



4071.

1911











HISTOIRE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE  
D'ANGLETERRE  
ET  
DE CROMWELL.



HISTOIRE  
DE LA  
**RÉPUBLIQUE**  
D'ANGLETERRE  
ET  
DE CROMWELL

(1649—1658)

Par M. Guizot.

—  
TOME PREMIER.



—  
BRUXELLES ET LEIPZIG.  
KIESSLING, SCHNÉE ET COMP., ÉDITEURS.  
1, Rue Villa-Hermosa.

—  
1854

LA  
405  
6. 26  
22.  
A. 1



## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.



Quand M. Guizot a publié, en 1830, son DISCOURS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, il a considéré ce grand événement dans son ensemble et à travers ses phases diverses, depuis l'avènement de Charles I<sup>er</sup>, en 1625, jusqu'à la chute de Jacques II et à l'élévation de Guillaume III au trône, en 1688.

Dans le cours de ces soixante-trois années qu'il a remplies, le drame de la Révolution d'Angleterre se divise naturellement en quatre grands actes : 1<sup>o</sup> Le règne de Charles I<sup>er</sup>, sa lutte contre le Long Parlement, sa défaite et sa mort ; 2<sup>o</sup> La République, tantôt aux mains du Long Parlement, tantôt sous le joug de Cromwell ; 3<sup>o</sup> Le rétablissement des Stuart, à la suite d'une courte anarchie parlementaire et militaire ; 4<sup>o</sup> Le règne des deux derniers

Stuart, Charles II et Jacques II, et la chute définitive de cette race royale.

Chacune de ces quatre époques est, dans le plan de M. Guizot, l'objet d'un ouvrage spécial. La réunion des quatre ouvrages formera l'histoire complète de la Révolution d'Angleterre, et comme la preuve dramatique du DISCOURS dans lequel M. Guizot a résumé le caractère et le sens général de cette Révolution.

En 1826 et 1827, M. Guizot a publié le premier de ces quatre ouvrages, l'HISTOIRE DU RÈGNE DE CHARLES I<sup>er</sup>. Il publie aujourd'hui le second, l'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE d'Angleterre ET DE CROMWELL. Les deux autres paraîtront successivement et compléteront le tableau de ce laborieux enfantement du plus grand des gouvernements libres qu'ait encore connus le monde.

De nombreux DOCUMENTS HISTORIQUES, jusqu'ici inédits, et empruntés aux Archives des affaires étrangères de France, aux Archives espagnoles de Simancas et à diverses collections de manuscrits, sont placés à la fin de chaque volume, et servent de développement et de preuve, soit aux assertions, soit aux jugements de l'historien.



# HISTOIRE

DE LA

## RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE

ET DE CROMWELL.

---

### LIVRE I.

Organisation du gouvernement républicain. — Formation du conseil d'État. — Résistance du pays. — Procès et condamnation des cinq chefs royalistes, les lords Hamilton, Holland, Capell, Norwich et sir John Owen. — Hamilton, Holland et Capell sont exécutés. — Publication de l'*Eikon Basilikè*. — Polémique royaliste et républicaine ; Milton et Saumaise. — Explosion et insurrection des Niveleurs. — Lilburne. — Leur défaite. — Procès et acquittement de Lilburne. — Tyrannie du Parlement. — Grandeur croissante de Cromwell.

J'ai raconté la chute d'une ancienne monarchie et la mort violente d'un roi digne de respect, quoiqu'il ait mal et injustement gouverné ses peuples. J'ai maintenant à raconter les vains efforts d'une assemblée révolutionnaire pour fonder une république, et le gouvernement toujours chancelant, bien que fort et glorieux, d'un despote révolutionnaire, admirable par son hardi et judicieux génie, quoiqu'il ait attaqué et détruit, dans son pays, d'abord l'ordre légal, puis la liberté. Les hommes que Dieu prend pour instruments de ses grands desseins sont pleins de contradiction et de mystère : il mêle et unit en eux, dans des propor-

tions profondément cachées, les qualités et les défauts, les vertus et les vices, les lumières et les erreurs, les grands et les faiblesses ; et après avoir rempli leur temps de l'éclat de leurs actions et de leur destinée, ils demeurent eux-mêmes obscurs au sein de leur gloire, encensés et maudits tour à tour par le monde qui ne les connaît pas.

A l'ouverture du Long Parlement, le 5 novembre 1640, la Chambre des communes était formée de cinq cent six membres. En 1649, après l'exécution du roi, lorsqu'elle abolit la monarchie et proclama la République, à peine en restait-il cent qui prissent part à ses séances et à ses actes. Dans le cours du mois de février, la Chambre se divisa huit fois pour voter ; et dans la séance la plus nombreuse, soixante et dix-sept membres seulement étaient présents <sup>1</sup>.

Ainsi mutilée et réduite à une coterie victorieuse, cette assemblée se mit à l'œuvre, avec une ardeur pleine en même temps de foi et d'inquiétude, pour organiser le gouvernement républicain. Le 7 février 1649, le même jour où elle abolit expressément la monarchie, elle vota la création d'un conseil d'État chargé d'exercer le pouvoir exécutif ; et cinq membres, Ludlow, Scott, Lisle, Holland et Robinson, pris parmi les plus fermes républicains, reçurent mission de préparer les instructions de ce conseil et de proposer au Parlement la liste des membres qui devaient le former <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Parl. hist.*, t. IX, p. 12. — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 128, 150, 152, 140, 141, 145, 147.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 155. Je rappelle que l'Angleterre, à cette époque, n'avait pas encore adopté la réforme du calendrier grégorien, et que sa chronologie était en retard de dix jours sur celle du continent. Le 7 février, en Angleterre, au xvii<sup>e</sup> siècle, correspond donc au 17 février sur le continent. J'ai conservé, en parlant d'événements anglais, les dates anglaises, parce que, si elles étaient changées, il serait très-difficile de se retrouver dans les documents anglais auxquels je renvoie.

Six jours après, le 15 février, Scott fit à la Chambre son rapport. Toutes les fonctions pratiques du gouvernement furent confiées au conseil d'État. Il reçut pouvoir de disposer des forces publiques et des revenus publics, de faire la police, de réprimer toute rébellion, d'arrêter, d'interroger et d'emprisonner quiconque résisterait à ses ordres, de conduire les relations de l'État avec les puissances étrangères, d'administrer les colonies et de veiller aux intérêts du commerce ; il était ainsi investi d'un pouvoir presque absolu, sous l'empire et selon les instructions du Parlement, seul dépositaire de la souveraineté nationale <sup>1</sup>.

Le lendemain et le surlendemain, en votant spécialement sur chaque nom, la Chambre nomma les quarante et un conseillers d'État ; cinq anciens pairs, cinq magistrats supérieurs, les trois chefs de l'armée, Fairfax, Cromwell et Skippon, et vingt-huit gentilshommes de campagne ou bourgeois, presque tous membres de la Chambre. La nomination des anciens pairs rencontra des objections ; les démocrates voulaient les exclure, comme la Chambre des lords elle-même, de toute participation au gouvernement de la République ; les politiques au contraire accueillirent avec empressement ces grands seigneurs encore puissants par leur richesse et par leur nom, et que leur fanatisme ou leur bassesse livrait au parti qui avait détruit leur ordre. La liste proposée par les commissaires du Parlement fut acceptée tout entière, sauf deux noms, Ireton et Harrison, que probablement on jugea trop attachés à Cromwell, et qui furent remplacés par deux républicains méfiants et roides envers l'armée et ses chefs. Ils étaient tous nommés pour un an <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 158.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 140-145. — *Mémoires de*

Quand ils se réunirent pour la première fois<sup>1</sup>, on leur demanda de signer un engagement portant qu'ils approuvaient tout ce qui avait été fait pour le jugement du roi et pour l'abolition de la monarchie et de la Chambre des lords. Quatorze conseillers d'État seulement assistaient à cette réunion; treize souscrivirent sans hésiter la déclaration proposée, et une réunion nouvelle fut convoquée pour le surlendemain; trente-quatre membres s'y rendirent, et le même jour Cromwell rendit compte au Parlement de ce qui s'y était passé. Six conseillers d'État de plus, en tout dix-neuf, avaient signé l'engagement; vingt-deux persistaient à le repousser. Ils se disaient résolus à servir fidèlement, dans l'avenir, le gouvernement de la Chambre des communes, pouvoir suprême, seul resté debout et nécessaire pour les libertés et le salut du peuple; mais par des motifs divers et en termes plus ou moins nets, ils refusaient de s'associer à tout le passé. La Chambre émue entra sur-le-champ en délibération, interdisant à tous les membres présents de sortir de la salle sans une permission expresse; mais le bon sens politique réprima la passion; on ne voulut pas, aux premiers jours de la République, faire éclater les dissensions des républicains; les régicides comprirent qu'ils seraient trop faibles s'ils restaient seuls; la Chambre se borna à ordonner que les conseillers d'État qu'elle avait nommés se réuniraient pour conférer entre eux sur ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance, et qu'ils viendraient ensuite lui donner leur avis. L'affaire fut réglée sans plus de bruit; on se contenta de l'engagement de fidélité que les dissidents offraient pour l'avenir,

*Ludlow*, t. I, p. 357, dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 12.

<sup>1</sup> Le 17 février 1649.

et ils prirent leur place, à côté des régicides, dans le conseil d'État républicain <sup>1</sup> :

Ce compromis fut surtout l'œuvre, d'une part, de Cromwell, de l'autre, de sir Henri Vane, le plus éminent, le plus sincère, le plus capable et le plus chimérique des républicains civils. Il était révolutionnaire ardent; et il détestait les violences révolutionnaires. Lorsque, le 6 décembre 1648, l'armée expulsa de la Chambre des communes tout le parti presbytérien, Vane improuva hautement cet acte, et cessa de prendre part aux séances de la Chambre mutilée. Il s'éleva plus vivement encore contre le procès du roi, et, depuis cette époque, il vivait dans son château de Raby, complètement étranger aux affaires. Mais la République était l'objet de sa foi et de ses vœux; dès qu'elle apparut, il lui appartint de cœur. Cromwell, qui s'inquiétait peu des embarras que pourraient lui causer plus tard les alliés dont, pour le moment, il avait besoin, fit sur-le-champ tous ses efforts pour que Vane revînt donner au gouvernement républicain l'appui de ses talents, de son dévouement et de son crédit. Vane résista d'abord, comme on résiste quand on cédera; puis ce fut lui qui, mettant le passé à l'écart, suggéra le serment de fidélité pour l'avenir, et Cromwell, bien sûr que cela suffisait pour que Vane fût acquis au service du conseil d'État et du Parlement, fut des plus empressés à s'en contenter <sup>2</sup>.

Cromwell avait raison, car à peine installés, ce même Vane et cette même majorité du conseil d'État qui avaient refusé de s'associer à la responsabilité des régicides, élurent

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 159, 146; — Whitlocke, p. 382; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 28-31; — *Cromwelliana*, p. 52.

<sup>2</sup> Forster, *The Statesmen of the Commonwealth of England*, t. III, p. 123-127, dans la *Vie de sir Henri Vane*. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 31.

pour leur président <sup>1</sup> Bradshaw, le président de la haute Cour qui avait condamné Charles I<sup>er</sup>; et trois jours après, Vane, avec quelques-uns de ses collègues, se rendait dans une modeste maison de Holborne pour offrir la charge de secrétaire latin du Conseil à un cousin de Bradshaw, qui venait de soutenir, dans un pamphlet éloquent, « qu'il est légitime d'appeler à rendre compte un tyran ou un mauvais roi, et après l'avoir dûment convaincu, de le déposer et de le mettre à mort. » C'était Milton <sup>2</sup>.

En même temps que du conseil d'État, la Chambre s'occupait des tribunaux; question urgente, car on touchait au jour où leur session trimestrielle devait s'ouvrir, et nul n'admettait que le cours de la justice pût être interrompu. Parmi les douze grands juges, dix avaient été nommés par le Parlement lui-même depuis l'explosion de la guerre civile : six d'entre eux pourtant refusèrent tout serment de fidélité à la République <sup>3</sup>, et les six autres ne consentirent à continuer leurs fonctions qu'à condition que, par une déclaration formelle de la Chambre, les anciennes lois du pays seraient maintenues, et que les juges les prendraient toujours pour règle de leurs décisions. Tout fut fait comme ils le demandaient, et les six juges qui avaient donné leur démission ne furent remplacés que dans le cours de l'été suivant <sup>4</sup>.

Le grand amiral, le comte de Warwick, vivait en intimité avec Cromwell; mais c'était un presbytérien décidé, qui n'inspirait aux républicains aucune confiance, et qui

<sup>1</sup> Le 10 mars 1649.

<sup>2</sup> Todd, *Life of Milton*, p. 65, 70; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 420; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 56.

<sup>3</sup> Le 8 février 1649.

<sup>4</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 154-156; — Whiteloeke, p. 578, 580; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 249; t. IV, p. 546, édit. de 1849.

préférerait lui-même son repos à leur service. Sa charge lui fut retirée<sup>1</sup> ; les pouvoirs de l'amirauté furent remis au conseil d'État, qui les délégua à un comité de trois membres, dont Vane était l'âme ; et le commandement de la flotte passa dans les mains de trois officiers, Popham, Dean et Robert Blake, puritain lettré et guerrier, déjà éprouvé dans l'armée de terre et destiné à faire sur mer la force et la gloire de la République qu'il servait avec un austère et hardi dévouement<sup>2</sup>.

La Chambre avait touché et pourvu à tout ; la législation, la diplomatie, la justice, la police, les finances, l'armée, la flotte étaient dans ses mains. Pour paraître aussi désintéressée qu'elle était active, elle admit les membres qui s'étaient séparés du parti vainqueur, au moment de sa rupture définitive avec le roi, à reprendre leur place dans ses rangs, mais en leur imposant un tel désaveu de leurs anciens votes que bien peu d'entre eux purent s'y résoudre ; elle autorisa, pour combler les vides, quelques élections nouvelles, mais en très-petit nombre, sept seulement dans l'espace de six mois, car elle se méfiait des électeurs ; elle ordonna même la formation d'un comité chargé de préparer une nouvelle loi électorale et l'avènement d'un parlement nouveau. Mais c'étaient là de pures démonstrations, non des résolutions efficaces : « Prenons conseil des saintes Écritures, disait Henri Martyn ; quand Moïse enfant fut trouvé sur le fleuve et apporté à la fille de Pharaon, elle fit chercher partout sa mère pour en faire sa nourrice, ce qui réussit à merveille. Notre République aussi est un enfant à peine né et d'un tempérament très-délicat ; personne n'est aussi propre à le nourrir que la mère qui l'a mis au monde ;

<sup>1</sup> Le 20 février 1649.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 147, 149, 150 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 55.

gardons-nous de le laisser passer en d'autres mains avant qu'il ait acquis plus d'âge et de vigueur <sup>1</sup>. »

Henri Martyn ne disait pas assez : non-seulement la République ne pouvait vivre sans les soins de la Chambre qui l'avait enfantée ; mais quand cette Chambre toute-puissante voulut mettre la République en vigueur, elle se trouva trop faible elle-même pour accomplir cette œuvre, et ne put que flotter entre la précipitation et l'ajournement, l'hésitation et la violence. Les actes votés le 7 février, pour abolir la royauté et la Chambre des lords, ne furent définitivement adoptés que les 17 et 19 mars, et quand la Chambre en ordonna la proclamation officielle dans la Cité de Londres, le lord maire Reynoldson s'y refusa absolument. Mandé, dix jours après, à la barre, il alléguait pour sa justification les scrupules de sa conscience. La Chambre le condamna à 2,000 liv. st. d'amende, à deux mois d'emprisonnement, et elle ordonna l'élection d'un autre lord maire. L'alderman Thomas Andrews, l'un des juges du roi, fut élu ; mais la Chambre ne crut pas devoir lui imposer immédiatement cette proclamation officielle de la République, à laquelle s'était refusé son prédécesseur ; elle laissa même entrevoir, contre la Cité, de plus rigoureux desseins : « Ils se croient assurés de la ville, écrivait à M. Servien le président de Bellièvre, ambassadeur de France en Angleterre, soit en faisant élire d'autres magistrats qui soient à leur dévotion, ou en supprimant absolument la forme de gouvernement qui a été observée jusqu'ici, et y établissant quelqu'un des officiers de l'armée en qualité de gouverneur, comme on eroit qu'ils prétendent le faire. Mais il y a

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 129, 150, 155, 156, 210 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 53-55 ; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 524 ; dans la *Vie de Henri Martyn* ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 4-6, dans ma *Collection*.



de l'apparence, quoiqu'ils puissent avoir le dessein de le faire dans quelque temps, que, pour le présent, ils se contenteront d'y établir leur autorité, sans témoigner de violence. » Le 10 mai suivant, plus d'un mois après l'élection du nouveau lord maire, et plus de trois mois après la mort de Charles I<sup>er</sup>, l'autorité de la Chambre n'était pas établie dans la Cité, car la République n'y avait pas encore été proclamée. On demanda raison de ce retard, et vingt jours encore après, le 50 mai seulement, cette proclamation eut lieu enfin, en l'absence de plusieurs des aldermen de la Cité qui se dispensèrent d'y assister, et au milieu des marques de la réprobation populaire : « On avait voulu, écrivit au cardinal Mazarin M. de Croullé, secrétaire du président de Bellièvre, faire cet acte dans la forme ordinaire d'une simple publication, sans que le maire ni les aldermen se fissent assister d'aucuns soldats, pour témoigner qu'il n'y était point intervenu de violence ; mais quantité de peuple s'étant assemblé autour d'eux avec des huées et des injures, les obligèrent d'en envoyer querir qui d'abord firent écartier tout ce qui y était, et ainsi ils achevèrent leurs publications <sup>1</sup>. »

Les aldermen qui s'étaient absentés furent mandés à la barre, et ils avouèrent hautement les motifs de leur absence : « Ce qui se faisoit étoit contre ma conscience et mes sermens, » dit sir Thomas Soames, membre aussi de la Chambre. « Je n'avois pas cœur à cet ouvrage, » répondit Richard Chambers. Ils furent tous deux destitués de leurs fonctions municipales et déclarés incapables de toute fonction publique. Sir Thomas Soames fut même

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 155, 166, 168, 176, 179, 206, 221 ; — Whitelocke, p. 595, 594 ; — Lettres du président de Bellièvre à M. Servien (12 avril 1649), et de M. de Croullé à Mazarin (14 juin 1649) ; *Archives des Affaires étrangères de France* ; — *Leicester's Journal*, p. 75.

expulsé du Parlement. Mais quand il fallut les remplacer, on eut grand'peine à leur trouver des successeurs ; sept refus successifs attestèrent le mauvais vouloir des bourgeois ; un dîner, offert à la Chambre par la faction de la Cité qui lui était dévouée, couvrit mal ces échecs ; et, pour mettre le corps municipal en état de remplir ses fonctions, on fut obligé de donner à quarante, et même, dans certains cas, à dix de ses membres, le droit d'agir en son nom <sup>1</sup>.

Les mêmes obstacles, la même résistance se rencontraient partout. Le Parlement ordonna, dans tous les lieux publics, la destruction des emblèmes de la royauté ; et cet ordre, renouvelé quatre fois <sup>2</sup>, fut si peu obéi que, deux ans après l'établissement de la République, le Parlement fut obligé d'en mettre l'exécution sous la responsabilité et à la charge des paroisses. On demanda aux ecclésiastiques pourvus de bénéfices, aux membres des Universités d'Oxford et de Cambridge, à tous les fonctionnaires publics, shérifs, juges de paix et autres, un engagement de simple fidélité à la République ; et les refus arrivèrent par milliers, publiquement sanctionnés par les autorités les plus graves, entre autres par l'assemblée du clergé presbytérien, réunie à Londres en 1650 <sup>3</sup>. Ce fut seulement au mois de janvier 1650, un an après la mort du roi, qu'on osa changer, dans la flotte, les noms de vaisseaux qui rappelaient la royauté <sup>4</sup>. Au printemps de cette même année, une frégate neuve fut lancée à Londres, en présence du conseil d'État

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 221, 222 ; — White Locke, p. 584, 404, 405 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 97.

<sup>2</sup> Les 15 février et 9 août 1649, 9 avril 1650 et 5 février 1651 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 142, 276, 594, 551.

<sup>3</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 506, 427 ; — Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 8-10 ; — *Reliquiæ Baxterianæ*, lib. 1, pars 1, p. 64.

<sup>4</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 340.

réuni : on avait envie de l'appeler *la République d'Angleterre* : « Mais on a jugé, écrit M. de Croullé au cardinal Mazarin, que, si elle venait à périr, comme tous les vaisseaux y sont sujets, ce serait un mauvais présage, » et on se refusa cette hasardeuse satisfaction <sup>1</sup>.

Rien n'irrite plus le pouvoir, surtout un pouvoir vainqueur, que le sentiment de son impuissance ; et quand il l'éprouve, il cherche aussitôt à faire quelque acte de force pour s'en distraire ou pour s'en venger. Ce gouvernement républicain, si entravé dans sa marche, avait entre ses mains quelques-uns des plus éminents parmi les chefs royalistes, le duc de Hamilton, le comte de Holland, le comte de Norwich, lord Capell, sir John Owen, vaillants débris des dernières luttes de la guerre civile, tombés, à divers jours, au pouvoir du Parlement, et ses prisonniers depuis plusieurs mois. Un moment, ils avaient pu se croire délivrés. En novembre 1648, les deux Chambres avaient voté que le duc de Hamilton payerait une amende de 100,000 liv. st., et que les autres seraient bannis du royaume <sup>2</sup>. Mais avant que ce vote eût reçu son exécution, les Presbytériens, qui l'avaient fait rendre, étaient expulsés de la Chambre des communes, et les Indépendants, restés seuls maîtres, le faisaient formellement révoquer, et retenaient les cinq chefs en prison, annonçant l'intention de leur faire leur procès <sup>3</sup>. Indifférent à cette périlleuse perspective, lorsque, peu de jours après, un procès plus grand, celui du roi, commença, lord Capell, avec l'entraînement d'un fier gentilhomme et d'un soldat vertueux, écrivit, du fond de la Tour, le 15 janvier 1649, à Cromwell pour lui

<sup>1</sup> Croullé au cardinal Mazarin (2 mai 1650); *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 72.

<sup>3</sup> 13 décembre 1648; — *Ibid.*, p. 96.

représenter l'énormité d'un tel attentat et le conjurer de sauver le roi : « Je vous permets, lui disait-il, et peu m'importent les inconvénients qui pourraient en résulter pour moi, je vous permets de penser qu'il n'y a point de moyen honnête de servir mon malheureux maître auquel je ne fusse, à tout risque, prêt à recourir pour lui, comme il n'y a point de bonheur ici-bas qui me fût plus cher que celui d'aller un peu plus loin que tout autre dans le dévouement que je lui dois. Mais mon sort actuel m'interdit tout autre pouvoir que celui d'invoquer sur lui la protection de Dieu, et de m'adresser à vous que je regarde comme le chiffre qui donne leur sens et leur valeur aux nombreux zéros qui le suivent. » Il faisait longuement valoir, en termes tantôt blessants, tantôt flatteurs, tous les motifs de religion, de justice, de politique, de devoir, d'honneur, d'intérêt, d'orgueil et d'ambition personnelle qui devaient décider Cromwell, et il finissait en lui disant : « Ma conclusion sera très-franche, pour que vous en soyez d'autant plus sûr de ma sincérité envers vous sur toutes choses. Les anciennes constitutions et les lois toujours subsistantes de ce royaume sont mon héritage et mon droit de naissance ; si quelqu'un prétendait m'imposer ce qui serait pour moi pire que la mort, je veux dire un lâche abandon de ces lois, je choiserais la mort comme le moindre mal. J'ai aussi droit au maintien de la royauté, qui est le pouvoir protecteur de nos lois, et à ce seul titre, elle m'est plus chère que la vie. Enfin c'est sur la tête du roi aujourd'hui mon maître que reposent mon droit et aussi mon devoir, à cause des inappréciables faveurs que j'ai reçues de lui. Plût à Dieu que le sacrifice de ma vie pût sauver la sienne ! Si vous pouviez faire qu'elle fût bonne à quelque chose pour ce dessein, je vous porterais plus de reconnaissance que vous n'en attendrez jamais vous-même des gens à qui vous aurez

rendu le plus de services, et je mourrais votre affectionné ami <sup>1</sup>

« CAPELL. »

Cromwell ne répondit point à cette lettre et ne l'oublia point. Il avait cette sagacité impitoyable qui sait reconnaître la valeur d'un ennemi, et qui n'en conclut que la nécessité de l'écartier. Le 4<sup>er</sup> février, la Chambre vota la formation d'une nouvelle haute cour de justice formée de soixante membres, dont quinze suffisaient pour prendre une décision; Bradshaw en fut nommé président. Elle reçut mission de juger divers délinquants, spécialement le duc de Hamilton, lord Holland, lord Norwich, lord Capell et sir John Owen, et l'ordre fut donné de commencer immédiatement le procès <sup>2</sup>.

Le lendemain, 2 février, dès que la nuit fut venue, lord Capell, à qui l'on avait trouvé moyen de faire passer une corde, se laissa glisser de sa fenêtre dans les fossés de la Tour. On lui avait indiqué sur quel point il lui serait plus facile de les traverser; mais soit qu'il se trompât, soit que l'eau et la vase fussent plus profondes qu'on ne l'avait cru, il y enfonça jusqu'au menton et fut sur le point de renoncer et de crier au secours; sa haute taille et son obstiné courage le sauvèrent; il atteignit l'autre bord où l'attendaient des amis qui l'emmenèrent au Temple. Il y resta caché deux jours. Le gouvernement, ému de sa fuite, le faisait chercher avec ardeur. Un de ses plus fidèles amis pensa qu'il ne pouvait rester en sûreté au Temple, où venaient trop de gens, et qu'il serait mieux caché dans une

<sup>1</sup> *Lives of the friends and contemporaries of lord chancellor Clarendon*, par lady Theresa Lewis (*Vie de lord Capell*), t. II, p. 102-105 (Londres, 1852).

<sup>2</sup> 4<sup>er</sup> février 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 128.

petite maison du quartier de Lambeth. Le soir même, lord Capell sortit, accompagné de ce seul ami, pour aller prendre le premier bateau qu'il trouverait sur la Tamise, au bas de l'escalier du Temple. Il était si tard qu'un seul bateau restait. Ils y entrèrent et demandèrent au marinier de les conduire vers l'autre rive du fleuve, à Lambeth. Lord Capell était déguisé avec soin ; mais soit que son compagnon, comme l'on l'a dit, l'eût par inadvertance appelé milord, soit à quelque autre signe, le marinier conçut des soupçons, suivit de loin les deux passagers débarqués, observa la maison où ils entraient, et allant aussitôt trouver un officier : « Combien me donnerez-vous, lui dit-il, pour vous mener à l'endroit où est lord Capell ? » L'officier lui promit 10 liv. st. ; le marinier tint sa promesse ; lord Capell fut pris et ramené le lendemain à la Tour<sup>1</sup>.

Le 9 février, la Cour entra en séance. Cinquante des commissaires désignés pour la former étaient présents. Les cinq accusés furent amenés, divers d'attitude et de langage comme de condition et de caractère. Le duc de Hamilton était un grand seigneur, politique de cour, sincèrement attaché au roi qu'il avait toujours désiré servir, mais encore plus préoccupé de son crédit ou de sa popularité en Écosse, sa vraie patrie, attentif à ménager là tous les partis, et s'inquiétant peu d'aggraver, pour son maître, les difficultés ou les périls, quand il pouvait les atténuer ou les ajourner pour lui-même. Lord Holland, courtisan frivole, mobile, avide de plaisirs et d'argent ; peu de foi, peu de capacité, peu de mœurs ; il avait brigué et obtenu la faveur, d'abord du duc de Buckingham, puis de la reine Henriette-Marie, puis du roi lui-même, puis du Parlement ; passant, selon ses besoins

<sup>1</sup> Lady Theresa Lewis, *Life of lord Capell*, t. II, p. 105 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 259, t. IV, p. 255 ; — Whitelocke, p. 577.

ou ses craintes, de l'un à l'autre parti; décrié dans tous; entretenant à la cour de France des relations suspectes, et s'étant attiré, soit par quelques propos piquants, soit aussi, dit-on, par une relation de femme, l'inimitié jalouse de Cromwell. Le comte de Norwich, cavalier jovial, facile, empressé à faire son devoir envers le roi, à servir ses amis, et n'inspirant à ses ennemis ni ressentiment, ni crainte. Sir John Owen, simple gentilhomme du pays de Galles, honnête, courageux, sans ambition ni pensée personnelle, martyr obscur de sa cause et ne songeant pas à se faire un mérite de son dévouement. Lord Capell enfin, aussi noble de cœur que de race, digne héritier d'un grand-père célèbre dans son comté par ses vicilles et vertueuses mœurs. « Il tenait, a dit de lui son petit-fils, une maison abondante et témoignait sa foi par ses œuvres, répandant si largement sa charité sur les pauvres qu'il était du pain pour ceux qui avaient faim, de la boisson pour ceux qui avaient soif, des yeux pour les aveugles, des jambes pour les estropiés, et qu'il pouvait justement être appelé le grand aumônier du Roi des rois. » Lord Capell avait porté dans le Parlement, à la cour, dans les camps, les vertus fortes de sa famille, et Charles I<sup>er</sup> avait éprouvé tour à tour, selon le besoin des temps, son indépendance et sa loyauté. Ces cinq hommes formaient par leur réunion une image à peu près complète et fidèle du parti royaliste, dans ses plus nobles comme dans ses moins honorables éléments; et le parti semblait représenté et poursuivi tout entier, dans leur personne, devant la Haute Cour qui venait siéger dans Westminster-Hall, quelques jours après celle qui avait jugé le roi<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 4155; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. 1, c. 96; l. II, c. 46, 87, 99; l. XI, c. 255-258; l. 1, c. 157, 140; l. IV, c. 2, 14; l. V, c. 415; l. XI, c. 255-262; l. VII, c. 507; l. XI, c. 252-258; l. XII, c. 255; — Lady Theresa Lewis, *Life of lord Capell*, t. I, p. 252.

Hamilton garda une contenance sereine et demanda du temps pour faire venir d'Écosse des papiers dont il avait besoin. La Cour lui accorda des délais qui ne suffisaient pas, et lorsqu'il insista : « Vous avez été longtemps en prison, lui dit Bradshaw, il fallait préparer vos preuves pour le procès. » Après sa condamnation, le duc fut vivement sollicité de faire sur le passé des révélations; Cromwell lui envoya même, à ce sujet, des officiers chargés de lui offrir, non-seulement la vie sauve, mais le retour à son ancienne fortune. « Quand j'aurais autant de vies que j'ai de cheveux sur la tête, répondit Hamilton, je les sacrifierais toutes plutôt que de les racheter par un si honteux moyen. » Le malheur suprême et irrévocable élève les âmes qu'il ne dépouille pas de toute vertu <sup>1</sup>.

Lord Holland et lord Norwich ne s'appliquèrent qu'à atténuer les faits qui leur étaient imputés, et à faire naître, dans l'esprit des juges, par la modestie de leur attitude, quelques dispositions favorables <sup>2</sup>.

Lord Capell ne fut pas seulement digne ; il se montra fier et rude. Sans faire attention à la cour, il promena autour de lui, sur les assistants, des regards sévères, comme pour leur reprocher la complicité de leur présence. Il soutint qu'aux termes de la capitulation de Colchester et des explications du général lui-même, Fairfax, la vie sauve lui avait été garantie : « Je suis prisonnier de guerre, dit-il, il m'a été fait quartier ; toutes les robes du monde n'ont rien à voir avec moi. » En tout cas, il demandait à être jugé par ses pairs : « Quoique le roi et les lords aient été mis de côté, les lois fondamentales du pays sont encore en vigueur. Je

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1156, 1187, 1188, 1191, 1211 ; — Whitlocke, p. 581.

<sup>2</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1195 et suiv. ; — Whitlocke, p. 581, 585, 586.



vous rappelle la grande charte et la pétition des droits. Où est mon jury ? Je ne le vois pas ici. Je voudrais voir mon jury et que mon jury me vît. Je ne crois pas qu'on trouve aucun exemple d'un homme condamné à mort si ce n'est par un bill du Parlement ou par un jury. — Vous vous trompez, lui dit Bradshaw ; vous êtes en jugement devant les juges qu'il a plu au Parlement de vous donner, et ils ont jugé plus grand que vous <sup>1</sup>. »

Quand le procureur général conclut en demandant qu'il fût pendu et son corps traîné sur la claie et mis en quartiers, lord Capell tressaillit ; mais se reprenant : « Du reste, dit-il, de quelque façon que je sois traité ici, j'en aurai ailleurs une meilleure résurrection <sup>2</sup>. »

Ils furent tous cinq condamnés à avoir la tête tranchée. Quand le président eut prononcé l'arrêt, sir John Owen fit à la cour une profonde révérence et la remercia. L'un des assistants lui ayant demandé pourquoi : « C'est un grand honneur, dit-il, pour un pauvre gentilhomme du pays de Galles, de perdre la tête en compagnie de ces nobles lords, » et il ajouta avec un jurement : « J'avais peur que ces gens-là ne voulussent me faire pendre <sup>3</sup>. »

La Haute Cour cependant était soucieuse, et soit désir de quelque clémence, soit qu'elle aimât mieux n'avoir pas à répondre seule de sa rigueur, après avoir condamné les accusés, elle renvoya, quant à l'exécution de la sentence, à la décision souveraine du Parlement <sup>4</sup>. »

Le lendemain, 7 mars, le comte de Warwick, frère de lord Holland, lady Holland, lady Capell et plusieurs autres

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1193 et suiv. ; — Whitelocke, p. 580, 581 ; — Lady Theresa Lewis, *Life of lord Capell*, t. II, p. 108-113.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 581.

<sup>3</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 236 ; t. IV, p. 553.

<sup>4</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1188 ; — Whitelocke, p. 586.

hommes et femmes, de leur famille ou de leurs amis, se présentèrent à la porte du Parlement, et demandèrent à implorer en personne la grâce des condamnés. Ils furent introduits et remirent leurs pétitions. Mais la Chambre, après en avoir entendu la lecture, déclara qu'elle n'avait point à s'en occuper, et qu'elle s'en remettait à la justice de la Cour qui avait prononcé l'arrêt. Les meneurs auraient voulu, sans intervenir davantage dans cette triste affaire, profiter de la rigueur des juges qu'ils avaient nommés ; mais la Cour était résolue à n'en pas porter seule tout le poids ; elle accorda aux condamnés un sursis de deux jours pour qu'ils pussent recourir de nouveau au Parlement <sup>1</sup>.

Contraints de décider eux-mêmes, les chefs républicains ne consultèrent plus que leurs haines et leurs peurs. Le duc de Hamilton n'inspirait, soit par lui-même, soit comme Écossais, aucun intérêt ; sa pétition fut écartée sans hésiter. Lord Holland avait des amis ; son frère et sa femme étaient là ; il était d'un naturel obligeant et doux ; en passant à travers tous les partis, il avait, dans tous, contracté des relations et rendu des services ; mais Cromwell et Ireton le détestaient et le méprisaient ; sa grâce fut rejetée à une voix de majorité. Sur le compte de lord Norwich, les voix s'étaient partagées également : l'orateur de la Chambre, Lenthall, dit qu'il lui avait des obligations personnelles, qu'ayant encouru un jour le déplaisir du roi, il avait dû à lord Norwich de n'en pas souffrir, et qu'il ne pouvait se dispenser de voter pour lui ; lord Norwich fut sauvé comme lord Holland venait d'être perdu, à la majorité d'une voix. Personne ne disait un mot pour sir John Owen :

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 158 ; — *State-Trials*, t. IV, col. 1216.

« C'est une pitié, dit le colonel Hutchinson à Ireton assis près de lui, que tandis que tant de gens travaillent à la délivrance des lords, personne n'intercède pour ce gentilhomme qui est condamné comme eux; si vous voulez me seconder, je suis résolu de parler pour lui, car je vois qu'il est étranger ici et sans amis. » Ireton le lui promit : Hutchinson alla chercher la pétition du pauvre Gallois qui était restée entre les mains du clerc de la chambre; il la fit lire, la recommanda vivement, fut soutenu par Ireton, et sir John Owen eut la vie sauve, à cinq voix de majorité<sup>1</sup>.

Restait lord Capell, objet, pour sa famille et ses amis, d'une sollicitude passionnée et des démarches les plus actives; tout fut tenté pour le sauver; on offrit, on donna même de l'argent à des personnes qui promirent le secours de leur influence. Un long débat s'engagea; quelques-uns parlèrent pour lui, faisant valoir ses vertus et disant qu'il ne les avait jamais trompés, qu'il s'était toujours montré tel qu'il était en effet, dévoué au roi. Cromwell prit la parole et témoigna d'abord, pour lord Capell, plus d'estime et de bienveillance que personne n'avait fait : « Mais mon zèle pour l'intérêt public, dit-il, l'emporte sur mes amitiés particulières, et je ne puis pas ne pas vous dire que vous avez maintenant à décider la question de savoir si vous voulez sauver votre plus implacable ennemi; je connais très-bien lord Capell; ce sera le dernier homme en Angleterre qui abandonne la cause royale; il a beaucoup de courage, d'habileté et de générosité, et beaucoup d'amis qui lui resteront fidèles; tant qu'il vivra, quelle que soit sa situa-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 159, 160; — Whitelocke, p. 586; — *Mémoires de mistress Hutchinson*, t. II, p. 199-202; — de Ludlow, l. I, p. 555-557, dans ma *Collection*; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 260.

tion, il sera une épine dans vos flancs ; pour le bien de la République, je me sens obligé de voter contre sa pétition ; » et elle fut rejetée, on ne sait pas précisément à quelle majorité <sup>1</sup>.

L'exécution fut fixée au lendemain, 9 mars. Dans la nuit, lord Capell demanda au docteur Morley, son ami, qui venait le visiter dans sa prison, de lui donner la communion : « Je désire la recevoir, dit-il, d'un ministre du parti du roi, et selon la liturgie de l'Église d'Angleterre... Je crois n'avoir à m'accuser d'aucun péché grave commis contre la lumière de ma conscience, si ce n'est d'avoir voté dans le Parlement pour la mort de milord Strafford. Cela, je l'ai fait contre ma conscience, non par aucun mauvais vouloir envers l'homme lui-même, mais par une lâche crainte et entraîné par la violence d'une faction dominante. J'en ai été depuis et j'en suis profondément repentant. J'en ai souvent demandé à Dieu et, j'espère, obtenu de lui le pardon ; si vous le jugez nécessaire ou seulement convenable, je confesserai publiquement mon péché et sa cause sur l'échafaud, à la gloire de Dieu et à ma honte. » Le prêtre l'encouragea dans cette vertueuse intention. La famille de lord Capell entra, sa femme, son fils aîné, deux de ses oncles, son neveu, tous ensemble ; on ne leur avait pas permis de le voir séparément. Il les garda une heure, tendre et triste, mais surtout occupé de soutenir leur courage et de leur donner ses derniers conseils : « Je ne voudrais pas, dit-il à son fils, que vous négligeassiez aucune occasion de servir votre roi et votre pays, au péril de votre fortune et de votre vie ; mais ne vous engagez dans aucune entreprise, ni par désir de vengeance, ni par espoir de récompense ; ne cherchez que votre devoir. Je vous enjoins, en vous bénissant, de faire

<sup>1</sup> Lady Theresa Lewis, *Life of lord Capell*, t. II, p. 119-124.

entrer dans vos prières de chaque jour, comme je l'ai toujours fait dans les miennes, ce verset du 27<sup>e</sup> psaume de David : « Éternel, enseigne-moi la voie et conduis-moi par un sentier uni, » car j'ai toujours aimé, dans les actions et dans les paroles, ce qui est uni et droit ; je déteste toute dissimulation et tout artifice, et je désire que vous en fassiez autant. » Quand vint le moment de la séparation, lady Capell succomba ; on l'emporta défaillante. « Maintenant, dit lord Capell au docteur Morley, resté seul avec lui, ce que j'avais de plus difficile à faire en ce monde est fait, me séparer de cette pauvre femme ; grâce à Dieu, je me sens bien disposé et prêt ; j'espère qu'au moment de mourir, je n'aurai plus rien à penser qu'à mourir. » Pourtant il écrivit encore deux fois à sa femme, dans le court intervalle entre leur séparation et l'échafaud : « Je t'en conjure, ne te déssole pas démesurément ni étrangement ; que je vive longtemps dans ta chère mémoire ; que Dieu soit, pour toi, mieux qu'un mari, et pour nos enfants, mieux qu'un père. Je suis sûr qu'il le peut ; j'ai la confiance qu'il le fera <sup>1</sup>. »

Le duc de Hamilton fut amené le premier sur la place de Westminster, où était dressé l'échafaud. Il mourut dignement, après avoir parlé aux assistants en termes simples et tranquilles, justifiant modestement sa vie et faisant profession de son attachement pour le roi mort qu'il avait servi et pour le roi absent dont il espérait le retour qu'il ne devait point voir. Comme il parlait, les rayons du soleil tombaient sur son visage ; on l'engagea à changer de position : « Non, dit-il, j'espère voir bientôt un soleil plus brillant que celui-ci. » Lord Holland avait laissé paraître la veille plus d'angoisse et de faiblesse ; il était malade et inquiet de son

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1250-1251 ; — Lady Theresa Lewis, *Life of lord Capell*, t. II, p. 156-140.

âme ; mais au dernier moment, soutenu par deux ministres presbytériens qui l'avaient accompagné, la fermeté convenable ne lui manqua point. Lord Capell parut le dernier, et seul, sur l'échafaud. « Monsieur, lui dit l'officier qui commandait, votre chapelain est-il là ? — Non, répondit-il, j'ai pris congé de lui ; » et voyant quelques-uns de ses serviteurs qui pleuraient : « Contenez-vous, messieurs, contentez-vous. » Puis, se retournant vers l'officier : « Les lords qui m'ont précédé ont-ils parlé le chapeau sur la tête ou non ? — Tête nue, monsieur. » Lord Capell ôta son chapeau et parla brièvement, fermement, également franc et décidé comme royaliste et comme chrétien. Il fit ce qu'il avait promis au docteur Morley ; il s'accusa de son vote contre lord Strafford : « Je confesse de nouveau, dit-il, pour la gloire de Dieu et à la honte de ma propre faiblesse, que ce fut vraiment une indigne lâcheté de ne pas résister au torrent qui nous emportait dans cette affaire. » Peuple et soldats, amis et étrangers, tous le regardèrent mourir dans le recueillement de l'admiration et du respect <sup>1</sup>.

C'est un devoir pour l'histoire de rendre pleine justice à ces morts vertueuses et fortes qui agissent puissamment sur les sentiments des peuples, et qui relèvent au fond des cœurs les causes perdues sur les champs de bataille. A l'exception du parti républicain, l'échafaud de lord Capell indigna et attendrit tout le pays. La guerre était finie ; le sang du roi avait été versé pour expier, disait-on, tout celui qu'elle avait fait répandre : pourquoi encore du sang ? Pourquoi, sur des prisonniers faits dans une guerre qui avait cessé, ces rigueurs infligées par des juges que les lois ne connaissaient pas, et soutenues par des subtilités d'école ? Le Parlement

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1188-1194, 1220-1235 ; — Lady Theresa Lewis, *Life of lord Capell*, t. II, p. 140-155.

lui-même sentit qu'il ne pouvait persister dans cette voie. Il avait encore à statuer sur plusieurs chefs royalistes, ecclésiastiques, civils et militaires; contre quinze d'entre eux, il prononça le bannissement à perpétuité et la confiscation de tous leurs biens; il en renvoya cinq devant des cours martiales, pour faits de guerre; il décida que deux autres, le marquis de Winchester et l'évêque de Norwich, seraient retenus en prison aussi longtemps que cela serait jugé nécessaire; deux seulement, sir John Howell et le juge David Jenkins, furent renvoyés en poursuite capitale, non plus devant un tribunal extraordinaire, mais devant les cours d'assises légales; et cette poursuite même n'eut pas lieu: ils restèrent tous deux en prison, Jenkins jusqu'en 1656, sir John Howell jusqu'à la Restauration. Le Parlement ne voulait plus de bruit; il interdit la publication des débats et des actes de la Haute Cour qui avait condamné lord Capell; on saisit des pamphlets, on gagna des journalistes; un comité fut chargé de préparer des mesures pour réprimer la liberté de la presse. Les rigueurs silencieuses remplacèrent les poursuites éclatantes et les échafauds <sup>1</sup>.

Mais le Parlement ne disposait pas seul de l'éclat et du bruit: peu de jours après la mort du roi, parut l'*Eikôn Basilikè* ou *image royale*, donnée comme l'ouvrage de Charles I<sup>er</sup> lui-même, et qui, sous une forme pieuse, révélait à l'Angleterre les réflexions, les sentiments, les impressions, les espérances et les angoisses, toute l'âme du roi pendant le cours de ses épreuves. Avertis, avant même l'exécution de Charles, qu'on imprimait ce livre, les meneurs républicains pressentirent le coup qu'il devait leur porter, et firent tous leurs efforts pour en empêcher la publication <sup>2</sup>. Ils n'y réussirent

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 164-165, 276, 298; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 43-44, 343-348.

<sup>2</sup> Le 16 mars 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 166.

point : l'ouvrage se répandit rapidement ; quarante-sept éditions en furent faites , et plus de quarante-huit mille exemplaires distribués en Angleterre dans le cours de l'année ; il fut aussitôt traduit et avidement lu en France et dans toute l'Europe. Partout l'effet en fut prodigieux ; l'attachement pour la mémoire du roi devint de la passion et le respect du culte ; ses ennemis furent les bourreaux d'un saint. C'est surtout à l'*Eikôn Basilikè* que Charles I<sup>er</sup> a dû le nom de *roi-martyr*.

L'ouvrage n'était pas de lui ; les témoignages extérieurs comme les preuves internes ne permettent plus d'en douter : le docteur Gauden, évêque d'abord d'Exeter, puis de Worcester, sous le règne de Charles II, en était le véritable auteur ; mais le manuscrit avait probablement été connu et approuvé, peut-être même corrigé par Charles lui-même, pendant son séjour dans l'île de Wight. En tout cas, c'était bien l'expression et vraiment l'image de sa situation, de son caractère et de son âme tels que les avait faits le malheur : une élévation à la fois naturelle et tendue ; un constant mélange d'aveugle orgueil royal et de sincère humilité chrétienne ; des élans de cœur à travers les habitudes d'une personnalité obstinée ; une piété vraie au milieu d'une conduite fausse ; un dévouement invincible, quoique un peu inerte, à sa foi, à son honneur, à son rang ; et tous ces sentiments exprimés dans un langage monotone et souvent emphatique, mais grave, doux, onctueux même avec sérénité et tristesse : il y avait là de quoi remuer profondément les cœurs royalistes et leur persuader aisément que c'était le roi lui-même qui leur parlait<sup>1</sup>.

Le parlement sentit qu'il ne pouvait rester muet en présence d'une émotion publique si forte, et il chargea Milton

<sup>1</sup> L'*Eikôn Basilikè* est traduit en entier dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, et la question de son authenticité est discutée dans la notice placée en tête de ce volume.



de la combattre. Ce génie sublime et sévère qui, dès sa jeunesse, avait résisté à ses parents et à ses maîtres pour s'adonner tout entier à la poésie et aux lettres, était épris d'une passion ardente pour la liberté : non pour cette liberté réelle et vraie qui résulte du respect de tous les droits et des droits de tous, mais pour la liberté idéale et absolue, religieuse, politique, domestique ; et son puissant esprit se repaissait, à ce sujet, d'idées fortes, de sentiments élevés, de grandes images et de belles paroles sans qu'il s'inquiétât de savoir si, autour de lui, les faits positifs et ses propres actions même répondaient à ses principes et à ses espérances. Il pouvait servir et il servit en effet la tyrannie, tantôt d'une assemblée, tantôt d'un seul homme, croyant toujours défendre et servir la liberté. Éclatant et douloureux exemple des illusions peu dignes où l'imagination rêveuse, le raisonnement abstrait et le beau langage peuvent jeter une intelligence supérieure et un noble cœur.

Milton écrivit et publia promptement son *Iconoclastes*, longue et froide, bien que violente réfutation de l'*Image royale*. Milton ne comprenait point Charles I<sup>er</sup> et ses sentiments, ni ceux que le roi inspirait aux royalistes ; il reproduisit contre lui, avec l'animosité puritaine et républicaine, tous les faits connus, toutes les accusations vraies ou fausses qui, depuis dix ans, retentissaient en Angleterre, sans tenir compte des idées ni des impressions nouvelles que les événements avaient suscitées dans les cœurs, et sans que cette diatribe rétrospective fût relevée par la verve et l'éclat du langage. Elle ne produisit en Angleterre qu'un médiocre effet ; mais sur le continent, en France surtout, elle excita une vive colère ; et à la demande de Charles II, le célèbre érudit protestant, Saumaise, réfugié et professeur honoraire à l'université de Leyde, en entreprit la réfutation. Saumaise n'avait pas attendu, pour faire éclater son indigna-

tion, que Charles la lui demandât et la lui payât ; huit jours après l'exécution du roi, il avait, dans une lettre spontanée et soudaine, maudit passionnément ses ennemis devenus ses juges <sup>1</sup>. La *Défense royale pour Charles I<sup>er</sup>, adressée à Charles II*, fit grand bruit, plus encore par le nom de l'auteur que par le mérite de l'ouvrage : c'était un panégyrique savant, spirituel et quelquefois éloquent, mais sans mesure et sans goût, de la monarchie en général, une apologie enthousiaste de Charles I<sup>er</sup>, et une attaque violemment injurieuse contre les républicains anglais et leur défenseur. Quand le livre de Saumaise parvint à Londres, le gouvernement s'en préoccupa, et dans une séance du conseil d'État à laquelle, dit-on, Milton assistait, il fut décidé qu'il devait y répondre. Il le fit aussitôt, et avec bien plus de talent et de succès qu'il n'en avait déployé et obtenu en attaquant Charles I<sup>er</sup> lui-même : sa *première* et sa *seconde défense du peuple anglais, en réponse à la défense royale de Saumaise*, sont des modèles de discussion passionnée, soit générale, soit personnelle ; la République y est défendue, dans ses principes comme dans ses actes, avec une fermeté intraitable, et Milton s'y met lui-même en scène, sa personne, sa vie, sa cécité, contractée dans le cours de ce travail même, avec une éloquence tour à tour noble et touchante, répandant partout, même sur des idées fausses et sur de mauvaises actions, cette splendeur de pensée et de langage qui attire et charme quoique sans convaincre, et quelquefois même en irritant. Le succès de ces répliques républicaines fut grand, sur le continent comme en Angleterre ; la reine Christine de Suède en témoigna, devant Saumaise lui-même, son admiration ; les États généraux de Hollande crurent devoir

<sup>1</sup> La lettre est du 17 février 1649 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. 1, p. 255-258.

supprimer la *Défense royale* du professeur de Leyde. Il s'en indigna, tomba malade et mourut, laissant une *Réponse de Claude Saumaise à Jean Milton* qui fut publiée après sa mort. D'autres écrivains, royalistes et républicains, français et anglais, se jetèrent dans cette arène; Milton y reparut encore, par irritation personnelle plus que par nécessité politique; et ce grand débat, qui avait commencé avec tant d'éclat par l'apologie d'un roi despotique et d'un parlement révolutionnaire, finit obscurément par une polémique grossière et vulgaire entre des lettrés acharnés à s'injurier <sup>1</sup>.

Quand il prit fin, depuis longtemps déjà le gouvernement républicain n'y pensait plus : des soins plus pressants et des ennemis plus dangereux avaient absorbé son attention.

Le 20 janvier 1649, au moment même où le roi comparait pour la première fois devant la Haute Cour chargée de le juger, le général en chef et le conseil général des officiers de l'armée avaient présenté au Parlement, sous le titre de « Convention du peuple d'Angleterre pour établir une paix solide sur les fondements du droit commun, de la liberté et de la sécurité de tous, » leur plan de gouvernement républicain. Ce plan, rédigé, dit-on, par Ireton, comprenait dix articles, dont les dispositions essentielles étaient celles-ci :

1° Le Parlement actuel se dissoudra le 30 avril 1649.

2° Il y aura une assemblée représentative (ils écartaient le nom de Parlement) formée de quatre cents membres.

3° L'assemblée représentative sera élue tous les deux ans, et siègera six mois chaque année.

Seront électeurs et éligibles tous les natifs ou habitants

<sup>1</sup> Todd, *Life of Milton*, p. 72-84; — Mitford, *Life of Milton*, p. 77-93; — Milton, *Prose Works*, t. I et IV (Londres, 1851).

jouissant des droits civils en Angleterre, taxés pour le soulagement des pauvres, n'étant au service ni aux gages de personne, âgés de vingt et un ans au moins, et domiciliés dans le lieu de l'élection.

Ne pourront être électeurs pendant sept ans, ni élus pendant quatorze ans, tous ceux qui ont adhéré au roi contre le Parlement dans les dernières guerres, ni ceux qui feront ou appuieront, par voie de force, opposition à la présente convention.

Ne pourront être élus à l'assemblée représentative nul membre du conseil d'État, nul officier, commandant des forces salariées, nul employé dans la perception et l'administration du revenu public. Si un avocat est élu membre de l'assemblée représentative ou du conseil d'État, il ne pourra pratiquer au barreau tant que dureront ses fonctions.

4° Cent cinquante membres au moins devront être présents pour le vote d'une loi : soixante suffiront pour les débats préparatoires.

5° Chaque assemblée représentative, dans les vingt jours de sa réunion, nommera un conseil d'État chargé de diriger les affaires publiques jusqu'au dixième jour de la réunion de l'assemblée suivante.

6° Dans l'intervalle entre deux assemblées représentatives, et en cas de danger ou de nécessité urgente, le conseil d'État pourra en faire élire et réunir une qui ne siégera pas au delà de quatre-vingts jours.

7° Aucun membre de l'assemblée législative ne peut, pendant sa durée, recevoir aucun emploi public, si ce n'est celui de conseiller d'État.

8° Le pouvoir souverain et définitif, entre autres celui d'instituer des cours de justice, est remis à l'assemblée représentative dans toutes les choses naturelles et civiles, mais non dans les choses spirituelles ou évangéliques.

Quelques limitations à ce pouvoir souverain étaient indiquées ici, pour la garantie des libertés civiles, des engagements financiers de l'État et des interdictions qui pesaient sur le parti royaliste.

9° La religion chrétienne est la foi publique de cette nation : « Nous désirons qu'elle soit, par la grâce de Dieu, réformée, pour sa plus parfaite pureté dans la doctrine, le culte et la discipline, conformément à la parole de Dieu, que le peuple y soit instruit publiquement, mais sans contrainte, et que ses ministres soient maintenus aux frais du trésor public, et, c'est du moins notre vœu, sans recourir aux dîmes. »

« Le papisme et l'épiscopat ne seront pas publiquement professés au sein de cette nation. » Hors de là, point de pénalité en matière religieuse ; égale liberté et protection pour tous ceux qui professent la foi en Dieu par Jésus-Christ.

10° Quiconque résistera, à main armée, aux ordres de l'assemblée représentative, sera puni de mort comme ennemi et traître à la nation, excepté dans le cas où l'assemblée représentative trahirait ou violerait elle-même les principes fondamentaux de droit commun, de liberté et de sûreté publique établis dans la présente convention <sup>1</sup>.

C'étaient là les vues des républicains politiques, des modérés, militaires ou civils, qui avaient déjà manié ou vu de près les affaires ; mais elles étaient loin de satisfaire aux idées et aux passions de tout le parti qui avait fait la guerre au roi et renversé la monarchie : à peine installé, le gouvernement républicain se vit en face d'une opposition ardente, démocratique et mystique ; et un homme se trouva qui, avec un courage et un dévouement indomptables, se fit, non pas le chef, nul n'était chef dans ce camp-là, mais l'in-

<sup>1</sup> *Parliam. History*, t. XVIII, p. 516-556.

terprète, le défenseur et le martyr populaire de tous les mécontents : ce fut John Lilburne.

Ce n'était pas pour lui un rôle nouveau ; il en avait déjà, sous Charles 1<sup>er</sup>, affronté les souffrances et conquis la popularité. Même contre le Parlement républicain, il avait naguère, à l'occasion du procès du roi, commencé une vive opposition, s'élevant contre l'institution de la Haute Cour et demandant que le roi fût jugé selon les lois du pays, et par un jury indépendant. Non qu'il fût possédé du cynisme démagogique et qu'il voulût humilier la royauté déchuë, mais par un respect strict du droit commun et des garanties légales promises à tout Anglais. Il renouvela, plus chaudement encore, les mêmes attaques contre la nouvelle Haute Cour instituée pour juger lord Capell et ses compagnons, et leur fit même offrir ses services pour leur défense, cherchant partout des occasions et des clients à son ardeur de combat. Il avait, dans la Cité où s'était passée sa jeunesse, et dans l'armée où il avait vaillamment servi, d'anciennes relations et de nombreux amis, des bourgeois et des apprentis, des officiers et des soldats, des sectaires mystiques ou esprits forts, tous passionnément adonnés, comme lui, aux idées et aux sentiments les plus démocratiques, tous raisonneurs et querelleurs comme lui, ne s'inquiétant ni des conditions de l'ordre, ni des nécessités du pouvoir, et toujours prêts à le critiquer et à le combattre dès qu'il blessait ou les instincts de leur conscience, ou les rêves de leur esprit, ou les récentes habitudes de leur indépendance révolutionnaire, ou les prétentions de leur orgueil. Lilburne mit tous ses soins à faire fermenter ensemble toutes ces humeurs ; il s'appliqua surtout à ranimer, dans les rangs inférieurs de l'armée, la pratique des réunions, des pétitions, et ce travail des agitateurs délégués par leurs régiments dont les Indépendants et Cromwell s'étaient si efficacement servis

pour dompter le Parlement. Dans un conseil d'officiers tenu à Whitehall, on résolut de prendre, contre ces menées, des mesures sévères, et un ordre du jour de Fairfax interdit dans l'armée toute réunion, toute délibération contraire à la discipline, admettant encore le droit de pétition des soldats, mais pourvu qu'ils en informassent d'abord leurs officiers<sup>1</sup>. Aussitôt parut un pamphlet de Lilburne<sup>2</sup>, *les nouvelles Chaines de l'Angleterre dévoilées*, attaquant avec violence ces excès de pouvoir de ces mêmes chefs qui naguère avaient si souvent autorisé et poussé leurs subordonnés à tous les excès de la liberté. En même temps cinq soldats signèrent et présentèrent à Fairfax une pétition pour se plaindre des obstacles ainsi apportés à leur droit de pétition : « Veuillez considérer, lui disaient-ils, que nous sommes des soldats anglais, volontairement engagés au service des libertés de l'Angleterre, non des mercenaires étrangers chargés de tuer les gens pour de l'argent, et que nous n'avons à servir les ambitieux desseins et les pernicieuses volontés de qui que ce soit sous le ciel<sup>3</sup>. »

Fairfax déféra immédiatement cette pétition au conseil de guerre qui condamna les cinq soldats à passer, la face tournée vers la queue de leur cheval, devant le front de leur régiment, à avoir leur épée brisée sur leur tête et à être cassés. La sentence fut aussitôt exécutée, le même jour où la Haute Cour de justice condamnait lord Capell à mort. Quelques jours après, Lilburne publia un nouveau pamphlet

<sup>1</sup> Le 22 février 1649; Whitelocke, p. 583.

<sup>2</sup> Le 28 février 1649.

<sup>3</sup> *Parliam. Hist.*, t. XIX, p. 49; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 150; — Whitelocke, p. 583, 584, 585; — *The hunting of the Foxes from Newmarket and Triploe-Heath to Whitehall, by five small Beagles*, p. 17; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 45-59; — mes *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre* (Vic de J. Lilburne), p. 149-175.

intitulé : *les Renards chassés de Newmarket et de Triploe-Heath à Whitehall, par cinq petits bassets, ou les grands trompeurs démasqués*; récit à la fois burlesque et tragique de la pétition signée et du châtiment subi par les cinq soldats, et invective brûlante contre les chefs qui le leur avaient infligé : « Fut-il jamais une bande d'apostats à ce point faux et parjures? Jamais hommes ont-ils, plus que ceux-ci, prétendu à la piété, à la sainteté, au zèle pour le service de Dieu et de leur pays? Ils prêchent, ils jeûnent, ils prient; ils n'ont à la bouche que des phrases des saintes Écritures, le nom de Dieu et de Christ. Parlez à Cromwell de quoi que ce soit : il mettra sa main sur son cœur, il lèvera les yeux au ciel, il prendra Dieu à témoin, il pleurera, il gémira, il se repentira; et ainsi faisant, il vous frappe sous la première côte. N'est-il pas évident que désormais l'influence des officiers est directement opposée à celle des soldats, et que là où l'une triomphe, l'autre succombe?... Qu'êtes-vous, maintenant, soldats anglais? On vous ferme la bouche; vous ne pouvez vous plaindre ni demander redressement; vos officiers sont vos seigneurs et vous êtes des vassaux qu'ils ont conquis. Vous n'avez à leur résister en rien; s'il leur plaît de dire que les corbeaux sont blancs, dites comme eux; ne vous avisez pas de prononcer un mot sur leurs abus, leurs fausses revues, leurs voleries; tout soldat assez présomptueux pour articuler quoi que ce soit contre un officier sera cassé. »

Et en même temps qu'il dénonçait ainsi les officiers aux soldats, Lilburne adressait au Parlement la seconde partie de ses *nouvelles Chaînes de l'Angleterre dévoilées*, autre invective aussi ardente et aussi bruyante pour dénoncer au pouvoir civil les chefs de l'armée qui travaillaient et avaient toujours travaillé à s'emparer de la tyrannie : « Si la Chambre, disait-il, ne fait pas son devoir en déjouant ce complot,



nous avons la confiance que ce que nous venons de dire et de répandre ouvrira les yeux et relèvera les cœurs de tant de soldats et de citoyens que ces hommes ne parviendront jamais à accomplir leurs détestables desseins <sup>1</sup>. »

Le Parlement et le conseil général des officiers s'émurent d'une même colère et mirent en œuvre à la fois, contre leurs nouveaux ennemis, et les armes révolutionnaires et les armes du pouvoir. Des pétitions arrivèrent de plusieurs comtés, pleines de blâme contre l'opposition qui éclatait et d'adhésion dévouée au Parlement. Diverses congrégations de sectaires, anabaptistes et autres, vinrent déclarer que c'était contre leur gré que le pamphlet de Lilburne, *les nouvelles Chaines de l'Angleterre dévoilées*, avait été lu dans quelques-unes de leurs assemblées, et elles en témoignèrent leur désapprobation. Plusieurs régiments, sur le vœu de leurs chefs, protestèrent formellement contre la rébellion naissante. Le conseil général de l'armée adressa à la Chambre « une humble pétition » dans laquelle, en demandant le redressement d'abus administratifs nuisibles aux soldats, il témoignait de la bonne intelligence qui régnait entre le Parlement et l'armée; et la Chambre attacha tant de prix à cette démarche qu'elle en fit aux pétitionnaires des remerciements officiels : « Ce jour, leur dit en son nom l'orateur, sera un jour de grand mécompte pour nos communs ennemis; tous les gens de bien qui se sont engagés avec nous pour le salut du royaume verront avec une vive joie votre modeste et discrète pétition; elle fermera la bouche à nos détracteurs malintentionnés qui seront forcés de reconnaître que l'armée et le Parlement sont unanimes pour le bien public. La Chambre

<sup>1</sup> *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 51; — Whitelocke, p. 585, 590; — Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 450; — Lilburne, *The hunting of the Foxes*, etc., p. 42, 45; — *England's New Chains*, etc. (2<sup>e</sup> part.), p. 16; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 59.

regarde comme très-importantes, et elle prendra immédiatement en considération les choses que vous lui recommandez ; et comme vous vous êtes toujours montrés, dans votre service, empressés et fidèles, elle m'ordonne de vous remercier de vos discrètes et sérieuses représentations. » Et pour soutenir, par l'énergie de ses propres résolutions, ces manifestations publiques de ses partisans, la Chambre vota que le pamphlet de Lilburne était plein d'assertions fausses, calomnieuses et séditieuses que les auteurs et distributeurs étaient coupables de haute trahison et seraient poursuivis comme traîtres ; et elle enjoignit au conseil d'État de donner suite à ses déclarations. Le conseil d'État, de son côté, chargea Milton de répondre à Lilburne ; et dès le lendemain Lilburne lui-même et ses trois principaux associés, William Walwyn, Thomas Prince et Richard Overton, furent arrêtés et mis à la Tour <sup>1</sup>.

Évidemment, dans le parti républicain, soit de l'armée, soit du pays, la majorité, plus sensée que conséquente, désavouait les opposants et voulait soutenir ses chefs et le Parlement. Mais les factions extrêmes ne se sentent jamais faibles, car la fièvre fait croire à la force, et l'espérance demeure toujours là où est le courage du martyr. Du fond de la Tour, Lilburne publia, sous le titre de *Portrait du conseil d'État*, le récit de son arrestation et de celle de ses compagnons, de leur interrogatoire, de leur défense et de leur emprisonnement : remarquable mélange de fierté digne et de bravade puérile, d'honnêteté et de vanité. Apostrophant Cromwell et Ireton : « Qu'ils fassent du pire qu'ils pourront, disait-il, je les défie ; ils ne peuvent pas me faire plus que le diable n'a fait à Job. Ils ont une

<sup>1</sup> Le 28 mars 1649 ; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 153, 168, 174, 177 ; — Whitelocke, p. 393 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 60, 545.

armée à leurs ordres ; mais dût chaque cheveu sur la tête de chacun de leurs soldats devenir une légion d'hommes, je ne les craindrais pas plus qu'autant de brins de paille, car le Seigneur Jéhovah est mon rocher, et sous ses ailes, je suis en sûreté ; je chanterai et je serai gai... Ami lecteur et cher compatriote, excuse-moi, je t'en supplie, si je me glorifie et me vante ; j'y suis forcé par mes adversaires qui me calomnient bassement ; d'ailleurs Paul et Samuel l'ont fait avant moi. Si tu tiens pour les justes droits et les libertés du pays où nous sommes nés, je suis à toi, moi John Lilburne, que la peur n'a jamais pu jeter ni la séduction attirer hors de mes principes, qui n'ai jamais craint les riches et les puissants, ni méprisé les pauvres et les faibles, et qui espère, avec l'aide de la bonté de Dieu, demeurer *semper idem* <sup>1</sup>. »

Lilburne ne s'en tint pas à des pamphlets, ni à des invectives contre quelques hommes ; il avait dans l'esprit certaines idées morales et politiques, peu réduites en système, mais fort accréditées dans les classes populaires, et qu'il aspirait ardemment à faire triompher. Déjà, le 26 février précédent, il les avait rédigées et présentées, sous forme d'adresse, à la Chambre, jaloux d'opposer, au plan de gouvernement des meneurs républicains, son propre plan de gouvernement, et de mettre sa république en face de la leur. La Chambre avait reçu son adresse comme on reçoit les vœux d'un ennemi, et sans l'honorer d'aucune réponse. Blessé dans son amour-propre et dans sa foi politique, Lilburne publia de sa prison, et de concert avec ses compagnons de captivité, une nouvelle *Convention du peuple d'Angleterre*, résumé de leurs vues en fait d'organisation sociale, et qui devait, dans leur espérance, frapper

<sup>1</sup> J. Lilburne, *The Picture of the council of State*, etc., 2<sup>e</sup> édit., p. 19, 20.

de décri cette autre *Convention* que, trois mois auparavant, le conseil des officiers avait présentée au Parlement. Composée de trente articles, la constitution de Lilburne n'était pas aussi éloignée qu'il se le figurait de celle à laquelle il prétendait la substituer; elle en différait cependant par quelques dispositions, les unes plus justes et plus libérales, les autres plus impraticables et plus vaines. D'une part, Lilburne donnait aux droits et aux libertés des individus, surtout à la liberté de conscience, plus d'étendue; de l'autre, il s'inquiétait bien moins encore des moyens de gouvernement, et prenait contre le pouvoir quelques-unes de ces prétendues garanties qui désorganisent à la fois le pouvoir et la société; il interdisait, par exemple, aux membres de l'assemblée représentative en fonction, le droit d'être réélus à celle qui devait lui succéder. La république du conseil général des officiers ne pouvait pas durer; celle de Lilburne n'eût pu seulement commencer à vivre <sup>1</sup>.

Au moment même où il la mettait au jour, elle recevait, d'un incident d'abord obscur, un nom qui la frappait de mort. Dans le comté de Surrey parut une bande peu nombreuse encore, mais qui annonçait qu'elle serait bientôt de quatre mille hommes. Everard et Winstanley, le premier ancien soldat, en étaient les chefs; ils commencèrent à cultiver et à ensemençer çà et là, appelant à eux le peuple des environs, promettant, à tous ceux qui viendraient les joindre, des aliments et des vêtements, et menaçant de renverser les clôtures des parcs voisins. Sur la demande des magistrats du comté, Fairfax envoya deux escadrons qui les arrêtèrent; les chefs parurent devant

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 151; — Whitelocke, p. 584; — J. Lilburne, *An agreement of the free people of England* (Londres, 50 avril 1649), pamphlet de huit pages.

lui le chapeau sur la tête; on leur demanda pourquoi : « Parce qu'il n'est qu'une créature semblable à nous. » Everard défendit leur conduite et leur droit : « Nous sommes, dit-il, de la race des Juifs; toutes les libertés du peuple ont été perdues par la venue de Guillaume le Conquérant; le peuple de Dieu a vécu depuis lors sous une tyrannie pire que celle qu'endurèrent nos pères sous les Égyptiens. Mais nous touchons au temps de la délivrance; Dieu veut tirer son peuple de cette servitude et lui rendre la libre jouissance des biens et des fruits de la terre; une vision m'a apparu qui m'a dit : « Va, cultive et laboure la « terre, et recueille-en les fruits pour les distribuer aux « pauvres, pour nourrir ceux qui ont faim et vêtir ceux qui « sont nus. » Nous ne voulons attenter à la propriété de personne, ni détruire aucune clôture; nous ne prenons que les terres non cultivées pour les rendre fertiles et profitables aux hommes; un temps viendra où tous les hommes donneront volontairement leurs biens et les mettront en communauté. Nous ne nous défendons point par les armes; nous nous soumettons à l'autorité et nous attendrons le temps promis, car il est proche <sup>1</sup>. »

Ces hommes se nommaient eux-mêmes les *Piocheurs* <sup>2</sup>; mais le public les appela les *Niveleurs*; et ce nom devint aussitôt celui de tous les petits groupes qui, soit dans le pays, soit dans l'armée, poussés par des idées politiques ou religieuses, et diversement anarchiques, voulaient une république autre que celle qui essayait de gouverner l'Angleterre, et lui faisaient une opposition ardente. En vain Lilburne et ses amis protestèrent contre ce nom; en vain ils ajoutèrent à leur plan de constitution un article déclarant

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 596, 597; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. I, p. 455; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 82.

<sup>2</sup> *The Diggers*.

formellement « que les biens ne seraient point partagés, ni toutes choses mises en commun <sup>1</sup>. » La qualification avait une origine naturelle ; des faits et des discours épars, mais frappants, venaient de temps en temps la confirmer ; elle continua de peser sur tout le parti, et les républicains en possession du pouvoir, dans le Parlement et dans l'armée, eurent cette fortune que leurs ennemis révolutionnaires s'appelassent les Niveleurs.

Chaque jour la lutte touchait de plus près à la guerre ; le moindre incident, sérieux ou frivole, devait la faire éclater. Par les relations qu'il entretenait, par les lettres qu'il écrivait, Lilburne, de sa prison, continuait de fomenteur, dans la Cité et dans l'armée, une agitation de plus en plus menaçante. Le Parlement résolut <sup>2</sup> de lui faire avec éclat son procès, à lui et à ses trois compagnons ; un comité de conseillers d'État et de grands juges, présidé par Bradshaw, fut chargé de rechercher quelle était, dans cette circonstance, la procédure la plus convenable ; six avocats eurent ordre de se tenir prêts à porter la parole contre les accusés. Des préparatifs si solennels excitèrent, parmi les partisans de Lilburne, une émotion passionnée ; les pétitions affluèrent en sa faveur ; les unes, signées par dix mille citoyens de Londres et des environs ; les autres, présentées par des milliers de femmes qui se pressaient aux portes de Westminster ; aux premières, le Parlement fit répondre sévèrement que les quatre accusés seraient jugés, et que tout le monde en Angleterre devait se soumettre à la décision du Parlement. A la seconde pétition on ne fit point de réponse. Les femmes insistèrent : « Elles savaient, dirent-elles, que Lilburne et ses compagnons devaient être, à minuit, enlevés

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 599-400.

<sup>2</sup> Le 11 avril 1649 : *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 185.

de la Tour, menés à Whitehall et fusillés ; le Parlement, en déclarant traîtres les distributeurs et auteurs du livre de Lilburne, avait tendu un piège au peuple, car on ne pouvait parler des affaires du temps sans parler de ce livre ; on voulait donc abolir toute liberté de conversation, ce qui était la pire des servitudes. » Pour toute réponse, la Chambre fit dire à ces femmes de retourner chez elles laver leurs assiettes : « Nous n'avons plus d'assiettes, dirent-elles, ni de viande à y mettre <sup>1</sup>. »

Au milieu de cette fermentation, huit régiments, quatre d'infanterie et quatre de cavalerie, furent désignés par le sort pour se rendre en Irlande, où la guerre civile avait recommencé <sup>2</sup>. Les soldats, mal disposés, murmurèrent violemment : c'était un service rude et déplaisant, dans un pays détesté et méprisé, et on les y envoyait sans leur avoir fait justice, sans que leurs arrérages fussent payés ni leurs droits reconnus, sans que le gouvernement et les libertés de l'Angleterre fussent assurés. Un court imprimé circula aussitôt dans les casernes et dans les rues, engageant les soldats à réclamer et à ne point partir en attendant. Un escadron du régiment de cavalerie du colonel Whalley, que le sort n'avait point désigné pour le service d'Irlande, reçut l'ordre de quitter Londres : les cavaliers demandèrent des satisfactions préalables, se saisirent du drapeau et refusèrent formellement d'obéir. Fairfax et Cromwell accoururent, réprimèrent la sédition, mirent le régiment en marche, et traduisirent quinze des mutins devant la cour martiale. Cinq furent condamnés à mort. Lilburne écrivit sur-le-champ au général qu'il y prit bien garde, qu'en temps de

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 178, 189, 196; — Whitlocke, p. 595, 596, 597, 598; — Clément Walker, *Hist. of Independency*, part. II, p. 166; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 102

<sup>2</sup> Le 20 avril 1649.

paix nul Anglais ne pouvait être condamné à mort par une cour martiale, que la violation de ce principe avait été l'un des principaux entre les griefs qui avaient coûté la tête à Strafford. Les généraux républicains n'hésitèrent point. « Il faut mettre ce parti en pièces, avait dit Cromwell dans le conseil d'État, au moment de l'arrestation de Lilburne ; sans quoi il vous mettra en pièces vous-mêmes, et vous passerez pour les plus sots et les plus plats personnages du monde d'avoir été vaincus par une si méprisable espèce d'ennemis. » Cromwell savait à la fois frapper et caresser : à l'instant même, sur les cinq soldats condamnés, quatre reçurent leur grâce, et le cinquième, Robert Lockyer, fut immédiatement fusillé au milieu de Londres, dans le cimetière de Saint-Paul<sup>1</sup>. Il était jeune, brave soldat, sectaire pieux, républicain exalté, aimé de ses camarades ; sa mort fit sur eux et sur leurs amis du peuple une profonde impression de douleur et de colère ; on veilla, on pria auprès de son corps ; et deux jours après<sup>2</sup>, un cortège aussi solennel que populaire le conduisit au cimetière de Westminster. Cent cavaliers, cinq ou six de front, marchaient en tête ; venait le cercueil entouré de six trompettes qui sonnaient une marche funèbre, et suivi du cheval de Lockyer, caparaçonné en noir ; son épée et des branches de romarin à moitié teintes de sang étaient posées sur le cercueil ; une grande foule l'accompagnait, portant aux chapeaux des rubans noir et vert de mer ; des femmes fermaient le cortège ; plusieurs milliers de citoyens, d'une classe plus relevée et qui n'avaient pas jugé à propos de le suivre à travers les rues de Londres, l'attendaient à l'entrée du cimetière. Ce fut le sentiment général que de telles obsèques étaient un

<sup>1</sup> Le 28 avril 1649.

<sup>2</sup> Le 30 avril 1649.



grand affront aux chefs de l'armée et au Parlement <sup>1</sup>.

Six jours après on apprit à Londres qu'à Banbury et à Salisbury, dans les régiments des colonels Reynolds, Scroop et Ireton, l'insurrection avait éclaté; les soldats avaient chassé leurs officiers, sauf un petit nombre qui avaient pris parti avec eux; l'un de ceux-ci, le capitaine Thompson, avait publié sous le titre de : *l'Étendard de l'Angleterre en avant* <sup>2</sup>, un manifeste réclamant l'abolition du conseil d'État, de la Haute Cour de justice, un Parlement nouveau, l'adoption du plan de gouvernement de Lilburne, sa mise en liberté immédiate ainsi que celle de ses compagnons de captivité, et déclarant que, si un cheveu tombait de leur tête, vengeance en serait prise, Dieu aidant, sur celle de leurs tyrans. On sut en même temps qu'à Oxford, à Gloucester, dans les régiments des colonels Harrison, Ingoldsby et Horton, la fermentation était extrême, et que la plupart des soldats de ces corps, en correspondance avec les insurgés, se disposaient à se mettre en mouvement pour se joindre à eux.

Ce fut, dans cette pressante épreuve, le mérite des chefs républicains, Parlement et généraux, de ne point s'exagérer le mal ni le péril, et d'y opposer des remèdes prompts et fermes, mais mesurés. Ils agirent sans peur et sans colère, avec foi dans leur droit et dans leur force, comme un gouvernement contre des rebelles, non comme un parti contre des rivaux. Le Parlement vota que toute tentative, par action ou par écrit, contre le gouvernement républicain établi, l'autorité des Communes ou celle du conseil d'État, ou pour exciter quelque sédition dans l'armée, serait considé-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 397, 398, 399; — Clément Walker, *Hist. of the Indep.*, part. II, p. 154; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 453; — *Cromwelliana*, p. 53, 56.

<sup>2</sup> Le 6 mai 1649.

rée comme un acte de haute trahison ; il enjoignit à son comité de terminer sans délai la loi contre les abus de la presse ; il prit des mesures pour la police intérieure de la Cité ; il ordonna que Lilburne et ses compagnons à la Tour seraient séparés les uns des autres, et que toute visite, toute communication avec le dehors leur seraient interdites. Puis, il resta calme et laissa faire les généraux <sup>1</sup>.

Fairfax et Cromwell, à leur tour, voulurent d'abord s'assurer des troupes qu'ils avaient sous la main, car l'ébranlement avait pénétré partout : ils passèrent dans Hyde-Park une revue des deux régiments qu'ils commandaient en personne et qui portaient leur nom. Cromwell parla beaucoup, tantôt aux troupes réunies, tantôt aux hommes isolés : « Qu'avaient-ils de mieux à faire que d'adhérer fidèlement au Parlement ? Il avait fait justice des grands délinquants ; il organisait une forte marine qui protégerait efficacement le commerce ; il avait garanti le paiement de tout ce qui restait dû à l'armée ; il était décidé à mettre bientôt un terme à sa propre durée et à régler la convocation des Parlements nouveaux. Quant à la loi martiale, ceux qui ne voulaient pas s'y soumettre n'avaient qu'à déposer leurs armes ; ils recevraient leur congé, et aussi le paiement de leurs arrérages, comme ceux qui resteraient sous le drapeau. » Un seul soldat fit, d'un ton peu convenable, quelques objections ; Cromwell le fit arrêter ; mais aussitôt, sur les instances de ses camarades qui en répondirent, il lui pardonna et le fit rentrer dans les rangs. Quelques-uns avaient mis à leur chapeau le ruban vert des Niveleurs ; ils l'ôtèrent. Les deux corps se montrèrent pleins d'ardeur, et, la revue terminée, les deux généraux, pleins de confiance,

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 203, 207, 208, 209 ; — *Whitelocke*, p. 401 ; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 122.

les mirent et se mirent eux-mêmes sur-le-champ en mouvement <sup>1</sup>.

Cinq jours après, ayant fait une marche de quinze lieues en un jour, ils atteignirent à Burford, dans le comté d'Oxford, les insurgés déjà troublés par un échec que le colonel Reynolds venait de leur faire essayer à Banbury même, où le capitaine Thompson avait commencé l'insurrection. Surpris et battu, Thompson avait vu sa troupe dispersée, et ne s'était sauvé lui-même que par la fuite; un messager, envoyé aux insurgés par Fairfax, les avait de plus fait tomber dans une trompeuse sécurité; ils se flattaient qu'on voulait négocier avec eux. Cromwell entra tout à coup dans Burford au milieu de la nuit, avec deux mille hommes, pendant que Reynolds arrivait à l'autre extrémité de la ville pour fermer aux insurgés la retraite. Ils se défendirent quelques moments du haut des remparts et par les fenêtres des maisons; mais perdant bientôt tout espoir, dénués de chefs et de munitions, les uns se rendirent, au nombre d'environ quatre cents; les autres parvinrent à s'échapper. Fairfax réunit sur-le-champ une cour martiale qui ordonna que les rebelles seraient décimés. Dès le lendemain, dans le cimetière de Burford, le cornette Thompson, frère du principal chef de l'insurrection, fut amené et fusillé le premier. Tous ceux qui devaient subir le même sort étaient sur les plombs de l'église, assistant à l'exécution de leurs camarades et attendant leur tour. Après le cornette Thompson vint un caporal, puis un troisième, qui moururent avec une fermeté indomptable, ne rétractant rien de ce qu'ils avaient fait et commandant eux-mêmes le feu. Le cornette Dean fut amené le quatrième, ancien et brave soldat que les généraux connaissaient; il témoigna du repentir, Fair-

<sup>1</sup> *Cromwelliana*, p. 36; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I. p. 456.

fax lui fit grâce, et l'exécution n'alla pas plus loin. Cromwell entra dans l'église, y fit descendre le reste des condamnés, les tança, les admonesta, leur reprocha le péril qu'ils avaient fait courir à la bonne cause, à la cause de Dieu et du pays. « Ils pleurèrent, dit un journal du temps, et furent consignés pour quelques mois dans une garnison voisine, puis rendus à leurs régiments et envoyés en Irlande, où ils marchèrent de bon cœur <sup>1</sup>. »

Quelques bandes erraient encore dans les comtés d'Oxford et de Northampton ; le capitaine Thompson les rallia et les retint quelques jours ; mais vivement attaqué par le colonel Butler, il resta bientôt seul et se réfugia dans un bois ; les soldats de Butler y entrèrent à sa poursuite ; Thompson sortit du fourré, marcha sur les assaillants, en tua ou blessa trois, se replia dans le bois blessé lui-même, revint à la charge, criant qu'il ne voulait ni se rendre ni être pris vivant, et tomba enfin frappé de sept balles <sup>2</sup>. La première et la seule sérieuse insurrection des Niveleurs finit avec lui.

Le Parlement témoigna, de ce succès, une joie où se révélèrent, pour la première fois, ses craintes. L'orateur eut ordre d'adresser à Fairfax, à Cromwell et à tous leurs officiers, des remerciements officiels. Cromwell seul était présent dans la Chambre, et ce fut à lui que s'adressa l'orateur <sup>3</sup>. Trois membres furent chargés d'aller porter à Fairfax le même hommage. Un jour fut désigné pour rendre à Dieu des actions de grâces solennelles ; deux prédicateurs, célèbres parmi les Indépendants, John Owen et Thomas Goodwin, reçurent mission de prêcher ; et ce même jour, 7 juin, après avoir assisté à leurs sermons, la Chambre entière se

<sup>1</sup> *Cromwelliana*, p. 56-57 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 457-459 ; — Whitelocke, p. 402 ; — Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 451-452.

<sup>2</sup> Le 19 mai 1649 ; Whitelocke, p. 405.

<sup>3</sup> Le 26 mai 1649.

rendit dans la Cité, à un dîner de félicitation publique auquel le lord maire et le conseil commun l'avaient invitée. Tous les officiers présents à Londres, au-dessus du grade de lieutenant, y assistaient. Quand la Chambre arriva à Grocers' Hall, le lord maire présenta à l'orateur, qui la lui remit aussitôt, l'épée qu'on portait devant lui, honneur qui n'avait jamais été rendu qu'au roi, et au banquet l'orateur occupa la place royale. Au moment où les convives allaient s'asseoir, le comte de Pembroke, devenu simple membre des Communes, mais que, pour récompenser sa bassesse et par égard pour son ancienne grandeur, on avait placé à côté du général en chef, appela Whitelocke, disant que c'était à lui de prendre cette place comme premier commissaire du grand sceau. Whitelocke déclina cet honneur : « Comment donc, lui dit le comte à haute voix, et de manière à être entendu de tous ses voisins, croyez-vous que je m'assiérai au-dessus de vous ? J'ai cédé jadis cette place à l'évêque Williams, et à milord Coventry, et à milord Littleton ; vous occupez aujourd'hui les mêmes fonctions qu'ils occupaient ; certes, ces fonctions ont droit à autant d'honneur sous une république que sous un roi, et vous êtes un gentilhomme aussi bien né et aussi bien élevé qu'aucun d'eux ; je ne m'assiérai certainement pas au-dessus de vous. » Whitelocke céda avec une vanité humble et satisfaite, et lord Pembroke eut les éloges comme le mépris de tous les assistants <sup>1</sup>.

A la fin du banquet, le lord maire, de la part de la Cité, fit à Fairfax, dans une aiguière de vermeil, un présent de 4,000 liv. st., à Cromwell de 500 liv., et la Chambre, charmée d'un accueil si éclatant dans ce même lieu où elle

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 406 ; — *Cromwelliana*, p. 59 ; — Lettre de M. de Croullé au cardinal Mazarin (21 juin 1649) ; — *Archives des Affaires étrangères de France* (voir les *Documents historiques* placés à la fin de ce volume, n<sup>o</sup> 1).

avait eu naguère tant de peine à faire proclamer la République, en remercia officiellement le lord maire, et chargea un comité spécial de chercher quelque marque de haute estime et de faveur que le Parlement pût donner à la Cité. Cinq semaines après, un vote du Parlement attribuait « au lord maire et à la communauté des citoyens de Londres, et à leurs successeurs à perpétuité, » la propriété du parc de Richmond, offrant ainsi, comme appât, les dépouilles du roi pour les plaisirs de la Cité .

Les meneurs ne se faisaient cependant point d'illusion sur les périls qui les menaçaient encore ; ils voyaient de trop près le peuple et l'armée pour croire que le feu qu'ils venaient d'étouffer fût réellement éteint ; ils avaient été fermes et calmes pendant la lutte ; ils furent prudents et modérés après la victoire. Ils s'appliquèrent à donner ou à faire espérer satisfaction aux vœux, légitimes ou populaires, des mécontents. Des mesures furent prises pour assurer effectivement le paiement des troupes, pour mettre la population à l'abri de l'abus des logements militaires, pour venir au secours des soldats blessés et de leurs familles, pour procurer quelque soulagement aux prisonniers pour dettes et du travail aux pauvres de Londres <sup>2</sup>. Des comités eurent ordre de rechercher ce qu'il y avait à faire à l'égard des monnaies altérées et comment on pourrait rendre la procédure civile plus prompte et moins onéreuse <sup>3</sup>. Une amnistie générale fut proposée <sup>4</sup>. La question du terme et du système à adopter pour l'élection d'un Parlement nouveau

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 406, 411 ; — *Leicester's Journal*, p. 75 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 227, 263.

<sup>2</sup> Les 5 mars, 7 et 12 mai ; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 155, 202, 208.

<sup>3</sup> Les 2 mars, 18 mai, 4, 22 et 27 juin ; *ibid.*, t. VI, p. 154, 211, 224, 240, 244.

<sup>4</sup> Le 25 avril 1649 ; *ibid.*, t. VI, p. 195 ; — Whitelocke, p. 398.

fut mise fréquemment à l'ordre du jour <sup>1</sup>. Des lois furent rendues d'une part pour abolir les anciennes contraintes imposées à la foi et au culte des sectes chrétiennes, de l'autre pour réprimer la licence des mœurs, car l'opposition demandait à la fois plus de liberté et plus de sévérité <sup>2</sup>. On ne s'en tint pas aux mesures générales et aux promesses législatives; on voulut témoigner aux hommes les plus compromis des dispositions bienveillantes; plusieurs chefs du Parlement et de l'armée eurent, avec les principaux Niveleurs, des conférences pour essayer de s'entendre sur les réformes à accomplir et sur les moyens de gouvernement <sup>3</sup>. L'esprit de conciliation s'étendit jusqu'à Lilburne lui-même: en les mettant au secret, lui et ses compagnons, on leur avait retiré l'allocation accordée en général aux prisonniers; on la leur rendit <sup>4</sup>. Un des affidés du parti dominant, et même de Cromwell, le révérend Hugh Peters alla <sup>5</sup>, comme de lui-même et par un pur sentiment d'intérêt affectueux, visiter Lilburne à la Tour pour tenter de l'adoucir en lui ouvrant des perspectives d'accommodement et de liberté. On ajourna les poursuites commencées contre lui. Son fils aîné tomba malade; l'anxiété paternelle l'emporta sur la fierté politique; Lilburne écrivit à Henri Martyn, qui était resté avec lui en bons rapports, pour demander la permission de sortir de la Tour et d'aller voir sa femme et ses enfants. On la lui accorda, et cette tolérance devint presque

<sup>1</sup> Les 1<sup>er</sup>, 11 et 15 mai 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 199, 207, 210.

<sup>2</sup> Les 29 juin et 15 septembre 1649, les 8 février, 10 mai et 27 septembre 1650; *Journals of the House, etc.*, t. VI, p. 243, 293, 359, 410, 474.

<sup>3</sup> Whitelocke, p. 424.

<sup>4</sup> Les 12 et 15 mai 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 208, 210.

<sup>5</sup> Le 25 mai 1649.

habituelle pour lui et pour ses compagnons<sup>1</sup>. Le Parlement républicain avait, au fond, un vif désir de faire, avec l'opposition démocratique et fanatique qu'il avait vaincue, une paix véritable, et de la voir rentrer dans les rangs du parti qui, avec toutes ses forces réunies, suffisait à grand'peine à contenir et à gouverner violemment le pays.

Mais rien n'est plus indomptable qu'un esprit étroit, subtil et vain, joint à un cœur honnête et ferme : Lilburne eût traité peut-être, tout en les détestant, avec des ennemis qu'il eût crus, comme lui, convaincus et sincères ; mais il méprisait ses vainqueurs comme des ambitieux intéressés, roués et hypocrites ; leurs faveurs mêmes n'étaient, à ses yeux, que des concessions de leur faiblesse ou des artifices de leur perfidie. Il traita Hugh Peters, quand celui-ci vint le voir à la Tour, avec une franchise brutale, et repoussa ses insinuations comme des insultes ou des pièges. Peters lui reprochait d'avoir, par ses attaques, causé les malheurs de la dernière lutte et mis à nu les plaies de la République : « Quand le soleil brille sur le fumier, répondit Lilburne, si une odeur infecte en sort, est-ce la faute du soleil ou du fumier ?<sup>2</sup> » et dans l'espace de trois mois, quatre nouveaux pamphlets attestèrent son intarissable hostilité. L'un de ces pamphlets, adressé au conseiller d'État Cornélius Holland, était un défi en champ clos de dispute politique : « Que votre Chambre, écrivait Lilburne, choisisse deux personnes, et moi deux autres, et si ces quatre personnes ne peuvent s'accorder, qu'elles en nomment une cinquième pour décider entre nous ; nommez, si vous voulez, Cromwell, Ireton, Bradshaw, tous les orateurs ou plaideurs que vous avez eus

<sup>1</sup> Les 18 juillet et 7 septembre 1649 ; *Journals of the House of commons*, p. 264, 292.

<sup>2</sup> *A discourse betwixt lieut.-col. John Lilburne, close prisoner in the Tower of London, and M. Hugh Peters, upon May 23, 1649*, p. 5.



contre le roi et les lords que vous avez fait décapiter; que je sois seul à défendre ma cause : pourvu que le débat soit public et que je puisse parler librement pour moi-même, je consens, si je n'établis pas mon innocence, à perdre tout ce que je possède, y compris ma vie... Mais si, dans cinq jours, ma proposition n'est pas adoptée, je me tiendrai pour libre de disséquer et d'étaler devant le public tout ce que je sais de vous et de vos associés <sup>1</sup>; » et dans deux pamphlets en effet, l'un dirigé nommément contre Cromwell et Ireton <sup>2</sup>, l'autre contenant une provocation séditieuse adressée, par dix apprentis de la Cité, aux soldats de l'armée, en particulier au régiment de Fairfax <sup>3</sup>, Lilburn usa largement du droit qu'il s'était réservé.

Ces provocations ne demeurèrent point sans effet; une nouvelle sédition éclata à Oxford <sup>4</sup> dans le régiment du colonel Ingoldsby; les soldats arrêtaient et emprisonnaient leurs officiers, et leur colonel lui-même envoyé en toute hâte par le Parlement pour les réprimer; ils choisirent entre eux des agitateurs, se fortifièrent dans les bâtiments de New-College, et renouvelèrent de là toutes les demandes des Niveleurs. Ils attendaient, disaient-ils, six mille hommes du comté de Northampton, autant des comtés de l'ouest et de Kent. Sur plusieurs points en effet et dans plusieurs corps l'ébranlement se fit sentir; le cornette Dean, à qui naguère, dans le cimetière de Burford, Fairfax venait de faire grâce, reparut à la tête d'une bande. Mais le mauvais succès de la première insurrection et la fermeté élémentaire

<sup>1</sup> *John Lilburne to his honoured friend M. Cornelius Holland*, p. 5.

<sup>2</sup> *An impeachment of high treason against Oliver Cromwell and Henry Ireton*, by John Lilburne (août 1649).

<sup>3</sup> *An outcry of the young men and apprentices of London*, by J. Lilburne (29 août 1649).

<sup>4</sup> Le 6 septembre 1649.

des généraux avaient laissé, dans l'armée et dans le peuple, une impression profonde ; le mouvement ne réussit ni à se propager, ni à se prolonger ; les officiers retenus en prison à Oxford reprirent sans bruit leur autorité, d'abord sur les sentinelles mêmes qui les gardaient, puis sur les soldats épars dans les rues ; bientôt le régiment tout entier se soumit à son colonel, et dix jours après son explosion, la rébellion était partout comprimée ou s'abandonnait elle-même <sup>1</sup>.

Mais un fait nouveau et grave se produisit alors pour la première fois. Quand Hugh Peters était allé voir Lilburne à la Tour : « Dites à vos maîtres, lui avait dit le prisonnier, que si maintenant je pouvais choisir, j'aimerais mieux vivre sept ans sous le gouvernement du vieux roi Charles, quoiqu'ils lui aient coupé la tête comme à un tyran, qu'un an sous leur tyrannie actuelle ; et je vous dis que, s'ils persistent dans cette tyrannie, ils feront au prince Charles assez d'amis, non-seulement pour proclamer son nom, mais pour le ramener sur le trône de son père <sup>2</sup>. » Deux mois après, en publiant son *Cri des Apprentis aux Soldats*, le même Lilburne disait à ces derniers : « Quand vous êtes accourus au service des lois du pays, vous ne vous êtes nullement engagés contre la personne du roi, comme roi ni avec aucune pensée de le détruire, mais uniquement pour régler la royauté <sup>3</sup>. » Ce sentiment et ce langage avaient porté leurs fruits ; les Niveleurs étaient entrés en liaison avec les Cavaliers ; au moment même où éclata la sédition d'Oxford, une lettre fut interceptée, écrite par un Cavalier en prison à la Tour, à lord Cottington, l'un des conseillers intimes de Charles II,

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 295 ; — Whitelocke, p. 424, 428.

<sup>2</sup> *A discourse betwixt J. Lilburne and Hugh Peters*, p. 8.

<sup>3</sup> *The outcry of the young men of London*, p. 4.

en France, et qui portait : « Toutes nos espérances ici dépendent de la bienveillance apparente que S. M. témoignera à Lilburne et au parti niveleur, dont le mécontentement s'accroît chaque jour ; il n'y a rien à faire pour nous si les Niveleurs ne marchent avec nous, et les premiers, ce qu'ils sont, j'espère, bien près d'accomplir. Je demande qu'on m'aide dans ce travail, car sans un peu d'argent, il n'y a pas grand'chose à attendre, les gens avec qui je traite étant très-pauvres et besoigneux <sup>1</sup>. »

Le Parlement ne pouvait manquer de se prévaloir de tels faits : il en fit son principal argument dans une longue déclaration qu'il publia contre les Niveleurs, pour justifier la conduite plus rigoureuse qu'il se proposait de tenir envers eux, et pour raffermir ses partisans <sup>2</sup> ; et joignant l'action aux paroles, il ordonna que le procès de Lilburne serait immédiatement poursuivi, et nomma, pour présider au jugement, une commission extraordinaire de quarante membres, laissant toutefois au jury le droit de prononcer sur les faits imputés au prévenu <sup>3</sup>.

Les parents et les amis de Lilburne, sa femme, aussi courageuse que lui et qui l'aimait tendrement, son frère le colonel Robert Lilburne, officier estimé des généraux et de l'armée, firent les derniers efforts pour le soustraire à ce procès. Il laissa percer lui-même quelque désir d'y échapper ; il offrit de se retirer en Amérique ; mais il publia au moment même un pamphlet pour expliquer les motifs de son départ et en débattre aigrement les conditions <sup>4</sup>. On ne

<sup>1</sup> *Parliamentary History*, t. XIX, p. 195.

<sup>2</sup> Le 28 septembre 1649 ; *Parliamentary History*, t. XIX, p. 177-200.

<sup>3</sup> Le 11 septembre 1649 ; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 295.

<sup>4</sup> Le 22 octobre 1649. Ce pamphlet est intitulé : *The innocent man's second Proffer*.

lui répondit point. Cédant aux instances de sa femme, il demanda un délai. On ne lui répondit pas davantage ; le gouvernement républicain était résolu de pousser à bout cet insupportable ennemi, et se croyait sûr de s'en délivrer.

Le procès commença à Guildhall, le 24 octobre 1649. Lilburne y déploya toutes les ressources de son esprit et toute la vigueur de son caractère pour lutter contre de savants et subtils magistrats, les uns serviles et ardents à entraver sa défense, les autres honnêtes et désirant protéger l'accusé dans ses justes droits, mais à chaque instant piqués et irrités par ses brusques saillies et par l'amertume de ses sarcasmes ou la violence de ses invectives contre le pouvoir dont ils étaient les représentants. On touchait au terme du débat qui avait duré deux jours ; Lilburne se tournant tout à coup vers les jurés : « Messieurs du jury, dit-il, vous êtes mes seuls juges, les gardiens de ma vie ; c'est à vous que le Seigneur demandera compte de mon sang. Je vous conjure donc de bien connaître votre pouvoir, de bien considérer votre devoir envers Dieu, envers moi, envers vous-mêmes, envers notre pays ; et que l'esprit du Seigneur Dieu tout-puissant, maître du ciel et de la terre, et de toutes les choses qui y sont contenues, soit avec vous, vous assiste et vous dirige, et vous enseigne à faire ce qui est juste et pour sa gloire ! »

« Amen ! » s'écria d'une seule voix toute l'assistance qui était nombreuse. Les juges se regardèrent les uns les autres avec quelque inquiétude, et demandèrent au major général Skippon de faire venir trois compagnies de plus. Le procureur général Prideaux et le grand juge Keble, qui présidait la cour, renouvelèrent leurs efforts pour convaincre le jury de la justice et de la nécessité de la condamnation. Après trois quarts d'heure de délibération, le greffier s'adressant aux jurés : « Messieurs du jury, êtes-vous d'accord de votre

verdict? — Oui. — Regardez le prisonnier ; est-il coupable des trahisons dont il est accusé, ou bien non coupable? — Non coupable de toutes ces trahisons. — Ni de toutes, ni d'aucune? — Non coupable, ni de toutes, ni d'aucune. »

A ces mots « non coupable » la salle retentit d'une acclamation telle, dit-on, que peut-être on n'en avait jamais ouï de pareille. Durant une demi-heure, les juges demeurèrent immobiles sur leurs sièges, exposés à cette explosion de la joie publique. Le prisonnier était debout à la barre, tranquille et plus modeste dans sa contenance qu'il ne l'avait été auparavant. Le tumulte apaisé, le greffier reprit la parole : « Messieurs du jury, faites attention à votre verdict ; la cour l'a entendu ; vous dites que John Lilburne n'est coupable ni de toutes, ni d'aucune des trahisons dont il est accusé. Vous le dites tous? — Oui, nous le disons tous <sup>1</sup>. »

Lilburne fut reconduit à la Tour, suivi des acclamations de la multitude, et toute la nuit des feux de joie furent allumés dans les rues. Le gouvernement essaya de le retenir encore en prison ; mais au bout de quinze jours, le mécontentement du peuple et les efforts de quelques membres des Communes, prudents et bienveillants, entre autres de Ludlow et de Henri Martyn, obtinrent enfin son élargissement <sup>2</sup>.

Le Parlement ressentit vivement cet échec, plus amer cependant pour son amour-propre que dangereux pour son pouvoir : quoique Lilburne lui échappât, la victoire lui demeura sur les Niveleurs qui renoncèrent à soulever le pays et l'armée, et ne furent plus que des conspirateurs. Mais cette victoire même était vaine ; le gouvernement républicain triomphait sans s'affermir ; ses ennemis, le roi, les

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1270-1470.

<sup>2</sup> Le 8 novembre 1649.

Cavaliers, les républicains anarchiques tombaient sous ses coups, et il se sentait contraint de maintenir et même d'aggraver ses rigueurs. Il ajouta, aux anciens statuts sur la trahison, des dispositions nouvelles et plus menaçantes, car elles considéraient les paroles comme des actes et les érigeaient en crime capital <sup>1</sup>. En laissant tomber la censure préalable, il vota une loi de la presse qui portait la sévérité jusqu'aux interdictions et aux inquisitions les plus tyranniques; non-seulement elle condamnait à des peines très-dures les auteurs, imprimeurs, vendeurs et distributeurs d'écrits séditieux; mais les acheteurs mêmes étaient tenus, sous peine d'amende, d'aller, dans les vingt-quatre heures, remettre au plus prochain magistrat les exemplaires qu'ils avaient acquis. Toute imprimerie fut interdite ailleurs que dans quatre villes, Londres, York, Oxford et Cambridge. La publication des journaux ou recueils de nouvelles et le commerce, tant extérieur qu'intérieur, des livres étaient mis à la complète discrétion du gouvernement. Tous les colporteurs et chanteurs publics furent supprimés, et partout où l'on en rencontrait un, on le saisissait, on l'amenait dans une maison de correction pour y être fouetté comme un malfaiteur, et une amende était infligée à tout magistrat qui négligeait d'accomplir cette prescription de la loi <sup>2</sup>. Il fut défendu de rendre compte des procédures et des débats devant les hautes cours de justice. La Chambre, contre les lois et les traditions du pays, se fit elle-même, dans plusieurs circonstances, cour de justice, et condamna à des peines graves, au bannissement, à de fortes amendes, au pilori même, des prévenus qu'elle n'espérait pas atteindre par

<sup>1</sup> Ce bill, proposé le 1<sup>er</sup> mai 1649, fut adopté le 14; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 199, 209.

<sup>2</sup> Ce bill fut proposé le 9 août et adopté le 20 septembre 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 276, 298.

d'autres voies <sup>1</sup>. Elle interdit le séjour de Londres aux Cavaliers, aux catholiques, aux officiers de fortune, à tous ceux qui lui étaient suspects : quand elle ne pouvait intenter aucune poursuite contre des ennemis qu'elle redoutait, elle les retenait arbitrairement en prison. Au moment où Lilburne, acquitté par le jury, sortait de la Tour, un royaliste presbytérien, Clément Walker, membre du Parlement dont il avait été expulsé en 1648, avec son parti, publia l'*Anarchia anglicana*, ou *Récits et Observations historiques et politiques sur le Parlement ouvert en 1640*, histoire passionnée, mais pleine de faits importants et d'anecdotes curieuses, du parti républicain et de ses chefs. Walker remplaça Lilburne à la Tour, et y resta sans jugement jusqu'à sa mort, survenue en 1651 <sup>2</sup>. Dans le cours de cette même année, le conseil d'État fit transférer dans diverses villes cinq des plus distingués parmi les anciens chefs presbytériens, sir William Waller, sir William Lewis, sir John Clotworthy, le major général Browne et le commissaire général Copley ; et cet ordre révèle qu'ils étaient, depuis l'établissement de la République, détenus dans le château de Windsor <sup>3</sup>.

Toutes ces rigueurs ne parvenaient pas à donner au pays, ni aux républicains eux-mêmes, le sentiment de la force et de la sécurité de la République : ils étaient en pleine possession du pouvoir ; ils avaient mis hors de toute activité politique la haute aristocratie et la démocratie radicale de leur temps, les Cavaliers et les Niveleurs. Leurs angoisses intérieures les tourmentaient déjà plus que n'eussent pu

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 534-556, 591 ; t. VII, p. 71-75, 75, 78, 79 ; — Whitelocke, p. 440.

<sup>2</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 347.

<sup>3</sup> Leur translation fut ordonnée le 11 mars 1651 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 250.

faire tous leurs ennemis. Vainqueurs et maîtres, il voyaient s'élever au milieu d'eux un vainqueur et un maître dont ils ne savaient ni comment se défendre ni comment se passer. La République, à peine née, sentait déjà Cromwell au-dessus d'elle; à chaque crise de péril et d'alarme, elle avait recours à lui, et elle s'alarmait le lendemain du crédit et du renom qu'il acquérait en la sauvant. Cromwell, de son côté, tout en prodiguant à la République les démonstrations du dévouement le plus humble, laissait à chaque instant éclater les élans de son ambition et de son orgueil. Henri Martyn, qui vivait en grande familiarité avec lui, s'avisa, un jour, à la Chambre, de le contrarier obstinément dans quelques-unes de ses volontés à l'égard de l'armée : Cromwell tira brusquement son poignard, et l'enfonçant dans le siège placé à côté du sien, il menaça tout haut de sa colère « Harry et sa bande de Niveleurs. » Un autre jour, dans une disposition plus amicale et plus gaie, il appela Henri Martyn « sir Harry; » le républicain se leva, et le saluant : « Je remercie Votre Majesté, lui dit-il; j'ai toujours pensé que, lorsque vous seriez roi, je serais fait chevalier <sup>1</sup>. » La première année de la République n'était pas à son terme, et déjà on saisissait à Coventry des pamphlets intitulés : *Le caractère du roi Cromwell* <sup>2</sup>; et dès le 14 juin 1649, M. de Croullé écrivait au cardinal Mazarin : « Selon la créance de plusieurs, Cromwell pousse ses pensées au delà de ce que l'ambition la plus déréglée le peut porter <sup>3</sup>. » Les meneurs républicains ne rencontraient plus aucune résistance active; mais ils étaient seuls, contraints de tendre de plus en plus les ressorts du pouvoir, au milieu d'ennemis irrécou-

<sup>1</sup> *Mercurius pragmaticus*, mars 1651; — Forster, *The Statesmen of the Commonwealth* (Vie de Henri Martyn), t. III, p. 528; *Cromwelliana*, p. 55.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 454.

<sup>3</sup> *Archives des Affaires étrangères de France*.



ciliables , et à côté d'eux Cromwell grandissait pour leur ruine en les servant.

Un fléau sanglant, la guerre civile, vint ajourner l'explosion de ces discordes . et rendre pour quelque temps à la République l'unité et l'énergie fiévreuse qui pouvaient seules la faire vivre.



## LIVRE II.

État des partis en Écosse et en Irlande. — Charles II y est proclamé roi. — Commissaires écossais à la Haye. — Guerre d'Irlande. — Cromwell en prend le commandement. — Ses cruautés et ses succès. — Expédition de Montrose en Écosse. — Sa défaite, son arrestation, sa condamnation et son exécution. — Charles II se rend en Écosse. — Cromwell revient d'Irlande et prend le commandement de la guerre d'Écosse. — Périls de sa situation. — Bataille de Dunbar. — Charles II entre en Angleterre. — Cromwell y rentre après lui. — Bataille de Worcester. — Fuite et aventures de Charles II. — Il débarque en France. — Cromwell revient à Londres. — Triomphe complet de la République.

Entre les trois royaumes de Charles I<sup>er</sup>, l'Angleterre seule contenait un parti républicain assez fort pour vaincre un moment et assez hardi pour tenter de gouverner. Par des causes très-diverses, l'Écosse et l'Irlande restaient profondément royalistes, mais avec des dispositions et à des conditions qui les rendaient incapables de soutenir efficacement le roi dont elles ne pouvaient ni ne voulaient se passer. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux royaumes, les royalistes proprement dits ne dominaient : en Écosse, les presbytériens étaient les maîtres ; en Irlande, les catholiques : maîtres inégalement tyranniques, à cause de la diversité de leur situation, mais également haineux et aveugles, également emportés par leurs passions religieuses au delà de leurs desseins politiques, et ne sachant ni tenir compte des droits

et des forces de leurs adversaires, ni mesurer sur leur force réelle leurs propres prétentions. Les uns et les autres étaient divisés. En Écosse les presbytériens violents l'emportaient dans le Parlement et dans l'Église ; mais ils avaient à côté d'eux une opposition formée des presbytériens modérés qui, en 1648, avaient fait la guerre au Parlement d'Angleterre pour Charles I<sup>er</sup>, et qui comptaient, dans l'aristocratie et dans l'armée, de nombreux adhérents. En Irlande, une grande partie de l'aristocratie catholique, par loyauté ou par prudence, soutenait franchement, de concert avec la plupart des protestants irlandais, la cause du roi protestant ; mais elle était, à chaque pas, entravée par les passions, les méfiances et les exigences, aussi naturelles que mal calculées, du peuple catholique qui marchait sous ses drapeaux. Et dans l'un et l'autre royaume, autour du parti dominant intérieurement désuni, s'agitaient des partis attachés à des principes contraires, inférieurs en nombre, mais actifs, braves et obstinés : en Écosse, d'un côté les royalistes purs, soit par foi anglicane, soit par dévouement monarchique ; de l'autre, les sectaires indépendants, en intelligence avec les républicains anglais et leur Parlement : en Irlande, d'un côté les catholiques intraitables, ennemis de tout gouvernement protestant, soit qu'il fût monarchique ou républicain, et qui les combattaient tous tour à tour selon l'intérêt du moment ; de l'autre, un petit nombre d'Anglais protestants et républicains établis en Irlande, et un assez grand nombre de catholiques irlandais timides qui se rangeaient sous la bannière du Parlement parce qu'ils croyaient à sa force, et uniquement pour se soustraire aux périls d'une lutte dans laquelle il n'y avait, pour eux, point de victoire à espérer.

Les rivalités des chefs aggravaient les dissensions des partis. En Écosse, à la tête des presbytériens fanatiques,

marchait le marquis d'Argyle, prudent, persévérant et rusé, aimant le pouvoir et craignant le péril, royaliste par tradition plutôt que par goût, plus fidèle à ses clients qu'à ses maîtres, préoccupé surtout de son influence ou de sa sûreté personnelle, et habile à se ménager, dans le parti qu'il combattait, des alliés contre ses rivaux dans son propre parti. L'exécution du duc de Hamilton à Londres fit perdre aux presbytériens modérés leur ancien chef, mal remplacé par son frère, lord Lanark, qui hérita de son titre, non de son crédit, et par lord Lauderdale, courtisan servile avec un esprit libre, passionnément haineux quoique profondément indifférent, et corrompu sans cesser d'être fanatique. Montrose semblait né pour charmer et pour commander les royalistes purs, car il était le plus brillant, le plus entraînant, le plus hardi, le plus dévoué et le plus présomptueux d'entre eux. Au sein du barreau d'Édimbourg s'était formé, pour le petit parti des sectaires républicains écossais, un chef que le Parlement anglais eût pu leur envier, Archibald Johnston, lord Wariston, ardent, inventif, prompt, infatigable, savant, éloquent, subtil comme un fourbe et sincère comme un martyr. L'Irlande comptait parmi ses chefs moins d'hommes éminents et dont le nom ait survécu à leur temps. Plus considéré que redouté ou suivi, le marquis d'Ormond, vice-roi pour Charles II comme pour Charles I<sup>er</sup>, y présidait avec un dévouement inépuisable, quoique souvent impuissant, aux efforts et aux discordes du parti royaliste; et parmi les Irlandais indépendants qui ne se souciaient ni du Parlement ni du roi, Owen Roe O'Neil est le seul qui, par ses heureux coups de main et ses défections alternatives, ait laissé dans l'histoire quelque souvenir. Mais une foule de chefs secondaires, importants alors, aujourd'hui inconnus, s'agitaient soit autour du vice-roi, soit au sein du peuple, ardents à poursuivre, tantôt contre leurs ennemis,

tantôt contre leurs rivaux, leur propre élévation ou la délivrance de leur foi et de leur pays.

Après la mort de Charles I<sup>er</sup>, l'élan royaliste triompha, au premier moment, de ces diversités et de ces discordes : à Édimbourg, dès le 5 février 1649, et en Irlande, partout où Ormond était le maître, Charles II fut proclamé roi. Le Parlement d'Écosse avait contre le Parlement d'Angleterre un nouveau grief; les commissaires qu'il avait envoyés à Londres, d'abord pour faire des représentations, puis pour protester contre le jugement de Charles I<sup>er</sup>, avaient été brutalement arrêtés<sup>1</sup> au moment où ils repartaient pour leur patrie, et reconduits sous escorte jusqu'à la frontière d'Écosse, pour empêcher, de leur part, toute publication, toute communication avec le pays<sup>2</sup>. La conscience et l'amour-propre des Écossais étaient également froissés. Leur Parlement décida que des commissaires seraient immédiatement envoyés au nouveau roi pour l'engager à revenir parmi eux. Ormond le pressait en même temps d'arriver en Irlande, où il trouverait les trois quarts de la nation dévoués à sa cause; et le plus farouche des chefs irlandais, Owen Roc O'Neil lui-même, qui n'avait pas voulu traiter avec Ormond, faisait porter à Charles, par un messenger particulier, les assurances de sa fidélité<sup>3</sup>.

Tous ces envoyés arrivèrent presque simultanément à la Haye<sup>4</sup>, où résidait Charles, sous la protection du stathouder, le prince d'Orange, son beau-frère, et traité par les

<sup>1</sup> Le 2 mars 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 152; — Whitelocke, p. 584, 585, 588.

<sup>2</sup> *Parliam. Hist.*, t. XIX, p. 16-56, 40-48; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 131, 155, 145.

<sup>3</sup> Whitelocke, p. 381, 385, 589, 592; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 454; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xii, c. 4, 11-13; 5, 28; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 215, 231.

<sup>4</sup> Vers la fin de mars 1649.

États généraux de Hollande avec un respect bienveillant quoique réservé. Il avait là auprès de lui ses plus sages conseillers, ceux que le roi son père, avec l'expérience du malheur, lui avait expressément recommandé d'écouter, lord Cottington, sir John Colepepper, sir Édouard Hyde surtout, monarchique et anglican avec passion, mais sérieux, habile, et qui demeurerait fidèle, dans l'exil comme sur le sol natal, à la religion, aux lois et aux mœurs de son pays. Ils avaient fortement insisté pour que Charles ne s'établît pas en France, où la politique de Mazarin leur était suspecte, ni auprès de la reine douairière sa mère, qui vivait tantôt à Saint-Germain, tantôt à Paris, toujours peu aimée des vrais Anglais qu'elle aimait peu, et entourée de prêtres catholiques et de ces courtisans frivoles et téméraires qui, sous le feu roi, avaient exercé quelquefois sur la conduite, et toujours sur la cause royale, une si funeste influence.

La perplexité de Charles était grande; les commissaires du Parlement et de l'Église d'Écosse lui faisaient des conditions très-dures : il fallait qu'il se séparât de ses anciens amis, surtout de Montrose, objet de toutes les haines presbytériennes, qu'il arrivât presque seul en Écosse, qu'il se livrât tout entier au parti dominant, qu'il signât leur covenant de 1658, qu'il se fit enfin, que ce fût sincérité ou hypocrisie, presbytérien avec eux et comme eux. Quoique ennemis des presbytériens fanatiques et tout en déplorant leurs exigences, les modérés, lord Hamilton et lord Lauderdale, conseillaient à Charles de s'y résigner, et ils insistaient autant que personne pour qu'il reniât absolument Montrose, refusant eux-mêmes toute communication avec lui et sortant insolamment du cabinet du roi quand il y entrait. Montrose, à son tour, exhortait Charles à repousser toutes ces prétentions qui le mettraient en servitude sous prétexte de le refaire roi, et à ne compter, pour remonter sur son

trône, que sur l'épée, s'offrant à la tirer le premier et en avant-garde, pour lui en ouvrir le chemin. Charles goûtait assez les avis de Montrose, sans y croire beaucoup; mais le prince d'Orange, d'accord en ceci avec les lettres de la reine mère et avec l'opinion commune de la Hollande, le détournait vivement de s'y confier, l'exhortant, au contraire, à accepter les propositions des commissaires écossais, et ne concevant pas qu'il s'obstinât à refuser un royaume qui venait le chercher, pour soutenir l'Église anglicane et les évêques qui avaient déjà coûté au roi son père la couronne et la vie<sup>1</sup>.

On suggéra à Charles, qui n'avait encore rien fait ni rien dit depuis la mort de son père, l'idée d'adresser, en se rendant en Écosse, une déclaration à l'Angleterre pour y faire connaître ses sentiments, ses vues, raffermir ses partisans et prévenir les fausses interprétations auxquelles ses démarches pourraient donner lieu. Hyde qui, dans le conseil, n'avait point été d'avis de cet acte, fut chargé de le rédiger; mais quand il en apporta le projet, avec quelque habileté qu'il se fût efforcé d'en mesurer les termes, tant d'objections discordantes s'élevèrent, et l'impossibilité de contenter, en parlant, les royalistes d'Angleterre sans aliéner ceux d'Écosse ou d'Irlande, devint si évidente que, d'un commun accord, on en revint au silence qui avait d'abord été gardé par instinct<sup>2</sup>.

Les difficultés lassaient promptement Charles; la perspective des dégoûts et des mensonges compromettants qui l'attendaient en Écosse le rebuta: il fit aux commissaires écossais des objections et une réponse dilatoire qui équivalaient, pour le moment, à un refus. Il donna en même

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 258; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 29.

<sup>2</sup> Clarendon. *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 45-46.



temps à Montrose une commission secrète, avec le titre de lieutenant-gouverneur et de commandant en chef de toutes les forces royales en Écosse, l'autorisant à lever en Europe, partout où il en pourrait obtenir, des hommes et de l'argent, et à tenter, à tout risque, dans sa patrie, une expédition royaliste. Puis, se disant résolu à se rendre en Irlande où l'on ne lui demandait rien que d'arriver, Charles fit embarquer et partir en effet, sur deux petits bâtiments, une portion de sa suite et de son bagage; mais alléguant la convenance d'aller, avant de quitter le continent, faire, en France, une visite à la reine sa mère, il différa son propre départ <sup>1</sup>.

Au fond et quoique, pour le nombre et le dévouement de ses partisans, son principal espoir fût en Irlande, il était peu empressé à s'y rendre et à se montrer ainsi, aux yeux de l'Angleterre et de l'Écosse protestantes, entouré d'un peuple et d'une armée catholiques pour premier appui. Mais précisément par ces mêmes raisons, l'Irlande, aussitôt après la mort du roi, devint l'objet de l'attention et de l'action vive du Parlement républicain. C'était là surtout qu'il s'attendait à voir éclater une guerre royaliste, et là aussi qu'il préférait la rencontrer. La guerre à l'Irlande excitait toujours en Angleterre une ardeur passionnée, presque dans tous les partis. On avait exploité contre Charles I<sup>er</sup>, avec un inépuisable succès, cette hostilité de race, de religion, de politique; on se promit d'en retirer, contre son fils, les mêmes avantages. Dès qu'on sut à Londres qu'il avait été proclamé roi en Irlande, et qu'Ormond la ralliait presque tout entière sous son drapeau, on résolut d'aller l'y attaquer. Au même moment où elles abolissaient la royauté de la

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 265, 545; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 13, 17, 59-41; Wishart, *Memoirs of Montrose*, p. 578-560 (Édimbourg, 1819).

Chambre des lords, les Communes votèrent 120,000 livres sterling par mois pour l'entretien d'une armée de quarante-quatre mille hommes dont une grande partie serait employée en Irlande, et le conseil d'État eut ordre d'examiner, de concert avec le général en chef et ses principaux officiers, comment la guerre d'Irlande devait être préparée et conduite <sup>1</sup>.

Scott vint, cinq jours après, au nom du conseil d'État et du conseil de guerre réunis, déclarer à la Chambre que la première mesure à prendre pour organiser l'armée et préparer la guerre d'Irlande, c'était de nommer le général qui la commanderait. La Chambre renvoya au conseil d'État la proposition de ce choix. On croyait qu'il proposerait Lambert, et la plupart des amis de Cromwell avaient paru l'indiquer. Mais quelques-uns, plus habiles ou mieux dressés, proposèrent inopinément Cromwell lui-même, qui n'assistait pas à la séance. Informé aussitôt, il se montra surpris et incertain, et demanda que deux officiers fussent désignés, dans chaque régiment, par le conseil général de l'armée, pour se joindre à lui dans une réunion pieuse, et invoquer ensemble, sur une résolution si importante, les lumières d'en haut. La réunion pensa qu'il devait accepter, et la Chambre le nomma <sup>2</sup>. Il accepta avec trouble et modestie : « Il était, dit-il, indigne et incapable d'un si grand fardeau ; mais il se soumettait à leur volonté, comptant sur le secours de Dieu, dont il avait déjà reçu tant de preuves ; les tristes extrémités auxquelles les récents succès des rebelles (il appelait ainsi Ormond et les royalistes d'Irlande) avaient déjà réduit ce royaume, le décidaient à y risquer sa personne et sa vie ; non qu'avec les forces dont il dispose-

<sup>1</sup> Les 8 et 9 mars 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 459, 165, 170, 172, 182, 186, 188, 208 ; — Whitelocke, p. 585-586, 591-592.

<sup>2</sup> Le 50 mars 1649.

rait d'abord il espérait étouffer la rébellion ; mais la République conserverait du moins quelque empire en Irlande jusqu'à ce qu'on y pût envoyer plus de troupes ; en attendant il conjurait la Chambre de ne pas perdre un moment pour les préparatifs qu'exigeait une telle entreprise <sup>1</sup>.

La Chambre répondit à son vœu, et dans les soins qu'elle prit pour assurer le succès de la guerre, on reconnaît, à chaque pas, la prévoyante sollicitude et le sens pratique du chef qu'elle en avait chargé. Pour consoler Fairfax de son inaction, on l'investit du titre de généralissime de toutes les forces du Parlement, en Irlande comme en Angleterre ; Cromwell n'était ni vain, ni susceptible, et nul ne faisait, à l'amour-propre de ses rivaux, une plus large part, surtout quand il travaillait à les supplanter. Il se fit donner pour major général son gendre Ireton dont il avait éprouvé la capacité, l'énergie et l'amitié. Les régiments désignés pour son expédition formaient un corps de douze mille hommes ; ils furent payés de leurs arrérages, bien pourvus d'armes et de munitions, et des mesures bien combinées en assurèrent le recrutement. On régla les comptes des officiers, et ils reçurent, à titre d'avance, d'assez fortes sommes. D'autres officiers, qui avaient abandonné lord Inchiquin lorsqu'il s'était déclaré royaliste, rentrèrent au service du Parlement et furent traités avec la même faveur. On pourvut au service des vivres de l'armée. Un certain nombre de bâtiments stationnèrent sur les côtes d'Irlande, à la disposition du général. Un emprunt de 450,000 liv. st., spécialement affecté aux besoins de cette guerre, fut ouvert dans la Cité, et Cromwell en suivit lui-même la négociation. Le comité des séquestres fut invité à presser la rentrée des sommes

<sup>1</sup> Whitclocke, p. 590, 591; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xii, c. 70-72.

dues par les royalistes admis à composition pour leurs biens, et ces rentrées eurent encore l'Irlande pour destination. La prévoyance de Cromwell s'étendit au delà de sa mission spéciale et guerrière ; patron vigilant de ses amis, il engagea ceux d'entre eux qui avaient des affaires à traiter dans le Parlement à présenter immédiatement leurs pétitions, et il insista pour que justice leur fût faite avant son départ. Il se fit faire pleine justice à lui-même pour le paiement de ses arrérages, pour le règlement de sa solde qui était considérable, et pour les diverses allocations supplémentaires dont il avait besoin. Enfin sa commission lui attribua en Irlande le pouvoir civil aussi bien que le pouvoir militaire, et elle lui fut délivrée pour trois ans <sup>1</sup>.

Assuré de ses forces matérielles, il se préoccupa de ses moyens d'action morale : la République avait, en Irlande, peu d'amis ; il fallait lui en faire ; il fallait du moins éclaircir les rangs de ses ennemis. Cromwell apprit que l'un des hommes les plus considérables et les plus capables de l'Irlande, lord Broghill, qui, après avoir servi tour à tour le roi et le Parlement, s'était retiré dans ses terres, venait d'arriver à Londres avec le dessein de passer en Hollande, pour offrir à Charles II ses services. Il lui fit dire par un de ses officiers qu'il irait le voir, désirant s'entretenir avec lui. Lord Broghill s'étonna et parut craindre quelque méprise, n'ayant pas, disait-il, l'honneur de connaître le général. Cromwell arriva chez lui peu d'instants après, et en lui témoignant la plus bienveillante estime, il lui déclara que son dessein était connu, qu'il avait un passe-port pour les eaux de Spa, sous prétexte de santé, mais qu'en réalité il se rendait auprès de Charles Stuart dans des vues hostiles au gouvernement de

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 183, 184, 226, 252, 255, 240, 245, 248, 253, 254, 267, 270, 281, 288, 300, 301, 321, 328, 351 ; — Whitelocke, p. 399, 401, 404, 409, 410, 412, 413, 421, 423, 426, 430.

son pays. Lord Broghill nia. « N'insistez pas, lui dit Cromwell; je peux vous montrer vos propres lettres; le conseil d'État les a déjà examinées et a rendu un ordre pour vous faire mettre à la Tour; mais j'ai obtenu qu'on différât jusqu'à ce que j'eusse causé avec vous. » Lord Broghill convint de tout, le remercia et lui demanda conseil. « Je suis autorisé, lui dit Cromwell, à vous offrir un commandement d'officier général dans l'armée d'Irlande; on n'exigera de vous aucun serment; vous aurez seulement à servir contre les catholiques irlandais. » Lord Broghill témoigna sa répugnance et demanda un peu de temps pour se décider. « Impossible, dit Cromwell; si je vous quitte, mon offre refusée, vous serez à l'instant prisonnier d'État. » Ils se séparèrent bons amis, et trois mois après, ils étaient tous deux en Irlande, servant ensemble le Parlement <sup>1</sup>.

Vers ce même temps, on vit arriver à Londres quelques hommes connus par leur ferveur catholique, sir Kenelm Digby, sir John Winter, l'abbé Montague, déjà souvent mêlés dans les affaires d'Irlande, et qui avaient toujours mis la cause de leur Église bien au-dessus de celle du roi. On leur fit espérer la pleine liberté de leur foi et de leur culte en Irlande, pourvu que les catholiques désavouassent les prétentions temporelles du pape, et missent dix mille hommes au service de la République. Des conférences eurent lieu, par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne; et pour donner quelque gage des dispositions des catholiques, un prêtre savant, Thomas White, dans un écrit intitulé : « *Les fondements de l'obéissance et du gouvernement*, » soutint que le peuple pouvait être délié de son serment par la mauvaise conduite du magistrat civil, et que, celui-ci une fois

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 249; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 155, 156; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 485.

déposé, l'intérêt général pouvait commander de se soumettre plutôt que de tenter sa restauration. Sur le continent, Charles II et ses conseillers s'alarmèrent et avertirent Ormond de se tenir sur ses gardes. Ils avaient raison, car pendant que cette négociation se suivait secrètement à Londres, Monk, inspiré par Cromwell, concluait en Irlande une suspension d'armes avec le grand chef catholique O'Neil ; suspension qui ouvrait l'engagement d'O'Neil de prêter sous main son concours aux opérations de l'armée et des généraux du Parlement<sup>1</sup>. Cromwell avait l'esprit trop libre pour méconnaître la force des catholiques en Irlande ; et sans plus de scrupule, mais plus discrètement que ne l'avait fait Charles I<sup>er</sup>, il travaillait à se les concilier si le Parlement et le public protestant voulaient bien le lui permettre, ou à les compromettre et à les diviser s'il lui était interdit de s'en servir<sup>2</sup>.

Il essayait aussi de renouer, avec les presbytériens eux-mêmes, ses plus récents et ses plus ardents adversaires, quelques bonnes relations, se défendant de toute inimitié religieuse contre eux, et leur donnant à entendre qu'à son avis leur établissement ecclésiastique était celui que l'État devait adopter et soutenir. Il voulait, au moment de partir pour l'Irlande, s'y faire d'avance des amis, et conjurer ou du moins adoucir, en Angleterre, les ennemis qu'il laissait derrière lui.

Cependant il ne partait point. Voulait-il seulement attendre que ses troupes fussent arrivées et prêtes en Irlande avant d'y paraître lui-même, ou méditait-il quelque secret dessein ? Le Parlement en concevait quelque inquiétude, car c'était surtout pour éloigner Cromwell et pour occuper

<sup>1</sup> Le 8 mai 1649.

<sup>2</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 216-222.)

l'armée qu'il avait entrepris si vivement la guerre d'Irlande, et qu'il y faisait tant de sacrifices. Les ministres étrangers résidant à Londres doutaient fort que Cromwell voulût partir : « L'on continue de dire, écrivait M. de Croullé au cardinal Mazarin, que Cromwell partira tout au plus tard à la fin de ce mois. Le sentiment que j'ai eu du contraire est conforme à celui de trop de personnes intelligentes pour m'en rétracter, et jusqu'à ce que je sois convaincu par l'avis de son passage en ce pays-là, j'y persévérerai toujours. Il ne peut presque tomber sous le sens que Cromwell qui, selon la créance de plusieurs, pousse ses pensées au delà de ce que l'ambition la plus déréglée les peut porter, se résolve d'abandonner ce royaume à la merci des brigues qui pourraient être formées en son absence, et que sa présence peut empêcher d'être seulement entreprises <sup>1</sup>. »

Mais au commencement de juin, Ormond entra en campagne ; et malgré les dissensions de son parti et la mauvaise organisation de son armée, ses succès furent si rapides qu'à la fin du mois il ne restait plus au Parlement, en Irlande, que Londonderry et Dublin. Cromwell se décida : le 10 juillet, un grand nombre de ses amis se réunirent à Whitehall ; trois ministres invoquèrent sur ses armes les bénédictions du Seigneur ; Cromwell lui-même, après deux de ses officiers, Goffe et Harrison, prit la parole et commenta plusieurs textes de l'Écriture sainte analogues à son entreprise. Puis, à cinq heures du soir, il se mit en route pour Bristol, « avec une pompe et dans un équipage, dit un journal du temps, tels qu'on n'en a guère vu. Il était dans un carrosse traîné par six juments de Flandre gris pommelé ; plusieurs carrosses l'accompagnaient, et beaucoup d'officiers supérieurs de l'armée. Sa garde était formée de quatre-vingts

<sup>1</sup> 14 juin 1649; — *Archives des Affaires étrangères de France.*

vallants hommes dont le moindre était un officier ou un écuyer, et plusieurs des colonels en grand uniforme. Les trompettes sonnaient. Et maintenant garde à vous, milord d'Ormond ! vous aurez affaire à des braves ; les vaincre sera pour vous assez d'honneur, et être vaincu par eux ne fera pas grand tort à votre renom. Si vous dites : *César ou rien !* ils disent : *la République ou rien !* »

Arrivé à Bristol, et sans qu'on en démêle les motifs, Cromwell s'y arrêta près d'un mois ; il allait et venait dans les divers ports de la côte, présidant à l'embarquement de ses troupes et recevant de nombreux visiteurs. La population des environs affluait pour le voir ; sa femme et plusieurs personnes de sa famille vinrent passer quelques jours avec lui ; il semblait hésiter encore et ne se détacher du sol anglais qu'avec doute et effort <sup>2</sup>.

Une nouvelle arriva d'Irlande qui mit un terme à ses lenteurs. Avant de marcher sur Dublin, Ormond avait écrit au gouverneur Michel Jones, tenu jusque-là pour un presbytérien modéré, pour le presser d'abandonner « ce prétendu Parlement qui avait égorgé son roi et voulait introduire l'anarchie, et lui promettre de grandes récompenses s'il revenait à la cause royale. » — « J'ignore, lui répondit Jones, de qui Votre Seigneurie tient son pouvoir ; le Parlement d'Angleterre n'eût jamais consenti à la paix que Votre Seigneurie a faite avec les rebelles, sans aucune sûreté pour la religion protestante ; comment peut-elle être établie par une armée de papistes ? J'aime mieux mourir à mon poste qu'acheter par une honteuse trahison les avantages qui me sont offerts. » Ormond s'établit devant Dublin, espérant réduire la place dont la garnison était faible, et dans laquelle

<sup>1</sup> *Cromwelliana*, p. 62; — Whitelocke, p. 415.

<sup>2</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 445.



il avait des intelligences. Mais, dans les derniers jours de juillet, l'avant-garde de Cromwell, amenée par un vent favorable, entra dans le port de Dublin sans qu'Ormond pût y mettre obstacle ; la garnison, fortifiée, ravitaillée et très-animée, demandait à son chef quelque coup hardi ; le 2 août, Jones fit sur un point du camp des assiégeants, au village de Rathmines, une sortie si inattendue, si vive et si heureuse que, malgré les efforts désespérés des officiers supérieurs et d'Ormond lui-même, le désordre gagna toute l'armée royale qui fut mise en déroute, avec une perte considérable, et contrainte de lever le siège <sup>1</sup>.

Quelle que fût la cause de son retard à quitter l'Angleterre, il ne convenait pas à Cromwell qu'un autre eût l'honneur de soumettre l'Irlande. Le lendemain même de la nouvelle, il partit ; et à peine embarqué, encore dans le port de Mitford-haven, soigneux de se montrer des plus empressés à célébrer la victoire de Jones, il écrivit à son ami Richard Mayor, dont son fils aîné Richard venait d'épouser la fille : « Le marquis d'Ormond assiégeait Dublin avec dix-neuf mille hommes ou environ ; sept mille Écos-sais, et puis trois mille devaient venir le rejoindre. Jones est sorti de Dublin avec quatre mille hommes de pied et mille deux cents chevaux ; il a mis en déroute toute cette armée, tué sur place quatre mille hommes, et fait deux mille cinq cent dix-sept prisonniers, dont trois cents officiers, quelques-uns de grande qualité <sup>2</sup>. C'est une grâce surprenante si grande et si opportune que vraiment nous avons l'air de rêver. Que dirons-nous ? Dieu veuille remplir

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 391, 419, 420 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 173, 278 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 69, t. VIII, *Ireland*, c. 74, 75.

<sup>2</sup> Tous ces chiffres étaient fort exagérés ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 405, 407-411.

nos âmes de reconnaissance, afin que nos bouches soient pleines de ses louanges, et nos vies aussi, et qu'il nous donne de n'oublier jamais sa bonté pour nous. Il y a là de quoi fortifier notre foi et notre amour pour des temps plus difficiles. Priez pour moi ; que je marche digne du Seigneur dans toutes les voies où il m'a appelé ! »

Et cet élan de piété patriotique finit par ce trait de sollicitude paternelle :

« Je vous ai confié mon fils ; donnez-lui, je vous prie, vos avis. Je ne lui envie pas ses joies, mais je crains qu'il ne s'y laisse absorber tout entier. Je voudrais qu'il réfléchît et qu'il s'appliquât aux affaires, qu'il lût un peu d'histoire, qu'il étudiât les mathématiques et la cosmographie. Ce sont là de bonnes connaissances, subordonnées aux choses de Dieu ; elles valent mieux que l'oisiveté et les seuls plaisirs mondains. Elles conviennent d'ailleurs au service du pays, pour lequel tout homme est né <sup>1</sup>. »

Cromwell fut toujours vivement préoccupé de ses enfants, de leurs affaires temporelles et de leurs dispositions morales ; et il portait dans cet intérêt comme partout sa prévoyante et dominante activité.

Arrivé à Dublin, le surlendemain 15 août, il y fut reçu avec de vives acclamations ; la foule se pressait sur son passage, curieuse et bienveillante : vers le milieu de la ville, là où le concours était le plus grand, il s'arrêta, et debout dans sa voiture, le chapeau à la main ; il parla au peuple : « Il ne doutait pas que la divine Providence, qui l'avait amené sain et sauf au milieu d'eux, ne leur rendît à tous leurs libertés et leurs biens ravagés par la guerre ; tous ceux qui concourraient de cœur à cette grande œuvre, entreprise contre les barbares et sanguinaires Irlandais et pour

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. 1, p. 446.

la propagation de l'Évangile du Christ, trouveraient auprès de lui, comme auprès du Parlement d'Angleterre, protection et faveur, et chacun serait récompensé selon ses mérites. » On lui répondit par le cri : « Nous vivrons et mourrons avec vous ; » et dès le lendemain, une proclamation militaire et puritaine marqua le caractère de son gouvernement : il y rappelait « les grâces de Dieu sur cette ville, signalées surtout dans la défaite qu'avaient subie naguère les rebelles qui l'assiégeaient ; » il s'étonnait « qu'en présence de tels bienfaits, le saint nom de Dieu fût encore journellement outragé, parmi eux, par les jurements, les blasphèmes, l'ivrognerie et tous ces emportements profanes condamnés par les lois de Dieu, les lois du pays et les lois des camps ; » il enjoignait au maire et aux magistrats de la ville, ainsi qu'aux officiers de l'armée, de faire strictement observer ces lois, déclarant que ceux qui négligeraient de veiller en ceci à l'exécution de ses ordres encourraient eux-mêmes toute sa sévérité <sup>1</sup>.

A peine ses troupes s'étaient reposées quelques jours qu'il entra en campagne, mais avec des dispositions bien différentes de celles qu'il avait témoignées de loin, pendant que son expédition se préparait. Dès qu'il fut en Irlande, sur le théâtre de la guerre et au milieu des combattants, Cromwell sentit que les préjugés et les colères des Anglais contre les Irlandais, des protestants contre les catholiques, des républicains contre les royalistes, étaient là des passions farouches et intraitables, qu'on pouvait exploiter puissamment, mais en leur laissant un libre cours, et qui n'admettaient ni calculs ni ménagements politiques. Il les accepta sans hésiter, comme des faits qu'il ne discutait point et des forces dont il avait besoin. Les instructions et les exemples

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, etc., t. 1, p. 449; — Whitelocke, p. 423.

qui lui venaient de Londres le poussaient sur cette pente, bien loin de l'y retenir. Les nouvelles d'Irlande, surtout la victoire de Jones devant Dublin, et la confiance qu'elle inspira, firent évanouir ces velléités de négociations naguère entamées avec les Irlandais et les catholiques. Le parlement désavoua la suspension d'armes que Monk avait conclue avec O'Neil, et les chefs du parti, qui avaient secrètement poussé Monk dans cette voie, se crurent obligés d'être des premiers à blâmer son acte pour réussir ensuite à le faire excuser lui-même sur son intention. Quelques jours après, la Chambre vota que sir Kenelm Digby, sir John Winter, ces catholiques ardents qu'on avait laissés venir et presque appelés à Londres pour s'assurer leur concours en Irlande, au prix de la liberté de leur culte, étaient des hommes dangereux qu'il fallait se hâter d'éloigner, et ils eurent ordre de sortir immédiatement d'Angleterre, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens s'ils y rentraient. Tout esprit de transaction, par justice ou par prudence, avait disparu, et dans les conseils en Angleterre comme dans les camps en Irlande, le fanatisme religieux et politique dominait seul<sup>1</sup>.

Ce fut sous ces sombres auspices que Cromwell sortit de Dublin, le 31 août, à la tête d'environ dix mille hommes, pour aller assiéger Drogheda, la place la plus importante de la province de Leinster. Ormond, en se retirant du siège de Dublin, avait jeté dans cette place une garnison de trois mille hommes, presque tous Anglais, et commandés par Arthur Aston, vieil officier à jambe de bois, d'une bravoure comme d'une fidélité éprouvée, espérant qu'elle arrêterait longtemps les progrès de l'ennemi. Après six jours employés

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 277, 289; — Whitelocke, p. 419, 422, 425.

aux travaux du siège, Cromwell fit sommer le gouverneur de se rendre, et sur son refus, le 10 septembre, il fit donner l'assaut. La première attaque, bien que vigoureuse, échoua avec une grande perte pour les assaillants ; le colonel Cassel et plusieurs officiers y furent tués. Cromwell se mit lui-même à la tête de la seconde attaque, et malgré l'énergique résistance des assiégés, les divers retranchements furent emportés, puis les tours et les églises de la ville, dans lesquelles les plus obstinés s'étaient renfermés. « Dans la chaleur de l'action, écrivit Cromwell au président du conseil d'État et à l'orateur du parlement, j'ai défendu qu'on épargnât aucun de ceux qui seraient trouvés en armes dans la place. Le gouverneur, sir Arthur Aston, plusieurs officiers considérables, et je crois environ deux mille hommes ont été passés, cette nuit-là, au fil de l'épée. Le lendemain nous avons sommé les deux tours ; dans l'une se trouvaient cent vingt ou cent cinquante hommes qui ont refusé de se rendre ; nous avons compté sur la faim pour les contraindre, et nous avons placé des gardes pour les empêcher de s'évader jusqu'à ce que leurs estomacs se fussent rendus. Ils ont tué ou blessé quelques-uns de nos hommes. Quand ils se sont soumis, les officiers ont été mis à mort et les soldats décimés ; le reste a été embarqué pour les Barbades. Tous leurs prêtres et leurs moines ont été mis à mort indistinctement. Je ne crois pas que, de toute la garnison, trente hommes se soient échappés vivants. Je suis persuadé que c'est un juste châtement de Dieu sur ces barbares qui ont trempé leurs mains dans tant de sang innocent. Cela préviendra, je crois, l'effusion du sang à l'avenir. Ce sont là les motifs satisfaisants pour de telles actions qui, autrement, ne pourraient pas ne pas inspirer du remords et du regret. »

« P. S. Voici la liste des officiers et des soldats tués : le gou-

verneur; dans la cavalerie, deux lieutenants-colonels, un major, huit capitaines, huit lieutenants et huit cornettes; dans l'infanterie, trois colonels, leurs lieutenants-colonels et leurs majors, quarante-quatre capitaines, leurs lieutenants et leurs enseignes; deux cent vingt cavaliers, deux mille cinq cents fantassins, outre les officiers d'état-major, les chirurgiens et beaucoup d'habitants <sup>1</sup>. »

Selon d'autres rapports royalistes et même parlementaires, non-seulement le carnage dura deux jours, mais des officiers, découverts au bout de cinq ou six jours après avoir été cachés par l'humanité de quelques soldats, furent égorvés de sang-froid; et au moment du massacre, les femmes et les enfants ne furent pas plus épargnés que les hommes armés. « Ce fut, dit un contemporain, panégyriste de Cromwell, un sacrifice de trois mille Irlandais aux mânes de dix mille Anglais qu'ils avaient massacrés quelques années auparavant <sup>2</sup>. »

Le sacrifice ne produisit pas l'effet que Cromwell s'en était promis pour le justifier; il ne suffit point à prévenir l'effusion du sang; il fallut recommencer. Wexford, un mois après, se défendit comme Drogheda, et subit le même massacre. D'autres places, il est vrai, intimidées ou trahies, se rendirent, Corke, Ross, Youghall, Kilkenny; mais d'autres aussi, comme Cullen, Gowran et Clonmel s'obstinèrent à résister, quelques-unes, comme Waterford, avec tant de vigueur que Cromwell fut obligé de lever le siège. Là même où le succès parut plus facile, il fut encore souillé de grandes cruautés. A Gowran, les soldats obtinrent la vie sauve en rendant la place, mais à condition de livrer à discrétion leurs

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters* (16, 17 et 22 sept. 1649), t. I, p. 457-465; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 201-210; — Whitelocke, p. 427-428.

<sup>2</sup> *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 209; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion, Ireland*, c. 82; — *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 2-4, dans ma *Collection*.

officiers qui furent tous égorgés. L'évêque de Ross fut pendu, en habits pontificaux, sous les murs d'un château fort que ses gens défendaient. Clonmel résista héroïquement, et lorsque enfin la place se rendit, Cromwell n'y trouva plus un seul homme de la garnison ; pendant qu'il signait avec les habitants les articles de la capitulation, elle était sortie de nuit et en armes, pour aller ailleurs recommencer la guerre<sup>1</sup>.

C'est l'artifice ordinaire des mauvaises passions d'imputer les cruelles satisfactions qu'elles se donnent, soit à quelque grande idée dont elles poursuivent l'accomplissement, soit à l'absolue nécessité du succès : l'histoire se déshonorerait en acceptant ces excuses mensongères ; c'est son devoir de renvoyer le mal à sa source et de rendre aux vices des hommes ce qui leur appartient.

Le fanatisme humain ment, ou s'abuse lui-même par orgueil, quand il se prétend l'exécuteur des hautes œuvres de la justice divine ; il n'appartient pas aux hommes de prononcer, sur les peuples, les sentences de Dieu.

Cromwell n'était pas sanguinaire ; mais il voulait réussir promptement et à tout prix, par nécessité pour sa fortune bien plus que pour sa cause, et il ne refusait rien aux passions de ceux qui le servaient. C'était un ambitieux égoïste avec grandeur, qui avait des fanatiques étroits et durs pour instruments. Ses grands et vrais moyens de succès n'étaient pas dans ses massacres, mais dans son génie et dans la haute idée qu'avaient déjà conçue de lui les peuples. Tantôt par instinct, tantôt par réflexion, il se conduisit en Irlande, envers ses amis et envers ses ennemis, avec une habileté aussi souple que profonde, supérieur dans l'art de traiter

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 466-516 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 514, 525 ; — Whitelocke, p. 455, 454, 456 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 151-162.

avec les hommes, et de persuader, ou de séduire, ou d'adoucir ceux-là mêmes qui devaient lui porter le plus de méfiance et d'aversion. En même temps qu'il livrait au meurtre et au pillage les villes dont il s'emparait, il maintenait, dans son armée, la discipline la plus sévère, ne souffrant pas qu'elle fit à la population aucun tort, et soigneux de faire payer ce qu'elle consommait. Cet homme qui se vantait d'avoir, à Drogheda, fait égorger indistinctement tous les moines, et qui exceptait toujours avec faste les catholiques de ses promesses de tolérance chrétienne, ce même homme entretenait, par des moines irlandais, une police très-active chez ses ennemis, toujours bien instruit de leurs desseins ou de leurs démarches, et quelquefois assez influent au milieu d'eux pour les faire échouer par leurs propres dissensions. Il travaillait incessamment à détacher de la cause royale les hommes considérables, et ses tentatives en ce genre allèrent, sans succès, jusqu'au marquis d'Ormond lui-même pour qui il exprimait hautement son estime, ajoutant souvent : « Qu'a donc à faire lord Ormond de Charles Stuart, et quelles obligations en a-t-il jamais reçues ? » Avec le Parlement, sa conduite était fort indépendante, mais sans vanité et sans bruit ; il portait au contraire dans son langage la déférence jusqu'à l'humilité ; après la prise de Ross, il écrivit à l'orateur de la Chambre : « Vous ayant ainsi rendu compte de l'événement, je ne vous fatiguerai pas de demandes particulières ; je les adresserai au conseil d'État ; mais permettez-moi de vous dire humblement ce qui, à mon sens, est bon pour votre service, me soumettant d'ailleurs pleinement à votre volonté. Nous désirons des renforts. Cela n'augmentera pas vos charges si les sommes que vous avez déjà assignées pour les forces maintenant sur pied nous arrivent à temps... C'est ce dont je vous supplie humblement, ainsi que de nous envoyer les



vêtements, les souliers et les bas que j'ai déjà demandés, afin que les pauvres créatures qui sont sous mes ordres aient un peu d'encouragement. Et moyennant la bienheureuse assistance de Celui qui n'a cessé de marcher avec nous, j'espère qu'avant peu non-seulement l'Irlande ne sera pas un fardeau pour l'Angleterre, mais qu'elle deviendra un membre utile de la République <sup>1</sup>. »

Il ne tarda pas à démêler et à mettre en pratique le moyen le plus efficace pour y réussir. Quand il vit que, malgré quelques succès partiels, il ne parviendrait pas à désorganiser le parti royaliste en Irlande en lui enlevant ses chefs, il tourna ses efforts vers les soldats : ils étaient nombreux, braves, souvent dénués de tout et découragés ; il fit publier dans tout le pays qu'ils étaient libres d'aller servir à l'étranger, et qu'il autorisait tous les officiers, et quiconque voudrait l'entreprendre, à lever autant d'hommes qu'ils en pourraient trouver, et à les transporter hors d'Irlande pour le service des puissances du continent. Il fit donner avis aux ministres de France et d'Espagne à Londres, de l'autorisation qu'il accordait. Beaucoup d'officiers royalistes, Anglais comme Irlandais, sans emploi et sans ressources, virent s'ouvrir là, pour eux, un avenir, et s'offrirent aux agents étrangers pour lever et transporter en Espagne ou en France des régiments. Don Alonzo de Cardenas, ministre d'Espagne en Angleterre, et le cardinal Mazarin saisirent cette offre avec empressement ; environ vingt-cinq mille Irlandais furent en peu de mois enrôlés pour l'Espagne, et vingt mille pour la France ; et ce territoire catholique, sur lequel Ormond avait peine à tenir rassemblé, pour le service du roi, un corps de huit à dix

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters* (14 nov. 1649), t. I, p. 489 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 147 ; l. XIII, c. 111 ; — Whitelocke, p. 426 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 151.

mille hommes, se déchargea, sur l'Espagne et la France, de plus de quarante mille soldats ennemis du Parlement <sup>1</sup>.

Tant de succès, militaires et politiques, si rapidement obtenus et habilement célébrés par de zélés amis, causèrent bientôt au Parlement presque autant d'alarme qu'ils lui donnaient de sécurité. Cromwell à Londres était à tout moment un sujet d'embarras; mais Cromwell, si puissant et si glorieux en Irlande, menaçait de plus en plus l'avenir. Le bruit se répandait d'ailleurs que Charles Stuart, par suite de nouvelles négociations avec les Écossais, était près de se rendre en Écosse; on aurait probablement besoin de Cromwell; le 8 janvier 1650, on résolut de le rappeler, et le conseil d'État eut ordre de l'en informer. Il était alors en quartiers d'hiver, à peine remis d'une assez grave indisposition. Il rentra soudain en campagne, recommençant vivement, à travers l'Irlande, ses courses et ses sièges. Le 25 février, on lut, dans le Parlement, des lettres de lui qui annonçaient de nouveaux succès: on vota d'abord qu'il en serait officiellement remercié, puis, que de retour à Londres, il aurait à sa disposition, pour s'y loger, le Cockpit, portion du palais de Whitehall, et le palais de Saint-James, avec le commandement du Parc. La femme et la famille de Cromwell firent, bien qu'avec quelque répugnance, leurs préparatifs pour s'y établir; pour lui, il continua de rester et de vaincre en Irlande. Le 2 avril enfin, il écrivit au Parlement:

« J'ai reçu divers avis particuliers de votre intention que je me rende auprès de vous en Angleterre, ainsi que la copie des votes du Parlement à cet effet. Mais, ne sachant cela que par des avis particuliers, et les votes se référant à

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 148-149; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 513.

une lettre qui devait m'être adressée par l'orateur, j'ai pensé qu'il y aurait témérité de ma part à quitter mon poste avant d'avoir reçu cette lettre ; je ne pouvais d'ailleurs deviner si elle porterait un ordre absolu ou si le Parlement me laisserait la liberté d'examiner quand et comment je devais obéir. Votre lettre m'est parvenue le vendredi 22 mars, le jour même où j'arrivais devant la place de Kilkenny. J'ai appris par le docteur Cartwright, qui me l'a remise, que les vents contraires et le défaut d'embarcations dans nos ports de l'ouest l'avaient empêché de partir plus tôt. Votre lettre porte la date du 8 janvier et je ne l'ai reçue que le 22 mars. Elle suppose en outre que votre armée est en quartiers d'hiver, ne pouvant rien faire dans cette saison de l'année, et c'était là le motif de votre ordre ; or vos troupes ont toujours été en action depuis le 29 janvier. Je n'ai donc su que faire... J'ai humblement pensé que mon devoir était de vous demander humblement quelle est précisément votre volonté ; car, je le dis comme devant Dieu, je suis prêt et empressé d'obéir à vos ordres ; mon unique désir est d'accomplir l'œuvre à laquelle je suis appelé par ceux que Dieu a établis au-dessus de moi, ce que vous êtes bien certainement à mes yeux ; je vous supplie donc humblement de me dire si votre lettre ne me laisse pas la liberté de vous demander une expression plus claire de vos commandements ; elle me trouvera, quand je l'aurai reçue, tout prêt à une prompte et facile soumission <sup>1</sup>. »

Il avait gagné autant de temps qu'il avait voulu, et pendant qu'il tardait, le cours des événements faisait pour lui, de son retour à Londres, une nouvelle occasion de pouvoir et de grandeur.

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 507, 514-516 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, 344, 371.

Quand Charles II, après avoir quitté la Haye pour aller faire, à Saint-Germain, une visite à la reine sa mère, apprit avec certitude que Cromwell prenait le gouvernement de l'Irlande, il hésita de plus en plus à s'y rendre, se souciant peu de jouer, sur un terrain si périlleux et contre un si rude adversaire, son avenir et sa vie. Il passa trois mois à Saint-Germain, monotone séjour que la cour de France cherchait peu à lui rendre agréable, et dont les tracasseries impérieuses de sa mère ne dissipait pas l'ennui. A la nouvelle de la défaite d'Ormond devant Dublin, le premier mouvement du jeune prince fut de partir et de se jeter en Irlande au milieu de la lutte. A ceux qui lui disaient qu'il n'y fallait pas aller pour prendre sa part de cette déroute, il répondit : « Il faut donc y aller pour mourir, car il est honteux pour moi de vivre ailleurs. » — « Ce discours paraissait procéder d'un grand cœur, dit madame de Motteville, qui vivait presque aussi intimement avec la reine Henriette-Marie qu'avec Anne d'Autriche; les plus grands hommes de l'antiquité n'ont pas mieux parlé; mais de jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au relâchement; ils souffrent ensuite avec indifférence des maux qui leur ont d'abord paru les plus insupportables de la vie, et le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce prince. » Ses propres courtisans ne tardèrent pas à s'en apercevoir : « Les princes étrangers, écrivait l'un d'eux au marquis d'Ormond, commencent à regarder le roi comme un homme si indolent et si peu soucieux de ses propres affaires qu'ils ne croient pas sûr pour eux-mêmes d'irriter, en venant à son aide, des ennemis aussi puissants que le deviendront probablement ses rebelles sujets. » Charles ressentit bientôt les effets de cette disposition; le cardinal Mazarin lui donna clairement à entendre que son séjour prolongé à Saint-Germain devenait un embarras

pour la cour de France, qui ne voulait pas se brouiller avec la République d'Angleterre; la reine Henriette-Marie elle-même, qui avait besoin du bon vouloir de Mazarin, engagea son fils à comprendre, sans explications plus précises, le désir du cardinal; et vers le milieu de septembre 1649, Charles se mit en route à travers la Normandie, pour aller s'établir dans l'île de Jersey, seul point de ses États dont il fût encore en possession <sup>1</sup>.

A peine y était-il arrivé qu'il reçut d'Irlande la nouvelle du désastre de Drogheda, et presque au même moment le parlement d'Écosse lui fit demander de reprendre les négociations entamées à la Haye, pour le rappeler dans son royaume. Depuis que cette première tentative avait échoué, le sentiment général du peuple écossais en faveur du roi n'avait pas cessé de se manifester; plusieurs insurrections royalistes avaient éclaté sur divers points du royaume; et quoique le Parlement presbytérien les eût promptement réprimées, ses chefs, Argyle entre autres, comprirent qu'ils ne pouvaient se dispenser de faire de nouveau, auprès de Charles et pour son retour, un effort sérieux, ou du moins une éclatante démonstration. Les propositions qu'apporta à Jersey leur envoyé, Winram de Liberton, étaient au fond les mêmes, et aussi dures que celles que Charles avait naguère repoussées à la Haye; mais sa situation était affaiblie; en Angleterre et en Irlande, ses ennemis triomphaient; de Paris et de la Haye, sa mère et son beau-frère le pressaient plus vivement que jamais d'accepter les propositions des Écossais, lui écrivant l'une que la cour de France, l'autre que le peuple de Hollande étaient décidément de cet avis. Charles voulut consulter Ormond; Ormond répondit qu'il

<sup>1</sup> *Mémoires de madame de Motteville*, t. III, p. 529, 555, collection Petitot; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 518; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 75-77.

n'y avait rien à espérer si l'on ne parvenait pas à susciter la guerre entre l'Angleterre et l'Écosse, et à opérer ainsi une diversion qui permit aux royalistes irlandais de reprendre haleine et de tenter de nouveaux efforts. A peu près tous ceux des conseillers intimes de Charles qui se trouvaient auprès de lui insistaient dans le même sens : il se résigna, et soit que Jersey parût un lieu incommode pour négocier, soit pour gagner encore du temps, il donna rendez-vous aux commissaires écossais à Bréda, ville du domaine propre de son beau-frère le prince d'Orange, et où il se sentait parfaitement libre et sûr. Mais ne portant ni goût ni confiance à la négociation qu'il acceptait, il écrivit à Montrose occupé à chercher en Allemagne de l'argent et des soldats : « Je vous conjure de poursuivre vigoureusement, avec votre courage et vos soins accoutumés, les affaires que je vous ai confiées ; ne vous laissez pas troubler par ce que vous pourrez entendre dire que je suis autrement disposé envers les presbytériens que je ne l'étais quand je vous ai quitté. Je suis toujours, je vous l'assure, dans les mêmes principes que vous m'avez vus, et je compte autant que jamais sur vos entreprises et vos efforts pour mon service <sup>1</sup>. »

Montrose n'avait nul besoin d'être excité ; passionnément orgueilleux et dévoué, il avait foi dans sa cause, en lui-même et dans sa destinée. Une prédiction populaire avait dit qu'il remettrait le roi sur son trône ; il tenait de Charles tous les pouvoirs dont il avait besoin pour agir. Il parcourut les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, cherchant partout les moyens d'accomplir sa mission, voyant chaque jour manquer quelqu'un de ceux qu'il s'était promis, et se

<sup>1</sup> 19 sept. 1649 ; — Wishart, *App.*, 12, 13, 15 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 441, 581 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 118-123 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 358, 356 ; — Whitelocke, p. 428, 429.

remettant chaque jour à l'œuvre avec la même conviction et la même ardeur. Cette partie de l'Europe, surtout la Suède, était alors devenue la seconde patrie d'un grand nombre d'officiers écossais qui, après avoir servi sous Gustave-Adolphe, dans la guerre de Trente ans, s'y étaient établis avec la fortune et le renom qu'ils avaient acquis. Montrose vivait avec eux en bon compagnon de guerre ou de fête, charmant les uns par l'éclat de ses espérances, attirant les autres par ses libéralités, et ils lui avaient tous promis, pour sa grande entreprise, l'appui de leur crédit ou de leur personne, quelques-uns même de leur argent. Le roi de Danemark et plusieurs petits princes d'Allemagne lui avaient donné des assurances semblables. Quand il se crut près d'entrer en action, il publia, de Copenhague<sup>1</sup>, une déclaration annonçant et justifiant son entreprise, et invitant tous les fidèles sujets du roi à venir le joindre en Écosse pour l'accomplir ; puis il assigna Hambourg comme lieu de rendez-vous à ses recrues, et s'y fixa lui-même, avec plus de faste qu'il ne convenait à ses ressources, pour les attendre, les organiser et les faire partir<sup>2</sup>.

Les recrues vinrent lentement et en petit nombre ; la cour de Danemark était zélée, mais pauvre ; la reine Christine de Suède, qui s'était d'abord montrée favorable, se prit tout à coup d'admiration pour la République d'Angleterre et pour Cromwell. Montrose réunit à grand'peine, à Hambourg et à Gothembourg, douze cents hommes assez mal armés ; une première division, qu'il fit partir en septembre 1649, périt en mer ; la seconde, sous les ordres du comte de Kin-

<sup>1</sup> En décembre 1649 ; — Wishart, *Memoirs of Montrose, Appendix*, no XIX, p. 434-438.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xii, c. 40, 128, 129 ; — Wishart, *Memoirs of Montrose*, p. 561-569 ; — Whitelocke, p. 426, 450, 454, 455, 456.

noul, arriva heureusement à Kirkwall, chef-lieu de l'île de Pomona, la principale des Orcades, et s'y établit en attendant son général. Montrose attendait, de son côté, et des recrues nouvelles, et des soulèvements que lui avaient promis les royalistes des montagnes d'Écosse. Mais les premiers essais d'insurrection, commencés trop tôt, avaient été trop facilement réprimés<sup>1</sup> : rien n'éclata ; les amis de Montrose lui écrivirent que sa présence était indispensable et serait certainement efficace. Il partit enfin, et débarqua aux Orcades, dans les premiers jours de mars 1650, avec cinq cents hommes et quelques nobles écossais dévoués à sa personne et à sa fortune.

Peu avant son arrivée, et en réponse à sa déclaration, l'Église et le parlement d'Écosse avaient publié contre lui deux autres déclarations, singulièrement violentes, même dans ce temps de passions déchaînées<sup>2</sup> : « Non qu'il vaille la peine, y disait-on, de réfuter les calomnies de James Graham, cette vipère de la semence de Satan, que depuis longtemps le Parlement a déclaré traître, que l'Église a livré aux mains du diable, et que toute la nation abhorre ; mais parce que le silence pourrait être mal interprété, et que quelques esprits faibles se laisseraient peut-être abuser par les assertions audacieuses de cet impudent fanfaron qui se présente au monde comme revêtu de l'autorité de Sa Majesté, sous le titre de lieutenant-gouverneur et capitaine général de ce royaume. » Tous les anciens griefs du parti dominant, et les variations de conduite imputées à Montrose à l'origine des discordes civiles, et les cruautés dont on l'avait accusé pendant sa campagne de 1645 pour Charles I<sup>er</sup>, étaient habilement résumés dans ces deux actes que toutes

<sup>1</sup> Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 26, 28.

<sup>2</sup> Les 2 et 24 janvier 1650 ; — Wishart, *Appendix*, nos XX et XXI, p. 458-491.



les chaires presbytériennes se chargèrent de commenter; et au moment où il remettait le pied sur le sol d'Écosse, les colères et les terreurs du peuple s'unirent, contre Montrose, aux haines et aux alarmes de ses rivaux.

En débarquant à l'extrémité septentrionale de l'Écosse, il déploya un peu fastueusement trois bannières, deux au nom du roi, dont l'une portait l'image de la tête coupée de Charles I<sup>er</sup>, avec ces mots : « Juge, ô Seigneur, et venge ma cause ; » sur la troisième, qui était la sienne propre, un bras nu tenant une épée sanglante, sur un fond noir, et cette devise : *Nil medium*. Puis il avança lentement à travers les comtés de Caithness et de Sutherland, attendant, du pays même, des renforts qui ne venaient point, apprenant au contraire que des chefs, sur qui il avait compté, se rangeaient du côté du Parlement, et visiblement surpris et troublé du peu de bruit que faisaient son nom et ses pas. Le gouvernement d'Édimbourg, pendant qu'un corps d'armée considérable se rassemblait sous les ordres de David Leslie, envoya en avant quelques escadrons de cavalerie commandés par le lieutenant-colonel Strachan, sectaire fougueux et officier hardi ; cinq cents hommes d'infanterie, qu'avait réunis le comte de Sutherland, se joignirent aux cavaliers de Strachan, et ils étaient ensemble à Tain, sur la côte orientale du comté de Ross, quand ils apprirent que Montrose était campé à quelques lieues seulement et se gardait mal, ignorant que l'ennemi fût déjà si près de lui. C'était le samedi 16 avril ; Strachan hésitait à se mettre en marche, ne voulant pas courir le risque d'avoir à combattre le dimanche ; mais un mouvement que fit Montrose rapprocha encore les deux troupes ; Strachan prit son parti et s'avança jusqu'à une lieue du camp de Montrose établi à Corbiesdale, toujours sans information et mal gardé. Les escadrons de Strachan le chargèrent à l'improviste, et suc-

cessivement, comme s'ils eussent été l'avant-garde d'une armée. Montrose voulut se replier sur un bois voisin ; les soldats qu'il avait amenés d'Allemagne combattirent vaillamment ; mais les recrues faites dans les Orcades se débandèrent ; avec sa bravoure accoutumée , il essaya, mais en vain, de les rallier ; son cheval fut tué sous lui , et il eût été pris sur le champ de bataille si son ami , lord Frendraught, ne lui eût, à l'instant, donné le sien. Ce ne fut plus qu'une déroute et un massacre ; dix officiers et plus de trois cents soldats furent tués ; parmi les prisonniers, au nombre de plus de quatre cents , cent Irlandais furent fusillés. Montrose s'éloigna à toute bride, et dès qu'il fut hors de vue, il sauta à bas de cheval , jeta son habit, son Saint-George et son cordon de la Jarretière, prit les vêtements d'un paysan, et s'enfonça à travers champs, cherchant un asile. Il erra quinze jours dans les montagnes des comtés de Ross et de Sutherland, tantôt accueilli avec ferveur, tantôt repoussé avec effroi, souvent exténué de fatigue et de faim, et s'efforçant de gagner la côte. Le 5 mai, soit malheur, soit trahison, il fut découvert et arrêté dans une chaumière, sur les terres de Neil Macleod, seigneur d'Assynt, jadis l'un de ses partisans, qui le livra, pour quatre cents balles de farine, au parlement écossais ; et on le conduisit de là dans les châteaux de Skibo et de Braan, où arriva l'ordre de le transférer immédiatement à Édimbourg <sup>1</sup>.

Il était dans la pire des situations ; il avait contre lui le gouvernement et le peuple, les haines profondes de ses rivaux et les colères brutales de la multitude. Elles s'unirent sur sa route pour l'outrager, sans réussir un moment à l'abattre. Il soutint avec la même force d'âme les injures

<sup>1</sup> Wishart, p. 572-577; — Balfour, *Annals of Scotland*, t. III, p. 452; t. IV, p. 8-12; — Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 50-56; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 442-444.

de ses ennemis et les adieux de ses enfants qu'il vit en passant chez son beau-père, le comte de Southesk. Les marques de sympathie ne lui manquèrent pas absolument : au château de la Grange, où il logea avec son escorte peu avant d'arriver à Dundee, la dame du château fit, pendant la nuit, pour le faire évader, une tentative qui fut sur le point de réussir ; et à Dundee même qui, en 1643, avait eu à souffrir de ses armes, les habitants, loin de le maltraiter, lui témoignèrent un grand respect, et obtinrent, à force d'instances, de ses gardes la permission de lui donner des habits convenables, en remplacement des vêtements grossiers sous lesquels il avait été arrêté et que, par insulte, on l'avait jusque-là contraint de garder <sup>1</sup>.

Il arriva le 17 mai à Leith, près d'Édimbourg. Le Parlement se réunit le même jour et vota que « James Graham, tête nue et lié par une corde sur une charrette, serait conduit par le bourreau, en costume et le chapeau sur la tête, depuis la porte dite *Water Gate* jusqu'à la prison d'Édimbourg, et amené de là à la barre du Parlement pour y recevoir à genoux sa sentence de mort ; qu'il serait pendu à un gibet, à la croix d'Édimbourg, avec le livre qui contenait l'histoire de ses guerres et sa récente déclaration suspendus à son cou ; et qu'après être resté pendu durant trois heures, son corps serait mis en quartiers par le bourreau, sa tête plantée sur une pique et placée sur la tour à l'extrémité de la prison, ses mains et ses jambes sur les portes de Perth et de Stirling, d'Aberdeen et de Glasgow ; que si, à sa mort, il montrait quelques signes de repentance et pouvait être ainsi relevé de l'excommunication prononcée contre lui par l'Église, le tronc de son corps serait enseveli par les fossoyeurs, dans le cimetière de Gray-

<sup>1</sup> Wishart, p. 379-382.

Friars ; sinon, il serait enterré au lieu ordinaire des exécutions, sous l'échafaud, par les valets du bourreau <sup>1</sup>. » Les mœurs de ce temps étaient encore assez dures pour que la haine des ennemis prît plaisir à un tel spectacle, et que les spectateurs indifférents en fussent plus intimidés que révoltés.

Le lendemain, en effet, à quatre heures après midi, Montrose fut conduit, sur un vieux cheval éreinté, de Leith à la porte d'Édimbourg, où les magistrats municipaux le reçurent en robes, escortés de leur garde et du bourreau. On lui remit une copie de la sentence. Il la lut et la rendit en disant : « Je suis prêt ; je regrette seulement que la majesté du roi, que je représente, soit si indignement traitée dans ma personne. » On se mit en marche : Montrose n'ôtait pas son chapeau, le bourreau le lui abattit ; trente-quatre de ses officiers, ses compagnons de captivité, marchaient, liés deux à deux, devant la charrette. Sur toute la route, une grande foule était réunie, venue avec le dessein d'assaillir Montrose de ses outrages ; mais la fermeté tranquille de son maintien, la gravité de ses regards, l'indomptable courage qui éclatait en lui, frappèrent si vivement ce peuple que les outrages s'arrêtèrent, le silence s'établit autour du cortège, et fut même interrompu çà et là par des signes de compassion et par des prières en faveur de l'illustre prisonnier. Comme le cortège passait devant la maison du comte de Moray, la charrette s'arrêta un moment ; quelques personnes levèrent la tête ; elles purent apercevoir derrière une fenêtre entr'ouverte le marquis d'Argyle avec sa famille et plusieurs de ses amis ; il avait voulu repâtrer ses yeux de l'abaissement de cet ennemi devant lequel il avait fui cinq ans auparavant <sup>2</sup>. Quoique la

<sup>1</sup> Balfour, *Annals of Scotland*, t. IV, p. 12, 15.

<sup>2</sup> Ce fait est confirmé par une lettre de l'agent français Graymond, au

distance fût à peine d'une demi-lieue, on mit trois heures pour aller de la porte de la ville à la prison ; en descendant de charrette, Montrose donna quelque argent au bourreau, pour avoir si bien conduit, dit-il, « son char de triomphe. » Le Parlement était en séance ; cinq commissaires vinrent à la prison demander « à James Graham s'il avait quelque chose à dire en attendant qu'il fût amené devant la Chambre pour recevoir sa sentence ? » Le Parlement attendait leur retour ; ils rapportèrent que Montrose avait refusé de répondre jusqu'à ce qu'il sût où en était le Parlement avec le roi, et s'il avait conclu avec lui quelque arrangement. Sept commissaires lui furent aussitôt renvoyés pour l'interroger, en lui disant qu'un arrangement avait été conclu avec le roi qui était sur le point de venir en Écosse. Un peu ému sans doute de cette nouvelle, Montrose s'excusa de répondre, disant que son voyage avait été long, et qu'après la réception cérémonieuse et un peu fatigante qu'on venait de lui faire, il avait besoin de quelque repos<sup>1</sup>.

Quand il fut conduit le surlendemain à la barre du Parlement, il se donna le plaisir de suivre son naturel et de paraître devant ses ennemis avec éclat. Il portait un riche vêtement de soie noire couvert de broderies en argent, et par-dessus un manteau écarlate orné aussi de galons d'argent et bordé de taffetas cramoisi. Un chapeau de castor avec un large rebord en argent couvrait sa tête. Amené à la place un peu élevée où se tenaient les criminels, il pro-

cardinal Mazarin, datée d'Édimbourg le 31 mai 1650 : « Plusieurs prirent garde, et en ont bien discoursu depuis, qu'on fit halte vis-à-vis la maison du comte de Moray, où estoit entre autres M. le marquis d'Argyle, qui considéroit son ennemi par une fenestre entr'ouverte. » (*Archives des Affaires étrangères de France.*)

<sup>1</sup> Wishart, p. 585-586 ; — Balfour, t. IV, p. 14.

mena ses regards autour de lui, le visage pâle et fatigué, mais plein d'une fermeté vraie, quoique préparée. Le chancelier, lord Loudon, lui adressa un discours long et amer qui concluait en disant : « Qu'à raison des meurtres, des trahisons et des impiétés en si grand nombre dont il s'était rendu coupable, Dieu le condamnait maintenant à subir un juste châtement. » Montrose obtint, non sans peine, la permission de dire quelques mots pour sa défense ; il le fit avec une fierté mesurée et qui n'était pas sans adresse, comme s'il eût attendu de ses paroles quelque résultat : « Il considérait, dit-il, le Parlement comme siégeant sous l'autorité du roi ; c'est pourquoi il paraissait devant eux avec le respect convenable et en se découvrant, comme il venait de le faire, ce qu'autrement il n'eût pas fait de plein gré. » Il se défendit des cruautés qu'on lui avait reprochées pendant la guerre, disant : « Qu'il n'était pas au pouvoir des plus grands généraux de prévenir, dans leurs armées, tous les désordres, qu'il y avait toujours fait tous ses efforts, et qu'il n'avait jamais versé le sang, même de ses plus acharnés ennemis, ailleurs que sur le champ de bataille..... Je vous demande à vous tous ici assemblés, dit-il en finissant, d'écarter toute prévention, toute animosité particulière, tout désir de vengeance, de ne tenir compte, dans ma cause, que de la justice, et de voir en moi un sujet obéissant qui a fidèlement exécuté les ordres de son souverain. J'ai pu, quand j'avais l'autorité, détruire la vie et la fortune de plusieurs d'entre vous ; je vous les ai conservées. Jugez-moi selon les lois de Dieu, les lois de la nature et des nations, surtout selon les lois du pays. Si vous ne le faites pas, j'en appellerai au juste Juge du monde, à celui qui nous jugera tous à la fin, et qui prononcera la vraie sentence. » Le chancelier lui répliqua avec colère et invectives. Montrose essaya de reprendre la parole. On la lui interdit, en

lui ordonnant de se mettre à genoux pour entendre sa sentence : « Je le fais, dit-il, pour rendre honneur au roi mon maître, et non au Parlement. » L'exécution fut fixée au lendemain <sup>1</sup>.

Dans la soirée, les ministres presbytériens et les magistrats d'Édimbourg assiégèrent Montrose de leur présence pour lui arracher quelque parole qui impliquât la reconnaissance du droit de leur Église et de leur gouvernement. Leur insistance acharnée ne fit qu'exalter son âme : « Je vous remercie, leur dit-il, de l'honneur que vous me faites; je suis plus fier d'avoir ma tête plantée sur la porte de la prison que je ne le serais de savoir une statue d'or érigée pour moi sur la place du marché, ou mon portrait placé dans la chambre du roi. Vous dispersez mon corps dans les quatre principales villes du royaume; je voudrais qu'on en pût envoyer un lambeau dans toutes les villes de la chrétienté pour attester ma fidélité à mon roi et à mon pays. » Il passa la nuit à prier et à faire des vers où il exprima en termes grands, quoique subtils et contournés, les mêmes sentiments. Dès le matin du 21 mai, les tambours et les trompettes retentirent dans toute la ville; il en demanda la raison au capitaine de sa garde qui lui dit qu'on appelait les soldats et les bourgeois aux armes parce qu'on craignait une tentative d'une portion du peuple pour le sauver. « Comment donc, dit Montrose, ces bonnes gens, qui avaient si grand'peur de moi quand je vivais, en ont-ils encore peur quand je vais mourir? Qu'ils y prennent garde; c'est quand je serai mort que j'assiégerai leur conscience et que je serai bien plus redoutable que de mon vivant. » Il se mit à sa toilette, qu'il fit avec grand soin : pendant qu'il s'en occupait, sir Archibald Johnston, l'un de ses plus ar-

<sup>1</sup> Wishart, p. 386-392; — Balfour, t. IV, p. 16.

dents ennemis et greffier du parlement, s'étonna avec quelque dérision que, dans une situation pareille, un homme s'occupât si frivolement de sa personne : « Tant que ma tête est à moi, lui dit Montrose, je l'arrange comme il me convient ; demain, quand elle sera à vous, vous en ferez ce qu'il vous plaira. » Il s'habilla magnifiquement, et jeta sur ses épaules un beau manteau de velours écarlate, brodé en or, que venaient de lui envoyer ses amis. En allant de la prison au lieu de l'exécution, son grand air et sa contenance fière et calme agirent encore plus puissamment que la veille sur les spectateurs. Il aida lui-même le bourreau à suspendre à son cou, selon la sentence, l'histoire de ses guerres et le texte de sa dernière déclaration : « Je me tiens, dit-il, pour plus honoré de ceci que de la jarrettière que j'ai reçue de mon roi. » On ne lui permit pas de s'avancer pour parler au peuple ; il adressa à ses voisins quelques paroles très-persévérantes dans les sentiments de sa vie, mais tranquilles et pieuses. Il demanda la permission de mettre son chapeau pour mourir ; on le lui refusa : de garder son manteau ; on le lui refusa également : « Si vous pouvez, dit-il aux magistrats assistants, inventer encore quelques marques d'ignominie, je suis prêt à les endurer. » On dit qu'après avoir obéi au signal funèbre, le bourreau lui-même pleura, qu'un murmure douloureux s'éleva au sein de la foule, et qu'Argyle, en entendant les détails de cette grande mort, se montra troublé et triste, comme frappé de quelque regret ou d'un pressentiment de son propre avenir <sup>1</sup>.

Les commissaires du parlement n'avaient point trompé Montrose quand ils lui avaient dit qu'ils avaient traité avec le roi et qu'il était près de revenir au milieu d'eux. Au mo-

<sup>1</sup> Wishart, p. 592-405 ; — Balfour, t. IV, p. 22 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 444-447, 582.



ment même où Montrose commençait en Écosse sa courte et fatale campagne, Charles recevait à Bréda les commissaires écossais et reprenait avec eux la discussion de leurs dures propositions. Il y eut, autour de lui, à ce sujet, de vifs dissentiments : ses plus sensés et plus honnêtes conseillers l'exhortaient à ne pas subir un tel joug ; ils voulurent s'appuyer de l'autorité de Hyde en qui Charles avait confiance et qu'il venait d'envoyer en ambassade à Madrid : « Si le roi se met entre les mains des Écossais, répondit Hyde au secrétaire d'État Nicholas, on ne pourra pas les accuser de l'avoir trompé, car certainement ils ne le traiteront pas plus mal qu'ils ne le promettent en demandant tout ce qu'ils lui demandent. Je voudrais que les personnes qui engagent le roi à y consentir agissent aussi franchement, et qu'elles disent nettement au roi qu'il doit jurer le covenant et l'imposer à tout le monde, et que tous devront l'observer. Mais dire que le roi doit se mettre entre les mains des Écossais dans l'espoir qu'il sera dispensé de jurer le covenant, et qu'il pourra en dispenser ses amis, ou que, lui et nous, nous devons prêter ce serment et le violer ensuite comme il nous plaira, c'est là une folie et un athéisme dont nous devrions rougir d'avoir la pensée. Ah ! M. le secrétaire, si j'étais maintenant à Bréda, je m'enfuirais aux Indes plutôt que de m'engager dans de tels conseils <sup>1</sup>. »

Tant qu'il y eut quelque incertitude sur l'issue de l'expédition de Montrose, Charles hésita ; son bon sens et sa dignité le rangeaient à l'avis de Hyde ; mais lorsqu'on sut, à Bréda, Montrose battu, fugitif et bientôt prisonnier, les conseillers légers et de peu de foi l'emportèrent ; ils avaient

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 14 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 575 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 120-127.

pour eux la reine mère, le prince d'Orange et cette impatience de l'attente immobile qui est la maladie de l'exil. Les amis de Hyde ne prirent point de part à la délibération du conseil, et Charles consentit à tout. Il promit de jurer le covenant écossais, de désavouer et d'annuler toute paix conclue avec les Irlandais, de ne jamais permettre le libre exercice de la religion catholique en Irlande, ni dans aucune partie de ses États, de reconnaître l'autorité des parlements tenus en Écosse depuis l'origine de la guerre, enfin de gouverner, dans les choses civiles, d'après l'avis du Parlement, et dans les choses religieuses, d'après celui de l'Église. Et pour donner à ses promesses la sanction d'un mensonge éclatant, il écrivit au Parlement qu'ayant défendu à Montrose de s'engager dans son expédition, il ne pouvait regretter la défaite d'un homme qui avait osé agir contre son autorité <sup>1</sup>.

On dit que Charles espérait sauver par là la vie de Montrose, et que, lorsqu'il apprit son exécution, il fut sur le point de tout rompre. On dit aussi qu'à Édimbourg, quand l'expédition de Montrose éclata, le parti violent voulait rappeler de Bréda les commissaires du Parlement, et cesser, avec Charles, toute négociation, et que le prompt supplice de Montrose fut la satisfaction que les modérés donnèrent aux fanatiques pour que ceux-ci continuassent de se prêter au retour du roi. Aucune trace positive n'est restée de ces capitulations mutuelles; les partis ont, comme les consciences, des secrets honteux qu'ils emploient tout leur art à couvrir. Quoi qu'il en soit, on s'en tint, de part et d'autre, aux faits accomplis; les commissaires écossais se déclarèrent satisfaits des promesses du roi; Charles accepta le

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 14-19; — Balfour, t. IV, p. 24, 25; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 45; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 147.

supplice de Montrose comme il avait accepté sa propre humiliation ; et le 2 juin 1650, il s'embarqua à Terveere pour l'Écosse, sur une flottille que le prince d'Orange mit à sa disposition <sup>1</sup>.

Il arriva, trois semaines après, sur les côtes d'Écosse ; mais avant de lui laisser mettre pied à terre, on vint le sommer de signer le covenant. Les grands seigneurs écossais qui lui avaient conseillé de consentir à tout, Hamilton et Lauderdale entre autres, se séparèrent de lui pour se retirer dans leurs terres ; ils étaient de ceux que, dès le 22 mars 1649, le Parlement presbytérien avait formellement exclus de toute participation aux affaires publiques ; et leur présence auprès du roi, compromettante pour lui, était, pour eux, pleine de danger. Deux jours après son débarquement, presque tous les Anglais qui avaient accompagné Charles furent expressément renvoyés du royaume ; le duc de Buckingham, lord Wilmot et quelques autres de sa maison, les plus frivoles ou les plus hypoerites, furent seuls autorisés à rester auprès de lui. Le Parlement avait minutieusement réglé d'avance la route qu'il suivrait pour se rendre dans son palais de Falkland, à quelques lieues d'Édimbourg, et il y fut conduit avec de grandes marques de respect, mais étroitement entouré et surveillé <sup>2</sup>.

Au même moment, Cromwell, obéissant enfin au Parlement, revenait d'Irlande en Angleterre, salué, en débarquant à Bristol, par le concours et les *vivats* de la ville entière. Dès qu'on le sut près de Londres, Fairfax et la plupart des officiers de l'armée et des membres du Parlement

<sup>1</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 449 ; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 22.

<sup>2</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 206 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 2-4 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 450.

allèrent à sa rencontre jusqu'à Hounslow-Heath ; il trouva à Hyde-Park le lord maire et la milice qui l'attendaient ; et de là jusqu'au palais de Saint-James, où il devait loger, ce fut, selon l'expression des journaux du temps, un vaste tumulte de salutations, de félicitations, de décharges d'artillerie et d'acclamations humaines. « Quelle foule pour voir le triomphe de Votre Seigneurie ! » dit à Cromwell l'un des assistants ; à quoi Cromwell répondit avec son libre et brutal bon sens : « Il y en aurait bien davantage pour me voir pendre <sup>1</sup>. »

Dès qu'on avait eu connaissance à Londres de l'expédition de Montrose dans la haute Écosse, et de l'arrangement conclu à Bréda entre Charles II et les commissaires écossais, le Parlement avait sur-le-champ donné au conseil d'État tout pouvoir pour repousser toute invasion, et voté une notable augmentation de l'armée. Dès que Cromwell fut de retour d'Irlande, Fairfax et lui furent nommés, l'un comme général en chef, l'autre comme lieutenant général, pour commander ce qu'on appela vaguement « l'expédition du Nord. » Ils acceptèrent tous les deux. Mais peu de jours après, le conseil d'État ayant décidé qu'au lieu d'attendre que les Écossais envahissent l'Angleterre, l'armée anglaise prendrait l'initiative et porterait la guerre en Écosse, Fairfax témoigna des scrupules à se charger d'un tel commandement. Sa femme, presbytérienne zélée, et les ministres qui l'entouraient, avaient, dit-on, dans ses irrésolutions, une grande part ; peut-être aussi Fairfax commençait-il à s'apercevoir que les républicains et Cromwells s'étaient servis et voulaient encore se servir de lui comme d'un manteau pour couvrir, et d'un instrument pour accomplir des desseins fort éloignés de sa volonté. En tout cas, sa résistance

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. 1, p. 519 ; — Whitlocke, p. 457.

était, aux yeux du public, un embarras grave, qu'on ne pouvait traiter légèrement et qu'il fallait s'efforcer de surmonter. Cinq commissaires, Cromwell, Lambert, Harrison, Saint-John et Whitelocke, furent chargés par le conseil d'État de se rendre auprès de lui pour débattre et lever ses objections : « Nous avons ordre, lui dit Cromwell, de faire tous nos efforts pour donner satisfaction à V. E. sur tous les doutes qui peuvent s'être élevés dans son esprit relativement à cette résolution du conseil pour l'expédition d'Écosse; V. E. aurait-elle la bonté de nous faire connaître les motifs de sa réprobation? »

FAIRFAX. « Je le ferai très-librement. Je suis fort aise d'avoir l'occasion d'en conférer avec ce comité où je vois tant d'hommes qui sont mes amis particuliers, aussi bien que de la République; je n'ai pas besoin de vous faire, à vous ni à aucun de ceux qui me connaissent, aucune protestation de mon dévouement et de mon affection persévérante pour le Parlement, et de ma disposition à le servir dans tout ce que me permettra ma conscience. »

HARRISON. « On ne peut demander ni attendre plus de V. E. »

« FAIRFAX. Permettez-moi donc, milords, de vous dire en toute franchise qu'à mon avis il est douteux que nous ayons un juste motif de faire une invasion en Écosse; nous sommes liés envers les Écossais par le covenant et l'alliance nationale; et maintenant, en dépit de ce covenant, et sans cause suffisante fournie par eux, envahir leur pays et y porter la guerre, c'est ce qu'il ne me paraît pas possible de justifier devant Dieu ni devant les hommes. »

CROMWELL. « Je reconnais, milord, que, s'ils ne nous ont pas donné de raison de les envahir, nous ne saurions être justifiés de le faire. Mais, milord, ils nous ont envahis, comme V. S. le sait bien, depuis la signature et malgré

les dispositions du covenant national, quand le duc de Hamilton, par ordre du parlement d'Écosse, est venu porter chez nous la guerre ; et maintenant ils ne nous donnent que trop de motifs de soupçonner qu'ils méditent une seconde invasion, de concert avec leur roi avec qui ils viennent de s'arranger, à l'insu et sans le consentement de cette république ; c'est pour cela qu'ils lèvent des hommes et de l'argent ; je le soumets humblement au jugement de V. E. ; ne sont-ce pas là des motifs suffisants de prévenir leur hostilité et de préserver notre pays des souffrances que lui apporterait une armée d'Écossais ? Qu'il y ait bientôt une guerre entre eux et nous, je regarde cela comme inévitable ; c'est à V. E. à décider s'il vaut mieux que cette guerre soit chez nous ou chez eux. »

FAIRFAX. « Il est probable que la guerre aura lieu ; mais que nous devons commencer cette guerre et être les agresseurs au lieu de nous tenir sur la défensive, c'est là mon scrupule. Le duc de Hamilton nous a envahis, il est vrai, il y a trois ans, par l'ordre du Parlement qui siégeait alors en Écosse ; mais le Parlement suivant a désavoué cet acte et puni quelques-uns de ses auteurs. Si nous étions certains qu'ils vont entrer en Angleterre avec leur armée, je conviens qu'il serait prudent de les prévenir ; mais nous n'avons pas cette certitude. »

HARRISON. « Je vous demande pardon ; mais en vérité il ne saurait y avoir plus de probabilité humaine sur les desseins d'un État que nous n'en avons sur leur intention d'envahir notre pays. »

FAIRFAX. « Des probabilités humaines ne suffisent pas pour faire la guerre à une nation voisine envers qui on est lié par un traité. Chacun, en ceci, doit se décider selon sa conscience ; ceux qui sont convaincus de la justice de cette guerre peuvent s'y engager ; ceux qui ont des doutes à cet

égard, comme j'en ai, je l'avoue, ne sauraient y prendre de service. Certainement tout ce qu'on vient de dire a beaucoup de poids, et personne n'a plus d'autorité sur moi que ce comité, de même que personne n'est plus disposé que moi à servir le Parlement dans toutes les occasions où ma conscience sera satisfaite. Elle ne l'est pas dans celle-ci. Mais comme je ne veux pas être un obstacle aux desseins du Parlement, je lui remettrai volontiers ma commission, afin qu'il puisse choisir un chef plus digne que moi et qui puisse entreprendre en conscience cette affaire dont je demande à être dispensé. »

CROMWELL. « Je suis désolé que V. S. ait l'idée de remettre sa commission qui lui a fourni, avec la grâce de Dieu, l'occasion de rendre au Parlement tant d'éminents services. Je vous en prie, milord, rappelez-vous vos fidèles officiers, nous tous qui avons servi sous vous et qui ne désirons servir sous aucun autre général. Ce serait un grand découragement pour nous tous, et un grand péril pour les affaires du Parlement que notre noble général pensât à remettre sa commission. J'espère, milord, que V. S. ne donnera pas tant d'avantage aux ennemis publics, ni tant de tristesse à ses amis. »

« FAIRFAX. Que voulez-vous que je fasse? Tant que ma conscience me le permettra, je suis prêt à m'unir encore à vous pour le service du Parlement; mais aucun de vous, j'en suis sûr, ne voudrait s'engager dans aucun service contre sa conscience; c'est ma situation aujourd'hui, je demande donc à être excusé<sup>1</sup>. »

Les commissaires rendirent aussitôt compte au conseil d'État de cette conférence. « Le lieutenant général, dit Ludlow, joua son rôle tellement au naturel que je crus qu'il

<sup>1</sup> Whitlocke, p. 460-462; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 266.

agissait tout de bon ; cela m'obligea d'aller à lui comme il sortait de la chambre du conseil, pour le prier de ne point pousser les égards et la modestie jusqu'à un refus qui nuirait au service de la nation ; mais la suite fit bien voir que ce n'était nullement son intention. » Dès le surlendemain, Whitelocke et lord Pembroke firent à la Chambre leur rapport, et sur le fond même de la question de l'invasion en Écosse, et sur ce qui s'était passé entre le conseil d'État et Fairfax. La Chambre vota, sans contradiction, qu'il était juste et nécessaire que l'armée anglaise entrât en Écosse, et que, sans délai, elle serait mise en mouvement. Une déclaration fut lue et adoptée pour justifier cette résolution. Le greffier informa la Chambre que M. Rushworth, secrétaire du lord général, était à la porte. On le fit entrer. Il dit que le lord général lui avait enjoint de remettre, de sa part, au Parlement la dernière commission qu'il en avait reçue pour la guerre d'Écosse, et même son ancienne commission de général en chef, si le Parlement le lui ordonnait. L'ordre fut donné aussitôt et tout commandement militaire retiré à Fairfax. C'était la rupture de la République avec le seul des chefs presbytériens qui l'eût servie. Cromwell fut immédiatement nommé général en chef de toutes les forces d'Angleterre. Trois jours après, il avait quitté Londres pour aller rejoindre son armée, et trois semaines après, le 22 juillet 1650, il passait la Tweed et entrait en Écosse à la tête d'environ quinze mille hommes. En mettant le pied sur le sol écossais, il harangua ses troupes : « Comme chrétien et comme soldat, voici ce que je vous recommande : soyez doublement et triplement diligents, prudents et sages, car certainement nous avons de l'ouvrage devant les mains. Mais n'avons-nous pas eu jusqu'ici les bénédictions de Dieu ? Marchons dans la foi et espérons encore la même faveur<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 44, dans ma *Collection*; — *Journals of*



Sil eût bien connu ce qui se passait dans les conseils de l'Écosse et dans leurs relations avec le roi qu'ils venaient de rappeler, Cromwell eût pris, à coup sûr, pleine confiance dans son succès. Ni les respects publics ni la pompe royale ne manquaient à la situation de Charles : on avait voté 9,000 liv. st. (225,000 fr.) par mois pour l'entretien de sa maison ; on l'avait entouré de nombreux serviteurs. En l'absence du Parlement qui s'était ajourné, les membres du comité intermédiaire, dit comité des États, rendaient au roi, le marquis d'Argyle à leur tête, des hommages assidus. Argyle était un courtisan consommé, soigneux d'observer toutes les convenances et de saisir toutes les petites occasions de plaire au roi. Il faisait faire en même temps pour la guerre de grands préparatifs ; le Parlement avait prescrit des levées qui devaient donner à l'Écosse une armée de trente mille hommes ; un général expérimenté, David Lesley, la commandait ; des fortifications s'élevaient autour de la capitale. Mais ces apparences monarchiques et zélées couvraient mal la nullité forcée du roi et l'incohérence des idées comme des actes du parti qui voulait à la fois le soutenir et l'écartier. Charles n'assistait point au conseil où se traitaient les affaires, et quand il essayait d'en entretenir sérieusement Argyle, celui-ci éludait respectueusement la conversation ; les théologiens en revanche assiégeaient le jeune prince que les politiques s'appliquaient à annuler ; les observances, les remontrances, les sermons remplissaient les loisirs qu'on lui imposait ; et quelque effort qu'il fit sur lui-même pour être hypocrite, il passait toujours, et à bon droit, pour un libertin. Quoique presbytériens avant tout, les Écossais étaient sincèrement royalistes, et Charles, peu enclin aux illusions, savait parfaitement que, hors d'Écosse,

*the House of commons*, t. VI, p. 451-452 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 222 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 12.

il n'y avait pour lui ni royaume, ni armée; mais de part et d'autre, la méfiance et la déplaisance étaient profondes, et bien qu'ils se fussent mutuellement nécessaires, ils différaient trop pour se comprendre et s'unir <sup>1</sup>.

Quand on sut que Cromwell avait franchi la frontière, on ne crut pas pouvoir se dispenser de montrer le roi à l'armée écossaise. Il vint au camp, près de Leith, et les troupes le reçurent avec une joie qui fut bientôt suspecte aux prédicateurs ardents et aux politiques jaloux. Charles était gai, spirituel, affable : sa présence produisit dans le camp un vif mouvement de conversation libre et de dévouement à sa personne, et probablement quelques symptômes d'indiscipline et de mauvais vouloir contre ses surveillants. Les fanatiques saisirent avec empressement l'occasion; ils se récrièrent contre la composition de l'armée qui contenait, dirent-ils, beaucoup de malintentionnés, d'anciens amis du duc de Hamilton, des royalistes épiscopaux ou libertins. Une épuration fut ordonnée; quatre-vingts officiers furent renvoyés, et même, selon d'autres témoignages, plusieurs milliers de soldats. Le roi n'eut pas la permission de séjourner plus longtemps au camp; on l'emmena en toute hâte à Perth, plus loin qu'il n'était auparavant. Ce fut encore trop peu pour calmer les alarmes ou satisfaire la passion des fanatiques; ils voulurent dompter et compromettre Charles avec plus d'éclat. Ils lui demandèrent de signer une déclaration expiatoire, dans laquelle il reconnaîtrait et déplorerait formellement les torts du roi son père, l'idolâtrie de la reine sa mère, son propre péché dans le traité qu'il avait conclu avec les rebelles irlandais, et où il renouvellerait, contre le papisme et l'hérésie, et en faveur

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 1-7; — Whitelocke, p. 462; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 450.

des parlements libres et du régime presbytérien dans l'Église, en Angleterre comme en Écosse, toutes les protestations et les promesses qu'on avait déjà obtenues de lui <sup>1</sup>.

De premier mouvement, Charles refusa : « Jamais, dit-il, je ne pourrais regarder ma mère en face si je signais une telle pièce. » Puis il demanda du temps pour prendre l'avis du conseil. Les fanatiques refusèrent d'attendre. Le comité des États et celui de l'Église déclarèrent qu'ils n'entendaient point s'unir à un parti de malintentionnés, que la cause du roi était subordonnée à celle de Dieu, et qu'ils voulaient se laver du reproche de soutenir le roi actuel dans les procédés et les fautes de son père. La plupart des officiers de l'armée envoyèrent au comité des États leur adhésion à cette déclaration. Quelques-uns même, entre autres le colonel Strachan, le vainqueur de Montrose, eurent, à ce sujet, avec l'armée anglaise et Cromwell, des communications secrètes dont les royalistes purent, à bon droit, s'alarmer. Des ministres dirent en chaire que le roi était la racine du mauvais parti, et qu'il avait juré le covenant sans intention de tenir son serment. Les réticences politiques ne supportent pas le contact des passions sincères. Charles intimidé céda et signa la déclaration expiatoire. Ravis de leur triomphe, les fanatiques, et le peuple et l'armée avec eux, célébrèrent, en l'honneur de cette expiation, un jeûne solennel ; et plus d'un prédicateur assura son auditoire que, « maintenant que la colère du ciel était apaisée, on remporterait une victoire facile sur un général blasphémateur et sur une armée de sectaires <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 226 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XIII, c. 20 ; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 280 ; — Baillie, *Letters*, t. II, p. 347.

<sup>2</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 434-437 ; — Whitelocke,

Peu de jours après cette humiliation, Charles donnait audience au docteur King, doyen de Tuam, qui retournait en Irlande auprès du marquis d'Ormond : « Monsieur King, lui dit-il, j'ai bonne opinion de vous; je n'hésite donc pas à vous donner l'assurance que, si la nécessité de mes affaires m'oblige à d'autres apparences, je n'en suis pas moins un fidèle enfant de l'Église d'Angleterre et que je reste ferme dans mes premiers principes. M. King, je suis un vrai Cavalier. Vous allez en Irlande; milord d'Ormond est l'homme du monde sur qui je compte le plus. Je crains bien d'avoir été forcé de faire certaines choses qui lui seront nuisibles. Vous avez entendu dire comment on m'a extorqué une déclaration, et comment j'aurais été traité si je ne l'avais pas signée. Mais ce qui concerne l'Irlande n'est pas obligatoire, car je ne puis rien faire, quant à ce royaume, sans l'avis de mon conseil irlandais; ce que j'ai fait n'est donc rien; je n'en crains pas moins que cela ne nuise à milord d'Ormond et à mes amis autour de lui. Si vous pouvez lui donner satisfaction sur ce que j'ai été contraint de faire à cet égard, vous me rendrez un vrai service. Et dites-lui que je regarde, non-seulement comme fautive, mais comme un malheur, de n'être pas allé en Irlande quand il m'y a appelé <sup>1</sup>. »

Cromwell n'ignorait rien de ces dissensions du gouvernement écossais; mais il se trouva bientôt lui-même, avec son armée, dans une situation si difficile qu'il fut plus occupé d'échapper à ses propres périls que d'exploiter les faiblesses de ses ennemis. A mesure qu'il avançait sur le territoire d'Écosse, entre la frontière et Édimbourg, la population se retirait devant lui avec ses bestiaux, ses provisions, ses meu-

p. 468-469; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 26; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 49-51; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 281-284; — Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 119-120, dans ma *Collection*.

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 591.

bles, laissant à peine dans les villages quelques vieilles femmes qui refusaient même de cuire du pain ou de brasser de la bière pour les Anglais. C'était le fruit des ordres de Lesley et des prédications des ministres presbytériens qui ne cessaient de tonner contre les sectaires étrangers, annonçant qu'ils massacraient tous les habitants entre seize et soixante ans, qu'ils couperaient la main droite à tous les jeunes gens entre six et seize ans, qu'ils brûleraient les seins des femmes et détruiraient tout sur leur passage. En vain Cromwell avait publié et faisait répandre sur la route deux proclamations adressées, l'une « au peuple d'Écosse, » l'autre « à tous les saints qui partagent la foi des élus de Dieu, » et destinées, l'une à dissiper les terreurs, l'autre à satisfaire les passions pieuses de la population ; en vain il maintenait dans son armée la plus stricte discipline, et renvoyait à Édimbourg dans sa propre voiture, pour démentir le renom de dureté farouche qu'on voulait lui faire, quelques officiers écossais pris dans une rencontre : le mouvement d'effroi et d'antipathie subsistait et se propageait toujours. Cromwell ne pouvait nourrir ses troupes qu'en se tenant près des côtes et avec les vivres qui lui arrivaient par mer d'Angleterre. Quoiqu'on fût au mois d'août, la saison était mauvaise, les pluies continuelles ; les maladies s'établissaient dans l'armée anglaise. Le général écossais tenait la sienne enfermée dans ses retranchements, entre Édimbourg et Leith, évidemment décidé à se contenter de couvrir la capitale et à éviter toute grande action, laissant les Anglais se consumer dans la solitude des campagnes et la disette de leur camp. Plusieurs fois Cromwell tenta d'attirer Lesley hors de ses lignes et d'en venir aux mains ; il s'engageait quelquefois si avant, de sa personne, dans ces escarmouches, qu'un soldat écossais le reconnaissant et ayant tiré sur lui, Cromwell lui cria : « Si tu étais des miens, je te ferais casser pour avoir tiré de

si loin. » Toutes ces tentatives n'aboutirent à aucun résultat ; Lesley restait ou rentrait toujours dans ses lignes. « Ils espèrent, écrivait Cromwell à Bradshaw, de Musselburgh, le 30 juillet, que nous mourrons de faim faute de vivres, ce qui arrivera très-probablement si nous ne sommes pas approvisionnés avec abondance et à temps <sup>1</sup>. »

La situation devint si pressante qu'à tout prix Cromwell résolut d'en sortir : il fut décidé dans un conseil de guerre que l'armée se retirerait sur Dunbar pour y attendre des vivres et des renforts, et de là, le long de la côte, sur la frontière d'Angleterre, si les renforts n'arrivaient pas. Dès le lendemain, cinq cents malades furent embarqués à Musselburgh, et on se mit en marche. Lesley sortit aussitôt de son camp, et suivit de près l'armée anglaise, la tracassant et l'attaquant à chaque pas, sans jamais consentir à une action générale. L'une de ces attaques, pendant la nuit, fut si vive que « notre cavalerie d'arrière-garde se fût trouvée aux prises avec toutes les forces écossaises, dit Cromwell, si la providence du Seigneur n'eût étendu sur la lune un nuage qui permit à nos escadrons de se replier sur le gros de l'armée. » Les Anglais arrivèrent à Dunbar harassés, et Cromwell apprit, en y arrivant, que Lesley venait de faire occuper, par un détachement considérable, le passage dit Cockburnspath, sur la route entre cette place et la frontière anglaise ; défilé « si étroit, dit Cromwell lui-même, que dix hommes y valent mieux pour arrêter que quarante pour s'ouvrir un chemin. » Aussi incapable d'illusion que de découragement, Cromwell écrivit sur-le-champ à sir Arthur Haslerig, gouverneur de Newcastle : « Nous sommes dans une situation très-difficile.

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 14-17, 22 ; — Whitelocke, p. 466 ; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 298-312 ; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 278, 284-287 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 228.

L'ennemi a coupé notre route à Cockburnspath, et nous ne saurions traverser ce passage presque sans un miracle. Il occupe autour de nous les collines, si bien que nous ne pouvons qu'à grand'peine sortir d'ici, et, en y restant, nous consumons nos soldats, qui tombent malades au delà de ce qu'on peut imaginer. Je vois bien que vous n'avez pas sous la main assez de forces pour venir promptement à notre aide. Quoi qu'il arrive de nous, vous ferez bien de rassembler autant de troupes que vous le pourrez; qu'on vous envoie du midi tout ce dont on pourra disposer. Il y va de l'intérêt de tous les gens de bien. Si vous aviez été en mesure de tomber par derrière sur le détachement ennemi qui occupe Cockburnspath, vos renforts auraient pu venir jusqu'à nous. Mais Dieu seul est sage et sait ce qui vaut le mieux. Nous ferons tous pour le mieux. Nos cœurs sont en bon état, grâce à Dieu, quoique notre situation ne le soit guère. Nous espérons dans le Seigneur, dont nous avons si souvent éprouvé la bonté. Mais encore une fois, réunissez autant de forces que vous le pourrez. Faites dire à nos amis du midi de vous en envoyer. Que Henri Vane sache ce que je vous écris. Je ne voudrais pas que ce fût public, de peur d'accroître le danger. Vous saurez quel usage il convient d'en faire<sup>1</sup>. »

Une vive agitation, bien différente, celle de la joie et de l'orgueil, régnait aussi dans le camp des Écossais : ils voyaient se retirer devant eux « cet antechrist, cet arrogant Cromwell qui avait attiré sur sa tête la malédiction de Dieu en égorgeant le roi et en violant le covenant, qui appelait ses canons les douze apôtres, et plaçait en eux toute sa confiance. » Ils le tenaient, lui et son armée, enfermés entre

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 470 ; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 284-289 ; — *Cromwelliana*, p. 87-89 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 580 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 53.

leurs montagnes, leur océan et leurs bataillons. Lesley réunissait son conseil ; sa propre situation n'était pas exempte de difficultés ; il ne trouvait, sur les collines qu'occupaient ses troupes, ni eau, ni fourrages ; il n'y pouvait qu'à grand-peine prolonger son séjour. Il persista pourtant dans son avis ; il fallait, dit-il, continuer à éviter toute action et pousser de jour en jour l'armée anglaise vers la frontière ; quelle plus grande victoire que de la contraindre à la repasser malade, humiliée, vaincue sans combat ? Presque tous les militaires furent du même sentiment. Mais le conseil de Lesley n'était pas un simple conseil de guerre ; des délégués du comité des États et de celui de l'Église l'accompagnaient ; beaucoup de ministres, et les plus ardents, vivaient et prêchaient dans son camp ; ils le taxèrent de mollesse, ils le sommèrent de ne pas laisser échapper ces ennemis que Dieu livrait entre leurs mains. « Ils avaient disposé de nous, dit Cromwell, et réglé leurs affaires comme il convenait à leurs sentiments de colère et de vengeance contre nos personnes ; le pauvre pouvoir de l'Angleterre disparaissait devant eux, et ils croyaient que leur armée et leur roi marcheraient droit à Londres sans obstacles. » Quoique peu convaincu, Lesley ne résista pas fortement ; il avait sans doute, lui aussi, ses illusions et ses tentations d'orgueil ; dans une affaire d'avant-poste, un soldat anglais qui, n'ayant qu'un bras, s'était fait remarquer par sa bravoure acharnée, fut pris et amené devant Lesley qui lui demanda : « Est-ce que votre armée veut combattre ? — Que croyez-vous donc que nous avons à faire ici ? » répondit le soldat. Nous ne sommes venus que pour cela. — Mais comment combattrez-vous ? Vous avez embarqué la moitié de vos hommes et tous vos gros canons. — Général, ayez seulement la bonté de descendre avec vos troupes au pied de la colline ; vous y trouverez encore des hommes et de gros canons. » Lesley, plus touché de la fer-



meté du soldat que de son avertissement, le renvoya libre et se décida à aller chercher la bataille que jusque-là il avait évitée avec tant de soin : « Demain, à sept heures du matin, dit-il à ses officiers, l'armée anglaise sera à nous, morte ou vive<sup>1</sup>. »

Le même jour, dans la matinée, Cromwell, perplexe malgré sa fermeté, avait engagé ses plus fidèles amis à se réunir à lui pour prier et invoquer ensemble, dans leur péril, le secours de Dieu : « Nous étions, dit-il, bien près de l'ennemi. et nous sentions bien les désavantages de notre position ; la chair avait bien quelques faiblesses ; nous demandâmes au Seigneur son appui pour notre pauvre foi chancelante ; et plusieurs d'entre nous se dirent que, précisément à raison du nombre de nos ennemis, à raison de leurs avantages, de leur confiance, de notre faiblesse, de notre détresse, nous étions, comme les Israélites, au pied de la montagne, et que le Seigneur se manifesterait sur la montagne et nous ouvrirait une voie de délivrance et de salut ; et en effet nous eûmes nos consolations et nos espérances. » Au sortir de cette réunion, vers quatre heures de l'après-midi, Cromwell monta à cheval avec Lambert, son major général, et alla se promener aux environs de Dunbar, dans le parc de Broxmouth-House, château du comte de Roxburgh. De là, dirigeant sa lunette vers les positions de l'armée écossaise, il fut frappé du mouvement qui s'y opérait ; une portion, d'abord de leur cavalerie, puis de leur infanterie, se portait de leur aile gauche à leur aile droite, et descendait du haut des collines vers la mer comme pour couper plus sûrement toute retraite à l'armée anglaise et la combattre dès qu'elle se mettrait en marche. « Le Seigneur les livre

<sup>1</sup> Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 286-292 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 52 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 44, 49, 51 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 581-584.

entre nos mains ; les voilà qui viennent ! » s'écria Cromwell ; et faisant remarquer ce mouvement à Lambert, il lui demanda s'il n'en recevait pas la même impression. Lambert fut de son avis ; ils envoyèrent chercher Monk qui en fut également. Le conseil de guerre se réunit ; Cromwell y proposa que, dès le point du jour, l'armée se mît en marche et allât attaquer les Écossais qui paraissaient décidés à livrer bataille pour lui disputer partout le passage. Monk l'appuya énergiquement, s'offrant à marcher le premier, en tête de l'infanterie d'avant-garde. La résolution fut adoptée, et les Anglais passèrent la nuit à se préparer sans bruit pour le combat<sup>1</sup>.

Une nuit orageuse, et, vers le point du jour, un épais brouillard le firent commencer un peu plus tard que ne l'avait projeté Cromwell, et il ne commença pas heureusement pour les Anglais ; leur avant-garde de cavalerie fut vigoureusement reçue et repoussée par l'artillerie et les lanciers écossais ; les premiers régiments d'infanterie anglaise rétablirent l'action, mais sans la décider ; la mêlée dura quelque temps, aux eris : le *Seigneur des armées!* parmi les Anglais ; le *Covenant!* parmi les Écossais. Vers sept heures, le régiment d'infanterie de Cromwell chargea brusquement, et sur ce point les Écossais furent ébranlés. A ce moment le brouillard se dissipa ; le soleil brilla sur l'Océan et sur les collines : « Maintenant que Dieu se lève, s'écria Cromwell, ses ennemis seront dispersés ; » et ses paroles retentirent au loin, répétées par tous ceux qui l'entouraient. « C'était un homme puissant dans les périls de la guerre et sur les champs de bataille, dit un de ses

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 45 ; — Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 114, dans ma *Collection* ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. 1, p. 582 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 459 ; — Monk, *étude historique* (1831), p. 58.

contemporains ; l'espérance brillait en lui comme une colonne de feu quand elle s'était éteinte dans tous les autres ; » l'enthousiasme est contagieux comme le trouble ; les Anglais redoublèrent leur choc ; la cavalerie écossaise plia ; un corps d'infanterie, qui résistait fermement, fut rompu et traversé par quelques escadrons ; on entendit le cri : « Ils fuient, ils fuient ! » Le désordre gagna rapidement toute l'armée écossaise ; elle s'enfuit en tous sens. « Ils ne furent plus, dit Cromwell, que du chaume pour nos épées. » A neuf heures, la bataille avait cessé ; trois mille Écossais avaient été tués ; plus de dix mille prisonniers, toute l'artillerie, tout le bagage, deux cents drapeaux étaient au pouvoir des Anglais. « Je crois que je puis le dire sans partialité, écrivit Cromwell le lendemain au Parlement ; vos principaux commandants et officiers, chacun à son poste, et vos soldats aussi, se sont conduits avec autant de courage que dans aucune autre action de cette guerre. Je sais qu'ils ne l'ont pas fait pour être nommés ; c'est pourquoi je m'abstiens des détails <sup>1</sup>. »

Dès le surlendemain, 5 septembre, Cromwell reprit l'offensive, et quatre jours après il était maître de Leith, de tout le pays aux environs d'Édimbourg, et d'Édimbourg même, sauf le château occupé par une forte garnison. Charles II et tout le gouvernement écossais se retirèrent vers le nord, à Perth ; Lesley, avec les débris de son armée, vers l'ouest, à Stirling. Le Parlement républicain avait atteint son but ; l'Écosse était envahie et ne songeait plus qu'à se défendre sur son territoire.

Au milieu de l'alarme générale, Charles se réjouit, dans

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 41-52 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 580-584 ; — *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 59 ; — Whitelocke, p. 470-471 ; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 292-294 ; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. IV, p. 286-290.

son cœur, de la défaite des fanatiques dont il portait impatiemment le joug. C'était à eux, à leurs exclusions haineuses, à leurs exigences aveugles que l'opinion commençait à s'en prendre de ces revers inattendus. En vain les six ministres qui formaient le comité de l'Église essayèrent, dans un sombre manifeste, d'en rejeter la responsabilité sur les péchés obstinés de leurs adversaires, soutenant que Dieu aurait donné à Lesley la victoire si l'armée et la cour avaient été purgées de tous les profanes. Il y a, même sous l'empire du plus ardent fanatisme, un degré d'absurdité qui, en présence d'événements puissants, tristes et clairs, n'obtient pas facilement créance. Charles jugea le moment favorable pour échapper à ses maîtres; par l'entremise de quelques-uns de ses officiers, surtout du docteur Frazier, son médecin, ennemi d'Argyle, qui l'avait naguère fait éloigner, il entra secrètement en négociation avec les chefs royalistes de la haute Écosse, entre autres avec les lords Huntley, Middleton, Ogilvy, Dudhope, qui lui promettaient de se lever en armes dès qu'il serait au milieu d'eux. Mais au moment même où l'évasion se préparait, le secret fut livré à Argyle, et le comité des États ordonna sur-le-champ à tous les Cavaliers qui étaient encore auprès du roi de quitter la cour dans vingt-quatre heures et le royaume dans vingt jours. Trois seulement furent exceptés, entre autres le duc de Buckingham, qui fut soupçonné d'être le révélateur. Charles demanda pour ses amis neuf exceptions de plus; on les lui refusa. Il n'insista point; mais huit jours après, il sortit de Perth, vers une heure après midi, en habit de chasse, suivi seulement de cinq domestiques, et dès qu'il fut hors de vue, il prit le galop, rejoignit lord Dudhope, puis lord Buchan, qui l'attendaient, et arriva dans la nuit, escorté de quelques montagnards, chez le laird de Clova, pauvre maison à dix-sept

lieues de Perth. Il se reposait sur un matelas lorsque, à l'aube du jour, entrèrent le colonel Montgomery et trois autres officiers envoyés de Perth par le comité des États qui avait découvert presque en même temps la fuite du roi et le lieu de sa retraite. Charles parla avec eux ; il ne s'était évadé, leur dit-il, que parce qu'il avait su que le comité des États voulait le livrer aux Anglais, et faire pendre ses serviteurs. Montgomery se récria contre cette calomnie. Les chefs qui avaient escorté le roi dans son évasion l'engageaient à repartir avec eux, l'assurant qu'à deux ou trois lieues de là, il trouverait un corps nombreux de montagnards prêts à exécuter ses ordres. Mais la promesse paraissait légère, et Charles, comme son père, avait peu de goût pour les aventures hasardeuses. Pendant qu'il avait l'air d'hésiter, deux escadrons de cavalerie écossaise arrivèrent à l'appui des représentations de Montgomery. Ils entouraient la maison. Charles céda, et fut aussitôt ramené à Perth <sup>1</sup>.

Cette frivole échauffourée ne fut cependant pas perdue pour lui : Argyle et le comité des États s'alarmèrent de l'antipathie qu'ils lui inspiraient et des facilités qu'il pouvait trouver pour leur échapper. Dans l'Église presbytérienne aussi, il ne manquait pas de ministres plus sensés que leurs fougueux confrères, et qui disaient qu'on traitait mal le roi, qu'on était injuste et dur envers les royalistes modérés, qu'il fallait s'efforcer de rallier les partis au lieu de perpétuer et d'envenimer les dissensions. Ces dispositions influèrent sur le Parlement qui se réunit à Perth ; il se montra zélé pour la cause du roi et plus tolérant envers les royalistes de diverses nuances. On vota tout ce qui était

<sup>1</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 464 ; — Baillie, *Letters*, t. II, p. 336 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiii, c. 47-49 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 53-55.

nécessaire pour la réorganisation de l'armée; deux résolutions, vivement combattues par les fanatiques, furent adoptées; elles déclaraient, l'une que les expressions de repentir des partisans du feu duc de Hamilton devaient être acceptées; l'autre que, cela fait, ils devaient être admis à servir le roi et à défendre le royaume. Un grand nombre de presbytériens modérés, et même de Cavaliers, se hâtèrent de profiter de cette autorisation; Hamilton et Lauderdale revinrent à la cour. Charles présida le conseil et s'occupait sans obstacle des affaires du Parlement et de l'armée. On annonça enfin qu'il serait bientôt, selon l'ancien usage, solennellement couronné à Scone, et on commença les préparatifs. Argyle n'était pas sans quelque inquiétude de ce mouvement qui rappelait auprès du roi ses adversaires et irritait les fanatiques, habituellement ses amis; mais il sentait la nécessité d'y céder, et Charles s'appliquait avec bonne grâce à calmer ses méfiances ou ses déplaisirs. Il alla même jusqu'à lui laisser entrevoir qu'il pourrait bien épouser sa fille, et le capitaine Titus, presbytérien agréable à Argyle, fut envoyé en France à la reine mère, comme pour obtenir son consentement <sup>1</sup>.

Cromwell, libre du grand souci qui l'avait un moment absorbé, observait attentivement ces évolutions politiques de ses ennemis, se promettant bien d'en profiter. Il savait également parler aux masses et aux individus, faire appel aux croyances et traiter avec les intérêts. La déclaration qu'en mettant le pied en Écosse il avait adressée « à tous les saints qui partagent la foi des élus de Dieu » fut, de la part de l'Église écossaise, l'objet d'une vive réponse : Cromwell saisit à l'instant cette occasion pour entrer, avec les presby-

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, xiii, c. 49-50; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 461-465; — Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 121, dans ma *Collection*.

tériens écossais, en correspondance et en controverse, discutant leurs arguments et leurs actes, les renvoyant à tels ou tels passages des livres saints, et provoquant, entre eux et lui, le jugement populaire des fidèles : « Vous leur cachez, dit-il, les papiers que nous vous envoyons ; ils y verraient quels sentiments d'affection sont pour eux dans notre âme. Envoyez au milieu de nous autant de vos papiers qu'il vous plaira ; ils y ont libre passage. Je ne les crains pas. » Dès qu'il fut maître d'Édimbourg, il fit écrire au gouverneur du château, où la plupart des ministres presbytériens s'étaient réfugiés, « qu'ils pouvaient rentrer dans la ville et venir prêcher librement dans leurs églises, qu'ils n'avaient ni insulte ni désagrément à redouter, car il avait donné, dans son armée, des ordres formels à cet égard. » Ils s'y refusèrent, « ne trouvant pas, dirent-ils, dans ses paroles, des garanties suffisantes pour la sécurité de leur personne et la liberté de leur retour. » Il les tança de leur pusillanimité, disant que « s'ils avaient surtout à cœur le service de leur maître (comme ils l'appellent), ils n'auraient pas l'imagination si alarmée sur leur propre compte, » et affirmant hardiment que personne, en Angleterre ou en Irlande, n'était inquiété pour prêcher l'Évangile, « à moins qu'on ne prétendit, sous ce prétexte, dominer ou humilier le pouvoir civil. » Il se préoccupait peu de l'exactitude de ses assertions, pourvu qu'elles fissent, au moment où il parlait et sur le public auquel il s'adressait, l'impression dont il avait besoin <sup>1</sup>.

Quelques mois plus tard, pendant un séjour qu'il fit à Glascow, il assista souvent à des sermons presbytériens, soigneux de protéger la liberté des prédicateurs, même

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 18-22, 56-75 ; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 320-325 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 158-162.

quand ils l'attaquaient, et toujours empressé d'entrer en discussion avec eux. « Il leur demanda un jour, dit l'un de ses officiers, de se rendre à une conférence amicale et chrétienne, pour nous entretenir des choses qu'ils nous reprochaient, et afin de faire cesser, s'il était possible, tous les malentendus. Ils y consentirent mercredi dernier. Il n'y eut là, d'aucun côté, point d'amertume ni de passion ; tout se passa avec modération et douceur. Milord général et le major général Lambert soutinrent presque seuls, pour nous, la discussion ; de l'autre part, M. James Guthrie et M. Patrick Gillespie. Nous ne savons pas s'ils se tinrent pour satisfaits ; ce dont je suis sûr, c'est qu'il n'y avait pas, dans leurs arguments, de quoi nous décourager de ce que nous avons entrepris <sup>1</sup>. »

Cromwell apportait à se concilier les personnes, autant de soin qu'à ménager ou à ramener les sentiments populaires. Il trouva, parmi ses prisonniers, Alexandre Jaffray, prévôt d'Aberdeen, et M. Carstairs, ministre presbytérien de Glasgow, tous deux intelligents et influents ; il s'entre tint familièrement avec eux et les traita si bien qu'il s'empara de leur esprit ; il s'empressa alors de les échanger contre quelques prisonniers anglais retenus dans le château de Dunbarton, et ils devinrent pour lui, dans le pays, d'utiles agents. Il ne laissait échapper aucune occasion de se montrer prévenant et confiant envers les hommes qu'il savait plus favorables à la République qu'à Charles Stuart, envers sir Archibald Johnston, entre autres, dont il se fit dès lors un ami secret, et plus tard un énergique allié. Dans les circonstances même les plus insignifiantes, par caractère ou par calcul, il prenait soin de plaire aux indifférents ou à ses ennemis. Faisant un jour, avec quelques officiers, une

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 120-121.



reconnaissance dans le comté de Lanark, il eut besoin d'un guide, et n'en put trouver d'autre qu'un jeune homme malade, fils de sir Walter Stewart d'Allerton, gentilhomme royaliste qui avait un autre de ses fils capitaine dans l'armée écossaise, à la bataille de Dunbar : la reconnaissance faite, Cromwell entra au château ; sir Walter s'était caché ; sa femme, aussi royaliste que lui, reçut seule le général républicain ; Cromwell causa avec elle, lui parla avec intérêt de son mari, de ses parents, de ses enfants, lui dit qu'elle devrait faire changer de climat à son fils malade, et que Montpellier, dans le midi de la France, serait pour lui le meilleur séjour. Un autre fils, enfant de dix ans, s'approcha de Cromwell et toucha la poignée de son épée : « C'est bien, lui dit Cromwell en lui frappant sur l'épaule, vous êtes mon petit capitaine. » Il se leva de table, fit à haute voix sa prière accoutumée, en priant pour la famille dans laquelle il se trouvait, et partit laissant la maîtresse du château émue de sa bonté et de sa piété : « Elle était sûre, dit-elle, que Cromwell était un homme craignant Dieu et qui avait à cœur le véritable intérêt de la religion <sup>1</sup>. »

Ainsi fomentée par l'habileté de Cromwell, la scission éclata parmi les Écossais : plus les chefs presbytériens devenaient modérés et témoignaient de déférence au roi et de tolérance à ses amis, plus les fanatiques s'échauffaient et s'éloignaient de lui. Ils étaient surtout irrités des résolutions du Parlement qui, moyennant quelques expressions de repentir, avaient rouvert aux anciens royalistes la cour et l'armée ; ils adressèrent, à ce sujet, au comité des États une remontrance violente, attaquant ouvertement le roi, déplorant qu'on l'eût rappelé, demandant qu'il fût écarté, du moins pour un temps, de toute participation au gouver-

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 104-105, 118-124.

nement ; que ses ministres, Argyle et Loudon entre autres, fussent changés ; et protestant contre toute idée d'invasion en Angleterre, même contre la guerre, comme essentiellement illégitime si elle était conduite dans l'intérêt et par les mains des royalistes libertins ou hypocrites. Après la défaite de Dunbar, cinq comtés du sud-ouest de l'Écosse, dans lesquels ces sentiments dominaient, s'étaient formés en association particulière et avaient demandé à lever des troupes pour leur compte, déclarant qu'ils résisteraient toujours aux sectaires anglais, mais qu'ils ne voulaient plus servir sous Lesley. Le parlement de Perth avait eu la faiblesse d'y consentir ; trois ou quatre mille hommes avaient en effet été levés dans ces comtés, et ils étaient sous les ordres des colonels Kerr et Strachan, les deux officiers les plus fougueux de l'armée, et tous les deux, Strachan du moins, en relation intime avec Cromwell. Les fanatiques avaient donc là des troupes et des chefs. L'émotion fut grande dans le gouvernement écossais ; on vota que la remontrance était calomnieuse, factieuse et dangereuse ; et le colonel Montgomery eut ordre d'aller, avec deux régiments de cavalerie, prendre le commandement de toutes les forces dans l'ouest. Mais la discussion avait été longue ; l'exécution fut lente ; avant que l'autorité du gouvernement eût pu être rétablie dans les comtés confédérés, Cromwell y envoya Lambert avec un corps de troupes ; puis, il s'y porta lui-même ; soit par les armes, soit par la connivence de ceux qui la commandaient, la petite armée des fanatiques fut battue et dispersée ; et de ses deux chefs, l'un, le colonel Kerr, fut blessé et pris sans grande résistance, l'autre, le colonel Strachan, passa ouvertement à Cromwell avec plusieurs officiers. « Il y a ici, écrivait Cromwell après cette expédition, une grande désorganisation et de puissants effets de la main de Dieu sur bien des gens, mi-

nistres et peuple ; il y a beaucoup à en attendre pour la justification de notre cause. Quelques-uns sont aussi mauvais que jamais ; ils rusent hypocritement avec leur conscience et avec le covenant pour faire croire qu'il est légitime de s'unir aux anciens malintentionnés, comme ils le font en ce moment, et comme ils l'ont fait depuis longtemps en adoptant pour chef le chef même des malintentionnés ; mais d'autres s'arrêtent devant de tels actes ; quelques-uns même ont été contraints, par l'action de Dieu sur leur conscience, à s'accuser tristement eux-mêmes, se reconnaissant coupables du sang versé dans cette guerre par leur participation au traité de Bréda et le retour du roi au milieu d'eux. C'est ce qu'a fait un lord de la cour de session, qui s'était retiré du comité des États ; et dernièrement M. James Livingston, homme très-estimé pour sa piété et son savoir, qui avait été, à Bréda, l'un des commissaires de l'Église, s'est reproché solennellement cette faute devant leur assemblée, et en est sorti pour rentrer dans sa maison <sup>1</sup>. »

Charles se félicitait autant que Cromwell de cette désorganisation du parti presbytérien ; car en même temps, et par une correspondance naturelle, le parti royaliste se reformait ; les hommes modérés s'engageaient de plus en plus dans ses rangs pour échapper au joug des sectaires ; ceux-ci se décriaient, aux yeux de la population tranquille, et par leurs violences et par leurs revers ; les grands seigneurs royalistes reprenaient de l'influence. Le couronnement eut lieu dans l'église de Scone, le 1<sup>er</sup> janvier 1651, avec l'ancienne pompe royale ; et malgré la rudesse presbytérienne du sermon prononcé à cette occasion par Robert Douglas,

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 82-84 ; — Baillie, *Letters*, t. II, p. 548-569 ; — Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 116-119 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 461-466.

modérateur de l'Assemblée générale de l'Église, malgré la rigueur inintelligente des serments exigés de Charles, un sentiment de loyauté sérieuse et dévouée animait toute la cérémonie ; les assistants, laïques ou ecclésiastiques, nobles ou peuple, quelque mal assorties que fussent leurs idées en fait de gouvernement, voulaient sincèrement la royauté pour leur pays et Charles Stuart pour roi. Par respect pour son droit, ils affrontaient, en le couronnant, une lutte bien inégale : heureux s'ils avaient pu compter, de sa part, sur un juste retour de sincérité et d'affection !

Presque au même moment où Charles était couronné à Secone, le Parlement républicain d'Angleterre envoyait à Édimbourg un graveur célèbre, M. Simon, pour faire le portrait de Cromwell, destiné à passer sur une médaille frappée en souvenir de la victoire de Dunbar. « Je n'ai pas été peu surpris, répondit Cromwell, que vous ayez fait faire à M. Simon un si grand voyage pour une chose si peu importante, du moins en ce qui me touche : autant que mon humble opinion peut avoir quelque poids auprès de vous, je pense que ce qu'il conviendrait le mieux de consacrer ainsi, ce serait le souvenir de cette grande grâce de Dunbar et votre reconnaissance envers l'armée ; ce qui serait très-bien exprimé sur la médaille si elle portait d'un côté le Parlement, comme on en a, dit-on, et avec grande raison, le dessein, de l'autre, une armée avec cette inscription : *le Seigneur des armées*, qui était notre mot d'ordre ce jour-là. Je vous conjure donc sérieusement, si je le puis faire sans vous offenser, qu'il en soit ainsi. Si vous ne trouvez pas mon idée convenable, vous pouvez la modifier comme il vous plaira ; je puis dire seulement avec vérité que je serai pénétré de reconnaissance si vous voulez bien me dispenser

<sup>1</sup> Somers, *Tracts*, t. VI, p. 117-145.

d'avoir, sur cette médaille, mon effigie. » La médaille fut frappée sans égard à ce désir et comme elle avait été projetée d'abord. Nul grand homme n'a poussé aussi loin que Cromwell l'hypoërisie de la modestie, ni si facilement subordonné sa vanité à son ambition <sup>1</sup>.

Deux incidents vinrent imprimer aux affaires et à la guerre une direction nouvelle et inattendue. Cromwell tomba gravement malade. Des complots royalistes éclatèrent en Angleterre.

Depuis que Charles était en Écosse, les royalistes anglais s'agitaient de tous côtés pour lui venir en aide. Il avait envoyé à plusieurs d'entre eux des commissions signées en blanc pour leur donner pouvoir de lever des hommes, de conférer des fonctions, de faire des promesses, d'agir enfin pour lui et en son nom. Parmi les Cavaliers qui vivaient en Angleterre, beaucoup étaient indiscrets, par témérité ou par vanité; ceux qui étaient en sûreté sur le continent, en Hollande ou à Paris auprès de la reine mère, compromettaient souvent, par leurs correspondances ou par leurs conversations, leurs amis dans leur patrie; la jalousie et la méfiance étaient grandes entre les divers groupes de ces proscrits qui se disputaient ou l'influence dans les ennuis de l'exil, ou les espérances de l'avenir; tantôt ils refusaient de se communiquer et de s'entendre; tantôt ils se livraient les uns les autres, par haine ou par légèreté. Le conseil d'État républicain avait organisé, contre eux et parmi eux, une police très-active; un de ses membres, Scott, en était spécialement chargé, et ne manquait, pour s'en acquitter, ni d'adresse ni d'argent. Dans les années 1650 et 1651, quatre complots royalistes furent ourdis, soit par d'anciens

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 109-115;—Harris, *Life of Ol. Cromwell* (Londres, 1814), t. III, p. 241, 518.

Cavaliers, soit par des presbytériens d'autant plus zélés que leur conversion était à la fois récente et sincère : ils échouèrent tous, et dans l'espace de treize mois, vingt-sept royalistes, militaires ou civils, laïques ou ecclésiastiques, connus ou obscurs, montèrent sur l'échafaud, condamnés quelques-uns par des cours martiales, la plupart par ces hautes cours de justice chargées non de juger les prévenus selon les lois, mais de défendre la République contre les sentiments du peuple et les entreprises de ses ennemis. Tant d'échecs ne découragèrent pas les royalistes anglais ; ils étaient dévoués, tracassés et oisifs ; leur roi était en Écosse ; là on se battait pour lui ; de là leur arrivaient, sur ses périls, sur ses forces, sur ses desseins, des notions vagues qui entretenaient leurs colères ou leurs espérances ; ils ne pouvaient se résoudre à rester immobiles dans leur cause si vivement débattue à leurs portes ; et ils renvoyaient à leur tour en Écosse le bruit de leurs tentatives de soulèvement, leurs illusions et leurs promesses <sup>1</sup>.

Pendant que l'esprit royaliste se relevait ainsi en Écosse et fermentait en Angleterre, Cromwell, au retour d'une longue marche d'hiver à la tête de ses troupes, sous une pluie et une neige glacées, fut saisi à Édimbourg d'une fièvre violente. Le mal devint grave ; le Parlement et le conseil d'État s'en inquiétèrent et envoyèrent à Cromwell, par un exprès, de vifs témoignages de leur sollicitude ; il répondit à Bradshaw : « Je vous exprime mon humble reconnaissance de votre haute faveur et de vos tendres égards pour moi, indigne que j'en suis. Vos affaires n'ont pas besoin de moi, milord ; je suis une pauvre créature ; je n'étais

<sup>1</sup> Milton, *State-Papers*, p. 55, 54, 57 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 504, 506 ; — Whitelocke, p. 481, 486 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 414 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 117, 118, 119.

naguère que des ossements desséchés, et je suis encore un serviteur bien inutile pour mon maître et pour vous. J'ai cru que je mourrais de cette maladie ; le Seigneur semble vouloir en disposer autrement ; mais en vérité, milord, je ne désire pas de vivre, à moins qu'il ne me fasse la grâce d'employer mon cœur et ma vie à lui témoigner plus de reconnaissance et de foi et à être plus actif et plus utile pour ceux que je sers. » Il se trouva mieux et reprit son train de vie ordinaire. « Le lord général est maintenant rétabli, écrivait-on d'Édimbourg à Londres ; il a diné aujourd'hui avec ses officiers ; il y était animé et gai ; nous n'avons plus de crainte ; avec la grâce de Dieu, il sera bientôt en état de rentrer en campagne. » Il y rentra en effet ; mais la maladie recommença, et trois rechutes successives en attestèrent l'opiniâtreté. Le Parlement fit partir pour Édimbourg deux médecins célèbres, les docteurs Bates et Wright, et Fairfax leur donna sa propre voiture pour leur voyage. Enfin la Chambre vota que « vu l'indisposition du lord général et l'âpreté du climat où il se trouvait, on l'engageait, à raison de sa santé, à venir dans quelque partie de l'Angleterre, où, par la grâce de Dieu et à l'aide de remèdes efficaces, il pût retrouver assez de santé et de force pour retourner à l'armée, dont, en attendant, il était le maître de placer le commandement entre telles mains qu'il jugerait convenable <sup>1</sup>. »

Quand ces votes arrivèrent en Écosse, un fait important venait de s'y accomplir, et faisait pressentir, dans le parti royaliste, de nouvelles résolutions. Les modérés, Hamilton et Lauderdale à leur tête, avaient décidément pris l'ascendant dans le Parlement écossais ; Argyle faisait de vains

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 579 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 115, 125 ; — Whitelocke, p. 494.

efforts pour s'y opposer ; Charles, tout en le ménageant, lui et ses amis, employait avec succès sa bonne grâce et son adresse à faire prévaloir leurs adversaires ; l'armée fut réorganisée selon ses désirs ; malgré de vifs débats et la protestation formelle du chancelier lord Loudon , beaucoup d'anciens royalistes, et des plus prononcés, furent nommés colonels. Enfin le Parlement invita le roi à prendre lui-même le commandement, et Charles devint effectivement le chef de ses troupes comme de ses conseils, au moment même où le Parlement d'Angleterre engageait Cromwell malade à quitter l'Écosse où il semblait près de mourir <sup>1</sup>.

Un mois s'était à peine écoulé, et soit vigueur de son tempérament, soit énergie de sa volonté, Cromwell guéri rentrait vivement en campagne, manœuvrait autour de l'armée écossaise de nouveau enfermée, à Stirling, dans ses retranchements, soumettait les comtés d'alentour, faisait tomber, par assaut ou par trahison, la plupart des châteaux forts qui tenaient encore, battait, soit en personne, soit par ses lieutenants, les corps détachés qui essayaient de l'arrêter dans ses mouvements, et mettait enfin le siège devant Perth, menaçant ainsi Charles, campé à Stirling avec son armée, de lui enlever, sur ses derrières, le chef-lieu de son gouvernement.

Charles prit brusquement alors la résolution qu'il méditait depuis longtemps : il annonça à son conseil son intention de lever le camp et de porter la guerre en Angleterre où ses partisans n'attendaient que sa présence pour éclater. Bien des chefs écossais, à coup sûr, quoique fermement royalistes, étaient loin d'approuver, dans leur cœur, un tel dessein ; ils avaient peu de goût à se compromettre à ce

<sup>1</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 466 ; — Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 69 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 246.



point avec leurs redoutables voisins ; quelquefois même ils avaient insinué à Charles qu'il ferait bien de se contenter de la couronne d'Écosse, et de laisser l'Angleterre se débattre, tant qu'il lui plairait, sous le joug de sa République et des factions révolutionnaires. Le souvenir de l'invasion tentée en 1647 par le feu duc de Hamilton, et de son mauvais succès, était encore présent aux esprits. Cependant la plupart se turent et adhérèrent, intimidés par la volonté du roi ou entraînés par l'empire qu'exerce toujours sur les âmes une résolution hardie dans une situation pressante. Argyle presque seul fit tous ses efforts pour en dissuader le roi ; par jalousie de pouvoir, car c'était le triomphe de la faction des Hamilton, ses rivaux ; mais aussi par prudence et sagacité politique ; il appréciait mieux que la petite cour de Charles l'état des esprits en Angleterre, l'ardeur du parti républicain encore jeune et le peu de chance des soulèvements royalistes ; pourquoi courir de tels hasards et laisser ainsi, sans son armée et sans son roi, l'Écosse qui lui avait montré tant de dévouement ? Pourquoi se lancer, avec la petite armée écossaise, au milieu de ses ennemis, quand on pouvait, en restant en Écosse sur la défensive, user et détruire l'armée anglaise, et Cromwell lui-même, dans les rigueurs d'un second hiver ? Charles ne tint nul compte de cet avis. Argyle insista, déclarant que, pour lui, il ne saurait participer à une telle entreprise, et qu'il demanderait la permission de se retirer dans ses terres. Quelques personnes conseillèrent à Charles de le faire immédiatement arrêter ; il y avait péril, disaient-elles, à laisser derrière soi, en Écosse, ce puissant mécontent. Charles s'y refusa, soit égard pour son intimité si récente avec Argyle, soit crainte de l'éclat d'une rupture. Argyle partit pour son château d'Inverary. Le roi annonça publiquement, par une proclamation, sa résolution de se mettre en marche le len-

demain pour l'Angleterre, accompagné de ceux de ses sujets qui voudraient lui prouver leur loyauté en partageant sa fortune ; et dès le lendemain, en effet, 31 juillet 1651, il était sur la route de Carlisle, à la tête d'une armée de onze mille, et, selon quelques-uns, de quatorze mille hommes, avec David Lesley pour lieutenant général <sup>1</sup>.

Cromwell était devant Perth, dont il venait de s'emparer, lorsqu'il apprit cette nouvelle. On peut douter qu'il en fût surpris ou fâché : il était vivement frappé des difficultés et des périls, pour son armée et pour lui-même, de la prolongation de cette guerre peu efficace qu'il faisait, depuis un an, en Écosse ; il se croyait bien plus sûr, en Angleterre, d'un succès prompt et décisif. Dès le mois de janvier précédent, il avait fait entrevoir au Parlement que les Écossais pourraient bien tenter une invasion ; et ses récentes manœuvres, en le jetant sur les derrières de l'armée écossaise, ouvraient si clairement au roi la route de l'Angleterre qu'elles semblaient presque l'y provoquer. Il ne se dissimula point l'impression d'effroi, de colère et de méfiance qu'on en ressentirait à Londres ; d'autant que, huit jours auparavant, au moment où il se portait sur Perth, il avait écrit : « Je laisse derrière moi des forces suffisantes pour combattre l'ennemi, s'il se décidait à s'engager, et pour s'opposer à toute tentative de pénétrer en Angleterre. » Il alla sur-le-champ, avec une fermeté digne et adroite, au-devant des reproches et des soupçons qu'il pressentait ; il écrivit le 4 août au Parlement : « Nous avons eu quelque nouvelle de la marche de l'ennemi vers le midi, bien qu'avec des contradictions

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiii, c. 55 ; — Whitelocke, p. 501 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 468 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 255, 260 ; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 504 ; — Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 71 ; — le Père d'Orléans, *Hist. des Révolutions d'Angleterre*, t. IV, p. 50.

qui rendaient le fait douteux. Présument que ce pouvait être vrai, nous sommes en toute hâte revenus sur nos pas ; notre infanterie et la plus grande partie de notre cavalerie ont passé aujourd'hui le détroit ; nous marchons aussi rapidement que nous le pourrons sur l'ennemi qui, dans sa crainte et son désespoir, et poussé par une impérieuse nécessité, s'est décidé à tenter la fortune dans cette voie. J'appréhende que, s'il marche sur l'Angleterre, comme il a sur nous quelques jours d'avance, cela ne trouble l'esprit de quelques personnes et n'entraîne quelques inconvénients. Je les sens profondément, et j'ai été, et je serai aussi vigilant que qui que ce soit pour les prévenir. Ce qui me console, c'est que j'ai agi pour le mieux, selon mon jugement et en toute simplicité de cœur devant Dieu ; j'étais convaincu que, si nous ne mettions pas fin à cette affaire-ci, elle entraînerait un autre hiver de guerre, à la ruine de nos troupes qui ne sont pas aussi endurcies que les Écossais aux rigueurs de ce climat, et avec des dépenses infinies pour le trésor public de l'Angleterre. On pensera que nous pouvions empêcher ce mouvement de l'ennemi en nous interposant entre lui et notre pays. Je crois vraiment que nous le pouvions ; mais comment nous aurions pu, sans faire ce que nous avons fait, faire abandonner à l'ennemi la position qu'il occupait, c'est ce que je ne sais pas ; à moins que nous n'eussions eu une forte armée sur l'une et l'autre rive du Forth, ce que nous n'avions pas. Comme il est possible que l'ennemi vous cause quelque embarras, je vous prie de vouloir bien, avec le même courage et la même confiance en Dieu qui vous ont soutenus dans les grandes choses que Dieu a jusqu'ici faites par vos mains, mettre en mouvement toutes les forces que vous pourrez rassembler, afin d'arrêter un peu l'ennemi, jusqu'à ce que nous puissions l'atteindre, ce qu'avec l'aide de Dieu nous nous efforcerons de faire promptement. Nous

avons cette rassurante expérience que Dieu glace les cœurs de nos ennemis ; quand nous les rencontrerons face à face, nous espérons que le Seigneur fera éclater la folie de ce dessein désespéré. L'Angleterre était naguère bien plus troublée qu'elle ne l'est maintenant ; une armée écossaise bien plus considérable que celle-ci , et qui n'avait jamais été battue, nous envahit ; nous n'avions que bien peu de forces pour lui résister à Preston ; nous n'hésitâmes cependant pas à nous jeter entre elle et l'Écosse, et comment Dieu nous fit réussir, c'est ce qu'il ne faut pas oublier. Le mouvement que vient de faire l'ennemi n'est pas de notre fait, et n'arrive que par une sorte de nécessité ; espérons qu'il aura la même issue. Ce sera la fin tant désirée de votre œuvre ; nous devons compter sur le Seigneur, sur les expériences que nous avons déjà faites de son appui, et espérer dans sa présence qui est la vie de notre cause <sup>1</sup>. »

Cromwell ne s'était pas trompé ; le trouble fut grand dans Londres ; la peur se cachait sous la colère ; dans le Parlement comme dans la Cité, et jusque dans l'intérieur du conseil d'État, on s'en prenait à lui, on déclamait contre lui ; on se demandait s'il n'avait pas traité avec Charles Stuart. « Il y eut des hommes, dit mistress Hutchinson, qui témoignèrent d'indignes et ridicules frayeurs, et Bradshaw lui-même, tout ferme de cœur qu'il était, ne pouvait s'empêcher, en particulier, de manifester ses craintes. » Mais, parmi les chefs du moins, l'ébranlement fut court ; Vane, Scott, Robinson, Henri Martyn, étaient des hommes d'un courage actif et obstiné, passionnément dévoués à leur cause, et compromis d'ailleurs à ce point où le courage, sans cesser d'être une vertu, devient une nécessité. Ils prirent sur-le-champ des mesures pour faire face aux événements et pour

<sup>1</sup> *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 435, 498 ; — *Godwin, Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 253 ; — *Carlyle, Cromwell's Letters*, t. II, p. 155-157.

raffermir les esprits. L'armée, à laquelle ils avaient ajouté trois mille chevaux et mille dragons, reçut une nouvelle augmentation de quatre mille fantassins. La milice fut remise en vigueur dans tout le territoire. Trois régiments de volontaires furent formés dans Londres et aux environs, spécialement affectés au service et à la garde du Parlement. Des hommes ardents et influents, entre autres le colonel Hutchinson et John Cleypole, gendre de Cromwell, levèrent eux-mêmes des escadrons semblables, et le Parlement vota les sommes nécessaires pour pourvoir à toutes ces dépenses. Charles, en entrant en Angleterre, avait publié une proclamation d'amnistie générale dont trois hommes seulement, Cromwell, Bradshaw et Cook, les trois grands acteurs dans le procès du roi son père, étaient exceptés. Le Parlement y répondit en la faisant brûler à Londres par la main du bourreau, en déclarant Charles Stuart et les fauteurs de son entreprise coupables de haute trahison, en votant contre quiconque, par une voie quelconque, entretiendrait, avec lui, quelque correspondance, la peine de mort, en emprisonnant, exilant ou confinant dans leurs terres les anciens royalistes, en exerçant enfin une police rigoureuse et minutieuse à ce point qu'entre autres prescriptions il fut enjoint à tous les chefs de famille, dans certaines parties du territoire, de tenir leurs enfants et leurs domestiques étroitement renfermés chez eux, sauf à des heures déterminées, et de les signaler au comité de la milice du lieu, s'ils étaient, pendant plus de douze heures, absents de leur maison <sup>1</sup>.

Charles cependant avançait, avec son armée, à travers les comtés du nord-ouest de l'Angleterre, sans rencontrer aucun obstacle. Cromwell, en apprenant son départ, avait aus-

<sup>1</sup> *Mémoires de mistress Hutchinson*, dans ma *Collection*, t. II, p. 251; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 557, 614, 619-622; t. VII, p. 5, 6, 7, 9, 10.

sitôt détaché Lambert et Harrison, avec deux corps de troupes légères, en leur ordonnant de le suivre et de le harceler, soit séparément, soit ensemble, sur ses flancs et sur ses derrières, de manière à le gêner et à le resserrer dans sa marche, sans engager contre lui une grande action qu'ils n'auraient pu soutenir et que Cromwell voulait se réserver. « Sa Majesté, écrivait de Penrith lord Lauderdale à sa femme, s'avance en Angleterre à la tête d'une très-bonne armée, presque double, si ce n'est plus, de celle avec laquelle le feu roi de Suède, Gustave-Adolphe, entra en Allemagne. Dès que nous avons mis le pied en Angleterre, S. M. a été proclamée roi d'Angleterre, par un Anglais qu'Elle a fait roi d'armes pour ce jour-là, à la tête de l'armée, au bruit de ses acclamations et de ses canons. Hier, le roi a été proclamé à Penrith, et il le sera ainsi dans toutes les villes de marché où nous passerons. Jamais armée n'a été plus disciplinée que nous ne le sommes depuis notre entrée en Angleterre; j'ose dire que nous n'avons pas pris la valeur de six sous. Croyez-moi, ceci est la meilleure armée écossaise que j'ai jamais vue, et j'espère qu'elle le prouvera. Tous ceux qui n'étaient pas disposés à tout risquer dans cette affaire avec leur roi nous ont abandonnés sous quelque spécieux prétexte. C'est une purgation naturelle qui nous fera grand bien. Point d'action encore, si ce n'est qu'on a repoussé quelques petits détachements qui ne valent pas la peine qu'on en parle. Je ne veux pas oublier une chose : ce matin, le fils de milord Howard d'Eserick est venu à nous de l'ennemi, amenant tout son escadron; S. M. l'a reçu gracieusement et l'a aussitôt fait chevalier. Il est le premier, mais j'ai la confiance que, sous peu de jours, bien d'autres reviendront à leur devoir<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 157; — Whitlocke, p. 501; — Cary, *Memorials of the great civil war in England*, t. II, p. 507.

La confiance de lord Lauderdale fut trompée ; peu d'Anglais vinrent joindre Charles dans sa marche ; il envahissait l'Angleterre à la tête d'une armée d'Écossais et de presbytériens , des étrangers et des sectaires ; l'orgueil national était blessé ; les partisans de l'Église épiscopale étaient mécontents et inquiets ; ces sentiments venaient en aide à la crainte qu'inspiraient le Parlement et ses rigueurs. Charles ne rencontrait pas plus d'appui que de résistance ; dans la plupart des villes qu'il traversait , il était accueilli par des acclamations ; mais les populations ne se levaient pas ; les chefs royalistes eux-mêmes n'arrivaient qu'en très-petit nombre et très-peu suivis. Charles, en partant d'Écosse, avait fait prévenir de son mouvement l'un des plus dévoués et des plus braves, le comte de Derby, qui, depuis la fin de la guerre civile, vivait retiré dans son île de Man, avec Charlotte de la Trémouille, sa femme, aussi royaliste et aussi héroïque que lui. Derby se hâta de rejoindre le roi, avec une petite troupe d'amis et de serviteurs d'élite, et Charles le chargea de parcourir le comté de Lancaster pour y exciter et rassembler ses partisans. Mais pendant que le comte s'efforçait de remplir cette mission, il fut surpris et défait à Wigan, par le colonel Robert Lilburne, que Cromwell, dans sa prévoyance, avait envoyé vers les comtés de l'ouest pour y étouffer les mouvements royalistes ; et Derby, un moment prisonnier, s'échappa à grand'peine pour aller presque seul et en fugitif retrouver le roi à Worcester. Un autre des lieutenants de Charles, d'une autre nuance religieuse et politique, le général Massey, bon officier, jadis presbytérien et parlementaire, reçut ordre aussi de rallier les royalistes dans ces comtés de Lancaster et de Chester où il passait pour avoir du crédit ; il y réussissait assez bien lorsque les ministres écossais, qui suivaient toujours l'armée, s'aperçurent qu'il ralliait indifféremment des épiscopaux et des ca-

tholiques aussi bien que des presbytériens ; ils lui adressèrent, sans en rien dire au roi, une déclaration portant que nul ne devait être admis dans l'armée s'il ne prêtait serment au covenant, et lui enjoignirent de la publier. Charles averti écrivit aussitôt à Massey pour interdire cette publication ; mais sa lettre, interceptée et publiée par le Parlement, révéla une fois de plus le peu de sincérité du roi et les troubles intérieurs de son parti. En même temps que les royalistes se montraient timides, les républicains se montraient obstinés : le commandant de la petite place de Bigger, sommé de la rendre, répondit qu'il la gardait pour la République de qui il la tenait. Charles avait compté faire, de la ville de Shrewsbury, le centre de ses opérations dans l'ouest, et il se flattait que le gouverneur, le colonel Mackworth, homme de loi devenu militaire, lui en ouvrirait les portes ; Mackworth les lui ferma rudement, et reçut aussitôt du Parlement une chaîne d'or, en remerciement de sa fidélité. En arrivant à Warrington, sur la Mersey, l'armée royale aperçut sur la gauche un corps de troupes considérable ; c'était Lambert et Harrison réunis qui voulaient lui barrer le passage en coupant le pont sur le fleuve ; ils n'y réussirent pas ; l'armée passa, et quelques escadrons de Cavaliers chargèrent vivement l'avant-garde de Lambert, en criant : « Ah ! coquins, nous serons sur vous avant que votre Cromwell arrive. » Lambert refusa l'action et se replia un peu en désordre. Charles ne jugea pas à propos de le poursuivre ; il était pressé d'avancer : mais au moment même où l'ennemi se retirait, le roi vit son lieutenant général David Lesley, marchant à l'écart, l'air mélancolique et abattu ; Charles poussa vers lui son cheval et lui dit vivement : « Comment pouvez-vous être triste, général, à la tête d'une si brave armée ? Voyez comme elle a bonne mine ! — Sire, lui répondit Lesley à l'oreille, je suis triste parce que je sais, quelque



bonne mine qu'elle ait, que cette armée ne se battra pas <sup>1</sup>. »

Le 22 août, Charles arriva à Worcester où il avait promis à ses troupes fatiguées, de bons quartiers et quelque repos. Un moment il fut tenté de repartir immédiatement et de marcher, sans s'arrêter, sur Londres ; mais il était de ceux qui ont assez d'esprit pour entrevoir les grands desseins et l'âme trop faible pour les exécuter. Worcester était une ville importante et bien située ; le conseil d'État en avait fait un lieu d'exil pour un certain nombre de gentilshommes des environs qui s'y trouvaient ainsi réunis à l'arrivée du roi, et qui le reçurent avec transport ; le maire et toutes les autorités locales lui témoignèrent le même dévouement ; elles prirent aussitôt des mesures pour l'approvisionnement de son armée. Charles résolut d'établir là son quartier général ; et le 25 août 1651, précisément neuf ans, jour pour jour, après celui où le roi son père avait planté l'étendard royal à Nottingham pour commencer la guerre civile, Charles planta le sien à Worcester, et appela, par une proclamation solennelle, tous ses sujets entre seize et soixante ans à s'y rallier pour la grande revue qu'il voulait passer dans les prairies situées entre la ville et la Saverne qui l'arrose. Trente ou quarante gentilshommes seulement, avec deux cents hommes à leur suite, vinrent à ce rendez-vous. L'armée royale se trouva là forte d'environ douze mille hommes, dont dix mille Écossais et à peine deux mille Anglais <sup>2</sup>. »

Un mouvement très-vif, au contraire, éclatait dans le

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 55-64 ; — Whitelocke, p. 501-505, 266 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 260-267 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 64-67 ; — *The Boscobel Tracts* (1850), p. 27-29.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 505, 504 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 70 ; — *The Boscobel Tracts*, p. 27, 175-180 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 158 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 65.

parti républicain, et même dans le pays, contre ces voisins arrogants qui venaient imposer par la force un roi à l'Angleterre, et ces presbytériens tyranniques qui prétendaient fonder leur culte sur l'oppression des consciences chrétiennes. La diversité des idées et des vœux politiques se taisait presque devant ce sentiment national. Les milices d'un grand nombre de villes, Londres, Bristol, York, Coventry, Gloucester, Hereford, se levaient avec ardeur pour défendre leurs foyers, ou même pour aller rejoindre l'armée qui défendait le pays. Des régiments de volontaires se formaient dans plusieurs comtés avec le même dessein. Fairfax, qui s'était refusé à envahir l'Écosse, se mettait, dans le comté d'York, à la tête de ses voisins, et offrait lui-même à Cromwell ses services pour repousser ceux qui oseraient envahir l'Angleterre. Le Parlement par ses mesures et ses récompenses, et Cromwell par ses commandements et ses exemples sur toute sa route du nord-est au sud-ouest de l'Angleterre, fomentaient sans relâche ce mouvement; et lorsque, après vingt et un jours de marche, Cromwell, parti d'Écosse avec dix mille hommes, arriva le 28 août devant Worcester, il réunit sous ses murs une armée de trente-quatre mille quatre cents hommes, dont vingt-quatre mille fantassins et dix mille quatre cents chevaux <sup>1</sup>.

L'armée royale était beaucoup moins nombreuse, moins animée et moins bien commandée. On ne savait même pas avec certitude qui la commanderait. Au moment où elle était entrée en Angleterre, le duc de Buckingham, ambitieux, présomptueux et remuant, avait dit au roi qu'elle ne pouvait plus rester sous les ordres d'un Écossais, et il s'était,

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 497, 502, 504; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 6, 8; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 265, 268, 407; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 507; — *The Boscobel Tracts*, p. 180.

à la grande surprise de Charles, proposé lui-même pour remplacer Lesley. A Worcester, quand l'action décisive approcha, il renouvela sa demande avec tant d'insistance que le roi impatienté lui dit : « Vous ne parlez pas sérieusement ; vous n'êtes pas propre à cette charge. — Pourquoi donc, sire ? — Parce que vous êtes trop jeune. — Mais, sire, le roi de France, Henri IV, a commandé une armée et gagné une bataille, étant plus jeune que moi. — Je n'aurai point d'autre généralissime que moi-même, » répondit le roi qui renvoya Buckingham plein d'humeur, à ce point qu'il ne parut plus au conseil et se tint à l'écart, adressant à peine la parole au roi. La mésintelligence régnait parmi les autres généraux ; Lesley, triste et impopulaire, détestait Middleton, confiant et aimé des soldats ; Massey, grièvement blessé dans une rencontre où il avait voulu empêcher l'ennemi de passer la Saverne et de s'établir sur les deux rives du fleuve, était dans son lit, hors d'état de servir. Charles s'employait tantôt à réconcilier, tantôt à suppléer ses lieutenants ; mais il était lui-même léger et insouciant ; il avait peu d'autorité, peu de foi dans son propre succès ; et les traîtres ne manquaient pas dans les murs de Worcester pour faire connaître à Cromwell le mauvais état intérieur de l'armée royale, ses dissensions, ses hésitations, ses mouvements et ses projets <sup>1</sup>.

Cromwell n'hésita point : sans s'arrêter aux lenteurs d'un siège, il résolut d'assaillir sur-le-champ Worcester, sur les deux rives de la Saverne, par les deux extrémités de la place, et de l'enlever à tout prix. Campé sur la rive gauche du fleuve, il fit, le jour même de son arrivée, et malgré la vive résistance des royalistes, passer un corps de troupes sur la rive droite où Lambert les établit, et cinq jours

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XIII, c. 71 ; — *Boscobel Tracts*, p. 50, 125, 180, 220 ; — Whitelocke, p. 505 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 140.

après, le 2 septembre au soir et le 5 au matin, de nombreux renforts commandés par Fleetwood firent le même mouvement, avec ordre d'aller attaquer, à l'ouest, le faubourg de Worcester, tandis qu'à l'est Cromwell dirigerait lui-même, contre la ville, l'attaque principale. Charles, mal informé, ne s'attendait ce jour-là à aucune affaire sérieuse et se reposait sans inquiétude; mais un peu avant midi il monta, avec son état-major, au haut du clocher de la cathédrale de Worcester, et vit de là plusieurs régiments de Cromwell passant le fleuve sur un pont de bateaux et marchant contre le corps écossais chargé de défendre la ville à l'ouest sous les ordres du major général Montgomery. Presque au même moment, on entendit, du côté de l'est, les décharges de l'artillerie républicaine qui commençait à battre les approches de la place. Charles descendit en hâte du clocher, monta à cheval et se porta sur le faubourg de l'ouest pour soutenir Montgomery. Cromwell y était déjà en personne et poussait vivement l'attaque; il avait voulu, avant d'agir lui-même sur la rive gauche, s'assurer que les ordres qu'il avait donnés sur la rive droite seraient bien exécutés. Les Écossais résistaient fermement. Charles pensa que le gros de l'armée parlementaire était engagé de ce côté, et rentrant aussitôt dans la ville, il se mit à la tête de sa meilleure infanterie et de ses escadrons de Cavaliers anglais, sortit par la porte de l'est, et alla attaquer le camp de Cromwell, dans l'espoir de le trouver très-affaibli et de l'emporter. Mais Cromwell aussi repassa rapidement sur la rive gauche du fleuve, et reparut à la tête des troupes qu'il y avait laissées. La bataille, ainsi engagée aux deux extrémités de Worcester, dura quatre ou cinq heures, « aussi rude que j'en aie jamais vu, » écrivit Cromwell, mais commencée et soutenue, par les royalistes, au milieu d'une grande confusion. Le corps conduit par Charles lui-même chargea si vivement

les républicains qu'ils fléchirent d'abord, abandonnant une partie de leurs canons; trois mille hommes de cavalerie écossaise, commandés par Lesley, étaient sous les armes en arrière du roi qui leur fit donner l'ordre de suivre son mouvement et de charger à leur tour : « Une heure de Montrose ! » criaient les Cavaliers anglais; mais Lesley resta immobile. Cromwell cependant ralliait ses troupes et reprenait l'offensive; l'infanterie royale, manquant de munitions, se replia; le duc de Hamilton et sir John Douglas furent blessés à mort. Cromwell, partout présent et confiant, poussa de sa personne jusqu'au pied des retranchements du fort royal qui couvrait de ce côté la place, et fit sommer le commandant, qui l'occupait avec quinze cents hommes, de se rendre; on lui répondit à coups de canon; le fort fut emporté et la garnison passée au fil de l'épée. Royalistes et républicains arrivèrent en combattant à la porte de la ville; là, le désordre fut extrême; des chariots renversés obstruaient le passage; Charles fut obligé de descendre de cheval et de rentrer à pied dans Worcester; les républicains s'y précipitèrent après lui. Pendant ce temps, la lutte avait, à l'ouest, la même issue; les Écossais de Montgomery, après avoir épuisé leurs munitions, se retiraient sur la ville, poursuivis par les troupes de Fleetwood qui y entraient avec eux. Le combat recommença dans les rues, transformé en rencontres particulières, et mêlé de pillage et d'héroïsme, de fuite et de dévouement. Charles, remonté à cheval, s'efforçait de rallier les siens, disant : « Tirez sur moi plutôt que de me laisser vivre pour voir les suites de ce jour fatal. » Mais bientôt il ne fallut plus songer qu'à ne pas tomber aux mains de l'ennemi; une cinquantaine de royalistes, conduits par lord Cleveland, le colonel Wogan, sir James Hamilton, le major Careless, se formèrent en un petit corps, et, avec un ardent courage, char-

gèrent çà et là les troupes républicaines, pour couvrir la retraite du roi qui sortit enfin de Worcester par la porte Saint-Martin, et se jeta sur la route du nord. Il y retrouva, à peu de distance, une partie de la cavalerie de Lesley qui fuyait sans avoir combattu : il eut un moment quelque envie de tenter encore, sur eux, un effort pour revenir sur ses pas et rengager l'action. « Mais non, dit-il ; des hommes qui m'ont abandonné quand ils étaient en bon ordre, ne me soutiendront pas quand ils sont battus. » Il laissa Lesley et les Écossais opérer comme ils voulaient leur retraite, et ne s'inquiéta plus que de sa propre sûreté. L'idée lui vint d'aller chercher un asile dans Londres, le meilleur lieu peut-être, et pour se cacher, et pour éclater dans l'occasion ; mais il n'en parla qu'à lord Wilmot, son plus intime confident, et suivi d'une soixantaine de Cavaliers dévoués, il poursuivit sa route vers le nord, protégé, pour le moment, par la nuit, et cherchant, avec ses compagnons, des moyens de salut pour le lendemain <sup>1</sup>.

Au même moment, à dix heures du soir, Cromwell, à peine entré dans Worcester encore en proie à la confusion et au pillage, annonçait en peu de mots au Parlement sa victoire ; et plus libre le lendemain : « La bataille, écrivit-il, a été livrée avec des succès divers, quoique toujours avec bonne espérance pour nous, et elle est enfin devenue une victoire complète, si complète que c'est la ruine totale de l'armée ennemie... Nous avons pris tout leur bagage et leur artillerie. Je ne saurais vous dire encore le nombre des morts, mais il y en a eu beaucoup, car la lutte a été

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 50-58, 125-150, 154 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 72-81 ; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 50 ; — Whitelocke, p. 507 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II ; — Godwin, p. 140 ; — Bates, *Elenchus motuum nuperorum*, part. II, p. 219-225 ; — *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 271-274 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 67-70 ; — *Cromwelliana*, p. 115 ; — *Parliam. History*, t. XX, p. 59-68.

longue et soutenue de très-près, souvent à coups de pique. Nous avons six ou sept mille prisonniers, beaucoup d'officiers et de nobles, le duc de Hamilton, le comte de Rothes, on dit aussi le comte de Lauderdale, et bien d'autres hommes de grand nom dont quelques-uns seront, à bon droit, les objets de votre justice... Vraiment les dimensions de cette grâce de Dieu surpassent mes pensées ; c'est, si je ne me trompe, une grâce suprême et qui couronne vos travaux.... pourvu qu'elle porte tous ceux qui y sont intéressés à la reconnaissance envers Celui dont le bon plaisir est de consolider notre changement de gouvernement, en disposant si bien le peuple à le défendre et en bénissant les efforts de ses serviteurs dans cette grande œuvre <sup>1</sup>. »

A la lecture de cette lettre, le Parlement fit entrer le major Cobbett qui l'avait apportée ; et voulut entendre de sa bouche un récit circonstancié de la bataille. Cobbett déposa en même temps le collier et la jarretière du roi, trouvés à Worcester dans la maison qu'il occupait. Deux membres de la Chambre, Scott et le major Salloway, revenus du camp où ils avaient été envoyés, satisfirent aussi par de nombreux détails la curiosité de leurs collègues. Chaque jour apportait les noms de nouveaux et importants prisonniers ; les comtes de Derby, de Cleveland, de Lauderdale, de Shrewsbury, de Kelly, Massey, Middleton, Lesley lui-même, presque tous les chefs royalistes tombèrent, dans leur fuite, entre les mains des autorités républicaines. C'était vraiment, selon l'expression de Cromwell, une victoire suprême et le couronnement de la guerre. Le Parlement voulut en témoigner, par toutes sortes de marques, sa joie reconnaissante. Il ordonna un service solennel d'actions de grâces dans les trois royaumes et un grand

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 143-146.

banquet dans Whitehall. Quatre membres, Whitelocke, Lisle, Saint-John et Pickering, furent désignés pour aller au-devant de Cromwell, et lui exprimer, en termes officiellement votés, les sentiments qu'inspiraient à la Chambre ses glorieux services. Le palais de Hamptoncourt lui fut assigné comme résidence, avec une dotation en terres de 4,000 liv. sterl. de revenu. Ses principaux officiers, et jusqu'aux obscurs messagers qui avaient apporté les nouvelles, reçurent de riches récompenses. Les rigueurs tombèrent sur les vaincus en même temps que les grâces sur les vainqueurs. Parmi les principaux prisonniers, neuf furent choisis pour être traduits devant des cours martiales, comme coupables de haute trahison ; l'un d'entre eux, le duc de Hamilton, mourut de ses blessures avant le jugement ; trois, le comte de Derby, sir Timothée Feathers-tonhaugh et le capitaine Benbow, jugés et condamnés à Chester, subirent leur sort en martyrs d'élite. « Je ne sens dans ma conscience, dit le comte de Derby sur l'échafaud, aucun scrupule sur la cause dans laquelle je me suis engagé ; c'est au nom des principes de la loi et de la religion que je l'ai soutenue ; mon jugement est satisfait, et j'en bénis Dieu. Je n'ai point la présomption de prononcer dans ces controverses ; je prie Dieu de faire prospérer, pour sa gloire, ceux qui ont le bon droit ; et je vous souhaite autant de prospérité et de paix que j'en vais trouver au delà de tout ce que vous possédez ici. » Soit que de tels discours des vaincus parussent, au Parlement, plus dangereux que le châtiment n'était utile, soit que la grandeur du triomphe l'inclinât à la modération, il ne multiplia point ces sanglants spectacles ; les autres prisonniers de marque restèrent détenus à la Tour. La multitude fut traitée durement, mais sans bruit ; on vendit ou l'on donna par milliers les soldats royalistes à des négociants et à des planteurs, pour les tra-



vaux des colonies ou des mines d'Afrique. Enfin il fut décrété et solennellement proclamé partout qu'une récompense de mille livres sterling serait donnée « à quiconque amènerait au Parlement Charles Stuart, fils du dernier tyran <sup>1</sup>. »

Pendant que le Parlement rendait à Londres ce décret, ses soldats parcouraient en tous sens les comtés de l'ouest, cherchant partout le roi et trouvant sa trace partout, mais lui nulle part. Cinq jours après la bataille, un détachement d'infanterie arriva brusquement à White-Ladies, ancien monastère devenu la demeure de M. Giffard, gentilhomme catholique, et le somma, le pistolet sur la gorge, de déclarer où était maintenant le roi que naguère, lui dit-on, il avait caché chez lui. M. Giffard nia résolument, demandant qu'avant de mourir on lui donnât le temps de faire ses prières. « Si vous ne nous donnez pas des nouvelles de Charles Stuart, point de prières. » Il persista dans son silence, et les soldats, après avoir rudement fouillé toute sa maison, s'éloignèrent sans lui faire plus de mal. White-Ladies avait été en effet le premier asile de Charles ; arrivé là, le 4 septembre, au point du jour, douze heures à peine après s'être échappé de Worcester, il avait aussitôt coupé ses cheveux, teint ses mains et son visage, pris un grossier habit de paysan, et cinq paysans, les frères Penderell, tous laboureurs, bûcherons ou domestiques au service de M. Giffard, s'étaient chargés de sa sûreté. « Voici le roi, avait dit M. Giffard à William Penderell ; tu auras soin de lui, et tu le défendras comme tu me défendrais. » Ils emmenèrent Charles à Boscobel-House, leur chaumière, et le cachèrent dans les bois. Il pleuvait violemment : Richard Penderell se

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 12-16 ; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 72 ; — *State-Trials*, t. V, p. 294-525 ; — *Boscobel Tracts*, p. 187, 195-198 ; — *Whitelocke*, p. 508 ; — *Clarendon, Hist. of the Rebell.*, l. XIII, c. 76-82 ; — *Godwin, Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 275-276.

procura une couverture et l'étendit au pied d'un arbre ; sa sœur, mistress Yates, apporta du pain, du lait, des œufs, du beurre. « N'est-ce pas, bonne femme, lui dit Charles, vous serez fidèle à un Cavalier malheureux ? — Oui, monsieur, je mourrai plutôt que de vous découvrir. » Des soldats passèrent sur la lisière du bois, mais sans y entrer, à cause de l'orage qui éclatait plus violemment sur le bois même qu'au dehors. Le lendemain, ce fut dans les branches touffues d'un grand chêne que le roi se tint caché, et de là il voyait rôder dans la campagne des pelotons de soldats ardents à sa recherche. Une nuit, il quitta son asile pour essayer de traverser la Saverne et de se réfugier dans le pays de Galles ; mais comme il passait avec Richard Penderell, son guide, auprès d'un moulin : « Qui va là ? cria le meunier. — Des voisins qui rentrent chez eux, répondit Penderell. — Si vous êtes des voisins, arrêtez-vous ; sinon, je vous assomme. » Ils s'enfuirent à toutes jambes, poursuivis par plusieurs hommes sortis du moulin avec le meunier. Dans une de leurs tentatives d'évasion, ce fut le roi, nageur habile, qui soutint, au passage d'une petite rivière, son guide hors d'état de nager. Il erra ainsi sept jours dans cette contrée, changeant presque chaque jour d'asile, tantôt enfoui sous le foin d'une grange, tantôt enfermé dans quelque'un des réduits obscurs qui servaient de retraite aux prêtres catholiques proscrits, entendant ou voyant, à chaque instant, les soldats républicains près de le découvrir. De concert avec ses fidèles gardiens et avec lord Wilmot qui l'avait rejoint, il résolut de gagner le rivage de la mer, du côté de Bristol, dans l'espoir de fréter là un bâtiment pour passer en France. Il changea de déguisement, prit une livrée de domestique au lieu de son habit de paysan, et partit à cheval, sous le nom de William Jackson, portant en croupe sa maîtresse, miss Jane Lane, sœur du colonel Lane, de Bentley, son dernier refuge dans le

comté de Stafford. « William, lui dit le colonel au moment du départ, donne la main à ma sœur pour l'aider à monter. » Le roi, peu expérimenté, se trompa sur la main qu'il fallait donner : « Qu'est-ce donc que ce beau cavalier qu'a là ma fille pour la porter en croupe ? » demanda en riant la vieille mistress Lane, mère du colonel, qui assistait au départ sans en savoir le secret. Ils partirent ; mais à peine avaient-ils marché deux heures que le cheval du roi perdit un de ses fers ; ils s'arrêtèrent dans un petit village pour en faire remettre un ; Charles tenait lui-même le pied de son cheval. « Quelles nouvelles ? dit-il au maréchal. — Je n'en sais point, sinon que ces coquins d'Écossais ont été bien battus. — N'a-t-on pris aucun des Anglais qui se sont joints aux Écossais ? — On en a pris quelques-uns, mais je n'ai pas entendu dire que le coquin de Charles Stuart ait été pris. — Ce coquin-là, dit le roi, mériterait plus que tous les autres d'être pendu pour avoir amené ici les Écossais. — C'est parler en honnête homme, » dit le maréchal, et Charles remonta à cheval et reprit sa route <sup>1</sup>.

Arrivé le 12 septembre à Abbotsleigh, près de Bristol, chez M. Norton, cousin du colonel Lane, il acquit bientôt la triste assurance qu'il n'y avait, dans le port de Bristol, aucun navire sur lequel il pût s'embarquer, et il fut obligé de rester là quatre jours, passant pour un jeune domestique malade, et enfermé, à ce titre, dans une petite chambre où, sur la recommandation de miss Lane, on prenait de lui des soins particuliers. Il était effectivement harassé et défait, mais peu disposé à supporter patiemment la faim ou l'ennui ; le lendemain de son arrivée, il quitta de bonne heure sa chambre pour aller chercher à l'office son déjeuner ; le som-

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 154, 190, 192, 218, 40-46 ; 156-146 ; — 225 226 ; 259-241.

melier de la maison, Pope, et deux ou trois autres domestiques s'y trouvaient, et Charles y resta, mangeant et buvant avec eux : « J'avais là, dit-il lui-même, à côté de moi, un grand garçon, vrai campagnard, qui se mit à raconter aux autres la bataille de Worcester avec des détails tels que j'en conclus qu'il était un des soldats de Cromwell. Je voulus savoir comment il était si bien instruit de ce qui s'était passé là ; il me dit qu'il servait dans le régiment du roi, et je reconnus, en le questionnant, qu'en effet il avait été dans le régiment de mes gardes. Je lui demandai alors quelle espèce d'homme j'étais ; il décrivit exactement mon costume et mon cheval, et me regardant il ajouta que le roi était de trois doigts plus grand que moi. Je jugeai prudent de sortir de l'office, de peur qu'il ne me reconnût, car j'étais plus inquiet, le sachant un de mes soldats, que lorsque je le prenais pour un de mes ennemis. » Charles était à peine rentré dans sa chambre qu'un de ses compagnons y vint fort troublé, disant : « J'ai peur que le sommelier Pope ne vous ait reconnu ; il m'a affirmé que vous étiez le roi ; j'ai nié absolument ; que faut-il faire ? » Charles avait déjà appris que, dans les situations périlleuses, la confiance hardie est souvent une sûreté aussi bien qu'une nécessité ; il fit venir le sommelier, lui dit tout, et reçut de lui, pendant son séjour chez M. Norton, les soins les plus intelligents et les plus dévoués <sup>1</sup>.

Mais les soins même les plus discrets sont des indices compromettants ; au bout de quelques jours, il fallut changer d'asile ; Charles partit d'Abbotsleigh le 14 septembre pour aller, dans le même comté de Somerset, à Trent-House, chez le colonel Wyndham, royaliste éprouvé. En 1656, six ans avant l'explosion de la guerre entre

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 34, 108-110, 146-150, 215.

Charles I<sup>er</sup> et le Parlement, sir Thomas Wyndham, père du colonel, avait, sur le point de mourir, dit à ses cinq fils : « Mes enfants, nous avons vécu jusqu'ici dans des temps sereins et tranquilles ; mais préparez-vous à des jours d'orage ; je vous ordonne d'honorer et de servir notre glorieux souverain et d'adhérer toujours à la couronne : fût-elle suspendue à un buisson, ne l'abandonnez jamais. » Les paroles du mourant furent obéies ; trois de ses fils et un de ses petits-fils se firent tuer pour Charles I<sup>er</sup> sur les champs de bataille ; et le colonel Wyndham, qui avait aussi servi avec honneur dans l'armée royale, était, en 1651, prisonnier chez lui sur sa parole. Il reçut le roi avec un dévouement absolu, et se mit sur-le-champ à l'œuvre pour lui procurer, dans quelqu'un des ports voisins, un moyen d'embarquement. Il crut y avoir réussi à Southampton ; mais le bâtiment qu'il avait arrêté fut requis, par les agents du Parlement, pour transporter des troupes à Jersey. Un patron de Lyme, nommé Limbry, s'engagea, non sans hésitation, à transporter à Saint-Malo quelques gentilshommes royalistes compromis à Worcester ; tout fut convenu, le prix, le jour, l'heure, le lieu d'embarquement ; le bâtiment devait mettre à la voile le 25 septembre, de Charmouth, petit port voisin de Lyme, et une chaloupe devait aller, pendant la nuit, prendre, sur un point de la côte, les royalistes fugitifs. Charles, guidé par le colonel Wyndham, se rendit au point déterminé, où lord Wilmot vint le rejoindre ; ils attendirent là toute la nuit ; la chaloupe ne vint pas. Le patron Limbry, au moment d'embarquer ses effets pour partir, avait vu éclater le désespoir et la colère de sa femme ; on avait, ce jour-là même, à la foire de Lyme, proclamé l'acte du Parlement qui promettait 1,000 livres sterl. de récompense à quiconque arrêterait Charles Stuart, et qui menaçait en même temps des peines les plus graves qui-

conque lui donnerait asile. La femme de Limbry, sans se douter qu'il s'agissait du roi lui-même, déclara à son mari qu'elle ne souffrirait pas qu'il prît à son bord aucun royaliste, ni qu'il l'exposât, elle et ses enfants, à une ruine complète pour aucun de ces seigneurs, n'importe lequel ; et avec l'aide de ses deux filles elle enferma son mari chez lui, le menaçant, s'il persistait, d'aller sur-le-champ tout dénoncer au capitaine Macy qui commandait, à Lyme, une compagnie de troupes du Parlement. Limbry céda aux craintes et aux violences de sa femme. La situation du roi devenait dangereuse ; la présence et les allées et venues de plusieurs étrangers à Charmouth avaient été remarquées ; le cheval de lord Wilmot eut besoin d'être ferré ; le maréchal chez lequel on le conduisit dit en l'examinant : « Voilà trois fers qui ont été mis dans trois comtés différents, et il y en a un qui vient du comté de Worcester. » Des soupçons se répandirent ; le ministre puritain du lieu, républicain ardent, alla trouver l'hôtesse de l'auberge où s'était arrêté Charles : « Eh bien ! Marguerite, lui dit-il, vous voilà donc fille d'honneur ? — Que voulez-vous dire, M. le curé ? — Oui, Charles Stuart a couché chez vous la nuit dernière et vous a embrassée en partant ; vous ne pouvez manquer d'être fille d'honneur. » L'hôtesse se fâcha. « C'est une indignité à vous, M. le curé, de me mettre, par vos propos, moi et ma maison, dans une telle peine ; mais si c'était le roi, comme vous le dites, je penserais avec plaisir à mes lèvres tous les jours de ma vie. Sortez de chez moi, je vous prie ; sans quoi, j'appellerai des gens qui vous en feront vite déguerpir. » Charles quitta Charmouth en toute hâte ; mais en arrivant à Bridport, petite ville voisine, il trouva les rues encombrées de soldats ; c'était le régiment que le Parlement faisait partir pour aller s'emparer de Jersey. « Qu'allons-nous faire ? » dit le colonel Wyndham un peu

troublé ; Charles avec sa présence d'esprit accoutumée, et jouant toujours son rôle de domestique, mit pied à terre, prit par la bride son cheval et ceux de ses compagnons, et passant hardiment à travers les soldats, rudoyé par eux et les rudoyant à son tour, il alla droit à la meilleure auberge du lieu, et ils n'en repartirent qu'après y avoir tranquillement diné. Pendant ce temps, à Charmouth et dans les environs, le bruit que Charles Stuart était là avait pris de la consistance ; le capitaine Macy monta à cheval avec quelques hommes de sa troupe, arriva à toute bride à Bridport, et, ayant pris là quelques informations, se remit sur-le-champ à la poursuite des fugitifs ; mais à peu de distance de la ville, Charles et ses compagnons avaient quitté la route pour se jeter dans des chemins de traverse. Macy perdit leur trace ; et de village en village, ils regagnèrent le comté de Somerset et la maison du colonel Wyndham, partagés entre une perplexité croissante et le plaisir du repos après le danger <sup>1</sup>.

Charles passa encore onze jours à Trent-House, cherchant toujours, mais sans succès, un moyen d'embarquement ; la nécessité de changer de résidence se fit de nouveau sentir ; le colonel Wyndham fut averti que sa maison devenait de plus en plus suspecte ; quelques troupes arrivèrent dans les environs. Le roi quitta Trent-House le 6 octobre, pour aller prendre refuge à Heale-House, chez mistress Hyde, dans le Wiltshire, et se trouver ainsi plus près des petits ports du comté de Sussex, où ses amis se flattaient de lui procurer un bâtiment. Ils y réussirent enfin, et le 13 octobre au matin, Charles sortit de son dernier refuge, escorté de quelques royalistes du pays qui emmenaient leurs chiens, comme pour une partie de chasse dans les dunes. Ils couchèrent à Hambledon, dans le Hampshire, chez un beau-frère du colonel Gunter, l'un des guides du roi ; et le maître

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 57-67, 112-119, 151-153, 244-248, 278-295.

de la maison, en rentrant chez lui, s'étonna d'y trouver à table des hôtes inconnus dont la gaieté allait, dit-on, un peu au delà d'une hilarité décente. Les cheveux rasés de Charles et quelques paroles que le roi prononça en l'entendant jurer redoublèrent sa surprise ; il se pencha vers son beau-frère, lui demandant si cet homme ne serait pas le fils de quelque coquin de tête-ronde. Le colonel le rassura ; il prit place à table avec ses hôtes, et porta gaiement une santé au roi en lui disant : « A vous, frère tête-ronde ! » Ils se rendirent le lendemain, 14 octobre, à Brighthelmstone, près de Shoreham, où devaient se trouver le patron du bâtiment et le négociant royaliste qui l'avait engagé. Ils étaient tous à table dans une auberge du lieu ; le patron, Antoine Tetttersall, portait et reportait à chaque instant ses regards sur le roi ; après le souper, il tira à part le négociant : « Vous n'avez pas agi loyalement avec moi ; vous m'avez donné un très-bon prix pour emmener ce gentilhomme ; mais vous ne m'avez pas tout dit ; c'est le roi ; je le connais bien. » Le négociant l'assura qu'il se trompait. « Je ne me trompe pas ; en 1648, il a pris mon bâtiment à Brighthelmstone, avec beaucoup d'autres bateaux pêcheurs, quand il commandait la flotte du roi son père ; mais ne vous inquiétez pas ; je sais que je sers Dieu et mon pays en sauvant le roi ; avec la grâce de Dieu, je risquerai ma vie pour lui, et je l'amènerai sain et sauf sur la côte de France. » Au même moment, dans un autre coin de la salle, le maître de l'auberge s'approcha du roi qui était debout auprès du feu, la main appuyée sur une chaise, et lui baisant brusquement la main : « Que Dieu vous protège partout où vous irez ! lui dit-il ; je ne doute pas maintenant qu'avant de mourir, je ne devienne un lord et ma femme une lady. » Charles sourit, passa dans une autre chambre, se confia pleinement à l'aubergiste ; et le lendemain, 15 octobre,



à cinq heures du matin, le roi et lord Wilmot étaient à bord d'un petit bâtiment de soixante tonneaux qui n'attendait que la marée pour sortir du port de Shoreham. Dès qu'ils furent en pleine mer, le patron Tetersall entra dans la cabine où se tenait le roi, se jeta à ses genoux, lui baisa la main, et, protestant de son dévouement, lui demanda, pour prévenir toute difficulté, d'engager lui-même les hommes de son équipage, qui ne se croyaient embarqués que pour le port anglais de Pool, à faire voile vers la côte de France, en se donnant à eux pour un négociant endetté qui craignait d'être arrêté en Angleterre et allait chercher de l'argent à Rouen. Charles s'y prêta volontiers, et sut plaire aux matelots qui insistèrent eux-mêmes auprès du patron pour qu'il se détournât de sa course en faveur de ses passagers. Le temps était beau, le vent favorable, et le 16 octobre, à une heure après midi, la chaloupe du bâtiment jeta le roi et lord Wilmot dans le port de Fécamp. Ils se rendirent le lendemain à Rouen, si mal vêtus et de si mauvaise mine que, dans l'auberge où ils se présentèrent, on hésita à les recevoir, les prenant pour des malfaiteurs. Charles envoya chercher un négociant anglais établi à Rouen, et écrivit sur-le-champ à la reine sa mère qui était, à son sujet, dans la plus vive angoisse; les bruits les plus contradictoires avaient circulé; on l'avait dit tantôt pris par les soldats de Cromwell, tantôt débarqué en Hollande. Dès qu'on le sut à Rouen, les réfugiés anglais affluèrent vers lui; il en partit le 29 octobre, et le 30 il rencontra d'abord, à Magny, le duc d'York son frère, puis à Monceaux, près Paris, la reine sa mère, le duc d'Orléans son oncle, avec un grand nombre de gentilshommes anglais et français, venus à cheval au-devant de lui, et il rentra le soir même au Louvre, sauvé de tout péril et vaincu sans espoir<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 67-73; 119-122; 156-163; 251-259; — Claren

Il avait erré pendant quarante-deux jours à travers l'Angleterre, successivement caché dans huit asiles différents; quarante-cinq personnes de toute condition, dont les noms sont connus, et sans doute plusieurs autres qu'on ignore, avaient su qui il était et où il était. Pas une ne trahit, même par une indiscretion, le secret de sa présence ou de ses mouvements. Un dévouement sincère donne aux plus simples de l'habileté et aux plus faibles de la vertu.

Pendant que Charles éprouvait ainsi à la fois les rigueurs de sa destinée et la fidélité de ses amis, Cromwell rentrait triomphalement dans Londres, précédé des prisonniers qu'il avait faits et entouré des officiers qui avaient vaincu avec lui. Les quatre commissaires délégués par le Parlement allèrent, le 11 septembre, à sa rencontre jusqu'au delà d'Aylesbury : « Nous venons, lui dirent-ils, au nom du Parlement, féliciter V. S. de l'heureux rétablissement de sa santé après sa dangereuse maladie; vos infatigables efforts en Écosse pour le service de la République, votre zèle à poursuivre l'ennemi quand il s'est enfui en Angleterre, les périls auxquels vous vous êtes exposé, notamment dans la récente bataille de Worcester, l'habileté et la fidélité avec lesquelles vous avez conduit cette grande affaire que le Seigneur a couronnée d'un si glorieux succès, tous ces mérites de V. S. ont déterminé le Parlement à vous en témoigner par notre bouche, à vous et aux officiers et soldats qui ont servi sous vos ordres, sa profonde satisfaction et sa cordiale reconnaissance. Maintenant que, par les bénédictions de Dieu sur V. S. et sur l'armée, l'ennemi est si complètement défait, et que l'état des affaires, en Angleterre comme en Écosse, dispense V. S. de tenir plus longtemps la campagne, le Parlement désire que, pour l'entier affermissen-

ment de votre santé, vous preniez tout le repos que vous jugerez nécessaire, et qu'à cet effet vous fixiez votre résidence à peu de distance de Londres, afin que, dans les importantes délibérations auxquelles il a à se livrer pour l'établissement définitif de cette République, le Parlement puisse avoir le secours de votre présence et de vos conseils. » A l'entrée de Londres, Cromwell trouva réunis l'orateur du Parlement avec un grand nombre de membres, le président du conseil d'État, le lord maire et les aldermen de la Cité, et plusieurs milliers de citoyens notables qui l'accompagnèrent à Whitehall, au bruit des décharges d'artillerie et des acclamations populaires ; et lorsque, quatre jours après, il reparut pour la première fois à la Chambre, l'orateur lui renouvela les remerciements solennels du Parlement et du pays <sup>1</sup>.

Cromwell recevait tous ces honneurs avec une modestie pieuse, parlant peu de lui-même et reportant à Dieu d'abord, puis à ses soldats, le mérite de ses succès. Cependant, à travers son humilité, perçaient les élans d'une joie orgueilleuse et mal réprimée ; son affabilité avec les commissaires que le Parlement avait envoyés à sa rencontre fut empreinte de magnificence et de grandeur ; il fit présent à chacun d'eux de très-beaux chevaux et de quelques-uns des prisonniers de marque qu'il menait à sa suite, et qui ne pouvaient manquer de se racheter à haut prix. Whitlocke en eut deux pour sa part et les renvoya sans rançon. Cromwell cheminait lentement, recueillant sur sa route les hommages de la population, s'arrêtant même quelquefois pour prendre part aux chasses des gentilshommes qu'il rencontrait. A Aylesbury, on remarqua qu'il s'entretint longtemps à part avec le grand juge Saint-John, l'un des commissaires et

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 15, 18 ; — Whitlocke, p. 509.

aussi l'un de ses plus intimes affidés. Son air, ses manières, son langage, semblaient subir une transformation naturelle; et Hugh Peters, sectaire sagacé, déjà accoutumé à le comprendre et à le servir, dit en le regardant : « Cet homme-là se fera roi <sup>1</sup>. »

La fortune de Cromwell s'étendait sur ses lieutenants : en quittant l'Irlande d'abord, puis l'Écosse, il avait laissé dans l'une Ireton, dans l'autre Monk, l'un républicain, l'autre royaliste au fond de l'âme, mais tous deux sensés, habiles et rudes, très-propres à poursuivre une œuvre de guerre et de gouvernement par l'épée après la victoire. Ils obtinrent l'un et l'autre un plein succès. Monk rencontra sur quelques points, entre autres au siège de Dundee, une résistance acharnée; Ireton continua le système de rigueurs cruelles que Cromwell avait pratiqué, et mourut du typhus<sup>2</sup>, après le siège et la prise de Limerick. Mais, à la fin de l'année 1651, l'Irlande et l'Écosse étaient soumises; Ormond, dès l'année précédente, avait repassé sur le continent<sup>3</sup>; les montagnards écossais, hors d'état de rien entreprendre, défendaient à grand'peine, dans leurs âpres retraites, un reste d'indépendance. En même temps, les vaisseaux et les troupes du Parlement avaient fait rentrer sous son pouvoir les îles de Jersey, de Guernesey, de Scilly, de Man, derniers refuges de la domination royale; les principales colonies lointaines, la Nouvelle-Angleterre, la Virginie, les Barbades, s'étaient empressées ou avaient été contraintes d'accepter le nouveau régime de la métropole; et peu de mois après la bataille qui avait consommé, en Angleterre, la défaite de la royauté, le Parlement républicain, dans le nouveau comme

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 509; — *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 185, dans ma Collection; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 148.

<sup>2</sup> Le 27 novembre 1651.

<sup>3</sup> Le 11 décembre 1650.

dans l'ancien monde, était maître de tous les territoires anglais <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 51, 53, 62, 90, 124 ; 172 ; — Whitelocke, p. 525, 527 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebell*, l. XIII, c. 170-175.



## LIVRE III.

Impressions produites, sur le continent, par le procès et l'exécution de Charles I<sup>er</sup>. — Assassinat de Dorislaüs à la Haye et d'Ascham à Madrid. — Attitude réciproque des États du continent et de la République d'Angleterre. — Développement et succès de la marine anglaise. — Mauvaise politique extérieure du Parlement républicain. — Rivalité de la France et de l'Espagne dans leurs relations avec l'Angleterre. — L'Espagne reconnaît la République d'Angleterre. — Relations de l'Angleterre avec les Provinces-Unies. — Ambassadeurs anglais à la Haye. — Ambassadeurs hollandais à Londres. — Leur mauvais succès. — Négociations de Mazarin à Londres. — Louis XIV reconnaît la République d'Angleterre. — Guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Blake, Tromp et Ruyter. — Succès alternatifs. — Effets de la guerre à l'intérieur.

Victorieuse, chez elle, de ses ennemis, la République n'était encore, avec les États étrangers, ni en paix, ni en guerre.

Le procès et l'exécution de Charles I<sup>er</sup> émurent fortement l'Europe. C'était la seconde fois, dans le cours de soixante ans, que la royauté tombait, en Angleterre, sous la hache du bourreau. C'était la première fois que la souveraineté populaire et la République étaient proclamées et mises en pratique dans un grand État chrétien. La surprise, la curiosité inquiète, la pitié, l'indignation furent générales. Dans les pays protestants, on sentit le besoin de laver la Réforme du reproche d'avoir poussé ou contribué à un tel attentat. En Allemagne, en Danemark, en Suède, en Hollande surtout,

les prédicateurs s'empressèrent de témoigner avec éclat leur réprobation ; les chaires retentirent de malédictions contre les sectaires anarchiques et sacrilèges ; le clergé de la Haye se rendit en corps auprès de Charles II, et lui exprima solennellement sa douleur et son horreur. Le sentiment du peuple répondait à ces manifestations de l'Église ; les détails du procès et de la mort de Charles I<sup>er</sup> étaient recueillis et propagés avec un pieux respect ; une femme de la Haye accoucha et mourut, saisie d'effroi, en les entendant raconter. Les représentants ou les partisans des meurtriers royaux rencontraient, dans les rues, l'aversion et l'insulte ; par instinct populaire, par conscience chrétienne, par sagesse politique, la Hollande protestante et républicaine repoussait toute apparence d'indulgence pour cet acte inouï, plein de péril social comme d'iniquité <sup>1</sup>.

Dans les pays catholiques, en Espagne, en Portugal, en Italie, dans l'Allemagne méridionale, l'impression fut de nature différente, mais non pas moins forte. Le clergé et le peuple virèrent, dans le sort de Charles I<sup>er</sup>, la conséquence naturelle de l'hérésie, et un coup de la justice de Dieu qui punit les uns par les autres, quand ils se séparent de son Église, les peuples et les rois. L'attentat excita une aversion profonde, avec moins de surprise que dans l'Europe protestante, et peut-être aussi avec moins de sympathie et de douleur.

En France, les impressions étaient plus mêlées : au moment même où la monarchie pure était près d'y prévaloir, l'esprit de réforme et de liberté politique tentait un effort sincère et vif, quoique superficiel et vain. Le Parlement d'Angleterre trouva, dans la Fronde, bien des admirateurs ;

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xii, c. 1 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 155 ; — Whitlocke, p. 586-590.



on accueillait ses maximes, on observait ses actes avec une complaisance empressée, et plus d'un pamphlet proposa la Chambre des communes et la Cité de Londres pour exemple au Parlement et aux bourgeois de Paris. Mais le procès de Charles I<sup>er</sup>, la mutilation violente de la Chambre des communes, l'abolition de la Chambre des lords et l'établissement tyrannique de la République donnèrent en France, au sentiment royaliste sur les affaires d'Angleterre, un ascendant en harmonie d'ailleurs avec le cours des affaires françaises, et que les désordres prolongés de la Fronde et les relations de ses chefs avec les républicains anglais affermirent, au lieu de l'ébranler. La révolution d'Angleterre, loin de séduire, excita dès lors une réprobation mêlée d'alarme; elle fut attaquée dans une multitude de pamphlets; Jeanne d'Arc fut remise en scène exhortant les Français à prendre les armes pour aller venger, sur les parricides Anglais, la cause des rois; et le public de France, toujours spectateur avide des événements, ne ressentit, pour ceux qui se passaient en Angleterre, qu'une curiosité sans sympathie.

Deux incidents tragiques donnèrent, de cet état de l'opinion européenne, une éclatante démonstration.

Le 5 mai 1649, le docteur Isaac Dorislaüs, natif de Hollande, mais établi depuis longtemps en Angleterre, et l'un des juriconsultes employés à dresser l'acte d'accusation de Charles I<sup>er</sup>, arriva à la Haye, envoyé par le Parlement en qualité d'adjoint à Walter Strickland, résident de la République auprès des Provinces-Unies. Il soupait tranquillement ce jour-là même, avec plusieurs personnes, à l'auberge du *Cygne*, lorsque six hommes masqués arrivèrent devant la maison; deux en gardèrent la porte; les autres entrèrent, éteignirent la chandelle allumée dans le vestibule, et, paraissant tout à coup dans la salle à manger, ils engagèrent les assistants à n'avoir aucune crainte, car

ils n'en voulaient, dirent-ils, qu'au représentant et au complice des assassins du roi ; ils arrachèrent Dorislaus de la table, le tuèrent à coups d'épée, et remettant froidement leurs épées dans le fourreau, ils rejoignirent leurs compagnons dans la rue, et sortirent de la Haye sans que personne eût le temps ou la volonté de les arrêter <sup>1</sup>.

Environ un an après, dans les premiers jours de mai 1650, Antoine Ascham, écrivain assez obscur, qui avait poussé au renversement de la monarchie et au procès du roi, débarquait à Cadix, envoyé auprès du roi d'Espagne par le Parlement. Il avait, en partant de Londres, l'esprit frappé du sort de Dorislaus, et il laissa voir au chargé d'affaires de France, Croullé, toute son inquiétude. A son arrivée à Cadix, le gouverneur, le duc de Médina-Cœli, le plaça sous la garde du colonel don Diego de Moreda et de deux capitaines qui furent chargés de l'escorter jusqu'à Madrid et de ne le quitter qu'après l'y avoir établi en toute sûreté. Ils y arrivèrent le 5 juin, et soit négligence, soit mauvais vouloir, les officiers espagnols, après avoir conduit Ascham dans une petite auberge, l'y laissèrent seul et allèrent se loger ailleurs. Le lendemain, vers midi, Ascham était à table avec son secrétaire Rivas, moine franciscain renégat ; un homme entra ; Ascham alla à sa rencontre, le prenant pour un ami ; mais à la vue de trois autres inconnus qui entraient aussi, il se rejetait vivement en arrière pour saisir des pistolets placés sur une table, quand le premier venu, l'appelant traître, le retint par les cheveux et le frappa à mort de plusieurs coups de stylet. Son secrétaire Rivas, essayant de se sauver et criant au secours, fut aussi tué à l'instant ; un

<sup>1</sup> Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 157 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 271 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 25-26 ; — Whitelocke, p. 368, 401 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 296.

domestique anglais s'échappa seul et répandit l'alarme ; les quatre meurtriers sortirent de la chambre, rejoignirent deux de leurs compagnons qui les attendaient à la porte, et s'éloignèrent sans obstacle pour aller se réfugier, l'un dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, les cinq autres dans l'église voisine de l'hôpital de Saint-André <sup>1</sup>.

A Madrid comme à la Haye , la rumeur publique et l'inquiétude des deux gouvernements hollandais et espagnol furent très-vives ; le Parlement républicain ressentit, comme on devait s'y attendre, ces sanglants outrages ; il témoigna, par des honneurs publics , sa sympathie pour les deux victimes ; Vane fit , sur l'assassinat de Dorislaüs , un rapport solennel <sup>2</sup> ; le corps fut transporté à Londres , et enseveli dans l'église de Westminster , le Parlement tout entier assistant aux obsèques <sup>3</sup>. Des témoignages analogues, quoique moins éclatants, furent rendus à Ascham : on donna aux deux familles des pensions et des emplois. On fit en même temps, et l'on renouvela à plusieurs reprises, à la Haye et à Madrid, des démarches pressantes et quelquefois menaçantes , pour obtenir justice des assassins. Les deux gouvernements la promirent et essayèrent de la rendre ; les meurtriers étaient connus ; ceux de Dorislaüs étaient des compagnons de Montrose ; ceux d'Ascham , des Cavaliers anglais réfugiés à Madrid, et parmi eux se trouvait un domestique de la maison de lord Cottington et de Hyde qui résidaient alors à Madrid, comme ambassadeurs de Charles II. Mais à la Haye, on n'arrêta personne ; à Madrid , quoique l'autorité civile eût fait

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 148-202 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 8-41 ; — Croullé à Mazarin (30 juin 1650) ; — *Archives des Affaires étrangères de France (Documents historiques, n° 11)* ; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 285 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 407, 428.

<sup>2</sup> Le 14 mai 1649.

<sup>3</sup> Le 14 juin 1649.

enlever les meurtriers de leur asile, l'Église réclama ses privilèges, et le conflit prolongé entre les deux juridictions aboutit à l'impunité des assassins; un seul, qui se trouva protestant, fut abandonné au bras séculier et pendu. En Hollande et en Espagne, le sentiment populaire les protégeait; ils avaient, disait-on, puni par le meurtre de bien plus grands meurtriers; loin de témoigner, de leur action, aucun repentir, ils s'en faisaient gloire; ceux qui avaient tué Ascham répondirent aux magistrats de Madrid qu'ils l'auraient tué en présence du roi d'Espagne s'ils n'en avaient pas trouvé une plus prompte occasion. Et l'indulgence cachée des gouvernements connivait avec le sentiment populaire; ils poursuivaient le crime par convenance ou par crainte, mais sans désir sérieux d'atteindre les criminels: quelques semaines après l'assassinat d'Ascham, dans une conversation avec lord Cottington et Hyde, le premier ministre espagnol, don Louis de Haro, n'hésitait pas à leur dire: « Je porte envie aux gentilshommes qui ont fait une si noble action; quoi qu'il puisse leur en arriver, ils ont vengé le sang de leur roi; si le roi mon maître avait des sujets aussi résolus, il n'aurait pas perdu son royaume de Portugal<sup>1</sup>. »

Mais bien plus encore au xvii<sup>e</sup> siècle que de nos jours, les politiques s'inquiétaient peu que leurs actes fussent en accord avec leurs sentiments réels et leurs paroles intimes: autant le public, sur le continent, laissait éclater, envers les

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 209, 211, 215; — *Parliam. Hist.*, t. XIX, p. 286-287; — Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies*, t. II, p. 272; — Wicquefort, *Hist. des Provinces-Unies*, t. IV, p. 158; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xii, c. 11-16; — *Délibérations du conseil d'État de Madrid sur les procédures à l'occasion du meurtre d'Ascham* (juin et octobre 1650); — *Lettre de Cardenas à don Geronimo de la Torre, sur le même sujet*, 26 décembre 1650 (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° III).

républicains juges de Charles I<sup>er</sup>, son mauvais vouloir, autant les gouvernements. par calcul ou par crainte, se montrèrent indifférents et réservés. Les ambassadeurs hollandais qui avaient été envoyés à Londres pour tenter de sauver le roi, demandèrent, après sa mort, qu'on ne publiât rien de leurs démarches auprès du Parlement; et si l'un d'eux, Adrien Pauw, quitta sur-le-champ l'Angleterre, l'autre, Albert Joachim, continua d'y résider. Anne d'Autriche et Mazarin avaient jugé convenable que le jeune roi de France fit, pour la vie du roi son oncle, quelque effort; Louis XIV écrivit à Cromwell et à Fairfax deux lettres solennelles<sup>1</sup>; mais avant même que M. de Varennes, chargé de les porter, eût quitté Paris, Charles I<sup>er</sup> était exécuté. M. de Bellièvre, alors ambassadeur de France à Londres, ne tenta rien en sa faveur; il ne demanda pas même à le voir: on en témoigna quelque surprise à Paris, dans le conseil du roi; mais Bellièvre y fut défendu et approuvé. « Je vois le besoin que j'ai eu de votre protection, écrivait-il le 24 février 1649 à M. Servien, et la bonté avec laquelle vous me l'avez départie... Je crus qu'il valait mieux être blâmé pour n'avoir point rendu un office que chacun pouvait juger ne devoir produire aucun effet pour le roi d'Angleterre, que d'être coupable du mal que cet office aurait pu causer aux affaires du roi; car, comme vous le connaissez très-bien, monsieur, on est ici si soupçonneux pour ce qui est de la France, que ce qui serait indifférent en d'autres est déclaré criminel quand il vient de notre part; et comme, des étrangers, ils ne craignent que nous, ils prennent tellement garde à nos actions et à nos paroles, que le moindre témoignage du ressentiment qu'on doit avoir de ce qu'ils ont fait serait capable de faire faire l'alliance avec l'Espagne; et c'est cette connaissance,

<sup>1</sup> Le 2 février 1649. (*Documents historiques*, n° IV.)

jointe aux ordres généraux que j'ai toujours reçus de ne point irriter ces gens-ci, qui m'a fait résoudre à en agir comme j'ai fait..... Je ne saurais me repentir d'avoir été trop circonspect, me trouvant maintenant fortifié de votre avis <sup>1</sup>. »

Après l'exécution de Charles I<sup>er</sup>, Bellièvre persista dans sa circonspection : « S'il y avait ici une cour, écrivait-il, il ne me faudrait point d'autre règle pour le temps de prendre le deuil et la manière de le porter ; mais cela n'étant pas, je crois devoir attendre ce qu'il vous plaira m'en ordonner <sup>2</sup>. » On lui ordonna de prendre le deuil et de partir ; on ne voulait pas plus reconnaître la République d'Angleterre que l'irriter. Bellièvre partit, mais seulement au bout de trois mois<sup>3</sup>, et en laissant à Londres son secrétaire Coullé, chargé de veiller, quoique sans caractère officiel, aux intérêts de la France. Les dernières relations de l'ambassadeur avec le Parlement furent difficiles ; il essaya, mais en vain, d'obtenir ses passe-ports sans prendre congé ; il fut obligé de faire une visite à l'orateur, qui en rendit compte à la Chambre. « Il n'y a point ici, écrivait Bellièvre, de petites affaires ni de prompts expéditions, surtout quand il se parle de la France, et en ce temps où ceux qui gouvernent sont si jaloux de cette nouvelle autorité et peu entendus en ce qui leur en peut acquérir ou conserver à l'égard des étrangers, que toutes choses leur font ombrage, et qu'ils oublient ce qui est dû, de crainte d'en trop faire... De plus, si incertains dans leurs résolutions qu'ils sont ca-

<sup>1</sup> Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 162 ; — *Manuscrits de Brienne*, à la Bibliothèque impériale ; — *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> Le président de Bellièvre à M. Servien, 8 février 1649. (*Archives des Affaires étrangères de France*.)

<sup>3</sup> En mai 1649.

pables de passer en un instant d'un compliment à une injure, comme de l'offense à un excès de civilité <sup>1</sup>. »

La cour de Madrid témoigna à la nouvelle République plus de ménagements encore que celle de Paris, car elle laissa à Londres son ambassadeur, don Alonzo de Cardenas, sans renouveler d'abord ses lettres de créance, mais en l'autorisant confidentiellement à continuer ses relations avec le Parlement républicain. C'était, pour don Alonzo, une situation moins difficile que pour tout autre, car depuis longtemps déjà, froid ou même malveillant pour Charles I<sup>er</sup>, il avait cultivé la faveur des meneurs révolutionnaires, et il s'était établi, entre eux et lui, un échange de bonnes dispositions dont la politique espagnole se promettait de profiter <sup>2</sup>.

L'Empereur et les princes d'Allemagne, le roi de Danemark, la reine de Suède manifestèrent avec moins de réserve les sentiments que le Parlement républicain et ses actes leur inspiraient; mais, seul entre les souverains de l'Europe, le czar de Russie, Alexis Michaelowitz, père de Pierre le Grand, rompit tout lien avec la République révolutionnaire, et chassa les négociants anglais de ses États <sup>3</sup>.

Tout n'était pas fait, pour les puissances du continent, quand elles avaient pris ainsi, envers le Parlement républicain, une attitude incertaine et expectante; elles avaient aussi à régler leurs relations avec le roi proscrit; et ici leurs perplexités et les faiblesses incohérentes de leur conduite furent encore plus grandes. Charles II vivait au milieu des

<sup>1</sup> Le 8 avril 1649. (*Archives des Affaires étrangères de France.*)

<sup>2</sup> *Lettres de Cardenas au roi Philippe IV* (15 janvier et 18 février 1649); — *Délibération du conseil d'État de Madrid, sur les Lettres de Cardenas* (13 mars 1649); — *Archives de Simancas (Documents historiques, n° V)*; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 108.

<sup>3</sup> Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 136; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 250-251; — Whitelocke, p. 466.

souverains de l'Europe , tantôt auprès du prince d'Orange, son beau-frère, tantôt à la cour du roi de France, son cousin germain ; la reine d'Espagne, Élisabeth de France, était sa tante ; il pouvait invoquer, et il invoquait en effet partout les liens du sang aussi bien que l'intérêt et l'honneur communs des rois. Ils envoya à Madrid lord Cottington et Hyde, à Moscou lord Colepepper , à Ratisbonne lord Wilmot, en Pologne M. Crofts. Les souverains et leurs ministres se trouvaient sans cesse en présence de ses droits, de ses espérances, de ses demandes, de ses plaintes, de ses agents. Rien ne pèse plus à la puissance que l'aspect des infortunes qu'elle ne veut pas secourir et qu'elle est tenue de respecter ; mais elle est habile à se délivrer, à peu de frais, de ce fardeau. Guillaume d'Orange seul fut, pour Charles Stuart, un ami chaud et actif ; c'était un jeune prince ambitieux, impérieux, enclin aux entreprises violentes et au pouvoir absolu, mais d'un cœur noble et sincère ; pour relever la fortune de son beau-frère, il se consuma en efforts et en sacrifices trop bornés pour être efficaces et que sa mort inattendue vint bientôt arrêter. Excités par leur stathouder et par le sentiment populaire en Hollande, les États généraux des Provinces-Unies donnèrent à Charles de grandes marques d'intérêt et de respect ; à la nouvelle de la mort du roi son père, il se rendirent en corps auprès de lui pour lui offrir leurs condoléances, et le grand pensionnaire Van Ghent, dans sa harangue, l'appela Sire et Votre Majesté ; mais ces mots furent prononcés avec quelque embarras et à voix basse, comme ne voulant pas se trop compromettre avec la République naissante en reconnaissant avec éclat le nouveau roi. La cour de France jugea que c'était bien assez de donner, à la veuve et aux enfants de Charles I<sup>er</sup>, un asile et une pension ; elle s'abstint de toute autre démarche, et Charles II n'en reçut, à la mort du roi son père, ni lettre,



ni message, aucune marque de sympathie ou d'appui. Le roi d'Espagne, qui n'avait pas à répondre de la présence des Stuart dans ses États, crut devoir écrire à Charles II une lettre de condoléance amicale où il lui donna le titre de roi ; mais elle se fit longtemps attendre ; et lorsque Charles, en quittant la Haye pour se rendre à Paris, traversa les Pays-Bas espagnols, il fut reçu à Anvers et à Bruxelles avec de grands honneurs ; on lui fit présent d'un beau carrosse et de six beaux chevaux ; on lui prêta quelque argent ; l'archiduc Léopold et l'ambassadeur d'Espagne en Hollande, Antoine Brun, lui tinrent, dans leurs conversations intimes, des propos encourageants ; mais ils prenaient en même temps des précautions minutieuses pour enlever à ces démonstrations toute valeur politique et pour les représenter comme de simples actes de convenance. La cour de Madrid leur interdit absolument toute démarche, toute parole qui pourraient être considérées à Londres comme une déclaration positive en faveur du roi ; on leur enjoignit même d'antidater quelques lettres qui semblaient offrir ce caractère. On voulait bien rendre à Charles II des égards et des services, pourvu qu'ils fussent vains et qu'on gardât, entre lui et le Parlement républicain, une stricte neutralité <sup>1</sup>.

A cette froideur politique se joignirent, dans la vie privée,

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 33-40, 49-55, 57, 77-85 ; l. XIII, c. 129 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 270 ; — *Lettre de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, au roi Philippe IV* (4 mars 1649) ; — *Lettre de condoléance du roi Philippe IV à S. M. le roi Charles d'Angleterre* (5 avril 1649) ; une première minute avait été préparée le 10 mars précédent ; — *Délibérations du conseil d'État de Madrid sur la politique à suivre envers l'Angleterre* (29 mars et 2 août 1649) ; — *Lettres de Cardenas au comte de Penaranda* (20 juin 1649) ; — *Du comte de Penaranda à Cardenas* (5 juillet 1649) ; — *Du comte de Penaranda au secrétaire Augustin Navarro* (5 juillet 1649) ; — *Lettres du comte de Penaranda et de l'archiduc Léopold au roi Philippe IV* (6 et 8 juillet 1649) ; — (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° VI).

des actes d'une cynique indifférence : on vendit à Londres les meubles et les tableaux de Charles I<sup>er</sup> qui aimait les arts et les avait protégés avec goût. Cardenas et Croullé en informèrent avec soin don Louis de Haro et Mazarin qui, soit pour leurs souverains, soit pour eux-mêmes, s'empressèrent d'acheter, quelquefois à vil prix, ces dépouilles du roi martyr. « Si les tableaux se vendent au prix porté par le mémoire que vous m'avez envoyé, je les trouve bien chers, écrivait Mazarin à Croullé; cela n'empêchera pas néanmoins que je ne songe à envoyer dès delà quelque personne intelligente pour m'en acheter <sup>1</sup>. » La reine Christine de Suède, l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, en acquirent aussi plusieurs; et lorsque en 1651, au milieu de l'hiver, le roi d'Espagne fit inviter lord Cottington et Hyde à sortir de ses États, un des motifs secrets de cette résolution si dure était la prochaine arrivée de dix-huit mules qui venaient de la Corogne chargées des tableaux et des médailles de Charles I<sup>er</sup> que Philippe IV avait fait acheter à Londres, et qu'il ne croyait pas pouvoir déceimment faire entrer dans son palais tant que les ambassadeurs de Charles II seraient à Madrid.

Grands ou petits, dans leur patrie ou dans leur exil, les royalistes anglais s'offensaient et s'indignaient de cet avide empressement à profiter de leurs désastres quand on leur prêtait si peu d'appui : « Les princes voisins, dit Clarendon, fournissaient ainsi à Cromwell de grosses sommes d'argent qui le mettaient en état d'accomplir sa détestable victoire, et ils s'enrichissaient et se paraient eux-mêmes des dépouilles de l'héritier de notre trône, sans en appliquer la moindre

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 251; l. XIII, c. 23; — *Lettres de Croullé à Mazarin* (21 février et 23 mai 1650), et *de Mazarin à Croullé* (17 juin 1650) (*Archives des Affaires étrangères de France*) (*Documents historiques*, n° VII).

partie à lui venir en aide dans les plus pressantes nécessités où jamais roi se soit trouvé réduit. » Et Graymond, agent du cardinal Mazarin en Écosse, lui écrivait le 25 octobre 1649 : « Les serviteurs du roi de la Grande-Bretagne font ici des imprécations contre les rois et souverains de la terre, et principalement contre Sa Majesté si elle n'assiste pas leur roi, après la perte duquel ils souhaitent celle de tous les autres ; et ils ne feignent point de dire qu'ils contribueront de tout leur pouvoir à leur destruction, qui sera, comme ils disent, fort facile à causer, les peuples ayant une fois haleiné, par l'exemple de l'Angleterre, la douceur de l'état populaire. Ils désignent déjà Cromwell pour l'auteur de ce grand dessein et le réformateur de l'univers..... et ils disent qu'il commencera par nous, et que nous le méritons bien puisque nous ne songeons pas au rétablissement du roi d'Angleterre, y étant les plus obligés <sup>1</sup>. »

Colère bien naturelle dans des proscrits convaincus et dévoués ! Mais ils comprenaient mal l'état politique de l'Europe, et ne démêlaient pas les causes générales qui rendaient les rois du continent si froids et si inertes en présence d'événements qui semblaient les toucher de si près.

Ce qui se passait en Angleterre préoccupait les gouvernements européens, mais sans leur inspirer un effroi sérieux. Quoique pleins d'antipathie pour les révolutionnaires anglais, ils ne se sentaient pas vraiment menacés par eux, et ils ne trouvaient, dans leur propre situation, aucune nécessité d'engager contre eux une lutte directe et avouée. Précisément à la même époque où la royauté chancelait et tombait en Angleterre, elle s'affermissait sur le continent ;

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 251 ; — *Lettre de Graymond à Mazarin* (25 octobre 1649) (*Archives des Affaires étrangères de France*).

dans tous les grands États, les libertés féodales et municipales, l'aristocratie indépendante et la démocratie turbulente du moyen âge disparaissaient devant elle; le besoin d'ordre dans la société et d'unité dans le pouvoir dominait; le cours général des idées était monarchique comme celui des faits. La République d'Angleterre parut un fait singulier, purement local, et dont, même dans les États encore travaillés par des dissensions civiles, on n'avait pas, sur le continent, à redouter beaucoup la contagion..

Le nom de République, d'ailleurs, n'était pas nécessairement alors un sujet de défiance et d'alarme; quoique cette forme de gouvernement n'eût prévalu que dans des États secondaires, elle avait tenu sa place en Europe sans que l'ordre européen en fût troublé; les grandes monarchies européennes avaient vécu en bons et tranquilles rapports avec les républiques d'Italie, de Suisse, d'Allemagne, des Pays-Bas; l'Europe n'avait pas encore contracté l'habitude de considérer le gouvernement républicain comme le précurseur et le fauteur des révolutions et de l'anarchie.

La révolution d'Angleterre se présentait en outre comme religieuse autant que politique: or les grandes guerres de religion étaient terminées; le traité de Westphalie venait de poser les bases du nouvel ordre européen; les États catholiques et les États protestants s'étaient mutuellement acceptés; parmi ces derniers, le plus récent et le plus contesté, les Provinces-Unies avaient enfin conquis leur repos et leur rang. Le régime de la paix entre les diverses communions chrétiennes, sinon dans le sein de chaque État, du moins dans les rapports extérieurs des États, avait définitivement prévalu; et quoique les préventions et les haines religieuses fussent loin d'être éteintes, personne, ni les gouvernements, ni les peuples, ne voulait rengager une lutte dont tous avaient cruellement souffert, et dans laquelle

ni l'un ni l'autre parti ne se flattait plus d'écraser son rival. C'est par la fatigue et la nécessité que Dieu impose aux nations la justice et le bon sens.

La paix de religion rendit la politique à sa nature propre et à sa liberté; les croyances et les passions religieuses ne décidèrent plus des desseins ni des alliances des États; l'esprit d'ambition ou de résistance à l'ambition, de prépondérance ou d'indépendance, d'agrandissement ou d'équilibre, devint le principal mobile de la conduite des gouvernements dans les relations internationales; ce fut là surtout qu'ils cherchèrent des moyens d'attaque ou de défense dans leurs espérances ou dans leurs craintes temporelles, et des armes dans leurs rivalités. La révolution d'Angleterre profita de ce nouveau caractère, essentiellement laïque, de la politique continentale : des deux grandes puissances, la France et l'Espagne, qui se disputaient alors l'ascendant en Europe, ni l'une ni l'autre ne voulut se brouiller avec la République naissante; elles s'appliquèrent l'une et l'autre soit à l'attirer dans leur camp, soit à la retenir loin du camp ennemi; et deux systèmes d'alliance plus ou moins complète, plus ou moins avouée, d'une part la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, de l'autre l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies, furent, à Paris et à Madrid, la pensée constante de Mazarin et de don Louis de Haro, et à Londres l'objet du travail assidu de leurs agents <sup>1</sup>.

Le Parlement républicain eut, de cette situation, un sentiment juste, bien que confus et incomplet : il comprit qu'il était détesté des grandes monarchies européennes, mais nullement menacé, et il se conduisit, envers elles, avec

<sup>1</sup> *Lettres de Croullé à Mazarin* (10 janvier 1650); — *de Servien à Croullé* (28 janvier 1650). *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> VIII).

méfiance et fierté, mais sans inquiétude ni emportement. Il ne se montra point pressé d'être reconnu par elles, ni empressé d'établir, auprès d'elles, les représentants de la République. Non qu'il ne ressentit à cet égard aucune impatience; il fit sonder plusieurs fois les agents étrangers qui restaient encore en Angleterre, Croullé, Cardenas, Joachim, tantôt pour savoir d'eux comment seraient reçus, à leurs cours, les ministres que la République pourrait y envoyer, tantôt pour leur faire entendre qu'ils ne pouvaient continuer eux-mêmes de résider à Londres s'ils ne recevaient, de leurs gouvernements, de nouvelles lettres de créance qui les accréditassent auprès du Parlement <sup>1</sup>. Le vif désir d'être reconnu perçait de temps en temps par des voies indirectes. « On a imprimé ici, écrivait Croullé à Mazarin, que les conseillers d'État de France avaient traité avec les marchands anglais sur le sujet des affaires qu'ils poursuivent, et avaient par là reconnu le Parlement comme représentatif de la République. Je souhaite qu'ils se voient contenter de cette reconnaissance imaginaire <sup>2</sup>. » Le Parlement ne s'en contenta point, il continua au contraire de se montrer, à cet égard, exigeant et patient à la fois, décidé à attendre la reconnaissance de la République aussi longtemps qu'elle ne serait pas complète, et délibérant à diverses reprises, et avec une susceptibilité jalouse, sur les formes qui devaient être observées dans ses relations avec les gouvernements étrangers <sup>3</sup>. Mais son attitude était tran-

<sup>1</sup> *Lettres de Croullé à Mazarin* (15 novembre et 6 décembre 1649, 7 novembre 1650); — *de Servien à Croullé* (6 novembre 1649) (*Archives des Affaires étrangères de France*); — *de Cardenas à Philippe IV* (20 juin et 15 août 1649); — *Délibération du conseil d'État de Madrid sur la reconnaissance de la République d'Angleterre* (9 octobre 1649) (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, nos VI et IX).

<sup>2</sup> Le 25 août 1649 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>3</sup> Les 24 mai 1650, 1<sup>er</sup> janvier et 7 août 1651, 8 janvier 1652; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 416, 517, 618; t. VII, p. 64.

quille autant que fière ; il déclara publiquement son intention de maintenir tous les traités existants entre l'Angleterre et les autres États <sup>1</sup> ; il recommanda au conseil d'État d'entretenir partout des consuls afin que les bonnes relations d'affaires ne fussent pas interrompues <sup>2</sup> ; il conserva en France un agent officieux, nommé Augier, qui veillait activement aux intérêts anglais <sup>3</sup> ; il resta en rapports fréquents et bienveillants, à Londres, avec quelques-uns des ministres étrangers, tels que l'Espagnol Cardenas et le Hollandais Joachim, qui n'avaient pas encore reçu de nouvelles lettres de créance, mais dont il connaissait les bonnes dispositions. A travers de nombreuses marques d'inexpérience et quelques vellétés d'arrogance, la conduite des meneurs républicains, en fait de politique extérieure, indiquait autant de réserve que de fierté, une prudence intelligente, et le désir de rester en paix au dehors pour ne pas aggraver, au dedans, les difficultés et les charges de leur gouvernement.

Sur un seul point ils entrèrent, sans ménagement et à tout risque, dans une action forte et même violente. Dès le mois de juin 1648, une portion considérable de la flotte, onze vaisseaux s'étaient soulevés contre le Parlement et étaient allés en Hollande se mettre aux ordres du prince de Galles pour servir la cause du roi prisonnier. Au mois d'octobre suivant, le prince Robert fut nommé amiral de cette flotte royale ; étranger jusque-là à la mer, il était d'une bravoure populaire, ardent aux aventures, sans crainte de la vie dure et incertaine, familier et libéral avec ses inférieurs ; il plut

<sup>1</sup> Le 17 avril 1649 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. 1, p. 155.

<sup>2</sup> Le 14 décembre 1649 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 335.

<sup>3</sup> Le 5 février 1649 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 152, et 494.

aux matelots comme aux soldats, et il continua sur mer, contre la République, la même guerre acharnée, errante et pillarde qu'il avait faite sur terre au Parlement. Charles II vivait dans une détresse profonde; l'argent lui manquait pour aider son parti, pour payer ses serviteurs, pour envoyer un messenger à la reine sa mère, pour se mettre lui-même en voyage. Son beau-frère, le prince d'Orange, ne pouvait, malgré la plus généreuse amitié, suffire à tous ses besoins; quelques-uns des princes du continent, le duc de Lorraine, la reine de Suède, le roi de Pologne, le czar de Russie, lui firent quelques prêts ou quelques présents; ses fidèles amis d'Angleterre lui envoyaient une part de ce que leur laissaient les confiscations ou les séquestres; mais ces secours étaient promptement épuisés; Charles n'avait aucun revenu permanent ni assuré. Il chercha et trouva, dans la flotte commandée par le prince Robert, des ressources précieuses, mais quelquefois abondantes; elle se promena dans la Manche, dans la mer du Nord, tout autour de l'Angleterre, faisant sur le commerce de la République, et souvent au hasard sur le commerce de tous les peuples, des prises nombreuses et riches; ce fut une flotte de corsaires sous pavillon royal, chargés de pourvoir aux dépenses du roi proscrit. Des armateurs particuliers, anglais, écossais, français, hollandais, demandèrent à s'associer, en armant à leurs frais des bâtiments, à cette vie d'aventures et de profits; l'autorisation leur fut aisément accordée, ou vendue; des ordres de Charles II réglèrent ce service et le partage de ses produits; un quinzième de la valeur de toutes les prises fut attribué au roi, un dixième à l'amiral; le restant fut divisé en trois parts, une pour les propriétaires du bâtiment, une pour les fournisseurs des vivres et objets d'entretien, la troisième pour l'équipage, selon le rang et l'emploi de chaque homme, depuis l'amiral jusqu'au simple



matelot. Toute sûreté commerciale et personnelle disparut de ces mers; elles devinrent une arène de déprédations incessantes, véritable guerre privée à laquelle les vaisseaux mêmes du roi de France et des États généraux de Hollande, en déguisant leurs pavillons, ne laissaient pas quelquefois de prendre part <sup>1</sup>.

Contre ce péril ruineux et insultant, le Parlement républicain prit sur-le-champ les mesures les plus vigoureuses. A peine installé, il réorganisa et augmenta, par tous les moyens, la flotte qui lui restait; dès le 2 février 1649, trente bâtiments marchands furent requis pour le compte de l'État et armés en guerre; les forces navales votées en mars 1650, pour la campagne de l'été suivant, s'élevèrent à soixante-cinq bâtiments montés par huit mille cent cinquante hommes; et dans l'hiver de 1650 à 1651, trente-neuf bâtiments montés par quatre mille cent quatre-vingt-dix hommes, et portant neuf cent cinquante-quatre canons, furent spécialement affectés à la protection des côtes d'Angleterre. La presse des marins s'exerça avec rigueur. Il fut largement pourvu à toutes les dépenses de l'établissement maritime, au traitement et à l'avancement des officiers, à la solde, à l'entretien et aux récompenses des matelots. Vane présidait le comité de la marine, et faisait pénétrer dans toutes les parties de ce service son activité aussi intelligente que passionnée. Blake, Dean, Popham, Ayscough, Penn, Baddeley, furent mis à la tête des diverses escadres et envoyés dans la Manche, dans la mer du Nord, sur les côtes d'Irlande, de France, de Hollande, de Portugal, d'Espagne, dans la Méditerranée, dans le Levant, aux

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XI, c. 24, 56, 142-152; — Granville Penn, *Memorials of the life of sir William Penn*, t. 1, p. 260, 266; — *Robert Blake, by Hepworth Dixon*, p. 114-118; — *Memoirs of prince Rupert, published by Elliott Warburton*, t. III, p. 250, 266, 286-297; — White-locke, p. 508, 547, 549.

Antilles ; la plupart officiers de l'armée de terre, sans expérience de la mer, mais d'une hardiesse comme d'une capacité éprouvées, dévoués à la République, avides, pour leur pays comme pour eux-mêmes, de succès et de gloire, peu soucieux de ce qu'il en pourrait coûter à eux-mêmes ou à leur pays, et fermement résolus de maintenir partout, et à tout prix, l'honneur et la sûreté du nom et du pavillon anglais <sup>1</sup>.

A ces forces matérielles ainsi bien entretenues et bien commandées, le Parlement joignit, pour la protection du commerce national, des mesures législatives non moins efficaces. Il régla la législation des prises maritimes de la façon la plus propre à exciter l'ardeur et à récompenser les efforts des marins anglais <sup>2</sup>. Il rappela dans leur patrie tous ceux qui servaient dans des marines étrangères. Aux négociants anglais qui auraient essuyé en mer des pertes graves, par le fait de vaisseaux étrangers et sous prétexte de visite, il assura les moyens d'en poursuivre la réparation <sup>3</sup>. Une déclaration de Louis XIV <sup>4</sup> avait naguère interdit l'entrée en France de toute étoffe de laine ou de soie fabriquée en Angleterre ; le Parlement se fit faire, par le conseil d'État, un rapport sur les divers traités qui avaient réglé les relations commerciales des deux nations, et soutenant que la prohibition récente était illégitime, il interdit à son tour l'entrée en Angleterre des vins et des étoffes de laine ou de soie de France <sup>5</sup>. « Et à ceux qui leur ont dit que cette défense ne

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 129, 154, 143, 149, 156, 375, 467; — *Memorials of sir William Penn*, t. I, p. 294-297, 502-504.

<sup>2</sup> Les 7 et 8 mai 1649; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 202, 204.

<sup>3</sup> Les 9 mars 1649 et 13 avril 1650; — *Ibid.*, p. 379, 397.

<sup>4</sup> Du 24 octobre 1648.

<sup>5</sup> Le 25 août 1649; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 284 et 285.

tiendrait pas et qu'ils ne pourraient se passer de nos vins, écrit Croullé à Mazarin, ils ont répondu par manière de raillerie que les hommes s'accoutumaient à tout, et que, se passant bien de roi, contre la créance que l'on en avait eue, ils se pourraient bien aussi passer de vins de France <sup>1</sup>. »

Le succès répondit à cet ensemble de mesures fortes, ordonnée par un pouvoir hautain, et exécutées par des agents habiles et hardis. La marine républicaine parcourut toutes les mers, tantôt convoyant le commerce anglais, tantôt faisant, sur le commerce étranger, de riches prises, poursuivant partout à outrance le pavillon de Charles II, et répandant partout où elle pénétrait cette crainte mêlée de respect qu'inspire la force rapide et intraitable. Le prince Robert, à la fin de l'hiver de 1649, s'était établi en croisière sur la côte orientale et méridionale d'Irlande, pour seconder les opérations de l'armée royale dans l'île, et pour saisir les navires marchands toujours nombreux dans ces parages. Blake vint l'y chercher et le bloqua dans le port de Kinsale. Robert s'en échappa avec sa flotte <sup>2</sup>, en perdant trois bâtiments, et se rendit sur les côtes de Portugal pour reprendre librement sa vie de courses et d'aventures. Blake l'y suivit par ordre du Parlement <sup>3</sup>, emmenant à son bord Charles Vane, frère de sir Henri Vane, chargé de présenter au roi de Portugal les plaintes et les demandes de la République. Les deux flottes stationnaient l'une en face de l'autre à l'embouchure du Tage, négociant l'une et l'autre avec la cour de Lisbonne, Robert pour qu'elle lui maintint son appui, Blake pour qu'elle le lui retirât. Robert trouvait grande faveur et à la cour et parmi le peuple portugais; au moment de son arrivée, le roi Jean IV avait envoyé au-devant

<sup>1</sup> Le 4 octobre 1649; — *Archives des Affaires étrangères de France.*

<sup>2</sup> Vers la fin d'octobre 1649.

<sup>3</sup> Vers la fin de janvier 1650.

de lui plusieurs de ses officiers pour le conduire en pompe au palais, et toutes les fois qu'il venait à terre, la population de Lisbonne se pressait sur ses pas avec de bruyantes acclamations. Blake au contraire était, pour la cour et pour le peuple, ardemment royalistes et catholiques, un objet de profonde antipathie ; quand des hommes de sa flotte quittaient leur bord, ils étaient insultés et quelquefois maltraités, soit par les gens du prince Robert, soit par les Portugais eux-mêmes. Ne prenant, de ces mauvaises dispositions, que peu de souci, Blake demanda au roi Jean d'éloigner de ses États des pirates qui avaient dérobé à la République d'Angleterre une partie de sa flotte en lui débauchant ses matelots, et qu'il avait ordre de poursuivre et de détruire comme des ennemis de tout commerce régulier entre les nations civilisées ; si le roi de Portugal ne voulait pas se charger lui-même de renvoyer les pirates de ses ports, que du moins il ne trouvât pas mauvais que l'amiral anglais y entrât avec son escadre, et s'acquittât de la mission qu'il avait reçue de son gouvernement. L'indignation fut grande à Lisbonne ; la reine et le prince royal soutinrent le courage un peu chancelant du roi que quelques-uns de ses ministres engageaient à céder. On répondit à Blake en lui adressant des compliments et des présents, mais en repoussant ses prétentions et en lui refusant l'entrée du port. Il tenta, mais sans succès, de la forcer ; les forts firent feu sur ses vaisseaux. Il tourna dès lors, contre le commerce portugais, ses menaces et ses coups ; les navires, royaux ou marchands, ne purent plus entrer à Lisbonne ni en sortir ; Blake en saisit d'abord cinq, puis neuf ; puis il détruisit une riche flotte de vingt-trois bâtiments qui venaient du Brésil, déclarant qu'il ne cesserait pas tant que les pirates royalistes ne seraient pas livrés ou renvoyés. La cour de Lisbonne flottait entre la colère et la crainte ; elle fit arrêter et empri-

sonner, par voie de représailles, les marchands anglais établis à Lisbonne, et Charles Vane, ne pouvant obtenir qu'on leur rendit la liberté et leurs biens, se rembarqua et retourna en Angleterre <sup>1</sup>. Mais en même temps le roi de Portugal pressait le prince Robert de s'éloigner s'il ne se croyait pas en état d'attaquer la flotte de Blake et d'en délivrer le royaume. Robert parut un jour disposé à engager le combat; mais Blake avait reçu un renfort de huit vaisseaux amenés par l'amiral Popham, et il se montra si empressé à attaquer lui-même que Robert se retira sous la protection des forts, et prit enfin le parti de s'échapper, à grand'peine, du port de Lisbonne, pour aller chercher, dans la Méditerranée, sûreté et fortune <sup>2</sup>. Blake le poursuivit sur les côtes d'Espagne comme sur celles de Portugal, et les mêmes hésitations de faveur et de défaveur, les mêmes alternatives de colère et de crainte qui avaient agité la cour de Lisbonne en présence de ces deux flottes rivales, troublèrent, quoique de plus loin, celle de Madrid. Dès que le prince Robert parut devant Malaga, les deux ambassadeurs de Charles II en Espagne, Cottington et Hyde, en informèrent le gouvernement espagnol en réclamant, pour le cousin et les vaisseaux de leur roi, un bienveillant accueil <sup>3</sup>. Don Louis de Haro le promit avec empressement, autant par inquiétude devant une force étrangère que par faveur pour une flotte royale. Mais on apprit peu après à Madrid que la flotte républicaine était aussi sur les côtes d'Espagne, poursuivant celle du roi Charles, et réclamant, comme à Lisbonne, l'entrée des ports espagnols pour l'attaquer et la détruire. Les prétentions arrivaient des deux parts, également violentes et hautaines; Robert, après avoir coulé à

<sup>1</sup> En juin 1650.

<sup>2</sup> En septembre 1650.

<sup>3</sup> En octobre 1650.

fond devant Malaga plusieurs navires marchands anglais, demanda au gouvernement de faire arrêter à terre et de remettre entre ses mains le capitaine de l'un de ces navires, « qui avait, disait-il, furieusement conspiré contre le feu roi Charles, et qu'en revanche il voulait faire bouillir dans la poix. » Blake, de son côté, apprenant que le prince Robert était descendu à terre, fit presser les autorités espagnoles de le lui livrer, comme un chef de pirates ennemi de toutes les nations. La cour de Madrid se défendit, par les délais et l'inertie, contre ces instances fougueuses. La guerre des deux flottes continua plusieurs mois encore sur ses côtes : enfin Blake détruisit devant Malaga la plus grande partie de celle de Robert qui, resté avec deux vaisseaux seulement, erra quelque temps dans la Méditerranée, puis, repassant le détroit, alla chercher, dans l'Atlantique et le long de la côte occidentale d'Afrique, de nouvelles prises à faire sans avoir à combattre la marine du Parlement. Elle resta dominante dans les mers du sud-ouest de l'Europe ; Penn et Lawson furent chargés d'y poursuivre encore Robert, dont on ne savait ce qu'il était devenu ; Blake fut rappelé en Angleterre <sup>1</sup> pour reprendre, avec Dean et Popham, le commandement de la flotte dans la Manche et la mer du Nord : la marine républicaine était là en présence de rivaux plus redoutables ; mais là aussi elle avait déjà fait ses preuves de vigueur et d'audace ; le commerce français surtout avait payé cher les prises qu'avaient d'abord faites sur les Anglais ses armateurs ; au mois de septembre 1651, le Parlement déclara que, ne pouvant obtenir justice du roi de France, il était décidé à se faire justice lui-même ; six navires français, arrêtés par des capitaines de bâtiments de l'État, furent définitivement confisqués, et

<sup>1</sup> Le 2 novembre 1650.

Pon n'accorda rien aux réclamations venues de Paris à ce sujet. Sur mer, le Parlement républicain sentait et avait fait sentir sa force ; son pavillon flottait fièrement, redouté de ses ennemis et respecté de ses rivaux <sup>1</sup>.

Mais là se bornèrent, en fait de politique extérieure, son habileté et ses succès : autant dans ses affaires maritimes il déploya de savoir-faire et d'énergie, autant, dans ses relations et ses entreprises diplomatiques sur le continent, il manqua de sagacité et de bon sens, de mesure et de résolution.

Il était en présence de deux puissances ardemment rivales, mais placées dans des situations et animées de dispositions très-diverses. L'Espagne, encore superbe de sa grandeur récente dont l'Europe restait encore effrayée, déclinait rapidement : l'empire d'Allemagne ne lui appartenait plus ; malgré ses longs et sanglants efforts, elle avait perdu les Provinces-Unies ; sa domination en Italie s'était restreinte ; une conspiration venait de lui ravir en un jour le Portugal ; au loin et dans le nouveau monde seulement, ses possessions demeuraient immenses ; c'était, selon la belle expression de Sully, « un de ces États qui ont les bras et les jambes fortes et puissantes et le cœur infiniment faible et débile . » Au milieu des splendeurs de sa cour et de son langage, le gouvernement espagnol se sentait faible en effet et cherchait à cacher sa faiblesse sous son immobilité. Philippe IV et don Louis de Haro, tous deux sensés et modérés, l'un par mollesse, l'autre par prudence, et las de

<sup>1</sup> *Memorials of prince Rupert*, t. III, p. 288-388 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 5, 110-114 ; l. XIV, c. 68 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 154, 157, 158, 140-142, 154-158 ; — Whitelocke, p. 410, 429, 446, 449, 458, 465, 470, 471, 475, 476, 484-486, 515, 520 ; — *Robert Blake*, p. 122-165.

<sup>2</sup> Sully au président Jeannin (26 février 1608), dans les *Négociations du président Jeannin*, t. III, p. 209 ; *Collection Petitot*.

lutter pour être vaineux, n'aspiraient plus qu'à la sécurité de la paix, et mettaient tous leurs soins à écarter toutes les questions, toutes les affaires qui leur auraient imposé des efforts dont ils ne se sentaient plus capables. Divisée et éuervée, la maison d'Autriche gardait encore moins d'ambition que de puissance, et hors le cas de nécessité absolue, une pompeuse inertie devenait la politique des successeurs de Charles-Quint.

La France, au contraire, et la maison de Bourbon marchaient ensemble dans une voie de progrès rapide et hardi : un puissant esprit d'activité et d'ambition animait les conseils de la couronne et les diverses classes, surtout les classes supérieures, de citoyens ; partout régnait le goût des grands desseins et des entreprises élatantes, sans crainte des efforts et de la responsabilité qui les accompagnent. Aussi malgré les dissensions civiles et d'infructueux désirs de liberté politique, l'État s'affermissait et s'étendait ; l'unité nationale et l'autorité royale se développaient en même temps. Persévérant autant que souple, et tour à tour vainqueur ou fugitif, mais toujours favori et premier ministre, dans l'exil comme à Paris, Mazarin poursuivait, à travers ses succès et ses échecs de guerre et de cour, l'œuvre de Henri IV et de Richelieu. C'était un gouvernement et un pays à la fois anciens et jeunes, guidés par des traditions puissantes dans un mouvement nouveau, pleins de force et avides de grandeur.

Entre ces deux puissances, l'Angleterre pouvait ou choisir à son gré son allié, ou maintenir fermement la balance ; malgré leur répugnance pour la République régicide, elles étaient si passionnément jalouses et inquiètes l'une de l'autre qu'elles subordonnaient tout au désir de s'enlever mutuellement un si important appui. Le Parlement républicain ne prit ni l'un ni l'autre parti ; appréciant mal les forces et



les chances d'avenir des deux puissances, et dominé par des routines passionnées, il resta flottant, mais non impartial, entre l'Espagne et la France, affectant la neutralité sans savoir ni en sortir à propos, ni la garder réellement.

L'Espagne avait ses préférences : ce n'était pas de Madrid qu'était venue la reine Henriette-Marie, objet constant de l'antipathie et de l'hostilité des parlementaires; ce n'était pas à Madrid qu'elle trouvait encore asile et appui. Au moment du procès du roi, don Alonzo de Cardenas, pressé par les royalistes de faire en sa faveur quelque démarche, s'y était formellement refusé, disant qu'il n'avait point d'instructions de sa cour<sup>1</sup>. La République proclamée, il était resté à Londres, en bonne intelligence avec les chefs républicains, et il avait sollicité de sa cour le renouvellement de ses lettres de créance, donnant à entendre qu'il en tirerait bon parti, et pour les intérêts politiques de l'Espagne, et pour les intérêts religieux des catholiques d'Angleterre<sup>2</sup>. Philippe IV et don Louis de Haro étaient moins empressés que Cardenas : ils auraient voulu ne se prononcer ni pour ni contre la République ou Charles II, profiter sous main des vellétés favorables de l'une, donner sans bruit à l'autre quelques témoignages royalistes, et se tenir dans une complète inaction en attendant les événements. Ce fut en ce sens qu'opina constamment le conseil d'État espagnol, consulté par son roi tantôt sur les dépêches de Cardenas, tantôt sur celles de Charles II et de ses ambassadeurs. Pendant plus d'un an on mit en pratique à Madrid cette politique d'indifférence et d'inertie : on n'envoya à Cardenas ni instructions ni pouvoirs nouveaux ; on essaya

<sup>1</sup> *Cardenas au roi Philippe IV* (15 janvier 1649). (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° V).

<sup>2</sup> *Cardenas au roi Philippe IV* (18 février 1649). (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° V).

d'empêcher que Cottington et Hyde ne vissent à Madrid, et n'ayant pu y réussir, on ne tint nul compte de leur présence<sup>1</sup>. Quand ils apprirent qu'Antoine Ascham allait arriver en Espagne, au nom du Parlement, ils en témoignèrent une douloureuse surprise : « Nous ne saurions croire, dirent-ils, que Sa Majesté Catholique, qui a été le premier et le seul prince auquel le roi notre maître ait offert, par ses ambassadeurs, toute son amitié, soit le premier et le seul prince qui donne crédit au gouvernement de ces rebelles en recevant leur envoyé<sup>2</sup>. » Le conseil d'État délibéra sur leur plainte ; puis, quelques mois après, sur leur demande pour que le prince Robert et sa flotte fussent bien reçus dans tous les ports du royaume<sup>3</sup>. On éluda de répondre à leurs demandes comme à leurs plaintes : soit qu'il s'agit du gouvernement républicain ou du roi proscrit, la cour de Madrid n'aspirait qu'à ne rien dire et à ne point agir.

Mais les situations se développaient ; le Parlement se montrait plus exigeant ; Cardenas écrivit qu'on ne voulait plus traiter avec lui et qu'il serait contraint de partir s'il n'avait pas de nouvelles lettres de créance où la République fût expressément reconnue<sup>4</sup>. L'assassinat d'Ascham et l'insistance du Parlement pour en obtenir justice mettaient la cour de Madrid dans un grand embarras. Charles II de son côté lui donnait de l'humeur ; il allait à Paris sous prétexte de voir la reine sa mère, mais en réalité, disait-on, pour

<sup>1</sup> *Délibérations du conseil d'État de Madrid* (15 et 29 mars, 6 juin et 2 août 1649). (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, nos V et VI).

<sup>2</sup> *Note de lord Cottington et de Hyde à Philippe IV* (10 mai 1650). (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° X).— Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 8, 10-14.

<sup>3</sup> *Délibérations du conseil d'État de Madrid* (10 mai et 22 octobre 1650). (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° XI).

<sup>4</sup> Le 20 juin 1649. (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° VI).

recevoir les conseils et les directions de Mazarin ; il traitait de frère le roi de Portugal toujours qualifié en Espagne du nom de *tyran usurpateur*<sup>1</sup>. Le Parlement républicain au contraire menait rudement la maison de Bragance et lui faisait presque la guerre à cause de l'appui qu'elle avait prêté au prince Robert. Après vingt et un mois d'hésitation, la cour de Madrid se décida enfin ; elle congédia d'Espagne les deux ambassadeurs de Charles II, et envoya à Cardéñas de nouvelles lettres qui l'accréditaient auprès du Parlement de la République<sup>2</sup>. En même temps arrivait en Angleterre Jean de Guimaraes envoyé par le roi de Portugal pour mettre fin à la mésintelligence des deux États. Le Parlement fit attendre quinze jours à Guimaraes l'autorisation de venir à Londres<sup>3</sup> ; elle ne lui fut accordée qu'à la majorité d'une voix, et on décida qu'il serait reçu sans appareil, par un comité de onze membres<sup>4</sup>. Mais le surlendemain même du jour où Cardéñas avait annoncé ses nouvelles lettres de créance, il fut reçu par le Parlement tout entier en audience solennelle<sup>5</sup>. Trois commissaires, parmi lesquels était le comte de Salisbury, l'allèrent prendre chez lui dans les carrosses de l'État ; trente ou quarante voitures l'accompagnaient, pleines de gentilshommes espagnols et anglais ; deux régiments de cavalerie étaient rangés devant Whitehall, sur son passage ; un régiment d'infanterie lui faisait escorte. Entré dans la salle du Parlement, il s'assit dans un fauteuil préparé pour

<sup>1</sup> Antoine Brun à Cardéñas (La Haye, 29 novembre 1649) ; — Cardéñas à Philippe IV (14 décembre 1649). (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, n° XII).

<sup>2</sup> En décembre 1650.

<sup>3</sup> Du 3 au 18 décembre 1650.

<sup>4</sup> Le 10 janvier 1651 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 504, 510, 511, 516, 519, 522, 529, 550.

<sup>5</sup> Le 26 décembre 1650 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 515, 515.

lui, remit à l'orateur ses lettres de créance écrites en latin, et prononça en espagnol un long discours, se félicitant de venir le premier, au nom du plus grand prince de la chrétienté, reconnaître cette Chambre comme le pouvoir suprême de la nation, et retraçant avec détail ce qu'avait fait le roi son maître pour assurer le châtimement des meurtriers d'Ascham et pour éloigner des ports d'Espagne le prince Robert. L'orgueil républicain prenait plaisir à recevoir avec cette pompe cet éclatant hommage monarchique ; quelques puritains austères en étaient seuls mécontents : « Je crains, écrivait Bradshaw à l'un des officiers de Cromwell <sup>1</sup>, que notre impuissant empressement à nous mettre en faveur auprès des nations voisines ne nous fasse ni honneur ni profit. Dieu nous fasse la grâce de compter sur lui, de ne rechercher que lui, et d'être indépendants de tous les autres ! Mais, sur ce point, beaucoup de nos frères pensent autrement que moi, et j'écris à quelqu'un qui est bien plus capable que moi d'en juger. Je m'arrête donc <sup>2</sup>. »

Au même moment où le Parlement donnait à l'ambassadeur d'Espagne et recevait de lui ces éclatantes marques de bon vouloir mutuel, le chargé d'affaires de France, Croullé, voyait sa maison envahie par des soldats, et était lui-même arrêté, conduit devant le conseil d'État, et renvoyé d'Angleterre sous dix jours. « Bien que ces messieurs les Espagnols aient attendu à l'extrémité, écrivit-il sur-le-champ au cardinal Mazarin, ils n'ont pas laissé d'être bien reçus ; et comme ce n'aura pas été sans conditions qu'ils se sont résolus d'en venir là, entre lesquelles la principale sera d'être mal avec la France, l'on a voulu faire précéder, à cette cérémonie, une action qui témoigne que l'on veut la bien

<sup>1</sup> Le 24 décembre 1650.

<sup>2</sup> Milton, *State-Papers*, p. 39-40, 42.

désobliger. Hier, lorsque, suivant l'approbation que j'ai reçue de la cour de tenir un prêtre pour mon usage, il était à dire la messe où assistaient plusieurs Français et fort peu d'Anglais, une compagnie de soldats vinrent en mon logis dont ils surprirent les portes, et étant entrés, frappèrent et maltraitèrent d'abord tous ceux qu'ils rencontrèrent, dont je fus du nombre; un gentilhomme français et moi, nous étant opposés aux violences qu'ils allaient faire à l'autel, nous donnâmes assez de temps à celui qui y célébrait pour se dévêtir de ses ornements et se ranger parmi la foule, d'où je trouvai moyen de le tirer et de l'enfermer dans mon cabinet, en sorte qu'il ne fut point vu. Les soldats s'étant rendus maîtres absolus de tout, je fus, avec un seigneur anglais et deux gentilshommes français, pour en porter ma plainte au président du conseil qui, sans me vouloir entendre, me fit mener et garder dans le corps de garde et dans un méchant cabaret jusque sur la nuit. Environ sur les six heures, je fus appelé au conseil d'État où, ayant fait une déduction simple et véritable de l'action, il fut résolu de m'ordonner de me retirer; ce qui m'ayant été dit par le président, je lui dis que j'étais ici par le commandement du roi mon maître auquel je ferais savoir ce qu'il m'avait dit, et qu'ayant reçu les commandements de S. M., j'y obéirais sans remise; à quoi le président m'ayant répliqué que ce que je disais alors était plus au mépris du conseil que tout ce que j'avais dit, qu'il n'y avait point de rois qui eussent autorité de donner des ordres en leur pays, et que si je n'obéissais pas, ils procéderaient contre moi comme ils devraient, je lui répondis que, lorsque j'avais parlé des commandements de S. M., je ne les avais entendus qu'à mon égard à moi qui partout n'en recevais point d'autres, qu'ils avaient en main le pouvoir et la force de faire ce qu'ils voudraient, mais non pas de me faire rien faire contre mon devoir, sur quoi je me re-

tirai. Ce matin, un messenger du conseil d'État m'en a apporté les ordres, avec passe-port pour me retirer dans dix jours, à quoi il faudra que je satisfasse. J'attendrai pourtant les commandements qu'il plaira à Votre Éminence de me faire donner<sup>1</sup>. »

Mazarin ressentit, de cet incident, un vif déplaisir ; depuis longtemps déjà il s'inquiétait des menées de Cardenas à Londres et de la préférence que l'Espagne y rencontrait ; le 6 août 1649, il faisait écrire à Croullé par Servien : « Je vous prie de ne perdre aucune conjoncture pour donner au Parlement les dernières défiances des Espagnols, ce que je ne doute pas que vous ne fassiez fortement et adroitement en toutes sortes de rencontres ; » et quelques mois plus tard<sup>2</sup> : « Il faudrait que le Parlement d'Angleterre nous fournisse sous main quelques assistances d'hommes ou d'argent pour nous donner moyen de nous défendre des grands préparatifs que les Espagnols font pour nous attaquer de tous côtés la campagne prochaine..... Il faut au moins que vous ayez toujours pour but d'empêcher qu'ils n'en donnent aux ennemis, sur les fausses suppositions que Cardenas leur fera. » Les informations que Croullé transmettait à Mazarin n'avaient jamais été propres à le rassurer : c'était tantôt le récit des marques de faveur que donnait à Cardenas le Parlement, tantôt l'annonce, bien ou mal fondée, que cent mille livres sterling avaient été expédiées de Londres à Madrid pour aider l'Espagne dans sa guerre contre la France. MM. de Bouillon et de Turenne, alors chefs de la Fronde, avaient, disait-on, écrit à Cromwell pour demander son appui ; le conseil d'État républicain méditait d'envoyer une partie de la flotte, qui croisait devant Lisbonne, au secours

<sup>1</sup> Croullé à Mazarin (6 janvier 1651). (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>2</sup> Le 28 janvier 1650 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

des Frondeurs insurgés à Bordeaux<sup>1</sup>. Le bruit se répandit que Cromwell, après avoir soumis l'Irlande, irait faire un voyage en France; par une méprise singulière, Mazarin ne vit d'abord là qu'une intention amicale, et Servien écrivit sur-le-champ à Croullé : « Si, après l'expédition d'Irlande, M. Cromwell vient en France, étant, comme il est, personne de mérite, il y sera bien reçu, car assurément tout le monde l'ira recevoir au lieu où il débarquera<sup>2</sup>; » mais les lettres de Croullé ne tardèrent pas à désabuser le cardinal. « Je ne sache point de persuasion assez forte, lui écrivit Croullé, pour ôter de l'esprit de tout le monde qu'aussitôt que Cromwell aura fait en Irlande, il passera en France avec son armée;..... ce qui se dit de son dessein procède de ceux qui le désirent pour de différents intérêts; et pour ce, on lui fait dire quantité de choses que j'ai toujours négligé d'écrire comme étant sans certitude et sans apparence, et entre autres que regardant ses cheveux déjà blanchis, il a dit que, s'il avait dix ans de moins, il n'y a point de roi dans l'Europe qu'il ne fit trembler, et qu'ayant un meilleur motif que le défunt roi de Suède, il se croyait encore capable de faire plus pour le bien des peuples que n'a jamais fait l'autre pour son ambition<sup>3</sup>. »

Vrais ou faux, ces propos, ces bruits préoccupaient fortement Mazarin; l'hostilité déclarée de l'Angleterre eût fort aggravé les embarras de sa situation intérieure, toujours si chancelante, et les difficultés de sa politique extérieure qu'il poursuivait obstinément, quels que fussent ses embarras personnels. A côté de lui, Colbert, encore simple conseiller

<sup>1</sup> Croullé à Mazarin, les 10 janvier, 16 mai, 4 juillet et 12 septembre 1650 (*Archives des Affaires étrangères de France*) (*Documents historiques*, n<sup>os</sup> VIII et XIII).

<sup>2</sup> Le 6 août 1649 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>3</sup> Les 23 octobre et 15 novembre 1649 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

d'État, et intendant de la maison du cardinal, mais déjà passionnément appliqué au soin de la prospérité nationale, dénonçait sans relâche ses souffrances et les pertes que causaient au commerce français les mesures prohibitives du Parlement républicain et la guerre sourde et déréglée que se faisaient les marines des deux États. Il fallait absolument à Mazarin des alliés puissants en Europe, à Colbert de la sécurité pour le commerce de France, sur terre et sur mer. Un moment Mazarin se flatta de conclure, avec les Provinces-Unies, contre l'Espagne et l'Angleterre, une alliance efficace : le comte d'Estrades, longtemps ambassadeur en Hollande, était, en 1652, gouverneur de Dunkerque ; le prince d'Orange lui écrivit le 2 septembre : « La confiance que j'ai en votre amitié, et en celle que vous aviez pour feu monsieur mon père, me fait espérer que vous ne me refuserez pas la prière que je vous fais de venir me trouver à la Haye au plus tôt, ayant à vous communiquer des affaires très-importantes. » Il s'agissait d'un projet de traité par lequel Louis XIV et le prince d'Orange se seraient engagés « à faire en commun la guerre à l'Espagne et à rompre en même temps avec Cromwell, en tâchant, par toutes sortes de voies, de rétablir le roi d'Angleterre dans ses royaumes. » D'Estrades en rendit compte à Mazarin qui lui répondit sur-le-champ : « La reine m'a commandé de vous donner ordre de passer incontinent en Hollande, près M. le prince d'Orange ; et afin que vous soyez en état de traiter avec lui, si vous le trouvez disposé à rompre avec l'Espagne, je vous envoie le pouvoir du roi pour conclure le traité, et ce sera le plus grand service que vous sauriez jamais rendre au roi. En mon particulier, je vous saurai très-bon gré si vous portez ce prince à rompre avec l'Espagne ; ce qui romprait toutes les mesures de mes ennemis, et dissiperait les cabales et factions qui paraissent à la cour et dans le Parlement contre



moi. Je vous prie de ne rien négliger pour faire réussir cette affaire qui est très-importante<sup>1</sup>. »

L'affaire ne réussit pas ; le prince d'Orange mourut<sup>2</sup> ; et vers la fin de cette même année, Mazarin se trouva seul, en face de l'Espagne toujours ennemie, de la République britannique officiellement reconnue par l'Espagne, des Provinces-Unies détachées, par la mort de leur stathouder, de la cause monarchique, et sans relations, même officieuses, avec l'Angleterre d'où son agent était chassé.

Par caractère autant que par politique, il ne pouvait rester dans cette situation : aussi impatient que fourbe, et redoutant peu les dégoûts, il était de ceux qui se pressent d'agir pour sortir d'embarras et qui s'exposent à un nouvel échec plutôt que de ne rien faire pour réparer celui qu'ils ont subi. Les négociants français insistaient fortement pour qu'on renouât, avec l'Angleterre, des relations pacifiques ; ils essayèrent d'entrer eux-mêmes en correspondance directe avec le Parlement républicain, et un M. Salomon, vicomte de Virelade, écrivit en leur nom, de Paris, au conseil d'État britannique, demandant un sauf-conduit pour aller à Londres négocier dans leur intérêt. « Il n'y a ici personne, lui répondit Walter Frost, secrétaire du conseil d'État, qui puisse traiter avec vous de ces affaires, sinon la puissance souveraine ou ceux qu'elle députerait ; et cette puissance-là ne voudra recevoir d'adresse de personne que de la puissance souveraine de France, laquelle seule peut donner les pouvoirs nécessaires pour traiter de telles affaires. Je ne puis donc vous procurer un sauf-conduit pour venir en la qualité que vous marquez..... Mais si l'État de France veut faire, par vous, ouverture d'adresse publique à cette République

<sup>1</sup> *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades* (Londres, 1755), t. I, p. 99-103.

<sup>2</sup> Le 6 novembre 1650.

sur ces affaires, et en la forme usitée entre États souverains, je ne doute point que cet État-ci ne soit content de recevoir les propositions honnêtes et justes qui seront pour terminer les différends et rétablir le commerce en sa liberté pour le bien commun <sup>1</sup>. »

Colbert vint en aide aux négociants : il rédigea un mémoire où, posant en principe que « pour remettre le commerce il y a deux choses nécessaires, la sûreté et la liberté. » il rappela les faits qui détruisaient, pour le commerce de la France avec l'Angleterre, ces deux conditions de salut, et indiqua, sans hésitation, par quels moyens on pouvait les retrouver : « Le point où les Anglais s'attachent le plus, dit-il en finissant, est la reconnaissance de leur République, en quoi les Espagnols nous ont précédés. On a à craindre une plus étroite union par suite des négociations de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre. C'est à nos seigneurs les ministres à prescrire la forme de cette reconnaissance, jusqu'où elle doit aller, en quoi la France sera excusable devant Dieu et les hommes si elle est contrainte de venir à la reconnaissance de cette République pour prévenir les ligues et mauvais desseins des Espagnols qui font toutes les injustices et se soumettent à toutes les bassesses imaginables pour nous nuire <sup>2</sup>. »

S'il eût décidé seul, Mazarin eût probablement pris un parti prompt et complet ; mais il avait à décider Anne d'Autriche, son conseil et ses entours ; il lui présenta un mémoire où la question de la reconnaissance de la République d'Angleterre était soigneusement débattue : « Il

<sup>1</sup> Le 11 décembre 1650 ; — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France* ; — *Revue nouvelle*, t. V, p. 415-416 (*Documents historiques*, n° XIV).

<sup>2</sup> *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France* ; — *Revue nouvelle*, t. V, p. 409-415 (*Documents historiques*, n° XV).

semble d'abord, dit-il, que, si on se règle par les lois de l'honneur ou de la justice, on ne doit point reconnaître cette République. puisque le roi ne saurait rien faire de plus préjudiciable à sa réputation que cette reconnaissance par laquelle il abandonne l'intérêt du roi légitime, son proche parent, voisin et allié, ni rien de plus injuste que de reconnaître des usurpateurs qui ont souillé leurs mains du sang de leur souverain..... Mais comme les lois de l'honneur ou de la justice ne doivent jamais rien faire qui soit contraire à celles de la prudence, il faut considérer que toutes les démonstrations que l'on pourrait faire présentement en faveur du roi d'Angleterre n'amèneraient pas son rétablissement ; qu'un plus long refus de reconnaître la République ne servira de rien pour augmenter ou confirmer les droits du roi ;..... que ce que la nécessité du temps et des affaires obligera de faire en faveur de la République n'empêchera pas que ci-après on ne puisse se prévaloir des conjonctures favorables qui se présenteront quand on sera en meilleur état pour faire quelque grande entreprise..... Que d'ailleurs il y a sujet de craindre que, si les Espagnols sont une fois plus étroitement liés avec les Anglais, comme ils y travaillent avec chaleur, ils ne les empêchent de s'accommoder avec nous, et ne les engagent, sinon à nous faire une guerre ouverte, au moins à leur donner de puissantes assistances contre nous. Il ne reste donc pas lieu de douter que l'on ne doive sans délai entrer en négociation avec la République d'Angleterre et lui donner le titre qu'elle désire. Il y a néanmoins une condition absolument nécessaire et sans laquelle il serait inutile de s'engager à faire cette reconnaissance, qui est d'être assuré auparavant qu'on en retirera quelque utilité capable d'emporter, en la balance, le préjudice qu'on pourra en recevoir en la réputation..... Il serait doublement préjudiciable de faire une bassesse si,

après l'avoir faite, les Anglais demeuraient dans l'indifférence et la froideur, et si ces avances ne servaient qu'à les rendre plus orgueilleux et plus difficiles dans les conditions du traité qui devra être fait avec eux pour accommoder les différends que nous avons ensemble <sup>1</sup>. »

Pour échapper à ce danger et ne pas « s'exposer à une honte publique sans aucun profit, » on résolut d'envoyer d'abord à Londres un agent secret, M. de Gentillot, homme d'esprit, connaissant bien l'Angleterre et déjà employé plusieurs fois dans des missions semblables : « Sa Majesté, disaient ses instructions, a trouvé bon que le sieur de Gentillot, s'en allant en Angleterre, travaille adroitement et sans éclat, par le moyen des amis et habitudes qu'il a en ce peuple-là, à se bien informer s'il y a une véritable disposition à faire cesser, par un bon accommodement, les différends qui sont entre les deux nations et à rétablir entre elles une bonne correspondance. Il doit être assuré avant toutes choses que le Parlement d'Angleterre n'a point fait de traité particulier avec les Espagnols contre la France, et qu'il n'est point tellement engagé avec eux qu'il ne puisse faire tous les accommodements et confédérations qui seront jugés utiles pour les deux royaumes..... Les Anglais ne manqueront pas de demander que le roi reconnaisse apparemment leur République par des lettres et autres démonstrations publiques ; sur quoi le sieur de Gentillot représentera qu'il n'y aura point de difficulté sur cet article, et que c'est un point que le Parlement peut tenir pour accordé selon son désir, mais qu'il nous importe d'être assurés qu'après la reconnaissance faite nous ne rentrons pas en rupture ou en mauvaise intelligence, et que les hostilités cesseront entièrement.

<sup>1</sup> Janvier 1651 ; — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France ; Revue nouvelle*, t. V, p. 416-419 (*Manuscrits de Brienne, à la Bibliothèque impériale*) (*Documents historiques*, n° XVI).

L'assurance ne peut être autre que de convenir en même temps d'un projet d'accommodement pour les différends qui sont entre les deux nations. » Ici venait l'exposition de ces différends ainsi que des conditions du traité qui devait y mettre un terme, et les instructions finissaient en disant : « Le sieur de Gentillot pourra même laisser entendre que, si la République d'Angleterre désire quelque engagement plus étroit avec la France, principalement contre l'Espagne, l'on y est entièrement disposé de ce côté-ci... En cas que ledit sieur de Gentillot y trouve disposition du côté des Anglais, sur les avis qu'il en donnera, l'ambassadeur qui passera en Angleterre sera chargé et aura pouvoir suffisant d'en traiter<sup>1</sup>. »

Mazarin, dans cette démarche, avait oublié de prévoir deux choses, la faiblesse de sa propre situation et la fierté des républicains anglais : au moment où M. de Gentillot arrivait à Londres, les Frondeurs triomphaient à Paris ; le cardinal, obligé de fuir<sup>2</sup>, trouvait à grand'peine un asile d'abord au Havre, puis à Sedan ; et le Parlement britannique de son côté, voulant être reconnu par la France comme il venait de l'être par l'Espagne, hautement et sans plus de délai, refusait d'écouter et même d'admettre à Londres aucun agent officieux et secret. « J'ai eu tous les regrets du monde, écrivit M. de Gentillot à M. Servien, que je n'aie pas su au vrai les choses avant de me charger de ce voyage ; ces gens-ci ont trop de sujet de se plaindre ; ils veulent qu'on parle à eux par les formes et que l'on vienne à compte..... J'ai fait tout ce qu'il m'a été possible ; tout cela n'a servi de rien. L'on a cru que vous ne m'aviez envoyé ici que pour faire office d'espion dans leurs affaires. Soit

<sup>1</sup> Le 20 janvier 1651 ; — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France* (Revue nouvelle, t. V, p. 419-422) (*Documents historiques*, n° XVII).

<sup>2</sup> En février 1651.

cela ou quelque autre raison, ou pour nous montrer qu'ils ne peuvent s'accommoder à cette façon de traiter qui s'éloigne de leur reconnaître la puissance, tant il y a que fort brusquement ils m'ont envoyé chercher vendredi, comme particulier, pour venir auprès d'eux ; six députés du conseil d'État m'examinèrent peu, s'en allèrent faire leur rapport, et peu de temps après me firent donner, par un secrétaire, un acte qui porte que je sortirai dans trois jours de Londres ; à quoi obéissant, je sors d'ici aujourd'hui qui est mon troisième jour ; je passerai à Calais pour attendre réponse à cette dépêche <sup>1</sup>. » On n'ordonna rien de plus à M. de Gentillot ; il rentra à Paris, et le reste de l'année 1651 s'écoula sans qu'aucun nouvel essai de rapprochement fût tenté entre la cour de France et le Parlement républicain.

On s'en inquiéta peu à Londres, car la République et ses chefs étaient dans l'un de ces accès de fortune et d'espérance qui trompent les gouvernements, surtout les gouvernements nouveaux, sur leur force réelle, et font éclater les rêves de leur orgueil. En même temps que la reconnaissance de l'Espagne faisait entrer la jeune République dans la société des États européens, la mort de Guillaume, prince d'Orange, livrait à l'influence de l'Angleterre les Provinces-Unies, celui de ces États auquel l'unissaient les liens les plus naturels de situation et d'intérêt. Toutes deux protestantes et républicaines, l'une à peine victorieuse, l'autre encore engagée dans la lutte pour la défense de leur foi et de leurs libertés, les deux nations avaient, au nom d'idées analogues, la même cause à soutenir, souvent contre les mêmes ennemis. Tout les invitait à une alliance intime. Un obstacle grave s'y opposa d'abord : deux grands partis, d'un

<sup>1</sup> Le 6 mars 1651 ; — *Manuscripts de Brienne* ; — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France*.

côté le patriciat bourgeois des villes, de l'autre la maison de Nassau soutenue par les restes de la noblesse féodale et par la multitude, se disputaient le gouvernement des Provinces-Unies : tous deux puissants et respectables, car ils avaient tous deux glorieusement combattu et souffert pour conquérir l'indépendance de leur patrie. Vainqueurs, ils entrèrent aussitôt en lutte sourde ou déclarée, l'un aspirant à fonder une République aristocratique et fédérative, l'autre tendant à transformer, sous le nom de stathoudérat, la confédération des Provinces-Unies en une souveraineté unique et héréditaire. Désunion déplorable, dans laquelle l'un et l'autre parti, obéissant à des sentiments nobles et soutenant des intérêts légitimes, aggravaient outre mesure, par leurs passions, l'importance de leurs dissentiments, et méconnaissaient également tour à tour la limite de leur force et le vœu de leur pays. Tant que le prince d'Orange vécut, il fit prévaloir, dans les conseils des Provinces-Unies, une politique hostile à la République britannique : non pas sans effort ni complètement ; il eût voulu, même au prix de la guerre, engager la Confédération dans la cause de Charles II ; c'était plus que ne comportaient évidemment le bien et le sentiment public ; la province de Hollande, où dominaient les intérêts commerciaux et les patriciens bourgeois, soutint énergiquement la politique de la paix et de la neutralité ; elle avait, pour son propre compte, avec le Parlement anglais, des relations bienveillantes ; il prenait soin de ménager ses négociants et de lui témoigner des égards particuliers ; elle envoya même et entretint quelque temps à Londres un agent spécial, Gérard Schaep, que le Parlement reçut et traita avec distinction <sup>1</sup>. La rupture

<sup>1</sup> Le 11 juin 1650 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 414, 421, 422, 425.

entre les deux États fut ainsi prévenue : mais là se borna l'influence de la province de Hollande et de ses magistrats ; ils ne purent empêcher que, dans la conduite générale des affaires, le prince d'Orange, secondé par les jalousies des autres provinces et par le sentiment populaire, ne fit prévaloir la politique royaliste. Non-seulement les États généraux donnèrent à Charles II toutes les marques d'intérêt et tout l'appui indirect qui ne les compromettaient pas absolument à son service ; mais ils l'admirent à conférer avec eux, à leur exposer sa situation et ses vues, à réclamer leurs conseils ; et au même moment ils refusaient toute audience au résident de la République d'Angleterre, Walter Strickland, resté à la Haye après le meurtre de son compagnon Dorislaüs ; et ni ses instances répétées, ni la protestation formelle des États particuliers de la province de Hollande ne purent surmonter ce refus <sup>1</sup>. Strickland retourna à Londres et fit connaître au Parlement, en lui rendant compte de sa mission avec l'amertume d'un agent offensé, l'inimitié profonde que lui portaient et le prince d'Orange et les États généraux qu'il dominait <sup>2</sup>.

A la mort du prince d'Orange, cet état de choses changea complètement ; malgré de grandes marques de respect et d'affection envers sa famille, ni ses dignités ni son pouvoir ne passèrent à l'enfant dont sa veuve, la princesse Marie Stuart, accoucha une semaine après sa mort, et qui devait être un jour Guillaume III. Les magistrats des principales villes, les de Witt, Bicker, de Waal, Ruyl, Voorhout, reprirent partout les fonctions dont le prince les avait violemment écartés ; l'aristocratie municipale et la province de

<sup>1</sup> Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 272 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 295, 515 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 115-116 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 27.

<sup>2</sup> Le 7 août 1650 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 452.



Hollande, où résidait surtout sa force, ressaisirent leur ascendant dans le gouvernement central; une assemblée extraordinaire des États généraux remit en vigueur les traditions républicaines de la confédération; tout annonçait qu'une politique pacifique, et même bienveillante, envers la République d'Angleterre, remplacerait la politique royaliste et hostile du prince d'Orange. Jamais une occasion plus favorable ne pouvait se présenter pour conclure, entre les deux républiques protestantes, cette alliance intime que leur indiquait leur situation <sup>1</sup>.

Le Parlement s'empessa de la saisir; il décréta que des ambassadeurs extraordinaires seraient envoyés à la Haye pour accommoder les différends et traiter de l'alliance des deux États <sup>2</sup>. Afin de donner à cette ambassade plus d'autorité, on en chargea le grand juge Olivier Saint-John, l'un des plus habiles meneurs du Parlement pendant la guerre civile et de la République depuis la victoire, ami d'ailleurs et conseiller intime de Cromwell <sup>3</sup>. Saint-John refusa d'abord, alléguant sa mauvaise santé. C'était un révolutionnaire égoïste, hautain et craintif, content de sa fortune judiciaire, de son influence indirecte dans le gouvernement, et peu empressé à compromettre, dans une mission difficile et peut-être périlleuse, son amour-propre ou sa sûreté. La Chambre repoussa son refus <sup>4</sup>, lui adjoignit Walter Strickland, leur remit en séance leurs instructions <sup>5</sup>, et les fit partir en entourant leur mission d'un éclat inaccoutumé. Quarante gentilshommes et une suite d'environ deux cents

<sup>1</sup> Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 288-303; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 200-220; — Wagenaar, *Vaderlandsche historie* (en hollandais, Amsterdam, 1735), t. XII, p. 18 et suiv.

<sup>2</sup> Le 21 janvier 1651.

<sup>3</sup> Le 23 janvier 1651.

<sup>4</sup> Le 28 janvier.

<sup>5</sup> Le 25 février.

domestiques les accompagnaient. Saint-John emmena Thurloe comme son secrétaire. A leur arrivée en Hollande, d'abord à Rotterdam, puis à la Haye, ils furent reçus avec non moins d'empressement et de solennité ; une députation des États généraux vint à leur rencontre, suivie de vingt-sept carrosses ; on leur exprima le regret de ne pouvoir les conduire à l'hôtel consacré par l'État aux ambassadeurs étrangers, et qu'occupait déjà l'ambassadeur de France, M. de Bellièvre ; on les établit dans un hôtel particulier, et la plupart des gens de leur suite se logèrent aux environs, allant et venant sans cesse dans les rues, toujours plusieurs ensemble et portant leurs épées à la main ou sous le bras, comme se croyant en pays ennemi et entourés des meurtriers de Dorislaüs. Les royalistes anglais étaient en effet nombreux à la Haye, autour de la princesse d'Orange et du duc d'York, et fort enclins à insulter les ambassadeurs de la République. La multitude hollandaise elle-même leur était malveillante et les suivait avec curiosité, se moquant de leur attitude et disant que sans doute ils avaient peur <sup>1</sup>.

Les dispositions des hommes placés alors à la tête du gouvernement hollandais étaient différentes ; par situation comme par prudence, pour eux-mêmes comme pour leur pays, ils désiraient sincèrement les bons rapports et même une alliance véritable avec la République d'Angleterre. Trois jours après leur arrivée à la Haye <sup>2</sup>, Saint-John et Strickland furent reçus par les États généraux en audience solennelle avec les plus éclatantes marques de considération amicale, et sept commissaires furent désignés pour entrer

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 525, 527, 528, 541, 545 ; — White Locke, p. 487, 488, 490 ; — Clarendon, *List. of the Rebellion*, t. XIII, c. 154 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 287 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 307-308.

<sup>2</sup> Le 30 mars 1651.

en conférence avec eux. Ils avaient mission de déclarer aux ambassadeurs « que les Provinces-Unies offraient leur amitié à la République d'Angleterre, et qu'elles étaient portées non-seulement à renouveler et entretenir inviolablement l'affection et les bonnes relations qui avaient existé de tout temps entre la nation anglaise et elles, mais aussi à faire avec la République un traité d'intérêts communs. » Les premières paroles des deux ambassadeurs firent clairement entrevoir que de telles offres ne leur suffisaient pas : « Nous proposons, dirent-ils, que l'amitié et les bonnes relations qui ont eu lieu anciennement entre la nation anglaise et les Provinces-Unies, ne soient pas seulement renouvelées et inviolablement maintenues ; mais qu'elles entrent dans une alliance et une union plus étroite et plus intime, de telle sorte que, pour le bien de toutes les deux, il y ait entre elles un intérêt mutuel plus substantiel et plus efficace <sup>1</sup>. »

Que devait être « cette union plus étroite et plus intime ? » Que signifiait « cet intérêt mutuel plus substantiel et plus efficace ? » Pendant six semaines, Saint-John et Strickland refusèrent de s'expliquer à cet égard ; c'était, disaient-ils, aux États généraux à faire connaître, avec précision et détail, leurs vues dans cette négociation ; quant à eux, ils ne jugeaient point satisfaisante la première offre qui leur avait été faite ; et comme le Parlement avait assigné à la durée de leur ambassade un terme fixe et prochain, ils insistaient pour qu'on donnât promptement à leur proposition générale une réponse claire et péremptoire <sup>2</sup>.

Un dessein d'ambition vaste et chimérique, un de ces desseins qu'on n'avoue pas en travaillant à les accomplir,

<sup>1</sup> Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies, Preuves*, t. II, p. 379-390.

<sup>2</sup> Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 392-394.

était au fond de l'âme de Saint-John et des meneurs du Parlement qui l'avait envoyé. Présomptueux et inquiets à la fois, ils étaient en proie à cette exubérance d'activité téméraire, à ce besoin de grandir pour s'affermir qui s'emparent des pouvoirs nouveaux enivrés de leurs premiers succès. Les bruits répandus sur les projets d'expédition de Cromwell en France n'avaient pas d'autre origine; sensé, même au sein de la fermentation révolutionnaire, Cromwell n'y pensa probablement jamais; mais dans l'armée, dans le Parlement, partout dans l'Angleterre républicaine, des idées de ce genre préoccupaient passionnément des esprits hardis et sans mesure, à qui, pour leur patrie et pour eux-mêmes, tout semblait possible après ce qu'ils avaient déjà fait. Les Provinces-Unies n'étaient pas la France; il ne s'agissait point de les conquérir par la guerre; l'œuvre était déjà à moitié accomplie; tous les liens moraux et matériels, la religion, les institutions, la politique, le commerce, rattachaient et assimilaient les Provinces-Unies à l'Angleterre. Pourquoi l'assimilation n'irait-elle pas jusqu'à l'union? Pourquoi deux républiques si semblables et si voisines resteraient-elles séparées? « *Faciamus eos in unam gentem*; faisons-en une seule nation, » telle était la pensée des chefs républicains de l'Angleterre; Strickland, dans sa première mission à la Haye, l'exprimait déjà <sup>1</sup> en écrivant à Walter Frost, secrétaire du conseil d'État; elle inspira l'ambassade de Saint-John et domina toute sa négociation <sup>2</sup>.

C'était un rêve plein d'imprévoyance autant que d'orgueil. La réunion en un seul État, et sous le même gouvernement, des deux grandes républiques protestantes eût, à

<sup>1</sup> Le 27 septembre 1649.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 150; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 154; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 372; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 509.

coup sûr, rencontré en Europe des résistances acharnées, et rallumé peut-être les guerres de religion. La population hollandaise l'aurait passionnément repoussée; c'était la perte de son existence nationale et son absorption dans le sein de la puissante Angleterre, déjà très-impopulaire dans les Provinces-Unies, comme un ancien protecteur, maintenant un rival et bien près de devenir un ennemi. Déjà circulaient parmi le peuple des satires, des chansons, de petits écrits, en prose ou en vers, pleins de haine et de menaces contre les Anglais. Les chefs mêmes du gouvernement hollandais, les hommes les plus décidés à la bonne intelligence avec l'Angleterre avaient le cœur trop fier pour ne pas mettre au-dessus de toutes choses l'indépendance de leur patrie, et leur bon vouloir dans la négociation se glaçait dès qu'ils voyaient percer l'ambitieux dessein des négociateurs étrangers. Déplorant, quelques années plus tard, les menées orangistes et les passions populaires qui avaient poussé à la rupture, Jean de Witt disait avec une patriotique amertume : « A cela il faut ajouter l'humeur insupportable de la nation anglaise, sa continuelle jalousie de notre prospérité, et la haine mortelle de Cromwell contre le jeune prince d'Orange, fils de la sœur de ce roi banni qui était, au monde, ce qu'il craignait le plus <sup>1</sup>. »

Divers incidents, les uns naturels et presque inévitables, les autres suscités à dessein, vinrent encore aggraver les embarras de la négociation. La populace de la Haye témoignait fréquemment aux ambassadeurs sa grossière malveillance; dans les rues et aux environs de la ville, leurs gens furent insultés et maltraités par les gens de la princesse d'Orange ou par les Cavaliers attachés au duc d'York qui

<sup>1</sup> *Leeven en Dood der Gebroeders Cornelis en Johan de Witt* (Amsterdam, 1703), p. 26, 27, 53; traduit en français sous le titre de : *Histoire de Corneille et Jean de Witt* (Utrecht, 1709), t. 1, p. 64.

résidait en ce moment auprès de sa sœur. Le prince et la princesse eux-mêmes passaient et repassaient souvent, en grand cortège et lentement, devant l'hôtel des ambassadeurs, comme pour les braver; plaisirs puérils que se donnent les haines et les humeurs de parti pour se consoler ou se distraire un moment de leur impuissance. Un jour, le prince Édouard, jeune frère du prince Robert, voyant passer les ambassadeurs en carrosse, les apostropha des noms de : « Coquins, misérables chiens ! » Saint-John, se promenant dans le parc de la Haye, y rencontra le duc d'York, à pied comme lui, et ils ne se reconnurent qu'en se voyant face à face. L'ambassadeur de la République ne cédant point le pas, le prince lui abattit son chapeau en lui disant : « Apprenez, parricide, à respecter le frère de votre roi. — Je ne vous reconnais, vous et celui dont vous parlez, que comme une race de vagabonds, » répondit Saint-John : ils mirent l'un et l'autre la main sur leur épée; mais les gentilshommes qui les accompagnaient les entourèrent et les emmenèrent. Un colonel Apsley se vanta, dit-on, qu'il irait étrangler Saint-John dans sa maison. Les ambassadeurs portaient plainte aux États généraux de ces offenses; les magistrats entamaient des poursuites, prenaient des mesures de police, plaçaient des gardes tout autour de l'hôtel. Les satisfactions officielles ne manquaient point; mais les animosités royalistes ou populaires persistaient et trouvaient toujours, pour éclater, quelque nouvelle forme et quelque nouvelle occasion <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 560; — Whitelocke, p. 491, 493, 494; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiii, c. 155; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 475; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 427; t. II, p. 2; — Ragueneau, *Histoire d'Olivier Cromwell* (Utrecht, 1692), t. II, p. 27; — Le Clere, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 508, 510; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 289; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 179.

Les ambassadeurs rendirent compte à Londres de cette situation presque aussi périlleuse que difficile; ils y envoyèrent même Thurloe pour l'expliquer avec détail et demander s'il devait négocier encore ou partir <sup>1</sup>. Le Parlement, qui tenait fortement à son espérance, les autorisa à prolonger leur séjour : mais en même temps, pour donner aux États généraux une marque de son mécontentement et de son pouvoir, il fit arrêter en mer neuf navires marchands d'Amsterdam destinés pour le Portugal, et demanda raison à la Haye de l'attitude de l'amiral Tromp qui stationnait avec son escadre dans les eaux des îles Scilly comme s'il eût voulu s'en emparer. Les États généraux expliquèrent les instructions données à Tromp et réclamèrent contre la saisie des neuf navires. Nul ne voulait prendre l'initiative de la rupture, mais de part et d'autre l'humeur devenait chaque jour plus amère, et perçait jusque dans les démarches ou les paroles de courtoisie destinées à la couvrir <sup>2</sup>.

Après plus de deux mois de conférences vaines, consumées par les négociateurs anglais à ne pas dire ce qu'ils tentaient de faire, et par les Hollandais à ne pas répondre, quoiqu'ils le comprissent fort bien, à ce qu'on leur demandait sans le leur dire, Saint-John et Strickland se décidèrent enfin à énoncer avec précision, en sept articles, quelques-unes de leurs prétentions <sup>3</sup>. Celles-là seules auraient eu pour résultat de lier complètement, en fait de paix ou de guerre et d'alliances, la politique et le sort des Provinces-Unies à la politique et au sort de la République d'Angle-

<sup>1</sup> Le 29 avril 1651; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 568.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 177; — Whitelocke, p. 491, 492; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, *Preuves*, p. 597-402; — Le Clerc, *Histoire des Provinces Unies*, t. II, p. 511.

<sup>3</sup> Le 10 mai 1651. Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 182; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 410-411.

terre ; elles obligeaient en outre les États généraux à abdiquer, dans certains cas, sur leur propre territoire, les droits et le libre arbitre de la souveraineté. Et pour indiquer que leur mission était loin de se renfermer dans ces termes déjà si extrêmes, les deux ambassadeurs se hâtèrent d'ajouter que, si leurs premières demandes étaient agréées, « le Parlement leur avait donné pouvoir de proposer et de mettre à effet, de sa part, des choses de plus grande et de plus haute conséquence pour le bien des deux républiques <sup>1</sup>. »

Évidemment, avec de telles arrière-pensées, rien n'était possible : on se comprit sans s'expliquer ; par convenance, la négociation se prolongea encore quelques jours ; mais le 29 juin 1651, Saint-John et Strickland déclarèrent que le Parlement les rappelait et demandèrent leur audience de congé ; elle leur fut donnée le lendemain. Devant les États généraux, les paroles officielles de Saint-John furent modérées et courtoises ; mais en se séparant des commissaires hollandais avec lesquels il négociait depuis trois mois, il leur dit : « Messieurs, vous avez les yeux fixés sur l'issue de nos affaires en Écosse, et à cause de cela vous avez dédaigné l'amitié que nous vous offrions. Je puis vous assurer que plusieurs membres du Parlement étaient d'avis que nous ne devons point venir ici, ni vous envoyer aucun ambassadeur, qu'il fallait d'abord mettre fin à nos affaires avec le roi d'Écosse, et attendre ensuite vos ambassadeurs chez nous. Je reconnais maintenant ma faute : les membres du Parlement qui étaient de cet avis avaient raison ; vous verrez, sous peu, nos affaires avec le roi d'Écosse terminées ; et alors vous viendrez rechercher par vos envoyés ce que nous sommes venus vous offrir cordialement. Croyez-moi ;

<sup>1</sup> Le 16 juin 1651. — Thurloc, *State-Papers*, t. I, p. 188 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies, Preuves*, t. II, p. 415-418.



vous vous repentirez d'avoir rejeté nos offres <sup>1</sup>. » Deux jours après, les ambassadeurs quittèrent la Hollande, en refusant, selon l'ordre formel du Parlement, les riches présents que leur offrirent les États généraux, et le 7 juillet Whitelocke annonça à la Chambre qu'ils étaient de retour à Londres prêts à rendre compte de leur mission <sup>2</sup>.

Deux mesures décisives suivirent promptement le compte qu'ils en rendirent en effet : Whitelocke proposa, le 5 août, au Parlement le fameux bill connu sous le nom d'*acte de navigation*, qui interdisait à tous les navires étrangers d'importer en Angleterre aucune denrée autre que les produits du sol et de l'industrie de leur propre pays. C'était le coup le plus rude qu'on pût porter à la Hollande, dont le commerce de transport faisait la prospérité. Avant la fin de l'année, le bill fut définitivement adopté et mis en vigueur <sup>3</sup>. En même temps des lettres de représailles furent données aux négociants anglais pour les mettre, dit-on, en mesure de s'indemniser eux-mêmes des pertes que la marine hollandaise leur avait fait subir. Les Provinces-Unies n'avaient pas voulu se laisser conquérir par les négociations ; on prépara contre elles la guerre.

La victoire de Worcester porta au comble la confiance orgueilleuse du Parlement républicain, et les États du continent, par leur attitude et leurs démarches après ce grand revers du parti royaliste, vinrent la justifier et l'accroître. De toutes parts affluèrent à Londres les déclarations de

<sup>1</sup> *Histoire de Corneille et Jean de Witt*, t. I, p. 65 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, p. 428 ; — Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 524-527 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 189-192.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 595, 595 ; — Whitelocke, p. 496 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 515.

<sup>3</sup> Le 9 octobre 1651. — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 617 ; t. VII, p. 27 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 515, 514.

reconnaissance de la République, les ouvertures de relations officielles, presque les félicitations et les flatteries diplomatiques. La Toscane, Venise, Gênes, les villes hanséatiques, les cantons suisses, les petits princes d'Allemagne envoyèrent et reçurent des agents <sup>1</sup>. De Suède, de Danemark et de Portugal, des ambassadeurs extraordinaires apportèrent au Parlement des lettres de leurs souverains, lui furent présentées en audience solennelle, et entamèrent avec lui, soit pour mettre fin à tout différend, soit pour entrer en alliance, des négociations empressées <sup>2</sup>. Frappée des succès de la République, l'Europe prenait partout ses mesures pour bien vivre avec elle, soit qu'elle crût ou non à son avenir.

Mazarin ne pouvait rester étranger à un tel mouvement, car nul n'était plus prompt à s'incliner devant la force, soit pour l'attirer et l'exploiter à son profit, soit pour lui dissimuler ses vrais sentiments. Il recommença ses tentatives pour rentrer, avec la République d'Angleterre, en bons rapports ; M. de Gentillot fit un nouveau voyage à Londres <sup>3</sup> ; Mazarin y entretenait de nombreux agents secrets, français et anglais, tantôt pour recueillir des informations, tantôt pour nouer des fils dont il espérait tirer un jour quelque parti. Son empressement devint bien plus vif quand il sut que sir Henri Vane était venu à Paris, et avait eu, avec le cardinal de Retz, un entretien. « En retournant chez moi sur les

<sup>1</sup> Les 16 septembre et 15 octobre 1651 ; les 25 février et 15 juin 1652 ; les 8 février et 15 avril 1653 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 49, 28, 96, 142, 256.

<sup>2</sup> Les 25 janvier, 10 et 12 mars, 6, 25, 26 et 28 mai, 2 et 28 juillet, 17 août, 10, 14, 15, 17, 28, 29 et 30 septembre, 12, 14, 22 et 29 octobre, 30 novembre, 15, 16 et 25 décembre 1652 ; les 5 et 11 janvier, 1<sup>er</sup> et 22 février, 22, 25 et 30 mars, 7 et 8 avril et 17 mai 1653. — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 77, 105, 104, 150, 155, 156, 157, 149, 159, 165, 177, 178, 182, 185, 186, 187, 190, 191, 194, 205, 225, 229, 250, 254, 245, 245, 252, 261, 269, 270, 275, 276, 277.

<sup>3</sup> En novembre et décembre 1651.

onze heures du soir, dit le cardinal, je trouvai un certain Fielding, Anglais, que j'avais connu autrefois à Rome, qui me dit que Vane, grand parlementaire et très-confident de Cromwell, venait d'arriver à Paris, et qu'il avait ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarrassé ; je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue, dans une conjoncture où nous n'avions point de guerre avec l'Angleterre, et dans laquelle même le cardinal faisait des avances et basses et continuelles au Protecteur. Vane me donna une petite lettre de sa part, qui n'était que sa créance. La substance du discours fut que les sentiments que j'avais fait paraître pour la défense de la liberté publique, joints à ma réputation, avaient donné à Cromwell le désir de faire une amitié avec moi. Ce fond fut orné de toutes les honnêtetés, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez imaginer. Vane me parut d'une capacité surprenante. Je répondis avec tout le respect possible ; mais je ne dis ni ne fis assurément quoi que ce soit qui ne fût digne et d'un véritable catholique et d'un bon Français <sup>1</sup>. » Mazarin en jugeait autrement, et du sein de son exil, il écrivait à la reine : « Le coadjuteur a toujours parlé avec vénération de Cromwell, comme d'un homme envoyé de Dieu en Angleterre, disant qu'il en susciterait aussi en d'autres royaumes ; et une fois, en bonne compagnie où Ménage était, entendant relever le courage de M. de Beaufort, il dit en termes exprès : « Si M. de Beaufort est Fairfax, je suis Cromwell <sup>2</sup>. »

Mazarin excellait à envenimer, pour perdre ses ennemis, leurs actions ou leurs paroles, et à s'appropriier aussitôt effrontément leurs exemples et leurs armes. Pendant qu'il faisait ainsi un crime au coadjuteur, auprès de la reine,

<sup>1</sup> *Mémoires du cardinal de Retz*, p. 211 (édit. in-8°, Paris, 1857).

<sup>2</sup> *Lettres du cardinal Mazarin à la reine Anne d'Autriche* (Brühl, 10 avril 1651), publiées par M. Ravenel, p. 5, 6 (Paris, 1856).

de ses sentiments sur Cromwell, il travaillait à entrer lui-même, avec Cromwell, en relation intime ; trop sagace pour ne pas reconnaître que là étaient, en Angleterre, l'habileté et le pouvoir, c'était au maître futur de la République, non plus au Parlement républicain, qu'il adressait ses avances. Cromwell s'y prêta volontiers : lui aussi, il était incessamment appliqué à se faire partout de puissants amis. « Il laisse adroitement aux autres la conduite et le soin de ce qui fait errier, disait, dès 1650, Croullé à M. Servien, et se réserve à lui-même les choses qui obligent ; dont au moins il fait courir le bruit, afin que, si elles réussissent, elles lui soient attribuées, et sinon, que l'on voie qu'il en a eu la volonté, et que l'effet en a été empêché par d'autres <sup>1</sup>. » Le 5 février 1652, le comte d'Estrades, toujours gouverneur de Dunkerque, écrivit à Mazarin alors rentré en France, et qui venait de rejoindre la reine à Poitiers : « Le Protecteur <sup>2</sup> Cromwell m'a envoyé M. de Fitz-James, son colonel des gardes, pour me proposer de traiter de Dunkerque, qu'il m'en donnerait deux millions, et qu'il s'engagerait de fournir cinquante vaisseaux et quinze mille hommes de pied pour se déclarer contre l'Espagne et contre les ennemis du roi et de Votre Excellence, avec qu'il voulait faire une étroite amitié. Je répondis à M. de Fitz-James que, si les troubles et la guerre civile qui étaient en France ne m'obligeaient pas d'envoyer vers la reine et Votre Excellence, je l'aurais fait jeter dans la mer pour m'avoir cru capable de

<sup>1</sup> Le 20 juin 1650 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>2</sup> J'ai été surpris de trouver le titre de *Protecteur* déjà donné à Cromwell, le 5 février 1652. L'authenticité et la date de la lettre du comte d'Estrades ne sont pas douteuses. Je suppose, ou que les étrangers, dès cette époque, qualifiaient Cromwell de *Protecteur* de la république d'Angleterre, ou plutôt que ce titre, devenu, en décembre 1653, le titre officiel de Cromwell, a été intercalé dans le texte des lettres du comte d'Estrades, au moment de leur publication.

trahir mon roi, mais que la conjoncture présente m'obligeait à le retenir chez moi en attendant la réponse de la cour. » Mazarin répondit à d'Estrades : « Mon sentiment était qu'on acceptât la proposition de Cromwell; mais M. de Châteauneuf s'y est opposé, et l'a emporté près de la reine qui n'a pas voulu y consentir..... Je me remets au sieur de Las à vous dire les sentiments que j'ai pour vous; vos intérêts me sont aussi chers que les miens. » D'Estrades comprit, et ne perdit pas un moment; cinq jours après, il écrivait à Mazarin : « Dès que j'eus reçu de M. de Las la lettre qui me faisait savoir les intentions de Votre Éminence touchant la proposition d'Angleterre, je le fis savoir à mon ami à Londres, et le priai de me faire réponse sur les points de ma lettre au plus tôt. Il est arrivé lui-même ce matin en cette ville, et m'a dit, de la part de M. Cromwell, que ce que la République demande est que le roi les reconnaisse et envoie au plus tôt un ambassadeur, et qu'on paye à leurs sujets ce qui leur a été pris sur mer..... Il m'a dit ensuite que M. Cromwell l'avait chargé de me dire que, si Votre Éminence ne pouvait rester en France, et que ses ennemis l'obligeassent d'en sortir, il m'assurait qu'elle serait bien reçue en Angleterre s'il s'y voulait retirer, et traité de la République avec toute sorte d'honneur; qu'on lui donnerait une bonne maison pour retraite, une sûreté entière et l'exercice de sa religion libre, et que, quand il voudrait s'en aller à Rome, il lui sera fourni des vaisseaux pour lui et tout son équipage, pour le porter où il voudra <sup>1</sup>. »

Mazarin se crut au but de ses vœux : des pouvoirs furent aussitôt envoyés à d'Estrades « pour traiter d'une nouvelle

<sup>1</sup> *Lettres, Mémoires et Négociations du comte d'Estrades*, t. I, p. 105-107; — le comte d'Estrades au cardinal Mazarin (7 mars 1652) (*Archives des Affaires étrangères de France*).

alliance avec la République d'Angleterre... Et jugeant, faisait-on dire à Louis XIV, que le sieur Cromwell pourrait envoyer vers nous quelqu'un pour être davantage éclairé de mes bonnes intentions, vous aurez à les lui faire connaître et vous ouvrir en toute confiance, non-seulement sur ce qui s'y peut traiter avec la République, mais encore avec la personne dudit sieur Cromwell, tant pour le bien commun des deux royaumes que pour ses intérêts particuliers, vous donnant, par la présente, pouvoir d'agir, négocier, traiter et promettre en mon nom tout ce que vous jugerez à propos audit Cromwell, et je ratifierai et exécuterai tout ce que vous aurez promis en mon nom <sup>1</sup>. » Cependant d'Estrades ne quitta point Dunkerque; un mois seulement après la date de ses pouvoirs, il reçut des instructions précises et une lettre de Mazarin qui les commentait. Le cardinal voulait vendre cher la reconnaissance de la République, et ne l'accorder qu'en échange d'un traité immédiat qui non-seulement mit fin aux différends des deux États, mais qui assurât à la France l'alliance, ou du moins l'appui caché de l'Angleterre contre l'Espagne. Dans cet espoir, il autorisait même d'Estrades à reprendre l'affaire de la cession de Dunkerque aux Anglais <sup>2</sup>. Averti sans doute par ses amis de Londres qu'il aurait peu de chances de succès, d'Estrades ne partit pas davantage. A sa place, des instructions à peu près semblables furent données à M. de Gentillot qui eut ordre en outre de remettre à Cromwell une lettre de Louis XIV lui-même portant : « Monsieur Cromwell, envoyant exprès à Londres le sieur de Gentillot, gentilhomme de ma chambre, avec lettre de créance au Parlement de la République d'Angleterre et au conseil d'État pour leur faire

<sup>1</sup> Louis XIV au comte d'Estrades (24 mars 1652; Bibliothèque impériale; *Manuscrits de Brienne*.

<sup>2</sup> 25 avril 1652; — *Ibid.* (*Documents historiques*, n° XVIII).

entendre mes bonnes intentions, et comme il est avantageux à l'un et à l'autre État de vivre en bonne voisinance, paix et amitié, je l'ai chargé de cette lettre pour vous, pour vous assurer de ma bonne volonté et disposition entière à faire ce qui servira à la sûreté et liberté du commerce, bien et utilité réciproque des deux nations ; et m'assurant que vous contribuerez volontiers à un si bon effet, je me remets audit sieur de Gentillot de vous en dire davantage, vous priant de lui donner créance comme à une personne en qui je prends une confiance entière <sup>1</sup>. » Soit qu'elle ne s'accomplît point, soit qu'elle échouât obscurément, la mission de Gentillot n'eut pas plus de suite que celle de d'Estrades. De part et d'autre, on tâtonnait sans avancer. Cependant Mazarin était de plus en plus inquiet et pressé : quelques mois auparavant, au même moment où il entamait ces négociations, le prince de Condé et les Frondeurs de Bordeaux avaient aussi envoyé à Londres deux agents, MM. Barrière et de Cugnae, chargés de solliciter l'appui de la République et d'offrir en retour le libre commerce avec la Guyenne, certaines faveurs pour les protestants français, et même la cession de l'île d'Oleron. Ces agents n'eurent d'abord aucun caractère public ; ils s'adressaient à tous les hommes considérables, à Cromwell surtout, colportant partout dans Londres leurs demandes et leurs offres. Mais le 31 mars 1652, l'orateur informa le Parlement qu'il avait reçu une lettre signée *Louis de Bourbon*, et adressée « au Parlement de la République d'Angleterre, » pour accréditer M. Barrière. La lettre fut lue et renvoyée au conseil d'État qui reçut Barrière et entendit ses propositions. Whitelocke en rendit compte au Parlement. Cette mission semblait prendre de la consistance ; l'ambassadeur d'Espagne l'appuyait chaudement ; le comte

<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> mai 1652 ; — *Ibid.*

du Daugnon, gouverneur du Brouage, qui s'était allié avec le prince de Condé, envoya aussi à Londres des agents et des promesses. Enfin la ville de Bordeaux, elle-même et en son propre nom, fit partir deux députés spéciaux, MM. de Blarut et de Trancars, chargés de « demander à la République d'Angleterre, comme à un État puissant et juste, des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux, pour soutenir la ville et commune de Bordeaux, unie avec messeigneurs les princes; et non-seulement pour les mettre à couvert de l'oppression et des cruelles vengeances qu'on leur prépare, mais encore pour les faire rétablir dans leurs anciens privilèges et leur faire respirer un air plus libre qu'auparavant. Et sur ce que lesdits sieurs du Parlement de la République d'Angleterre leur pourront demander de convenances réciproques, ils les laisseront s'expliquer sur leurs prétentions, et après, s'il le faut, pourront leur accorder un port dans la rivière de Bordeaux, pour la retraite et sûreté de leurs vaisseaux, comme Castillon, Royan, Talmont, ou Paulhae, ou celui d'Arcachon, s'ils le veulent, lequel ils pourront fortifier à leurs frais. On pourra même leur permettre d'assiéger et prendre Blaye, à quoi nos troupes les aideront en tout ce qui sera possible. Ils pourront encore faire une descente à la Rochelle et s'en emparer <sup>1</sup>. »

L'alarme fut grande à la cour et dans le conseil : pendant que, dans les provinces du midi, la guerre civile appelait ainsi en France l'étranger, la guerre étrangère continuait dans les provinces du nord ; les Espagnols poussaient vivement le siège de Gravelines ; Dunkerque était près de succomber ; on apprit tout à coup que sept vaisseaux, partis de

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 112, 117, 129, 133 ; — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France*, dans la *Revue nouvelle*, t. V, p. 381-393 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 216, 224, 226, 230.



Calais pour y porter des vivres et des renforts, avaient été arrêtés et pris en mer par l'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Blake. En vain toutes les autorités françaises élevèrent les plus instantes réclamations; en vain le duc de Vendôme, grand amiral, écrivit à l'amiral Blake, au conseil d'État républicain, au Parlement même<sup>1</sup>; ils répondirent que les lettres de marque données par le gouvernement français avaient causé et causaient encore au commerce anglais les plus grands dommages, qu'ils avaient résolu d'en obtenir ou d'en prendre réparation, et ils refusèrent de relâcher les bâtiments saisis<sup>2</sup>. Évidemment le Parlement ne voulait pas acheter la reconnaissance de la République au prix que Mazarin voulait lui en faire payer; il était décidé à maintenir, entre la France et l'Espagne, sa flottante neutralité, et penchant toujours vers l'Espagne, il saisissait volontiers les occasions de faire sentir à la France son pouvoir de lui nuire. Don Alonzo de Cardenas entretenait avec soin, à Londres, cette disposition; les démarches et les envoyés de Mazarin lui avaient causé de vives inquiétudes; il en avait exactement informé sa cour en la pressant de faire, de son côté, au Parlement les avances et les concessions nécessaires pour prévenir, entre l'Angleterre et la France, tout rapprochement. Tantôt il travaillait à faire entrer l'Espagne dans une alliance intime avec les deux républiques protestantes de Londres et de la Haye contre la France et le Portugal; tantôt il demandait à sa cour de seconder les Anglais dans une entreprise sur Calais, à charge par eux d'aider les Espagnols dans les sièges de Gravelines, Dunkerque et Mardick. Enfin il entreprit de conclure, entre l'Es-

<sup>1</sup> Le 25 septembre 1652. — *Manuscrits de Brienne (Bibliothèque impériale)*.

<sup>2</sup> Le 12 décembre 1652. — *Journals of the House of commons*, 1. VII, p. 175, 195, 224; — *Robert Blake*, p. 208-210.

pagne et la République d'Angleterre, un traité formel d'amitié qui liât sûrement les deux États; et le 20 septembre 1652 il envoya à Madrid un projet en vingt-quatre articles, déjà présenté par lui, le 12, au conseil d'État républicain, qui se montrait assez enclin à l'accepter<sup>1</sup>.

Pressé par ces périls, Mazarin se décida enfin à reconnaître la République sans en recueillir, à l'heure même, le fruit : le 2 décembre 1652, M. de Bordeaux, conseiller d'État et intendant de Picardie, reçut la mission de porter au Parlement une lettre du roi et de rétablir les relations officielles des deux États. La résolution fut prise et exécutée sans hardiesse ni bonne grâce, d'un air à la fois hautain et embarrassé. Les instructions de M. de Bordeaux portaient formellement qu'il n'était point ambassadeur, et il avait ordre de le déclarer en arrivant; elles semblaient faire, des intérêts commerciaux des deux pays et de la restitution des sept vaisseaux pris en allant à Dunkerque, l'objet presque unique de sa mission; elles lui recommandaient, à la vérité, « de ne rien dire qui fasse rupture ni qui offense les Anglais, pour ne leur donner aucun prétexte de se déclarer ennemis de cette couronne, paraissant à S. M. qu'il vaut mieux, pour un temps, qu'ils courent les mers et exercent la piraterie qu'ils reprochent aux autres, que s'ils entreprenaient quelque chose de pis, ce serait de joindre leurs forces aux Espagnols et prendre en protection les rebelles; » mais en même temps on enjoignait à Bordeaux, « s'il ne pouvait rien obtenir sur l'affaire spéciale dont il était chargé, de repasser en France sans attendre aucun ordre; » tandis que, s'il trouvait le Parlement bien disposé et prêt à désigner

<sup>1</sup> *Lettres de Cardenas à Philippe IV* (25 janvier, 5, 15 et 25 février, 19 juillet, 12 et 20 septembre 1652; — *Délibérations du conseil d'État de Madrid, sur les dépêches de Cardenas* (14 août). (*Archives de Simancas* (*Documents historiques*, n° XXI).

des commissaires pour revoir avec lui les anciens traités, il devait attendre « et dépêcher vers S. M. pour recevoir ses commandements avec les pouvoirs et instructions nécessaires. » Au fond, la démarche était décisive et emportait la reconnaissance de la République ; mais soit hésitation naturelle, soit complaisance pour les scrupules de la reine et de la cour, Mazarin avait voulu lui donner encore l'apparence d'une mission d'essai, limitée et conditionnelle, et dans laquelle on se réservait la faculté de revenir sur ses pas <sup>1</sup>,

La fierté républicaine déjoua promptement ce petit artifice : quand l'orateur annonça au Parlement <sup>2</sup> qu'il avait reçu une lettre du roi de France, on en examina d'abord la suscription ; elle était adressée : « A nos très-chers et grands amis les gens du Parlement de la République d'Angleterre ; » on fit dire à M. de Bordeaux, par le maître des cérémonies, sir Olivier Fleming, que ce n'était pas dans cette forme qu'écrivaient au Parlement les princes étrangers, et qu'on ne pouvait recevoir une lettre ainsi adressée. Deux jours après, Bordeaux envoya la lettre avec cette nouvelle adresse : « Au Parlement de la République d'Angleterre ; » elle fut aussitôt admise, et on fixa au 21 décembre suivant la réception de M. de Bordeaux ; mais on le prévint que « n'étant point ambassadeur, il n'aurait audience ni dans le Parlement, ni dans le conseil d'État, mais dans un comité. » Admis en effet devant ce comité : « Le roi de France, mon maître, dit-il, ayant jugé à propos, pour le bien de son service, de m'envoyer devers le Parlement de la République d'Angleterre, il m'a commandé de le saluer de sa part et de l'assurer de son amitié, sur la confiance qu'il a d'y trouver une mutuelle correspondance à ses bonnes intentions. L'u-

<sup>1</sup> *Archives des Affaires étrangères de France ; — Manuscrits de Brienne (Bibliothèque impériale) (Documents historiques, n° XXXII).*

<sup>2</sup> Le 14 décembre 1652.

nion qui doit être entre les États voisins ne se règle pas sur la forme de leur gouvernement ; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu, par sa providence, de changer celle qui était ci-devant établie dans ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre ; ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république ; mais la situation des lieux ne change point ; les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce, et les traités qui sont entre les nations n'obligent pas tant les princes que les peuples, puisqu'ils ont pour principal objet leur utilité commune. » La République ainsi formellement reconnue, Bordeaux rentra aussitôt dans l'objet spécial de sa mission, et jetant çà et là quelques phrases contre les menées de l'Espagne et sur la puissance de la France, il conclut par demander la restitution des sept vaisseaux en donnant au Parlement l'assurance que « Sa Majesté, qui regarde la justice comme le principal appui de son sceptre et le solide fondement des empires légitimes, ne manquera pas de faire faire raison à tous ceux de cet État qui auront de justes prétentions contre ses sujets, et que, rapportant la satisfaction qui lui est due, elle embrassera tous les moyens qui pourront entretenir une parfaite correspondance entre les deux États <sup>1</sup>. »

En apprenant la démarche du roi de France auprès du Parlement républicain, la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, écrivit à son second fils, le duc d'York : « Mon fils, cette lettre est pour vous faire savoir que, comme l'on a envoyé d'ici en Angleterre pour reconnaître ces infâmes traitres, nonobstant toutes les raisons que nous ayons pu

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 228, 250, 253 ; — *Archives étrangères de France* ; — *Manuscrits de Brienne (Bibliothèque impériale)*.

donner contre et sur cela, le roi votre frère a résolu de s'en aller et a déjà fait parler à la reine. Il n'a pas encore pris de résolution pour vous. C'est pourquoi vous devez toujours faire comme si vous ignoriez cet envoi, et en cas que l'on vous en parlât, dire que vous ne le pouvez croire..... Je vous avoue que, depuis mon grand malheur, je n'ai rien ressenti à l'égal de ceci. Dieu nous prenne dans sa sainte protection et nous donne la patience qu'il faut avoir pour supporter ce coup ! » Charles II ne quitta point Paris ; on ne lui demanda point de le quitter, et la pension de 6,000 livres par mois qu'il y recevait lui fut continuée ; mais sa situation y devint de plus en plus isolée et triste, et ses plus fidèles conseillers l'engagèrent dès lors à chercher un asile ailleurs.

La République semblait triomphante au dehors comme au dedans et dans la diplomatie européenne comme dans la guerre civile ; mais les funestes effets de sa politique aussi imprudente qu'arrogante envers les Provinces-Unies avaient éclaté, et surpassaient infiniment les avantages que sa reconnaissance par Louis XIV et son imparfaite neutralité entre la France et l'Espagne pouvaient lui procurer.

Lorsque les chefs hollandais s'étaient refusés aux propositions des ambassadeurs d'Angleterre, et n'avaient pas voulu lier le sort de leur patrie à celui d'une république à ce point hasardeuse et chancelante, ils avaient fait acte de patriotisme autant que de courage, et acquitté leur devoir envers la dignité de l'État qu'ils gouvernaient aussi bien qu'envers sa sûreté. Mais ils désiraient vraiment la paix, et même une alliance avec l'Angleterre ; la victoire du Parlement à Worcester et son acte de navigation, en leur montrant la guerre

<sup>1</sup> Chaillot, 15 décembre 1652 ; *Manuscripts de Brienne* (Bibliothèque impériale) ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 129 ; l. XIV, c. 54.

à la fois comme plus probable et plus périlleuse, les décidèrent à tenter, pour l'éviter, un dernier effort. Dès qu'ils apprirent la fuite de Charles II après sa défaite, un décret fut proposé dans les États généraux, portant qu'aucun prince étranger ne pourrait entrer sur leur territoire sans leur consentement formel, et peu après ils envoyèrent à Londres trois ambassadeurs avec ordre de reprendre les négociations que Saint-John et Strickland, en quittant la Haye, avaient brusquement interrompues. A leur première audience<sup>1</sup>, le principal des trois ambassadeurs, Jacques Cats, naguère grand pensionnaire des Provinces-Unies, s'efforça dans un long discours, trop flatteur pour être habile, de se concilier la bienveillance du Parlement. On avait mis à leur réception un grand apparat; le maître des cérémonies avait eu ordre d'aller les prendre sur la Tamise, à Gravesend, dans des barques officiellement décorées; trois membres du Parlement étaient allés au-devant d'eux jusqu'à Greenwich, et les avaient, dès le lendemain, conduits à Westminster. A leur entrée dans la salle, l'orateur et tous les membres se levèrent et se découvrirent. Les républicains anglais voulaient traiter avec grandeur la République des Provinces-Unies, et répandre parmi les deux nations la conviction qu'ils lui portaient une sympathie sincère. Mais en même temps, dominés par un orgueil mêlé de rancune, ils écoutèrent et débattirent ses propositions avec l'entêtement hautain d'un pouvoir confiant dans sa force et ardent à se venger d'un mécompte qu'il prend pour une injure. Dans l'un et l'autre pays, les sentiments populaires concouraient avec cette disposition du gouvernement anglais : en Hollande, soit esprit orangiste, soit rivalité nationale, le peuple s'attendait à la guerre et se montrait plus porté à la désirer qu'à la crai-

<sup>1</sup> Le 19 décembre 1651.

dre ; les pêcheurs des bouches de la Meuse racontaient, avec une patriotique confiance, leurs visions de grandes armées navales qui avaient apparu dans l'air, au-dessus de leurs côtes, se livrant de grands combats, d'où ils pronostiquaient le triomphe du pavillon hollandais. A Londres, la multitude était encore plus animée : elle entendait parler tous les jours de procédés hostiles, sur mer, entre des bâtiments anglais et des bâtiments hollandais ; c'étaient tantôt des affronts et des pertes que le commerce anglais avait subis, tantôt des réparations hardies qu'il s'était données lui-même, aux dépens de ses rivaux ; et plus d'une fois, sur le bruit de ces nouvelles vraies ou fausses, la populace se porta vers la maison que les ambassadeurs hollandais occupaient à Chelsea, si disposée à les insulter que le Parlement se crut obligé d'y envoyer une garde pour leur sûreté <sup>1</sup>.

Entre les négociateurs eux-mêmes les difficultés s'aggravaient tous les jours ; des questions inattendues s'élevaient ; on manifestait, de part et d'autre, soit d'anciennes, soit de nouvelles prétentions. Les Hollandais, devenus naguère un État puissant, voulaient fonder aussi sur mer leur entière indépendance, et s'affranchir des marques d'infériorité que l'Angleterre avait été ou se disait en droit de leur imposer. Les Anglais accusaient leurs rois de la maison de Stuart d'avoir abandonné ou laissé tomber en désuétude ces gages extérieurs de leur empire de la mer que jadis, et surtout sous le glorieux règne d'Élisabeth, leur marine avait possédés ou réclamés. Le salut du pavillon, le droit de visite, le droit de pêche, devinrent l'objet de vifs débats ; plus ils se prolongeaient, plus les désirs et le ton des Anglais se montraient

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 45, 55-54, 56, 58, 64 ; — Whitlocke, p. 312, 318, 321, 353 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 314 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 307-310.

hautains ; ils en vinrent à parler sans détour de leur souveraineté sur les mers qui entouraient leur île. Les ambassadeurs hollandais, par loyauté comme par prudence, déclarèrent que leur gouvernement armait une grande flotte pour protéger, dans ces parages, la sûreté de son commerce ; les commissaires anglais leur contestèrent presque ce droit, disant qu'ils feraient eux-mêmes la police de la mer, au profit de tous. Pendant que les querelles de principes s'envenimaient ainsi, les hostilités de fait commençaient spontanément entre les deux nations ; leurs bâtiments ne se rencontraient guère sans se donner quelque marque d'inimitié ; on apprenait tantôt qu'un embargo avait été mis, dans les ports de Hollande, sur les navires anglais, tantôt qu'une flotte marchande hollandaise, revenant de la Méditerranée, avait refusé de baisser pavillon devant l'escadre anglaise, et que le commodore Young l'avait attaquée pour l'y contraindre. Des explications étaient, de part et d'autre, réclamées et données ; l'embargo de Hollande était levé ; mais l'humeur qu'il avait excitée en Angleterre demeurait. Les négociateurs hollandais s'efforçaient d'atténuer les griefs et de résoudre pacifiquement les questions ; mais ils n'étaient pas, tous les trois, animés au même degré de ce désir ; on remarquait leurs dissidences ; on les appelait ironiquement « les ambassadeurs désunis des Provinces-Unies. » Ils insistaient en vain sur l'abolition, ou du moins sur la suspension provisoire de l'acte de navigation ; le Parlement se montrait, à cet égard, intraitable ; et soit par les incidents extérieurs, soit par le tour des négociations mêmes, le maintien de la paix devenait chaque jour plus douteux et plus difficile <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 403, 155, 159 ; — White-locke, p. 512, 517, 522, 529, 550 ; — *Robert Blake*, p. 189-191 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 510-518 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 514-516 ; — Heath, *Chronicle*, p. 585.



Au milieu de ces agitations diplomatiques, on apprit tout à coup que, le 12 mai, dans les Dunes, aux approches de Douvres, la flotte hollandaise commandée par Tromp, et la flotte anglaise, sous les ordres de Blake, s'étaient rencontrées et combattues. Averti que Tromp naviguait dans ces parages, et craignant de sa part quelque dessein hostile, Blake s'y était porté aussitôt, et en arrivant, il avait, par trois coups de canon successifs, sommé l'amiral hollandais d'abaisser, devant l'escadre anglaise, son pavillon. Tromp avait pris le large sans répondre. Il rencontra en mer un aviso venant de Hollande et qui lui apportait sans doute des ordres, car soudain il vira de bord et fit voile vers Blake qui, se dirigeant aussi sur lui, renouvela sa sommation. Tromp y répondit, tel fut du moins le récit de l'amiral anglais, en lâchant sur le vaisseau *le James*, que montait Blake, une bordée qui y causa d'assez grands dommages. « Ce n'est pas poli à Van Tromp, dit Blake, de prendre mon vaisseau pour un mauvais lieu et de casser ainsi mes vitres ; » et à son tour, il canonna vivement *le Brederode*, vaisseau amiral de Tromp. L'action ainsi engagée dura plus de quatre heures ; Tromp avait quarante-deux bâtiments et Blake seulement vingt-trois. L'amiral anglais eut, à son bord, plus de cinquante hommes tués ou blessés ; l'escadre hollandaise perdit un de ses bâtiments. Le soir venu, Tromp fit voile vers les côtes de Hollande ; et le lendemain, au point du jour, Blake ne vit devant lui plus d'ennemis <sup>1</sup>.

Deux impressions très-diverses, à Londres la colère, à la Haye l'inquiétude, s'élevèrent à cette nouvelle. « Tromp est venu nous braver dans nos eaux, disaient les Anglais ;

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 353-354 ; — *Robert Blake*, p. 191-195 ; — *Memorials of sir William Penn*, t. I, p. 419-425 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 313-317 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 318-320.

il a voulu surprendre notre flotte pour l'attaquer et la détruire. — Tromp a été poussé vers la côte par le mauvais temps, répondaient les Hollandais; il s'éloignait, disposé à saluer la flotte anglaise, quand il a été violemment sommé et attaqué; il n'a fait que se défendre, et il s'est retiré dès qu'il l'a pu honorablement; avec ses forces supérieures, il eût aisément détruit la flotte anglaise s'il en eût eu le dessein. » Ces réponses, la dernière surtout, étaient accueillies, à Londres, avec ironie, comme des mensonges et presque comme une nouvelle insulte. La populace témoigna plus vivement que jamais, aux ambassadeurs, son grossier mauvais vouloir. Un quatrième ambassadeur extraordinaire arriva soudainement de la Haye <sup>1</sup>, Adrien de Pauw, pensionnaire de la province de Hollande, déjà connu et estimé en Angleterre, attaché à la politique pacifique et d'un caractère prudent et conciliant; il apportait, de la part de son gouvernement, les plus vives dénégations de toute intention hostile ou offensante pour l'Angleterre; il déclarait que Tromp n'avait reçu aucune instruction, ni médité aucune attaque contre la flotte anglaise, et que ce qui était arrivé n'avait été que le fruit de malentendus et de hasards malheureux; il demandait une enquête sur les faits et sur la conduite des deux amiraux, offrant la révocation de Tromp si les torts qu'on lui imputait étaient reconnus; et en attendant, il insistait pour que les négociations fussent suivies et menées à leur terme. Pauw fut reçu avec beaucoup de considération; mais dans leurs soupçons comme dans leurs volontés, le Parlement et le conseil d'État se montrèrent intraitables; et après plusieurs conférences, un peu embarrassés des instances des négociateurs hollandais, ils élevèrent tout à coup, comme condition préliminaire, la

<sup>1</sup> Le 8 juin 1632.

prétention que les Provinces-Unies eussent à les indemniser des dépenses que la perspective de la guerre leur avait déjà imposées ; après quoi, on poursuivrait les négociations. On ne saurait examiner de près ces faits et ces documents sans demeurer convaincu que, malgré les menées du parti orangiste, les chefs des Provinces-Unies désiraient sincèrement la paix, tandis que, soit passion, soit dessein, les républicains anglais, Parlement et peuple, s'attachaient obstinément aux causes de guerre, espérant établir, sur mer, leur suprématie, ou même accomplir, par la force, sur les Provinces-Unies, ces vues ambitieuses que les négociations n'avaient pu faire réussir. Reconnaissant la vanité de leurs efforts, Pauw et ses collègues demandèrent enfin leur audience de congé ; ils furent reçus dès le lendemain avec de grands égards officiels, et partirent en remettant au Parlement des pièces où leurs propositions et leur conduite étaient, à leur sens, fidèlement retracées et pleinement justifiées. Cinq jours après, le 7 juillet 1652, le Parlement publia, avec ses motifs, sa déclaration de guerre ; et quinze jours après, parut aussi le manifeste des États généraux acceptant avec fierté, bien qu'à regret, le défi qui leur était porté <sup>1</sup>.

Quoique avec des forces, au fond, très-inégales, les deux peuples entrèrent dans la lutte avec la même ardeur et presque avec la même confiance ; la marine des Provinces-Unies était alors, en renommée comme en habileté, supérieure à celle de l'Angleterre ; elle s'était formée, depuis près d'un siècle, dans le commerce de long cours, dans la conquête et l'exploitation de possessions lointaines, en Amérique et

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 140, 141, 142-147, 149-150, 152 ; — Whitclocke, p. 557 ; — *Robert Blake*, p. 195-197 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 522-524 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 518-520.

aux Indes, dans les pêches difficiles et périlleuses ; ses matelots étaient nombreux et exercés ; ses amiraux avaient commencé à pratiquer dans les commandement des grandes flottes l'art des manœuvres savantes et combinées, presque ignoré à cette époque, selon leurs propres historiens, des meilleurs marins anglais. Ceux-ci en revanche avaient des vaisseaux en général plus grands, montés par des équipages et munis de canons plus nombreux ; ils étaient en proie à un violent accès des plus énergiques passions humaines, le patriotisme, l'orgueil, l'ambition et la jalousie ; et ils avaient, pour les soutenir, un pays bien plus peuplé et plus riche que les Provinces-Unies, et placé, non sous la direction faible et changeante d'une confédération d'États, mais sous l'autorité unique d'une assemblée révolutionnaire, fière de ses triomphes intérieurs, et accoutumée à prodiguer les hommes et les ressources pour le succès de ses desseins. Un mois après sa rencontre avec Tromp, devant Douvres, Blake avait sous son pavillon cent cinq bâtiments de guerre, portant trois mille neuf cent soixante et une pièces de canon, et ayant à bord, outre leurs équipages, deux régiments d'infanterie. Les Hollandais n'avaient pas été moins vigilants dans leurs préparatifs ; ils avaient loué, pour le compte de l'État, tous les navires marchands d'un fort tonnage, mis en construction soixante gros bâtiments, appelé à leur service, par l'attrait d'un large salaire, une multitude de bons matelots étrangers ; et lorsque Tromp entra en campagne, il avait sous ses ordres une flotte de cent vingt vaisseaux, capable, dans la conviction des patriotes hollandais, de balayer la marine anglaise sur toute la face des mers <sup>1</sup>.

Le 21 juin, avant même que les ambassadeurs hollandais

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 197-202 ; — *Penn's Memorials*, t. I, p. 395-452.

eussent quitté Londres et que la guerre fût officiellement déclarée, Blake mit à la voile, de Douvres, avec soixante vaisseaux, laissant son lieutenant, sir George Ayscough, chargé de la défense de la Manche, et se portant lui-même vers le nord, soit pour protéger les nombreux navires de commerce anglais qui revenaient de la Baltique, soit pour aller détruire les pêcheurs hollandais attirés en foule sur les côtes d'Écosse et des îles voisines par la pêche du hareng. Cette pêche avait pris, dans la marine hollandaise, un grand développement; une multitude de barques s'y rendaient, montées chacune par une famille de pêcheurs; les femmes même et les enfants y prenaient part. C'était, pour les classes pauvres, un moyen de subsistance, et pour l'État la source d'un commerce important et une pépinière de matelots. Plus de six cents barques de toute grandeur étaient réunies au nord de l'Écosse quand Blake y arriva; douze bâtiments de guerre hollandais les protégeaient. Fondant brusquement sur eux avec des forces infiniment supérieures, Blake, malgré leur courageuse résistance, en coula trois, prit les neuf autres, s'empara des six cents barques de pêcheurs, leur imposa le tribut d'un dixième sur les produits de leur pêche, et, par un sentiment d'humanité généreuse, les renvoya chez eux avec le reste, en leur enjoignant de ne plus venir pêcher dans ces parages sans en avoir obtenu, du conseil d'État, l'autorisation. Cependant Tromp, informé par les ambassadeurs hollandais, à leur retour, du plan de campagne de l'amiral anglais, sortit du Texel dès qu'il sut Blake en mouvement vers le nord, et se porta rapidement vers le pas de Calais avec soixante et dix-neuf bâtiments de guerre et dix brûlots dans l'espoir de détruire la flotte très-inférieure d'Ayscough, et d'opérer ensuite, le long des côtes d'Angleterre, soit quelque débarquement, soit de grands ravages. L'alarme fut vive à Londres et dans

les comtés voisins; les milices du comté de Kent se levèrent; sur plusieurs points de la côte, on dressa en hâte des batteries; on envoya à Blake courrier sur courrier pour l'informer de ce qui se passait dans la Manche et pour presser son retour. La nature prêta au Parlement un secours que Blake n'aurait pas eu le temps de lui apporter: au milieu du pas de Calais, l'escadre de Tromp fut arrêtée par un calme plat qui lui interdit tout mouvement; et lorsque le calme cessa, un vent de terre s'éleva, si violent que, malgré l'habileté et l'obstination des marins hollandais, il leur fut impossible d'approcher de la côte d'Angleterre et d'aller attaquer Ayscough à l'abri dans ses rades et sous ses falaises. Renonçant aussitôt à ce qu'il ne pouvait accomplir, Tromp se mit avec toute sa flotte en route vers le nord, sûr de trouver là Blake séparé d'Ayscough, loin des lieux d'où auraient pu lui venir des renforts, et se promettant d'infliger, à l'amiral anglais lui-même, l'échec auquel avait échappé son lieutenant. Le 5 août en effet, la flotte hollandaise et la flotte anglaise se rencontrèrent entre les Orcades et les îles Shetland: les Anglais étaient affaiblis, car, sur les avis venus de Londres, Blake avait détaché huit de ses vaisseaux vers le sud, pour aller renforcer Ayscough; cependant il ne chercha point à éviter le combat, et il faisait, sur son vaisseau amiral *la Résolution*, ses préparatifs pour attaquer Tromp lorsqu'il vit apparaître les signes précurseurs d'une tempête; prévoyant que, ce jour-là, toute bataille serait impossible, il ordonna à ses capitaines de mettre, de leur mieux, leurs bâtiments à l'abri dans le petit archipel des îles Shetland, et d'attendre ainsi le lendemain. La tempête éclata et dura toute la nuit avec une violence rare, même dans ces parages; le vent, la pluie, le tonnerre, l'obscurité rendaient, entre les vaisseaux, toute manœuvre concertée et presque toute communication impossibles; la flotte hollan-

daise fut dispersée et cruellement maltraitée ; plusieurs bâtiments périrent en mer ou sur les côtes ; d'autres se réfugièrent jusqu'en Norvège ; les brûlots furent mis en pièces ; et lorsque le jour parut , Tromp , au lieu de la belle escadre qu'il avait amenée , ne vit plus , du pont de son vaisseau amiral , *le Brederode* , que des bâtiments errant au hasard , démâtés , leurs voiles en lambeaux , et luttant encore à grand'peine contre une mer couverte de débris . Il ne parvint à rallier que quarante-deux bâtiments avec lesquels il retourna désespéré en Hollande , où il fut accueilli par la surprise , la douleur et l'injuste colère de la population . Blake , dont la flotte avait beaucoup moins souffert , poursuivait les Hollandais dans leur retraite , et n'ayant pu les joindre pour les combattre , il parcourut avec insulte les côtes occidentales des Provinces-Unies , et rentra à Yarmouth avec les bâtiments dont il s'était emparé et neuf cents prisonniers <sup>1</sup> .

Tromp était fier et susceptible : blessé et dégoûté par les clameurs qui l'assaillaient parce que le calme et la tempête tour à tour l'avaient empêché de joindre l'ennemi , il se démit de son commandement . Il inclinait d'ailleurs au parti orangiste , et les chefs de l'aristocratie républicaine , alors dominante , ne firent point d'efforts pour le retenir ; ils croyaient pouvoir lui donner un successeur digne de le remplacer . Ils avaient , peu auparavant , rappelé au commandement d'une partie de leurs forces navales Michel Ruyter , d'origine obscure , de renom populaire , cher aux matelots , étranger aux partis politiques , et toujours prêt à servir son pays aussi modestement qu'héroïquement . A peine monté sur son vais-

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 202-207 ; — *Penn's Memorials*, t. I, p. 452-453 ; — *Whitelocke*, p. 538-542 ; — *Heath, Chronicle*, p. 589-597 ; — *Le Clerc, Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 520-521 ; — *Wicquefort, Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 551-555.

seau *le Neptune*<sup>1</sup>, Ruyter entra dans la Manche avec trente bâtiments, rencontra à la hauteur de Plymouth une flotte anglaise sous les ordres d'Ayscough, forte de quarante bâtiments plus grands et mieux armés que les siens, l'attaqua brusquement<sup>2</sup>, et la contraignit à se retirer dans le port de Plymouth, laissant les Hollandais maîtres de la pleine mer. Ruyter s'étonna lui-même humblement de son succès : « Ce n'est, dit-il, que lorsqu'il plaît à Dieu d'inspirer du courage qu'on remporte la victoire; c'est ici une œuvre de la Providence dont les hommes ne sauraient rendre raison. » Le Parlement, mécontent d'Ayscough qu'il soupçonnait de royalisme, lui retira son commandement, mais sans rudesse, en lui donnant 500 liv. sterl. et un revenu de même valeur en terres, en Irlande; son escadre fut mise sous les ordres de Blake. Les États généraux, de leur côté, résolus à pousser énergiquement la guerre, avaient, aussitôt après la retraite de Tromp, armé une escadre nouvelle, et l'un des plus hardis entre les chefs du parti aristocratique, Corneille de Witt, en avait été nommé amiral. Il était brave à outrance et très-exercé à la mer, mais dur, emporté, obstiné en même temps qu'imprévoyant, et peu aimé des matelots qui craignaient sa rigueur sans avoir confiance dans sa fortune. Ce choix fut considéré comme plus politique que militaire, et donna aux amis de Tromp, nombreux dans la flotte, beaucoup d'humeur. Avant de prendre la mer, au moment même de s'embarquer, Corneille de Witt eut déjà à sévir contre quelques mutins. Ruyter reçut ordre de venir le rejoindre et de servir sous lui. Leurs forces réunies le 2 octobre 1652, entre Dunkerque et Nieupoort, s'élevaient à soixante-quatre voiles. Blake croisait depuis quel-

<sup>1</sup> Le 10 août 1652.

<sup>2</sup> Le 26 août 1652.



ques jours non loin de ces parages , à la tête d'une escadre de soixante-huit voiles , cherchant l'ennemi et le combat. Averti le 8 octobre que la flotte hollandaise était en vue au nord-est de Douvres, il se porta rapidement en avant de la sienne, fit à tous ses vaisseaux le signal de ralliement , et donna sur le sien cet ordre : « Dès que quelques-uns des nôtres nous auront rejoints, portez-vous droit au milieu des ennemis. » Dans un conseil de guerre tenu la veille à bord de l'amiral hollandais, Ruyter avait été d'avis d'éviter plutôt que de chercher la bataille ; il trouvait plusieurs des vaisseaux de l'escadre en mauvais état, mal pourvus de munitions ; peut-être aussi n'avait-il pas une entière confiance dans les dispositions de tous les équipages, et même de tous les officiers. Corneille de Witt insista absolument pour combattre ; et quoique , dans la nuit précédente, une tempête eût éloigné de lui plusieurs bâtiments qui tardèrent à le rejoindre , il accepta l'attaque de Blake avec une ardeur que cinq heures de lutte malheureuse ne refroidirent pas un instant. Deux des vaisseaux hollandais coulèrent au premier choc ; deux autres furent pris à l'abordage ; plusieurs capitaines exécutèrent lentement et avec mollesse les ordres de l'amiral. Au début de l'affaire, il avait voulu porter son pavillon sur *le Brederode*, naguère le vaisseau amiral de Tromp ; mais le mauvais vouloir de l'équipage parut tel qu'il y renonça et resta sur son bâtiment, immense et lourd navire de la Compagnie des Indes. Ruyter fit, avec la division d'avant-garde qu'il commandait, des prodiges de bravoure habile et dévouée ; de Witt, par son indomptable courage, se fit admirer, même de ses ennemis. Mais leurs efforts furent vains ; l'avantage resta partout aux Anglais, et quand la nuit descendit sur les deux escadres, des sentiments très-divers s'y déployèrent ; à bord des vaisseaux anglais régnait l'activité de la satisfaction et de l'espérance ;

officiers et matelots travaillaient avec ardeur à réparer leurs avaries, à recueillir leurs munitions, à se préparer pour la lutte du lendemain : chez les Hollandais, au contraire, le mécontentement et le trouble étaient extrêmes; de Witt rassembla de nouveau son conseil de guerre; il voulait recommencer au point du jour le combat; mais on apprit successivement que vingt capitaines, sans attendre aucun ordre, ni donner aucun avertissement, s'étaient, à la faveur de l'obscurité, séparés du gros de la flotte, se portant on ne savait sur quel point. Ruyter et tous les membres du conseil déclarèrent qu'une seconde action était impossible; il fallut y renoncer et se décider à faire voile vers la Hollande pour réparer, dans ses ports, l'escadre et recevoir, des États généraux, de nouvelles instructions. Blake suivit les Hollandais dans leur retraite, sans les serrer de trop près, et se promena quelques jours le long de leurs côtes, fier de sa victoire et jaloux de la bien constater<sup>1</sup>.

Le malheur et l'inquiétude enseignent aux peuples la justice : les regards de toute la Hollande se reportèrent vers Tromp; il n'avait pas fait tout ce qu'on attendait de lui, mais il n'avait point été battu; il avait cédé à la tempête, non aux Anglais. C'était lui qui, pendant vingt ans, avait commandé les flottes hollandaises contre celles de l'Espagne, et conquis sur mer l'indépendance de sa patrie. On le savait ennemi fervent de la marine anglaise dont un croiseur l'avait fait prisonnier dans son enfance, et l'avait retenu plus de deux ans à son bord. La voix publique pressa les États généraux de lui rendre son commandement. Le roi de Da-

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 208-215; — *Penn's Memorials*, t. 1, p. 453; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 166; — Whitelocke, p. 542-543; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 521-544; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 555-556; — *Vie de Ruyter*, par Gérard Brandt (Amsterdam, 1698), p. 18-25.

nemark, alarmé de la prépondérance maritime de l'Angleterre, employa son influence à la Haye pour les y décider. Tromp fut rappelé; toutes les forces navales de l'État furent replacées sous ses ordres; Corneille de Witt, Ruyter, Ewertz et Floritz, les plus glorieux marins de la Hollande, lui furent donnés pour vice-amiraux. De Witt s'excusa, alléguant sa santé; il était réellement malade de fatigue, de chagrin et de colère; Ruyter accepta sans hésiter. Un allié plus brillant que puissant, Charles II, fit offrir aux États généraux de servir, comme simple volontaire, à bord de leur escadre; il était sûr, dit-il, que plusieurs capitaines de l'escadre anglaise n'attendaient qu'une occasion de venir à lui, et la saisiraient dès qu'ils le verraient devant eux. Sur le conseil de Jean de Witt, alors pensionnaire de la province de Hollande, les États généraux déclinèrent cette offre; ils n'avaient pas voulu mettre leur destinée à la suite de la République régicide; ils ne devaient pas davantage lier leur cause à celle du roi proserit. L'état-major ainsi formé, Tromp se mit à l'œuvre, avec une ardeur puissante, pour refaire promptement l'escadre; tous les ports, tous les arsenaux des Provinces-Unies déployèrent toutes leurs ressources. Le Parlement et Blake se croyaient, pour quelques mois, dispensés de nouveaux efforts: une campagne navale d'hiver semblait alors, aux plus braves marins, à peu près impossible; plusieurs divisions de la flotte anglaise avaient été envoyées à leurs stations spéciales, vers la Baltique, au nord de l'Écosse, à l'entrée occidentale de la Manche. Blake, modeste même dans le succès, et toujours inquiet de sa responsabilité, avait demandé au Parlement de lui adjoindre, pour le commandement naval, deux généraux éprouvés qui l'aidassent à en porter le poids; Monk et Dean avaient été désignés pour ce service; mais ils étaient encore occupés à achever la soumission de l'Écosse; et en attendant leur arri-

vée, Blake croisait, avec sa division, entre le comté d'Essex et le Hampshire quand le bruit lui parvint qu'une grande escadre hollandaise s'était mise en mouvement sous les ordres de Tromp ; et peu de jours après, de la dunette de son vaisseau *le Triomphe*, il reconnut cette escadre voguant à pleines voiles entre Douvres et Calais. Elle était forte de soixante et treize bâtiments, et Blake n'en avait que trente-sept. Il convoqua à son bord un conseil de guerre, pour donner à ses capitaines ses instructions plutôt que pour les consulter, car il était décidé à combattre ; il leur communiqua sa confiante ardeur, et la bataille s'engagea le lendemain, avec un acharnement égal des deux parts. Ce fut une série de combats particuliers dont Ruyter, Ewertz et Tromp pour les Hollandais, et Blake pour les Anglais, portèrent surtout le poids. Blake fut quelque temps entouré par plusieurs vaisseaux ennemis qui l'abordèrent trois fois, et furent trois fois repoussés ; sans la fidèle opiniâtreté de deux de ses bâtiments, *le Saphir* et *le Vanguard*, qui accoururent et se dévouèrent à son secours, l'amiral anglais aurait succombé sous le nombre de ses ennemis. Le brouillard et la nuit séparèrent enfin les deux escadres ; mais celle de Blake était hors de combat ; deux de ses vaisseaux, *la Guirlande* et *la Bonne-Aventure*, après la plus énergique résistance, étaient tombés au pouvoir des Hollandais ; plusieurs autres, ravagés dans leur mâture, leurs agrès, leur équipage, ne pouvaient plus tenir la mer ; Blake se retira dans les eaux de la Tamise pour remettre ses bâtiments en état, rappeler à lui les divisions éparses de la flotte, et attendre en sûreté leur retour. Tromp se promena en vainqueur dans toute la Manche, portant un balai à la cime de son grand mât, et bravant ainsi la marine anglaise dans ces

<sup>1</sup> Le 30 novembre 1652.

mêmes eaux où elle se prétendait souveraine; les États généraux, plus enorgueillis encore que leur amiral, informèrent officiellement de leur victoire les puissances étrangères, et interdirent toute correspondance, toute communication avec les Iles Britanniques, se croyant assez forts pour les mettre ainsi en état de blocus <sup>1</sup>.

Blake déclara son échec sans réserve, avec un désintéressement ferme et triste: « Je suis obligé, écrivit-il au conseil d'État <sup>2</sup>, de faire connaître à Vos Honneurs qu'il y a eu beaucoup de lâchetés, non-seulement parmi les bâtiments marchands, mais aussi dans plusieurs des vaisseaux de l'État. Je vous demande instamment d'envoyer quelques personnes pour faire une enquête impartiale et sévère sur la conduite de plusieurs commandants, afin que vous sachiez quels sont ceux à qui l'on peut et ceux à qui l'on ne peut pas se confier. Il sera temps ensuite de porter remède à quelques autres causes du mal, notamment au petit nombre et au découragement des matelots... J'espère que, pour mon propre compte, Vos Honneurs ne trouveront pas inopportun que je les prie de vouloir bien penser à me décharger, moi votre serviteur indigne, d'un fardeau trop grand pour moi... de telle sorte que je puisse passer le reste de mes jours dans la retraite, en priant le Seigneur de répandre ses bénédictions sur vous et sur cette nation. » Le conseil d'État fit tout ce que demandait Blake, excepté ce qu'il demandait pour lui-même; trois membres du conseil furent envoyés à bord de la flotte, et soumirent à un examen

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 216-225; — *Penn's Memorials*, t. I, p. 456-460; — *Whitelocke*, p. 551; — *Clarendon, Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 164-166; — *Le Clerc, Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 524; — *Wicquefort, Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 556; — *Vie de Ruyter*, p. 24; — *Heath, Chroniele*, p. 611.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre 1652.

rigoureux la conduite des officiers ; plusieurs furent congédiés, quelques-uns même arrêtés ; le propre frère de l'amiral, Benjamin Blake, soupçonné de quelque négligence dans son devoir, fut cassé et mis à terre. En même temps tous les bâtiments disponibles dans les ports voisins furent requis de rejoindre la flotte ; on décida que les équipages et les troupes de mer seraient portés à trente mille hommes ; on saisit partout les matériaux nécessaires pour l'armement et la réparation des agrès ; Monk et Dean reçurent ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour aller prendre leur part de la responsabilité comme du péril. Quant à Blake lui-même, le conseil d'État lui écrivit que, « loin d'accueillir son vœu de retraite, il lui donnait toutes les forces qu'il avait demandées, et le laissait libre de les employer, dans des affaires qu'il connaissait si bien, comme il le jugerait utile pour sa propre défense et pour le service de la République <sup>1</sup>. »

Deux mois après son échec, Blake faisait voile, des bouches de la Tamise, avec soixante bâtiments de guerre ; les deux marins les plus expérimentés de son pays, Penn et Lawson, commandaient ses divisions d'avant-garde et d'arrière-garde ; il avait à bord deux des plus vaillants généraux de l'armée de terre, Monk et Dean, avec douze cents hommes de troupes éprouvées ; vingt autres bâtiments, venus de Portsmouth, le rejoignirent dans le pas de Calais. C'était la flotte la plus nombreuse, la mieux armée et la mieux commandée qu'eût mise en mer la République. Blake se dirigea vers l'ouest de la Manche, plein d'impatience et d'espoir de rencontrer bientôt l'ennemi ; il savait que Tromp devait, vers cette époque, revenir de la côte occidentale de France, où il était allé chercher un riche convoi de navires

<sup>1</sup> *Penn's Memorials*, t. 1, p. 456-466 ; — *Robert Blake*, p. 225-228 ; — *Whitelocke*, p. 531 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 222.

marchands rassemblés dans les eaux de l'île de Ré, et qu'il était chargé de ramener en Hollande. Le 18 février 1655, en effet, au point du jour, entre le cap de la Hague et la presqu'île de Portland, la flotte hollandaise fut signalée, et Blake lui-même, de son vaisseau amiral *le Triomphe*, fut l'un des premiers à la voir s'avancer. Soixante et quinze bâtiments de guerre et deux cent cinquante navires de commerce, voguant sous leur escorte, couvraient au loin la mer. Blake avait, en ce moment, à portée de lui ses deux vice-amiraux Penn et Lawson, mais non pas toute son escadre ; Monk entre autres était en arrière avec une division. Tromp reconnut la supériorité momentanée de ses forces, et donnant l'ordre à son convoi de se mettre à l'écart, il résolut d'engager sur-le-champ le combat. Blake, à cet instant même, se portait sur lui, et *le Triomphe* envoyait au *Brederoede* sa bordée. Tromp essaya le feu sans répondre ; mais lorsque les deux vaisseaux furent à portée de mousquet, le hollandais lâcha à l'anglais sa première bordée, puis, virant de bord, la seconde, et tout à coup, rechargeant ses batteries et tournant autour de son ennemi, il lui envoya, sur l'autre bord, une troisième bordée qui fit, dans les agrès et l'équipage du *Triomphe*, les plus grands ravages. A la vue du vaisseau amiral couvert de feu et de débris, le vice-amiral Penn se porta rapidement à son aide et attaqua Tromp à son tour. Toute l'escadre anglaise arriva successivement, et une bataille furieuse s'engagea de toutes parts. Elle dura tout le jour, avec des alternatives de succès et de revers qui redoublaient d'heure en heure l'ardeur des combattants, faisant tour à tour espérer de part et d'autre la victoire. Tromp, Ruyter, de Wildt, Kruik, Swers, du côté des Hollandais, Blake, Penn, Lawson, Barker, du côté des Anglais, firent des prodiges de bravoure et d'obstination. Ruyter, entouré par les Anglais au moment où il venait de prendre

à l'abordage un de leurs vaisseaux, fut sur le point de tomber à son tour entre leurs mains. Aucun des vaisseaux anglais ne souffrit autant que celui de l'amiral lui-même ; son capitaine de pavillon, André Ball, et son secrétaire, Sparrow, furent tués à côté de lui ; plus de la moitié de son équipage tomba sous le feu des Hollandais. Blake lui-même, enfin, fut grièvement blessé à la cuisse, d'une balle qui alla toucher encore, derrière lui, le général Dean. A l'approche du soir cependant, Blake, se croyant en possession de l'avantage, donna ordre à quelques-uns de ses bâtiments de se porter vers le convoi hollandais et d'empêcher qu'il ne s'échappât ; Tromp s'aperçut de cette manœuvre, et se replia aussitôt, avec le gros de son escadre, pour couvrir son convoi. La nuit vint et suspendit toute action. Le lendemain, dès que le jour parut, Tromp, disposant son escadre de façon à mettre son convoi à l'abri, fit voile vers le pas de Calais ; Blake le suivit avec toutes ses forces, le rejoignit vers midi, et la bataille recommença avec la même fureur. Ruyter, toujours le plus hardi et le plus opiniâtre des Hollandais, fut encore ce jour-là près de tomber au pouvoir des Anglais, et ne dut son salut qu'à la vigilance de Tromp qui, le voyant en grand péril, le fit à l'instant soutenir et dégager. Mais les efforts de l'amiral hollandais étaient partagés et divers ; il fallait qu'en combattant, il protégéât incessamment son convoi, et se rapprochât peu à peu des côtes de Hollande pour le mettre enfin en sûreté. La seconde journée lui fut moins heureuse que la première ; quatre ou cinq de ses bâtiments furent pris ou détruits ; soit animosité de parti, soit faiblesse, quelques-uns de ses capitaines lui firent dire, vers le soir, qu'ils n'avaient plus de poudre et ne pouvaient plus prendre part au combat ; il leur donna ordre de s'éloigner pendant la nuit, craignant pour le lendemain une trahison ou quelque exemple de contagieuse



lâcheté. Blake s'apercevant, le lendemain, que l'escadre hollandaise était réduite en nombre, reprit aussitôt, avec une ardeur nouvelle, et l'attaque contre Tromp et la poursuite du convoi. Ni l'habileté ni l'énergie de l'amiral hollandais ne faiblirent un instant; il combattait toujours, ralliant à grand'peine son convoi en désordre, et se retirant successivement le long des côtes de France pour regagner celles de son pays. Il y réussit enfin le quatrième jour, à force de persévérance intelligente et courageuse, mais après avoir perdu, selon les rapports hollandais, neuf vaisseaux de guerre et vingt-quatre navires marchands; selon les rapports anglais, dix-sept bâtiments de la première classe et plus de quarante de la seconde. Les États généraux, dans cette épreuve, se montrèrent dignes d'être si bien servis, car ils furent justes: non-seulement ils témoignèrent à Tromp, Ruyter, Ewertz et Floritz leur reconnaissance; mais, pour leur en donner une marque éclatante, ils leur firent des présents auxquels les États particuliers de la Province de Hollande joignirent aussi les leurs. Le Parlement, de son côté, se livra, un peu bruyamment peut-être, aux transports de sa joie; non-seulement il adressa aux commandants de l'escadre des remerciements officiels, et prit des mesures, d'abord par voie de souscription, puis au nom de l'État, en faveur des familles des marins et des soldats qui avaient succombé dans l'action; mais il ordonna, dans toute la République, la célébration d'un service solennel d'actions de grâces; partout où les prisonniers hollandais débarquaient, on les mettait en marche sur Londres, escortés par des détachements de cavalerie, et dans toutes les villes qu'ils traversaient, les cloches sonnaient au moment de leur passage, pour célébrer une victoire qu'avait précédée une inquiétude si vive et qui avait coûté tant d'efforts <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 551; — *Robert Blake*, p. 250-244; — *Parliam. Hist.*,

Elle était à la fois réelle et vaine ; c'était une vicissitude de plus dans une lutte déjà pleine de vicissitudes, mais non l'un de ces triomphes qui vident les questions et décident du sort des États. Victorieuses naguère, les Provinces-Unies étaient maintenant vaincues, mais point abattues ; on apprit bientôt que, dans leurs ports, une nouvelle escadre se préparait ; quel que fût le vainqueur, la guerre ressortait, de chaque bataille, plus ruineuse et plus acharnée.

Les puissances catholiques du continent, la France et l'Espagne surtout, assistaient avec une secrète satisfaction à cette lutte ardente des deux Républiques protestantes auxquelles, malgré leurs empressements, elles ne portaient, au fond, que méfiance et mauvais vouloir. Le Parlement anglais n'avait su ni rester vraiment neutre entre les cours de Paris et de Madrid, ni s'assurer, par un choix décidé, l'une des deux alliances ; il avait, dans son indécision, penché toujours vers l'Espagne dont la politique inerte et en déclin ne lui pouvait porter aucune aide efficace, et il n'avait témoigné qu'une froideur hostile à la France dont l'activité ambitieuse et la force ascendante auraient pu faire, pour lui, un utile allié. Les deux cours restaient immobiles, cherchant bien plutôt à envenimer la guerre qu'à la calmer. De leur côté, les cours protestantes du Nord, le Danemark et la Suède entre autres, se divisaient entre les deux Républiques rivales ; le roi de Danemark, Frédéric III, après avoir fait d'abord à Londres des avances marquées, prenait parti pour les Provinces-Unies auxquelles le liaient ses intérêts commerciaux et de premiers traités ; la reine Christine de Suède montrait plutôt quelque faveur pour la République britannique, mais sans se prononcer, ni lui

t. XX, p. 116-121 ; — *Penn's Memorials*, t. 1, p. 472-485 ; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 556-559 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 528-531 ; — *Vie de Ruyter*, p. 28-52.

prêter aucun appui. L'arrogance ambitieuse et imprévoyante du Parlement républicain avait porté le trouble dans toutes les relations extérieures de l'Angleterre, pour la jeter dans une politique qui la mettait aux prises avec ses amis naturels sans lui donner nulle part des alliés <sup>1</sup>.

Au dedans, cette politique imposait à la nation des charges énormes, et au gouvernement nouveau un redoublement de tyrannie. Il fallait maintenir constamment l'armée sur le pied de guerre pour défendre la République contre le mauvais vouloir du pays, et accroître incessamment la flotte pour défendre le pays contre l'étranger. En décembre 1652, le Parlement vota, pour cette double dépense pendant l'année suivante, 120,000 liv. sterl. (trois millions de francs) par mois, dont 80,000 liv. sterl. pour l'armée, et 40,000 pour la flotte; et de nouveaux votes spéciaux vinrent, à plusieurs reprises, dans le cours de 1653, élever ce budget reconnu insuffisant. Et comme les taxes publiques, bien que fort aggravées, ne répondaient pas à de telles nécessités, on avait sans cesse recours soit à de nouvelles ventes des domaines de la couronne et de l'Église, soit à de nouvelles confiscations tantôt du revenu, tantôt du fonds même des biens des royalistes délinquants. En novembre 1652, le Parlement vota que les parcs et les châteaux de Windsor et de Hampton-Court, Hyde-Park, le parc de Greenwich, et Somerset-House seraient vendus, et que le produit en serait affecté aux dépenses de la marine; des bills furent aussi proposés pour la vente des forêts royales et même de quelques cathédrales qu'on se proposait de démolir. Plusieurs de ces mesures n'eurent pas de suite

<sup>1</sup> Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 526-527; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 535-564; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 105, 104, 119, 133, 135, 157, 149, 182, 190, 191, 194, 205, 234.

ou furent plus tard révoquées ; mais les confiscations ou les amendes infligées aux royalistes étaient toujours perçues avec rigueur ; en 1651, au moment où les négociations avec les Provinces-Unies furent rompues, soixante et dix Cavaliers riches se virent condamnés à la confiscation de tous leurs biens, réels et personnels ; dans le cours de l'année suivante, au milieu des exigences de la guerre, vingt-neuf autres subirent le même sort, et six cent quatre-vingt-deux autres ne furent admis à racheter leurs biens séquestrés qu'en payant à la République, dans l'espace de quatre mois, le tiers de la valeur. La tyrannie civile se chargeait de pourvoir aux besoins qu'une mauvaise politique étrangère avait créés <sup>1</sup>.

Un gouvernement uni et incontesté aurait eu grand-peine à porter longtemps un tel fardeau. Le Parlement républicain, au milieu de son exaltation fiévreuse, était faible et chancelant, car de violentes dissensions intérieures le travaillaient, et Cromwell, à la fois puissant et oisif, ne s'appliquait plus qu'à exploiter ses fautes et à miner le sol sous ses pas.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 604 ; t. VII, p. 160, 211, 212, 216, 222, 224 ; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 105, 115 ; — Scobell, *A collection of acts and ordinances*, etc., p. 156, 210.

## LIVRE IV.

Lutte entre le Parlement et Cromwell. — Tentatives pour la réduction de l'armée. — Proposition d'une amnistie générale et d'une nouvelle loi électorale. — Projets de réformes civiles et religieuses. — Conversation de Cromwell avec les principaux chefs du Parlement et de l'armée. — Pétition de l'armée en faveur des réformes et pour la dissolution du Parlement. — Accusations de corruption contre le Parlement. — Le Parlement essaye de se perpétuer en se complétant par des élections nouvelles. — Urgence de la situation. — Cromwell chasse le Parlement.

Le 9 septembre 1651, au moment même où le Parlement envoyait au-devant de Cromwell quatre de ses membres pour lui offrir, sur la victoire de Worcester, les plus éclatantes félicitations, il votait que les charges de la République seraient promptement allégées, et donnait au conseil d'État et au comité de l'armée l'ordre de lui présenter le tableau de toutes les forces actuellement sur pied, pour qu'il en pût apprécier la nécessité et le fardeau. Dès le lendemain, quatre mille hommes de cavalerie et quatre mille d'infanterie furent licenciés. Six jours après, Cromwell, reprenant son siège dans la Chambre, y recevait les remerciements solennels de l'orateur, un don en terres de 4,000 liv. sterl. de rente, et le palais de Hampton-Court pour résidence ; mais en même temps la Chambre renvoyait au conseil d'État la question de savoir quelles forces devaient être maintenues, et quinze jours après, elle ordon-

nait le licenciement de cinq régiments d'infanterie et de trois régiments de cavalerie, la réduction d'un grand nombre de garnisons, et la fixation de l'armée au chiffre total de vingt-cinq mille hommes, ce qui procurait une économie de 55,000 liv. sterl. par mois<sup>1</sup>.

Ces mesures étaient évidemment commandées par l'intérêt public; le pays succombait sous le poids des impôts, et la victoire devait emporter au moins une partie des charges de la guerre. Mais à côté de l'intérêt public, l'attitude du Parlement laissait percer d'autres sentiments et d'autres motifs; dans son empressement à licencier des soldats, c'était surtout un rival qu'il voulait abattre. Tentative périlleuse, quelque nécessaire et légitime qu'elle pût être : les gouvernements révolutionnaires sont mal venus à briser l'épée qui leur a sauvé la vie; le service est si grand qu'ils ne peuvent ni le payer ni l'oublier, et leur prévoyance contre une ambition mal satisfaite passe pour de l'ingratitude et de la peur. Aux seuls pouvoirs fondés par le droit et le temps il appartient de récompenser et de désarmer les grands vainqueurs sans crainte d'en faire des maîtres.

Cromwell ne fit aucune résistance, ni même aucune objection; la mesure était trop naturelle et d'une nécessité trop incontestable. Il était d'ailleurs bien aise du licenciement des régiments de milice dont les habitudes indépendantes et l'esprit plus patriotique que militaire lui convenaient peu. Mais trop clairvoyant pour se méprendre sur les vues du Parlement, il se hâta de prendre à son tour, contre lui, ses précautions et sa revanche. A son instigation et avec son appui, deux propositions, toutes deux populaires dans le pays quoique auprès de partis différents, furent sur-le-champ reprises et vivement poussées dans la

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 15, 18, 19.

Chambre : une amnistie générale et une loi d'élections destinée à régler l'époque de la dissolution du Parlement et la nomination de ses successeurs. Ni l'une ni l'autre de ces propositions n'était nouvelle ; depuis plus de deux ans, elles figuraient au nombre des questions que le Parlement annonçait l'intention de résoudre et dont il avait l'air de s'occuper. Dès le 25 avril 1649, il avait décidé, sur le rapport d'Ireton, qu'un acte d'amnistie serait préparé ; on en avait même indiqué les bases ; et cet acte rédigé en effet, le même deux fois le 5 juillet suivant, avait été renvoyé à un comité qui devait se réunir le lendemain, et où, depuis lors, il était resté enseveli. Vers la même époque, le 15 mai 1649, un comité avait été chargé de préparer une loi pour l'élection des Parlements futurs. Vainement, à ce sujet, le 9 janvier 1650, un long rapport où les bases du nouveau système électoral étaient posées ; la Chambre décida qu'elle se réunirait une fois par semaine pour le discuter, et dans le cours des années 1650 et 1651, quarante-huit séances furent en effet tenues, ou du moins convoquées, dans ce dessein. Mais ni l'amnistie ni la loi électorale ne firent, en réalité, aucun progrès ; le Parlement n'était sérieusement occupé qu'à se maintenir et à se défendre contre ses ennemis. Dès que, par l'influence de Cromwell, les deux mesures eurent été remises à l'ordre du jour, leurs partisans ne laissèrent à la Chambre point de relâche. Repris le 17 septembre 1651 et rapporté le 27 novembre suivant, l'acte d'amnistie fut vivement débattu dans seize séances, et adopté enfin le 24 février 1652, avec quelques restrictions. On en était, dans le pays, si vivement préoccupé qu'en ordonnant la publication, la Chambre chargea le conseil d'État de veiller à ce qu'il ne fût pas abusivement et fautivement réimprimé, de telle sorte qu'il en pût résulter quelque inconvénient. La discussion de la loi électorale fut

encore plus pressée et plus chaude; elle occupa, soit le comité chargé de rédiger le projet, soit la Chambre elle-même, du 17 septembre 1651 au 18 novembre suivant; des convocations expresses, des divisions fréquentes et des majorités très-disputées attestèrent l'ardeur des esprits comme la gravité de la question; quarante-neuf voix seulement contre quarante-sept décidèrent que le moment était venu de fixer un terme à la durée du Parlement actuel; et dans tous ces votes, on rencontre Cromwell à la tête des plus vifs partisans de la dissolution. Ils l'emportèrent enfin; mais leur triomphe effectif fut renvoyé à une longue échéance; le Parlement vota le 18 novembre 1651 qu'il ne siégerait pas au delà du 5 novembre 1654. Grâce aux victoires de Cromwell, la guerre civile entre le Parlement et le roi avait cessé; on prétendit assigner une durée de trois ans au duel qui s'engageait entre Cromwell et le Parlement <sup>1</sup>.

Par bon sens, non par modération ou patience dans le caractère, Cromwell savait attendre; il appréciait sainement, dans chaque circonstance, ce qui était possible, et il s'arrêtait là, quoique ses désirs et ses menées portassent bien plus loin. Il avait réussi à faire fixer un terme à la vie du Parlement; il ne tenta point de le faire rapprocher selon son gré. Mais des moyens détournés s'offraient à lui pour harasser et user plus vite le pouvoir auquel il avait affaire: il les mit en œuvre, tantôt avec un emportement passionné, tantôt avec une astuce profonde, selon ce qu'indiquait ou permettait l'occasion.

L'esprit d'innovation ne se bornait pas, à cette époque, en Angleterre, aux seules questions de gouvernement et d'ordre politique; il pénétrait aussi dans l'ordre civil, et

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 195, 250, 210, 544; t. VII, p. 19, 44, 96, 56, 57; — *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 101.



sollicitait, dans les lois et la procédure, des réformes où les intérêts quotidiens de toute la population étaient engagés. Beaucoup d'idées fermentaient à cet égard, encore obscures, vagues et incohérentes, mais toujours puissantes par les rudes besoins auxquels elles répondent et les perspectives illimitées qu'elles entr'ouvrent. Il s'agissait d'abolir de lourds impôts, de rendre la justice prompte et peu coûteuse, de simplifier le régime de la propriété, d'alléger le poids des dettes, de lever les entraves qui gênaient l'état des personnes ou les relations communes, de satisfaire, à meilleur marché et avec moins d'embarras, aux nécessités de la vie. Dans les classes élevées et éclairées, soit égoïsme, soit esprit d'ordre et juste intelligence des conditions de l'état social, ces idées obtenaient peu de crédit; les juriconsultes surtout les repoussaient obstinément et ralliaient à leur résistance des intérêts nombreux et respectables. Mais au sein des classes inférieures, les niveleurs, les mystiques, les esprits honnêtement rêveurs ou méchamment déréglés, et toute cette portion du peuple en qui se tiennent de si près les sentiments justes et les mauvaises passions, les instincts pratiques et les absurdes chimères, accueillaient avec transport l'espoir de telles réformes et en réclamaient à grands cris l'accomplissement.

En matière religieuse, des désirs à la fois ardents et confus, des souffrances vives et des désordres graves suscitaient aussi une fermentation continue. L'Église anglicane était tombée; plus d'évêques, plus de chapitres, plus d'établissement ecclésiastique officiel et exclusif. Mais la nation anglaise restait passionnément chrétienne; il lui fallait un culte assuré, des pratiques régulières, une prédication assidue de l'Évangile. Les sectes satisfaisaient, pour leurs adhérents, à ces besoins des âmes; mais les sectes ne formaient qu'une petite minorité; en dehors des sectaires, des

catholiques proscrits et des incrédules plus nombreux à cette époque qu'on ne le croit communément, était la masse de la population désolée et indignée tantôt de manquer, pour sa foi, de ministres, tantôt de se voir privée de ceux en qui elle avait confiance, et obligée, par dénûment sinon par contrainte, d'en écouter d'autres auxquels elle ne croyait pas. Les presbytériens s'étaient offerts, et vers la fin de 1649, le Parlement les avait admis à organiser leur établissement ecclésiastique, à titre d'Église nationale <sup>1</sup>; mais ils n'avaient que très-incomplètement réussi, car ils passaient pour aussi exclusifs, aussi tyranniques qu'avait pu l'être l'Église anglicane, et les autres sectes dissidentes les repoussaient aussi vivement que les anglicans eux-mêmes. De tout cela résultait, en fait de religion, un état tantôt d'abandon et de disette, tantôt de persécution et d'anarchie qui donnait lieu à des clameurs, à des récriminations, à des contestations, à des plaintes, toujours adressées au Parlement comme à la source de tous les maux et de tous les remèdes, et qu'il ne savait ni comment étouffer, ni comment satisfaire.

Sur toutes ces questions d'organisation, civile ou religieuse, Cromwell n'avait point de principes arrêtés, ni de parti pris; nul esprit n'était moins systématique, ni moins gouverné par des idées générales et conçues d'avance; mais il avait un vif instinct des sentiments et des vœux populaires; et sans s'inquiéter beaucoup de savoir jusqu'à quel point ils étaient légitimes ou possibles à satisfaire, il se faisait hardiment leur patron pour s'en faire des alliés. Depuis longtemps déjà il avait entrevu quelle faveur pouvait s'attacher aux idées de réforme de la procédure civile, et il

<sup>1</sup> Neal, *Hist. of the Puritans*, t. III, p. 248-250; t. IV, p. 12-14; — Grant, *A summary of the history of the English Church*, etc., t. II, p. 415.

leur avait prêté son appui. En 1650, écrivant au Parlement après la victoire de Dunbar, il lui disait : « Soulagez  
 « les opprimés ; écoutez les gémissements des pauvres gens  
 « qui sont en prison ; consentez à réformer les abus de  
 « toutes les professions ; s'il y en a une qui fasse beaucoup  
 « de pauvres pour faire quelques riches, cela ne convient  
 « pas à une république <sup>1</sup>. » Lorsque, la guerre civile terminée, il vécut oisif à Londres, n'ayant plus à s'occuper que de ce qui se passait dans le public ou au Parlement, il devint le centre de tous les projets de ce genre et l'espoir de leurs auteurs : le 27 octobre 1654, des détenus dans les prisons de Londres s'adressaient à lui, disant : « La  
 « loi est le seau de la servitude normande ; les prisons sont  
 « des sanctuaires pour les riches et des lieux de torture  
 « pour les pauvres qui ne peuvent payer les avocats ni les  
 « geôliers : nous prions le général, aux mains duquel l'épée  
 « a été mise, de nous délivrer de l'oppression, de rendre  
 « à la nation ses lois et ses libertés fondamentales, de lui  
 « procurer une représentation nouvelle, et de faire en  
 « sorte que les pauvres puissent obtenir justice et que les  
 « arrestations et les emprisonnements soient abolis. » Six semaines après, de nombreuses pétitions arrivaient des comtés, adressées aussi au général et à ses officiers, et leur demandant « l'abolition des dîmes, de l'exécise, et de tous  
 « les abus introduits dans l'administration de la loi et de  
 « la justice par la multitude, l'orgueil, l'astuce et l'avidité  
 « des avocats, des procureurs et des greffiers, ce qui fait  
 « que les pauvres habitants des campagnes trouvent le  
 « remède pire que le mal. » Le mouvement du peuple, à ce sujet, vers l'armée et ses chefs était tel que, sur plusieurs points, des officiers reçurent de leur général l'autorisation

<sup>1</sup> 4 septembre 1650 : Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 48.

de siéger comme juges, et de prononcer sur des procès, ce qu'ils firent « à la grande satisfaction des parties, à cause « de la promptitude de leurs jugements <sup>1</sup>. »

Quand il s'agissait de religion et d'Église, Cromwell était un peu plus embarrassé, car il avait à cet égard, non des résolutions intraitables, mais des engagements et des alliés dont il ne voulait pas se séparer. Les sectaires passionnés de l'armée, les soldats de la cinquième monarchie, qui devait être celle de Jésus-Christ, avaient fait sa force d'abord contre le roi, puis contre le parti presbytérien dans le Parlement; il savait tout ce qu'on pouvait en craindre ou en attendre; par leur fidélité militaire et leur fanatisme mystique, ils étaient, dans un moment de crise, ses plus nécessaires et plus sûrs instruments. Il maintint soigneusement avec eux son intimité. Mais il lui fallait, dans l'ordre religieux, une influence plus élevée et plus étendue; il la chercha et la puisa à deux sources, la prédication régulière de l'Évangile et la liberté de conscience : il se fit le protecteur déclaré de ces deux intérêts : par le premier, il se rattachait les presbytériens qui, dans la ruine de l'Église anglicane, pouvaient seuls offrir, en grand nombre, au pays des ministres instruits, pieux et honorés; au nom de la liberté de conscience, il devenait l'homme nécessaire à tous les persécutés, même aux épiscopaux et aux catholiques à qui la libre pratique de leur foi était refusée, mais qui se promettaient de lui une tolérance tacite et un secret appui. Dans tous les rangs et sous tous les drapeaux chrétiens, il avait ainsi des relations, et inspirait des espérances qui lui fournissaient tantôt des griefs, tantôt des armes contre le Parlement.

Il ne s'en tint pas à cette guerre sourde et aux progrès

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 512, 517, 519.

lents qu'il y pouvait faire ; il était plein de passion autant que de ruse, et pressé de porter les grands coups, dès qu'ils étaient possibles, aussi bien qu'obstiné à poursuivre obscurément son dessein, s'il fallait attendre du temps les occasions de succès. Il voulut savoir avec quelque certitude ce que pensaient les hommes dont le concours lui était nécessaire, et jusqu'à quel point il pouvait compter sur leurs dispositions. Le 10 décembre 1651, il provoqua, chez l'orateur de la Chambre, Lenthall, une réunion de quelques chefs de l'armée et du Parlement ; d'un côté, Fleetwood, Desborough, Harrison, Whalley, ses compagnons de guerre et de victoire ; de l'autre, Whitelocke, Widdrington, Saint-John, Lenthall, les meneurs civils de la révolution :

« Maintenant que l'ancien roi est mort et son fils défait, « je crois nécessaire, » dit Cromwell, « d'en venir à fonder « un gouvernement stable pour la nation. J'ai demandé « cette réunion pour que nous considérions ensemble ce « qu'il convient de faire et ce qu'il faudra proposer au Par- « lement. »

L'ORATEUR LENTHALL : « Milord, cette réunion s'est em- « pressée de se rendre au vœu de V. E., et il est très-néces- « saire d'examiner l'affaire dont vous voulez l'entretenir. « Dieu a donné à nos troupes, sous votre commandement, « un merveilleux succès, et nous serons très-dignes de « blâme si nous ne faisons pas servir tant de grâces à « quelque solide établissement, pour la gloire de Dieu et le « bien de cette République. »

HARRISON : « Ce que propose le lord général, c'est, je « pense, d'établir une forme de gouvernement qui assure « nos libertés civiles et religieuses, en telle sorte que les « miséricordes dont le Seigneur nous a comblés ne soient « pas rejetées. Comment cela peut être fait, là est la grande « question. »

WHITELOCKE : « C'est une grande question, en effet, et qui  
 « ne doit pas être brusquement résolue : ce serait pitié  
 « qu'une réunion de tant de personnes capables et dignes  
 « demeurât sans résultat. Je demanderai d'abord humble-  
 « ment sur quelle base on veut établir cette forme de gou-  
 « vernement, et si l'on veut faire une république absolue,  
 « ou bien y introduire quelque mélange de monarchie. »

CROMWELL : « Milord Whitlocke a touché le vrai point  
 « de la question ; c'est en effet ma pensée que nous consi-  
 « dérons ce qu'il vaut le mieux établir, une république ou  
 « un gouvernement monarchique mixte, et, si l'on y fait  
 « entrer quelque chose de monarchique, en qui sera placé  
 « ce pouvoir. »

SIR THOMAS WIDDINGTON : « Je crois qu'un gouvernement  
 « monarchique mixte convient mieux aux lois et aux mœurs  
 « de cette nation ; et si nous rétablissions quelque chose  
 « de monarchique, je erois qu'il serait juste de remettre ce  
 « pouvoir à l'un des fils du feu roi. »

LE COLONEL FLEETWOOD : « La question de savoir si c'est  
 « une république absolue ou une monarchie mixte qui con-  
 « vient le mieux à cette nation, ne sera pas facile à  
 « décider. »

SAINT-JOHN : « Le gouvernement de cette nation, sans  
 « aucun pouvoir monarchique, sera très-difficile à établir,  
 « de façon du moins à ne pas ébranler les fondements de  
 « nos lois et des libertés du peuple. »

LENTHALL : « On tombera dans une étrange confusion si  
 « on ne met, dans le gouvernement de cette nation, rien de  
 « monarchique. »

LE COLONEL DESBOROUGH : « Je vous prie, milord, pourquoi  
 « cette nation-ci ne pourrait-elle pas, aussi bien que d'au-  
 « tres, se gouverner en république ? »

WHITELOCKE : « Il y a, dans le tissu des lois d'Angleterre,

« tant de pouvoir et de pratiques monarchiques que, pour  
 « fonder ici un gouvernement sans quelque mélange de  
 « monarchie, il faudrait faire, dans nos lois et nos procé-  
 « dures, des changements tels qu'à grand'peine en aurait-  
 « on le temps et qu'on ne saurait prévoir les inconvénients  
 « qui en résulteraient. »

LE COLONEL WHALLEY : « J'entends mal les questions de  
 « lois ; mais, à mon avis, il nous convient mieux de  
 « n'avoir, dans notre gouvernement, rien de monarchique ;  
 « si nous nous décidions à avoir un monarque, lequel  
 « prendrions-nous ? Le fils aîné du roi nous a fait la guerre,  
 « et son second fils est également notre ennemi. »

SIR T. WIDDINGTON : « Mais le troisième fils du feu roi,  
 « le duc de Gloucester, est toujours entre nos mains, et il  
 « est trop jeune pour avoir porté les armes contre nous,  
 « ou pour être imbu des principes de nos ennemis. »

WHITLOCKE : « On pourrait assigner au fils aîné du feu  
 « roi, ou à son frère le duc d'York, un certain temps pour  
 « qu'ils vissent se réunir au Parlement ; et on pourrait  
 « alors, aux conditions qu'on jugerait convenables et effi-  
 « caces pour assurer nos libertés civiles et religieuses,  
 « instituer avec eux une forme de gouvernement. »

CROMWELL : « Ceci serait une affaire d'une difficulté plus  
 « qu'ordinaire ; mais je pense vraiment que, si nous pou-  
 « vons le faire avec sûreté pour nos droits d'Anglais et de  
 « chrétiens, une forme de gouvernement avec un peu de  
 « pouvoir monarchique serait bien utile <sup>1</sup>. »

La conversation se prolongea sans autre résultat que de  
 faire entrevoir, aux hommes importants du Parlement et  
 de l'armée, les desseins de Cromwell, et à lui-même leurs  
 dispositions. Il vit aussi de quel danger pouvait être, pour

<sup>1</sup> Whitlocke, p. 516.

lui, le jeune duc de Gloucester, présent sur le sol anglais et sous la main du Parlement. Quelques mois après, le gouverneur du prince, M. Lovel, reçut secrètement l'avis qu'il pouvait demander que le duc de Gloucester sortît de prison, et fût envoyé en Hollande à la princesse d'Orange, sa sœur. Il l'obtint en effet sans peine, avec 500 liv. sterl. pour les frais du voyage, à la condition que le prince s'embarquerait dans l'île de Wight où il était détenu, et ne toucherait à aucun point de la côte d'Angleterre. C'était un concurrent royal éloigné, sous une apparence de générosité et de douceur <sup>1</sup>.

Les chefs républicains du Parlement n'ignoraient pas des vues et des menées que Cromwell cachait si peu, et ils faisaient, pour les déjouer, tous leurs efforts. Depuis longtemps déjà, ils avaient essayé de donner ou de faire espérer, aux désirs de réforme qui s'élevaient de toutes parts, quelque satisfaction. Un comité avait été chargé de rechercher quels changements devaient être apportés dans les lois civiles, et plusieurs fois le Parlement avait recommandé à ce comité, dont le travail languissait, une assiduité plus efficace <sup>2</sup>. Mais ces recommandations, probablement un peu molles, avaient eu peu d'effet, et un seul résultat important était sorti des délibérations du comité; il avait proposé et le Parlement avait adopté <sup>3</sup> un acte ordonnant qu'à l'avenir toutes les lois et toutes les procédures devant toutes les cours de justice seraient rédigées en anglais, non plus en français, ni en latin; et pour assurer l'exécution de cette mesure vraiment populaire, le Parlement était entré dans les détails les plus minutieux <sup>4</sup>. Quelques abus avaient aussi

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiv, c. 85-87; — Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 614.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 280, 528, 485.

<sup>3</sup> Le 22 novembre 1650.

<sup>4</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 487, 488, 490, 493, 500.



été réformés dans les pratiques de la cour de chancellerie, et quelque allégement apporté aux frais de justice <sup>1</sup>. Mais soit entêtement de profession, soit juste crainte des entraînements d'innovation, les juriconsultes, qui dominaient dans le comité, y avaient combattu presque tous les plans des novateurs, et il était retombé dans sa langueur quand la lutte entre le Parlement et Cromwell vint le ranimer. Dès qu'il vit Cromwell rechercher cette sorte de popularité, le Parlement ordonna que « le comité pour la réforme des « lois serait remis en vigueur, qu'il siègerait assidûment, « avec pouvoir de faire venir devant lui toutes personnes « et apporter tous documents dont il aurait besoin pour « accomplir son œuvre, et qu'il en rendrait compte à la « Chambre aussi souvent qu'il le jugerait à propos <sup>2</sup>. » Mais ce n'était encore là qu'une promesse déjà renouvelée plusieurs fois et toujours demeurée vaine ; on sentit le besoin de faire quelque chose de plus nouveau et qui inspirât, aux partisans des réformes, plus de confiance. On décida qu'une commission serait formée de personnes étrangères à la Chambre, qui auraient mission de rechercher quels défauts existaient dans les lois civiles, quels inconvénients en résultaient, quels étaient les plus prompts moyens d'y porter remède, et qui feraient ensuite connaître leur avis et leurs propositions à un comité du Parlement désigné pour les recevoir <sup>3</sup>. Vingt et une personnes, presque toutes considérables par la qualité ou la science, furent en effet choisies pour former cette commission, et le célèbre juriconsulte Matthieu Hale y fut appelé le premier <sup>4</sup>. Elle s'oc-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 509, 525.

<sup>2</sup> Le 8 octobre 1651 ; — *ibid.*, t. VII, p. 26.

<sup>3</sup> Le 26 décembre 1651 ; *ibid.*, t. VII, p. 58 ; — Whitlocke, p. 519.

<sup>4</sup> Les 14 et 17 janvier 1652 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 71, 94.

cupa des plus importantes questions de la législation civile, des mariages, des naissances et des décès, de la transmission des propriétés et de la tenue des registres publics destinés à la constater, des droits perçus à l'occasion de certaines transactions ou de certains actes; et sur ces divers sujets, elle prépara des projets de réformes réservés à la délibération du Parlement, et dont plusieurs lui furent effectivement soumis par Whitelocke qui, selon sa prévoyance des chances de succès, se faisait tour à tour l'adversaire ou le rapporteur des innovations <sup>1</sup>. Un travail général où était résumée toute la loi civile, c'est-à-dire une sorte de code civil, fut même préparé par cette commission et présenté à la Chambre, qui en entendit la lecture et en ordonna l'impression, au nombre de trois cents exemplaires distribués aux seuls membres du Parlement <sup>2</sup>.

En matière religieuse aussi, le Parlement eût bien voulu obtenir quelque popularité, et, comme Cromwell, se faire, dans les croyances diverses, des clients et des amis. Dans le cours de l'année 1650, il avait aboli les lois rendues sous la reine Élisabeth pour prescrire l'uniformité de foi et de culte <sup>3</sup>; mais en même temps il avait maintenu et même aggravé la proscription des catholiques, ajouté à la proscription des catholiques celle des épiscopaux, et promulgué des lois nouvelles contre « les mauvaises mœurs, « les pratiques licencieuses et les opinions athées, blasphématoires et exécrables <sup>4</sup>; » voulant ainsi donner à la fois satisfaction aux haines religieuses, à la liberté de conscience, et à l'austérité des âmes. Tâche impossible pour

<sup>1</sup> Les 19 et 25 mars 1652; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 107, 110.

<sup>2</sup> Les 19 et 21 janvier 1655; — *ibid.*, t. VII, p. 249, 250.

<sup>3</sup> Le 27 septembre 1650; — *ibid.*, t. VI, p. 474.

<sup>4</sup> Les 10 mai, 14 et 24 juin, et 9 août 1650; — *ibid.*, t. VI, p. 410, 425, 450, 455.

le pouvoir chargé d'appliquer tous les jours toutes les lois, et qui, même aux yeux du peuple dont elles ont adopté les passions, porte la peine de leurs inconséquences et de leurs iniquités. Cromwell, attentif à se tenir en dehors du gouvernement, pouvait protéger tour à tour, avec plus ou moins de réserve, les sectaires de toute sorte, les évêques, les catholiques, même les esprits libres jusqu'à la licence; le Parlement, chargé de gouverner, se faisait taxer tantôt de dureté en les réprimant, tantôt de mollesse en les tolérant, et ne créait ainsi que des mécontents là où Cromwell recrutait des partisans.

Les esprits élevés et fiers, Vane surtout, supportaient impatiemment cette situation et cherchaient à s'en relever. Quelque événement ou quelque acte considérable pouvait seul y suffire; il leur fallait un grand succès qui ne leur vint pas de Cromwell. Ce fut probablement là une des causes qui, soit réflexion, soit instinct, les poussèrent dans leur projet d'union intime de l'Angleterre avec la Hollande, et dans la guerre que cette tentative, en échouant, fit éclater entre les deux États. Précisément, vers cette époque, une autre perspective s'offrit à eux qui ne manquait pas de grandeur. L'Écosse était soumise. Monk la gouvernait en soldat rude, mais juste et sensé. Argyle seul gardait encore, dans ses domaines, un reste d'indépendance, sans danger pour les vainqueurs. Pourquoi ne pas incorporer l'Écosse à l'Angleterre? La Grande-Bretagne ne formerait plus qu'un seul État comme une seule île, et la République aurait la gloire d'accomplir ce que les plus grands rois d'Angleterre avaient vainement tenté. Le 9 septembre 1651, six jours à peine après la victoire de Worcester, ce dessein apparut dans le Parlement; et avant que l'année eût atteint son terme, il était transformé en une déclaration expresse de l'entière union des deux pays, et huit commissaires, Vane

et Saint-John à leur tête, partaient pour l'Écosse, avec des instructions détaillées pour l'accomplir. Ils y arrivèrent le 20 janvier 1652, et établirent leur résidence près d'Édimbourg, à Dalkeith, où ils convoquèrent des délégués de tous les comtés et bourgs d'Écosse, pour les faire consentir à l'union. L'entreprise était difficile, et sans l'autorité de Monk et de ses garnisons, tout le savoir-faire éloquent de Vane n'y eût probablement pas réussi. Le peuple écossais s'indignait à l'idée de perdre sa nationalité ; le clergé presbytérien protestait contre toute atteinte à l'indépendance de son Église et toute acceptation du pouvoir spirituel du Parlement. Les vassaux d'Argyle n'obéirent pas aux ordres des commissaires anglais. Le prévôt d'Édimbourg essaya vainement d'engager les ministres de la ville à prêcher en faveur de l'union ; il n'en obtint que cette réponse : « Nous « savons mieux que le prévôt ce que nous devons prêcher. » Les comtés et les bourgs qui se refusaient à envoyer des délégués, ou dont les délégués refusaient d'accéder à l'union, perdaient leurs franchises ; et pourtant, selon le calcul le plus favorable aux Anglais, vingt comtés et trente-cinq bourgs seulement, sur quatre-vingt-dix, donnèrent leur adhésion. Mais il n'en faut pas tant à la force victorieuse pour proclamer que son droit est reconnu. Argyle, sur la promesse que ses domaines seraient protégés, et qu'on lui payerait ce qui lui était dû, consentit enfin à traiter. Vane retourna à Londres <sup>1</sup>, au nom des commissaires, pour rendre compte au Parlement de leur succès ; il fut convenu que vingt et un délégués d'Écosse y viendraient plus tard pour débattre les termes définitifs de l'union, et, le 15 avril 1652, sur le rapport de Whitelocke, au nom du conseil d'État, un acte fut proposé pour décréter l'abolition de la royauté en

<sup>1</sup> En mars 1652.

Écosse, et l'union des deux pays sous la seule autorité du Parlement, dans le sein duquel un certain nombre de députés écossais seraient admis <sup>1</sup>.

Peu de semaines après <sup>2</sup>, soit que ce succès, bien qu'inachevé, donnât au Parlement plus de confiance, soit que la nécessité de pourvoir aux dépenses de la guerre maritime avec la Hollande lui parût une occasion favorable, la question de la réduction de l'armée fut reprise; la Chambre ordonna que « le conseil d'État conférerait avec le lord « général et toute autre personne qu'il voudrait appeler, « pour examiner l'état des garnisons et des forces sur pied « en Angleterre et en Écosse, rechercher comment des re- « tranchements considérables y pourraient être apportés « sans compromettre la sûreté de la République, et en faire, « dans huit jours, son rapport au Parlement. » A peine cette décision était rendue que l'orateur reçut une lettre de Cromwell qui fut lue dans la Chambre; elle n'est point restée inscrite dans ses registres; mais évidemment elle avait trait aux désirs de réduction que la Chambre venait de témoigner, et douze jours après, les dépenses de l'armée d'Angleterre et d'Écosse furent votées sans aucune réduction <sup>3</sup>.

Le Parlement se promit et parut en effet obtenir, quant à l'armée d'Irlande, un meilleur succès. Quoique certains points de l'île fussent encore dans un état d'insurrection ou du moins d'insoumission, la guerre y était, à vrai dire, terminée; toutes les places de quelque importance s'étaient

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 150-152; — Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 125, 129; — Monk, étude historique, p. 59-62; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 14, 21, 50, 51, 55, 85, 96, 105, 110, 118, 229; — Whitelocke, p. 519, 521, 522, 523, 528, 529; — Balfour, *Annals of Scotland*, t. IV, p. 550; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 159.

<sup>2</sup> Les 26 mai et 2 juin 1652.

<sup>3</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 156, 158, 159, 142.

rendues, et les ennemis de la République n'y tenaient plus nulle part devant ses soldats. Une autre opération, plus cruelle que la guerre, commençait; l'expropriation et la transplantation, complètes ou partielles, de toute la population catholique irlandaise, pour payer d'abord les prêteurs de l'emprunt contracté en 1642 avec les confiscations d'Irlande pour gage, ensuite les arrérages dus aux soldats licenciés. Une telle perspective ne pouvait manquer de rendre la réduction de cette partie de l'armée plus facile. Cet effroyable remaniement de la propriété et de la population une fois accompli, le Parlement se proposait d'incorporer l'Irlande à l'Angleterre, comme l'Écosse, en lui faisant aussi, dans l'assemblée générale investie du gouvernement de la République, une petite part; et il espérait exercer, dans un pays où il disposait ainsi de toutes choses, une prépondérance décisive <sup>1</sup>.

Mais Cromwell, toujours habile à ne rien laisser échapper de ce que lui offrait la fortune, avait trouvé, dans un incident frivole, une occasion d'étendre à l'Irlande son influence, et s'était empressé de la saisir. Après la mort d'Ireton qui, sous le nom de lord député, commandait en Irlande comme lieutenant de Cromwell, encore investi du titre de gouverneur général de ce royaume, Lambert, qui servait alors en Écosse, fut nommé pour le remplacer, sous le même nom et avec les mêmes prérogatives. Vain et fastueux, il quitta l'Écosse en toute hâte pour jouir de ses nouveaux honneurs, et fit son entrée à Londres dans un équipage magnifique qui lui avait coûté, dit-on, 5,000 liv. st. Peu de jours après, lady Lambert, sa femme, aussi vaine que lui, rencontra dans le parc de Saint-James la veuve d'Ireton, Bridget, fille

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 79, 125, 161, 229; — *Mémoires de Ludlow*, t. II, *passim*; — Leland, *Hist. of Ireland*, t. III, p. 387-397.

ainée de Cromwell, et prit avec éclat le pas sur elle. Malgré sa piété et sa douleur, lady Ireton ressentit amèrement cet affront. Fleetwood, lieutenant général de Cromwell dans le commandement de toutes les forces de la République, se trouvait par hasard présent à cette scène ; veuf lui-même, il offrit à lady Ireton d'abord ses condoléances et sa sympathie, et bientôt sa main. Elle l'accepta sans hésiter ; la femme du lieutenant du général en chef devait passer partout avant celle du lord député d'Irlande. Ce mariage convenait à Cromwell ; Fleetwood appartenait à une famille considérable et ne pouvait manquer d'être un gendre utile. L'occasion se présenta aussitôt de mettre ce nouveau lien à profit : le brevet de Cromwell comme gouverneur général d'Irlande était près d'expirer ; on en proposa à la Chambre le renouvellement ; il déclina lui-même cette faveur : « Il avait déjà, » dit-il, « trop de pouvoir et d'honneurs. » La charge de lord lieutenant ou gouverneur général d'Irlande fut supprimée. Celle de lord député, c'est-à-dire délégué du lord lieutenant, se trouvait dès lors sans base ; on offrit à Lambert un autre titre et diverses compensations : mais il ne voulut point accepter ce qu'il regardait comme une déchéance, et il se démit de son office. On décida alors que le général en chef des forces de la République nommerait lui-même au commandement des forces d'Irlande, et Cromwell y nomma Fleetwood. Mais, soigneux de panser la plaie qu'il avait faite, il s'appliqua en même temps et il réussit à persuader à Lambert que le mauvais vouloir du Parlement lui avait seul fait enlever ce titre de lord député qu'il eût été, lui Cromwell, charmé de lui conserver ; et avec une intelligence profonde de la bassesse qui peut se cacher sous la vanité, il exprima aussi à Lambert son regret des dépenses énormes auxquelles cette courte dignité l'avait entraîné, et lui demanda la permission de s'en charger ; à

quoi Lambert consentit, devenant ainsi, dans sa mésaventure, l'obligé de Cromwell, qui, du même coup, fit de son gendre le commandant de l'Irlande, et de l'homme qu'on avait quelquefois essayé de lui donner pour rival dans l'armée, un ennemi ardent du Parlement <sup>1</sup>.

Il excellait à pousser vivement ses avantages. La Chambre, malgré l'échec qu'elle venait de subir, persistait dans son dessein de réduire l'armée. Cromwell se résolut à engager ouvertement la lutte entre l'armée et la Chambre, au nom de tous les griefs, réels ou imaginaires, de tous les vœux, praticables ou chimériques, qui éclataient dans le pays, et auxquels la Chambre promettait sans cesse et ne donnait jamais satisfaction. Le 12 août 1652, la Chambre ordonna au conseil d'État de lui rendre compte sans retard de ce qu'il avait fait pour préparer la réduction des divers corps de troupes, spécialement des garnisons de Gloucester, d'Exeter et de Bristol. Ce même jour, un conseil général des officiers se réunit à Whitehall; et dès le lendemain, six des principaux, le commissaire général Whalley, les colonels Hacker, Barkstead, Okey et Goffe, et le lieutenant-colonel Worsley se présentèrent au Parlement porteurs d'une pétition où tous ces griefs, tous ces vœux, religieux et civils, étaient résumés en douze articles, sans violence, mais en termes péremptoires, et finissant par insister sur la convocation des Parlements futurs, « réglée de telle sorte  
« que des hommes pieux et fidèles aux intérêts de la Répu-  
« blique fussent seuls élus <sup>2</sup>. »

La Chambre ressentit quelque surprise : on avait naguère employé de tels procédés contre la Couronne ; mais depuis

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 151; — Mistress Hutchinson, *Mémoires*, t. II, p. 240-245; — Whitelocke, p. 525, 533, 556.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 164; — Whitelocke, p. 541; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 174.



que la République était fondée, l'armée n'était plus intervenue ainsi dans le gouvernement. Cromwell lui-même avait contribué à rassurer le Parlement, car sans nul souci de se contredire et de se démentir, au moment même où il excitait sous main les officiers à le presser de se dissoudre, il avait paru vouloir les détourner de cette démarche, et s'était porté garant à la Chambre que, si elle leur ordonnait de briser leurs épées et de les jeter à la mer, ils lui obéiraient sur-le-champ <sup>1</sup>. La pétition fut reçue avec de grands égards; on la renvoya à un comité spécial qui eut ordre d'en examiner les divers points et de rechercher ce qui avait déjà été fait et ce qu'il y avait encore à faire pour y donner satisfaction. L'orateur, au nom du Parlement, remercia les officiers des sentiments qu'ils y exprimaient et de leurs soins vigilants pour les intérêts publics. Mais après ces démonstrations officielles, les principaux membres de la Chambre témoignèrent sans réserve leur mécontentement d'une démarche et d'un langage « si inconvenants, pour ne pas dire si « arrogants, de la part des chefs de l'armée envers le Parlement, leur maître. » — « Prenez garde, » dit Whitelocke à Cromwell, « à cette façon de faire ainsi pétitionner « les officiers, l'épée à la main; quelque jour, cela pourrait « bien s'adresser à vous. » Mais Cromwell traita légèrement cette inquiétude; nul ne se préoccupait moins des embarras que pourrait lui attirer un jour le succès <sup>2</sup>.

Environ six semaines après, rencontrant un soir Whitelocke qui se promenait dans le parc de Saint-James, Cromwell l'aborda « avec une courtoisie plus qu'ordinaire, » et l'emmenant à l'écart :

« Milord Whitelocke, » lui dit-il, « je sais votre fidélité à

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 191-193.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 164; — Whitelocke, p. 341.

« la bonne cause dans laquelle je suis engagé, ainsi que nos  
 « autres amis ; je connais aussi votre excellent jugement et  
 « votre amitié particulière pour moi ; je désire m'entendre  
 « avec vous sur les importantes affaires de notre situation  
 « actuelle. »

WHITELOCKE : « V. E. me connaît depuis longtemps, et ne  
 « dira pas, j'espère, qu'Elle m'ait jamais trouvé manquant  
 « de fidélité ou d'affection pour sa personne. Vos faveurs  
 « envers moi et vos services publics méritent bien plus  
 « que je ne saurais faire. Vous ne vous trompez, per-  
 « mettez-moi de le dire, que sur un seul point, sur mon  
 « faible jugement qui n'est pas en état de rendre aucun  
 « service considérable, soit à vous, soit à cette Répu-  
 « blique. Cependant je suis prêt à faire tout ce qui sera  
 « en mon pouvoir pour vous servir promptement et fidè-  
 « lement. »

CROMWELL : « Je ne puis avoir et je n'ai aucun doute sur  
 « votre fidélité ; je connais votre bienveillance pour moi, et  
 « vos talents pour le service de la République ; assez d'au-  
 « tres pourraient les attester. Je crois que nous sommes,  
 « vous et moi, aussi engagés que nuls autres envers cette  
 « République, et certes jamais elle n'eut plus besoin de  
 « bons, fermes et sincères conseils. »

WHITELOCKE : « Personne, je pense, ne peut parler de ce  
 « qu'il a fait pour cette cause au moment où l'on parle de  
 « ce qu'a fait V. E. Cependant peu d'hommes s'y sont enga-  
 « gés plus que je ne l'ai fait à mon poste et dans la mesure  
 « de ma capacité ; et même à part votre bon naturel et la  
 « connaissance que vous avez de moi, il y a là de quoi  
 « mettre ma fidélité à l'abri de tout soupçon. »

CROMWELL : « Je voudrais qu'il n'y eût pas plus de soup-  
 « çons à concevoir sur d'autres que sur vous ; je vous con-  
 « fieraï volontiers ma vie et nos plus secrètes affaires. C'est

« pour cela que j'ai désiré m'entretenir en particulier avec  
 « vous. Et vraiment, milord, nous avons lieu de réfléchir  
 « sur la dangereuse condition où nous sommes tous et sur  
 « les moyens de mettre à profit les grâces et les succès que  
 « Dieu nous a accordés. Au lieu de nous en laisser dépouil-  
 « ler comme des sots, et de nous mettre nous-mêmes en  
 « pièces par nos discordes intérieures et nos animosités  
 « mutuelles, il faut que nous unissions nos conseils, nos  
 « bras et nos cœurs pour faire fructifier ce que nous avons  
 « si chèrement acheté par tant de hasards, de trésors et de  
 « sang ; le Seigneur ne nous a pas donné une victoire com-  
 « plète sur nos ennemis pour que nous nous perdions par  
 « nos querelles particulières, et pour que nous nous fas-  
 « sions nous-mêmes le mal que n'ont pu nous faire nos  
 « ennemis. »

WHITELOCKE : « Il est vrai, milord ; je regarde nos dan-  
 « gers actuels comme plus grands que ceux que nous avons  
 « jamais courus sur le champ de bataille ; comme le dit  
 « V. E., nous travaillons à nous détruire nous-mêmes, ce  
 « que n'ont jamais pu faire nos ennemis. Il n'est pas  
 « étonnant qu'une vaillante armée comme la vôtre, après  
 « avoir pleinement dompté ses ennemis, se livre à des fac-  
 « tions et à des desseins ambitieux ; je m'étonne bien plutôt  
 « que des officiers d'un esprit si actif, maintenant oisifs, et  
 « qui souvent eroient leurs services mal récompensés,  
 « n'éclatent pas en rébellion ouverte. Les soldats aussi,  
 « n'ayant rien à faire, doivent tomber aisément dans le  
 « désordre. C'est, après Dieu, votre excellente conduite,  
 « milord, qui les a si longtemps contenus dans la discipline  
 « et les a empêchés de se mutiner. »

CROMWELL : « J'ai employé et j'emploierai tout ce que  
 « peuvent mes pauvres efforts pour les maintenir dans  
 « l'ordre et l'obéissance. »

WHITELOCKE : « V. E. l'a fait jusqu'ici d'une manière admirable. »

CROMWELL : « Vraiment Dieu m'a abondamment béni en ceci, et j'espère qu'il continuera. Comme V. E. l'a très-bien observé, les officiers de l'armée sont enclins aux factions et aux murmures quand ils voient qu'ils n'obtiennent ni les profits, ni l'avancement, ni les emplois qu'on accorde à des gens qui n'ont rien souffert ni rien risqué pour la République. En cela ils n'ont que trop raison, et leur irritation est très-grande, et leur influence sur les soldats pousse ceux-ci à des mécontentements et à des murmures semblables. Quant aux membres du Parlement, l'armée commence à les prendre en grand dégoût ; je voudrais qu'elle en eût moins de motifs ; mais véritablement leur orgueil, leur ambition, leur ardeur avide à envahir, pour eux et pour leurs amis, toutes les places honorables et lucratives, les retards qu'ils apportent aux affaires, leur dessein évident de se perpétuer au pouvoir, leur intervention continuelle dans des questions d'intérêts privés, ce qui est contraire à l'institution des parlements, leur injustice et leur partialité dans ces matières, et la vie scandaleuse de quelques-uns des principaux d'entre eux, tout cela, milord, donne aux gens trop juste sujet de mal parler d'eux et de les prendre en dégoût. Et comme ils sont le pouvoir suprême de la nation, n'ayant aucun compte à rendre à personne, et ne rencontrant aucune autorité supérieure ou égale à la leur, pour contrôler ou régler leur conduite, ils ne peuvent être contenus dans les limites de la justice, de la loi et de la raison, en sorte que, s'il ne s'établit quelque pouvoir assez fort et assez haut pour mettre un terme à ces excès, et tenir toutes choses en meilleur ordre, il sera humainement impossible de prévenir notre ruine. »

WHITELOCKE : « Je reconnais que le péril où nous mettent  
 « ces pouvoirs excessifs et désordonnés est plus grand  
 « qu'on ne l'appréhende communément. Cependant, en ce  
 « qui touche les soldats, l'autorité de V. E. suffit pour les  
 « maintenir dans l'obéissance, et Dieu merci, vous l'avez  
 « fait jusqu'à présent, et je ne doute pas que, par votre sa-  
 « gesse, vous ne le fassiez encore. Quant aux membres du  
 « Parlement, la grande difficulté est là, j'en conviens; c'est  
 « d'eux que vous tenez votre commission; ils sont reconnus  
 « comme le pouvoir suprême de la nation, sans contrôle et  
 « sans appel. Il en est trop parmi eux, je l'avoue, qui  
 « méritent les reproches que vous leur adressez, et beau-  
 « coup de choses très-inconvenantes se sont passées là;  
 « pourtant je suis sûr que V. E. ne les regarde pas tous  
 « comme dépravés, et j'espère bien de la plupart d'entre  
 « eux quand les choses en viendront à une crise. »

CROMWELL : « Milord, il y a bien peu à espérer d'eux pour  
 « un bon établissement de gouvernement. Non, vraiment,  
 « il n'y a rien à espérer; il y a bien plutôt à craindre qu'ils  
 « ne détruisent ce que Dieu a fait pour nous et pour eux.  
 « Nous oublions Dieu; Dieu nous oubliera et nous livrera  
 « à la confusion; et ces gens-là nous y jetteront, si on  
 « les laisse suivre leurs propres voies; il faut aviser à  
 « quelque moyen de les réprimer, ou bien ils nous per-  
 « dront. »

WHITELOCKE : « C'est nous mêmes qui les avons reconnus  
 « pour pouvoir suprême; nous tenons d'eux nos commis-  
 « sions et nos fonctions les plus élevées; il est malaisé,  
 « après cela, de trouver un moyen de les réprimer. »

CROMWELL : « Eh quoi donc? si un homme prenait sur lui  
 « d'être roi? »

WHITELOCKE : « Je erois que le remède serait pire que le  
 « mal. »

CROMWELL : « Pourquoi le croyez-vous ? »

WHITELOCKE : « Pour vous personnellement, milord, le  
 « titre de roi ne vous serait d'aucun avantage. En ce qui  
 « touche l'armée et la milice, vous avez, comme général,  
 « la plénitude du pouvoir royal. Quant à la nomination des  
 « officiers civils, ceux que vous désignez sont bien rare-  
 « ment refusés. Vous n'avez pas, il est vrai, en matière de  
 « lois, le vote négatif ; mais il ne serait pas aisé de faire  
 « passer ce qui vous déplairait. Les impôts sont établis, et  
 « vous disposez de l'argent qu'ils produisent. Quant aux  
 « affaires étrangères, bien que pour la forme on s'adresse  
 « au Parlement, c'est de V. E. seule qu'on attend le bon ou  
 « le mauvais succès des négociations, et les sollicitations  
 « des ministres étrangers ne vont qu'à vous. Selon moi,  
 « vous êtes donc, comme général, avec moins de haine, de  
 « danger et de pompe, aussi puissant et aussi bien placé  
 « pour faire le bien que si vous aviez pris le titre de  
 « roi. »

CROMWELL : « J'ai entendu dire à quelques personnes de  
 « votre profession que, si un homme est effectivement roi,  
 « soit par élection, soit par droit de naissance, tous les  
 « actes qu'il fait comme roi sont légaux et justifiés en droit,  
 « comme s'ils émanaient d'un roi qui aurait reçu la cou-  
 « ronne de ses frères ; et cela en vertu d'un acte du Parle-  
 « ment du temps de Henri VII ; il y a donc plus de sûreté  
 « pour ceux qui agissent au nom d'un roi, quelle que soit  
 « l'origine de son titre, que pour ceux qui agissent au nom  
 « de tout autre pouvoir. Le pouvoir d'un roi est d'ailleurs  
 « si grand et si élevé, et si universellement compris et res-  
 « pecté de toute cette nation, que non-seulement il couvre  
 « ceux qui agissent en son nom, mais que, dans des temps  
 « comme les nôtres, il est d'un usage et d'un avantage im-  
 « menses pour dompter les insolences et les extravagances

« de gens que les pouvoirs actuels ne sauraient contenir,  
 « surtout quand ils sont eux-mêmes les extravagants et les  
 « insolents. »

WHITELOCKE : « Je conviens qu'en principe ce que V. E.  
 « vient de rappeler, quant au titre de roi, est vrai ; mais,  
 « malgré l'acte du Parlement de la onzième année de  
 « Henri VII, je doute beaucoup que, dans l'état actuel des  
 « choses, il y ait, soit pour V. E. elle-même et ses amis,  
 « soit pour la République, aucun avantage à prendre ce  
 « titre ; nos ennemis, s'ils l'emportaient sur nous, feraient  
 « peu de cas de l'acte de Henri VII. »

CROMWELL : « Quel danger voyez-vous donc à prendre ce  
 « titre ? »

WHITELOCKE : « Le voici. Un des principaux sujets de dé-  
 « bat entre nous et nos adversaires, c'est de savoir si le  
 « gouvernement de cette nation sera établi en monarchie  
 « ou en république. La plupart de nos amis se sont engagés  
 « avec nous dans l'espérance d'arriver à l'établissement de  
 « la République, et c'est pour cela qu'ils ont affronté tant  
 « de difficultés et de périls. Ils sont persuadés (bien qu'à  
 « mon avis ils se trompent) que, sous une république, ils  
 « jouiront de plus de droits et de libertés, civiles et spiri-  
 « tuelles, qu'ils ne feraient sous une monarchie dont les  
 « pratiques oppressives sont encore fraîches dans leur mé-  
 « moire. Si, maintenant, V. E. prend le titre de roi, il n'y  
 « aura plus d'incertitude sur la nature de notre cause : la  
 « monarchie sera établie dans votre personne, et la ques-  
 « tion ne sera plus de savoir si notre gouvernement sera  
 « républicain ou monarchique, mais si notre monarque  
 « sera Cromwell ou Stuart. La question, qui était natio-  
 « nale, deviendra purement personnelle ; le parti de la  
 « République, qui est très-considérable, voyant ses espé-  
 « rances frustrées, vous abandonnera ; vous vous trouverez

« affaibli, votre influence restreinte, et votre cause en danger évident de ruine. »

CROMWELL : « Vous dites vrai en ceci ; mais quel autre moyen avez-vous à proposer pour remédier à nos embarras et à nos dangers ? »

WHITELOCKE : « C'est bien difficile. Cependant il m'est venu à ce sujet bien des idées, dont quelques-unes ne pourraient guère être communiquées, du moins avec sûreté pour moi. »

CROMWELL : « Je vous prie, milord, quelles sont ces idées ? Vous pouvez me les confier : il n'en résultera pour vous aucun inconvénient. Je ne trahirai jamais mon ami ; vous pouvez être aussi libre avec moi qu'avec votre propre cœur. »

WHITELOCKE : « Je n'hésite pas à mettre ma fortune et ma vie entre les mains de V. E., et c'est en effet ce que je ferai si je vous communique ces idées qui ont peu de valeur et pourraient bien vous déplaire. Vraiment, ce que j'ai de mieux à faire, c'est de les supprimer. »

CROMWELL : « Non, je vous en prie, milord Whitelocke ; quelles qu'elles soient, ces idées ne peuvent m'offenser et je les prendrai bien de vous : ne les cachez pas à votre fidèle ami. »

WHITELOCKE : « V. E. m'honore là d'un titre qui est bien au-dessus de moi ; puisque vous me l'ordonnez, je vous dirai ce que je pense ; mais je vous supplie humblement de ne pas le prendre en mauvaise part. »

CROMWELL : « Soyez tranquille, je le prendrai en bonne part. »

WHITELOCKE : « Permettez-moi donc de considérer d'a-bord la situation de V. E. Vous êtes entouré d'ennemis secrets ; depuis que vous avez vaincu l'ennemi public, les officiers de votre armée se tiennent tous pour des



« vainqueurs et veulent avoir une égale part avec vous  
 « dans la victoire. Le succès que Dieu nous a donné a enflé  
 « leurs cœurs ; il y a, parmi eux, des esprits turbulents,  
 « qui ne sont pas sans nourrir le dessein de jeter bas V. E.,  
 « et de se mettre eux-mêmes en selle à sa place. Le conseil  
 « et l'encouragement ne leur manqueront pas de la part de  
 « certains membres du Parlement jaloux de votre grandeur  
 « et qui, craignant que vous ne deveniez leur maître, com-  
 « ploteront pour vous renverser, ou du moins pour vous  
 « rogner les ailes »

CROMWELL : « Je vous remercie d'examiner avec tant de  
 « soin ma situation : c'est une preuve de votre amitié pour  
 « moi, et vous l'avez très-bien décrite. Mais je puis dire  
 « sans vanité que dans ma situation est enveloppée aussi la  
 « vôtre, et celle de tous nos amis, et que les gens qui com-  
 « plotent ma ruine ne seraient guère disposés à vous main-  
 « tenir dans une fortune digne de vous. La cause publique  
 « d'ailleurs peut avoir elle-même à souffrir de nos dissen-  
 « sions intérieures. Mais, enfin, quelles sont vos vues,  
 « monsieur, pour prévenir les maux suspendus sur nos  
 « têtes ? »

WHITELOCKE : « Pardonnez-moi, monsieur, si j'en viens  
 « à considérer la situation du roi des Écossais. Par votre  
 « valeur, par les succès que Dieu a donnés au Parlement et  
 « à votre armée, ce prince est maintenant réduit très-bas.  
 « Lui-même et tous ceux qui l'entourent ne peuvent être  
 « que très-disposés à prêter l'oreille à tout ce qui leur  
 « rendra quelque espoir de retrouver, lui sa couronne, eux  
 « leurs biens et leur patrie. Vous pouvez, par un traité  
 « particulier, vous mettre en parfaite sûreté, vous, vos  
 « amis et leur fortune ; vous pouvez vous rendre, vous et  
 « votre postérité, aussi grands, selon toutes les probabilités  
 « humaines, que l'aît jamais été aucun sujet. Vous pouvez

« assigner au pouvoir monarchique des limites qui garan-  
« tissent nos libertés civiles et religieuses ; vous pouvez  
« mettre notre cause à l'abri de tout péril en retenant, pour  
« vous et pour la personne que vous désignerez après vous,  
« le commandement de l'armée. Je propose donc à V. E.  
« d'envoyer vers le roi des Écossais, et d'entrer avec lui  
« dans un traité particulier. Je vous demande pardon de  
« ce que je viens de vous dire ; c'est un pur effet de mon  
« attachement et de mon désir de servir V. E., ainsi que  
« tous les honnêtes gens, et je vous prie très-humblement  
« de n'en concevoir aucune méfiance sur ma fidélité éprou-  
« vée envers V. E. et cette République. »

CROMWELL : « Je n'ai, je vous assure, pas la moindre  
« méfiance de votre fidélité et de votre attachement  
« pour moi et pour cette République. Il y a beaucoup  
« de bonnes raisons en faveur de ce que vous proposez :  
« mais c'est une affaire si grave et si difficile qu'il y faut  
« plus d'examen et de discussion que nous ne pouvons  
« y en apporter aujourd'hui. Nous en reparlerons plus  
« tard <sup>1</sup>. »

Cromwell pouvait, à son gré, quand le tour ne lui en plaisait pas, ajourner une conversation avec Whitelocke, mais non pas la situation même que révélaient et qu'aggravaient, entre le Parlement et lui, de telles confidences : c'était la guerre, et l'une de ces guerres qui n'admettent plus de paix. Malgré l'hypocrisie des relations personnelles et du langage, elle fut, de ce jour, déclarée et active. Irrité et paralysé à la fois par les menées de son ennemi, le Parlement portait, dans les affaires publiques, le sentiment de son propre péril et les précautions de sa défense personnelle. Jamais il n'avait montré tant d'empressement à donner sa-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 541-548.

tisfaction aux vœux du pays ; la réforme des lois, le soulagement des pauvres, les mesures nécessaires pour assurer partout la prédication de l'Évangile et le sort de ses ministres, toutes les questions populaires, civiles ou religieuses, furent l'objet de discussions et de délibérations répétées ; les grands actes politiques propres à relever le pouvoir, comme l'union de l'Écosse avec l'Angleterre, le règlement des affaires d'Irlande, les nécessités de la guerre avec les Provinces-Unies, étaient incessamment à l'ordre du jour ; le Gouvernement cherchait partout un peu de faveur ou d'éclat. Mais la plupart de ces tentatives n'aboutissaient point ; les débats se prolongeaient ou se renouvelaient indéfiniment ; les conférences et les rapports des comités se multipliaient sans résultat ; des résolutions qui semblaient définitives étaient révoquées ou remises en doute. Le Parlement était évidemment en proie à une perplexité continue qui en même temps le poussait à redoubler en tous sens ses efforts et les frappait de stérilité.

Cromwell, de son côté, n'était pas exempt de trouble et d'hésitation : il avait, tantôt avec ses officiers seuls, tantôt avec eux et des membres du Parlement, ou même avec des ecclésiastiques, presbytériens ou autres, qu'il consultait comme sur un cas de conscience, de fréquents entretiens où il s'efforçait de les amener à ses vues ; mais il rencontrait quelquefois des résistances aussi franches que ses propres paroles étaient indiscrettes et emportées. Dans l'une de ces conférences, le docteur Edward Calamy, prédicateur cher à la Cité, combattit vivement le système d'un pouvoir unique comme illégitime et impraticable : « Pour illégitime, non, » dit Cromwell, « car le salut du peuple est la suprême loi ; » et pourquoi impraticable, je vous prie ? — Parce que c'est « contre le vœu de la nation, » répondit Calamy ; « neuf « hommes sur dix seront contre vous. — Mais si je désarme

« les neuf, et si je mets l'épée dans la main du dixième, est-ce que l'affaire ne sera pas faite <sup>1</sup> ? » Ces hardiesses d'un vainqueur tant de fois éprouvé entraînaient la plupart des assistants, mais, en effrayaient aussi quelques-uns. Les sectaires passionnément mystiques, Harrison à leur tête, appartenaient à Cromwell ; le Parlement n'était, à leurs yeux, qu'un pouvoir profane qui tenait la place du gouvernement de Christ, seul roi légitime, et ils attendaient, de la piété de Cromwell, l'avènement du règne des saints, et de sa vaillance, la chute de l'Antechrist, c'est-à-dire du pape et des Turcs. Les esprits libres, les politiques mondains comprenaient que la lutte entre leur général et le Parlement ne pouvait se prolonger et que le moment approchait d'en finir. De nombreuses lettres arrivèrent des officiers de l'armée d'Écosse, promettant à l'armée d'Angleterre leur adhésion. Dans l'armée d'Irlande, les dispositions étaient moins unanimes ; Ludlow, qui n'avait pas cessé d'y servir avec éclat, y exerçait une grande influence, tout employée à entretenir l'esprit républicain. Trois officiers, le colonel Venables, le quartier-maître général Downing et le major Streater, se rendirent à Londres pour s'opposer aux desseins qu'ils entrevoyaient. Cromwell gagna ou fit taire Venables et Downing ; mais Streater tint bon, et alla jusqu'à dire, dans une conférence « que le général cherchait sa propre grandeur, ce qui était trahir leur glorieuse cause pour laquelle tant de sang avait été répandu. » Harrison repoussa cette accusation, disant « qu'il était sûr que le général ne se cherchait point lui-même et ne voulait qu'ouvrir la voie au règne de Christ. » — « Eh bien ! » reprit

<sup>1</sup> Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 52 ; — *Life of Oliver Cromwell* (5<sup>e</sup> édit., Londres, 1745), p. 225 ; — Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 374.

Streater, « que Christ vienne avant Noël, sans quoi il viendra trop tard <sup>1</sup>. »

Le péril n'était pas si pressant que Streater le pensait ; Cromwell savait sentir les obstacles et prendre du temps pour les surmonter : au milieu de cette lutte si chaudement engagée, et sans doute pour la ralentir en calmant un peu les soupçons, il cessa tout à coup de s'opposer à la nouvelle réduction de l'armée qu'il avait fait repousser cinq mois auparavant ; et le 1<sup>er</sup> janvier 1655, de concert entre le Parlement et le général, cette réduction fut en effet ordonnée, licenciant environ trois mille hommes d'infanterie, mille cavaliers, une partie de quelques garnisons, et retranchant, sur les charges de la République, 10,000 liv. sterl. par mois <sup>2</sup>.

Cromwell pouvait faire à la Chambre ce sacrifice ; elle avait déjà reçu de lui, et surtout d'elle-même et du temps, les coups sous lesquels elle devait succomber. Depuis plus de douze ans, entier ou mutilé, ce Parlement gouvernait, responsable, aux yeux de l'Angleterre, des événements comme de ses actes, de ce qu'il n'avait pas prévu comme de ce qu'il avait voulu, de ce qu'il n'avait pas empêché comme de ce qu'il avait fait. Non-seulement, depuis douze ans, le Parlement gouvernait, mais il avait attiré à lui tous les pouvoirs ; il traitait et décidait seul d'une multitude de questions qui, avant lui, auraient appartenu à la couronne ou à ses agents, aux magistrats, aux autorités locales ; les confiscations, les séquestres, les ventes des domaines royaux ou ecclésiastiques, les contestations qui s'élevaient à ce sujet, les nominations aux emplois, la conduite de la guerre de terre et de mer, toute l'adminis-

<sup>1</sup> Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 44 ; — *The Life of Ol. Cromwell*, p. 228 ; — Whitelocke, p. 555.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 241.

tration comme tout le gouvernement révolutionnaire étaient dans les mains du Parlement; chargé ainsi d'un nombre infini d'intérêts privés aussi bien que des intérêts publics. Les journaux de la Chambre font foi, à chaque page, de cette monstrueuse concentration d'affaires de tout genre débattues et résolues chaque jour soit par la Chambre elle-même, soit par ses comités : à tel point que, de temps en temps, la Chambre était obligée de décider que, pendant une ou deux semaines, elle laisserait de côté toutes les affaires particulières pour ne s'occuper que de celles du pays <sup>1</sup>. Confusion déplorable, où le Parlement perdait non-seulement son temps, mais sa vertu : ni le bon sens, ni l'honnêteté de la plupart des hommes ne résistent à cette épreuve prolongée du pouvoir au sein du chaos ; les abus, les vexations, les malversations, les transactions illégitimes naissaient et se multipliaient, comme un fruit naturel d'une telle situation ; et le Parlement, maître absolu de la fortune et du sort de l'État, passa bientôt pour un foyer d'iniquité et de corruption.

Adressée aux régions hautes de la Chambre, l'accusation était injuste : ses chefs politiques, Vane, Sidney, Ludlow, Hutchinson, Harrington, étaient des hommes d'une haute intégrité, passionnés pour leur cause, mais dégagés de tout autre intérêt que le triomphe de leur cause et de leur passion. La cause même, quoique peu sensée et antipathique au pays, était noble et morale ; les principes qui y présidaient étaient la foi dans la vérité, l'estime affectueuse de l'humanité, le respect de ses droits, le désir de son développement libre et glorieux. Mais dans les rangs secondaires, et pourtant actifs, du parti, chez un grand nombre de

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI et VII, *passim* ; — Whitelocke, p. 351.

membres soit du Parlement, soit des comités locaux qui le servaient, et sous l'empire soit des mécomptes politiques, soit des tentations personnelles, l'égoïsme avide, l'esprit de licence ou d'indifférence, le dédain ou le doute pour la justice et la probité, avaient fait de tristes progrès, et suscitaient des désordres qui attiraient, sur le parti et sur le Parlement tout entier, une grande déconsidération.

Plusieurs scandales éclatants vinrent justifier et envenimer ce sentiment public. Lilburne, toujours acharné à soutenir ses droits et à satisfaire ses haines, avait, au nom de l'un de ses oncles, réclamé la propriété de certaines mines, dans le comté de Durham, contre sir Arthur Haslerig, aussi remuant et aussi populaire dans le Parlement que Lilburne dans la Cité. La réclamation fut deux fois rejetée par les comités chargés de la juger <sup>1</sup>. Lilburne publia, contre ses juges, un pamphlet où il les appelait « des hommes iniques » et indignes, que toute société humaine devait vomir de son « sein, et qui méritaient bien mieux que d'être pendus <sup>2</sup> ; » puis, il adressa au Parlement même une pétition non moins injurieuse pour Haslerig <sup>3</sup>. Le Parlement la fit examiner par un comité de cinquante membres ; et après une longue instruction, Lilburne fut condamné à payer 5,000 liv. st. d'amende à la République, 2,000 à Haslerig comme dommages-intérêts, 500 à chacun des quatre membres du comité qui avait statué sur sa réclamation, et de plus à être banni d'Angleterre pour sa vie <sup>4</sup>. Que la demande de Lilburne fût ou non fondée, et quelle que fût la violence de sa plainte,

<sup>1</sup> En 1649 et 1651.

<sup>2</sup> Ce pamphlet intitulé : *Juste plainte contre le comité d'Herberdashers'-Hall*, fut publié en août 1651.

<sup>3</sup> En décembre 1651.

<sup>4</sup> Les 15 et 20 janvier 1652 ; *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 71, 72, 74.

une telle sentence, prononcée non par des juges, mais par des ennemis politiques, révolta le public par son excessive rigueur. Ce fut bien pis lorsqu'on eut à la comparer avec une indulgence encore plus choquante. Lord Howard d'Esrick, membre de la Chambre, avait été chassé de son siège, emprisonné à la Tour, et condamné à une amende de 10,000 liv. sterl. pour un fait de corruption notoire <sup>1</sup>; l'amende lui fut remise, et il obtint sa mise en liberté <sup>2</sup>. A l'occasion d'une affaire de prise maritime, un négociant, Jacob Stainer, fut amené devant la Chambre et interrogé sur des lettres où, faisant allusion soit au Parlement, soit au conseil d'État, il disait à ses correspondants d'Anvers : « Nous nous sommes fait ici des amis parmi de grands personnages qui parleront pour nous quand l'affaire viendra devant eux. » Il s'expliqua assez confusément, et au bout de quinze jours il fut mis en liberté sous caution <sup>3</sup>. Un membre de la Chambre, M. Blgrave, fut formellement accusé, par un plaignant qui se nommait et offrait de prouver son dire, d'avoir reçu de l'argent pour certaines nominations, et l'affaire, renvoyée à un comité spécial, y demeura ensevelie <sup>4</sup>. L'âpreté grossière des intérêts privés, et quelquefois même l'improbité de certains membres, étaient ainsi couvertes, sinon par la complicité, du moins par la complaisance inquiète du Parlement.

C'était trop de rigueurs et trop de faveurs également odieuses de la part d'une assemblée usée par sa longue vie autant que par ses fautes, mutilée de ses propres mains,

<sup>1</sup> Le 25 juin 1651; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 591.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. V, p. 618; t. VII, p. 274.

<sup>3</sup> Les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 1652; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 223, 229.

<sup>4</sup> Les 9 et 10 février 1653; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 237.



pleine encore de discordes dans son petit nombre, que la défaite même de ses ennemis du dedans n'avait pas affermie, et qui, au dehors, engageait de plus en plus le pays dans une guerre obstinée contre la seule nation protestante et républicaine parmi ses voisins. La lassitude et le dégoût publics éclataient de toutes parts; une multitude de pamphlets circulaient, chaque jour plus injurieux; le mépris s'y mêlait à la haine; on réfutait ironiquement les déclarations « du Parlement imaginaire de la République inconnue d'Angleterre <sup>1</sup>; » on le sommait de faire place à un Parlement véritable. La Chambre courroucée enjoignit au conseil d'État « de supprimer ces écrits, hebdomadaires ou autres, publiés pour le déshonneur du Parlement et la ruine de la République, » et lui donna pouvoir « d'emprisonner les offenseurs et de leur infliger tel autre châ-timent qu'il jugerait à propos <sup>2</sup>. » Mais ni les colères de la Chambre, ni les pouvoirs du conseil d'État ne suffisaient plus à réprimer l'hostilité d'un public qui se sentait Cromwell pour allié; le Parlement s'acharnait vainement à vivre; la force morale et la force matérielle lui manquaient à la fois; unis enfin dans une antipathie commune, ni le peuple, ni l'armée n'en voulaient plus.

Pressés par cette situation, les chefs républicains préparaient, en se débattant, le bill de dissolution qu'on leur demandait : un événement survint qui modifia tout à coup leurs sentiments; la grande victoire que, vers le milieu de février 1655, Blake remporta sur Tromp, dans la Manche, leur parut une circonstance favorable; c'était de l'éclat pour leur gouvernement; quelques ouvertures de paix vinrent de Hollande. Dans les conseils intimes du parti, Vané

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 193.

<sup>2</sup> Les 28 décembre 1652 et 7 janvier 1655; *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 256, 244.

insista fortement pour qu'on renonçât à de dangereuses lenteurs : « Il y a ici, » écrivait de chez lui l'un de ses amis, « de grandes préoccupations et préparations pour un Parlement nouveau ; quelques-uns de nos amis sont disposés à croire qu'il nous servira, nous et notre cause, mieux que n'a fait celui-ci. » On décida que le Parlement actuel se retirerait le 5 novembre de cette année même, c'est-à-dire un an plus tôt qu'on ne l'avait jusque-là résolu ; on commença à discuter sérieusement l'acte qui devait régler l'élection de ses successeurs <sup>1</sup>.

Cet acte a été perdu ; il n'existe pas sur les registres de la Chambre, et on ne l'a retrouvé nulle part : cependant ses dispositions essentielles sont connues. Il établissait un système à peu près conforme à celui que, le 20 janvier 1649, le conseil général des officiers de l'armée avait présenté au Parlement une assemblée de quatre cents membres, élus dans les comtés par tous les possesseurs d'une fortune, réelle ou personnelle, de 200 liv. sterl., et dans les bourgs par tous les habitants payant un certain loyer dont le taux n'était pas encore déterminé. Le tableau des bourgs investis du droit électoral fut minutieusement débattu, et supprimait beaucoup d'anciens privilèges. Mais les électeurs n'étaient appelés qu'à compléter le Parlement existant, non à le renouveler tout entier ; les membres actuellement siégeants, au nombre d'environ cent cinquante, restaient de droit membres du Parlement nouveau, pour les comtés ou les bourgs qu'ils avaient jusque-là représentés. Ils formaient même seuls le comité investi du pouvoir de prononcer sur la validité des élections et la capacité des élus ; en sorte que, loin de courir aucune chance d'être écartés du Parlement futur,

<sup>1</sup> Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. II, p. 149 (vie de sir Henri Vane) ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 244, 261, 265, 265, 268, 270, 275, 277.

ils continuaient d'en être le noyau permanent et dominant <sup>1</sup>.

Ce n'était point là, à coup sûr, la dissolution qu'attendaient le pays et l'armée ; le mensonge était grossier et palpable. Cependant Cromwell s'en inquiéta et résolut en lui-même de ne pas souffrir qu'un tel acte fût converti en loi. Il connaissait l'empire de la légalité, les faiblesses des partis, et savait combien de gens, quand la crise approche, sont disposés à se contenter à bon marché. Ses intimes confidents, les prédicateurs dévoués à sa personne dirent et redirent partout, du haut même de la chaire, que décidément le Parlement ne voulait pas se dissoudre, et que, de manière ou d'autre, il faudrait l'y contraindre. Cromwell lui-même se montrait plus que jamais indécis et perplexe : « Deux partis, » dit-il un jour au quartier-maître général Vernon, « me poussent à faire une chose au dénouement de laquelle je ne puis songer que mes cheveux ne se dressent sur ma tête ; l'un est celui du major général Lambert qui, dans son ressentiment de l'affront que le Parlement lui a fait en ne lui permettant pas d'aller en Irlande avec un caractère conforme à son mérite, ne sera jamais content qu'il ne le voie dissous : le major général Harrison est à la tête de l'autre parti ; c'est un honnête homme, et qui a d'excellentes intentions, mais tant d'impatience qu'il ne veut pas attendre le temps du Seigneur, et qu'il me presse de faire un acte dont lui et tous les honnêtes gens se repentiront. » Il recherchait tous les hommes de quelque importance, militaires ou civils, tantôt les réunissant chez lui en conférence, tantôt les sondant en

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 177, 195-196 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 448 ; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 157-162 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 273, 275.

particulier, et variant ses confidences selon qu'il voulait détourner les soupçons de ses interlocuteurs ou qu'il espérait les attirer dans son dessein <sup>1</sup>.

Le 19 avril 1655, une réunion, plus nombreuse que de coutume, se forma à Whitehall ; tous les officiers importants, les jurisconsultes, Whitelocke, Widdrington, Saint-John, et une vingtaine d'autres membres de la Chambre, sir Arthur Haslerig, sir Gilbert Pickering, appelés ou venus là pour se concerter sur ce qui s'y ferait, ou pour le découvrir. On avait appris que les chefs du Parlement, Vane surtout, voulaient presser l'adoption du bill proposé. Cromwell invita la réunion à chercher quelque moyen de mettre un terme au Parlement actuel et de pourvoir, jusqu'à la convocation d'un Parlement nouveau, au gouvernement de la République. Il proposa que, le Parlement une fois dissous, quarante personnes, prises dans la Chambre et dans le conseil d'État, fussent provisoirement chargées de la conduite des affaires. Il avait souvent dit que « ce serait tenter Dieu que de s'en « remettre uniquement au peuple et à l'élection d'un nou- « veau parlement selon l'ancienne constitution ; Dieu, il en « avait la confiance, voulait sauver cette génération ; mais « il le ferait comme il l'avait fait jadis, par les mains de « quelques hommes. Cinq ou six hommes, ou quelques- « uns de plus, se mettant à l'œuvre, en feraient plus en un « jour que le Parlement n'en avait fait ou n'en ferait en « cent ; quelques hommes, sans préjugés, pouvaient seuls « être les instruments du salut du peuple. » La discussion fut vive et longue ; on attaqua le bill dont la Chambre s'occupait ; comme mensonger et destiné, non à dissoudre, mais à perpétuer le Parlement ; comme dangereux pour la République, car il ouvrait la porte des élections aux Presbyté-

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 189 ; — Whitelocke, p. 535.

riens, ses ennemis cachés. Widdrington et Whitelocke s'élevèrent cependant contre tout dessein de dissoudre le Parlement malgré lui, et d'instituer à sa place un pouvoir provisoire; selon eux, la conscience et la prudence s'y opposaient également. « Ce serait une œuvre maudite, » s'écria Haslerig, « notre mission ne peut être transmise à per-  
« sonne. » Saint-John soutint, au contraire, que, de manière ou d'autre, il fallait en finir, et que le pouvoir du Parlement ne pouvait se prolonger. Presque tous les officiers furent de cet avis. Cromwell blâma ceux qui s'exprimaient violemment, et la conférence se sépara vers minuit sans qu'aucune résolution eût été adoptée. Mais on convint qu'on se reverrait le lendemain et que les membres de la Chambre feraient en sorte que rien ne fût brusquement décidé sur le bill en question, afin qu'on eût encore le temps de s'entendre et d'aviser en commun <sup>1</sup>.

Le lendemain, la réunion fut moins nombreuse : irrités ou effrayés, quelques-uns de ceux qui étaient venus la veille ne revinrent point; d'autres allèrent à la Chambre pour veiller à ce qui s'y passerait et en informer Cromwell. Whitelocke retourna chez le général et reproduisit ses objections contre la dissolution du Parlement et la formation d'un gouvernement provisoire, prévoyant qu'il serait appelé à en faire partie et que, n'osant pas refuser, il se trouverait compromis. Comme la discussion continuait entre eux à ce sujet, on vint avertir Cromwell que la Chambre était en séance, et que Vane, Martyn, Sidney, poussaient à l'adoption immédiate de ce qu'ils appelaient le bill de dissolution. Les membres de la Chambre qui se trouvaient à Whitehall

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 554; — Heath, *Flagellum, or the life and death, birth and burial of O. Cromwell* (5<sup>e</sup> édit., Londres, 1665), p. 130; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 177, 198-202.

en partirent aussitôt pour se rendre à Westminster ; mais Cromwell resta avec ses officiers, voulant encore attendre et n'agir que sous la vocation de l'extrême nécessité. Bientôt accourut le colonel Ingoldsby, disant : « Si vous voulez « faire quelque chose de décisif, vous n'avez pas de temps « à perdre. » La Chambre était près de prendre une résolution ; Vane avait énergiquement insisté pour faire voter le bill ; Harrison embarrassé avait engagé, en termes doux et humbles, ses collègues à ne rien précipiter dans un cas si grave. Cromwell quitta sur-le-champ Whitehall, suivi de Lambert et de cinq ou six officiers ; il prit, en passant, un détachement qui se tenait prêt, et, arrivé à Westminster, il plaça des soldats à la porte du Parlement, d'autres dans le vestibule, d'autres encore tout près de la salle des séances, et y entra seul ; sans aucun bruit, en habit noir et en bas de laine gris, selon sa coutume lorsqu'il n'était pas en uniforme de guerre. Vane avait repris la parole et démontrait avec passion l'urgence du bill. Cromwell alla s'asseoir à sa place accoutumée. Saint-John s'approcha de lui : « Je viens « faire, » lui dit Cromwell, « ce qui me navre jusqu'au fond « de l'âme, ce dont j'ai prié Dieu avec larmes de me dis- « penser ; j'aimerais mille fois mieux être mis en pièces « que de le faire ; mais il y a une nécessité qui pèse sur « moi, pour la gloire de Dieu et le bien de la nation. — Je « ne sais ce que vous voulez dire, » répondit Saint-John, « mais Dieu veuille que ce que vous ferez, quoi que ce soit, « ait une issue conforme au bien public. » Et il retourna à sa place. Vane parlait toujours ; Cromwell l'écoutait. Vane demanda à la Chambre d'affranchir le bill des formalités qui, selon l'usage, devaient précéder l'adoption. Cromwell fit un signe à Harrison, disant : « C'est le moment ; il faut « que je le fasse. — Monsieur, » lui dit Harrison un peu troublé, « pensez-y bien ; l'œuvre est grande et dangereuse.

« — Vous avez raison, » reprit Cromwell, et il resta immobile. Un quart d'heure s'écoula encore : Vane avait cessé de parler ; l'orateur se disposait à mettre la question aux voix ; Cromwell se leva, ôta son chapeau et, prenant la parole, il s'exprima d'abord en termes pleins d'égarde pour le Parlement et ses membres, rendant justice à leurs travaux, à leur zèle ; mais peu à peu son ton changea ; son accent et ses gestes s'irritèrent ; il reprocha aux membres de la Chambre leurs lenteurs, leur avidité, leur attachement à leurs intérêts personnels, leur peu de soin de la justice : « Vous « n'avez pas le cœur de rien faire pour le bien public ; vous « ne voulez que vous perpétuer dans le pouvoir ; votre « heure est venue ; le Seigneur en a fini avec vous ; il a « choisi pour son œuvre des instruments plus dignes ; c'est « le Seigneur qui m'a pris par la main et qui me fait faire « ce que je fais. » Vane, Wentworth, Martyn, se levèrent vivement pour lui répondre : « Vous trouvez peut-être, » dit-il, « que ceci n'est pas un langage parlementaire ; j'en « conviens ; mais n'en attendez pas un autre de moi. » Wentworth parvint à prononcer quelques phrases : « Jamais « le Parlement n'a entendu de telles paroles, d'autant plus « horribles qu'elles viennent de son serviteur, d'un servi- « teur que le Parlement, dans sa bonté sans exemple, a « élevé si haut, et qu'il a fait ce qu'il est. » Cromwell s'élança de sa place au milieu de la salle, et mettant son chapeau sur sa tête : « Venez, venez, » dit-il, « je vais mettre « fin à votre bavardage. » Il fit un signe à Harrison, la porte s'ouvrit ; vingt ou trente fusiliers entrèrent, commandés par le lieutenant-colonel Worsley : « Vous n'êtes plus « un parlement ; sortez, faites place à de plus honnêtes « gens. » Il se promenait en long et en large, frappant du pied et donnant ses ordres : « Faites-le descendre, » dit-il à Harrison en lui montrant l'orateur dans son fauteuil ;

Harrison engagea l'orateur à descendre ; Lenthall s'y refusa : « Descendez-le vous-même, » dit Cromwell ; Harrison mit la main sur la robe de l'orateur qui se soumit aussitôt. Algernon Sidney était assis près de l'orateur. « Faites-le « sortir, » dit Cromwell à Harrison ; Sidney ne sortait point : « Mettez-le à la porte ; » Harrison et Worsley en firent le geste, et Sidney s'éloigna. « C'est une indignité, » s'écria Vane ; « c'est contre tout droit et tout honneur. — Ah ! « sir Henri Vane, sir Henri Vane, » reprit Cromwell, « vous auriez pu prévenir tout ceci ; mais vous êtes un « jongleur ; vous n'avez pas même l'honnêteté commune ; « le Seigneur me délivre de sir Henri Vane ! » Et au milieu du trouble général, il adressait aux membres qui passaient devant lui des apostrophes semblables ; à Challoner : « Ivrogne ! » à Wentworth : « Adultère ! » à Henri Martyn : « Est-ce qu'un coureur de filles est fait pour siéger ici et « pour gouverner ? » Il s'approcha de la table où était placée la masse qu'on portait devant l'orateur, et appelant ses soldats : « Qu'avons-nous à faire de cette babiole ? Qu'on « l'emporte. » Il répétait fréquemment : « C'est vous qui « m'avez forcé de faire cela. — Vous n'êtes pas encore allé « si loin que les choses ne puissent se rétablir, » lui dit l'alderman Allen ; « ordonnez à vos soldats de sortir de la Cham- « bre, et faites rapporter la masse ; les affaires reprendront « leur cours. » Cromwell s'emporta contre Allen, et lui demanda compte de quelque cent mille livres sterling dont, comme trésorier de l'armée, il avait fraudé la République. « Ce n'est pas ma faute, » répondit Allen, « si mon compte n'est pas soldé depuis longtemps ; je l'ai plusieurs fois présenté à la Chambre. » Cromwell le fit arrêter et emmener par ses soldats. La salle était vide ; il en fit saisir tous les papiers, s'approcha du clerc de service, lui prit des mains l'acte de dissolution qui était près de passer, le mit sous son



habit, sortit le dernier, fit fermer les portes, et retourna à Whitehall<sup>1</sup>.

Il y trouva plusieurs de ses officiers qui y étaient restés, attendant l'événement; après leur avoir raconté ce qui venait de se passer : « Quand je suis allé à la Chambre, » leur dit-il, « je ne croyais pas que je fisse cela; mais j'ai senti « l'esprit de Dieu si puissant sur moi que je n'ai plus écouté « la chair ni le sang. » Quelques heures plus tard, dans l'après-midi, on l'informa que le conseil d'État venait de se réunir dans la salle ordinaire de ses séances, à Whitehall même, sous la présidence de Bradshaw; il s'y rendit aussitôt, suivi seulement de Harrison et de Lambert: « Messieurs, » leur dit-il, « si vous êtes ici comme de simples particuliers, « on ne vous dérangera point; mais si vous siégez comme « conseil d'État, ce n'est pas ici votre place; vous ne pouvez ignorer ce qui s'est fait à la Chambre ce matin; prenez donc garde que le Parlement est dissous. — Monsieur, » lui répondit Bradshaw, « nous avons appris ce que vous avez fait ce matin à la Chambre, et dans quelques heures toute l'Angleterre l'apprendra; mais vous vous méprenez, monsieur, si vous croyez que le Parle-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 554; — *Leicester's Journals*, p. 159-141; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 200-207; — *Parliam. History*, t. XX, p. 428; — Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 628; — Bates, *Elenchus motuum nuperorum in Anglia*, part. II, p. 284; — Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 744; — Peck, *Memoirs of the life and actions of Oliver Cromwell* (*Preface*), p. 54-56; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 4-9; — Burton, *Parliamentary Diary*, t. III, p. 98, 209.

En rendant compte de l'expulsion du Long Parlement à M. Servien (5 mai 1653), M. de Bordeaux donne quelques détails que je n'ai pas fait entrer dans le récit même, ne les ayant trouvés dans aucun des écrivains anglais contemporains. Ils me paraissent d'ailleurs assez peu vraisemblables, étant en contradiction avec le caractère général de l'événement; mais ils ne laissent pas d'être curieux et la lettre qui les contient mérite d'être publiée.

» ment est dissous ; aucun pouvoir sous le ciel ne peut le  
 « dissoudre que lui-même ; prenez donc garde à cela <sup>1</sup>. »  
 Tous se levèrent et sortirent. Le lendemain, 21 avril, on lut  
 dans le *Mercurius Politicus*, devenu le journal de Crom-  
 well : « Le lord général a exposé hier au Parlement diverses  
 « raisons qui devaient faire suspendre actuellement ses  
 « séances, ce qui a été fait. L'orateur et les membres se  
 « sont retirés. Il est probable que les motifs de cet acte  
 « seront, sous peu, rendus publics. » Et ce même jour, à la  
 porte de la Chambre, les passants s'arrêtaient devant une  
 grande affiche, probablement l'œuvre nocturne de quelque  
 Cavalier ravi de se voir vengé des républicains par un  
 régicide :

« Chambre non meublée, à louer. »

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 209-211 ; — *Mercurius Politicus*, n° 150, p. 258 ; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 66-68 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 456-459.

# DOCUMENTS HISTORIQUES.



## I

(Page 47.)

*M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 21 juin 1649.

..... Il s'était proposé de conférer quelques dignités dans le festin qui a été fait par la ville au Parlement et aux officiers de l'armée, ce qui a été remis à un autre temps. Lorsque le *speaker* y arriva, le maire de Londres vint au-devant de lui, et comme reconnaissant la souveraineté de l'État en sa personne, en qualité de chef du Parlement, lui remit la masse et l'épée, ainsi qu'il s'est toujours ci-devant pratiqué aux rois.....

*(Archives des affaires étrangères de France.)*

## II

(Page 165.)

*M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 30 juin 1650.

(Après avoir rendu compte de l'assassinat d'Ascham à Madrid, il ajoute :)

La nouvelle en fut sue dès hier matin ; et ce jourd'hui l'ambassadeur d'Espagne en a reçu un exprès dont il a donné avis au conseil d'État, qui lui a envoyé le maître des cérémonies pour en savoir le détail et remercier le roi Catholique de la diligence dont il a usé pour trouver les coupables, et de la justice que l'on mande qu'il en fera faire. Si ledit roi eût fait autant d'état de l'envoyé de ces messieurs ici qu'eux-mêmes en ont fait de celui de la province de Hollande, il n'eût pas été logé dans une misérable hôtellerie, ni abandonné de sorte que, si le remords d'une mauvaise action n'eût aveuglé ceux qui l'ont commise, il n'y en aurait point eu de témoins. Je le rencontrai un peu avant qu'il partit d'ici, et parce que je le connaissais assez familièrement, lui dis que j'avais regret de ce que nous l'allions perdre, qui est un terme assez ordinaire à notre langue en pareil cas ; ce qu'il expliqua comme si je lui eusse prédit la même destinée qu'à Dorislæus, qui lui est arrivée ; dont il fut tout échauffé, jusqu'à ce que je lui eus fait entendre ma pensée..... Cet accident ne saurait rien altérer de la bonne intelligence que l'on suppose être entre cet État et l'Espagne, mais plutôt fournir moyen de la cimenter dans les remerciements et les compliments qui se feront réciproquement sur ce sujet. Je sais qu'en toutes choses ces gens-ci la favorisent au préjudice de la France...

*(Archives des Affaires étrangères de France.)*

## III

(Page 166.)

*1<sup>o</sup> Délibération du conseil d'État d'Espagne sur les conséquences de l'assassinat du résident d'Angleterre, Antoine Ascham.*

Madrid, 29 juin 1650.

Sire,

Le conseil d'État auquel ont pris part le duc de Médina de las Torres, don Francisco de Melo et les marquis de Castel-Rodrigo et de Valparaiso, a longuement discuté les mauvais effets qui pourraient avoir lieu pour les intérêts de V. M. par suite de la mort du résident envoyé à cette cour par le Parlement d'Angleterre, et de la personne qui lui servait d'interprète. Quoique cet événement ait été tel qu'il était impossible soit à V. M., soit à ses ministres, de le prévenir, car on ne pouvait croire qu'il pût avoir lieu à la cour de V. M. et sous ses yeux, et il n'y avait pas à s'en douter par quelque indice que ce fût, néanmoins, le conseil d'État pense que le crime est de la plus haute gravité à cause des circonstances qui l'ont accompagné, le résident étant venu ici à la faveur de la sécurité et sous la protection de V. M. Si un tel crime restait impuni ou ne recevait pas un châtement exemplaire, personne ne se croirait en sûreté à la cour de V. M. En outre, le Parlement d'Angleterre pourrait en concevoir un grand ressentiment et prendre quelque mesure grave, comme il est à craindre qu'il ne le fasse. Quoique V. M. ait déjà envoyé des ordres à la Cour des Alcaldes pour qu'elle procède aussi promptement que possible dans cette affaire et pour qu'il soit fait prompte justice, le conseil trouve qu'on agit avec plus de lenteur que le cas ne l'exige, car c'est une affaire dans laquelle l'autorité de V. M. et son service sont grandement intéressés, une de ces affaires qui devraient, sans manquer aux exigences de la justice, être expédiées plus promptement qu'on ne le fait, car il ne peut y avoir lieu à des négociations quelconques. Par tous ces motifs, le conseil croit de son devoir de représenter tout cela à V. M. et de dire qu'il est nécessaire d'envoyer, aussi promptement

que possible, un nouvel ordre au président du Conseil en lui déclarant que le service de V. M. exige qu'on procède en cette affaire dans les strictes limites de la justice et avec autant de hâte et de vigueur qu'il est possible d'en mettre. On devra rendre compte à V. M. de ce qui sera fait, car l'affaire demande à être pressée et décidée. V. M. voudra bien ordonner ce qui lui plaira.

2<sup>o</sup> *Résolutions prises par S. M. le roi sur les avis donnés par le conseil d'État à l'occasion de l'arrivée du résident du Parlement d'Angleterre et du châtimement de ses assassins.*

Madrid, octobre 1650.

1. D'après la délibération du 5 avril, à l'occasion des lettres du duc de Medina Celi dans lesquelles il rendait compte de l'arrivée du résident du Parlement dans le port de Cadix, Sa Majesté a ordonné que le duc le fit partir pour Madrid en prenant toutes les mesures de sûreté et en le faisant voyager par les routes non infestées de brigands. On a écrit dans ce sens au duc qui a fait accompagner le résident par le mestre de camp don Diego de Moreda.

2. Dans une autre délibération, du 7 juin, on a rendu compte à S. M. de l'arrivée à Madrid du résident et de sa mort, ainsi que de celle de son interprète. Le même jour on a examiné les lettres de créance dont le résident était porteur pour S. M., et on a su l'arrestation des cinq Anglais qui l'ont assassiné. Sa Majesté a ordonné d'écrire à don Alonzo de Cardenas pour l'informer de l'événement et de la promptitude avec laquelle on poursuivrait les assassins, et pour lui dire de déclarer au Parlement que, s'il voulait envoyer une autre personne pour remplacer le résident assassiné, il pouvait le faire. En même temps S. M. a décidé qu'on répondit au Parlement à l'occasion de cet événement, et que cette réponse servit à don Alonzo de lettres de créance pour d'autres occasions. Tout cela a été exécuté conformément aux résolutions de S. M.

3. Dans une autre délibération, du 8 du même mois de juin, le conseil s'est réuni *in pleno* pour discuter la formule de l'adresse que l'on mettrait sur les lettres destinées au Parlement. S. M. s'est rangée à cet égard à l'avis du marquis de Castel Rodrigo.

4. Le 15 juin, il y eut une autre délibération présentée à S. M., à l'occasion d'un rapport du président du conseil d'après lequel les agresseurs demandaient que dans leur procès on produisit l'écusson et les insignes

trouvés sur le mort, sous son vêtement, ainsi que les livres qu'il avait chez lui. A ce sujet le conseil représenta à S. M. qu'on ne devait pas faire cela avant que lesdits objets n'eussent d'abord été remis au secrétaire qui accompagnait le résident, car ce n'était que de cette manière qu'on observerait la foi publique. Le conseil fut d'avis que le procès des coupables se poursuivît régulièrement, mais en abrégant autant que possible la procédure ; quant aux papiers qui pourraient être livrés à la publicité et produits dans ce procès, c'était au tribunal du crime qu'il appartenait d'en décider, sans aucune action suprême de S. M. ni aucune intervention cachée. Ce sont là les principes d'après lesquels on a jugé convenable de procéder dans cette affaire, et c'est ce que S. M. a bien voulu confirmer.

5. Dans une autre délibération, du 8 août, le conseil, de son propre mouvement, a entretenu S. M. des actes de guerre maritime du Parlement ; il a fait observer combien les forces maritimes du Parlement étaient puissantes et irrésistibles ; à cette occasion le conseil a fait remarquer qu'il n'avait reçu aucune information sur l'état où se trouvait l'affaire des assassins qui ont tué le résident du Parlement. Il a paru au conseil qu'on tardait beaucoup à se prononcer à ce sujet et à exécuter les ordres de S. M. ; c'était une affaire qu'il ne fallait pas perdre de vue par les raisons qui ont déjà été exposées dans plusieurs délibérations : le conseil a pensé que ces retards pourraient inspirer au Parlement quelque résolution qui obligerait S. M. à prendre plus tard des mesures qu'elle pourrait prendre dès à présent sans aucun embarras. Le conseil est d'avis que S. M. ordonne au président du conseil de terminer cette affaire sans plus de délais. A quoi S. M. a daigné répondre en ces termes : « On fait diligence et l'affaire marche. »

6. Une autre délibération a eu lieu le 5 septembre au sujet des lettres reçues de don Alonzo de Cardenas, en date des mois de juin et de juillet, ainsi que de celle que le Parlement a écrite à S. M. pour exprimer ses sentiments à l'occasion de l'assassinat du résident et l'espoir qu'il avait dans la loyauté de S. M. qui ferait bonne justice des coupables, car, disait-il, si de pareils crimes se commettaient impunément, sous quelque prétexte que ce soit, dans les États de S. M., il serait inévitablement forcé de rompre toute relation entre les deux pays. Ces lettres ont été lues en conseil *in pleno*, et après avoir réfléchi sur ce que don Alonzo dit des forces du Parlement et de la faible situation où se trouve le parti du roi d'Angleterre, le conseil, entre autres choses qu'il a dites au sujet du châtiment à infliger aux Anglais arrêtés comme coupables de l'assassinat, a représenté à S. M. que la lettre du Parlement lui paraissait une déclaration honnête et respectueuse

que la guerre s'ensuivrait si, d'une façon quelconque, on ne lui donnait pas satisfaction par un châtement exemplaire du crime commis. Cette lettre a paru mériter de la part du conseil une attention toute particulière, car elle était évidemment écrite d'après des notions extrajudiciaires et incomplètes de l'affaire, don Alonzo n'ayant pas encore pris des mesures pour mettre entre les mains du Parlement la lettre que S. M. lui avait adressée à ce sujet. Le conseil a donc jugé à propos de rappeler à S. M. ce qu'il avait déjà exprimé à plusieurs reprises, à savoir que par cet assassinat l'autorité royale et la dignité de S. M. avaient reçu une grave atteinte, attendu que le résident était venu en Espagne sous la sauvegarde de la foi publique et de la protection de S. M. ; ce qui fait qu'on serait sans excuse de laisser les coupables impunis.

7. Une autre délibération a eu lieu le 7 septembre au sujet d'une lettre de don Alonzo de Cardenas du 4 août dans laquelle il informait l'eroi qu'à Londres on avait publié la nouvelle que les assassins du résident du Parlement avaient été restitués à l'Église; dans cette lettre don Alonzo disait que le gouvernement anglais en était grandement indigné, et qu'il se plaignait tout haut, menaçant de se faire donner une satisfaction si on ne la lui donnait pas. A cette occasion le conseil d'État a de nouveau représenté à S. M. combien il importait, par toute sorte de motifs exposés dans la délibération, de punir les assassins du résident; il ne peut que répéter à S. M. qu'il serait bon que S. M. daignât décider au plus tôt dans cette affaire en envoyant la lettre que don Alonzo vient d'écrire à ce sujet, au tribunal devant lequel s'est poursuivie et se poursuit cette affaire.

8. Le 9 septembre il y a eu une autre délibération du conseil *in pleno*, et on a transmis à S. M. les deux délibérations dont il a été question plus haut, ainsi qu'une autre prise à la suite d'une réunion spéciale. Le conseil a discuté la question de savoir s'il fallait accuser à don Alonzo réception de ses dépêches, particulièrement de celle dans laquelle il rend compte des demandes que fait le Parlement au sujet des titres et du protocole dont on doit se servir à son égard. Le conseil a été d'avis qu'il serait convenable que la punition des coupables de l'assassinat du résident eût lieu avant qu'on répondît à don Alonzo. A cela S. M. a répondu ainsi qu'il suit : « Qu'on agisse conformément à l'avis du conseil, mais qu'on ne réponde pas à don Alonzo avant que je donne des ordres à cet égard. »

9. En dernier lieu, après la délibération du 15 octobre, présent mois, en conseil *in pleno* au sujet des dépêches reçues dernièrement de don Alonzo, à cette fin que S. M. réponde au Parlement en lui donnant les titres qu'il lui demande, ou qu'Elle permette audit sei-



gneur son ambassadeur de s'éloigner de son poste, ainsi que pour presser l'expédition du procès des assassins du résident d'Angleterre, S. M. a daigné décider ce qui suit :

« En ce qui touche l'affaire de ceux qui ont assassiné le résident du Parlement, j'ai donné les ordres nécessaires pour qu'on procédât avec toute l'attention possible et aussi promptement que cela se peut, sans contrevenir en rien aux règles de la justice ; car en même temps j'ai recommandé que tout se fit selon les lois, qu'on ne pressât rien et qu'on n'allât point, par aucune raison d'État quelconque, au delà de ce qui se doit. Je perdrais plutôt tous mes États que de manquer à ce qui est mon premier devoir, et le conseil d'État ne me conseillera jamais autre chose. Si, comme cela est probable, le prononcé de la sentence éprouve quelque délai, on rendra compte à don Alonzo de l'état où se trouve l'affaire et on lui en enverra une relation dans la forme que propose le conseil. »

3<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas à don Geronimo de la Torre.*

Londres, 20 décembre 1650.

Cher Monsieur,

J'avais bien besoin de la faveur que vous m'avez faite en m'écrivant ce que vous m'écrivez dans votre lettre du 25 octobre qui m'est parvenue avec la dépêche de Sa Majesté du 24, car, d'après ce que j'y vois, il me faudra encore bien attendre et bien souffrir. Les gens d'ici s'impatientent de voir tant de délais dans la satisfaction qu'ils ont exigée, et je n'ai aucun moyen humain de les apaiser.... Ce qui me fait le plus de peine, c'est de voir que tous mes efforts auront été en pure perte, que les intérêts de S. M. seront compromis et que nous perdrons le grand avantage d'entretenir la désunion entre ce gouvernement-ci et nos ennemis; quand on cherchera à remédier au mal, on s'apercevra que l'occasion a échappé et que les ordres sont venus trop tard. Je crains beaucoup que ce malheureux événement de l'assassinat d'Ascham ne soit la cause de beaucoup d'embarras et de désagrément, à moins qu'on ne punisse les coupables qui se sont si volontairement et si aveuglément exposés à un danger si évident et nous ont enlevé tous les avantages que nous pouvions retirer de l'Angleterre. C'est vraiment extraordinaire que, dans un cas si atroce, on n'ait pas encore trouvé moyen d'en finir, et qu'il y ait en Espagne

des membres du clergé qui justifient le crime, sans faire aucune distinction entre des cas particuliers et un crime aussi public et aussi grave, un crime par lequel l'autorité de S. M. se trouve outragée, les intérêts de l'État compromis et dont il peut résulter d'immenses inconvénients.

Quant à la guerre d'Écosse, je puis vous dire qu'indépendamment du siège de la citadelle d'Édimbourg qui est déjà très-avancé, on a reçu ici la nouvelle d'une autre défaite que le général Cromwell a fait subir aux Écossais qui ont perdu trois mille hommes en morts, blessés et prisonniers. Les nouvelles d'Irlande portent que les catholiques, voyant qu'il leur est impossible de se maintenir, se proposent d'envoyer des délégués au Parlement pour tenter avec lui un accommodement et obtenir les meilleures conditions possible.

*(Archives de Simancas.)*

## IV

(Page 167.)

1<sup>o</sup> *Louis XIV à Cromwell.*

Saint-Germain, 2 février 1649.

Monsieur Cromwell, j'ai le cœur si touché du mauvais état auquel est réduit mon frère, oncle et cousin, le roi de la Grande-Bretagne, que je ne puis plus longtemps dissimuler sans être éclairé des véritables intentions de ceux qui ont sa personne royale en leur pouvoir, ne pouvant pas m'imaginer que ce qui s'est dit ici puisse avoir autre fin que de justifier son innocence, afin de faire honte à tous ses accusateurs; et comme vous êtes un de ceux qui y pouvez beaucoup contribuer, je vous écris celle-ci en particulier, de l'avis de la reine régente notre dame et mère, qui vous sera rendue par le sieur de Varenne, conseiller de mon conseil d'État et l'un de mes gentilshommes ordinaires, que j'envoie exprès pour vous faire connaître que vous avez en main une occasion de vous signaler, en faisant une action juste en faveur de votre souverain, en usant bien du pouvoir que les armes vous ont donné sur lui, pour le remettre dans sa dignité et dans ses droits, ce qui vous serait avantageux par la récompense que vous auriez méritée et par le bien qui en reviendrait à votre patrie, le repos de laquelle vous devriez procurer : et ce faisant, je vous en serai obligé et vous donnerai de solides effets de ma bonne volonté. Je veux bien juger de votre intérieur, et croire que vous vous servirez de l'occasion pour redonner à votre prince les marques de la grandeur et l'autorité qui lui appartiennent, faisant une chose fort glorieuse et qui vous rendra digne de toutes les grâces et faveurs, particulièrement de la royauté, et qui vous seront assurées par la parole que je vous ai donnée, et parce que mes intentions vous seront plus particulièrement expliquées par M. de Bellièvre, mon ambassadeur, et par ledit sieur de Varenne, en qui vous prendrez toute créance. Je m'en remets à eux de s'étendre davantage sur ce sujet, et cependant je prierai Dieu qu'il vous ait, etc.

2<sup>o</sup> *Louis XIV à Fairfax.*

2 février 1649.

Monsieur le général Fairfax, nous avons toujours cru que vous aviez pris le commandement des armées d'Angleterre avec cette seule intention d'assurer le repos des peuples sous la juste et légitime domination de leur roi, et nous ne pouvons pas nous imaginer que sa personne royale, étant tombée sous votre pouvoir, puisse davantage être maltraitée, et que, si vous avez quelques raisons qui vous aient engagé d'en venir si avant, vous serez maintenant plus éclairé, et, après avoir reconnu ce qui est seul de sa dignité, ne perdrez pas l'occasion d'agrandir votre fortune en rétablissant la sienne. En quoi, si mes prières peuvent être efficaces et qu'il se traite quelque accommodement en la conjoncture présente, non-seulement je vous en saurai gré, mais je veux être le garant de l'exécution des promesses qui vous seront faites par ledit roi, mon frère, oncle et cousin; et faisant réflexion sur ce qui vous sera plus particulièrement exposé par M. de Bellière et par le sieur de Varenne, je prends sujet de bien espérer de votre humeur généreuse, qui donnera beaucoup d'éclat à sa réputation, si l'innocence du roi est manifestée; et ne pouvant m'imaginer qu'on voulût mépriser mes instances en une chose si juste et si raisonnable, et qui me tient au cœur par le lien du sang et de la fraternité, aussi je me persuade qu'après avoir ouï ce que j'ai mis en créance sur mon ambassadeur et sur ledit sieur de Varenne, vous prendrez des résolutions conformes à l'honneur de votre profession et à ce que doit un sujet à son roi et à sa patrie. Sur vos assurances, je prierai Dieu qu'il vous ait, etc.

(*Manuscrits de Brienne. — Bibliothèque impériale.*)

## V

(Page 169 )

1<sup>o</sup> *D. Al. de Cardenas au roi d'Espagne (Philippe IV).*

Londres, 15 janvier 1649.

Sire,

Dans ma dépêche du 18 décembre, j'ai rendu compte à V. M. de ce que l'armée des Indépendants avait fait jusqu'à ce jour depuis son arrivée à Londres; les choses ont marché depuis avec une grande rapidité pour aboutir à l'état où se trouvent dans ce moment-ci les affaires du roi (Charles I<sup>er</sup>) que l'on a transféré du château de Hurst à celui de Windsor, éloigné de vingt milles d'ici; c'est là qu'on le tient renfermé sous bonne et sûre garde; il n'est permis à personne de lui parler; on lui refuse les objets nécessaires pour écrire, et on a défendu, au petit nombre de domestiques qu'on lui a laissés, de s'agenouiller en le servant et d'observer à son égard le cérémonial d'usage et les formes de respect qu'on lui rendait autrefois; dans les publications imprimées, faites ces jours-ci, on le nomme simplement Charles Stuart, sans autres titres. A part l'insolence de ce procédé, il y a là une lésion de ses droits, car lors même qu'on le dépouillerait de la couronne de ce royaume, il lui resterait toujours celle d'Écosse et celle d'Irlande dont le Parlement ne peut pas le priver...

... La reine de la Grande-Bretagne a écrit au Parlement et au général Fairfax, et l'ambassadeur de France a reçu des lettres adressées au Parlement. On dit qu'il (le Parlement) ne les a pas ouvertes attendu que l'adresse n'était pas rédigée dans la forme voulue; on rapporte qu'elles contenaient la demande d'un sauf-conduit pour prendre congé du roi avant qu'on ne juge Sa Majesté.

Depuis quelques jours le bruit court ici qu'un ambassadeur de France arrivera pour intervenir en faveur du roi; mais jusqu'à présent on ne dit pas qui sera cet ambassadeur, car le prince de Condé, de qui on parlait, aura bien de la besogne là-bas (en France). Selon les dernières nouvelles arrivées ici, il y a eu des troubles à Paris qui ont forcé LL. MM. Très-Christiennes de se sauver, dans la nuit de la veille

de l'Épiphanie, de cette capitale. De même il a couru ici le bruit, propagé, à ce que je crois, par des personnes amis du roi, que Votre Majesté enverrait un ambassadeur extraordinaire dans le but de faire des démarches du même genre, et, il y a deux jours, lorsqu'on a vu que la cause du roi était de plus en plus désespérée, une personne, envoyée par d'autres personnes du parti du roi et du parti presbytérien, est venue chez moi pour me persuader que, puisqu'il s'agissait de la cause de tous les rois et qu'il importait que la monarchie fût conservée dans la personne de ce roi (Charles I<sup>er</sup>), je devais, dans l'intérêt de Votre Majesté, et pour acquitter les devoirs de l'amitié que Votre Majesté a toujours témoignée au roi Charles, que je devais, dis-je, demander une audience des deux Chambres du Parlement et du conseil de guerre, et employer mes bons offices avec la promptitude que les circonstances exigeaient, en déclarant que Votre Majesté ressentirait vivement les procédés dont on use à l'égard du roi, et même en me servant de paroles de menaces ; on ajoutait qu'une telle démarche serait plus tard appréciée par les fils du roi, la probabilité étant que la couronne retournerait à l'un d'eux. En exprimant le chagrin de voir les choses réduites à cette extrémité, et en appuyant beaucoup sur l'impression que la nouvelle (d'une catastrophe) causerait à Votre Majesté, j'ai répondu que je ne doutais pas que Votre Majesté ne nommât, s'il le fallait, un ambassadeur extraordinaire pour la représenter ici, ou qu'elle ne daignât me donner, à moi, des ordres spéciaux pour faire des démarches de cette nature, mais que sans de tels ordres, je n'osais pas me charger d'une affaire de ce genre et d'une telle gravité. Cette même personne m'a dit qu'on croyait que la reine de la Grande-Bretagne m'écrirait pour me prier d'employer mes bons offices ; mais je doute qu'elle le fasse, car il est probable qu'elle aura compris que mes excuses pouvant s'appuyer sur le manque d'instructions, je ne manquerais pas de m'en servir auprès d'elle, surtout la reine ne pouvant pas ignorer que, quel que soit l'empressement qu'on y mette, il n'empêchera pas le Parlement et l'armée de poursuivre la marche qu'ils ont adoptée à l'égard du roi. Les Indépendants soit pour se concilier les catholiques d'Angleterre et les empêcher de faire aucune démonstration en faveur du roi, soit parce qu'une telle conduite est d'accord avec le principe de cette secte, la liberté de conscience, ont fait espérer cette liberté aux catholiques, et ceux-ci ont grand espoir de l'obtenir, ou au moins d'obtenir la permission d'exercer leur culte et de voir abroger les lois pénales qui sont en vigueur à leur égard. Voilà tout ce que j'en puis dire à Votre Majesté. Que Dieu, etc.

2<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne.*

Londres, 18 février 1649.

Sire,

Dans ma dépêche du 12 de ce mois, j'ai rendu compte à Votre Majesté de la triste fin du roi de la Grande-Bretagne ; j'ai réservé à la présente un exposé du tour que vont prendre les affaires de ce pays. L'opinion générale est que le gouvernement monarchique va faire place à un gouvernement populaire par l'établissement d'une république dont le plan, à ce qu'on m'a assuré, a été fait il y a déjà quelque temps et sera publié sous peu. On dit aussi que le Parlement actuel ne durera que jusqu'à la fin du mois d'avril prochain, qu'alors il se dissoudra en laissant un comité composé de vingt-cinq personnes, ou davantage, investi de l'autorité suprême, jusqu'au premier jeudi du mois de juin, époque à laquelle entrera en fonction un nouveau gouvernement composé d'une représentation nationale de quatre cents personnes nommées par les comtés et les villes de l'Angleterre, chaque circonscription électorale étant chargée d'élire un certain nombre de députés, conformément à l'acte que le Parlement votera avant de se dissoudre ; ces députés seront, comme qui dirait, des procureurs du comté ou de la ville qui les choisiraient, comme l'étaient ceux qui formaient jusqu'ici la Chambre des communes. De cette manière il n'y aurait plus de Parlement, et le corps qu'on se propose de créer différerait des parlements en ce qu'il serait en permanence ; seulement ceux qui le composeraient ne seraient élus que pour deux ans. On croit qu'on a imaginé ce plan pour exclure du gouvernement du pays la noblesse et tous les personnages titrés, à moins qu'ils ne soient élus par quelque comté ou ville. Les Indépendants ne trouvant pas que ce fût assez, la Chambre des communes a décidé, par un vote du 16 de ce mois, qu'à l'avenir il n'y aurait plus de Chambre haute ou Chambre des barons. C'est un système qu'elle a adopté pour effacer dans l'esprit d'un grand nombre la douleur causée par l'exécution du roi, en faisant voir que, la Chambre des lords une fois écartée de tout gouvernement, les affaires du pays resteront sans partage au peuple et que son pouvoir et son autorité s'en accroîtront. A la suite de ces résolutions, il y aura de grands changements dans les lois qui étaient conçues jusqu'ici dans l'esprit de la constitution monarchique du pays ; aussi s'occupe-t-on déjà de les changer, et de faire des sta-

tuts abrogeant les lois anciennes. On espère que, parmi ces lois destinées à être abrogées, seront comprises les lois pénales concernant les catholiques; chose qui, si elle a réellement lieu, devra être attribuée aux arrêts particuliers de Dieu qui aura voulu manifester combien ses décrets sont immuables, puisqu'il aura, par des voies si mystérieuses et si inespérées, apporté un soulagement à ces pauvres catholiques qui ont souffert une persécution si terrible. Aujourd'hui déjà, grâce aux Indépendants, les catholiques peuvent circuler librement dans cette capitale et dans tout le pays, sans que personne leur fasse du mal; bien qu'on puisse craindre que ce ne soit une ruse de ces gens (les Indépendants), dans le but de se concilier le parti catholique en adoucissant les rigueurs dont il a été l'objet de la part des presbytériens.

Le roi n'étant plus en vic et ses descendants se trouvant exclus du trône, il paraît que les lettres de créance de tous les ambassadeurs sont expirées et qu'il faudra que chaque souverain les renouvelle à son envoyé, pour l'accréditer non-seulement auprès du Parlement actuel tant qu'il durera, mais encore auprès du gouvernement qu'on se propose d'introduire. Il paraît que ces lettres de créance devront être précédées d'une reconnaissance de ce gouvernement comme pouvoir légitime, et qu'il faudra se servir de formules convenables en lui écrivant et le traiter de souverain, titre auquel il prétendra. Ceci étant un point d'une grande importance, j'ai cru devoir appeler à ce sujet l'attention de Votre Majesté afin qu'Elle daigne m'ordonner telle résolution qui lui paraîtra convenable. C'est pour avoir prévu ces inconvénients que j'ai cru devoir représenter à Votre Majesté, dans ma dépêche du 20 août de l'année passée transmise par le secrétaire Geronimo de la Torre, qu'il serait dans l'intérêt du service de Votre Majesté qu'il n'y eût pas ici d'ambassadeur de Votre Majesté, mais seulement un agent chargé de rendre compte de ce qui se passerait, jusqu'au moment où les choses reprendraient leur assiette et où l'on pourrait voir à quoi aboutira ce gouvernement-ci. Aujourd'hui je serais porté à croire que, si Votre Majesté prenait cette résolution, on éviterait des embarras qui ne manqueraient pas de surgir dans le cas où Votre Majesté ne daignerait pas reconnaître le gouvernement qu'on se propose de créer, ni me renouveler mes lettres de créance; si ce gouvernement me les demandait sans que je pusse les lui présenter, il cesserait de me regarder comme un personnage revêtu d'un caractère public et ambassadeur de Votre Majesté.

Les États de Hollande avaient envoyé deux ambassadeurs au Parlement pour intercéder en faveur du feu roi; ils étaient venus ici le 5 de ce mois, dans la nuit qui précéda le jour où la sentence a été



prononcée contre le roi. Le 8, ils ont eu une audience du Parlement et ont proposé différentes combinaisons; ils offraient leur médiation en faveur du roi qui comparaitrait en jugement dès qu'on le demanderait, et les États s'engageaient à donner des garanties de l'accomplissement de cette promesse; mais cette combinaison n'étant pas agréée, les ambassadeurs ont prié le Parlement de se borner à déposer le roi en lui conservant la vie et d'accepter pour roi le prince de Galles; ils ont offert la même médiation et les mêmes garanties relativement à l'accomplissement de ce qui serait convenu avec le prince. Mais le Parlement, avant même de répondre aux ambassadeurs, a fait exécuter la sentence et a défendu à qui que ce soit de nommer le prince de Galles roi d'Angleterre et d'Irlande. Les ambassadeurs en ont conçu beaucoup de mécontentement et de dépit; l'un d'eux est Adrien de Pauw; c'est notre ami de Hollande, le même qui était plénipotentiaire pour la Hollande, à Munster, lors de la conclusion de la paix générale. Je les ai déjà vus et j'ai eu avec eux des rapports d'amitié et de correspondance; hier ils m'ont fait une visite et se sont montrés affectueux et satisfaits.

L'archiduc m'a écrit une lettre le 6 de ce mois; je l'ai reçue le 10, le lendemain de l'exécution du roi; il m'y ordonnait d'employer mes bons offices avec tout l'empressement nécessaire, à l'effet de demander un sursis dans l'affaire du roi, jusqu'au moment où arriverait un personnage que son souverain avait résolu d'envoyer dans ce but. Mais quand même la lettre de l'archiduc ne serait pas arrivée trop tard, il est certain qu'aucun empressement humain n'aurait empêché les Indépendants de poursuivre, à l'égard du roi, la marche qu'ils avaient une fois adoptée; leur opiniâtreté à le faire mourir était incroyable; elle était fondée sur leurs craintes, car sa mort seule pouvait les garantir contre les effets de l'offense dont ils se sont rendus coupables envers lui, et son existence était un obstacle aux plans qu'ils vont mettre à exécution. On l'a bien vu, non-seulement à la manière étrange et violente avec laquelle on a conduit son procès, mais encore à la promptitude avec laquelle on en a pressé la conclusion. Le 25 janvier, le roi était arrivé dans la nuit à Londres; le lendemain on le mit en jugement; le 6 du présent mois de février, on le condamna, et le 9 on l'exécuta, sans avoir perdu une seule heure ni pour le juger, ni pour l'exécuter. Et en effet on ne devait pas s'attendre à moins de la part de ses juges, car, outre qu'ils étaient parfaitement illégaux et sans aucune autorité qui les autorisât à le juger, ils étaient ses ennemis, et les plus intéressés à le perdre. Aucun des personnages titrés ou barons n'a pris part à ce jugement; au contraire la plupart d'entre eux ont quitté Londres; un grand nombre ne sont pas encore reve-

nus, d'autres ne se laissent pas voir. Les ambassadeurs de France et de Hollande ont pris le deuil et l'on fait prendre à leur maison; j'en ai fait autant : c'est une manifestation due à la mémoire du roi; d'ailleurs on serait mal vu ici si on négligeait de la faire. Que Dieu garde Votre Majesté, etc., etc.

5<sup>o</sup> *Délibération du conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre.*

Madrid, 15 mars 1649.

(A cette séance du conseil d'État ont pris part le comte de Castrillo et les marquis de Castel Rodrigo et de Valparaiso.)

*Résumé.* — Le Conseil exprime son opinion sur le contenu des dépêches de don Alonzo de Cardenas au sujet des affaires d'Angleterre et des projets des Français sur l'Irlande. Vient ensuite une décision parafée de la main du roi, et de la teneur suivante : On ne répondra rien (à don Alonzo) relativement à l'excuse dont il s'est servi pour ne pas intercéder en faveur du roi Charles I<sup>er</sup> auprès du Parlement ; mais on approuvera sa conduite dans la négociation avec l'abbé.... et, dans ses efforts pour faire une diversion aux projets des Français ; on ne lui donnera cependant point de nouveaux pouvoirs, car après un événement aussi grave et aussi extraordinaire que celui dont il est question, il faut, avant de prendre une résolution, voir le changement qui surviendra dans les affaires d'Angleterre, et examiner ce qu'il nous conviendra de faire. — Exécuté le 15 mars. — Geronimo de la Torre.

Sire,

Les lettres de don Alonzo de Cardenas apportées par le dernier courrier à Votre Majesté et au secrétaire Geronimo de la Torre, ont été mises sous les yeux du Conseil, comme V. M. l'avait ordonné. Ces lettres rendent, en détail, compte à Votre Majesté de l'état des choses en Angleterre, du danger dans lequel le roi se trouvait par suite de la nomination des juges qui devaient examiner les accusations portées contre lui, et des craintes qu'on avait de lui voir ôter la vie. Elles rapportent le bruit qui courait de l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire de France pour intercéder en faveur du roi auprès du Parlement ; et elles disent qu'à l'occasion de ce bruit quelques personnes du parti du roi et de celui des presbytériens ont

parlé à don Alonzo pour l'engager, puisqu'il importait à la cause de tous les rois que la monarchie fût conservée dans la personne du roi d'Angleterre et que c'était un devoir de l'amitié que V. M. a toujours témoignée à ce prince, à demander une audience du Parlement et à employer ses bons offices au nom de V. M., en disant que V. M. serait offensée si l'on intentait un procès au roi ; à quoi don Alonzo a répondu qu'il déplorait le danger auquel le roi était exposé, que V. M. éprouverait un grand chagrin en apprenant tout cela, et qu'il ne doutait pas qu'Elle n'envoyât, s'il le fallait, un ambassadeur extraordinaire pour employer ses bons offices, ou qu'Elle ne lui envoyât, à lui, l'ordre de faire les représentations qu'on lui demandait, mais que sans cet ordre il n'osait pas s'engager dans une affaire de cette nature et d'une telle importance. Les dépêches de don Alonzo disent encore que les Indépendants ont donné des espérances aux catholiques relativement à la liberté de conscience, dans le but de s'assurer leur appui et de les empêcher de faire une démonstration en faveur du roi.

Don Alonzo rend compte ensuite de la manière dont il s'y est pris pour mettre l'abbé..... Irlandais arrivé de Paris, en rapport avec le Parlement ; cet abbé a donné à entendre, dans quelques conférences qu'il a eues avec un comité de cinq personnes chargées spécialement de traiter cette question, que les Français avaient des projets sur l'Irlande, chose dont les personnes du comité avaient déjà eu quelque connaissance ; il leur a communiqué aussi quelques papiers concernant cette affaire et leur en a laissé copie .....

..... Dans cette conférence on a discuté les moyens de conclure une alliance avec V. M. soit pour une guerre offensive et défensive, soit pour une guerre défensive seulement ; et les membres de la conférence n'ont vu de difficultés que dans les embarras de leurs affaires intérieures qui ne leur permettaient pas d'agir au dehors comme ils désireraient.....

Don Alonzo fait observer que, pour le cas d'une convention à conclure, il serait nécessaire que V. M. envoyât les pleins pouvoirs suffisants et de l'argent qui est indispensable, surtout quand on a affaire à une nation aussi intéressée que le sont les Anglais.

Don Alonzo rapporte ensuite qu'il s'est employé à faire en sorte que le Parlement anglais entretienne de bons rapports avec le Parlement de France et encourage ses résolutions ; on lui a dit qu'on écrirait au résident anglais à Paris pour offrir l'assistance de la flotte ainsi que d'autres secours ; enfin don Alonzo finit en disant qu'il serait convenable que V. M. envoyât quelques secours d'argent au parti du clergé irlandais, que par ce moyen on gagnerait certaines

personnes dans ce pays, et il ajoute que l'abbé.... cherche avec le plus grand zèle à amener un accord entre le Parlement anglais et le royaume d'Irlande, afin que leurs forces réunies chassent de là les Écossais et les Irlandais qui marchent ensemble sous la protection de la France. Don Alonzo dit qu'il prêtera son concours à ce plan si avantageux pour les intérêts de Dieu et de Votre Majesté. Il s'étend à ce sujet dans ses dépêches que le Conseil renvoie à V. M. avec la présente délibération.

Le Conseil, après avoir conféré sur le contenu de ces dépêches, a émis les opinions suivantes :

*Le comte de Castriillo* : La première partie de la dépêche qui a été mise sous les yeux du Conseil, et qui a été envoyée par don Alonzo, contient des rapports sur ce qui se passe en Angleterre, surtout au sujet de l'emprisonnement et du procès du roi ainsi que de l'événement auquel on s'attend ; c'est là une affaire qui, par plusieurs motifs, peut et doit donner lieu à de profondes considérations, bien qu'elle n'exige plus ni ordre ni résolution quelconque de la part de V. M., car il paraît qu'une intervention ou des démarches quelconques auprès du Parlement ou auprès du tribunal institué en vue de ce procès, seraient inopportunes si l'on a déjà accompli ce qui était à prévoir ; on dit même qu'on a déjà tranché la tête au roi d'Angleterre. Les efforts de V. M. seraient donc sans résultat, et le comte de Castriillo ne croit pas que l'Espagne ait fait une pareille démarche dans d'autres occasions semblables, c'est-à-dire lorsque d'autres rois d'Angleterre ont été déposés. D'ailleurs, l'affaire une fois placée sur le terrain judiciaire, il était facile d'é luder toute démarche. Seulement le comte de Castriillo aurait voulu que don Alonzo n'eût pas dit qu'il n'avait point d'ordre de V. M., mais plutôt qu'il eût donné à entendre qu'il en attendait. Il y aurait fort à réfléchir sur ce qu'on devrait lui répondre ; mais pour ne pas tomber ni dans l'un ni dans l'autre extrême, on pourrait, en donnant pour motifs les bruits qui courent et les conjectures au sujet de ce que don Alonzo rapporte, lui répondre que ses démarches seraient inopportunes, ou bien passer entièrement ce point sous silence. C'est ce qui ne serait pas le plus mauvais parti à prendre.

L'autre partie de la dépêche concerne les machinations des Français, ainsi que les pourparlers, les négociations et les partis du royaume d'Irlande, le voyage que l'abbé.... a fait, les démarches de don Alonzo pour le faire entrer à Londres et le compte rendu de cette affaire ainsi que la conduite qu'il a tenue. En premier lieu il faut l'approuver ; et comme il importe de faire échouer autant que possible les projets des Français, on pourrait répondre à don Alonzo

qu'il faut qu'il agisse dans ce sens, et qu'il entretienne, ainsi qu'il y paraît décidé, dans l'intérêt de V. M., ses bons rapports avec les membres du clergé et avec les anciens Irlandais, ainsi qu'avec ceux qui sont de leur parti en tout ce qui touche à la religion, car c'est là l'intérêt principal de V. M.

Dans le reste de sa dépêche, don Alonzo demande à V. M. des pleins pouvoirs pour le cas où une alliance pourrait être conclue en Angleterre. Mettant de côté que Votre Majesté n'est pas trop disposée à conclure des traités avec des hérétiques (car ce point mérite bien d'être considéré), le comte de Castrillo ne pense pas que Votre Majesté doive maintenant envoyer les pleins pouvoirs qui lui sont demandés par don Alonzo. L'ordre de choses en Angleterre n'est pas bien établi ; les affaires sont encore dans un moment de crise ; il peut encore survenir des causes de grand trouble ; à quoi l'on doit ajouter les affaires de France. Il paraît donc plus convenable de ne pas décider ce point dans ce moment et de répondre à don Alonzo que les pleins pouvoirs ne lui manqueront pas dès que les circonstances les rendront nécessaires. Qu'il cherche toujours à frayer la voie aux négociations avantageuses pour V. M. en examinant bien le fond des choses, et qu'il rende compte de tout.

*Le marquis de Castel Rodrigo :* Bien que le roi d'Angleterre (Charles 1<sup>er</sup>) ait si mal agi envers V. M. lors des affaires du Portugal, et dans d'autres circonstances, tous les princes ne peuvent que ressentir vivement ce qui lui est arrivé, à cause de l'affront qu'en a reçu la dignité royale. D'un autre côté, le marquis pense qu'il résultera de là de grands avantages pour V. M., par suite de la haine et de la méfiance qui doivent nécessairement surgir entre les Indépendants et la France ; non-seulement à cause des liens de parenté de la veuve du roi avec la France, mais encore à cause de la chute des Presbytériens qui étaient du parti français. Les hommes maintenant au pouvoir chercheront toujours à abaisser les patrons des Presbytériens ; et comme la puissance de la France est grande, ils doivent s'appliquer à lui susciter des embarras et à y semer des divisions ; ils le pourront mieux que qui que ce soit à cause du voisinage et des rapports qu'ils ont avec les huguenots. De cette manière et par ce moyen, on pourra faire beaucoup sans paraître, comme l'a déjà proposé le marquis à don Louis de Haro. Et même le marquis n'éprouve aucun scrupule à ce que V. M. favorise les huguenots de France, car la guerre que leur roi leur a faite n'était pas une guerre de religion, mais de politique ; il ne la faisait qu'aux murailles des villes qu'il a détruites en leur laissant l'exercice de leur religion : d'ailleurs la liberté de conscience

est admise dans toute la France. A cela il faut ajouter le grand préjudice que la tranquillité intérieure de la France a causé à toute la chrétienté, car c'est ainsi que la religion catholique a péri en Allemagne et que l'île de Candie est tombée au pouvoir des Turcs : de sorte que tout ce qu'on pourrait faire pour susciter des embarras aux Français paraît au marquis absolument nécessaire...

Selon l'opinion du marquis, il faut donc savoir gré à don Alonzo de ce qu'il a fait à ce sujet et lui ordonner expressément de continuer à agir ainsi et à fomenter ces désaccords par tous les moyens en son pouvoir, en s'entendant toujours avec le comte de Peñaranda, car lors même que la paix serait faite, il faudrait agir ainsi pour la conserver....

.... Lorsque les circonstances seront favorables, on pourra envoyer des pleins pouvoirs à don Alonzo. Pour le moment on lui dira qu'on ne les lui envoie pas par les raisons qui viennent d'être expliquées, à moins que V. M. ne juge convenable de les transmettre au comte de Peñaranda pour les expédier à don Alonzo dès que le moment sera opportun.

Le marquis pense, comme le comte de Castrillo, que, dans la réponse qu'on fera à don Alonzo, il faudra passer sous silence tout ce qui concerne l'intervention qu'on lui a demandée en faveur du roi (Charles I<sup>er</sup>).

*Le marquis de Valparaiso* partage l'opinion des membres précédents....

.... Quant à ce que dit don Alonzo que le Parlement d'Angleterre a l'intention d'offrir des secours à celui de France, il faut l'y encourager en cherchant ensuite, par tous les moyens possibles, à faire en sorte que cela échoue, quand même il faudrait y dépenser quelque argent. On recommandera aussi à don Alonzo que, puisqu'il a des renseignements si détaillés et de source certaine sur les mouvements et les démarches de la France, il continue à informer V. M. de tout sans manquer aucune occasion de le faire. Du reste V. M. ordonnera ce qui lui semblera bon.

## VI

(Page 171.)

1<sup>o</sup> *L'archiduc Léopold (gouverneur des Pays-Bas) au roi d'Espagne (Philippe IV).*

Bruxelles, 4 mars 1649.

Henri de Vic, résident du feu roi d'Angleterre, étant sur le point de retourner à la Haye, m'a prié d'écrire à son maître pour lui exprimer mes sentiments de condoléance à l'occasion de la mort de son père (Charles Ier) et de répondre ainsi à deux lettres qu'il m'avait écrites lorsqu'il s'appelait prince de Galles. Il n'y avait aucune difficulté à traiter avec ce prince jusqu'au moment où l'Angleterre, après avoir ôté la vie à son roi et souverain légitime, a statué qu'à l'avenir elle ne serait plus gouvernée par un roi, en dépouillant en même temps les descendants du roi défunt de leur héritage légitime. Comme il se trouve dans ce moment-ci à Londres un ambassadeur de V. M. qui n'a pas encore reçu d'instructions au sujet de la manière dont il doit agir avec les parlementaires, je n'ai pas voulu être le premier à décider la question de savoir comment doit être traité le prince dépouillé, si injustement et contre tout droit, de son royaume et de ses États. J'ai entendu dire que les Hollandais ont envoyé des délégués pour exprimer leurs condoléances au prince, et que ceux-ci l'ont appelé *Sire* en français, et que même une fois ils l'ont traité de *Majesté*, quoique en prononçant indistinctement ce mot, et sans vouloir mettre par écrit ce qu'ils avaient dit de vive voix. C'est pourquoi j'ai chargé le secrétaire d'État d'exposer au résident anglais les raisons qui m'empêchaient de répondre aux lettres du prince, et me décidaient à attendre que l'empereur mon maître et Votre Majesté eussent arrangé d'abord cette affaire avec son maître ; j'ai ajouté que, si je ne me trouvais pas ici comme gouverneur de ces provinces, je ne refuserais point au prince, en ma qualité de fils d'empereur et d'archiduc, un titre que lui donnent sa naissance et une si longue succession de rois. Le résident a paru satisfait de ma réponse et a envoyé chez moi en me demandant d'écrire officiellement à S. M. l'empereur et à Votre Majesté pour les prier de ne pas manquer à

ce devoir de piété envers son maître, attendu que toute l'Europe est en suspens relativement à la résolution que prendront à cet égard les deux plus grands souverains du monde. Votre Majesté daignera me faire connaître ses ordres au sujet de la manière dont je devrai agir dans cette circonstance. Jusqu'à ce moment je différerai d'avoir des rapports avec ce prince infortuné à tant d'égards. Que Dieu, etc.

2<sup>o</sup> *Premier projet de lettre du roi d'Espagne (Philippe IV) au nouveau roi d'Angleterre.*

Madrid, 10 mars 1649.

Des nouvelles de la mort du roi Charles, père de Votre Majesté, sont arrivées ici de divers côtés. J'en ai éprouvé un profond sentiment de chagrin à cause de la parenté et de l'étroite amitié qui nous unissaient; j'en témoigne ma grande douleur à V. M., et je vous fais part, ainsi qu'il est juste, de la peine que m'a causée cet événement, comme V. M. le comprendra aisément, par le conseiller Antoine Brun, mon ambassadeur dans les Provinces-Unies, qui remettra la présente à V. M. que Dieu garde, etc.

(Ce projet fut modifié et envoyé dans les termes suivants :)

*Le roi d'Espagne au roi (Charles II) d'Angleterre; Condoléances à l'occasion de la mort du roi son père.*

5 avril 1649.

(On lit dans l'intérieur de la lettre : *Au nouveau roi d'Angleterre.*)

Les nouvelles du triste événement de la mort de Sa Majesté le roi Charles, père de V. M., sont arrivées ici par différentes voies; j'en ai éprouvé un chagrin et une peine que devaient nécessairement provoquer des circonstances aussi extraordinaires et déplorables; car lors même qu'il n'y aurait eu, pour faire naître ces sentiments, ni les liens de parenté ni l'intime amitié qui nous unissaient, j'en aurais trouvé des motifs bien puissants dans les excellentes qualités qui se trouvaient réunies dans la personne du roi et dont Dieu, dans sa bonté, avait bien voulu la doter. Je conçois quelle affliction V. M. aura ressentie à raison et de la perte et de la manière dont elle est



arrivée; je puis assurer V. M. que celle que m'ont fait éprouver, à moi, et l'événement lui-même et toutes ses circonstances, n'est pas peu considérable. J'en exprime mes condoléances à V. M., et je suis persuadé que V. M., grâce à sa sagesse et à sa fermeté, se sera résignée à la volonté de Dieu qui dispose de tout pour le mieux, et c'est ce que je prie V. M. de faire. Je m'en rapporte, pour ceci et pour tout le reste, à ce que V. M. entendra de la bouche du conseiller Antoine Brun qui remettra cette lettre à V. M.

5<sup>o</sup> *Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres et sur la politique à suivre à l'égard de l'Angleterre.*

29 mars 1649.

Sire,

Votre Majesté avait daigné ordonner de convoquer pour dimanche soir une séance du conseil d'État *in pleno*, afin qu'il pût prendre connaissance des lettres de don Alonzo de Cardenas en date des 12, 18, et 26 février, ainsi que d'une lettre de l'archiduc Léopold du 4 de ce mois (mars). Dans ces lettres il est rendu compte de ce qui est arrivé au roi d'Angleterre, de toutes les circonstances survenues jusqu'au moment de sa mort, du tour que les choses vont prendre en Angleterre, de la résolution que les Anglais ont prise de ne plus se laisser gouverner par un roi, de l'exclusion des fils du feu roi, et de leurs délibérations sur la forme de gouvernement à adopter à l'avenir... Don Alonzo prie qu'on l'informe comment il doit agir dans ces circonstances, attendu que sa mission est expirée; il explique aussi dans ses lettres pourquoi il n'a pas employé ses bons offices en faveur du roi auprès du Parlement, comme on le lui avait demandé; il dit avoir pris le deuil parce que les ministres de France et de Hollande l'avaient fait; il parle de la proclamation du prince de Galles comme roi par les Écossais. Monseigneur l'archiduc prie aussi qu'on l'informe de quelle manière il doit traiter le prince de Galles, attendu que le résident de ce prince l'a prié de répondre à deux lettres qu'il lui avait remises de sa part, et de lui adresser quelques paroles de consolation dans une conjoncture aussi triste et déplorable.

Ont pris part au Conseil le comte de Monterey, le duc de Medina de las Torres et les marquis de Castel Rodrigo et de Valparaiso; le comte de Castrillo s'est excusé pour cause de mauvaise santé. Le Con-

seil, après avoir longuement discuté le contenu desdites dépêches, expose à V. M. ce qui suit :

L'affaire du roi d'Angleterre est un événement très-extraordinaire et digne d'une mûre considération, attendu que ce sont les sujets mêmes du roi d'Angleterre qui lui ont ôté la vie par de si détestables moyens, et sans autres motifs que ceux que donne dans ses dépêches don Alonzo. Le Conseil estime que cet événement est d'un si mauvais exemple qu'il serait juste que tous les princes s'unissent pour infliger un châtimement exemplaire au Parlement d'Angleterre. Toutefois le Conseil pense, d'un autre côté, que V. M. ne pourrait s'en occuper à cause de tant d'affaires et d'embarras dont Elle est entourée, et à cause de tant de guerres si pressantes qu'Elle a en Espagne et au dehors ; les autres princes, qui devraient également le faire, se trouvent occupés chez eux, surtout le roi de France qui est embarrassé dans des guerres qu'il a lui-même suscitées, et dans des discordes et dissensions de ses propres sujets, comme tout le monde le sait ; le Parlement d'Angleterre est tellement puissant que personne aujourd'hui ne pourrait défaire ce qu'il a fait ; ce même Parlement a témoigné l'intention de rester avec V. M. dans de bons rapports ; en quoi, loin de manquer à Votre Majesté, il lui a rendu service ; de plus, il conviendrait de fomentier la mauvaise intelligence entre le Parlement et les Français, et de suivre l'ancienne maxime d'après laquelle il est toujours du plus grand avantage pour l'Espagne de vivre en paix avec l'Angleterre et de conserver son amitié. — Par ces motifs le Conseil est d'avis que, pour le moment et jusqu'à ce que le temps révèle quelque autre combinaison, il ne convient pas que V. M. introduise aucun changement dans sa politique, qu'au contraire il convient d'entretenir des bons rapports avec le Parlement. Le Conseil ajoute que V. M. devait fort peu au feu roi d'Angleterre qui, aussitôt après l'insurrection du Portugal, avait reçu l'ambassadeur du tyran, oubliant l'intime amitié qui l'unissait à Votre Majesté. Tout ce qu'on peut faire pour le moment (selon l'avis du Conseil), c'est de répondre à l'archiduc en lui disant qu'il peut faire une réponse aux lettres que lui a adressées le prince de Galles, en lui donnant le titre de « *Votre Majesté* » et tous ses autres titres ; le Conseil est aussi d'avis que, pour agir avec prudence à l'égard du Parlement qui pourrait en prendre de l'ombrage, il serait bon que la lettre (de l'archiduc) fût antidatée, afin qu'on pût dire qu'elle a été écrite avant qu'on eût reçu la nouvelle que le Parlement avait exclu du trône la postérité du feu roi.

Le Conseil pense que, de même, Votre Majesté pourrait adresser une lettre antidatée au prince de Galles, en lui exprimant la peine

que la mort de son père a causée à V. M., et en lui disant que cette nouvelle est arrivée à V. M. de divers côtés, et qu'elle n'a pas voulu perdre un seul moment pour lui témoigner ses sentiments; le Conseil pense qu'il serait bon d'envoyer cette lettre à l'archiduc afin qu'il la confie, avec celle que Son Altesse écrira elle-même, au conseiller Brun qui doit être déjà en Hollande ou bien près de s'y rendre; il conviendrait que, de la part de Votre Majesté ainsi que de la part de l'empereur, il y eût une expression de sentiments de condoléance en forme convenable, et que l'archiduc rendit compte à V. M. de ce qui en résulterait et de tout ce qui se passerait.

Le Conseil estime qu'il conviendrait de ne faire aucune déclaration formelle ni en faveur du prince de Galles, ni en faveur du Parlement, jusqu'à ce que l'on sache avec plus de certitude comment les choses tourneront; il conviendrait de faire connaître ces motifs à l'archiduc, afin que, dans les événements qui pourront surgir, il s'y conforme. Les mêmes instructions devraient être données à don Alonzo, tout en l'approuvant d'avoir pris le deuil pour le roi d'Angleterre; on lui dirait également que pour le moment il n'y aura aucun changement, et que, si on lui faisait, de la part du Parlement, quelques propositions de négociation, il devrait les écouter avec plaisir et répondre qu'il rendra compte de tout à V. M. Le Conseil pense, que, pour tout le reste, il convient que les choses aillent comme par le passé, car il n'y a aucun motif de croire que les parlementaires désirent un changement dans leurs relations avec l'Espagne, ni qu'ils élèvent des doutes sur l'intention de don Alonzo de traiter avec eux, vu que le Parlement n'en est qu'au début de sa carrière, et qu'il lui convient plutôt de raffermir ses affaires par la continuation du séjour des ministres des souverains étrangers. Si le contraire arrivait, don Alonzo demandera du temps pour pouvoir en informer V. M. On devra recommander à don Alonzo de mettre un soin tout particulier à informer V. M. par toutes les voies, et jour par jour, de tout ce qui se se passera en Angleterre; il faudrait écrire la même chose à l'archiduc.

Le Conseil, étant d'avis qu'il conviendrait à V. M. de faire quelque manifestation à l'occasion de la mort du roi Charles, pense que le moyen le plus convenable serait que V. M. prit le deuil dans la même forme qu'elle l'avait pris à l'occasion du feu roi Louis de France.

Votre Majesté ordonnera ce qu'il lui plaira d'ordonner.

*4<sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet de plusieurs lettres de don Alonzo de Cardenas traitant de divers sujets.*

Madrid, 6 juin 1643.

(*Ecrit de la main du roi : « Qu'il soit fait conformément à l'avis du Conseil. » — « Exécuté à midi. » — Geronimo de la Torre.*)

Sire,

Le comte de Monterey, le duc de Medina de las Torres et les marquis de Castel Rodrigo, de Valparaiso et de Velada assistant au Conseil, on a pris connaissance, conformément aux ordres de V. M., des lettres de don Alonzo de Cardenas portant les dates des 15 et 27 avril et du 5 mai, et dans lesquelles, entre autres choses, don Alonzo rend compte à V. M., d'une manière détaillée, de l'état dans lequel se trouvaient à cette époque les affaires d'Angleterre, de la conversation qu'il a eue avec un agent du Parlement relativement au désir que le Parlement avait d'être en bonnes relations avec V. M., et pour savoir si un ambassadeur envoyé par le Parlement serait bien reçu en Espagne. Don Alonzo informe aussi V. M. qu'il a reçu une lettre de don Francisco Cottington, datée de la Haye, dans laquelle celui-ci annonce à don Alonzo la résolution que son maître, le prince de Galles, a prise de l'envoyer (lui Cottington) en Espagne, accompagné d'une autre personne, dans le but d'exposer à V. M. l'état de ses affaires et de lui demander des secours; il a dit qu'il partirait dans le courant du mois de mai et passerait par Bruxelles. Don Alonzo rend compte de ce qu'il lui a répondu.

Le Conseil, après avoir examiné ce sujet avec une attention toute particulière, estime que c'est une des plus graves questions qui puissent se présenter, et que dans son opinion il y a lieu aux plus prudentes réflexions de V. M., car l'arrivée de Cottington en Espagne ne peut manquer d'entraîner à sa suite de grands inconvénients; d'abord parce qu'on ne sait pas encore quelles résolutions on prendra en France, par rapport à la même proposition qui a déjà été ou qui allait être faite par un personnage que le même prince (de Galles) y envoyait; ensuite à cause de l'état où les affaires de V. M. se trouvent au milieu de tant d'épreuves qu'il a plu à Dieu de lui envoyer. La circonstance que le Parlement d'Angleterre se propose d'envoyer aussi une personne en Espagne a également beaucoup d'inconvénients; il ne conviendrait pas de faire aucune déclaration avant que

le Parlement ait bien raffermi ses affaires et offre plus de garanties de durée. Tous ces points réclament un examen mûr et approfondi avant qu'on arrive à une résolution, et il est certain qu'il y aurait beaucoup à dire soit dans un sens, soit dans l'autre. Le Conseil, en s'abstenant de le faire dans ce moment et jusqu'à ce que les circonstances l'exigent, représente à V. M. qu'il regarde comme important (d'après l'avis donné du départ de don F. Cottington et de son compagnon pour l'Espagne) qu'il soit expédié en toute hâte un courrier à l'archiduc pour l'informer du contenu des lettres de don Alonzo de Cardenas au sujet de ces deux points, c'est-à-dire l'arrivée de Cottington et la question faite relativement à la manière dont une personne envoyée par le Parlement serait reçue en Espagne; on dirait à l'archiduc que, si Cottington arrive à Bruxelles ou passe par la Flandre, Son Altesse doit chercher, avec toute l'adresse imaginable et en secret, à l'entretenir et à savoir (comme si cela venait de S. A. seulement) dans quel but il veut se rendre en Espagne et de quelle mission il est chargé; S. A. lui dira en conversation que, vu l'état des choses, il serait plus à propos, pour lui, de s'arrêter à Bruxelles, de se mettre en communication avec S. A. avant d'aller plus loin, et de lui faire part du but de sa négociation, afin que S. A. puisse en informer V. M., et avoir la réponse de V. M. avant qu'il (Cottington) s'engage trop dans son voyage. En prenant des détours et sans lui ôter toute espérance, au contraire, en lui témoignant beaucoup de bon vouloir et en l'assurant de la bienveillance de V. M. et de ce qu'il peut en espérer, Son Altesse pourrait lui dire combien il serait utile, pour le rétablissement du prince de Galles, que la paix pût être conclue entre la France et l'Espagne, car ce serait le moyen le plus sûr d'obtenir les avantages que l'on désire et que l'on se propose d'obtenir. Afin qu'on puisse délibérer avec plus de certitude, l'archiduc devra faire connaître à V. M. comment les événements d'Angleterre ont été accueillis en France, ce qu'on se propose d'y faire et quelle réponse on y a faite à l'envoyé du prince de Galles. On fera sentir à S. A. combien il importe que Cottington et son compagnon ne persistent pas dans leur intention de venir en Espagne, et si c'est possible, qu'ils ne viennent pas du tout, toutefois en leur disant des paroles d'amitié et de bon vouloir; et si, malgré tous les efforts de Son Altesse, Cottington, voulait absolument venir, que Son Altesse le laisse faire en informant V. M. de ce qui aurait lieu à cet égard.

Il faudra accuser à don Alonzo réception de ses lettres, et lui dire qu'il eût été plus convenable de s'expliquer moins positivement avec l'agent du Parlement qui lui a demandé si une personne envoyée par le Parlement serait bien reçue (en Espagne) : dans le cas où on lui en

reparlerait directement, qu'il réponde qu'il en rendra compte à V. M. ; mais qu'il ne dise pas qu'il l'a déjà fait et qu'il cherche, avec toute l'adresse et toute la prudence possibles, à éviter ce sujet ; pour tout le reste on peut dire à don Alonzo qu'on s'en rapporte à sa discrétion, et que c'est une question qu'on doit laisser en suspens jusqu'à ce qu'on sache comment le Parlement aura assurés ses affaires et raffermi son pouvoir.

Dans le cas où Cottington se serait déjà mis en route, et où le courrier (expédié d'ici) n'arriverait pas à temps (auprès de l'archiduc), il faudra envoyer aux autorités d'Irun et de Saint-Sébastien des ordres portant que, si Cottington y arrivait, on le retint, qu'on en informât aussitôt V. M., et qu'on fit attendre à Cottington la réponse. On devra envoyer ce rapport par un exprès et traiter en attendant Cottington avec toute sorte de politesse.

Votre Majesté ordonnera du reste ce qui lui plaira.

5<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au comte de Peñaranda.*

Londres, 20 juin 1649.

Les dépêches envoyées à Sa Majesté avec la présente informeront Votre Seigneurie des affaires de ce pays-ci et de la manière dont le gouvernement (anglais) a résolu de me déclarer le 16 de ce mois que, si je ne lui présentais pas de nouvelles lettres de créance, il ne traiterait plus avec moi ; cette résolution a été prise, non qu'aucune considération d'un intérêt quelconque ou de convenance empêchât le Parlement de continuer ses relations avec moi, mais parce que l'orgueil naturel, accru par le succès, remplit ces hommes d'une arrogance qui ne tient compte de rien.

Cet incident paraît rendre mon départ d'ici nécessaire, en supposant que Sa Majesté ait pris la résolution de ne faire aucune déclaration formelle, ni en faveur du prince de Galles, ni en faveur du Parlement, car dans ce cas il n'y aurait pas lieu de présenter de nouvelles lettres de créance. D'ailleurs quand même il serait utile de le faire, le fait seul que les gens du Parlement ont voulu forcer Sa Majesté à cette démarche, d'une façon si contraire aux égards et au respect qui lui sont dus, exige qu'on réfléchisse s'il serait convenable de présenter des lettres de créance, du moins aussi promptement. Ainsi je ne doute pas que Sa Majesté ne donne des ordres pour me faire partir d'ici, et dans ce cas j'espère qu'on m'accordera la permission de retourner en Espagne. Ma santé a grandement besoin de l'air natal ;

c'est pourquoi j'ai cru devoir prier Votre Seigneurie d'en dire quelques mots, s'il le faut, pour m'obtenir ce dont j'ai tant besoin, et en même temps de me faire payer mon traitement échu et les frais de voyage suffisants pour la route. Que Dieu, etc.

6<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne.*

Londres, 13 août 1649.

Sire,

Dans ma dépêche du 24 juillet, j'ai informé V. M. que le gouvernement de ce pays se proposait d'envoyer à son agent, qui depuis deux ans réside en Flandre, de nouvelles lettres de créance qui l'accréditent auprès de l'archiduc. J'ai également informé V. M. du mécontentement qu'avait causé ici la nouvelle des rapports que le conseiller Brun, comme ambassadeur de V. M., a eus avec le prince de Galles; on a publié la copie de la lettre que V. M. a écrite au prince pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de son père; on a relevé le titre de roi de la Grande-Bretagne dont V. M. s'était servie, et les manifestations et l'accueil solennel qui ont été faits au prince en Flandre. Ce que j'ai à dire dans ce moment à V. M., c'est qu'aussitôt que ces nouvelles sont arrivées ici, le Parlement a repris le projet d'envoyer des agents en Espagne, en France, et auprès d'autres républiques et cours souveraines; mais comme je n'ai pas entendu dire, jusqu'à ce moment, qu'on ait encore envoyé des lettres de créance à l'agent qui est à Bruxelles, et comme je n'ai pas été informé, par des avis de Flandre, que l'agent les ait présentées, il est à croire que le Parlement a changé d'avis ou suspendu sa décision. On me dit que depuis dix jours on discute dans le conseil d'État la question de savoir si l'on doit envoyer ces personnes comme de simples agents du Parlement ou comme ambassadeurs; on ajoute que la première qui doit être envoyée le sera en Espagne, dans l'hypothèse qu'elle sera reçue plutôt là que partout ailleurs: ce qu'on infère de mon séjour ici, car on ne peut pas admettre qu'il en soit autrement du moment que V. M. a ici un ambassadeur. Dans le cas où celui du Parlement ne serait pas reçu en Espagne, on me ferait sortir d'ici dans le plus bref délai. On m'assure qu'il en a été décidé ainsi et qu'on fera la même chose à l'égard de l'ambassadeur de Hollande à qui l'on s'est plaint amèrement de ce que les États généraux (à l'exception de la province de la Hollande) n'ont pas voulu reconnaître la nouvelle répu-

blique, ni recevoir comme son ambassadeur un personnage du Parlement qui se trouvait à la Haye et à qui le Parlement avait envoyé des lettres de créance après la mort de Dorislaüs, bien que l'ambassadeur des États, lorsqu'il vint avec Adrien de Pauw intercéder en faveur du feu roi, fût porteur des lettres de créance des États généraux auprès du Parlement. Il est vrai qu'alors on supposait qu'il était accrédité auprès de la couronne (d'Angleterre) et que le Parlement ne s'était pas encore érigé en pouvoir souverain et n'avait pas encore changé le gouvernement monarchique en républicain. Le Parlement demande que cet ambassadeur lui présente maintenant de nouvelles lettres de créance ; un mécontentement à ce sujet commence à se faire jour entre le Parlement et les États généraux, et il s'accroît surtout depuis que les bâtimens du Parlement se sont emparés d'un navire d'Amsterdam qui se rendait en Irlande avec une cargaison d'une valeur considérable, lequel navire sera considéré, dit-on, comme de bonne prise malgré les démarches et les menaces que fait l'ambassadeur des États généraux pour en obtenir la restitution. On peut juger par ce fait de l'orgueil de ces gens et de leurs procédés envers leurs voisins, quoiqu'ils aient besoin d'eux.

J'ai commencé à faire des démarches, par l'entremise de quelques membres du Parlement qui se montrent nos amis, pour faire comprendre à ces gens-ci, comme si cela venait de moi seul, qu'il ne leur est d'aucun avantage de presser leur résolution d'envoyer quelqu'un en Espagne, et que si les envoyés du prince de Galles ne se rendent pas en Espagne (les gens du Parlement avaient entendu dire comme probable qu'ils s'y rendraient par suite des relations que les ministres de Flandre ont eues avec le résident de Vie), ce que j'ai interprété comme un acte de neutralité, je regarderais comme une résolution prudente de la part du Parlement de ne pas presser l'envoi de ses agents jusqu'à ce que la question soit bien mûrie et jusqu'à ce que le Parlement ait bien établi son pouvoir et raffermi ses affaires. Je ne sais quel sera le résultat de ma démarche, mais quel qu'il soit, j'en rendrai compte à Votre Majesté. Que Dieu garde V. M., etc.

*7° Le comte de Penaranda à don Alonzo de Cardenas.*

Bruxelles, 3 juillet 1649.

.... J'ai lu avec une attention toute particulière les deux copies de vos dépêches à Sa Majesté, et mon opinion est que tout ce qui est arrivé était fort naturel et nécessaire, car du moment que le Parlement



a pris la résolution d'exiler le roi et d'en finir avec la royauté, quelle probabilité y a-t-il qu'il veuille traiter avec un ministre accrédité auprès du roi? V. Exc. l'a fait connaître à temps en Espagne; mais comme V. Exc. a reçu de Sa Majesté l'ordre (dont une copie m'a été également envoyée) de rendre compte de tout et de ne rien changer dans sa position, il n'y a pas lieu de discuter ni de donner des conseils. Hier un courrier est arrivé ici en toute hâte d'Espagne avec une dépêche pour V. Exc.; je ne l'ai pas encore vue, mais le secrétaire Navarro m'écrit quelques mots sur son contenu; le résumé en est que nous cherchions à empêcher Cottington d'aller là-bas (en Espagne) de la part du roi (d'Angleterre) et que V. Exc. agisse également de manière à empêcher un ambassadeur du Parlement d'y aller. Le but qu'on se propose en agissant ainsi est facile à comprendre: on désire rester indifférent et neutre à l'égard des deux partis; mais il y a grande probabilité qu'il nous arrivera ce qui arrive d'ordinaire en pareil cas, c'est de laisser échapper les deux partis, et en peu de temps; toutefois je ne vois pas quel moyen reste, à V. Exc. ou à nous, pour faire changer d'avis aux gens du Parlement qui voudraient envoyer des ambassadeurs ou des ministres en Espagne, à moins de déclarer que le roi ne veut pas les recevoir, ce qui serait une rupture formelle. Je lirai la dépêche, s'il plaît à Dieu, et je ne manquerai pas de dire à V. Exc. ce qui me paraîtra. Ceci vient fort à propos, car ce pauvre diable a fait hier son entrée à Bruxelles avec une pompe égale à celle qu'on aurait pu mettre à recevoir son père s'il lui avait pris fantaisie de venir ici pour passer en Espagne. Là-dessus je crois devoir faire connaître à V. Exc. tout ce qui s'est passé.

L'archiduc se trouvait avec l'armée en France, près de Guise; voilà qu'un jour le résident d'Angleterre se présente au quartier général et expose deux choses: d'abord la nécessité où se trouve son maître de demander six mille doublons de charité, puis le désir d'une entrevue amicale de son roi avec l'archiduc (il est vrai de dire qu'il ne m'a parlé à moi ni de l'un ni de l'autre). La première condition de cette entrevue était qu'il viendrait *incognito* avec vingt domestiques, sans cérémonial ni réception nulle part; mais petit à petit la chose a pris des proportions qui en ont changé le caractère; le résident a désiré que le roi fût reçu formellement à Anvers, ici, et partout, avec le cérémonial le plus rigoureux et avec autant de salves d'artillerie qu'on en pût faire. Je n'en ai rien su, car les ordres ont dû être envoyés après que Son Altesse (l'archiduc) s'était mise en campagne; cependant comme l'affaire me parut devenir démesurément sérieuse et que je pensais que le roi pourrait n'être pas content qu'on fit ici des démonstrations aussi désagréables au Parlement, j'écrivis au secrétaire Na-

varro quelques mots là-dessus, bien avant d'avoir lu les dernières dépêches du roi; mais comme l'affaire devait être déjà grandement en train, on n'a pas fait grande attention à ce que je disais. Il est vrai de dire que les Anglais, surtout ce farceur (*picarillo*) de résident, se sont insinués chez nous à la sourdine; et je commence à m'apercevoir qu'ils ont pu avoir deux buts: d'abord d'éveiller la jalousie du Parlement et de l'obliger à se méfier du roi notre maître, ensuite de donner un avertissement au cardinal Mazarin en lui faisant voir que nous autres Espagnols avons fait cela ici, sans avoir les mêmes obligations que les Français et sans être unis par des liens de parenté aussi intimes. V. Exc. pourra se servir de ce renseignement comme elle le jugera convenable, car enfin il n'est pas raisonnable que, contrairement aux intentions du roi, et de notre fait à nous qui sommes si loin de ses communications, ces messieurs nous croient déjà tout à fait engagés au rétablissement de ce pauvre roi d'Angleterre; en vérité, ayant tant d'affaires sur les bras nous-mêmes, ce serait une charité bien étrange que de nous attirer de nouveaux ennemis. Voilà ce que je puis dire dans ce moment à ce sujet; je me réserve d'en dire davantage lorsque j'aurai pris connaissance de la dépêche de Sa Majesté.

On m'annonce que le roi d'Angleterre partira d'ici dans deux jours pour aller trouver Son Altesse; je viens de le voir tout à l'heure; il a une physionomie qui ressemble on ne peut pas plus à celle de son père.

80 *Le comte de Penaranda au secrétaire Aug. Navarro.*

Bruxelles, 5 juillet 1649.

Je vous avoue que ces Anglais me fatiguent; je vois qu'ils abusent de notre courtoisie, et que c'est à dessein et tout à fait en opposition avec les intentions du roi notre maître et avec ses intérêts. C'est pourquoi il m'a paru nécessaire d'expédier ce courrier pour prévenir S. A. et MM. les ministres de ce qui m'arrive avec eux, afin qu'ils puissent, là-bas, agir comme il paraîtra le plus convenable, et afin qu'on en vienne à ce que le roi désire, si c'est faisable.

En premier lieu, il faut savoir, comme je m'en suis assuré, que toute cette intrigue est dirigée par le grand écuyer de la reine; il s'appelle M. Jermyn, favori intime de la reine d'Angleterre qui suit exactement ses conseils. Ce Jermyn est de la clique du cardinal; et toutes ces machinations, qui tendaient à faire accepter à l'Irlande la

protection de la France (ce que nous savons du reste par les dépêches de don Alonzo) ont été conduites d'après les inspirations de Jermyn et par lui-même. C'est un hérétique de la pire espèce qui ne pense pas tant aux intérêts de son maître qu'à se maintenir dans ses bonnes grâces et à conserver la faveur du cardinal qui lui fournit les moyens d'existence et d'entretien. J'ai eu avec lui deux conversations; la première a été assez impertinente de sa part; il faisait voir avec fort peu de réserve sa rancune contre nous, ainsi que les inspirations et les principes du cardinal dont il est imbu; mais le second entretien, celui que j'ai eu avec lui hier soir, a été plus impertinent; il était impudent et même imprudent; pour ne parler que de sa moindre faute, toutes les fois qu'il parlait des deux rois, il nommait en premier lieu le roi de France et ensuite le nôtre, chose que son maître lui-même ne faisait pas. Cottington et le résident ne cachent pas le mécontentement que leur cause cet homme, et ne se gênent pas de donner à entendre que le roi, père du jeune prince de Galles, s'est perdu pour avoir suivi les conseils de la cour de Paris et que le fils fera de même.

Je vous ai déjà dit ce qui s'est passé hier entre moi et Cottington; aujourd'hui le résident est venu chez moi, et, dans la conversation, j'ai trouvé une occasion, fort à propos, de lui dire ceci même: « Monsieur le résident, le roi mon maître n'a pas besoin de nouveaux ennemis, il en a déjà assez; vous connaissez la bienveillance et la courtoisie avec lesquelles le roi et Son Altesse vous ont traité et accueilli ici; je vois et nous voyons tous que ce jeune roi va à l'école des Français, qu'il est guidé par une mère aussi française que vous la savez, et qu'il suit les conseils de monsieur de Jermyn dont vous connaissez bien les intentions et les dispositions; je vous le dis avec franchise et sincérité; le roi fera très-mal s'il envoie des ambassadeurs auprès du roi mon maître, étant lui-même en France, et les ambassadeurs feraient bien de ne pas se charger de cette mission. Les rois d'Espagne ont cultivé, avec les rois d'Angleterre, des rapports d'amitié, de fraternité et de bonne intelligence, comme vous le savez; mais il est tout à fait impossible que le roi d'Angleterre, *courtisan* de la France et du cardinal, ne soit pas suspect au roi mon maître pendant que celui-ci est engagé dans une guerre aussi acharnée avec la France; quand même cela ne serait pas, il vaudrait mieux que le roi (d'Angleterre) s'établît dans un lieu où il pût avoir une cour à lui, qui se fît aider par les Français comme ils le veulent faire, et comme les liens de parenté et d'alliance qui l'unissent à la couronne de France les y obligent, et qu'il cherchât à amener cette couronne à faire, par égard pour lui, une paix avantageuse, sans vouloir qu'elle soit inique.

Mais tant qu'il ne le fait pas, je vous le répète, il suivra un mauvais conseil s'il envoie en Espagne des ambassadeurs, et ceux-ci ne s'en trouveront pas bien. Je vous parle avec toute franchise et de mon propre chef, car vous voyez bien que je n'ai pas pu rendre compte au roi de ce que j'ai observé ici, ni recevoir encore des ordres de Sa Majesté à ce sujet. »

La réponse a été de me remercier et de me dire que je disais la vérité toute pure, et de m'assurer que, si un ministre du roi se trouvait présent, il dirait la même chose. Tel a été notre entretien dans lequel j'ai commencé à préparer ce que le roi notre maître désire, d'après la lettre que vous m'avez écrite, et ils ne peuvent pas soupçonner que cela vienne de Sa Majesté, ou que S. M. ou S. A. s'en fussent déjà préoccupées. Je pense que mes paroles ont produit quelque effet, et qu'on pourra accomplir facilement ce que le roi désire en suivant la route que j'ai frayée. Dans ma conscience, je vous avoue que je crains qu'il n'y ait des personnes qui pensent que nous nous sommes trop avancés dans les politesses faites au prince, et qu'il faudra bien recommander à don Alonzo de ne pas permettre que le Parlement conçoive du ressentiment à ce sujet. Que peut-on répondre quand on voit que le roi de France n'a pas encore écrit une seule lettre à ce pauvre diable (le prince de Galles), ni fait la moindre manifestation depuis six mois qu'on a tranché la tête à son père, et quand en même temps il (le prince de Galles) nous demande et obtient de nous tout ce que le roi de France n'a pas fait? On est parfaitement sûr que c'est la reine qui commande à son fils ce qu'il fait, et qu'elle même reçoit des instructions de ce Jermyn, lequel reçoit des ordres du cardinal.

Quant à la paix, il a été très-impertinent; il voulait savoir en détail tout ce qui se passait et discuter avec moi tous les points, comme s'il était quelque grand médiateur ou un personnage d'une grande autorité dans ce monde. Je lui ai communiqué les copies des deux dernières lettres du nonce et de l'ambassadeur de Venise, ainsi que les réponses qu'on y a faites; il écoute ce qu'on lui dit, mais encore plus ce qu'il dit lui-même; il parle très-lentement. En somme, c'est un des plus ennuyeux personnages que j'aie connus de ma vie. Le résident m'a dit qu'il allait voir S. A. de la part de son maître; aussi voudrais-je que le courrier qui emporte la présente y arrivât avant lui.

3<sup>o</sup> *Le comte de Penaranda au roi d'Espagne (Philippe) IV.*

Bruxelles, 6 juillet 1649.

Sire,

Pendant que S. A. l'archiduc se trouvait avec l'armée en France, près de Guise, le résident d'Angleterre arriva au quartier général; il veut que nous le regardions comme l'homme le plus digne de confiance en ce qui touche au service de V. M., et il a parlé à S. A. de l'extrême désir que son maître avait de s'entendre avec V. M. pour qui il assurait avoir le plus grand respect; il a annoncé que son maître se proposait de se rendre en Irlande, mais en passant par la France, tant pour la commodité du voyage que pour s'aboucher avec sa mère, qu'il viendrait au camp incognito, accompagné seulement de vingt personnes, sans prétendre à être reçu avec le cérémonial d'usage ni aucun bruit, et uniquement pour voir Son Altesse soit au camp, soit là où S. A. se trouverait; le résident a en outre demandé qu'on lui donnât six mille doublons à titre d'aumône et de commisération, et pour mettre son maître à même de faire le voyage. Son Altesse a communiqué cette proposition dans une réunion à laquelle j'ai assisté; et bien qu'on ait représenté les embarras et les inconvénients qui pourraient en résulter, surtout comme on ne savait pas quelles étaient les intentions de V. M. touchant les intérêts de ce prince, cependant, vu la forme dans laquelle cette affaire devait avoir lieu d'après les propositions du résident, on a pensé qu'on ne pouvait, sans s'attirer un grand blâme, refuser ni l'entrevue ni le secours d'argent. Le résident ne m'a parlé à ce sujet que lorsque la chose a été résolue; mais, quand il m'en parla, je lui dis que c'était une résolution grave que prenait son maître, d'aller en France étant si jeune, et de recevoir, pour sa gouverne, les instructions des ministres d'une cour dont les conseils ont conduit le feu roi à l'échafaud, ce que le résident lui-même reconnaissait. Je lui ai aussi donné à entendre que cette démarche du prince ne pouvait que donner lieu à des soupçons, à cause de toutes les considérations qu'il ne pouvait ignorer; il se borna à répondre en termes généraux, ayant déjà atteint le but de sa mission. Son Altesse arriva ici après la prise d'Ypres; don Francisco Cottington et d'autres personnes nommées comme envoyés extraordinaires du nouveau roi auprès de V. M., arrivèrent également. On disputa la réception que S. A. devait faire à ce prince, et on décida qu'elle aurait lieu dans le parc et sans aucun cérémonial. Le roi arriva à..., où S. A.

devait l'attendre; mais l'ennemi ayant commencé un mouvement sur la ligne de S. A. elle sortit d'ici pour marcher du côté de la flotte, en laissant la réception du roi préparée dans les conditions convenues, savoir qu'elle devait avoir lieu incognito et sans aucun cérémonial ni publicité; mais les Anglais changèrent entièrement ce qui avait été convenu en déclarant à S. A. qu'ils voulaient que le roi fût reçu publiquement, la bourgeoisie sous les armes et avec des salves et autres cérémonies d'une grande pompe. Ceci a été résolu pendant que S. A. était au camp, et on l'a exécuté ainsi.

Le roi est accompagné d'un certain M. Jermyn, grand écuyer et favori de la reine, envoyé de Paris par Amiens pour recevoir et accompagner le roi. Cet homme est un confident du cardinal Mazarin, et ce n'est pas faire une conjecture téméraire que de croire que ce changement d'avis touchant la réception du roi a été suggéré et dirigé par le cardinal Mazarin. Je ne savais rien de ces manifestations publiques que les Anglais avaient demandées; mais après avoir réfléchi là-dessus, je trouvai la chose digne de beaucoup d'attention, vu qu'on n'a pas encore appris que les Français aient envoyé un ambassadeur pour exprimer leurs condoléances au roi d'Angleterre, bien que tant de mois se soient déjà écoulés depuis la mort de son père, bien qu'il soit lui-même si près, et bien que leurs devoirs soient plus grands que ceux que V. M. peut avoir. C'est une intrigue de vouloir que V. M. soit le premier souverain qui cherche à rétablir le roi d'Angleterre sur son trône, et qu'Elle s'expose ainsi, hors de saison, à avoir pour ennemi le Parlement anglais. C'est sous cette triste impression que je me suis décidé à parler hier à Cottington dans les termes que V. M. voudra bien lire dans la copie de la lettre que j'ai écrite le même jour au secrétaire Navarro; et puis, hier, le résident étant venu me voir, je lui dis tout ce que contient la copie de la seconde lettre que j'ai écrite au secrétaire Navarro...

J'ai rendu également compte à don Alonzo de Cardenas, dans la forme que V. M. voudra bien voir dans la lettre ci-incluse, de toute cette affaire, afin qu'il cherche à empêcher le Parlement d'en prendre de l'ombrage et qu'il l'entretienne dans la confiance jusqu'au moment où il plaira à V. M. d'exprimer ses volontés. Voilà tout ce qu'il m'a paru nécessaire de dire à V. M. Que Dieu garde V. M.

10° *L'archiduc (Léopold) au roi d'Espagne.*

Cambray, 8 juillet 1649.

Par le courrier que V. M. m'a envoyé avec des dépêches relatives aux affaires d'Angleterre, j'ai reçu la lettre de V. M. du 10 du mois passé dans laquelle V. M. m'ordonne de chercher à empêcher don Francisco Cottington de se rendre dans ses États en qualité d'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, et dans le cas où l'on ne pourrait pas l'en détourner, de lui permettre de continuer son voyage, en réduisant les choses au point qui a été adopté dès le commencement. Je crois devoir rappeler à V. M. que j'avais refusé au prince de Galles le titre de Roi ayant d'en informer V. M. Votre Majesté m'a répondu en m'ordonnant de lui donner ce titre, sauf à antidater la lettre, ce qui ne pouvait se faire d'ici (de Bruxelles), d'où les lettres vont en deux jours à la Haye où le roi (d'Angleterre) se trouvait alors. En même temps, V. M. a écrit au roi pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de son père, et Elle a ordonné au conseiller Brum de présenter (de vive voix) les mêmes condoléances; c'est ce que le conseiller a fait à Bréda, et il en aura rendu compte à V. M.

Pour éviter de traiter le prince de Galles de Roi, comme V. M. l'a fait et comme Elle m'ordonne de le faire, je lui ai envoyé le passeport qu'il m'avait demandé pour se rendre par ses États en France; de là, comme m'a dit le résident qui est ici depuis le temps du roi Charles 1<sup>er</sup> son père, il doit se rendre en Irlande. Quand je lui ai demandé pourquoi il ne partait pas de Hollande même, il m'a répondu que c'était parce qu'il n'avait pas de forces maritimes suffisantes pour traverser le canal de l'Angleterre, et aussi parce qu'il désirait voir sa mère qui est encore à Paris. De Hollande, il a envoyé près de moi don Francisco Cottington en qualité d'ambassadeur accrédité auprès de V. M. J'ai suivi à son égard l'étiquette qu'avait suivie l'archiduc Albert à l'égard des autres ambassadeurs d'Angleterre, d'après les renseignements que m'ont donnés à ce sujet d'anciens ministres de Votre Majesté dans ces provinces.

Le roi est entré à Anvers, d'où il s'est rendu à Bruxelles; je le verrai après-demain à Valenciennes; de là il passera par Cambray à Péronne dans les États de V. M. On lui a rendu les honneurs dus au rang de roi, ce qu'il était impossible d'éviter du moment que V. M. lui a écrit en lui donnant ce titre. Je rendrai compte à V. M., à la première occasion, de ce qu'il me dira.

Quant à Cottington, qu'il s'agit de retenir ici, je n'ai rien à ajouter à ce que le comte de Peñaranda dit dans ses lettres à Augustin Navarro, dont les copies sont jointes à la présente, si ce n'est que le résident d'Angleterre, étant venu aujourd'hui ici, a demandé à Navarro un passe-port pour Cottington; je lui ai demandé pourquoi il en voulait avoir un, puisque son maître allait entrer en France; je lui ai dit qu'il en aurait besoin pour envoyer des ambassadeurs à V. M. s'il se trouvait hors du territoire de la France et dans quelque État de V. M., mais non pas lorsqu'il était sur le point d'entrer en France; le résident a paru satisfait de cette observation. Je chercherai à avoir des renseignements sur la manière dont on accueillera le roi d'Angleterre en France, et je les transmettrai à V. M.

Don Alonzo de Cardenas rendra compte à V. M. de la manière dont le gouvernement anglais commence à agir envers lui à Londres. Il m'écrit qu'on lui demande que je prenne sous ma protection un agent du Parlement qui se trouve ici. Don Alonzo ne voit aucun inconvénient à ce que je le protège; quant à moi, j'hésite à le faire, de peur que de cela on ne fasse un acte d'adhésion au Parlement; l'agent est du reste suffisamment en sûreté, car ceux qui ont assassiné le docteur Dorislaüs l'ont assassiné, non parce qu'il était un agent du Parlement, mais parce qu'il avait été accusateur public du feu roi Charles. D'ailleurs je n'ai pas encore pris de résolution au sujet de la réponse à faire à don Alonzo; les deux parties cherchent à provoquer des déclarations qui donnent la sanction qu'elles désirent, le Roi à sa succession au trône et le Parlement à son gouvernement. Que Dieu, etc.

*11<sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet des deux dépêches précédentes du comte de Penaranda et de l'archiduc Léopold.*

Madrid, 2 août 1649.

Sire,

Le conseil d'État, auquel ont pris part le duc de Medina de las Torres et les marquis de Castel-Rodrigo et de Valparaiso, a pris connaissance, conformément aux ordres de V. M., des deux lettres ci-incluses, l'une de l'archiduc Léopold en date du 8 juillet, et l'autre du comte de Peñaranda du 6 du même mois, ainsi que des documents dont ils parlent. Les deux lettres sont une réponse à ce que V. M. avait daigné écrire au sujet de l'étiquette que l'archiduc devait observer, à l'égard du roi d'Angleterre, dans les occasions qui se présente-



raient. Ce que S. A. a jugé à propos de faire a été de suivre l'étiquette qui avait été adoptée par l'archiduc Albert. Ces lettres rendent compte aussi de la résolution qu'on a prise en faisant entrer le nouveau roi d'Angleterre dans les États de V. M., et de son passage en France. Le comte de Peñaranda en parle longuement, et expose les inconvénients qui pourraient en résulter pour le service de V. M.; il parle aussi des démarches qui avaient été faites et qui se faisaient encore pour empêcher Cottington et un autre personnage envoyés par le nouveau roi de se rendre en Espagne; il rend compte enfin des conversations qu'il a eues à ce sujet avec Cottington et avec le résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, et de la franchise avec laquelle il leur a parlé.

Le Conseil, après avoir longuement délibéré sur ces points, et avec toute l'attention possible, représente à V. M. que, dans la lettre écrite le 10 avril à l'archiduc, on lui avait recommandé de ne faire aucune déclaration formelle ni en faveur du nouveau roi d'Angleterre, ni en faveur du Parlement, jusqu'à ce que l'on sût avec plus de certitude quelle tournure prendraient les affaires, afin que S. A. pût agir, dans les circonstances qui se présenteraient, de la manière qui serait la plus convenable. On avait écrit à l'archiduc qu'il pouvait répondre aux lettres du roi d'Angleterre en lui donnant le titre de roi, de Majesté, et tous ses autres titres; mais on ajoutait que, pour prendre à ce sujet des précautions envers le Parlement, c'est-à-dire pour ne pas lui donner de l'ombrage, il fallait que la lettre fût antidatée afin qu'on pût dire qu'on avait fait cela avant d'avoir reçu la nouvelle que la postérité du roi défunt avait été exclue du trône par le Parlement. Depuis, don Alonzo de Cardenas a annoncé que don Francisco Cottington et un autre personnage devaient venir en Espagne comme envoyés du nouveau roi d'Angleterre, et là-dessus on a écrit à l'archiduc pour lui recommander d'abord de chercher, avec toute l'adresse et tout le secret possibles, à retenir Cottington et à savoir quelles étaient ses propositions, ensuite d'attendre la réponse après avoir rendu compte de tout à V. M.

Bien que l'ordre de V. M. n'ait pas été exécuté en Flandre, et que l'affaire ait changé d'aspect relativement au passage du roi d'Angleterre dans cette province, on ne peut cependant désapprouver ce qui s'y est fait de démonstrations publiques en faveur du roi, car, quoique V. M. ait résolu, et que les ordres envoyés en Flandre et en Angleterre eussent pour objet de rester en expectative et de ne faire aucune déclaration ni pour le roi ni pour le Parlement, vu qu'il est dans l'intérêt de V. M. d'être en bons termes avec le Parlement et de ne lui causer aucun déplaisir, cependant, si le Parlement témoignait du mécontentement de ce qui a été fait en faveur du roi en Flandre, on pourra

toujours dire, pour s'en excuser, que les dites manifestations étaient dues à ce prince en sa qualité de roi proclamé, déclaré et reconnu sous serment roi d'Écosse et d'Irlande, et qu'il était impossible de les éviter sans manquer à toutes les règles d'urbanité. Quand même d'ailleurs ce prince ne porterait pas ces titres, on ne pouvait s'empêcher de faire ce qu'on a fait pour lui, attendu que c'était un prince qui passait par les États de V. M., et qu'il est de l'étiquette de faire de telles démonstrations, dans les voyages de ce genre, à l'égard de tout prince étranger, quand même il n'y a pas le concours de circonstances et de titres qui se réunissent dans la personne du roi d'Angleterre.

Le Conseil est d'avis qu'au moment où l'on prenait la résolution de recevoir le prince de Galles comme on l'a reçu d'après le rapport contenu dans ces lettres, on eût bien fait d'écrire à don Alonzo de Cardenas pour lui expliquer les motifs de ces procédés, afin qu'il pût s'en servir auprès du Parlement dans la forme qui lui eût paru le plus convenable. On pourrait même écrire à l'archiduc que, dans le cas où il n'aurait pas encore fait cela, il ait à le faire maintenant. Il faudrait écrire d'ici la même chose à don Alonzo, et lui recommander, sans qu'il fasse ni déclaration ni démarche positive, de donner à entendre, comme si cela venait de lui-même, au Parlement, combien son bon vouloir cause de satisfaction à V. M.

De même il faut dire à S. A. l'archiduc que ce qui conviendrait le mieux, ce serait qu'il s'en tint aux ordres qui lui ont été envoyés d'ici à ce sujet, et que, si quelque autre voyage ou passage se présentait, la chose se fit sans éclat et avec prudence. On écrirait dans le même sens au comte de Penaranda.

## VII

(Page 172.)

*M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

23 mai 1650.

..... J'envoie à V. E. des mémoires des tapisseries et principaux tableaux qui sont en vente à Somerset, avec les prix qu'ils sont estimés, plus haut néanmoins, à ce que j'ai su, de dix schellings par aune de tapisseries. Il a déjà été vendu plusieurs tableaux et entre autres une grande Vénus de Tissian qui était estimée quinze cents livres sterling, qu'un colonel du Parlement a achetée sept cents livres sterling seulement; c'est elle qui fut donnée par le roi d'Espagne au roi d'Angleterre, lors prince de Galles, en son voyage d'Espagne, que l'on dit être une des plus belles pièces du monde; celui qui l'a achetée dit qu'elle est trop grande pour sa chambre, et qu'il s'en déferait s'il trouvait quelqu'un qui en fût amoureux: mais je sais que ce qui lui en donne envie est qu'elle paraît écaillée et qu'il appréhende qu'elle se gâte, à quoi ceux qui s'y connaissent disent qu'il n'y a point de danger pourvu qu'elle soit maniée avec soin, et de plus qu'il est bien aise, en cas de révolution, de n'avoir point de si grandes pièces qui ne sont pas aisément transportées: on l'aurait, sinon pour le prix, pour peu plus qu'elle ne coûte.....

*Estat de quelques tableaux exposés en vente à la maison de Somerset  
(may 1650.)*

209 tableaux estimés en tout: 20,507 schellings, ou 24,582 liv. 8 s.

Savoir les principaux:

- 8 Raphaël;
- 21 Titien;
- 9 Corrège;
- 5 Tintoret;
- 6 Holbein;
- 5 Rubens;
- 15 Van Dyck;
- 9 Jules Romain, etc.

Sept portraits du feu roi Charles 1<sup>er</sup>, de sa femme et de ses enfants, par Van Dyck, estimés : 150, 60, 200, 25, 60, 50, 120 schellings.

Deux satyres écorchés, du Corrège, estimés chacun	1000	sch.
Les douze Césars, du Titien,	1200	»
Une petite Notre-Dame, de Raphaël,	800	»
Le Voyage d'Emmaüs, du Titien,	600	»
L'Enterrement du Christ, par le même,	600	»
Une Notre-Dame, de Raphaël,	2000	»
La Maitresse du Titien, par lui,	100	»
Un Mercure qui montre à lire à Cupidon, du Corrège,	800	»
Les cartons de Raphaël des Actes des Apôtres,	500	»
Une grande Nativité, par Jules Romain,	500	»
Charles V, empereur, et l'impératrice, sa femme, du Titien,	50	»
Une Vierge, Christ et saint Jean, du Corrège,	50	»
Vénus et Adonis, du Titien,	80	»
Cinq Ducs de Venise, du Tintoret,	25	»
Le duc de Mantoue, par Rubens,	50	»
Van Dyck, par lui-même,	15	»

Plus 169 pièces de tapisseries, formant diverses séries de tableaux de l'Histoire sainte, de la Mythologie et de l'Histoire romaine, estimées en tout. . . . . 49,955 liv. st. 15 sch.  
 Environ. . . . . 1,248,841 liv. 5 sous.

## VIII

(Page 175.)

*1° M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 40 janvier 1650.

..... Aussitôt que les ordres pour le retour de l'ambassadeur d'Espagne ont été divulgués, le lord Ascham a été nommé par le conseil d'État pour aller résident en Espagne ; il fut peu de temps après voir ledit ambassadeur, et lui faire une simple civilité, qui n'ayant, à ce que l'on dit, été reçue que fort froidement avec témoignage qu'il doutait que le roi son maître reçût bien un envoyé de ceux qui persécutent sans relâche ceux de sa religion, le maître des cérémonies y a depuis été, par ordre du conseil d'État, sur la plainte faite par ledit ambassadeur de ce qu'une compagnie de soldats, sous prétexte du paiement de quelques taxes, a été dans sa maison, où elle a fait plusieurs insolences, et lui porta un résultat du Conseil, signé du Parlement, dans lequel il est qualifié ambassadeur, qui désavoue l'action dont il lui promet toute satisfaction, et de plus qu'ayant su les termes sur lesquels il en est de son retour, bien qu'il ne leur ait rendu aucunes lettres de créance, voulant reconnaître les témoignages d'affection qu'il a montrés à cet État, ils désirent, en étant avertis, lui faire toutes les civilités qu'ils pourront et qu'ils savent être dues au ministre d'un si puissant prince. Le général, le jour précédent, sur le même sujet de sa plainte, lui envoya l'adjutant général de son armée pour lui donner les mêmes témoignages de satisfaction, et le pria d'envoyer quelques uns des siens à leur conseil de guerre pour en faire entendre le détail ; à quoi l'ambassadeur dit que tout consiste à l'insolence que des gens ont eue d'entrer dans sa maison et en violer le respect ; et sur ce que l'adjutant se déchargea sur ce qui concerne ceux qui les ont conduits, comme n'étant point sujets à leur juridiction, l'ambassadeur lui dit que c'était un alderman qu'il lui nomma, qui a le département du quartier où est sa maison, et se laissant sans doute emporter à son ressentiment, ajouta que ce gouvernement n'a point de plus passionnés ennemis que cet alderman et autres de la faction presbytérienne.

Cette résolution prise d'envoyer ledit lord Ascham en Espagne, justement au moment de la retraite dudit ambassadeur, qui, ce semble, la devait plutôt empêcher, jointe à ce que ces messieurs-cy ont dit plusieurs fois qu'ils ne hasarderont jamais d'envoyer qui que ce soit sans être assurés de son admission, fait croire qu'ils le sont déjà, ou du moins qu'il y a tant de disposition qu'ils n'en doutent point....

2<sup>o</sup> *M. Servien à M. de Croullé.*

28 janvier 1650.

Monsieur,

J'ai reçu votre du 17<sup>e</sup> du courant. Les avis que j'ai de Madrid ne se trouvent pas fort conformes à ce qui s'est publié à Londres de la réponse que le roi d'Espagne a faite au milord Cottington. Vous marquez que ledit roi a répondu qu'il ne se mêlait point des différends entre les rois et leurs parlements, et que, sur cette présupposition, le maître des cérémonies avait été chez l'ambassadeur Cardenas lui témoigner, par ordre du Parlement, quelque gratitude de cette réponse. Cependant la vérité de la chose est que Cottington ayant demandé assistance de la part de son maître au roi Catholique, on lui avait répondu que Sa Majesté n'avait pas au monde une plus grande passion que de pouvoir lui témoigner, par des effets solides, combien elle détestait l'exécrable action de la mort violente du roi, son père; que c'était la cause commune de tous les rois; qu'il fallait que tous eussent continuellement dans l'esprit le dessein d'en prendre la vengeance; que pour lui il y contribuerait avec plaisir plus que nul autre; mais que l'état de ses affaires présentement ne lui pouvait permettre de donner les assistances qu'il souhaiterait qu'après la conclusion de la paix avec la France; qu'il avait contribué et continuerait encore de contribuer toutes les facilités qui dépendraient de lui pour l'avancement de cette paix; mais qu'il fallait que S. M. B. tournât ses offices du côté de la France, pour la presser de se relâcher sur divers points essentiels du traité, et particulièrement sur la restitution de la Catalogne; et que, s'il obtenait cela de nous, il pouvait être assuré que, quand même la France ne concourrait point à son rétablissement, il lui donnerait de belles assistances d'argent, d'hommes et de vaisseaux, qu'il ne serait pas longtemps sans avoir mis tous ses sujets à la raison, et sans se voir avec autant de puissance et d'autorité que ses prédécesseurs en aient jamais eu.

Voilà la pure vérité des négociations qu'a eues jusques ici le milord Cottington, que je sais d'un lieu à n'en pouvoir douter. J'ai été bien aise de vous en informer afin que vous vous en prévaliez dès delà pour le service du roi; d'autant plus que je suis averti par la même personne que le roi d'Espagne envoie ordre à Cardenas de déguiser le fait de toute autre façon, et d'insinuer aux principaux du Parlement que la France s'est relâchée depuis peu de beaucoup de points essentiels de la paix générale, afin d'être bientôt en état de travailler de toutes ses forces au rétablissement du roi de la Grande-Bretagne; que, pour lui, il était résolu de continuer la guerre jusqu'à ce qu'il eût recouvré tout ce qu'il avait perdu, mais qu'il fallait en échange que le Parlement d'Angleterre lui en donnât le moyen en fomentant la sédition de Bordeaux, et lui donnant des assistances sous main, parce qu'autrement il serait contraint de prendre son parti, et d'accepter les conditions avantageuses que la France lui offrait.

Maintenant que vous serez informé de ce que Cardenas a charge d'insinuer dans les esprits de delà, vous aurez beau champ de faire une contre-batterie en publiant la vérité du fait, qui est tout autre que ce qu'il dira, et faisant connaître que cette couronne est résolue de tenir ferme sur les points du traité qui sont encore contentieux, et notamment sur la restitution de la Catalogne; mais que, pour nous fortifier dans cette résolution, il faudrait que le Parlement d'Angleterre nous fournit sous main quelques assistances d'hommes ou d'argent, pour nous donner moyen de nous défendre des grands préparatifs que les Espagnols font pour nous attaquer de tous côtés la campagne prochaine.

Pendant qu'il serait assez difficile, dans la disposition où sont les esprits de delà, d'en tirer ces sortes d'assistances, il faut au moins que vous ayez toujours pour but d'empêcher qu'ils n'en donnent aux ennemis, sur les fausses suppositions que Cardenas leur fera. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, remettant à votre prudence et à votre adresse d'en tirer le fruit qui se pourra, et, comme je dis, en tous cas nous garantir des préjudices que les artifices de Cardenas nous pourraient faire.

La même personne me marque que le Roi d'Espagne a donné ordre à Cardenas de se garder bien de donner aucun écrit, ni de traiter tout ceci que, comme il le dit, *extrajudicialmente*, se contentant de parler en secret aux principaux du Parlement, sans faire aucun acte positif; et vous verrez en effet qu'il se conduira de cette sorte, ce qui vous fera juger combien a eu peu de fondement la question de ceux qui vous ont demandé si vous aviez ordre, aussitôt que l'ambassadeur d'Espagne aurait présenté des lettres de créance et demandé audience, de

faire de même. Il ne se peut rien de plus avisé que la réponse que vous avez faite à cette question ; cependant leurs MM. désirent que vous vous conduisiez avec la même circonspection que le roi d'Espagne ordonne à son ministre.

On me marque encore que Cardenas a ordre d'unir, autant qu'il le pourra, le Parlement d'Angleterre avec la province de Hollande en particulier : ce qui vous doit obliger à une conduite contraire, sans pourtant paraître ; me remettant, sur ce point, à ce qui vous aura été mandé par le sieur Brasset, en conséquence des dépêches que je lui ai écrites.



## IX

(Page 176.)

1<sup>o</sup> *M. Servien à M. de Croullé.*

6 novembre 1649.

Monsieur, j'ai reçu vos lettres auxquelles pour réponse je vous dirai qu'il faut que vous insiniez toujours de delà qu'on ne songe ici qu'à entretenir une bonne correspondance avec l'Angleterre, et à remédier à tout ce qui pourrait avoir apporté de la difficulté au commerce, et causé mauvaise satisfaction. Mais pendant qu'on travaille ici à donner bon ordre à tout, il est juste qu'on fasse de même à Londres, et on verra s'il y a de l'artifice et de la dissimulation en nos paroles lorsqu'elles portent assurance qu'on veut vivre en une parfaite intelligence avec l'Angleterre.

On a renouvelé avec tant de rigueur les ordres pour toute la navigation, et pour réparer les dommages que M. Augier a représenté que divers marchands avaient reçus, que je suis assuré que les plus critiques et mal affectionnés à cette couronne seront obligés d'avouer qu'on veut entièrement remédier à tout ce qui peut altérer la bonne correspondance qui est entre les deux royaumes.

Si, après l'expédition d'Irlande, M. Cromwell vient en France, étant, comme il est, personne de mérite, il y sera bien reçu, car assurément tout le monde l'ira recevoir au lieu où il débarquera ; mais je ne crois pas qu'on lui conseille d'entreprendre un semblable voyage.

On m'assure de Bruxelles que l'ambassadeur d'Espagne, qui est à Londres, sera rappelé sous prétexte que l'archiduc a des affaires à conférer avec lui. Je vous prie de ne perdre aucune conjoncture pour donner au Parlement les dernières défiances des Espagnols, ce que je ne doute pas que vous fassiez fortement et adroitement en toutes sortes de rencontres.

2<sup>o</sup> *M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 15 novembre 1649.

..... Ainsi, monseigneur, j'ai lieu de persévérer dans ma créance que l'on ne traitera d'aucune chose, je ne dis pas sans reconnaissance,

mais du moins sans une adresse particulière au parlement d'Angleterre, qui de cette sorte, ayant été ci-devant faite du vivant du défunt roi d'Angleterre, pourrait être prise comme une suite et non pas comme une nouveauté, leur reconnaissance ne pouvant être inférée que de l'admission de leurs ambassadeurs, s'ils en envoyaient, et non pas d'une simple lettre du roi, qui, portant dans cette mauvaise conjoncture de temps les affaires dans l'adoucissement, pourrait être d'un plus grand avantage au roi d'Angleterre même que ne saurait être la mauvaise intelligence avec la France, à laquelle on n'a ici que trop de disposition ; la suite qui en pourrait être appréhendée est que bientôt après ils n'envoyassent, et que par là on ne tombât dans l'embaras que l'on veut éviter.....

(Et plus bas, dans la même lettre :)

.... Ce qui se dit du dessein de Cromwell de passer en France procède de ceux qui le désirent pour de différents intérêts ; et pour ce on lui fait dire quantité de choses que j'ai toujours négligé d'écrire comme étant sans certitude et sans apparence, et entre autres que, regardant ses cheveux déjà blanchis, il a dit que, s'il avait dix ans de moins, il n'y a point de roi dans l'Europe qu'il ne fit trembler, et qu'ayant un meilleur motif que le défunt roi de Suède, il se croyait encore capable de faire plus pour le bien des peuples que n'a jamais fait l'autre pour son ambition.....

5° *Le même au même.*

Londres, 6 décembre 1649.

Monseigneur,

Je reçus samedi au soir la lettre dont il a plu à Votre Éminence de m'honorer du 26 du passé, qui me fut apportée de la poste tout ouverte, où elle avait été reportée au conseil d'État, après y avoir demeuré depuis le mercredi au soir. Le respect n'ayant pas été gardé pour ce qui venait de Votre Éminence, je ne dois pas trouver à redire que toutes mes autres lettres aient eu la même destinée ; mais bien que, quelques ombrages que ces messieurs ici puissent avoir, ils se soient oubliés jusqu'à en user de telle sorte, après avoir bien examiné en moi-même de quelle sorte je devais me comporter, j'ai jugé que le meilleur était de le passer sous silence, ayant su que le conseil d'État n'aurait pas mieux aimé sinon que j'en eusse fait bruit, afin d'avoir

prétexte à me demander en vertu de quoi et de quelle autorité je suis ici, et de là prendre occasion de faire querelle, que j'éviterai avec autant de soin que j'apporterais de résolution si j'étais dans un temps où l'on dût témoigner tous ses ressentiments, ou qu'il me fût commandé de le faire. Votre Éminence, monseigneur, jugera bien que c'est leur but de ce qu'ayant proposé moi-même à quelqu'un qu'en cas que mes lettres eussent été ouvertes, on les fit recacheter et que je les prendrais comme sans m'en apercevoir, ils n'ont pas seulement voulu se servir de cet expédient, mais qu'elles m'aient été rendues toutes ouvertes, afin que je ne pusse douter qu'ils l'ont ainsi voulu...

..... Je passe plus avant que je n'ai fait ci-devant, et dis que non-seulement nous ne pouvons espérer aucune correspondance avec ces messieurs ici, s'il ne leur est rendu une lettre du roi qui autorise de traiter avec eux, mais que sans cela nous ne devons presque pas douter d'une prompte rupture. Les causes qui les y obligent sont assez connues, il me serait superflu d'en faire une déduction ; mais, pour les cacher d'un prétexte spécieux, ils ne manqueront pas de se servir de celui de la religion, et pour ce de ne rien omettre pour obliger ceux de la leur de remuer en France, afin de pouvoir aussitôt accourir à leur secours. Pour cet effet, l'on m'assure qu'il y a quantité d'émissaires, plusieurs de Jersey et Guernesey, qui passent pour Normands, et quelques autres encore, entre lesquels on dit être un médecin allemand dont je tâcherai d'apprendre le nom et de quelle façon il est fait, qui ne travaillent qu'à les pousser à se soulever par la promesse d'un grand secours dont ils les assurent. De ce côté ici, outre que l'on soupçonne fort qu'ils ont reçu des lettres de Bordeaux qui les appellent, et quoiqu'il n'en soit venu personne exprès, c'est une chose assez facile à négocier parce qu'il y a ici quantité de marchands de ce pays-là qui sont de la religion, et même des catholiques, par le moyen desquels la chose peut être aussi adroitement et plus secrètement faite que par un envoyé. Un gentilhomme m'a assuré que l'on lui a offert emploi pour ce pays-là, et qu'il y en a plusieurs de sa connaissance qui y sont engagés, et qui avaient été arrêtés par Cromwell, dès auparavant son départ, par la promesse de cet emploi. Autant que ma faible lumière peut me donner de jour, je ne vois pas que l'on puisse éviter en France ou de s'accommoder ou de rompre avec ces gens ici dans fort peu de temps, si ce n'est que l'on leur puisse procurer d'ailleurs tant d'affaires qu'ils n'aient pas le loisir de penser à celles des autres. Cet accommodement, si l'on en prenait la résolution, serait un moyen de divertir l'orage qui se forme, et comme la nécessité l'aurait fait faire dans un temps, la raison dans un autre serait assez forte pour s'en départir. Si cela était, je pourrais peut-

être tirer assurance que l'on n'enverrait point sitôt d'ambassadeur en France, ou du moins qu'ils n'en eussent auparavant dépêché un en Espagne, dont la proposition peut être assez appuyée de l'honnêteté publique qui y répugnerait, la reine de la Grande-Bretagne étant présente et en étant fille. Sur ce que plusieurs leur ont objecté, mais non pas moi, qu'il faut, avant que de pouvoir être reconnus par les princes et États, qu'ils leur fassent savoir par des ambassadeurs ce qu'ils sont, deux des plus considérables du conseil d'État, avec lesquels j'étais en discours il y a quelques jours, me dirent que ce qu'ils avaient fait étant public, personne ne le pouvait ignorer, et qu'encore qu'ils n'en aient pas averti les princes par des ambassadeurs, ce n'est pas qu'ils ne le voulussent bien, et que pour ce, si l'on les veut assurer qu'ils seront admis, ils en enverront partout avant qu'il soit huit jours, mais que de les hasarder dans l'incertitude, c'est ce qu'ils ne feront jamais; que dès lors qu'ils seront recherchés par la France, ou que l'on y voudra recevoir leurs ambassadeurs, ils seront tout prêts de renouveler tous les traités d'alliance d'entre les nations, mais que de se tenir toujours dans l'incertitude, et d'attendre notre temps pour cependant perdre le leur, c'est ce qu'ils ne feront point, et qu'il leur faut nécessairement être uns ou autres; que pour témoigner que leur intention est telle, aussitôt que les défenses de ce qui concerne le négoce auront été révoquées en France, ils feront le même, dont ils me donnaient leur parole; que leur intérêt, disent-ils, les y porte assez; mais que néanmoins celui de l'observation de leurs résolutions prévaudra à tout autre.

4° *Le même au même.*

Londres, 7 novembre 1650.

. . . . . Ce que m'écrit M. le comte de Brienne m'apprend qu'en cas que ces gens-ci envoient en France, l'on est résolu d'écouter et de recevoir leur envoyé, mais non pas assurément connaître si, pour prévenir l'union que l'on croit toujours qui se conclura bientôt entre eux et l'Espagne, on désirerait qu'ils le fissent; en ce cas, je pense que, si la crainte de n'être pas bien reçus les a jusqu'ici retenus, quand ils seront assurés du contraire, ce qui se pourrait faire adroitement et sans qu'il parût que la recherche en vint du côté de la France, il serait aisé de les y porter et de faire choisir quelqu'un qui, s'il n'était pas des plus affectionnés, du moins aurait la disposition de le devenir; et lors j'ose presque assurer qu'en leur ôtant cette jalousie

qu'ils ont, il serait fort facile d'accommoder tout cela, et qu'ils se contenteraient, pour la satisfaction des demandes qui serviraient de prétextes à leur envoi, de faire compensation pour partie avec les prises qu'ils ont faites, et pour le surplus de prendre des assurances plutôt pour la forme que pour le retirer, ne faisant point de doute que, bien qu'ils affectent l'indifférence sur la reconnaissance de tous les princes, ils achèteraient pourtant celle de France avec une amitié ferme beaucoup plus que tout cela. . . . .

. . . . . Ainsi, monseigneur, par la connaissance que V. E. a des intérêts des États et la particulière de celui-ci, à laquelle tout ce que je puis lui mander n'ajoute aucune lumière dans la bonne posture où il se trouve, elle jugera, s'il lui plaît, s'il est ou non du bien de la France de s'accommoder avec eux. Leur nouvelle république se fortifie de tous côtés; l'Angleterre est toute paisible, sans qu'il y ait un seul pouce de terre qui ne les reconnaisse, et ne soit bien assuré; l'Irlande est presque toute assujettie, et outre les intelligences qu'ils ont en Écosse, elle a reçu de si grandes pertes qu'il ne se peut qu'elle n'en soit très-affaiblie. Les Écossais de plus sont divisés entre eux, et il semble que toutes choses ensemble concourent à l'affermissement de ces gens ci et à la perte tant du roi de la Grande-Bretagne que de ceux qui se joignent à lui. De plus ils sont puissants par mer et par terre; ils vivent sans ostentation et sans faste, sans émulation entre eux, épargnent pour leur particulier et prodiguent pour leurs affaires publiques auxquelles chacun travaille comme dans les siennes propres; ils ont grande quantité d'argent qu'ils administrent bien, observent une très-sévère discipline, récompensent bien et punissent sévèrement. Je sais bien que, dans le dessein dont ils ne se cachent point de vouloir détruire toutes les monarchies, tous les princes sont intéressés à les perdre, à quoi leurs crimes obligent tout le monde en général de contribuer; mais je pense que, n'étant pas encore en état de le faire, il est meilleur de conniver pour un temps et les retenir, qu'en se tenant trop fermes les porter à faire ce dont les ennemis de la France ne manqueraient de se prévaloir. Pour ajouter à mon sentiment et à celui de beaucoup d'honnêtes gens celui que l'on publie, je vous dirai que l'on tient ici la guerre avec la France si infaillible que, si l'on voulait y faire des gageures sur ce sujet, on le pourrait pour de grandes sommes, qu'avant qu'il soit la fin du printemps, les Anglais auront une armée de France. . . . .

5° *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 13 août 1649.

Sire,

Dans ma dépêche du 24 juillet, j'ai informé V. M. que le gouvernement de ce pays se proposait d'envoyer à son agent, qui depuis deux ans réside en Flandre, de nouvelles lettres de créance qui l'acrédi- tent auprès de l'archiduc. J'ai également informé V. M. du mécon- tentement qu'avait causé ici la nouvelle des rapports que le conseiller Brun, comme ambassadeur de V. M., a eus avec le prince de Galles; on a publié la copie de la lettre que V. M. a écrite au prince pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de son père; on a relevé le titre de roi de la Grande-Bretagne dont V. M. s'était servie et les manifestations et l'accueil solennel qui ont été faits au prince en Flandre. Ce que j'ai à dire dans ce moment à V. M., c'est qu'aussitôt que ces nouvelles sont arrivées ici, le Parlement a repris le projet d'envoyer des agents en Espagne, en France et auprès d'autres répu- bliques et cours souveraines; mais comme je n'ai pas entendu dire, jusqu'à ce moment, qu'on ait encore envoyé des lettres de créance à l'agent qui est à Bruxelles, et comme je n'ai pas été informé par des avis de Flandre que l'agent les ait présentées, il est à croire que le Parlement a changé d'avis ou suspendu sa décision. On me dit que depuis dix jours on discute dans le conseil d'État la question de savoir si l'on doit envoyer ces personnes comme simples agents du Parle- ment ou comme ambassadeurs; on ajoute que la première qui doit être envoyée le sera en Espagne, dans l'hypothèse qu'elle y sera reçue plutôt que partout ailleurs; ce qu'on infère de mon séjour ici, car on ne peut pas admettre qu'il en soit autrement du moment que V. M. a ici un ambassadeur. Dans le cas où celui du Parlement ne serait pas reçu en Espagne, on me ferait sortir d'ici dans le plus bref délai. On m'assure qu'il en a été décidé ainsi, et qu'on fera la même chose à l'égard de l'ambassadeur de Hollande à qui l'on s'est plaint amèrement de ce que les États généraux (à l'exception de la province de Hollande) n'ont pas voulu reconnaître la nouvelle République, ni reconnaître comme son ambassadeur un personnage du Parlement qui se trouvait à la Haye, à qui le Parlement avait envoyé des lettres de créance après la mort de Dorislaüs, bien que l'ambassadeur des États, lorsqu'il vint avec Adrien Pauw intercéder en faveur du feu roi, fût porteur des lettres de créance des États généraux auprès du

Parlement. Il est vrai qu'alors on supposait qu'il était accrédité auprès de la couronne (d'Angleterre) et que le Parlement ne s'était pas encore érigé en pouvoir souverain et n'avait pas encore changé le gouvernement monarchique en républicain. Le Parlement demande que cet ambassadeur lui présente maintenant de nouvelles lettres de créance; un mécontentement à ce sujet commence à se faire jour entre le Parlement et les États généraux, et il s'accroît surtout depuis que les bâtimens du Parlement se sont emparés d'un navire d'Amsterdam qui se rendait en Irlande avec une cargaison d'une valeur considérable, lequel navire sera considéré, dit-on, comme de bonne prise, malgré les démarches et les menaces que l'ambassadeur des États généraux fait pour en obtenir la restitution. On peut juger par ce fait de l'orgueil de ces gens et de leurs procédés envers leurs voisins, quoiqu'ils aient besoin d'eux.

J'ai commencé à faire des démarches par l'entremise de quelques membres du Parlement qui se montrent nos amis, pour faire comprendre à ces gens-ci, comme si cela venait de moi seul, qu'il ne leur est d'aucun avantage de presser leur résolution d'envoyer quelqu'un en Espagne, et que si les envoyés du prince de Galles ne se rendent pas en Espagne (les gens du Parlement avaient entendu dire comme probable qu'ils s'y rendraient, par suite des relations que les ministres de Flandre ont eues avec le résident Vic, ce que j'ai interprété comme un acte de neutralité). je regarderais comme une résolution prudente de la part du Parlement de ne pas presser l'envoi de ses agents jusqu'à ce que la question soit bien mûrie et jusqu'à ce que le Parlement ait bien établi son pouvoir et raffermi ses affaires. Je ne sais quel sera le résultat de ma démarche; mais quel qu'il soit, j'en rendrai compte à V. M.

Que Dieu garde V. M., etc.

*6<sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre.*

Madrid, le 9 octobre 1619.

Ont pris part au Conseil le comte de Monterey, don Francisco de Melo et le marquis de Valparaiso.

Sire,

Conformément aux ordres de V. M., le Conseil a pris connaissance des deux lettres de don Alonzo de Cardenas en date du 15 août dans

lesquelles, entre autres choses, il parle de la résolution que le Parlement avait prise d'envoyer en Espagne, en France et auprès des autres États, des résidents ou ambassadeurs. Il dit aussi que Cromwell n'était pas encore parti pour l'Irlande, et qu'on croyait que s'il y allait, les presbytériens profiteraient de son absence pour recouvrer ce qu'ils ont perdu, et qu'ils se mettraient en rapport avec Ormond; il dit aussi que les troupes du prince de Galles commandées par Inchiquin avaient pris d'assaut Tredagh et qu'Ormond se trouvait devant Dublin. Le Conseil, après avoir examiné ces divers points, a émis l'avis suivant :

Le comte de Monterey pense que ce qu'il y a de plus utile pour le service du roi relativement à l'Angleterre, c'est de ne point se prononcer ni pour le roi ni pour le Parlement, jusqu'à ce que l'on voie quelle tournure prendront les affaires et quel parti aura le dessus; et qu'il vaudrait même mieux que le parti du Parlement l'emportât sur celui du roi, tant à cause du peu d'obligations qu'on doit à son père, que parce qu'on pourrait obtenir du Parlement plus d'avantages. On avait déjà appris que le nouveau roi d'Angleterre allait envoyer à cette cour don Francisco Cottington et un autre ambassadeur, et V. M. a résolu qu'on écrirait à S. A. l'archiduc (c'est ce qu'on a fait déjà) que, si ces personnes passaient par les Flandres, il cherchât à s'informer quelles étaient leurs instructions et rendît compte de tout; qu'en outre, l'archiduc cherchât à les retenir jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse d'ici; mais que, s'ils voulaient absolument continuer leur route, il les laissât faire. D'un autre côté, on a ordonné aux fonctionnaires qui sont dans le Guipuzcoa que, si ces personnages y venaient, ils eussent à les y retenir en leur faisant toute sorte de politesses, et qu'ils attendissent également la réponse de V. M. Le comte pense que l'on pourrait tenir la même conduite à l'égard des personnes que le Parlement enverrait ici, en expédiant des ordres dans les Flandres, pour le cas où ces ambassadeurs viendraient à passer par là, ainsi qu'à don Alonzo de Cardenas et dans les ports d'Espagne. Lorsqu'il s'agira ensuite de prendre une résolution définitive, V. M. voudra bien ordonner à don Alonzo de Cardenas de lui faire exactement connaître quelles sont les forces dont le Parlement dispose et jusqu'à quel point il est bien établi; don Alonzo devra aussi informer V. M. des forces du roi, et de ce qu'il peut en avoir en Angleterre, en Irlande et en Écosse, ainsi que de la part de ses alliés.

Don Francisco de Melo est du même avis que le comte de Monterey; il ajoute qu'il croit que les affaires d'Angleterre doivent être traitées sans aucun principe arrêté et sans aucune détermination de la part de V. M. Sur la question de savoir s'il lui conviendrait d'y voir le roi



rétabli ou un gouvernement républicain fondé, ou bien que la lutte entre les deux se prolonge, il pense que c'est le moment de tirer de là quelque fruit contre la révolte du Portugal et les conquêtes de l'Angleterre; il désirerait savoir ce que V. M. voudra bien ordonner pour qu'on puisse atteindre ce but.

Le marquis de Valparaiso exprime le même avis que le comte de Monterey. V. M. ordonnera ce qui lui paraîtra le plus convenable. (Il y a un parafe de la main du roi portant : « Qu'il soit fait selon l'avis du Conseil. »)

## X

(Page 188.)

*Mémoire présenté au roi Philippe IV par lord Coltington  
et sir Édouard Hyde, ambassadeurs de Charles II.*

Mai 1650.

Sire,

Nous sommes persuadés que V. M. est bien convaincue de notre entier dévouement à son service et que, depuis que nous avons eu l'honneur d'être reçus à cette cour, nous avons, comme il convient à des serviteurs fidèles de V. M., joint au zèle pour le service du roi notre maître le respect et la considération dus à V. M., prenant soin de ne rien proposer qui pût causer des embarras à V. M., ni être à l'avantage de ses ennemis. Nous avons toutefois le ferme espoir que, lorsque Dieu, dans sa grande miséricorde, aura fait incliner les cœurs des ennemis de V. M. à une juste paix et l'aura dégagée des guerres qu'Elle a maintenant à soutenir, V. M. ne manquera pas de prendre à cœur la cause si juste du roi de la Grande-Bretagne, qu'Elle s'y portera avec une vigueur qui répondra à ses nobles dispositions de roi et de chrétien, et qu'en attendant V. M. prêtera au roi notre maître autant d'assistance que ses propres affaires le lui permettront, et qu'Elle l'encouragera à conserver la confiance qu'il a eue en se jetant entre les bras de V. M. avec la résolution de ne contracter point d'autres amitiés que celles qui s'accorderont avec la sympathie qu'il professe pour la religion catholique et pour les intérêts de V. M.

Ce dévouement pour le service de V. M., qui s'unit chez nous au zèle et à la sollicitude pour l'honneur et les intérêts du roi notre maître, nous oblige à dire à V. M. que nous avons appris qu'il a débarqué dans l'Andalousie un individu employé comme agent des cruels et sanguinaires rebelles d'Angleterre, et qu'il se rend auprès de cette cour avec des lettres pour V. M. que lui adressent ces assassins. Nous sommes informés qu'il a pour mission principale de corrompre les Anglais qui, en vertu des traités, résident dans les États de V. M., et

de les faire renoncer à l'obéissance et à la fidélité dues à leur roi, en leur proposant certains serments dont il apporte la formule, et à l'aide des menaces et autres moyens. Il est fort naturel de croire qu'il aura aussi reçu, parmi ses instructions, celle de travailler à répandre dans l'esprit des sujets de V. M. le même venin, cette doctrine si contagieuse qui enseigne la haine de tout gouvernement, de toute autorité, surtout de l'autorité monarchique, et de chercher à leur inoculer l'esprit d'égalité et d'anarchie. Cet individu ne prétend pas en effet être envoyé par quelque usurpateur armé contre son roi légitime; il vient au nom de cette populace infâme qui a livré la dignité et les saintes fonctions des rois au mépris et à la tyrannie populaire, et qui a baigné ses mains dans le sang de son roi oint et couronné, sans aucune autre raison ni prétexte sinon parce qu'il était roi; ces gens-là se déclarent publiquement ennemis de tout gouvernement monarchique; et dans ce statut, ou acte du Parlement, comme ils l'appellent, par lequel ils veulent annuler et détruire le gouvernement monarchique de l'Angleterre, ils attaquent tous les autres, mais particulièrement et avec une insigne méchanceté et insolence la personne sacrée de V. M.; et ils critiquent avec une grande arrogance la conduite si juste et si prudente de V. M. dans son royaume de Naples, cherchant ainsi à exciter les sujets de V. M. dans ce royaume. Dans le cas où V. M. n'aurait pas été suffisamment informée de tout cela, nous lui présenterons, si Elle l'ordonne, une copie de l'acte dont nous parlons.

Nous sommes trop bien informés et trop persuadés de l'horreur dont le cœur de V. M. est rempli envers ces rebelles et régicides pour craindre qu'Elle consente à faire à cet individu un accueil de nature à donner quelque crédit à ceux qui l'ont envoyé; et nous ne pouvons imaginer que V. M. Très-Catholique, étant le premier et le seul prince à qui le roi notre maître ait offert non-seulement une amitié perpétuelle, mais encore tout ce qu'il a et tout ce qu'il peut espérer, soit le premier et le seul souverain qui, par ses faveurs, donne du crédit et du poids au nouveau gouvernement et à l'autorité de ces rebelles qui ont si odieusement mis à mort le père du roi. C'est pourquoi nous représentons humblement à V. M. et nous portons à sa connaissance, comme ses serviteurs dévoués, que tant que cet individu restera dans les États de V. M., il serait nécessaire qu'une surveillance fût exercée sur sa conduite, ses intrigues et ses discours, de peur qu'il ne prenne lui-même une influence funeste à la paix et à la tranquillité de V. M. et de ses États. Nous prions donc V. M., de la part de notre maître et au nom de son honneur, que cet individu ne jouisse, dans cette cour, d'aucun accès ni d'aucune faveur qui attirent vers lui les Anglais ré-

sidant dans les États de V. M. et à l'aide desquelles faveurs il puisse les corrompre et les détourner de la fidélité due à leur souverain légitime, ce qui pourrait bien arriver si ces Anglais trouvaient ici protection par une autre intervention que celle du roi notre maître.

Que Dieu garde et fasse prospérer votre personne Très-Catholique, comme nous le désirons et comme le monde entier en a besoin.

COTTINGTON, HYDE.

## XI

(Page 188.)

*1<sup>o</sup> Première délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les demandes des ambassadeurs de Charles II.*

Madrid, 10 mai 1650.

Le conseil d'État, auquel ont pris part don Francisco de Melo et le marquis de Valparaiso, exprime son avis sur le contenu du mémoire présenté par les envoyés du roi d'Angleterre.

Sire,

Conformément aux ordres de V. M. du 21 avril dernier, on a pris, dans le Conseil auquel ont pris part don Francisco de Melo et le marquis de Valparaiso, connaissance du mémoire présenté à V. M. par les ambassadeurs du roi de la Grande-Bretagne. Ils y expriment leur ferme espoir que V. M. appuiera sérieusement la cause de leur maître; ils disent ensuite que, mus par le zèle sincère de servir V. M., ils se sont vus forcés, en apprenant l'arrivée d'un ministre envoyé par le Parlement auprès de cette cour, d'informer V. M. que ce ministre est chargé par ses instructions d'exciter les Anglais qui sont au service de V. M. à renoncer à l'obéissance due à leur roi; ils en infèrent aussi qu'il cherchera à répandre, dans l'esprit des sujets de V. M., de la haine et de l'aversion pour le gouvernement monarchique dont les hommes du Parlement se sont proclamés ennemis mortels; ils signalent aussi ce que le parlement d'Angleterre a fait contre V. M. dans ce statut ou acte où il exprime un blâme sur la conduite de V. M. à Naples, tentant ainsi de soulever les sujets de ce pays contre V. M.; ils déclarent que, si V. M. l'ordonne, ils lui communiqueront une copie de cet acte, et prient V. M. de faire veiller à ce que l'envoyé du Parlement ne puisse, par ses intrigues, nuire au service de V. M., comme aussi à ce qu'on ne lui accorde pas trop d'accès et de faveur à cette cour, ce qui pourrait porter les Anglais résidant dans les États de V. M. à manquer de fidélité à leur roi.

Le conseil d'État expose à V. M. qu'on pourrait répondre à ces envoyés, si V. M. l'ordonne, que, comme ils le savent très bien eux-

mêmes, on ne peut pas refuser d'entendre même les plus grands criminels ; que du reste V. M. les remercie des informations qu'ils viennent de lui donner, qu'on en profitera en temps et lieu, qu'ils peuvent fournir toutes les autres informations qui leur seraient parvenues, qu'on les prie de communiquer la copie de l'acte du Parlement dont ils ont parlé, et tout ce qui aurait trait aux intérêts de V. M., particulièrement en ce qui concerne le royaume de Naples. V. M. ordonnera ce qui lui plaira.

(Ecrit en marge de la main du roi : « On fera selon l'avis du Conseil. »)

*2<sup>o</sup> Seconde délibération du Conseil d'État d'Espagne sur le même sujet.*

Madrid, 22 octobre 1650.

Le conseil d'État, auquel ont pris part don Francisco de Melo et le comte de Penaranda, donne son avis sur le contenu du mémoire présenté par les envoyés du roi d'Angleterre et dans lequel ils demandent que les navires de leur maître soient bien accueillis tant dans les ports de Flandre que dans ceux d'Espagne.

Sire,

Par décret du 14 de ce mois, V. M. a ordonné au Conseil de prendre connaissance, et c'est ce qui a eu lieu, d'un mémoire des envoyés du roi d'Angleterre dans lequel ils représentent, au nom de leur roi, que quelques-uns de ses bâtiments de guerre, étant entrés dans le port d'Ostende pour s'y réparer et pour acheter des vivres, n'y ont pas trouvé l'accueil conforme aux ordres que V. M. avait daigné donner à ce sujet, et qu'ils ont été soumis à l'embargo, aux taxes et autres avanies ; ils supplient V. M. de faire écrire à S. A. l'archiduc afin que tous les bâtiments de leur roi soient bien accueillis tant dans le port d'Ostende que dans tous les autres auxquels ils arriveraient, et qu'il leur soit permis d'exécuter leurs manœuvres et de s'approvisionner en tout ce dont ils auraient besoin, conformément aux articles du traité. Ils prient que les mêmes ordres soient donnés à tous les corrégidors et juges de tous les autres ports, afin que lesdits navires puissent entrer dans ces ports et en sortir librement et sans obstacle. Les envoyés font ressortir la grande obligation que leur maître contracterait envers V. M. si ces bâtiments jouissaient, dans les ports de Flandre

et dans les autres États de V. M., de la liberté dont ils jouissent dans ceux de France.

Le Conseil, auquel ont pris part don Francisco de Melo et le comte de Penaranda, est d'avis que V. M. pourrait faire écrire à S. A. l'archiduc en lui recommandant de faire bon accueil aux navires du roi d'Angleterre dans les ports de ses États, et d'observer à leur égard les stipulations du traité de paix, ainsi que cela s'est toujours fait. Quant aux envoyés du roi d'Angleterre, on pourra leur faire connaître les ordres qu'on envoie à l'archiduc, mais leur dire en même temps qu'on n'enverra pas les mêmes ordres aux autres ports avant d'avoir appris qu'on y ait manqué aux dispositions déjà prescrites à ce sujet, et que, si l'on apprenait quelque chose de pareil, on ne manquerait pas de donner des ordres convenables. V. M. ordonnera ce qui lui plaira.

(Écrit de la main du roi : « C'est bien. »)

## XII

(Page 189.)

1<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 14 décembre 1649.

Sire,

J'ai appris qu'on admettait dans les ports portugais les prises que les vaisseaux du nouveau roi d'Angleterre et les frégates d'Irlande allant en course faisaient sur les navires et les marchandises de ce royaume pour le compte du prince palatin Robert, que ces prises y étaient reconnues bonnes et qu'on en permettait la vente. J'ai soupçonné que cette permission pouvait venir de ce que le nouveau roi d'Angleterre, aussitôt après la mort de son père, aurait reconnu le tyran de Portugal et admis auprès de lui, en qualité d'ambassadeurs, des personnes qui, en cette même qualité, se trouvent à la Haye et à Paris où le nouveau roi a résidé depuis qu'il a succédé à son père. Ayant jugé à propos de m'en assurer, j'ai écrit à ce sujet au comte de Penaranda, lequel en ayant informé le chevalier Brun afin qu'il s'en assurât aussi, celui-ci l'a fait comme il m'en donne avis dans sa lettre du 29 novembre dont je joins ici copie pour V. M. En même temps, après avoir fait des questions en France par un canal et une main sûre quoique anglaise, j'ai obtenu par cet agent la relation ci-incluse. Votre Majesté verra par là combien peu le nouveau roi d'Angleterre a profité de la fin tragique du roi son père que ses maximes et ses fautes ont conduit au comble des malheurs. Son fils les suit comme si le succès leur avait donné quelque autorité et comme si lui-même n'en subissait pas maintenant les tristes conséquences. Tant que la reine sa mère exercera, comme elle le fait, son influence sur les résolutions du roi, et tant que les conseillers qui l'accompagnent, pour diriger toutes ses actions, seront dans la dépendance de la reine, ce prince, il faut le croire, suivra la conduite et l'exemple de son père; et si maintenant qu'il est dépouillé de la couronne d'Angleterre et qu'il risque évidemment de perdre les royaumes d'Écosse et d'Irlande, si maintenant qu'il a tant besoin du secours de V. M. pour recouvrer l'une et assurer l'autre, il manque à ce qu'il doit à V. M.



ce qui est juste et loyal, puisque V. M. l'a reconnu pour roi de la Grande-Bretagne et a fait faire en sa faveur en Flandre toutes les démonstrations et toutes les politesses qu'il eût pu désirer s'il eût été possesseur tranquille de la couronne, s'il en est, dis-je, ainsi maintenant, peut-on espérer que ce prince change d'opinion lorsqu'il se verra en possession de tout ce qui lui appartient et qu'il n'aura besoin de personne ?

Il m'a paru nécessaire de rendre un compte particulier à V. M. de tout ce qui s'est passé et de tout ce que j'ai appris. La connaissance de tout cela pourra être utile dans le cas où l'on jugerait à propos de se plaindre de ce prince. Ces motifs de plainte, ajoutés à ceux qu'avait déjà donnés la conduite de son père, justifieront aux yeux du monde ce que la convenance et la raison d'État conseilleront de faire en faveur de ce gouvernement-ci (de la république d'Angleterre), soit pour la reconnaître et accueillir ses ambassadeurs, soit pour entrer en alliance avec lui si les circonstances et l'intérêt de V. M. le commandaient.

2° *Le chevalier Antoine Brun à don Alonzo de Cardenas.*

La Haye, le 29 novembre 1649.

..... A en juger par le tour que prennent ici les affaires, on peut dire que le pauvre roi (d'Angleterre) court à sa perte sous tous les rapports, à moins que Dieu ne fasse quelque miracle en sa faveur. Je me suis assuré qu'il a reçu l'envoyé du tyran de Portugal en qualité d'ambassadeur, et son résident n'a pas pu me nier la chose, mais il l'exuse en disant que, ce Portugais ayant ce titre auprès des États généraux d'ici, son maître n'a pas pu le traiter autrement, car sans cela il aurait perdu l'appui du prince d'Orange, son beau-frère. Je lui ai répondu que déjà feu son père avait fait la même chose quoiqu'il fût à Londres, à quoi le résident m'a dit qu'à cette époque le feu roi son père recevait la loi du Parlement, à tel point qu'il se vit forcé de signer l'arrêt de mort prononcé contre le vice-roi d'Irlande, son grand ami. Cela étant, si nous avions quelque honneur alliance avec les grands du Parlement d'Angleterre contre la France, nous pourrions faire ce qu'ils désirent; mais que nous soyons les premiers à faire gratuitement un tel acte, et seulement dans l'espoir de ce qui peut en arriver, cela me paraît très-dur.

5<sup>o</sup> *Rapport envoyé de Paris par la personne chargée de s'assurer si l'envoyé de Portugal qui se trouve à cette cour, en qualité d'ambassadeur, a eu une entrevue avec le roi d'Angleterre et s'il a traité avec lui quelque affaire.*

L'ambassadeur de Portugal a été chez le roi d'Écosse plusieurs fois, ainsi que chez la reine d'Angleterre; il a eu avec la mère et avec le fils plusieurs conférences et entrevues secrètes. Cet ambassadeur, ayant quitté la France, a laissé à Paris un résident nommé Suarez, créature de Calatrava; ce Suarez est allé plusieurs fois chez le roi d'Écosse; Sa Majesté l'a reçu et a traité avec lui de diverses affaires, et elle a écrit en Portugal plusieurs lettres depuis son retour de Flandre en France; sur ces lettres elle a mis l'adresse suivante : « Au Roi de Portugal » et « monsieur mon frère. » La reine d'Angleterre, en écrivant à la reine de Portugal, s'est servie de cette formule : « A Madame, Madame la Reine de Portugal, ma sœur. » Dans ces correspondances le Portugais a promis au roi d'Écosse de l'assister et de recevoir dans les ports de ses États les navires du roi et les prises qu'ils pourraient faire sur des navires du Parlement d'Angleterre, et c'est ce qui se fait.

## XIII

(Page 192.)

1<sup>o</sup> *M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 16 mai 1650.

... Ledit ambassadeur (d'Espagne) a plusieurs fois envoyé des écrits signés de lui au conseil d'État, qui y ont été reçus et considérés, sinon comme venant d'un ambassadeur, du moins d'une personne qui appartient à un prince avec lequel on se veut bien entretenir.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 4 juillet 1650.

.... Il se dit aujourd'hui que le général Fairfax, sur le point de partir pour l'Écosse, a remis sa commission. J'eus l'honneur de mander à V. E., il y a quelque temps, que le Parlement avait ordonné que tant lui que le lieutenant général remettraient leurs anciennes pour en prendre de nouvelles, et que je croyais que c'était une chose déjà faite. C'est, dit-on, sur l'instance de satisfaire à cet ordre qu'il a mieux aimé remettre ; à quoi il a encore été porté par la méfiance qu'il connaît que l'on a de lui, et par le déplaisir de ce qu'il ne lui restait que le nom de cette charge dont Cromwell a toute l'autorité. Possible que, quand il ne s'y serait pas porté, l'on eût trouvé quelque autre prétexte de la lui demander, parce qu'il se dit tout haut que les presbytériens, au parti desquels sa femme le pousse toujours, n'attendent que de voir l'armée engagée avec les Écossais pour les seconder par des soulèvements de deçà, et que, pour cet effet, ils ont intelligence avec une partie de l'armée qui se déclarerait aussitôt, quoique la chose soit assez difficile par le bon ordre que l'on y a mis en établissant la milice des provinces en des mains assurées, et laissant outre cela quelques troupes très-affidées en chacune. Elle n'est pourtant pas impossible, ni que Cromwell n'entretienne lui-même ce dessein pour donner jour à ses ennemis de se déclarer et avoir sujet de les perdre ainsi qu'il a fait plusieurs fois par de semblables voies...

..... L'on m'a fait donner avis que Cromwell a reçu des lettres de messieurs de Bouillon et de Turenne : mais je pense qu'on ne l'a dit en confidence à ceux dont je le tiens qu'afin qu'ils me le rapportassent et que je l'écrive, ce que, tout faux qu'il peut être et que je le crois, j'ai jugé devoir faire, puisqu'il pourrait être que, sur la moindre recherche jointe à ce que l'on mande que les brouilleries de Bordeaux se renouvellent, ces gens-ci se porteraient à les assister d'une partie de leur flotte qui est à Lisbonne.

5<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 12 septembre 1650.

..... Un homme de ma connaissance m'a dit avoir reçu lettres d'Allemagne d'un de ses correspondants, qui est homme intelligent, qui lui mande que, s'étonnant de voir au lieu où il est tant de monnaie d'Angleterre entre les mains des officiers et soldats, il avait eu la curiosité de savoir d'où elle pouvait veuir, et qu'ayant fait étroite amitié avec le gouverneur de la place, il a su qu'il a été envoyé d'ici 100.000 livres sterling suivant le traité fait entre l'Espagne et ces gens-ci, par lequel l'Espagne s'engage de continuer la guerre avec la France et de ne faire jamais la paix sans les y comprendre en qualité d'alliés, moyennant quoi ceux-ci doivent fournir tous les mois à Bruxelles une somme considérable. L'on ne m'a jamais voulu dire le nom de la place, mais seulement que le gouverneur y a été mis, ou a appartenu à M. le maréchal de Turenne.

## XIV

(Page 196.)

*1° Note du vicomte Salomon de Virelade adressée au cardinal Mazarin.*

1650.

Il est si difficile de réussir aux affaires qui sont entreprises avec témérité et sans avoir pris les précautions nécessaires, qu'on ne saurait blâmer ceux qui usent de circonspection avant les commencer, surtout les négociations si délicates que celles d'Angleterre où j'ai demandé passe-port, bien qu'il n'y ait point de guerre entre les deux nations, parce que n'agissant que pour les marchands ils pouvaient me rendre responsable, parlant au nom des communautés, de ce que tous les jours ils demandent aux particuliers et prennent sur eux à main armée par droit de représailles. Comme particulier, j'en aurais pas craint ces violences qui eussent été honteuses à notre nation si elles eussent été exercées sur moi comme personne publique.

J'avais aussi deux fins en écrivant, ou d'engager le régime d'Angleterre à traiter en me faisant réponse, ou en me donnant sauf-conduit, à se contenter de la reconnaissance des marchands sans en exiger une plus formelle de la part du roi que sa permission ; ou en me refusant le passe-port que je demandais, j'évitais l'affront qui m'eût été très-sensible parce qu'il eût intéressé toute la France, si on m'eût chassé comme on a fait l'ambassadeur de Hollande et le sieur de Croullé, et estime qu'il vaut mieux avoir cette déclaration par écrit, avant avoir mis le pied en leur pays, que de la recevoir plus injurieusement de leur bouche.

J'avais encore une autre considération ; c'est que les Anglais, étant extrêmement fiers et glorieux, ont néanmoins complaisance et se laissent gagner par civilités, qui est la raison qui les porte à aimer sur toutes les nations les Italiens qui ont l'avantage de l'adresse et courtoisie sur tous les autres peuples de l'Europe ; et par cette raison j'ai estimé que, leur écrivant avec grand respect et compliment, ils se porteraient à avoir ma négociation plus agréable. J'ai réussi en ce point de les obliger à me faire réponse, ce qu'ils n'avaient fait, ni directement ni indirectement, auparavant à toutes les lettres qui leur

ont été écrites et aux témoignages plus exprès et plus formels des intentions qu'on avait de les satisfaire, desquelles ma lettre, qui n'était qu'un simple compliment, ne faisait aucune mention. Il est vrai que cette réponse est conçue en termes un peu aigres, mais qu'on dit être fort familiers à cette nation impérieuse, et desquels pourtant j'infère qu'ils affectent quelque forme de justice en leur procédé : mais quand ils prennent un prétexte faux qui est le déni de justice de la part de la France, ils nous donnent lieu de nous servir d'une défense véritable fondée en l'injustice qu'ils ont faite aux vaisseaux français; et ainsi ils se convainquent eux-mêmes du reproche qu'ils nous imputent, et s'ôtent le moyen de nous rien demander des prises faites sur eux parce que les pertes de nos marchands excèdent beaucoup si on venait à compensation. Pour la liberté du commerce, ils offrent de la rendre pour toutes nos denrées, soudain qu'en France on le leur permettrait de même; mais tout ce que nous pouvions désirer d'eux ils le mettent à un prix qui est ou bien haut, ou bien considérable, suivant les diverses réflexions politiques qu'on fera sur cette matière; c'est la reconnaissance de leur État nouveau de la part du roi, dont ils prétendent aussi bien qu'il n'est pas le juge au fond.

2<sup>o</sup> *Mémoire sommaire des instructions nécessaires au sieur Salomon pour la négociation d'Angleterre.*

Premièrement demande très-humblement résolution à savoir si, représentant les intérêts des marchands et qu'un comité soit appointé pour l'ouïr, ou qu'il soit même admis au conseil d'État ou au Parlement, dans ses requêtes ou autres actes il doit qualifier le régime d'Angleterre d'État de République, ou autres tels titres et qualités que les Anglais désireront;

2<sup>o</sup> S'il ne pourra pas renouveler les offres faites au sieur Augier, agent des affaires d'Angleterre dès l'an 1647, et acceptées dès lors par ledit Parlement d'Angleterre, pour les prises faites jusques audit temps, à condition que ledit régime d'Angleterre fasse la même justice aux marchands français; ou si ayant représenté les diligences faites en France par l'autorité du roi et de ses ministres pour donner aux Anglais satisfaction en justice, il ne doit point protester du déni de justice en Angleterre aux marchands français;

3<sup>o</sup> Demande si venant à demeurer d'accord de l'amnistie réciproque et générale pour toutes les prises faites sur mer respectivement entre les deux nations, et que pour parvenir à ladite amnistie, il y eût quelque membre du Parlement ou personnes puissantes dans ledit État

intéressées auxdites prises, il ne peut pas leur en promettre dédommagement pour les attirer et les mettre dans les intérêts ou dépendances de la France, par forme de pension qui les engage au service de S. M. ; et pour cet effet il supplie S. M. de faire un fonds que les marchands ès villes maritimes du royaume souffriront volontiers être pris par augmentation dans les bureaux des entrées et douanes établis dans les ports, pour gagner les plus puissants d'Angleterre qui se trouveront disposés, moyennant telles gratifications, à se porter au service de la France et à favoriser la liberté du commerce ;

4<sup>o</sup> Demande que, pour le rétablissement et sûreté du commerce à l'avenir, il lui soit permis, en continuant les offres faites par M. le comte de Brienne, de promettre aux Anglais que dorénavant il n'y aura plus de représailles accordées, et que les commissions données, s'il y en a, seront révoquées, pourvu qu'ils en usent de même, fassent cesser toutes hostilités et déprédations sur mer et révoquent toutes leurs lettres de représailles ;

5<sup>o</sup> Demande que les ordonnances des 10 juillet 1645 et 20 mai 1647 soient renouvelées et que copies de semblables ordonnances lui soient délivrées, portant itératives défenses aux sujets du roi de prendre ou acheter aucuns effets sur lesdits Anglais et de les molester en façon quelconque ; laquelle ordonnance on puisse faire publier au même temps que les Anglais en accorderont une semblable en faveur des sujets du roi ;

6<sup>o</sup> Demande si les Anglais, venant à un traité, désirent que les vaisseaux marchands de leur nation ne soient point visités sous prétexte de robe d'ennemis cachée quand ils seront rencontrés par des vaisseaux de guerre du roi, et prétendent qu'ils ne sont tenus que de baisser les voiles et faire honneur à la bannière et pavillon de France, ledit privilège de n'être point visité ne leur peut pas être permis, un semblable étant accordé par eux aux vaisseaux français qui trafiqueront en Écosse ou autres lieux qui seront en guerre déclarée avec lesdits Anglais, l'inconvénient n'étant point plus grand que les Espagnols reçoivent leurs marchandises par des vaisseaux anglais que par les vaisseaux français qui les leur portent tous les jours ;

7<sup>o</sup> Demande s'il ne doit pas faire instance pour obtenir une décharge des droits et impositions qu'on exige en Angleterre des Français, auxquelles impositions les naturels du pays ni les autres étrangers ne sont point sujets, et si, obtenant ledit privilège et décharge, il ne peut pas promettre quelque gratification à ceux qui la moyennent ;

8<sup>o</sup> Demande qu'il plaise à S. M. promettre lever les défenses de l'entrée des draperies et autres manufactures de soie et laine, à con-

dition que les Anglais permettent l'entrée des vins et manufactures de France en Angleterre, et révoquent l'acte de ladite prohibition du 28 août (7 septembre) 1649;

9<sup>o</sup> Demande qu'il puisse promettre, suivant les offres de M. le comte de Brienne, par ordre de monseigneur le cardinal, que le traité qui sera projeté et concerté entre lesdits Anglais et lui, suivant les ordres qu'il recevra tous les jours, sera confirmé, approuvé et autorisé de S. M., si, après l'avoir communiqué à son Conseil, Elle le trouve agréable;

10<sup>o</sup> Demande que, ne pouvant obtenir le rétablissement entier du commerce, il lui soit permis pour le moins de tâcher à le remettre en quelque partie et dans quelque province s'il ne se peut pour tout le royaume; comme, si la Normandie s'oppose à l'entrée des draperies, qu'au moins elles puissent être reçues en Guyenne, la Rochelle et Bretagne, pourvu que les Anglais permettent l'entrée des vins desdites provinces;

11<sup>o</sup> Demande de quelle sorte se doit traiter avec le général Cromwell, et s'il ne doit pas lui faire concevoir, par l'exemple du prince d'Orange, de Mansfeld, du duc de Weimar et autres, que c'est avantage, honneur et sûreté, aux hommes de sa valeur et de son poids, d'avoir l'amitié et protection de France dont les inclinations nobles et belliqueuses se portent toujours à estimer et favoriser les personnes de courage et mérite extraordinaire;

12<sup>o</sup> Demande que le sieur Croullé, qui a les cachets du roi en Angleterre, ne puisse agir sans sa participation et consentement, bien que ledit sieur Salomon ne prétende point engager le nom ni l'autorité du roi en sa négociation.

5<sup>o</sup> *Walter Frost à M. Salomon, vicomte de Virelade.*

Whitehall, le 11-21 décembre 1650.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre de Paris du 10 décembre (style nouveau), laquelle, selon que je suis obligé par le devoir de ma charge, j'ai présentée au conseil d'État, où je dois produire tout ce que je reçois de dehors, où aussi plusieurs lettres ont été lues par d'autres, écrites à quelques-uns du Conseil, et une écrite à un marchand; d'aucune desquelles le Conseil ne peut prendre connaissance, étant lettres de particuliers touchant une affaire publique. Mais afin que celle que vous m'avez écrite pleine de civilités ne soit pas tout à fait sans réponse, je vous donne la peine de lire ce peu de lignes, pour vous faire



savoir que vous ne pouvez pas être plus sensible que je le suis du grand bien que ce serait aux deux nations que le trafic et le commerce de l'une et de l'autre fût libre et sans interruption. Je m'assure bien que vous n'êtes pas ignorant de quel côté la première infractions a été, ne se pouvant faire que vous n'ayez ouï parler des grandes injures que le peuple de cette République a souffertes de l'État de la France par les pirateries qu'ont faites les Français sur nos navires es mers du Levant, pour passer sous silence les autres torts faits à la République, dont nous ne sommes pas insensibles; et bien que l'on ait fait longues instances audit État pour avoir justice, si est-ce qu'on ne l'a jamais pu obtenir, soit pour les pirateries ou autres torts en trop grand nombre pour les déduire ici au long : aussi ne veux-je pas vous en importuner. C'est pourquoi nous avons, selon la loi des nations, donné des lettres de représailles à ceux qui ont souffert des pertes, pour qu'ils aient le moyen de se faire droit à eux-mêmes, étant en effet une chose d'observation fort vulgaire que la justice nette et prompte ne se pratique pas ordinairement par delà. Quant aux défenses des vins de France, en quoi nous savons que les villes de Bordeaux et de Nantes sont les plus intéressées, nous ne les avons faites qu'après que les Français ont défendu nos manufactures de laine et de soie; et je me persuade assez que, s'ils se peuvent bien passer de nos manufactures, nous le pouvons aussi bien des vins de France, et que nous aurons le moyen de leur faire savoir que le commerce doit être réciproque. Le temps pourra aussi nous apprendre que nous pourrions pareillement nous passer d'autres choses manufacturées en France. Mais comme votre envoi par deçà, avec les procurations de Bordeaux et de Nantes et autres communautés, pourrait être avec l'approbation de votre roi, je ne puis pas vous y porter, parce qu'il n'y a personne ici qui puisse traiter avec vous de ces affaires, si ce n'est la puissance souveraine ou ceux qu'elle députerait; et cette puissance-là ne voudra recevoir d'adresse de personne que de la puissance souveraine de France, laquelle seule peut donner les pouvoirs nécessaires pour traiter de telles affaires. Je ne puis donc vous procurer un sauf-conduit pour venir en la qualité et avec le pouvoir que vous marquez; et quand vous seriez ici, aucun de nos marchands ne pourrait traiter avec vous de telles choses, étant affaire d'État et non de la nature de leurs affaires particulières. Mais si l'État de France veut considérer les torts et les dénis de justice qu'il a faits, et nous sauver la peine de nous faire droit à nous-mêmes, et faire par vous ouverture de sa part d'adresse publique à cette république sur ces affaires et en la forme usitée entre États souverains, je ne doute point que cet État ne soit content de recevoir les propositions honnêtes et justes qui seront pour ter-

miner les différends et rétablir le commerce en sa liberté pour le bien commun. Et comme j'espère que, par la présence de Dieu avec nous, la force et la puissance de cette république ne seront jamais employées à faire tort à autrui, ainsi l'état auquel elle se trouve à présent, par la même présence et bénédiction, est tel que nous pouvons faire justice à nos peuples contre ceux qui la refusent. Toutefois, nous serons désireux de vivre paisiblement avec tous, et aimerons mieux recevoir ceux qui nous ont fait des injures à nous faire volontairement raison que la tirer d'eux par la force, au prix des souffrances présentes de ceux qui peuvent en leur particulier être innocents, et desquels c'est le malheur, et non la faute, qu'ils dépendent d'un État qui aime mieux exposer ses peuples innocents à des représailles que de faire justice aux justes instances qui se font pour l'obtenir. J'ajouterai seulement que je souhaite un heureux accommodement des affaires, et que pour y parvenir par les voies justes et honorables, je contribuerai tout ce qui est du pouvoir de votre affectionné serviteur.

WALTER FROST.

## XV

(Page 196.)

*Mémoire touchant le commerce avec l'Angleterre (rédigé par Colbert).*

1650.

Bien que l'abondance dont il a plu à Dieu de douer la plupart des provinces de ce royaume semble le pouvoir mettre en état de se pouvoir suffire à lui-même, néanmoins la Providence a posé la France en telle situation que sa propre fertilité lui serait inutile et souvent à charge et incommode sans le bénéfice du commerce qui porte d'une province à l'autre et chez les étrangers ce dont les uns et les autres peuvent avoir besoin pour en attirer à soi toute l'utilité.

Nous avons laissé perdre l'usage et le bien du commerce, soit par la nonchalance avec laquelle nos peuples s'appliquent à cet honnête exercice, soit aussi par l'interruption que les étrangers y causent.

Le remède du premier mal, qui vient de nous-mêmes, des humeurs et inclinations turbulentes contraires à un légitime trafic, est plus difficile à trouver après les troubles qui ont agité la France et qui ont ôté aux marchands la liberté et sûreté de transporter leurs denrées ; et la confiance nécessaire au négoce ne pouvant s'établir dans la confusion et la violence des factions dont chacun veut mettre à couvert ses effets, la crainte survenue du péril qui procède des hostilités étrangères a achevé notre ruine, ôtant le courage aux marchands d'envoyer ou demander rien aux étrangers pour ne pas exposer à une visible perte tout ce qu'ils risqueraient.

Tant que nous n'avons en affaire qu'à l'Espagne nous nous en sommes garantis assez heureusement ; mais depuis que, par un surcroît de malheurs, les Anglais nous ont déclaré une guerre qui n'est pas moins fâcheuse qu'imprévue, cette surprise en l'état où nous nous trouvons, sans armée navale pour résister aux leurs très-puissantes, et dans l'abattement des peuples des villes frontières, et le peu de secours que reçoivent les finances du roi depuis la cessation du commerce, et les troubles qui empêchent de faire un fonds suffisant pour armer une flotte telle qu'elle serait nécessaire, il est difficile que le commerce puisse se rétablir tant que ce désordre continuera et qu'on souffrira

les représailles que les Anglais donnent, fondées sur diverses prises faites par des vaisseaux français ou vendues dans les ports de France.

Pour obvier aux suites de cet inconvénient qui nous pourrait enfin causer une guerre fâcheuse, il semble qu'il n'y a que deux moyens qui se réduisent enfin à un, c'est de traiter avec eux; ou par un traité particulier, avec les intéressés qui demandent, disent-ils, justice et restitution des choses prises et confisquées sur eux, ce qui se réduit à un long examen ou discussion où il faut apporter beaucoup de considération et faire comparaison des prises faites par les Anglais sur nos marchands avec plus d'injustice; ou il faut venir à un traité général avec le régime présent d'Angleterre, qui ayant renversé la forme de l'État ancien, nous oblige par cette mutation à prendre nos sûretés avec eux par de nouvelles conventions, ou au moins à renouveler et confirmer les anciens traités entre la France et l'Angleterre, avec cette différence néanmoins que les prétentions des rois d'Angleterre (qui n'ont point été transmises à leur peuple et dont la République ne peut avoir succédé) ayant rendu nos rois moins exacts à demander diverses conditions pour le commerce avec lesdits Anglais, dont les autres nations, et particulièrement les Espagnols, se sont prévalus, nous pouvons à présent tirer divers avantages en ce changement pour l'égalité du commerce sur lequel ils nous traitaient très-iniquement, tant par les impositions sur les marchandises que nos marchands en tiraient ou y transportaient, qu'ils appellent d'esdavahe, de cajeade, du survoyeur et du coquet, qui étaient des impôts que les rois augmentaient tous les jours aussi par des licences particulières et privilèges à des compagnies, exclusivement à tous autres, du transport de diverses marchandises, par le choix qu'en avait le pourvoyeur du roi d'Angleterre qui décriait et mettait à vil prix le résidu de nos denrées où il n'aurait pas mis sa marque, comme aussi par l'inégalité des poids et mesures, si fort condamnée dans l'Écriture et par laquelle néanmoins ils ne donnent qu'au poids particulier et ne reçoivent aucune marchandise que dans des balances publiques beaucoup plus fortes.

Pour remettre le commerce, il y a deux choses nécessaires, la sûreté et la liberté. La sûreté dépend d'une mutuelle correspondance à empêcher les pirates et courses des particuliers qui, au lieu de s'appliquer en leur navigation à l'honnête exercice du commerce, rompent avec violence le lien de la société civile par lequel les nations se secourent les unes les autres en leurs nécessités. Cette sûreté ne se peut établir que par des défenses respectives dans les deux États de faire des prises sur les marchands des deux nations; et parce que le prétexte du commerce que nos alliés font avec nos ennemis portant

leurs effets dans nos vaisseaux, a donné occasion à des vaisseaux français d'attaquer les Anglais, et que les confiscations ont été fondées sur cette raison par une explication qu'on a donnée à l'ordonnance de François I<sup>er</sup> en l'an 1545 sur le fait de l'amirauté, art. 45, néanmoins il semble qu'il vaut mieux consentir que les Espagnols et autres nos ennemis tirent cette commodité par le moyen de nos alliés, pourvu que les Anglais s'obligent à obtenir le même privilège pour nos marchands quand ils passeront, devant les armées d'Espagne, leurs effets dans des vaisseaux anglais, pour ne pas, pour causer un dommage de peu de conséquence aux Espagnols, donner occasion à la continuation d'une piraterie qui ruine le commerce, étant certain que jamais des vaisseaux de guerre ne visitent des marchandises sans laisser des marques de la rapine des soldats qui n'ont pas la modestie de se retenir, trouvant facilité à prendre; l'inconvénient qu'on peut trouver que, sous la couverture de nos alliés, les sujets de nos ennemis fassent quelque profit, se pouvant remarquer tous les jours encore plus grand par la facilité que les propres sujets du roi y prêtent sans qu'on les en puisse empêcher.

Cette déclaration réciproque aux vaisseaux de guerre des deux nations interdirait d'arrêter, sous quelque prétexte que ce soit, les vaisseaux marchands, et défendrait aussi l'entrée des ports aux forbans et corsaires pour vendre leurs marchandises, avec injonction d'un sévère châtement à ceux qui en achèteraient. A quoi les gouverneurs des places et des ports, capitaines et officiers de la marine seront obligés de tenir la main, car on ne doute point que la cessation des hostilités ne remette en peu de temps le commerce et par conséquent l'abondance publique et la richesse des particuliers, et notablement les droits du roi par la réception des marchandises étrangères qui ne viennent point et la sortie des denrées du pays qu'on n'ose exposer à la mer.

Pour ce qui est du passé et prises faites sur des marchands anglais, elles sont de deux natures et conditions : ou bien elles sont faites sur les commissions du roi d'Angleterre dont nous ne saurions répondre, ni avoir empêché que les sujets du roi, et même commandant ses vaisseaux, n'aient pris commission d'un autre prince cousin du roi et dont la reine sa mère est présente et si considérée en France qu'au milieu de la guerre civile le parlement de Paris la gratifia d'une pension notable, puisqu'on voit tous les jours que divers Français et même des chefs de troupes du roi suivent le maréchal de Turenne et servent l'archiduc et les ennemis de la France. Mais tout ce que pouvait faire le roi avec son conseil était de faire défense à tous les ports de recevoir les prises faites par les vaisseaux et au nom du roi d'Angle-

terre, qui n'ont point de ports si commodes qu'en France pour retirer leurs prises, au lieu que ledit Parlement et République possède tous les ports d'Angleterre qui leur servent de retraite. Ou bien les prises ont été faites par des vaisseaux du roi avec sa commission et bannière de France. Il se trouvera que les vaisseaux anglais étaient chargés de robe d'ennemi, ou qu'ils n'ont pas voulu amener et obéir aux lois de la mer : au contraire ont tiré sur les vaisseaux français; que s'il se trouve quelques abus commis par les capitaines des vaisseaux du roi, on en peut demander la justice qui ne sera jamais déniée, au lieu de représailles sur de pauvres marchands qui n'ont point participé auxdites prises, en quoi l'injustice est évidente.

Et d'autant que les pertes faites par nos marchands, qui ne se plaindraient pas peut-être s'ils avaient été pris de la même sorte que les Anglais, excèdent ou pour le moins égalent les leurs, il y a de l'apparence qu'il faudra venir à consentir que chacun gardera ce qu'il a pris, vu l'impossibilité de la restitution que les Anglais même ne demanderaient pas après une guerre ouverte, ainsi qu'il a été pratiqué en tous les traités faits avec leur nation. Il nous serait désavantageux d'avoir été leurs amis et alliés s'ils nous traitaient si rudement et avec des conditions onéreuses, après avoir observé si religieusement une ponctuelle et exacte neutralité pendant les guerres civiles où le roi d'Angleterre même s'est plaint diverses fois que la France favorisait ouvertement le Parlement.

Pour la liberté du commerce, il y a deux choses à désirer : l'une la décharge des impositions et de celles que les Anglais lèvent sur les marchands français et où les Espagnols même ne sont sujets en vertu de leurs traités ; nous avons raison de demander pour le moins des conditions égales, le commerce de la France ayant été toujours plus utile à l'Angleterre, et l'entrée de ceux de notre nation n'y étant point si dangereuse que celle de ce peuple méridional, avare et ambitieux : l'autre, qui regarde particulièrement la province de Guyenne, la Rochelle et Nantes, est qu'ils laissent entrer les vins de France en Angleterre, en leur permettant l'entrée de leurs draps directement suivant les traités faits avec leurs rois pour le commerce, au lieu que nous recevons tous les jours leurs draps par les Hollandais qui leur portent aussi nos vins transvasés dans d'autres futailles. L'intérêt des fermes du roi est visible en cette permission réciproque, les douanes ne pouvant subsister si toutes les marchandises n'y sont reçues indifféremment avec liberté et n'en sortent de même.

Le point où les Anglais s'attachent le plus et pour lequel ils veulent relâcher et condescendre à tout ce qu'on leur peut demander est la reconnaissance de leur République, en quoi les Espagnols nous ont

précédés et obtenu en conséquence l'adjonction de la flotte anglaise pour attaquer celle des Portugais qui vient du Brésil. On a à craindre une plus étroite union des négociations de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre. C'est à nosseigneurs les ministres à prescrire la forme de cette reconnaissance. jusqu'où elle doit aller, en quoi la France sera excusable devant Dieu et les hommes si elle est contrainte de venir à la reconnaissance de cette république pour prévenir les ligués et mauvais desseins des Espagnols. qui font toutes les injustices et se soumettent à toutes les bassesses imaginables pour nous nuire. Il semble que cette affaire, bien que délicate, se peut traiter de telle sorte que cette nation orgueilleuse s'en peut contenter, sans préjudice au roi d'Angleterre, ou favoriser le mauvais exemple de la dégradation de la royauté, après ce que la France a fait en faveur des Hollandais qui ne se contentaient pas, comme les Anglais, d'un compliment, et on fait voir enfin que la foi germanique, ou plutôt batavique, n'était pas plus solide que l'anglaise.

## XVI

(Page 198.)

*Touchant la République d'Angleterre (Mémoire présenté à la reine Anne d'Autriche et à son conseil par le cardinal Mazarin).*

Janvier 1651.

Sur la question proposée, il semble d'abord que, si on se règle par les lois de l'honneur ou de la justice, l'on ne doit point reconnaître la République d'Angleterre, puisque le roi ne saurait rien faire de plus préjudiciable à sa réputation que cette reconnaissance par laquelle non-seulement il abandonne l'intérêt du roi légitime, son proche parent, voisin et allié, mais lui fait une offense publique, et qu'Elle ne saurait rien faire de plus injuste que de reconnaître des usurpateurs qui ont souillé leurs mains du sang de leur souverain, et qui se sont violemment attribué le droit de le condamner à mort par une entreprise barbare, de dangereux exemple dans toutes les monarchies, et qui fait horreur à tous les gens de bien. Le roi d'Angleterre en fera des plaintes et en témoignera sans doute des ressentiments qui feront de la (peine). La raison d'État obligerait plutôt de secourir le roi son fils en Écosse et en Irlande, étant extrêmement à craindre que, si les remuements de ces deux royaumes sont une fois apaisés, la République d'Angleterre ne devienne plus orgueilleuse par ces heureux succès, voyant son autorité établie au dedans, ne fasse des entreprises au dehors, et n'emploie la grande force qu'elle a sur pied plutôt contre la France que contre les autres États, à cause de l'animosité naturelle et grande jalousie qui a été de tout temps entre les deux nations, et qui se trouve aujourd'hui extrêmement augmentée par les hostilités qui ont été excitées depuis peu sur la mer entre les sujets des deux royaumes.

Mais comme les lois de l'honneur et de la justice ne doivent jamais rien faire qui soit contraire à celles de la prudence, il faut considérer que toutes les démonstrations que l'on pourrait faire présentement en faveur du roi d'Angleterre n'amèneraient pas son rétablissement ; qu'un plus long refus de reconnaître la République, qui est en possession de l'autorité souveraine, ne servira de



rien pour augmenter ou confirmer les droits du roi : que ce que nous pourrions faire maintenant pour lui ne servirait qu'à nous rendre incapables de l'assister un jour plus utilement dans une conjoncture plus favorable ; que l'état des affaires de France ne permet pas de lui donner aucune sorte d'assistance pour lui aider à rétablir ses affaires ; ou même que les Anglais étant les maîtres de la mer, ôtent tous les moyens de lui en envoyer, et que la part que l'on prendrait maintenant dans sa querelle, ou les ressentiments qu'on voudrait témoigner ( de nouveau ? ) pour les Anglais ne serviraient qu'à leur acquérir de nouveaux avantages ; que la France, à cause de la grande guerre dont elle se trouve chargée au dehors, et des diverses factions dont elle est agitée au dedans, qui la jetteraient dans un péril extrême si les Anglais venaient à se déclarer en faveur d'une des factions, et qu'ils pussent y engager, comme il serait à craindre avec le temps, les religionnaires de ce royaume ; surtout ce que la nécessité du temps et des affaires obligera de faire en faveur de la République, n'empêchera pas que ci-après on ne puisse se prévaloir des conjonctures favorables qui se présenteront quand on sera en meilleur état pour faire quelque grande entreprise, et qu'il y aura plus d'apparence d'y pouvoir réussir heureusement ; et que d'ailleurs il y a sujet de craindre que, si les Espagnols sont une fois plus étroitement liés avec les Anglais, comme ils y travaillent avec chaleur, ils ne les empêchent de s'accommoder avec nous, et ne les engagent, sinon à nous faire une guerre ouverte, du moins à leur donner de puissantes assistances contre nous ; il ne reste pas lieu de douter que l'on ne doive sans délai entrer en négociation avec la République d'Angleterre, et lui donner le titre qu'elle désire.

Il y a néanmoins une condition absolument nécessaire, et sans laquelle il serait inutile de s'engager à faire cette reconnaissance, qui est d'être assuré auparavant qu'on en retirera quelque utilité capable d'emporter à la balance le préjudice qu'on pourra recevoir en la réputation ; car présumé qu'on puisse avec quelque certitude se promettre quelque avantage de ce qu'on fera, je n'estimerai pas qu'il se fallût beaucoup arrêter aux formalités ; mais il serait doublement préjudiciable de faire une bassesse si, après l'avoir faite, les Anglais demeuraient dans l'indifférence et la froideur, et si ces avances ne servaient qu'à les rendre plus orgueilleux et plus difficiles dans les conditions du traité qui devra être fait avec eux pour accommoder les différends que nous avons ensemble.

La voie la plus honorable pour entrer en négociation avec eux serait qu'ils envoyassent ici un ambassadeur qui sera reçu et honoré comme ministre d'une république libre. Le roi de Portugal en

a usé de cette sorte après sa proclamation, ayant envoyé, vers tous les princes qui n'étaient point obéissants d'Espagne, des ambassadeurs pour en donner part et pour se mettre en possession de sa nouvelle souveraineté par la réception qui leur serait faite.

Si les Anglais ont une véritable disposition à s'accommoder avec nous, ils recevront favorablement cet expédient et ne feront pas difficulté de renouveler la communication qui a été interrompue depuis le changement arrivé en Angleterre, puisqu'elle doit produire d'abord un effet qui leur est avantageux et qu'ils souhaitent si fort, que l'exemple de ce qui aura été fait par le roi, qui tient le premier rang parmi les rois de l'Europe, servira comme de règle à tous les autres, et qu'ils ne peuvent pas refuser avec raison de faire pour nous ce qu'ils ont voulu faire pour l'Espagne où leur envoyé a été tué. On pourrait même leur faire valoir qu'ayant commencé leur compliment par le lieu qu'ils ne devaient pas, ils nous ont donné sujet de plainte qu'on veut oublier pour le bien des deux nations.

Ce qu'il y aurait de plus à craindre et qu'il faut soigneusement éviter est que les Anglais, qui visiblement penchent plus du côté d'Espagne que de France, n'aient l'intention de nous engager en leur faveur afin de s'en servir comme d'un éperon pour hâter les Espagnols à les reconnaître ouvertement et à s'unir avec eux.

La précaution dont on pourrait user serait d'exiger d'eux, s'il est possible, de ne point traiter avec l'Espagne pendant quelque temps, jusqu'à ce que la négociation que nous conduirons avec eux soit terminée ou rompue, ou bien d'ébaucher ou arrêter tellement les conditions de l'accommodement avant que de venir à aucune reconnaissance, qu'il n'y ait pas lieu d'appréhender que l'accommodement se puisse rompre après que la reconnaissance aura été faite.

En un mot, comme les Anglais ne voudront peut-être pas acheter notre reconnaissance par les conditions d'un traité éventuel, nous devons aussi éviter de reconnaître la République sans être déjà assurés que l'accommodement entre les deux nations s'en suivra. car autrement on s'exposerait à une honte publique sans aucun profit.

## XVII

(Page 199.)

*Projet d'instruction pour M. de Gentillot, envoyé en Angleterre.*

Janvier-février 1651.

Le roi est entièrement persuadé que les différends et hostilités, arrivés depuis quelque temps sur la mer entre les Français et les Anglais, procèdent plutôt de quelque désordre et malentendu entre eux qui ont commandé jusqu'ici les vaisseaux de guerre que d'aucun dessein qui ait été formé de part ni d'autre d'entrer en rupture, ni même d'interrompre la bonne intelligence qui avait été entretenue jusqu'aux dernières années entre les deux nations, et dont la confirmation semble également nécessaire pour le bien et commodité de l'un et de l'autre.

Sur cette présupposition, Sa Majesté a trouvé bon que le sieur de Gentillot s'en allant en Angleterre travaille adroitement et sans éclat, par le moyen des amis et habitudes qu'il a en ce pays-là, à se bien informer s'il y a une véritable disposition à faire cesser par un bon accommodement les différends qui sont entre les deux nations et à rétablir entre elles une bonne correspondance.

Le sieur de Gentillot, pour agir utilement dans l'exécution de ce dessein, doit être assuré avant toutes choses que le Parlement d'Angleterre n'a point fait de traité particulier avec les Espagnols contre la France, et qu'il n'est point tellement engagé avec eux qu'il ne puisse faire tous les accommodements et confédérations qui seront jugés utiles pour les deux royaumes...

L'exemple de ce qui est pratiqué envers l'ambassadeur de Portugal oblige doublement d'user de cette circonspection avant qu'entrer en aucun traité avec le Parlement, puisque, pour favoriser les Espagnols, on a longtemps maltraité ledit ambassadeur, et que sous prétexte d'examiner son pouvoir ou par des dénarches inusitées, on a différé l'audience qui lui doit être donnée, quoiqu'il n'ait été envoyé que pour faire honneur audit parlement et pour terminer amiablement les différends que le Portugal peut avoir avec l'Angleterre, ce qui a donné lieu de soupçonner que le traitement qu'il recevait était une condition secrète au traité fait avec les Espagnols.

D'ailleurs, nous avons sujet de nous plaindre que les discours obligés qui ont été faits ici au sieur Morrell et les bonnes dispositions qu'on lui a témoignées n'aient encore rien profité pour faire cesser les hostilités que les vaisseaux anglais exercent contre les sujets du roi, et que l'on s'en soit seulement servi en Angleterre pour avancer les affaires des Espagnols. Au moins ce procédé, joint au traitement que reçoit l'ambassadeur de Portugal, nous doit donner sujet de craindre qu'après que nous aurons fait ce que ledit Parlement désire de nous, il ne devienne dès le lendemain plus difficile dans les intérêts que nous avons à démêler avec lui, lesquels demeurant indécis, et causant la continuation des hostilités qui s'exercent sur la mer, donneraient lieu aux Espagnols de se prévaloir de notre peu de prévoyance et de triompher de notre facilité qui ne nous aurait servi de rien.

Il est donc absolument nécessaire, pour ne rien faire qui puisse exposer la réputation d'un grand royaume, de s'assurer avant toutes choses, non-seulement que le Parlement d'Angleterre est en pleine liberté de traiter avec nous et n'a point d'engagement avec les Espagnols qui les en empêche ou qui nous soit préjudiciable, mais que l'on convienne présentement et en termes généraux des moyens d'accommoder tous les différends qui pourraient faire durer ou renouveler ci-après quelque sorte de mauvaise intelligence entre les sujets des deux royaumes.

Les Anglais ne manqueront pas de demander que le roi reconnaisse apparemment leur République par des lettres et autres démonstrations publiques. Sur quoi le sieur de Gentillot représentera qu'il n'y aura point de difficulté sur cet article, que Sa Majesté est disposée de faire ce qu'on désire d'elle sur ce sujet, et que c'est un point que le Parlement peut se tenir pour accordé selon son désir ; mais que, pour les considérations touchées ci-dessus, il nous importe d'être assurés qu'après la reconnaissance faite nous ne rentrions pas en rupture ou en mauvaise intelligence pour les différends qui sont aujourd'hui entre les deux nations, et que les hostilités cesseront entièrement.

L'assurance ne peut être autre que de convenir en même temps d'un projet d'accommodement pour les différends qui sont entre les deux nations et qui semblent avoir procédé principalement de deux causes : la première, de la prohibition des marchandises d'Angleterre faite à l'instance du Parlement de Paris ; la seconde, de la prise de quelques vaisseaux anglais faite par ceux du roi équipés en guerre contre l'Espagne...

Touchant la première cause, l'on n'ignore pas en Angleterre que

S. M., pour la pacification des troubles de son royaume, a été obligée d'accorder cette défense aux instantes supplications qui lui en ont été faites par son Parlement de Paris en faveur de ladite ville, et que S. M., qui a toujours fait traiter favorablement les étrangers dans son royaume, et particulièrement les marchands anglais, ne s'est portée qu'avec déplaisir à ce qui a été désiré d'Elle en cette rencontre par quelques-uns de ses sujets, en même temps qu'il y en a d'autres qui en reçoivent du préjudice. Or Sa Majesté est même résolue de faire tout ce qui dépendra d'elle pour mettre les choses dans l'état qu'elles étaient avant cette défense.

Si on veut examiner sans passion la seconde cause des différends, il se trouvera que tout le sujet de plainte est de notre côté : quoique S. M. n'ait jamais donné commission ni à ses sujets, ni à aucun autre pour agir contre l'Angleterre, qu'elle ait fait observer par tous ses États une si exacte neutralité entre les deux partis d'Angleterre que même elle a refusé la retraite dans ses ports aux vaisseaux du roi de la Grande-Bretagne, qu'elle a défendu l'entrée et vente dans son royaume de toutes les prises qu'ils auraient faites et pourraient faire ci-après sur les marchands et autres tenant le parti du Parlement, qu'elle a depuis fait publier des défenses très-rigoureuses à ses sujets d'armer ou qu'on reçoive la commission de quelque pouvoir étranger que ce soit, et qu'elle a toujours offert de faire prononcer, selon la justice et les lois observées de tout temps entre les deux nations, sur toutes les plaintes qui lui ont été portées des prises faites par ses vaisseaux où les Anglais se sont trouvés intéressés; nonobstant toutes ces favorables déclarations et procédures, le Parlement d'Angleterre n'a pas laissé d'interdire le commerce avec la France et d'accorder des lettres de marque ou de représailles contre les sujets du roi, et ensuite ne faire pas seulement attaquer et prendre tous les vaisseaux marchands qu'ils ont rencontrés sans aucune raison ni prétexte, mais même de faire attaquer les vaisseaux de guerre de S. M. par les siens, témoin le combat contre l'escadre de Turenne qui venait dans la rivière de Bordeaux servir Sa Majesté et où la frégate *la Charité* fut prise, l'attaque que les Anglais firent aussi sur quatre vaisseaux du roi aux côtes du Portugal, où celui du chevalier de Fonteny fut pris et lui tué réellement après la prise, et témoin enfin la prise du vaisseau *le Jules* qu'ils n'ont pas laissé de prendre quoiqu'il ait baissé le pavillon et n'ait rendu aucun combat, ce qui est commencer une espèce de guerre sans l'avoir dénoncée auparavant et sans en avoir aucun sujet légitime.

Il serait bien à propos que le sieur de Gentillot, ayant représenté ce que dessus à ceux du Parlement avec lesquels il a quelque habi-

tude, qu'il reconnaîtra mieux disposés à la réconciliation des deux nations et capables de la procurer, essayât de les engager à faire quelque ouverture d'accommodement pour découvrir en quels termes ils estiment qu'il se puisse faire promptement, en donnant assurance que de ce côté-ci on est entièrement disposé à toutes les choses raisonnables qui pourraient être faites avec honneur. Cependant on a déjà donné charge à une personne de qualité de se tenir prêt pour aller à Londres de la part du roi pour la reconnaissance ci-dessus, et puis ajuster les autres choses pour le rétablissement de la bonne intelligence entre les deux nations aussitôt qu'on aura eu des nouvelles dudit Gentillot.

Il semblerait surtout nécessaire, l'accommodement étant résolu et projeté, que la République envoyât en cette cour quelqu'un de sa part pour donner avis du changement qu'elle a fait en la forme du gouvernement d'Angleterre, comme elle a fait en Espagne, aux Pays-Bas, à Hambourg et autres endroits où on a voulu recevoir ses ministres. Néanmoins, comme ils pourront dire d'avoir déjà envoyé le sieur Augier qui n'est pas encore venu, s'ils apportent trop de difficultés à consentir à cet envoi, le sieur de Gentillot pourra ne pas s'y arrêter.

Le projet dudit traité pourrait être aux termes suivants :

Qu'il y aura à l'avenir bonne correspondance et amitié entre le roi Très-Chrétien de France et de Navarre, ses pays et sujets d'une part, et la République d'Angleterre, ses pays et sujets d'autre part.

Que les traités ci-devant faits entre les rois de France et d'Angleterre pour régler la façon de vivre et la forme du commerce entre les deux nations demeureront en leur force et vertu, et seront inviolablement observés entre S. M. et ladite République.

En conséquence de quoi les hostilités cesseront, dès le jour du traité, entre les sujets des deux États, et toutes lettres de marque et de représailles seront révoquées dès ledit jour, et sera le commerce rétabli en la même liberté et aux mêmes conditions qu'il était fait avant le changement arrivé en Angleterre, moyennant que les défenses qui ont été faites de part et d'autre seront aussi révoquées, Sa Majesté et ladite République se réservant chacun le pouvoir qui leur appartient d'établir, dans les lieux de leur obéissance, tels droits, péages et impositions qu'elles jugeront à propos sur les marchandises et denrées venant de l'un ou l'autre pays.

Toutes actions et demandes des vaisseaux et autres choses prises de part et d'autre sur la mer avant le jour du traité, demeureront éteintes et abolies pour ôter tout sujet de nouveau trouble à l'avenir

entre les deux nations, et néanmoins *le Jules* et autres vaisseaux de guerre qui se trouveront avoir été pris appartenant immédiatement à Sa Majesté ou à ladite République, seront restitués de bonne foi en l'état qu'ils étaient lorsque la prise a été faite.

Les vaisseaux de guerre de Sa Majesté seront reçus dans les ports d'Angleterre et ceux de ladite République dans les ports de France, aux conditions et précautions tenues aux traités précédents, et l'entrée desdits ports sera interdite aux vaisseaux de guerre des ennemis de Sa Majesté en Angleterre, et à ceux des ennemis de la République dans les ports de France.

Le roi et ladite République ne pourront donner à l'avenir aucune sorte d'assistance aux ennemis l'un de l'autre.

S'il reste quelque sujet de différend entre les deux États ou leurs sujets, il sera terminé amiablement et selon la justice, sans que pour raison de ce l'amitié et bonne intelligence de Sa Majesté et de ladite République puisse être altérée.

Toutes ces conditions sont si raisonnables et si avantageuses pour l'Angleterre qu'il n'y a pas lieu de croire que ledit Parlement y fasse difficulté, vu même que le droit de faire les traités et confédérations est une plus solide marque de souveraineté, et que celui qui sera fait présentement sera un acte plus authentique que celle dont ladite République est en possession, que toutes les lettres et compliments qui peuvent être faits pour la reconnaître, lesquels sont plus sujets à être révoqués ou changés qu'un traité signé de part et d'autre qui doit servir de loi aux deux nations pour leur négoce et forme de vivre ensemble ; ce que le sieur de Gentillot saura très-bien faire valoir afin d'augmenter la disposition que les Anglais peuvent avoir déjà de traiter avec nous.

Il pourra même laisser entendre que si ladite République désire quelque engagement plus étroit avec la France, principalement contre l'Espagne, l'on y est entièrement disposé de ce côté-ci. Il lui sera très-facile de faire connaître l'avantage que les Anglais y trouveraient, et les moyens que nous pourrions leur fournir de se prévaloir, soit du côté des Indes ou ailleurs, de l'état où se trouve à présent réduite la monarchie d'Espagne à laquelle ils ont grand intérêt de ne pas laisser reprendre les avantages qu'elle a eus ci-devant lorsqu'elle a formé des entreprises sur l'Angleterre. Et en cas que ledit sieur de Gentillot y trouve disposition du côté des Anglais, sur les avis qu'il en donnera, l'ambassadeur qui passera en Angleterre sera chargé et aura pouvoir suffisant d'en traiter.

Le sieur de Gentillot pourra sur ce sujet les faire adroitement souvenir de la maxime qui a toujours été tenue par les plus sages mi-

nistres de leur nation, qu'il est plus avantageux à l'Angleterre d'être en guerre ouverte avec l'Espagne que d'avoir la paix avec elle, et qu'au contraire en ce qui regarde la France, soit par le voisinage, soit par la puissance de notre gouvernement, et par l'avantage que l'Angleterre tire de notre commerce, l'amitié lui en doit être très-considérable ; d'autant plus que quelque mal et quelque incommodité que nous peut apporter la rupture, la France est toujours le royaume dont l'Angleterre a le plus à espérer ou à craindre ; et même dans le trafic, la prise que nous faisons d'un seul vaisseau anglais nous fait le plus souvent dédommagés de la perte que nous aurions de trois des nôtres, pour la valeur des marchandises dont ils sont ordinairement chargés.....

On remet au sieur de Gentillot de s'adresser, pour le bon succès de sa négociation, aux personnes qu'il croira les mieux intentionnées et les plus capables de la faire réussir.

Le sieur Augier a témoigné que la France se portant à la reconnaissance ci-dessus, il ferait favoriser le plus possible cette couronne en contribuant avec chaleur ce qui peut dépendre de lui pour la bonne intelligence des deux nations. Le sieur de Gentillot le verra et lui dira la confiance que Leurs Majestés ont en sa parole, et qu'elles lui en demandent maintenant les effets.

Il verra aussi le sieur Fleming, et lui rendra la lettre de M. de Bellière. C'est une personne qui en tout temps a témoigné affection pour cette couronne et a rendu tous les services qu'il a pu aux ministres de S. M., et on ne doute point qu'il ne continue à le faire en cette conjoncture qui a tant d'importance au bien et au repos des deux nations.

Sur toutes choses, il est absolument nécessaire que ledit sieur de Gentillot tienne le secret de son voyage bien secret, de crainte que, s'il était découvert par les Anglais, il ne rencontrât des obstacles à entrer en négociation avec eux, pareils à ceux qui se sont formés quand l'on a su que le sieur Salomon y allait être envoyé.



## XVIII

(Page 216.)

*1<sup>o</sup> Instruction pour le comte d'Estrades envoyé en Angleterre.*

Montereau, 25 avril 1652.

M. d'Estrades, pour traiter avec les Anglais et disposer les choses à un bon accommodement avec eux, doit être informé que nous avons présentement trois différends principaux avec la République d'Angleterre.

Le premier est sur la forme de traiter avec elle, puisqu'elle ne veut entrer en aucune sorte de négociation ni de conférence que le roi ne la reconnaisse pour République libre et souveraine, et ne lui écrive aux mêmes termes que lui ont écrit les autres souverains qui ont déjà fait cette reconnaissance.

Le second est touchant les prises faites sur la mer de part et d'autre par représailles ou autrement, touchant les moyens de rétablir le commerce entre les deux nations, touchant la forme de vivre et de se saluer quand les vaisseaux de guerre ou autres des deux États se rencontreront à la mer, et touchant l'observation des anciennes alliances et précédents traités.

Le troisième est touchant les hostilités ou représailles qui s'exercent présentement de part et d'autre.

Pour le premier, nous demeurons d'accord qu'il précède les autres dans la négociation et dans l'exécution. Pour cet effet, le sieur d'Estrades peut promettre, à ceux qui ont charge de traiter ou conférer avec lui, que le roi est prêt de reconnaître la République et de lui écrire une lettre avec les mêmes titres qui lui ont été donnés jusqu'ici par les autres rois, de faire rendre cette lettre par un gentilhomme qui sera envoyé exprès en Angleterre, et de le faire suivre, si on le désire, par une ambassade solennelle.

Mais cet article ne peut être accordé ni exécuté que l'on ne soit en même temps d'accord du troisième avec les Anglais, car il ne serait ni honorable pour le roi, ni juste pour les Anglais, que Sa Majesté leur envoyât faire un compliment en la forme qu'ils désirent, si elle n'est assurée que la lettre ayant été rendue et la reconnaissance faite, les

hostilités et les représailles cesseront de part et d'autre. Sans cela, il semblerait que les Anglais voudraient ajouter le mépris à l'offense, si en même temps que nous leur faisons des civilités, ils continuaient d'attaquer les vaisseaux des sujets du roi sur la mer.

Pour le second article, comme il contient la matière de tous les traités précédents, il faudra nécessairement le renvoyer par-devant des commissaires qui seront nommés de part et d'autre, parce qu'ils auront besoin d'un plus long délai pour examiner et résoudre les différends qui sont entre les deux nations pour raison des prises, du commerce, de la forme de vivre en se rencontrant sur la mer et de l'observation des anciennes alliances, qu'il n'en faudra pour les deux autres articles qui peuvent être accordés et conclus en un moment. Lesdits commissaires auront pouvoir d'arrêter ce qui se trouvera raisonnable de part et d'autre, et d'en assurer le paiement, selon ce que ledit sieur d'Estrades a témoigné par ses lettres que c'était l'intention des Anglais.

L'on ne doit pas craindre que ce second article soit capable d'empêcher l'accommodement, puisque dès à présent l'on est prêt, de la part du roi, de rétablir les choses au même état qu'elles étaient avant l'interruption du commerce entre les deux nations si les Anglais le désirent; ou s'ils souhaitent d'introduire quelque nouveau règlement, l'on est prêt d'en convenir pourvu qu'il soit égal pour les uns et pour les autres.

Quant aux premier et troisième articles, les Anglais ne pouvant pas refuser de les traiter conjointement, il sera nécessaire que ledit sieur d'Estrades les ajuste en même temps, c'est-à-dire qu'il ne s'engage point à l'envoi d'un gentilhomme chargé d'une lettre du roi pour reconnaître la République d'Angleterre, qu'il n'ait parole et ne soit assuré que, dès le jour même ou le lendemain de l'arrivée dudit gentilhomme, quelqu'un du corps du Parlement d'Angleterre aura pouvoir de signer une convention avec lui par laquelle il sera porté que toutes les hostilités et représailles cesseront de ce jour-là, et que dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut, on enverra de part et d'autre des commissaires, avec pouvoir suffisant, au lieu dont il sera convenu pour traiter et s'accorder ensemble de tous les autres différends.

Si les Anglais font difficulté de révoquer ou faire cesser les hostilités et représailles pour toujours, à quoi pourtant on ne voit aucune apparence, il faudra ménager que la cessation dure pour deux ou trois ans tout au moins.

Le roi, désirant d'avancer cette négociation autant qu'il se pourra, a envoyé au sieur d'Estrades la lettre que Sa Majesté écrit au Parlement de la République d'Angleterre, et au cas qu'il y ait quelque dif-

fiiculté sur les termes, il n'aura qu'à la renvoyer à Sa Majesté et faire savoir ce qu'on désire afin qu'elle y fasse pourvoir promptement.

Le sieur d'Estrades choisira, parmi les officiers qui sont près de lui ou ailleurs, telle autre personne qu'il reconnoitra plus propre pour être chargée de cet emploi, lui délivrera ladite lettre et la commission du roi qui lui donne pouvoir de traiter, et le fera partir sans délai pour se rendre à Londres en diligence, après néanmoins avoir tiré assurance de ce qui est porté ci-dessus.

Sa Majesté a déjà commandé qu'on envoyât au sieur d'Estrades toutes les expéditions nécessaires, à quoi M. le comte de Brienne n'a pas manqué de satisfaire; de sorte que ledit sieur d'Estrades les ayant reçues, il ne reste qu'à lui recommander que, si en avançant cette négociation, comme on le désire par deçà, il engage Sa Majesté à quelque chose, il n'oublie pas de prendre garde que ceux qui traiteront avec lui soient suffisamment autorisés pour faire tenir en Angleterre les choses qu'ils lui auront promises. Il n'oubliera pas aussi de remercier de ma part M. Cromwell des offres obligeantes qu'il me fait faire, dont je me sens extrêmement son redevable, et de lui faire sur ce sujet toutes les civilités qu'il jugera à propos.

2° *Le cardinal Mazarin au comte d'Estrades.*

Montereau, 25 avril 1652.

Monsieur, vous apprendrez de nouveau les intentions du roi touchant ce que l'on peut faire avec les Anglais par la lettre que M. de Brienne vous écrit. Celle-ci ne sera qu'un abrégé des principaux points que l'autre contient qui vous servira peut-être à la mieux comprendre.

L'attaque de Gravelines nous met dans une pressante nécessité de savoir les intentions des Anglais, parce que la place ne pouvant être secourue que par mer, la chose peut être entreprise avec espérance du succès, pourvu que les Anglais ne s'en mêlent point; mais étant comme impossible s'ils sont joints à l'Espagne et obligés de favoriser ses desseins contre nous, il est de la dernière importance de découvrir promptement leurs résolutions en traitant avec eux du différend que nous avons ensemble.

Si le traité que nous devons faire avec eux peut être conclu bientôt, ce sera le meilleur et il réglera tout. Vous savez en ce cas que nous sommes prêts : en premier lieu, de reconnoître la République d'Angleterre et de lui écrire aux termes qu'elle peut raisonnablement dé-

sirer ; en second lieu, de nommer présentement des commissaires pour examiner, avec ceux que la République nommera, les prises qui ont été faites de part et d'autre sur la mer, et pourvoir avec sûreté à la satisfaction de ceux à qui elle se trouvera due, à la charge néanmoins que d'abord, en rendant la lettre du roi avec la suscription que la République a désirée, on conviendra de surseoir toutes hostilités et représailles de part et d'autre.

Si cet article est accordé, nous serons assurés pour les secours que nous entreprendrons d'envoyer à Gravelines; et toutefois pour plus de précaution, il sera bon d'en toucher un mot à M. Cromwell pour avoir sa parole s'il est possible, ce qu'on pourra faire en demandant quelque chose de plus, comme par exemple la liberté, pour les vaisseaux du roi destinés pour ce secours, de relâcher en sûreté dans les ports d'Angleterre si le vent contraire ou quelque autre considération les y oblige.

Pour obliger les Anglais à désirer davantage de se réunir avec nous, il ne sera pas mal à propos d'entrer avec eux en traité de la cession de Dunkerque; et en effet le roi leur remettra volontiers cette importante place, pourvu, en premier lieu, qu'ils se joignent avec nous contre l'Espagne et qu'ils y demeurent unis tant que la guerre durera, avec obligation de nous assister de leurs forces de mer pour la défense de nos places maritimes; en second lieu, qu'ils nous donnent une somme d'argent considérable, comme pourrait être un million d'or ou huit cent mille écus; en troisième lieu, qu'ils commencent leur assistance présentement pour le secours de Gravelines, pour lequel ils nous prêtent de leurs vaisseaux; en quatrième lieu, qu'ils s'obligent de laisser la religion catholique en l'état où elle est à présent dans Dunkerque, et, s'il est possible, de ne mettre dans la place qu'une garnison catholique.

S'ils faisaient difficulté de se déclarer ouvertement contre l'Espagne par le secours de Gravelines, en nous fournissant un bon nombre de vaisseaux pour transporter en France (lorsqu'on leur remettra Dunkerque) la garnison qui est maintenant dans la place, ils pourraient donner ordre secrètement, à ceux qui auraient soin de votre conduite, de faire ce que vous leur ordonnerez, et vous les pourriez engager à vous mettre dans Gravelines avec toute votre garnison.

Dans l'état présent des affaires, nous aurons sujet de nous consoler de la perte de Dunkerque si elle produit la conservation de Gravelines et la jonction des Anglais avec nous contre l'Espagne aux conditions marquées ci-dessus.

Si toutefois toutes lesdites conditions étaient trop malaisées à obtenir, le roi vous permet de partir par degrés de quelques-unes des

moins importantes, estimant plus utile, dans la conjoncture présente, de conclure promptement un traité d'alliance avec les Anglais qui sauve Gravelines, que de le différer pour l'espérance d'obtenir quelque condition plus avantageuse pour laquelle il faudra renvoyer par deçà et employer plus de temps, à cause que, pendant cette longueur, Gravelines se pourrait perdre.

Enfin tout est remis à votre prudence et à l'affection que vous avez pour le service du roi. Je vous dirai seulement qu'il importe merveilleusement que vous envoyiez en diligence à M. Cromwell une personne intelligente qui puisse, étant sur les lieux, s'éclairer des desseins qu'il peut avoir. Car s'il est vrai, comme les nouvelles publiques de Londres le portent, que la République d'Angleterre soit en termes de s'accommoder avec Messieurs les États, et que votre accommodement avec elle soit incertain ou tiré de longueur, il y aurait sujet de croire que les propositions d'accommodement dont M. Cromwell vous a fait parler n'ont été faites que pour nous amuser; et il serait à craindre que ladite République, pour profiter de la dépense qu'elle a faite en composant une si puissante flotte, ne se portât à faire quelque entreprise contre cet État, dont nous savons qu'elle est extrêmement sollicitée par les envoyés de M. le prince.

En ce cas, il faudrait promptement en donner avis à M. Brasset <sup>1</sup> et agir de concert avec lui pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'engager Messieurs les États, qui ont de puissantes forces sur la mer, à nous donner quelque assistance, leur intérêt les obligeant à empêcher les Anglais de prendre des avantages sur nous qui leur donneraient moyen, étant les plus forts sur la mer, de se rendre enfin les maîtres du commerce de France; mais il ne faudra faire cette tentative qu'après avoir perdu toute espérance de notre accommodement avec les Anglais et avoir reconnu qu'ils ont résolu de nous attaquer.

<sup>1</sup> Envoyé de la cour de France à la Haye.

## XIX

(Page 216 )

*Don Alonzo de Cardeñas à don Geronimo de la Torre.*

Londres, 49 juillet 1652.

Le Parlement a résolu de publier un manifeste contre les Hollandais, dans lequel il expose les griefs de cette République contre eux. On dit que le manifeste paraîtra dans deux jours et qu'il sera suivi d'hostilités. Ces jours-ci, une escadre de bâtiments du Parlement, qui croisait à l'entrée de la Manche, a fait subir une grande défaite aux bâtiments hollandais qui venaient de l'ouest au nombre de quarante voiles. Les Anglais en ont pris sept, en ont brûlé quatre et en ont forcé vingt de se jeter sur les sables de Calais : c'était comme s'ils avaient donné contre un récif, car les Français de la côte les ont pillés complètement. La cargaison de l'un des bâtiments qui ont été brûlés valait 400,000 ducats, au dire des gens qui se trouvaient à bord.

On a fait ici subir de grands affronts à Gentillot, envoyé du roi de France. Avant d'entrer à Londres, il avait écrit au maître des cérémonies qu'il venait de la part du roi Très-Chrétien auprès du Parlement, avec des lettres de créance pour reconnaître la République d'Angleterre dans le cas où elle révoquerait les lettres de marque délivrées contre la France, ainsi que l'avait offert, de la part de l'Angleterre, Guillaume Villiers, frère du duc de Buckingham, au roi de France, ce dont il avait ordre de rendre compte au Parlement. Le maître des cérémonies porta cette lettre au conseil d'État où, après en avoir délibéré, on décida d'appeler Villiers, on lui fit voir la lettre de Gentillot et on l'interrogea là-dessus. Mal lui en aurait pris s'il n'avait pas absolument nié la chose, et même demandé au Parlement la permission de provoquer Gentillot en duel. Le conseil d'État se borna cependant à lui ordonner d'écrire une déclaration dans laquelle il désavouait l'offre faite, disait-on, par lui, à la cour de France. Le maître des cérémonies a répondu à Gentillot d'une manière très-brusque, en lui disant qu'on avait vu, par la déclaration de Villiers qu'il lui communiquait, que ses dires étaient une imposture. C'est à

la suite de cela que ce Français vint à Londres ; le Conseil le fit venir, et le faisant rester debout et découvert, il l'interrogea au sujet de divers points en commençant par lui demander qui il était, de quel pays, comment il s'appelait, pourquoi il venait et qui l'envoyait. Il répondit qu'il était Français, qu'il se nommait Gentillot, qu'il venait comme envoyé du roi de France et qu'il trouvait qu'on ne le traitait pas selon sa qualité d'envoyé. On lui demanda s'il apportait des lettres de créance, à quoi il répondit que *oui* : alors on lui demanda pourquoi il ne les avait pas apportées pour les présenter ; à quoi il répondit en donnant toute sorte d'excuses fondées sur des ordres dont il se disait porteur. Alors on le fit sortir de la salle et attendre ; au bout d'un quart d'heure, on l'appela de nouveau et on lui dit de présenter ses lettres de créance dans trois jours et de venir en rendre compte, avec menace de lui assigner un bref délai pour sortir de Londres et du pays dans le cas où il ne le ferait pas.

## XX

(Page 219.)

1° *M. de Gentillot à M. Servien.*

Calais, 17 septembre 1652.

Voici des nouvelles non moins fâcheuses que véritables. Les Anglais ont pris les vaisseaux que l'on avait préparés pour le secours de Dunkerque, après les avoir guettés plus de dix jours, à ce que rapporte le capitaine d'un vaisseau brûlot.

M. le commandeur de Boismorand, qui commandait un vaisseau nommé *le Berger*, dit que M. de Vendôme ayant commandé sept vaisseaux et autant de brûlots pour aller à Calais charger les vivres, gens et munitions que l'on devait jeter dans Dunkerque, l'amiral ayant retenu seulement six ou sept brûlots avec *l'Anna* et un autre grand vaisseau, cette petite escadre prit la route vers Calais où elle arriva sur le soir et mouilla l'ancre. Ce qu'à peine elle avait fait quand cinquante-quatre voiles anglaises lui fondirent sus à pleines voiles. Dans le commencement elle crut que les Anglais la prenaient pour anglaise, si bien que pour les désabuser elle arbora ses pavillons. Les Français, voyant que les parlementaires ne laissaient pas de les joindre, appareillèrent dans le dessein de gagner la Hollande, et pour cet effet levèrent l'ancre; mais ils ne firent pas grand chemin sans être enveloppés par les Anglais qui les ont tous pris, à la réserve du commandeur de Boismorand qui, à la faveur de la nuit et du feu des ennemis, trouva moyen d'éviter leur rencontre et de se sauver. Ce fut samedi au soir. Il est arrivé ici environ les six ou sept heures de ce matin.

Le capitaine du brûlot, qui est arrivé un peu après l'autre, dit qu'ayant été pris et reconnu par le général Blake qu'il avait servi autrefois, et ledit général ayant cru que son vaisseau n'était que frété et n'appartenait pas au roi par ce que ledit capitaine lui en dit, le lui avait rendu, et qu'ayant été parmi les ennemis il avait vu quelque chose du mauvais traitement que messieurs les chevaliers avaient reçu par les Anglais avec menace d'un plus rigoureux, en haine des prises que les autres chevaliers ont faites sur eux en Provence. Ils



sont venus, je dis les Anglais, jusqu'auprès de nous chercher notre amiral *l'Anna* et les autres vaisseaux qu'ils ont grand regret de n'avoir pas pu surprendre. Ils disent qu'ils les saisiront en quelque part qu'ils aillent ; mais tout le monde croit que le vent a été si favorable à leur retraite à Brest, que ces perfides perdent leur temps et leur peine à les chercher.

2° *Le duc de Vendôme à l'amiral Blake.*

Dieppe, 23 septembre 1652.

J'ai été extrêmement surpris d'une nouvelle que je viens d'apprendre. Quelques matelots qui étaient sur les vaisseaux du roi, mon maître, m'ont rapporté qu'une escadre de son armée, que j'avais envoyée pour le secours de Dunkerque, a été attaquée et presque toute prise vers la rade de Calais par la flotte de la République d'Angleterre que vous commandez. J'envoie ce gentilhomme vers vous pour en savoir la vérité, et ne puis croire, n'y ayant point de guerre déclarée entre les deux nations, ni aucun juste sujet d'exercer des hostilités entre l'une et l'autre, que ce qui a été entrepris contre les vaisseaux de Sa Majesté ait été fait par l'ordre de la République. Vous aurez pu voir par ceux que j'avais donnés au sieur de Menillet, qui commandait l'escadre, qu'il était expressément chargé de ne se point mêler des différends d'entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et d'entretenir toute sorte de bonne correspondance avec les sujets de votre État. Cela me fait espérer que la République, étant informée de ce qui s'est passé, donnera les ordres nécessaires pour la restitution des vaisseaux qui ont été menés en Angleterre, et que vous ne refuserez pas d'y contribuer ce qui dépendra de vous. J'attendrai votre réponse avant qu'en écrire à Sa Majesté ; ne doutant point qu'elle ne soit conforme à la raison et telle que j'ai sujet de la désirer, je demeurerai, monsieur, votre très-affectionné, etc.

3° *Le même à la République d'Angleterre.*

Dieppe, 23 septembre 1652.

Très-illustres seigneurs.

Envoyant ce gentilhomme à M. l'amiral Blake, qui commande votre flotte, pour lui demander la restitution de quelques vaisseaux du roi,

mon maître, que j'avais envoyés au secours de Dunkerque, avec ordre exprès à celui qui les commandait d'entretenir toute sorte de bonne correspondance avec vos sujets, je l'ai voulu charger de cette lettre pour supplier bien humblement Vos Seigneuries d'ordonner ladite restitution, puisqu'il n'y a point eu jusqu'à présent de guerre déclarée entre les deux nations, et que Sa Majesté n'a point eru qu'il y eût aucun juste sujet d'exercer des hostilités entre elles. Je me promets cet effet de la bonne justice de Vos Seigneuries, et sur cette assurance elles me feront la faveur de me croire,

Très-illustres seigneurs, de Vos Seigneuries,  
Le très-humble serviteur.

4° *M. de Gentillot à M. Servien.*

Calais, 24 septembre 1652.

Depuis mes précédentes, il n'est rien arrivé, sinon que le Parlement d'Angleterre a envoyé vendredi un commissaire à Douvres pour faire donner du pain et passage aux matelots des navires du roi, et déclarer aux officiers que l'ordre et l'intention du Parlement étaient qu'ils fussent traités civilement. Cependant ils ont pris, sans rien restituer aux uns et autres, leurs nippes. Ils ont retenu Menillet et quelques autres officiers, jusques au retour des vaisseaux qui les ont portés. Ils en ont envoyé à Dieppe. Quelques-uns ont pris parti parmi eux. Ils disent que ce n'est que par représailles. Ils ont fort examiné s'il n'y avait pas de ces chevaliers qui ont pris de leurs navires sur la mer Méditerranée.

L'on me mande de Londres qu'ils ont fait un grand bruit de réjouissance, parmi les Communes, de la prise de ces navires, et que les plus sensés et tous les marchands et citoyens ont été très-fâchés, les uns croyant que cela excédait l'ordre des représailles et laisserait un sujet aux Anglais de méfiance plus forte qu'auparavant de notre amitié, qui pourrait faire passer les choses trop avant; les marchands de peur qu'on ne saisit leurs effets en France et que tout espoir de bonne intelligence ne fût ôté, à laquelle on avait espéré de bons tempéraments.

L'on me mande que les agents de M. le Prince et de M. du Doignon n'ont pas plus d'audience qu'auparavant, c'est-à-dire rien, et que leurs instructions ou affaires n'ont d'organe que l'ambassadeur d'Espagne; mais si votre ressentiment pour cette dernière insulte paraît trop, que le Parlement prendra de plus confidentes mesures avec eux.

5° *Le Conseil d'État d'Angleterre au duc de Vendôme.*

12 décembre 1652.

Monseigneur, le Parlement de la République d'Angleterre ayant, le 20 d'octobre dernier, reçu une lettre de la part de Votre Altesse, datée de Dieppe du 8 de septembre 1652, demandant certains vaisseaux appartenant au roi de France, pris depuis peu par le colonel Robert Blake, général de leur flotte, ont commandé à nous, auxquels ils ont confié et commis les affaires de leur amirauté, d'y faire réponse.

Le conseil d'État sait fort bien l'inclination du Parlement de la République d'Angleterre à maintenir amitié et correspondance aussi bien avec le roi, votre maître, qu'avec leurs autres voisins. Mais trouvant que depuis quelques années les personnes, vaisseaux et biens des marchands anglais trafiquant ès mers Méditerranées, ont été pillés et pris non-seulement par les sujets de France, mais par les navires propres du roi, et qu'on ne peut obtenir satisfaction par aucune adresse qui ait été faite en la cour de France, il a autorisé ledit général pour tâcher d'avoir réparation de ces dommages sur les navires et biens de la nation française; et aussitôt que la restitution sera faite, et que la satisfaction se donnera pour cesdits torts et griefs, le Conseil sera prêt, au nom du Parlement, de satisfaire aux désirs de V. A. exprimés en votre lettre.

Whitehall, 2 décembre 1652 (v. st.).

THURLOE, *Clerc du Conseil.*Signé au nom et par l'ordre du conseil d'État  
établi par l'autorité du ParlementB. WHITELOCKE, *président.*

## XXI

(Page 220.)

1° *L'archiduc Léopold au roi Philippe IV.*

Bruxelles, le 6 février 1652.

Don Alonzo de Cardenas se trouvant sans autres pleins pouvoirs de V. M. que les premières lettres de créance qui l'accreditaient auprès du Parlement d'Angleterre, et prévoyant qu'il se pourrait offrir une occasion pour entraîner les Anglais dans une guerre contre la France et le Portugal, m'a demandé qu'en attendant les ordres que V. M. lui donnerait au sujet de ce qu'il a exposé dans ses dépêches, je lui en donnasse de mon côté par rapport à ce qu'il devrait faire. Don Alonzo pense qu'il serait bon de chercher dès à présent à faire en sorte que les Anglais rompent avec la France. Il dit que ce qui les engagerait le plus à cela, ce serait de pouvoir occuper Calais qui est la plus proche conquête à faire. Il ajoute que, comme la guerre avec le Portugal dépend du recouvrement de la Catalogne, on pourrait remettre à plus tard la conclusion de ce second traité.

Au premier coup d'œil, en considérant combien il serait utile d'opérer dans le sein de la France une si puissante diversion et de la priver de Calais, ville si importante et d'où elle a fait par mer tant de conquêtes dans ces provinces-ci; considérant en outre de quel avantage il serait pour le service de V. M. de mettre la France aux prises avec un ennemi aussi puissant et aussi hautain depuis ses dernières victoires, j'avoue à V. M. que je serais porté à penser que don Alonzo devrait chercher à pousser les Anglais à la conquête de Calais, si je n'étais retenu par d'autres considérations qui sont celles-ci.

Les Anglais sont de leur nature peu constants dans leur amitié avec les étrangers, et si un jour ils devenaient ennemis de V. M., étant maîtres de Calais, ils auraient avec Douvres les deux portes de la Manche à l'aide desquelles ils fermeraient cette mer à tous, et intercepteraient par leurs puissants bâtiments de guerre la communication entre l'Espagne et ces provinces-ci, d'où résulterait pour nous le danger de les perdre.

Bien que les Français soient divisés en différents partis, aucun

d'eux ne consentirait à perdre la moindre parcelle du royaume de France. Les dissensions qui y existent aujourd'hui, du moins aux yeux de tout le monde, ont leur source uniquement dans le désir de satisfaire des passions individuelles; mais si les Français voyaient une place si importante occupée par les Anglais qui pourraient de là poursuivre leurs conquêtes comme ils l'ont fait dans d'autres temps, ils ne prendraient probablement plus conseil que de leurs appréhensions et ils s'uniraient dans l'intérêt commun; et alors les avantages que nous recueillons de leurs discordes cesseraient aussitôt.

Il est également à croire que les Hollandais, qui ne sont pas déjà très-bien avec le Parlement d'Angleterre, en lui voyant faire de telles conquêtes, s'allieraient avec la France, car il ne leur serait pas moins sensible qu'à nous de voir leurs bâtimens livrés, dans la traversée de la Manche, à la merci de la courtoisie des Anglais.

Dans ce cas il serait à craindre que les Hollandais ne cherchassent avec ardeur à acheter nos places maritimes possédées actuellement par les Français, ce qui nous obligerait de nouveau à déclarer la guerre, car c'est pour les empêcher d'accepter la vente de ces places, que les Français leur offraient, qu'on leur a fait entendre que V. M. était décidée à recouvrer ses places, dans quelques mains qu'elles se trouvassent.

Voilà ce que j'ai fait répondre à don Alonzo de Cardenas, en lui recommandant d'entretenir des pourparlers au sujet des deux points, la rupture avec la France et la rupture avec le Portugal, jusqu'à ce qu'il ait reçu réponse aux dépêches qu'il a adressées à V. M. et je lui ai dit que si les Anglais étaient décidés à rompre avec la France, ce qui vaudrait le mieux, ce serait qu'ils le fissent du côté de la Bretagne ou de la Normandie. Que Dieu, etc.

2° *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 23 janvier 1652.

Sire,

Après la bataille de Worcester, les affaires ont pris ici une telle assiette qu'on ne voit aucun mouvement qui puisse affecter la paix et la tranquillité publique; d'autant plus que les hommes du gouvernement s'appliquent à améliorer l'état de la République, et sont d'ailleurs tellement enflés d'orgueil qu'ils n'ont pas l'air de se soucier du concours des ambassadeurs et des ministres étrangers qui, dit-on, négocient de tous côtés pour venir reconnaître la République et se

concilier son amitié. C'est ainsi que trois ambassadeurs extraordinaires de la Hollande sont venus ici le 29 décembre dernier, regrettant vivement de ne l'avoir pas fait lorsque cette République avait envoyé à la Hollande une ambassade solennelle pour solliciter son alliance. Aussitôt après leur arrivée, ils firent des démarches très-empressées pour avoir une audience du Parlement; elle leur a été accordée le 29 du mois susdit; et à cette occasion M. Catz, qui occupe le premier rang parmi les trois envoyés et qui dirige les négociations qu'ils sont venus ouvrir, a fait un discours en latin dont il a laissé copie par écrit et dont je joins une copie à V. M. J'en ai également envoyé une en Flandre à l'archiduc, et à la Haye au conseiller Brun, en rendant compte, à l'un et à l'autre, des mauvaises dispositions que ces gens-là commencent à manifester à l'égard de l'Espagne, comme on peut le voir par divers points contenus dans le document. La chose n'est pas nouvelle pour moi, car j'ai observé les mauvaises dispositions de l'un d'entre eux qui se nomme Schaep quand il était venu à Londres, il y a plus de deux ans, comme commissaire envoyé par sa province, la Hollande, pour faire des propositions qu'il a en effet adressées au gouvernement anglais. Ayant considéré combien d'inconvénients pour le service de V. M. aurait l'union des intérêts de ces deux républiques, j'avais commencé, avant l'arrivée de ces envoyés, à m'occuper des moyens de faire entrer V. M. dans leur accord, s'il n'était pas possible d'empêcher ledit accord, ainsi qu'à prendre soin qu'il ne se fit aucune stipulation ni convention qui fût au préjudice des intérêts de V. M.; c'est pourquoi, après avoir conféré sur cette matière avec nos amis du Parlement par le seul intermédiaire qui fût resté pour communiquer avec eux, j'avais résolu d'introduire la proposition de quelque traité. J'ai reconnu cependant qu'il y avait des difficultés à le faire; le ressentiment qu'on conserve ici de l'impunité des assassins du résident a été un obstacle, et ces jours-ci, ce ressentiment a été fomenté par les presbytériens, partisans des Hollandais. Un autre obstacle s'est rencontré dans la résolution que le Parlement a prise de ne point envoyer d'ambassadeur en Espagne et de ne conclure aucun traité avec aucun ministre de V. M. avant d'avoir obtenu la satisfaction à laquelle ils prétendent avoir droit. A cela il faut ajouter le désir que j'avais d'amener les hommes du Parlement à faire les premiers quelques propositions; mais je n'ai jamais pu les y amener, bien que j'aie cherché à le faire par de différentes voies déguisées, et bien que j'aie fait moi-même des ouvertures à une personne appartenant à ce gouvernement, avant qu'on eût défendu aux membres du gouvernement de se laisser visiter par les ministres étrangers ou d'aller eux-mêmes les visiter. Même après cette défense, j'ai

tenté de le faire par l'entremise d'une personne de confiance. Un des membres du gouvernement, ayant appris que j'hésitais à faire au Parlement des propositions d'alliance, dans la crainte de les voir écartées à cause de l'affaire des assassins du résident Aseham, a dit à mon homme de confiance qu'il lui semblait que, si j'avais toujours cette intention, il n'y avait pas d'occasion plus favorable que la présente, attendu que le Parlement se trouvait précisément peu satisfait des Hollandais, des Français et des Portugais, et qu'il croyait que c'était à nous à parler les premiers d'une alliance avec la République d'Angleterre contre la France et le Portugal avec qui V. M. était en guerre ouverte, de même que ce serait au Parlement à faire des ouvertures s'il s'agissait pour lui de s'unir à V. M. pour conquérir l'Écosse ou l'Irlande, ou de reconquérir quelques autres provinces. Il m'a été impossible de les amener à autre chose. Voyant l'avantage qui résulterait pour le service de V. M. d'un traité quelconque avec ces gens-ci, et trouvant une occasion favorable pour le faire dans l'absence de Henri Vane qui venait de partir comme commissaire en Écosse, homme très-influent et très-hostile à l'Espagne, je me suis décidé à demander au conseil d'État une audience avant l'arrivée des envoyés de la Hollande, ne voulant pas leur donner lieu de soupçonner, en demandant une audience après cette arrivée, que c'était pour contrecarrer leur négociation. Le conseil d'État tarda pendant trois ou quatre jours à me fixer le jour de l'audience, attendu que le maître des cérémonies était absent de Londres d'où il était parti pour préparer à Gravesend et à Greenwich des logements pour les envoyés hollandais ; on avait été averti qu'ils attendaient seulement un vent favorable pour s'embarquer. Le 26 décembre on me fixa le jour du 29. Les Hollandais eurent ce jour-là l'audience du Parlement dans la matinée, et moi j'obtins celle du conseil d'État à cinq heures du soir du même jour. Il m'a paru convenable de commencer par l'affaire des assassins d'Aseham, et j'ai parlé des droits d'immunité de l'Église avec plus de force que je ne l'avais encore fait ; comme il fallait leur dire quelque chose de l'état de cette affaire, bien que je n'aie reçu aucun avis là-dessus, j'ai cherché à les entretenir dans l'espérance qu'il leur sera donné satisfaction ; puis j'ai parlé de la nécessité de rendre l'amitié entre les deux États plus étroite, et j'ai clos mon audience en priant qu'on rendit justice aux Espagnols propriétaires de l'argent qui se trouvait sur le navire *la Santa Clara*. Le président du conseil d'État me répondit en quelques mots en disant que le Conseil prendrait en considération ce que je venais de dire de vive voix et ce que je laissais par écrit, et qu'il me transmettrait sa réponse le lendemain. J'ai su ensuite qu'après ma

sortie les quatre pièces que j'avais laissées ont été lues et qu'on a pris jour pour les discuter. Ce jour-là on les a relues, et quoique la pièce n° 1 leur ait paru bien (c'était celle qui traitait de l'affaire des accusés de l'assassinat du résident), le président et quatre ou cinq autres membres qui ont parlé après lui ont insisté avec chaleur pour qu'on me fit dire que la réponse définitive me serait envoyée lorsque la satisfaction aurait été accordée; mais les autres membres ont été d'un avis opposé en faisant observer que ma note expliquait la procédure suivie en Espagne dans cette affaire, qu'elle donnait des espérances du châtement des coupables, et qu'elle exprimait les sentiments de V. M. et son désir de donner satisfaction, ce qui constituait déjà un commencement de satisfaction. A la suite de cette délibération, on a résolu de rendre compte au Parlement du contenu de toutes mes notes. Le Conseil reconnaissait la nécessité d'être autorisé d'une manière spéciale par le Parlement à conclure avec moi un traité, et on en fit un rapport. Le Parlement, conformément au rapport du Conseil, lui renvoya les notes qui traitaient des lettres de marque et du navire *la Santa Clara*, en lui recommandant de prendre à ce sujet une résolution. Quant à la pièce qui traitait de l'affaire des assassins d'Ascham, on la remit à un comité du Parlement avec ordre de répondre en insistant sur la nécessité de punir ces hommes. La troisième pièce, celle qui avait trait à un traité à conclure avec la République, fut discutée longuement; les presbytériens s'efforçaient de persuader aux autres qu'on ne devait traiter avec moi d'aucune alliance avant qu'on eût reçu satisfaction dans l'affaire des assassins; mais les indépendants l'emportèrent et on décida qu'on traiterait avec moi. Alors un presbytérien, ne sachant plus aucun autre moyen de nuire, dit qu'il serait bon que le Conseil, avant de me donner une réponse, m'ordonnât d'exhiber les pleins pouvoirs de V. M. pour traiter avec cette République. Une résolution ayant été prise dans ce sens, le maître des cérémonies vint chez moi, le 19 de ce mois, et me remit la copie de l'ordre du Parlement ainsi que celle de l'ordre que le conseil d'État lui avait donné de me remettre la première. J'ai répondu que V. M. m'enverrait sa réponse quand elle aurait vu ces deux pièces. Nos amis ici ne pouvaient croire que je me trouvasse sans pleins pouvoirs de V. M., et ils insistaient pour que je les exhibasse. Je les assurai que je n'en avais pas, mais qu'ils me seraient envoyés sous peu; ils ont cherché alors à engager le Parlement à se contenter du caractère officiel et de l'autorité que me donnaient mes lettres de créance, et à commencer les négociations en vertu de ces lettres. Il m'a paru nécessaire de rendre compte à V. M. de tout ceci, ayant même qu'on me donne une réponse, afin que, si la chose paraît



convenable à V. M., il me soit transmis des pleins pouvoirs généraux qui me permettent de suivre une négociation quelconque avec le Parlement de cette République et de la conclure ; ou bien afin que des pleins pouvoirs soient donnés à la personne qui me remplacera ici, s'il y a lieu. Les instructions devraient être très-détaillées afin qu'on sache bien ce qu'on doit demander. J'entreprendrai des pourparlers jusqu'à l'arrivée des ordres de V. M. et de sa réponse à la présente dépêche. Je prie V. M. de me la faire expédier aussi promptement que possible et par diverses voies avec des instructions très-détaillées pour savoir sur quelles bases je devrai négocier, en cas qu'il en soit question, ce qui est très-probable.

Je crois devoir rendre également compte à V. M. de ce que j'ai entendu dire, savoir que les presbytériens et d'autres membres du Parlement, qui ne nous sont pas favorables, disent dans leurs conversations particulières qu'aujourd'hui il n'existe aucun traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre, attendu qu'il n'y a aucune obligation de considérer comme en vigueur le traité conclu avec le roi Charles Ier; que par conséquent ce ne serait pas le rompre si la République d'Angleterre prenait telle résolution qui lui plairait, et dès que cela lui conviendrait. Ceci mérite une mûre considération, et je regarderais comme un grand mal si les assassins du résident n'étaient pas enfin punis, et si le gouvernement de ce pays-ci tardait à envoyer des ambassadeurs auprès de V. M. Alors l'ancien traité de paix serait très-précaire tant qu'il n'aurait pas été renouvelé formellement entre V. M. et cette République.

5<sup>o</sup> *Extrait d'une lettre du même au même (15 février 1652).*

Dans une autre lettre du 15 février 1652, don Alonzo développe ce qu'il avait dit, dans celle du 25 janvier, relativement au projet de coalition entre l'Espagne et le Parlement d'Angleterre à qui il proposait une expédition en commun contre Calais, à condition que les Anglais aideraient l'Espagne dans celle de Gravelines, de Dunkerque et de Mardick. Il rend compte des raisons qui lui ont fait différer d'avoir à ce sujet des pourparlers, et sollicite vivement une réponse à sa dépêche du 25 janvier avec des pleins pouvoirs et des ordres relatifs à son caractère officiel, dans le cas où quelque occasion viendrait à s'offrir pour entreprendre quelque chose, tant contre les Français que contre les Portugais.

4<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas à don Geronimo de la Torre.*

Londres, 25 février 1652.

Cher Monsieur,

Il y a environ quatre jours, j'ai envoyé un pli adressé à S. M., par la voie de Flandre ; pour le cas où le courrier ordinaire qui se rend en Espagne n'arriverait pas à sa destination, comme cela se rencontre quelquefois, il m'a paru nécessaire d'envoyer les duplicata de ce pli par un navire qui se rend à Bilbao. Je les envoie donc ci-joints avec la dépêche qui parle de la question de Calais et avec un extrait de la lettre du docteur Augustin Navarro, du 3 février, dans laquelle on parle des motifs qu'on a eus en Flandre pour différer la proposition jusqu'à ce qu'on ait reçu les ordres de S. M. Il m'a paru à propos de joindre ici la réponse que j'y ai faite, pensant qu'elle pourrait arriver à temps, avant qu'on prenne une résolution à ce sujet. Je n'ai rien à ajouter à cela, sinon que je vous baise les mains et que Dieu vous garde longues années, comme je le désire.

3<sup>o</sup> *Aug. Navarro Burena à don Alonzo de Cardenas.*

Bruxelles, 3 février 1652.

J'ai rendu compte à S. A. (l'archiduc) de ce que vous m'avez écrit en désirant connaître son avis sur ce qu'il vous conviendrait de dire aux commissaires anglais lorsqu'ils s'ouvriraient, comme vous le supposez, au sujet des deux points, savoir, la rupture de l'Angleterre avec la France dans le cas où l'on faciliterait à l'Angleterre la prise de Calais, la guerre avec le Portugal qui serait plus avantageuse pour le Parlement. Vous avez jugé, comme on juge ici, qu'il y aurait des avantages incomparables pour S. M. si le gouvernement anglais faisait la guerre à la France. La question du Portugal, que devrait précéder le recouvrement de la Catalogne, admettrait plus de délai.

On désire ici beaucoup que vous receviez des instructions sur des questions aussi délicates ; or, il n'est pas facile d'expédier à S. M. un courrier en la priant qu'Elle veuille faire connaître ses volontés à ce sujet ; cela dépendra beaucoup du temps que mettra le courrier ordinaire qui part d'ici le 6 de ce mois ; on lui remettra le pli que vous adressez à Madrid.

La semaine passée je vous ai écrit relativement aux inconvénients que l'on appréhendait de l'occupation de Calais par les Anglais; car étant maîtres de Douvres, par conséquent des deux côtés de la Manche, le jour où il y aurait rupture entre S. M. et eux, la Manche serait fermée à nos navires, et la communication avec les autres États de S. M. serait rendue impossible.

On a considéré aussi que les Hollandais en viendraient peut-être à former quelque nouvelle alliance avec les Français pour la même cause; et on pourrait craindre qu'ils ne cherchassent à acheter les places maritimes, moyen par lequel les Français espèrent les engager contre nous.

Si le gouvernement anglais voulait rompre avec la France, et qu'il fit quelque expédition en Bretagne ou en Normandie, on y gagnerait d'opérer en France une utile diversion; mais peut-être aussi que cela obligerait les deux partis en France de s'unir lorsqu'ils verraient que les étrangers profitent de leurs dissensions. Voilà ce que S. A. me recommande de vous dire, en ajoutant que vous devez chercher adroitement à amener une rupture entre l'Angleterre et la France, ou à entretenir les deux pourparlers, tant celui dont je viens de parler que celui qui est relatif au Portugal, jusqu'à ce que les ordres de S. M. vous arrivent.

6<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas à Aug. Navarro Burena.*

Londres, 9 février 1652.

J'ai lu ce que vous avez bien voulu me dire sur les deux points au sujet desquels j'avais consulté S. A. l'archiduc, et vos réflexions sur les inconvénients qui résulteraient de l'occupation de Calais par les Anglais; elles sont certainement pleines de prudence; mais ce qui doit faire hésiter à les admettre, c'est que le mal qu'on paraît craindre ne s'est cependant jamais produit dans tout l'espace de deux cents ans pendant lesquels l'Angleterre a possédé cette ville (époque dans laquelle s'est trouvé placé le règne de l'empereur Charles-Quint et de son père) jusqu'au moment où elle l'a perdue, du temps de la reine Marie. D'un autre côté il faudrait tenir compte des avantages qui en résulteraient pour S. M. et du préjudice qu'en recevraient nos ennemis, avec lesquels nous sommes en guerre flagrante. Il me semble qu'on devrait préférer un grand avantage certain et actuel à des éventualités, et abandonner quelque chose à l'avenir et au sort; d'ailleurs la ville étant une fois aux mains des Anglais, elle serait une se-

mence de discorde entre la France et l'Angleterre, et les haines nationales qui ont toujours existé entre les deux pays en seraient sans cesse attisées. Quant au danger de la perte de nos provinces flamandes, cela ne serait possible que dans le cas où l'Espagne serait en guerre avec l'Angleterre, et alors la France, pour recouvrer la ville de Calais, s'unirait à l'Espagne, ce qui rendrait facile de chasser les Anglais dès qu'on le voudrait.

Quant aux conquêtes que le Parlement pourrait faire en Bretagne et en Normandie, ce n'est pas un plan qu'il puisse être tenté de mettre à exécution, car les Anglais ne pourraient se promettre là, par terre, le secours de nos armées, et ils ne sont pas portés à rompre seuls avec la France. Quant au risque de coalition entre la Hollande et la France, il serait le même si la République d'Angleterre s'unissait à nous pour prendre, soit Calais, soit d'autres villes de Bretagne ou de Normandie. En ce qui touche l'achat par les Provinces-Unies des places maritimes, on ne croit pas ici qu'elles le fissent, car ce gouvernement-ci s'y opposerait, et il le ferait avec d'autant plus de raison que ce serait sa conduite qui aurait déterminé, de la part des Hollandais, une telle résolution.

Quoi qu'il en soit, je ne presserai pas la négociation à ce sujet, et je me bornerai à entretenir des pourparlers sur cette question ainsi que sur celle du Portugal, jusqu'à ce qu'il m'arrive de la part de S. M. des ordres conformes aux idées de S. A. Mais je crains que le temps d'agir, qui serait dans le printemps, ne se passe; à cette époque-là les Anglais auront leur flotte prête; elle se prépare déjà et on dit qu'elle comptera cent cinquante navires, dont cent vingt de l'État et trente navires marchands frétés pour l'État.

7° *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 20 septembre 1652.

Sire,

Dans diverses dépêches j'ai déjà rendu compte à V. M. de la proposition que j'avais faite aux commissaires du Parlement pour le renouvellement du traité de paix entre V. M. et la République d'Angleterre, conformément aux ordres de V. M.; j'ai aussi parlé à V. M. du contenu d'une note que je leur avais remise et dont je lui ai envoyé copie. Ensuite j'ai rendu compte des démarches que j'ai faites pour obtenir une réponse et de celle qui m'a été donnée en dernier lieu le 22 août, de tout quoi j'ai également envoyé les copies à V. M. Dans

cette réponse on me disait que le conseil d'État attendait que je rédigeasse les articles que je lui devais proposer ; j'ai donc signé et présenté à ces mêmes commissaires, le 12 de ce mois, les articles contenus dans le cahier joint à la présente ; ils sont extraits du dernier traité qui avait été conclu avec le feu roi, sauf les changements nécessaires à raison de l'état actuel des choses. Dans l'article III<sup>e</sup> se trouve la clause que V. M. m'avait particulièrement recommandé d'insérer ; elle porte qu'aucune des parties contractantes ne pourra donner aucun appui ni secours direct ou indirect aux rebelles et aux ennemis de l'autre partie. Le dernier article a été ajouté par moi à raison de la prohibition qui a été faite ici de transporter en Angleterre des marchandises dans des navires non anglais ou qui n'appartiennent pas à la nation d'où proviennent les produits, ou au pays de leur fabrication. Il m'a paru juste et convenable que tous les sujets, quels qu'ils soient, de V. M. pussent transporter, des divers États appartenant à V. M., tous produits et marchandises, bien qu'ils ne soient pas eux-mêmes originaires du pays où lesdits produits se fabriquent. J'ai appris que le même jour (le 12 septembre) ces articles ont été lus en Conseil ainsi que la note qui les accompagnait et dont j'envoie copie avec la présente. De même je joins ici copie de la note dans laquelle j'ai répondu à ce qui regarde les prévenus du meurtre d'Ascham qui sont encore en prison, car j'avais appris que le Conseil aurait trouvé mauvais si j'avais négligé de le faire. Tout cela a été renvoyé à la Commission des affaires étrangères. Je rendrai compte à V. M. de la réponse qu'on y fera.

*8<sup>e</sup> Note et Propositions présentées au Conseil d'État d'Angleterre le 12 septembre 1652, par don Alonzo de Cardenas*

Don Alonzo de Cardenas, du Conseil de S. M. Catholique et son ambassadeur auprès du Parlement de la République d'Angleterre, dit qu'après avoir vu la réponse que l'honorable conseil d'État a faite en dernier lieu, le 12-22 août, à ses notes des 6 juin (27 mai) et du 6-16 août, dans lequel document il est dit d'abord que le Parlement persiste dans sa résolution de continuer et maintenir l'amitié et les bons rapports avec le roi son maître, comme cela avait été déjà exprimé dans d'autres occasions et notes précédentes, particulièrement dans celle du 10-20 avril, et ensuite que le conseil d'État attend que le susdit ambassadeur lui présente quelques articles pour le renouvellement du traité de paix ainsi qu'il a été proposé par lui, il a paru convenable au susdit ambassadeur de rédiger des articles qu'il a l'hon-

neur de présenter, avec la présentè, afin que le Conseil les fasse examiner, et que, dans le cas où il les trouverait convenables et conformes aux intérêts des deux États, il en ordonne l'expédition. Le susdit ambassadeur se réserve la faculté d'ajouter, de changer ou de supprimer, avant la conclusion définitive du traité, ce qui lui paraîtrait exigé par les circonstances qui se présenteraient dans le cours de la discussion.

*Articles proposés par don Alonzo de Cardenas du Conseil de S. M. Catholique et son ambassadeur auprès du Parlement de la République d'Angleterre, pour le renouvellement du traité de paix, d'alliance et d'amitié entre le roi son maître et le Parlement de ladite République.*

### I

Premièrement, à partir de ce jour il y aura une bonne, générale, sincère, vraie, constante et parfaite amitié, alliance et paix de durée perpétuelle, et réciproquement inviolable, tant sur terre que sur mer et eaux douces, entre le sérénissime roi d'Espagne et ses héritiers et successeurs, et la République d'Angleterre, et entre les royaumes, États, territoires, pays et sujets quelconques des deux puissances, tant à présent qu'à l'avenir, de quelque rang et dignité qu'ils soient, de manière que les susdits sujets et peuples se secourent et s'entraident réciproquement et entretiennent des relations et des communications de bon vouloir.

### II

Ni le sérénissime roi d'Espagne ni ses héritiers et successeurs, ni le Parlement de ladite République ne feront et n'entreprendront, tant par eux-mêmes que par d'autres, aucune chose qui soit au préjudice de l'autre partie contractante, ou de ses royaumes, possessions ou territoires quelconques situés en quelque partie que ce soit de la terre ou de la mer, de ports ou d'eaux douces, sous aucun prétexte ni dans aucune occasion que ce soit; et aucune des deux parties ne donnera appui et ne consentira à aucune guerre ou dessain qui soit ou puisse être au préjudice de l'une ou de l'autre.

### III

Aucune des deux parties ne consentira que, par aucun de ses sujets, vassaux, peuples ou habitants respectifs, il soit prêté secours,

ou assistance, ou faveur, ou conseil, directement ou indirectement, par terre, par mer ou sur eaux douces, aux ennemis ou aux rebelles de l'autre partie, de quelque genre qu'ils soient; ni que, par lesdits sujets ou vassaux, il soit fourni, à ceux qui attaqueraient ou qui ont attaqué les possessions, territoires et États dudit roi et de ladite République, ou à ceux qui se soustrairaient ou se seraient soustraits à l'obéissance et à l'autorité de l'une ou de l'autre des deux parties, des soldats, des vivres, de l'argent, des armes, des chevaux, des instruments de guerre, des munitions, ou tout autre secours servant à fomenter ou à entretenir la guerre.

## IV

En outre le sérénissime roi d'Espagne et le Parlement de ladite République d'Angleterre renonceront, comme ils renoncet en effet par le présent traité, à toutes ligue, confédérations, alliances, capitulations et accords, conclus, de quelque manière que ce soit, au préjudice de l'autre partie, et contraires ou qui pourraient devenir contraires à ce traité de paix et à la bonne entente des deux parties, ou à quoi que ce soit qui est contenu dans ce traité. Les deux parties annuleront et déclareront de nulle valeur lesdites ligue et promettent de ne point en faire de pareilles.

## V

Le sérénissime roi d'Espagne et le Parlement de la République d'Angleterre s'efforceront de faire en sorte que leurs sujets respectifs ne se fassent à l'avenir aucun mal; et ils révoqueront toute espèce de lettres de représailles ou de marque ainsi que toutes autres commissions qui emporteraient la permission de faire aucune sorte de prises, au préjudice dudit roi ou de ladite République, ou de leurs sujets respectifs, et qui auraient été données à leurs propres sujets ou à des étrangers; les deux parties les déclareront nulles, comme elles les déclarent en effet nulles par le présent traité; et ceux qui y contreviendraient seraient punis; et indépendamment de la peine qu'ils subiraient, ils seraient obligés de restituer les dommages à ceux qui seraient lésés et qui demanderaient une indemnité.

A l'avenir il ne sera point délivré de lettres de représailles ou de marque par aucune des deux parties à leurs sujets ou habitants respectifs, ni à des étrangers, sans qu'on ait auparavant fait connaître les griefs et communiqué copie des réclamations, à l'ambassadeur du

sérénissime roi, ou de la République, qui résiderait à la cour de l'État contre les sujets duquel on demanderait lesdites lettres de représailles et de marque, et sans qu'on ait connaissance de la chose, excepté les cas permis par le droit des gens relatif aux représailles et selon les règles prescrites par le droit.

## VI

Entre ledit sérénissime roi d'Espagne et ladite République d'Angleterre, ainsi qu'entre leurs sujets et habitants de leurs États respectifs tant sur terre que sur mer et sur eaux douces, dans tous les royaumes, États, domaines, villes, ports, villages et localités dudit roi et de ladite République, il y aura et il devra y avoir libre commerce, comme il l'était avant la guerre entre le roi Philippe II, roi des Espagnes, et Élisabeth, reine d'Angleterre, de la manière convenue dans le traité de paix de 1604, article IX, et conformément aux usages consacrés par les anciennes alliances et traités conclus avant ladite époque; de telle sorte que, sans aucuns sauf-conduits ni autre permission générale ou particulière, tant par terre que par mer ou eaux douces, les sujets dudit roi d'Espagne et ceux de ladite République d'Angleterre puissent mutuellement venir, entrer, naviguer, aller aux villes, localités, ports, rivières, golfes et s'arrêter dans n'importe quels ports où, avant la susdite époque, il y avait commerce réciproque selon les usages consacrés par les anciennes alliances et traités; qu'ils puissent conduire des marchandises dans des charrettes à dos de cheval, dans des sacs, sur des bateaux chargés ou à charger; qu'ils puissent acheter et vendre toutes choses qu'il leur plaira et s'approvisionner en choses nécessaires pour la vie et le voyage, à des prix modérés; qu'ils puissent vaquer à leurs affaires d'argent et au radoub de leurs bâtiments ou voitures tant à eux propres que de louage ou empruntés, et qu'ils puissent s'éloigner desdits ports avec leurs biens, marchandises et autres choses quelconques, après avoir acquitté, selon les lois locales, seulement les droits et péages en vigueur; et enfin qu'ils puissent s'éloigner et retourner librement dans leur propre pays ou dans des pays étrangers sans empêchement aucun et comme ils voudront.

## VII

Il sera permis d'arriver, de séjourner et de retourner dans les ports dudit sérénissime roi d'Espagne et de ladite République d'An-



gleterre respectivement avec la même liberté; non-seulement avec des navires de commerce destinés au transport des marchandises, mais encore avec d'autres bâtimens propres armés et appareillés pour réprimer les ennemis; soit que ces bâtimens entrent dans lesdits ports par suite du mauvais temps ou spontanément, dans le but de s'approvisionner; à condition toutefois que, si ces bâtimens arrivent spontanément et non pas forcés par la tempête, leur nombre n'excède pas six ou huit, et qu'ils ne séjournent pas dans les ports ou dans le voisinage au delà du temps nécessaire pour réparer leurs avaries ou pour s'approvisionner en choses nécessaires, afin qu'ils ne soient d'aucun obstacle au passage et au libre commerce des autres nations amies. Dans le cas cependant où il s'agirait d'un nombre plus considérable de navires de guerre, il ne leur sera pas permis d'entrer avant d'en avoir prévenu ledit roi ou ladite République, ni sans leurs permissions respectives; et encore pourvu qu'il ne soit commis dans les ports dudit roi ou de ladite République aucun acte hostile au préjudice dudit roi ou de ladite République, mais que lesdits bâtimens restent tranquilles et paisibles comme amis et alliés, en faisant attention à ce que, sous prétexte de commerce, il ne soit fourni par les sujets, vassaux ou habitants desdits royaumes ou de ladite République respectivement, ni appui, ni secours en vivres, armes ou instruments de guerre ou quelque autre faveur ou appui militaire, au profit des rebelles ou ennemis de l'une ou de l'autre des deux parties, et que tout individu qui chercherait à le faire soit puni des peines les plus sévères portées contre les séditieux et perturbateurs de la paix publique et de la foi des traités. Les sujets respectifs de l'un des deux États ne seront pas traités sur les territoires de l'autre plus rigoureusement que ne le seront les nationaux quant aux ventes et transactions commerciales, tant sous le rapport du prix que sous tout autre rapport; sous tous ces rapports la position des étrangers devra être égale à celle des nationaux, sans que des lois ou coutumes quelconques aient un effet contraire.

## VIII

Aussitôt après la signature des articles du présent traité, le Parlement de la République d'Angleterre défendra et publiera par un édit la défense qu'aucun sujet, habitant ou vassal de ladite République puisse porter, transporter en aucune manière directe ou indirecte, en son nom ou au nom de qui que ce soit, d'aucun navire ou bateau, ni qu'il puisse donner ou prêter son nom à un autre pour

transporter, des navires ou embarcations, aucunes marchandises, produits manufacturés ou autres objets quelconques, du Portugal ou de ses possessions conquises, en Espagne ou aux autres royaumes et possessions du sérénissime roi d'Espagne, ni porter sur ses navires dans lesdits pays aucun négociant ou marchand portugais, sous peine d'encourir l'indignation du Parlement et d'autres peines établies contre ceux qui ne tiennent aucun compte des ordres supérieurs. A cet effet, et pour mieux prévenir toute espèce de fraude qui pourrait résulter de la ressemblance des marchandises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, il est convenu, par le présent article, que les marchandises qui devront être transportées aux royaumes et États dudit roi d'Espagne seront pourvues du registre et du sceau de la ville où elles auront été prises, et ainsi enregistrées et marquées, elles seront considérées comme anglaises, écossaises et irlandaises, sans qu'il soit soulevé aucunes difficultés ni doutes; et elles seront regardées comme légitimes, sous réserve de prouver la fraude, mais sans qu'il soit apporté, au moment même, aucun obstacle au passage de ces marchandises. Celles qui ne seraient ni enregistrées, ni pourvues de sceaux seront confisquées et regardées comme étant de bonne prise, de même que tous les Portugais qui se trouveraient sur lesdits bâtiments seront arrêtés et emprisonnés.

## IX

Les marchandises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande pourront venir librement des États de la République d'Angleterre en Espagne et dans les autres royaumes et États du sérénissime roi d'Espagne, comme il a été stipulé plus haut en payant les droits et redevances d'usage.

## X

A l'égard des marchandises que les marchands anglais, écossais et irlandais achèteront en Espagne ou dans d'autres royaumes ou États du sérénissime roi d'Espagne, et qu'ils emporteront sur des bâtiments, soit à eux propres, soit loués ou empruntés à cet usage, excepté toutefois, comme il a été dit plus haut, les bâtiments du Portugal, on n'augmentera point les droits ni redevances, à condition que lesdites marchandises soient conduites et portées dans les États de la République d'Angleterre ou dans les ports des provinces amies du roi d'Espagne, et non pas en Portugal ni dans aucun des États ou

territoires du Portugal. Et afin qu'il n'y ait point de fraude à cet égard et que lesdites marchandises ne soient point portées dans d'autres lieux ou royaumes, ni transportées dans le Portugal ni dans aucune de ses conquêtes, il est convenu que les susdits marchands, au moment où ils chargeront leurs bâtimens soit en Espagne, soit dans d'autres royaumes ou États dudit sérénissime roi d'Espagne, déclareront devant l'autorité judiciaire de l'endroit où ils prendront lesdites marchandises, qu'en cas où ils les porteraient dans d'autres pays que ceux qui ont été spécifiés, ils payeront au sérénissime roi d'Espagne un droit de 50 pour 100. Si ensuite, dans l'espace d'un an, ils représentent un certificat délivré par des magistrats de l'endroit prouvant qu'ils ont déchargé lesdites marchandises dans les États ou territoires de la République de l'Angleterre, ou dans les ports des pays appartenant au roi d'Espagne ou des pays amis, il leur sera restitué les taxes qu'ils auront payées.

## XI

Aussitôt que le présent traité aura été signé par le Parlement de la République d'Angleterre, celui-ci défendra à qui que ce soit de porter des marchandises d'Espagne, ou des autres royaumes ou États du sérénissime roi d'Espagne, dans d'autres pays que ceux de la République d'Angleterre ou ceux qui relèvent du roi d'Espagne; sous peine de confiscation de toutes ces marchandises au profit du trésor du Parlement de ladite République d'Angleterre, en accordant la moitié de la marchandise ou de sa valeur au dénonciateur de la fraude, après avoir d'abord prélevé un droit de 50 pour 100 qui devra être payé aux délégués du sérénissime roi d'Espagne. Dans ce cas il sera ajouté foi aux preuves reçues en Espagne et qui seront envoyées en Angleterre en forme authentique. Il est en même temps déclaré que cette défense de porter des marchandises d'Espagne dans d'autres États que les États et territoires de la République d'Angleterre et ses autres provinces, ne s'appliquera en aucune façon aux royaumes ou États qui entretiennent avec l'Espagne des relations commerciales libres, car il sera permis aux sujets de la République d'Angleterre d'y porter des marchandises des États d'Espagne en observant les conditions et les précautions ci-dessus mentionnées. Les peines portées contre les transgresseurs dans les articles précédents restent en vigueur.

## XII

Aucun magistrat ou fonctionnaire des villes et cités des États et territoires de la République d'Angleterre, chargé de délivrer des certificats de la décharge des navires et de viser les registres de marchandises, ne devra consentir ni permettre qu'il y ait la moindre fraude à cet égard, sous peine d'encourir l'indignation du Parlement de la République d'Angleterre, la perte de son emploi et autres peines que le Parlement jugera à propos d'infliger.

## XIII

De même que ledit roi et le Parlement promettent solennellement de ne prêter en aucun temps aucun secours militaire aux rebelles ou ennemis de l'une ou de l'autre partie, de même il est défendu à leurs sujets respectifs et habitants de leurs royaumes et États, de quelque nation et de quelque qualité ou rang qu'ils soient, de fournir, sous prétexte de commerce ou sous tout autre prétexte et par aucun motif, des secours aux ennemis ou rebelles dudit roi et de ladite République ; il est défendu de leur fournir de l'argent, des subsistances, des armes, des chevaux, des machines de guerre, des munitions, de l'artillerie ou autres instruments de guerre, ni aucun appareil de guerre quelconque. Ceux qui y contreviendraient seraient punis des peines les plus sévères portées contre les séditeux et les perturbateurs de la paix et de la foi publique.

## XIV

Afin qu'il résulte de ce traité de paix des fruits abondants pour les sujets et populations du sérénissime roi d'Espagne dans ses provinces et États, ainsi que pour les sujets et populations de la République d'Angleterre dans ses provinces et États, les deux parties contractantes, tant ensemble que séparément, s'appliqueront à ne point leur fermer la circulation et le passage entre les ports de leurs États respectifs, comme cela a été dit plus haut, afin que les uns et les autres puissent librement y aller avec leurs navires, marchandises ou voitures, en acquittant seulement les péages et droits ordinaires, et en sortir avec la même liberté, emportant d'autres marchandises, dès que cela leur plaira.

## XV

Quant aux divers anciens traités et conventions de commerce conclus entre les anciens rois d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande et les États des ducs de Bourgogne et princes de la Belgique, traités et conventions tantôt interrompus, tantôt éludés de différentes manières pendant les bouleversements passés, il est convenu par le présent traité, et par manière de réserve, qu'ils reprendront leur ancienne valeur et autorité, et que les deux parties contractantes les pratiqueront de la même manière que cela se faisait avant la guerre entre la reine Élisabeth d'Angleterre et le roi Philippe II des Espagnes, conformément aux stipulations à cet égard du traité de paix de 1604, art. 22.

Et dans le cas où l'une des deux parties contractantes aurait à se plaindre de quelque infraction, ou si leurs sujets respectifs se plaindaient de l'inexécution du traité ou de ce qu'on leur ferait supporter des charges non consacrées par l'usage, alors les deux parties nommeront des délégués qui s'entendront à ce sujet et appelleront devant eux, s'il le faut, des négociants expérimentés et experts pour en traiter à l'amiable et de bonne foi, et pour réparer les torts et rétablir les choses changées par le laps du temps ou par des abus qu'on y découvrirait.

## XVI

Et afin que les relations commerciales qui déconleront de ce traité de paix ne restent pas stériles, ce qui arriverait si les sujets de la République d'Angleterre, dans les voyages qu'ils feront dans les royaumes et États du sérénissime roi d'Espagne ou pendant leur séjour dans ces États pour affaires commerciales ou autres, étaient inquiétés à raison de leur religion, ledit sérénissime roi, voulant garantir la sécurité du commerce sur terre et sur mer, pourvoira à ce que lesdits sujets ne soient aucunement molestés ni inquiétés contrairement au droit commercial des peuples, à raison de leur religion, aussi longtemps qu'ils ne donneront pas de scandale à d'autres.

Et ledit Parlement de son côté pourvoira à ce que, dans aucun des États de ladite République, les sujets du sérénissime roi d'Espagne ne soient molestés ni inquiétés à raison de leur religion, contrairement au droit commercial des peuples, tant qu'ils ne donneront pas de scan-

dale à d'autres, et ce nonobstant les loix, statuts ou usages en vigueur chez les deux parties contractantes qui y seraient contraires.

## XVII

S'il arrivait que des sujets de l'une ou de l'autre partie transportassent des marchandises prohibées des royaumes, États ou territoires respectifs dudit sérénissime roi et de ladite République d'Angleterre, dans ce cas les personnes contrevenantes seules encourront des peines, et les marchandises prohibées seules subiront la confiscation.

## XVIII

Les biens des sujets de l'une des parties contractantes qui viendraient à mourir dans les États de l'autre, seront conservés pour leurs héritiers et successeurs, les droits des tiers réservés.

## XIX

Les concessions et privilèges accordés par les rois d'Espagne et d'Angleterre aux négociants des deux parties contractantes qui se rendaient dans leurs États respectifs, s'ils ont cessé d'être exercés par quelque raison que ce soit, seront renouvelés et reprendront leur force et leur validité entière.

## XX

Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, il s'élevait quelque mésintelligence entre le sérénissime roi d'Espagne et la République d'Angleterre, de nature à interrompre les relations commerciales, alors les sujets respectifs des deux parties auront, à partir du jour où ils auront été avertis de cet état de choses, un délai de six mois pour emporter leurs marchandises, sans que dans cet intervalle on leur fasse subir aucune arrestation, interruption ni dommage dans leurs affaires ou dans leurs personnes.

## XXI

Ni le roi d'Espagne ni le Parlement d'Angleterre ne retiendront les navires des sujets respectifs de leurs États dans leurs ports ou eaux, ni ne les feront retenir soit pour le service militaire, soit pour tout autre service, au préjudice de leurs patrons : à moins que ledit roi ou le Parlement de ladite République n'en donnent préalablement avis l'un à l'autre, selon que les navires appartiendront aux sujets de l'une ou de l'autre partie, et n'en obtiennent le consentement.

## XXII

Dans le cas où, pendant la durée de cette paix et amitié, il serait tenté quelque entreprise contre sa validité et ses effets sur terre, sur mer ou eaux douces, par des sujets, vassaux ou populations dudit sérénissime roi d'Espagne, ses héritiers ou successeurs, ou par des sujets dudit Parlement de la République d'Angleterre, ou par des alliés compris dans ce traité ou leurs héritiers, ou successeurs, ou par des sujets de ces alliés, le présent traité de paix et d'amitié n'en continuera pas moins d'avoir sa force, et les coupables seuls, et non pas d'autres, seront punis de toute tentative de ce genre.

## XXIII

S'il s'élevait, dans les États dudit roi d'Espagne ou de ladite République d'Angleterre, une réclamation de la part d'une personne qui ne serait pas un sujet dudit roi ou de ladite République pour cause de prise ou d'épaves, la cause sera portée devant le juge propre des États du roi ou de la République, selon que ce seront des sujets ou un sujet du roi ou de la République qui seront poursuivis.

## XXIV

Les sujets dudit roi d'Espagne pourront, quand il leur plaira, librement et en toute sécurité, porter dans les ports ou États de la République d'Angleterre toute espèce de marchandises, produites ou fabriquées dans n'importe quelle partie des États, royaumes et territoires du roi d'Espagne, n'importe sur quels bâtiments appartenant

à des sujets dudit roi, et dans quelle partie de ses États ils habitent.

Les navires appartenant aux royaumes, îles, provinces, villes, ou à des sujets dudit roi habitant n'importe dans quelle partie de ses États, pourront porter librement des marchandises, et propriétés ou produits naturels ou manufacturés dans tout autre endroit que celui auquel ils appartiendraient eux-mêmes, mais obéissant au roi d'Espagne.

Si des marchandises ou propriétés étaient portées en Espagne de n'importe quelle partie des États appartenant à sa couronne, il sera permis à tout sujet dudit roi de porter ces mêmes marchandises ou propriétés du territoire de l'Espagne dans n'importe quelle province appartenant à la République d'Angleterre en quelque navire que ce soit appartenant à un sujet du roi de quelque province que ce soit, sans que des lois, statuts ou usages contraires puissent y déroger.



## XXII

(Page 221.)

1<sup>o</sup> *Instruction au sieur de Bordeaux, conseiller du roi en son Conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la province de Picardie, s'en allant en Angleterre.*

2 décembre 1652.

Bien que le sieur de Bordeaux soit en telle sorte instruits de l'état des choses et ait une si particulière connaissance de ce que Sa Majesté désire de son service qu'il est assez inutile de dresser un mémoire de ce qu'il aura à faire, néanmoins, afin qu'il s'y porte avec plus de fermeté, Sa Majesté est résolue de lui donner celui-ci.

Il sait bien que les Anglais ont non-seulement décerné des lettres de marque contre les sujets de Sa Majesté, mais même qu'ils ont procédé avec une telle arrogance qu'ils ont fait attaquer les vaisseaux de la couronne, et comme ennemis déclarés fait servir leurs forces à procurer aux Espagnols divers avantages que, sans leur aide, ils n'eussent osé se promettre de remporter.

Il n'ignore pas aussi que Sa Majesté a fait passer en Angleterre par diverses fois le sieur Gentillot pour reconnaître le nouveau régime, mais avec ordre de ne le point faire que premièrement ceux du Parlement n'eussent engagé leur foi à surseoir l'exécution des lettres de représailles, et ensuite à députer des commissaires pour, avec ceux de Sa Majesté, prendre connaissance des dommages soufferts par les sujets des deux États, en intention de chercher les moyens de les soulager en leurs pertes. Mais ceux du régime n'ayant pas approuvé qu'on leur fit acheter la reconnaissance qu'on en faisait comme d'une république fondée et qui avait une entière et légitime autorité dans l'Angleterre, firent entendre au sieur Gentillot qu'il eût à sortir de leurs États.

Cela avait été exécuté devant que les vaisseaux de ce nouveau régime eussent attaqué ceux de S. M. et qu'il eût déclaré que les lettres de marque ne faisaient point de rupture entre les alliés, soutenant son dire par une raison tirée des traités qui les permettent, mais avec cette restriction et précaution de ne pouvoir être délivrées qu'après

un déni de justice à l'intéressé ; et cela pourrait être excusé si cette République était demeurée ès termes accoutumés d'accorder la permission à un plaignant de prendre, saisir et arrêter les effets et navires de la nation dont il se plaint ; mais il est inouï et c'est une chose qui répugne aux droits des gens que, sans avoir déclaré la guerre à un roi, on attaque ses vaisseaux.

Néanmoins S. M. demeure persuadée que l'équité, la raison et le respect qui lui est dû, ne sont point entièrement effacés de l'esprit de ceux qui exercent présentement l'autorité du gouvernement en Angleterre, espérant même que la reconnaissance qu'elle fera de leur République les satisfera, en sorte que ne se laissant plus emporter à leurs passions, ils se soumettront à la droite raison et condescendront aux choses justes qui leur seront demandées, S. M. s'est résolue d'envoyer vers eux.

Aussitôt que le sieur de Bordeaux sera arrivé à Londres, il en fera avertir le maître des cérémonies, et après lui avoir déclaré qu'il n'est pas ambassadeur, lui fera entendre qu'il est chargé de lettres pour le Parlement de la République et le priera de le dire à celui qui préside à cette assemblée et de lui faire avoir audience. Y étant admis, il représentera à ceux dudit Parlement l'avantage que la bonne intelligence qui sera entre les nations leur apportera, et que c'est l'intention de S. M. de la garder entière et sincère, et avec autant de soin et d'exactitude qu'elle faisait avec les rois d'Angleterre ; que se ressouvenant bien que les traités étaient de nation à nation, comme de roi à roi, et ayant exalté l'honneur qui leur est rendu par S. M. d'envoyer vers eux, il leur fera entendre le vrai sujet de son voyage, appuyant les demandes qu'il est chargé de leur faire de toutes les raisons que lui pourra fournir son expérience et sa capacité, en sorte, s'il est possible, qu'il obtienne d'eux la restitution des vaisseaux de S. M., de leurs canons et apparaux comme des munitions de guerre et de bouche dont ils étaient chargés.

Qui mesurerait les choses par la droiture et qui serait assuré que ceux dudit régime l'eussent en telle considération qu'ils fussent incapables de rien faire qui y fût opposé, on ne mettrait point en doute que le sieur de Bordeaux n'obtint de leur équité et de leur prudence ce qu'il leur demandera.

Mais soit l'emportement qu'ils ont fait paraître en diverses rencontres, soit que bien souvent les hommes préoccupés de leurs passions s'y laissent en telle sorte entraîner qu'ils ne voient que ce qu'elles leur présentent, il est à craindre qu'il aura un refus et qu'il lui sera parlé en des termes dont un nouvel État se devrait abstenir traitant avec le ministre d'un grand roi.

Si cela leur arrive, S. M. désire que le sieur de Bordeaux leur réponde en sorte qu'ils s'aperçoivent que la France n'ignore pas ce qui lui peut être dû par une république naissante; mais il évitera de rien dire qui fasse rupture ni qui les offense, pour ne leur donner aucun prétexte de se déclarer ennemis de cette couronne, paraissant à S. M. qu'il vaut mieux pour un temps qu'ils courent les mers et exercent la piraterie qu'ils reprochent aux autres, que s'ils entreprenaient quelque chose de pis, ce serait de joindre leurs forces aux Espagnols et prendre en protection les rebelles.

Que si la fortune de cet État était telle que, mieux conseillés qu'on n'ose se le promettre, ils accordent la restitution desdits navires et de l'équipage, lors ledit sieur de Bordeaux, ou en une seconde audience, cela étant remis à sa prudence, leur proposera de députer des commissaires pour aviser à ce qui sera à faire pour les particuliers intéressés es prises qui ont été faites de part et d'autre, et leur déclarera que Sa Majesté y est disposée, afin que sans y apporter aucune difficulté ni longueur, ils fassent choix et nomination de députés.

Ce qu'il évitera de mettre en avant si ceux du Parlement d'Angleterre faisaient difficulté de consentir à l'entière et prompte restitution des navires du roi, de crainte qu'ils ne publiassent que son envoi n'avait point eu d'autre fin que de terminer les différends des particuliers, étant de l'avantage de Sa Majesté qu'Elle a dépêché vers eux pour demander le sien et que la reconnaissance qu'il aura faite de leur État ne lui puisse être imputée à bassesse, comme l'on a fait à plusieurs autres princes qui sont allés au-devant des désirs des Anglais, et nouvellement le Roi Catholique sous espérance d'en être assisté en la guerre qu'il fait durer à la ruine de la chrétienté et qu'il aurait souvent pu finir s'il y eût été aussi disposé que ceux qui le servent l'ont osé publier.

Et n'ayant ledit sieur de Bordeaux rien su obtenir d'eux, repassera en ce royaume sans attendre aucun ordre, si ce n'est qu'il jugeât que, leur faisant honte de leur dureté et de leur injustice et que ménageant avec adresse quelques-uns des plus accrédités parmi eux, il peut conduire à bon port l'affaire dont il est chargé.

Que si, au contraire, ils se rendent à la raison et qu'ils se disposassent à faire choix de plusieurs pour aviser aux moyens de régler les affaires de mer, ajouter ou diminuer aux précédents traités ce qui peut bonifier le commerce, pour ensuite faire que les nations l'exercent avec profit et repos, en ce cas ledit sieur de Bordeaux dépêchera vers Sa Majesté pour recevoir ses commandements et les pouvoirs et instructions nécessaires pour travailler à une affaire si importante.

2<sup>o</sup> *Louis XIV au Parlement d'Angleterre.*

2 décembre 1652.

Très-chers et grands amis, nous envoyons vers vous le sieur de Bordeaux, l'un des conseillers en notre conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel et président en notre grand conseil, que nous avons destiné notre ambassadeur en Savoie, pour vous faire entendre la bonne volonté que nous vous portons, et le désir que nous avons de continuer avec votre république la bonne correspondance qui a de tout temps été observée entre les deux nations. Nous l'avons aussi chargé de vous dire que, comme nous n'avons rien entrepris qui vous ait pu faire croire que nous n'étions pas en cette disposition ni qui ait pu causer du préjudice à votre État, nous avons été surpris de voir nos vaisseaux attaqués par les vôtres. Car bien que vous ayez fait expédier à aucuns de vos marchands des lettres de marque, si est-ce qu'il est inouï qu'on les ait exécutées contre les vaisseaux du prince. Et ce n'est point une chose extraordinaire et qui ne soit pas prévue par les traités d'accorder ces sortes de lettres ; au contraire, bien loin d'être défendues, elles sont permises : mais c'est après un déni formel de justice qui ne nous peut être reproché ; et qui aura connaissance de tous les soins que nous avons apportés pour être bien informés des pertes souffertes par nos sujets et des prises qu'aucuns d'eux pouvaient avoir faites sur les vôtres qui étaient obligés de les satisfaire, jugerait et avouerait sans doute que notre intention n'a jamais été autre que de faire observer les traités qui ont été passés entre les nations pour la sûreté et commodité de leur commerce, et le faire fleurir au commun avantage des deux États. Ledit sieur de Bordeaux, selon la charge que nous lui en avons donnée, vous fera plus particulièrement connaître les résolutions que nous avons prises de vivre en étroite union avec vous. Espérant que vous ajouterez entière créance à tout ce qu'il vous dira de notre part, ainsi que nous vous en conjurons, nous prierons Dieu qu'il vous ait, très-chers et grands amis, en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, le deuxième jour de décembre 1652.

Votre bon ami et confédéré,

LOUIS.

## XXIII

(Page 291.)

*M. de Bordeaux à M. Servien.*

Londres, 5 mai 1655.

Avant-hier, qui était mardi dernier, le général Cromwell alla au Parlement après en avoir été absent trois semaines, et s'assit au plus bas bout du Parlement, et ne dit jamais mot tout le temps que le Parlement se tint. Hier il vint de même au Parlement; et comme environ midi on y débattait touchant un nouveau Parlement, et quand celui-ci prendrait fin, et qu'il serait bon de lui donner pour terme le 5 novembre prochain, ledit général Cromwell se leva tête nue et fit une petite harangue en ces termes :

« Messieurs, vous n'avez que faire de vous mettre tant en peine  
 « touchant les affaires qui sont maintenant sur le tapis; car ayant  
 « mûrement considéré que le gouvernement de tant de personnes  
 « était méchant, tyrannique et plein d'oppression, et voyant qu'on y  
 « avait employé des sommes immenses sans que jamais on en ait  
 « donné aucun compte, c'est pourquoi j'ai résolu de mettre le gouver-  
 « nement de cette nation entre les mains de peu de gens, mais gens  
 « de bien; et partant, dès à présent je déclare qu'il n'y a plus de  
 « Parlement, et n'en reconnais plus. »

Ayant achevé son petit discours, il se couvrit et se promena deux ou trois tours dans la chambre du Parlement; et voyant que le Parlement ne bougeait, ledit général commanda au major Harrison de faire entrer les soldats qui étaient en garde: ils entrèrent sans dire aucun mot; et pour lors ledit major, le chapeau à la main avec tout respect, s'en alla à la chaire du speaker, et lui baisant la main le prit par la sienne et le conduisit hors du Parlement comme un gentilhomme ferait une demoiselle, et tout le Parlement le suivit. Le général Cromwell prit la masse et la donna aux soldats.

Hier après dîner on devait choisir un nouveau président au conseil d'État; mais ledit général Cromwell y étant venu leur déclara qu'ils ne se missent plus en peine de s'assembler en ce lieu, et que leur pouvoir était expiré.

Ensuite de cela le conseil de guerre s'y tint, et on y appela le maire

de Londres qui présenta son épée, marque de justice, au général qui la lui rendit, et lui dit qu'il devait exercer la justice de même comme si rien n'était advenu.

Hier au soir les soldats allèrent prendre les sceaux au logis de ceux qui les gardaient; et au matin ce jour d'huy on a envoyé deux barques remplies de soldats pour garder une partie de l'argent espagnol qui est encore dans ses vaisseaux, le reste étant dans la tour. L'armée fait une déclaration pour justifier ses actions.

Avant-hier arriva un messager de Hollande apportant réponse des États au Parlement; le messager a donné la lettre au chevalier Guillaume Strickland, et lui l'a mise en mains propres du général Cromwell.

Tout le peuple universellement se réjouit, et pareillement la noblesse, de la généreuse action du général Cromwell, et de la chute du Parlement qui est fort vilipendé en la bouche d'un chacun. On a écrit sur la maison du Parlement :

*This house is now to be let unfurnished ;*

et on chante des chansons partout contre eux. Il s'en vendait une publiquement que le général Cromwell, par sa grande modération, a commandé de n'être plus chantée, et en a fait supprimer quarante mille exemplaires qui ont été pris chez l'imprimeur. On ne laisse pas d'en vendre sous main.

Ledit général Cromwell a changé tous les principaux officiers de l'armée navale.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME PREMIER.

---

Avertissement de l'Éditeur.

Page 1

### LIVRE PREMIER.

Organisation du gouvernement républicain. — Formation du conseil d'État. — Résistance du pays. — Procès et condamnation de cinq chefs royalistes, les lords Hamilton, Holland, Capell, Norwich et sir John Owen. — Hamilton, Holland et Capell sont exécutés. — Publication de l'*Eikôn Basilikè*. — Polémique royaliste et républicaine ; Milton et Saumaise. — Explosion et insurrection des Niveleurs. — Lilburne. — Leur défaite. — Procès et acquittement de Lilburne. — Tyrannie du Parlement. — Grandeur croissante de Cromwell. 3

### LIVRE DEUXIÈME.

État des partis en Écosse et en Irlande. — Charles II y est proclamé roi. — Commissaires écossais à la Haye. — Guerre d'Irlande. — Cromwell en prend le commandement. — Ses cruautés et ses succès. — Expédition de Montrose en Écosse. — Sa défaite, son arrestation, sa condamnation et son exécution. — Charles II se rend en Écosse. — Cromwell revient d'Irlande et prend le commandement de la guerre d'Écosse. — Périls de sa situation. — Bataille de Dunbar. — Charles II entre en Angleterre. — Cromwell y rentre après lui. — Bataille de Worcester. — Fuite et aventures de Charles II. — Il débarque en France. — Cromwell revient à Londres. — Triomphe complet de la République. 61

## LIVRE TROISIÈME.

Impressions produites, sur le continent, par le procès et l'exécution de Charles I<sup>er</sup>. — Assassinat de Dorislaüs à la Haye et d'Ascham à Madrid. — Attitude réciproque des États du continent et de la République d'Angleterre. — Développement et succès de la marine anglaise. — Mauvaise politique extérieure du gouvernement républicain. — Rivalité de la France et de l'Espagne dans leurs relations avec l'Angleterre. — L'Espagne reconnaît la République d'Angleterre. — Relations de l'Angleterre avec les Provinces-Unies. — Ambassadeurs anglais à la Haye. — Ambassadeurs hollandais à Londres. — Leur mauvais succès. — Négociations de Mazarin à Londres. — Louis XIV reconnaît la République d'Angleterre. — Guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Blake, Tromp et Ruyter. — Succès alternatifs. — Effets de la guerre à l'intérieur. 161

## LIVRE QUATRIÈME.

Lutte entre le Parlement et Cromwell. — Tentatives pour la réduction de l'armée. — Proposition d'une amnistie générale et d'une nouvelle loi électorale. — Projets de réformes civiles et religieuses. — Conversation de Cromwell avec les principaux chefs du Parlement et de l'armée. — Pétition de l'armée en faveur des réformes et pour la dissolution du Parlement. — Accusations de corruption contre le Parlement. — Le Parlement essaye de se perpétuer en se complétant par des élections nouvelles. — Urgence de la situation. — Cromwell chasse le Parlement. 247

## DOCUMENTS HISTORIQUES.

I. M. de Croullé au cardinal Mazarin.	295
II. Le même au même.	294
III. 1 <sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les conséquences de l'assassinat du résident d'Angleterre, Antoine Ascham.	295
2 <sup>o</sup> Résolutions prises par le roi d'Espagne sur les avis donnés par le Conseil d'État à l'occasion de l'arrivée du résident du Parlement d'Angleterre et du châtimement de ses assassins.	296
5 <sup>o</sup> Don Alonzo de Cardenas à don Geronimo de la Torre.	299
IV. 1 <sup>o</sup> Louis XIV à Cromwell.	501
2 <sup>o</sup> Louis XIV à Fairfax.	502



V. 1 <sup>o</sup>	Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne (Philippe IV).	505
2 <sup>o</sup>	Le même au même.	505
3 <sup>o</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre.	508
VI. 1 <sup>o</sup>	L'archiduc Léopold (gouverneur des Pays-Bas) au roi d'Espagne (Philippe IV).	515
2 <sup>o</sup>	Premier projet de lettre du roi d'Espagne (Philippe IV) au nouveau roi d'Angleterre.	514
3 <sup>o</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres et sur la politique à suivre à l'égard de l'Angleterre.	515
4 <sup>o</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet de plusieurs lettres de don Alonzo de Cardenas traitant de divers sujets.	518
5 <sup>o</sup>	Don Alonzo de Cardenas au comte de Penaranda.	520
6 <sup>o</sup>	Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne.	521
7 <sup>o</sup>	Le comte de Penaranda à don Alonzo de Cardenas.	522
8 <sup>o</sup>	Le comte de Penaranda au secrétaire Aug. Navarro.	524
9 <sup>o</sup>	Le comte de Penaranda au roi d'Espagne (Philippe IV).	527
10 <sup>o</sup>	L'archiduc (Léopold) au roi d'Espagne.	529
11 <sup>o</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet des deux dépêches précédentes du comte de Penaranda et de l'archiduc Léopold.	530
VII.	M. de Croullé au cardinal Mazarin.	535
VIII. 1 <sup>o</sup>	Le même au même.	535
2 <sup>o</sup>	M. Servien à M. de Croullé.	536
IX. 1 <sup>o</sup>	Le même au même.	539
2 <sup>o</sup>	M. de Croullé au cardinal Mazarin.	<i>ib.</i>
3 <sup>o</sup>	Le même au même.	540
4 <sup>o</sup>	Le même au même.	542
5 <sup>o</sup>	Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.	544
6 <sup>o</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre.	545
X.	Mémoire présenté au roi d'Espagne Philippe IV par lord Cottington et sir Édouard Hyde, ambassadeurs de Charles II.	548
XI. 1 <sup>o</sup>	Première délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les demandes des ambassadeurs de Charles II.	551
2 <sup>o</sup>	Seconde délibération du Conseil d'État d'Espagne sur le même sujet.	552
XII. 1 <sup>o</sup>	Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.	554
2 <sup>o</sup>	Le chevalier Antoine Brun à don Alonzo de Cardenas.	555
3 <sup>o</sup>	Rapport envoyé de Paris par la personne chargée de s'assurer si l'envoyé de Portugal qui se trouve à cette cour, en qualité d'ambassadeur, a eu une entrevue avec le roi d'Angleterre et s'il a traité avec lui quelque affaire.	556

XIII.	1 <sup>o</sup> M. de Croullé au cardinal Mazarin.	337
	2 <sup>o</sup> Le même au même.	<i>ib.</i>
	3 <sup>o</sup> Le même au même.	338
XIV.	1 <sup>o</sup> Note du vicomte Salomon de Virelade adressée au cardinal Mazarin.	339
	2 <sup>o</sup> Mémoire sommaire des instructions nécessaires au sieur Salomon pour la négociation d'Angleterre.	360
	3 <sup>o</sup> Walter Frost à M. Salomon, vicomte de Virelade.	362
XV.	Mémoire touchant le commerce avec l'Angleterre (rédigé par Colbert).	365
XVI.	Touchant la République d'Angleterre (Mémoire présenté à la reine Anne d'Autriche et à son Conseil par le cardinal Mazarin).	370
XVII.	Projet d'instruction pour M. de Gentillot, envoyé en Angleterre.	373
XVIII.	1 <sup>o</sup> Instruction pour le comte d'Estrades, envoyé en Angleterre.	379
	2 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin au comte d'Estrades.	381
XIX.	Don Alonzo de Cardenas à don Geronimo de la Torre.	384
XX.	1 <sup>o</sup> M. de Gentillot à M. Servien.	386
	2 <sup>o</sup> Le due de Vendôme à l'amiral Blake.	387
	3 <sup>o</sup> Le même à la République d'Angleterre.	<i>ib.</i>
	4 <sup>o</sup> M. de Gentillot à M. Servien.	388
	5 <sup>o</sup> Le Conseil d'État d'Angleterre au due de Vendôme.	389
XXI.	1 <sup>o</sup> L'archiduc Léopold au roi d'Espagne (Philippe IV).	390
	2 <sup>o</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.	391
	3 <sup>o</sup> Extrait d'une lettre du même au même.	395
	4 <sup>o</sup> Don Alonzo de Cardenas à don Geronimo de la Torre.	396
	5 <sup>o</sup> Aug. Navarro Burena à don Alonzo de Cardenas.	<i>ib.</i>
	6 <sup>o</sup> Don Alonzo de Cardenas à Aug. Navarro Burena.	397
	7 <sup>o</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.	398
	8 <sup>o</sup> Note et propositions présentées au Conseil d'État d'Angleterre, le 12 septembre 1652, par don Alonzo de Cardenas.	399
XXII.	1 <sup>o</sup> Instruction au sieur de Bordeaux, conseiller du roi en son Conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la province de Picardie, s'en allant en Angleterre.	411
	2 <sup>o</sup> Louis XIV au Parlement d'Angleterre.	414
XXIII.	M. de Bordeaux à M. Servien.	415









PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

DA            Guizot, François Pierre  
425           Guillaume  
G85           Histoire de la république  
1854         d'Angleterre et de Cromwell.  
t.1

